

74Software
Société anonyme au capital de 59 492 388 euros
Siège social : PAE Les Glaisins - 3 rue du Pré Faucon Annecy-Le-Vieux
74940 Annecy
433 977 980 RCS Annecy
(la « Société » ou « 74Software »)

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 19 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six,

Le dix-neuf mai, à quatorze heures trente,

Les actionnaires de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Mixte au Pavillon Dauphine, Place du Maréchal de Lattre de Tassigny, 75116 Paris, sur convocation régulièrement faite par le Conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Pierre Pasquier préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Monsieur Christophe Bastelica, représentant la société Sopra GMT, et Monsieur Etienne Du Vignaux, représentant la société Sopra Steria Group, les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Franck Keloglanian, Secrétaire du Conseil d'administration de 74Software, est choisi comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 26 858 096 actions auxquelles sont attachés 37 705 335 droits de vote sur un total de 29 152 031 actions ayant le droit de vote.

Le quorum, soit plus du cinquième du nombre total des actions, est atteint pour les résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire. Le quorum, soit plus du quart du nombre total des actions, est atteint pour les résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire. L'Assemblée Générale mixte est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- La feuille de présence à l'Assemblée Générale Mixte,
- Les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- La copie des lettres de convocation,
- Un exemplaire du journal d'annonces légales contenant l'avis de convocation,
- L'avis de convocation publié dans le bulletin d'annonces légales obligatoires (BALO),
- Les rapports du Conseil d'administration,
- Les rapports des commissaires aux comptes,
- Le texte de résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte.

Puis le Président déclare que le rapport du Conseil, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social de la Société, à compter de la convocation de l'Assemblée tant en version papier que sur le site internet à l'adresse suivante : www.74software.com/fr/relations-investisseurs/assemblee-generale.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale Mixte est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée Générale Ordinaire

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 - Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement,
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
3. Affectation du résultat de l'exercice,
4. Somme fixe annuelle à allouer aux membres du Conseil d'administration, en ce compris le censeur,
5. Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration,
6. Approbation de la politique de rémunération du Directeur général,
7. Approbation de la politique de rémunération du Directeur général délégué,
8. Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration, en ce compris le censeur,
9. Approbation des informations visées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce,
10. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Pierre PASQUIER, Président du Conseil d'administration,
11. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Patrick DONOVAN, Directeur Général,
12. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Eric BIERRY, Directeur Général Délégué,
13. Renouvellement du mandat de Madame Marie-Hélène Rigal en qualité d'administratrice,
14. Renouvellement du mandat de Monsieur Yann Metz-Pasquier en qualité d'administrateur,
15. Renouvellement du mandat de Monsieur Pierre-Yves Commanay en qualité d'administrateur,
16. Autorisation à donner au Conseil d'administration, pour une durée de 18 mois, à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce,

Assemblée Générale Extraordinaire

17. Modification de l'article 14 – « Conseil d'administration » des statuts de la Société afin de le compléter et de prévoir les modalités de désignation des administrateurs représentant les salariés,

Assemblée Générale Ordinaire

18. Pouvoirs pour les formalités,
19. Nomination de Madame Eva Rudin, en qualité d'administratrice,
20. Nomination de Monsieur Patrick Martin Donovan, en qualité d'administrateur.

Le Président demande ensuite l'autorisation de ne pas donner lecture entière du Rapport de gestion et des autres rapports spéciaux préparés par le Conseil d'administration, dont l'intégralité figure dans le document d'enregistrement universel 2025 préparé par la Société et mis à disposition des actionnaires en version papier et sur le site internet à l'adresse suivante : www.74software.com/fr/relations-investisseurs/assemblee-generale.

Le Président ouvre la discussion et répond avec le bureau aux questions des actionnaires.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Résolutions relevant de l'Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 – Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2025, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 31 172 188 euros.

L'Assemblée Générale approuve spécialement le montant global, s'élevant à 32 850 euros, des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts, ainsi que l'impôt correspondant s'élevant à 8 213 euros.

Cette résolution est adoptée par 37 684 008 voix Pour, 55 voix Contre et 473 Abstentions.

Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2025, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice (part du groupe) de 40 750 921 euros.

Cette résolution est adoptée par 37 683 381 voix Pour, 55 voix Contre et 1 020 Abstentions.

Troisième résolution

Affectation du résultat de l'exercice

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 3 757 857 € au compte report à nouveau qui sera porté d'un montant débiteur de 31 330 215 € à un montant débiteur de 27 572 358 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices, les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2023	— (1)	—	—
2024	—	—	—
2025	—	—	—

1) L'exercice 2023 n'a pas donné lieu à la distribution d'un dividende en raison de l'endettement souscrit au titre de l'acquisition de SBS

Cette résolution est adoptée par 37 678 575 voix Pour, 5 592 voix Contre et 289 Abstentions.

Quatrième résolution

Somme fixe annuelle à allouer aux membres du Conseil d'administration en ce compris le(s) censeur(s)

L'Assemblée Générale décide de maintenir la somme fixe annuelle à allouer au Conseil d'Administration en ce compris le censeur à 500 000 euros.

Cette décision applicable à l'exercice antérieur sera maintenue jusqu'à nouvelle décision.

Cette résolution est adoptée par 37 654 552 voix Pour, 24 601 voix Contre et 5 361 Abstentions.

Cinquième résolution

Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration présentée dans le Rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel 2025, au paragraphe 4.4.2.3 a).

Cette résolution est adoptée par 37 668 603 voix Pour, 15 025 voix Contre et 884 Abstentions.

Sixième résolution

Approbation de la politique de rémunération du Directeur général

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération du Directeur général présentée dans le Rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel 2025, au paragraphe 4.4.2.3 b).

Cette résolution est adoptée par 35 652 756 voix Pour, 1 269 986 voix Contre et 761 769 Abstentions.

Septième résolution

Approbation de la politique de rémunération du Directeur général délégué

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération du Directeur général délégué présentée dans le Rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel 2025 au paragraphe 4.4.2.3 c).

Cette résolution est adoptée par 35 656 486 voix Pour, 1 269 986 voix Contre et 757 564 Abstentions.

Huitième résolution

Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration, en ce compris le(s) censeur(s)

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration, en ce compris le(s) censeur(s), présentée dans le Rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel 2025, au paragraphe 4.4.2.2.

Cette résolution est adoptée par 37 654 547 voix Pour, 25 142 voix Contre et 446 Abstentions.

Neuvième résolution

Approbation des informations visées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L. 22-10-34 I du Code de commerce, approuve les informations visées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce mentionnées dans le Rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel 2025, au paragraphe 4.4.1.

Cette résolution est adoptée par 37 365 006 voix Pour, 319 040 voix Contre et 465 Abstentions.

Dixième résolution

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Pierre Pasquier, Président du Conseil d'administration

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Pierre Pasquier, Président du Conseil d'administration, présentés dans le Rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel 2025, au paragraphe 4.4.1.2.

Cette résolution est adoptée par 37 669 055 voix Pour, 14 935 voix Contre et 502 Abstentions.

Onzième résolution

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Patrick Donovan, Directeur général

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Patrick Donovan, Directeur général, présentés dans le Rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel 2025, au paragraphe 4.4.1.3.

Cette résolution est adoptée par 37 322 301 voix Pour, 356 861 voix Contre et 970 Abstentions.

Douzième résolution

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Éric Bierry, Directeur général délégué

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Éric Bierry, Directeur général délégué, présentés dans le Rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel 2025, au paragraphe 4.4.1.4.

Cette résolution est adoptée par 37 333 374 voix Pour, 350 159 voix Contre et 970 Abstentions.

Treizième résolution

Renouvellement du mandat de Madame Marie-Hélène Rigal en qualité d'administratrice

L'Assemblée Générale décide de renouveler Madame Marie-Hélène Rigal, en qualité d'administratrice, pour une durée de quatre années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2030 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée par 37 367 253 voix Pour, 315 456 voix Contre et 1 794 Abstentions.

Quatorzième résolution

Renouvellement du mandat de Monsieur Yann Metz-Pasquier en qualité d'administrateur

L'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Yann Metz-Pasquier, en qualité d'administrateur, pour une durée de quatre années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2030 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée par 36 166 045 voix Pour, 1 512 755 voix Contre et 1 355 Abstentions.

Quinzième résolution

Renouvellement du mandat de Monsieur Pierre-Yves Commanay en qualité d'administrateur

L'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Pierre-Yves Commanay, en qualité d'administrateur, pour une durée de quatre années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2030 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée par 37 167 456 voix Pour, 510 879 voix Contre et 1 823 Abstentions.

Seizième résolution

Autorisation à donner au Conseil d'administration, pour une durée de 18 mois, à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise ce dernier, avec faculté de subdélégation, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 22-10-62 et suivants et L. 225-210 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite d'un nombre maximal d'actions ne pouvant représenter plus de 10 % du nombre d'actions composant le capital social au jour de la présente assemblée, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 20 mai 2025 dans sa vingt-quatrième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action 74Software par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de fusion, de scission, d'apport ou de croissance externe ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe, en ce compris les Groupements d'Intérêt Economique et sociétés liées, ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe, en ce compris les Groupements d'Intérêt Economique et sociétés liées ;
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale Extraordinaire ;
- (le cas échéant) de manière générale, mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF, et plus généralement, réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur, [étant précisé que dans une telle hypothèse, la Société informera ses actionnaires par voie de communiqué].

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera.

Le Conseil ne pourra, sauf autorisation préalable par l'Assemblée Générale, faire usage de la présente autorisation en période d'offre publique initiée par un tiers visant les titres de la société et ce, jusqu'à la fin de la période d'offre.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 60 euros par action hors frais d'acquisition. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions aux actionnaires, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est fixé à 178 477 140 euros hors frais d'acquisition.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

Cette résolution est adoptée par 37 346 461 voix Pour, 333 218 voix Contre et 469 Abstentions.

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Dix-septième résolution

Modification de l'article 14 – « Conseil d'administration » des statuts de la Société afin de le compléter et de prévoir les modalités de désignation des administrateurs représentant les salariés

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide :

de modifier l'article 14 des statuts relatifs au Conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article L.225-27-1 du code de commerce, afin de le compléter et de prévoir les modalités de désignation des administrateurs représentant les salariés ;

de modifier l'article 14 des statuts comme suit, les dispositions nouvelles apparaissant en gras :

Ancienne rédaction	Nouvelle rédaction
La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion. En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'assemblée générale Ordinaire. Ils sont toujours rééligibles. La durée des fonctions des administrateurs est de quatre ans ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. Par exception, l'assemblée générale peut décider que le premier mandat des administrateurs est d'une durée plus courte de 1 an, 2 ans, 3 ans de sorte à aligner le terme de leur mandat sur celui des autres administrateurs en fonction au moment de leur nomination. Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de quatre-vingt-cinq ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Lorsque cette limite est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office. Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Dans ce cas, celles-ci doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent, soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Si la personne morale révoque le mandat de son représentant permanent, elle est tenue de notifier sans délai à la société, par lettre recommandée, cette révocation ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès, démission ou empêchement prolongé du représentant permanent.	La Société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion. Les administrateurs représentant les salariés ne sont pas pris en compte pour la détermination du nombre minimal et du nombre maximal d'administrateurs. La Société est administrée par un Conseil d'administration composé d'Administrateurs élus par l'Assemblée Générale (14-1 ci-après) et, le cas échéant, d'un ou plusieurs Administrateurs représentant les salariés de la Société (14-2 ci-après). 1. Administrateurs nommés par l'Assemblée Générale En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'assemblée générale Ordinaire. Ils sont toujours rééligibles.

En cas de vacance d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'Administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire dans les conditions prévues par l'article L. 225-24 du Code de commerce. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre exerce ses fonctions pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil.

Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre d'administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

La durée des fonctions des administrateurs est de quatre ans ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. Par exception, l'assemblée générale peut décider que le premier mandat des administrateurs est d'une durée plus courte de 1 an, 2 ans, 3 ans de sorte à aligner le terme de leur mandat sur celui des autres administrateurs en fonction au moment de leur nomination.

Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de quatre-vingt-cinq ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Lorsque cette limite est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Dans ce cas, celles-ci doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent, soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Si la personne morale révoque le mandat de son représentant permanent, elle est tenue de notifier sans délai à la société, par lettre recommandée, cette révocation ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès, démission ou empêchement prolongé du représentant permanent.

En cas de vacance d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'Administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire dans les conditions prévues par l'article L. 225-24 du Code de commerce. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre exerce ses fonctions pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil.

2. Dispositions spéciales applicables aux administrateurs représentant les salariés

2.a. Principes généraux

Si la Société répond aux conditions d'application de l'article L. 225-27-1 du Code de commerce et ne peut se prévaloir des dispenses prévues par ce même texte, le Conseil d'administration comprend un (1) ou deux (2) administrateurs représentant les salariés.

Lorsque le nombre des administrateurs nommés par l'Assemblée générale est inférieur ou égal à huit, le Conseil d'administration comprend un (1) administrateur représentant les salariés. Ce nombre est porté à deux (2) au cas où le nombre d'administrateurs nommés par l'Assemblée générale dépasse huit. Le cas échéant, la désignation du second administrateur représentant les salariés intervient dans un délai de six mois suivant la nomination ou la ratification de la cooptation par l'Assemblée générale du nouvel administrateur.

La réduction à huit ou moins de huit du nombre des administrateurs nommés par l'Assemblée générale est sans effet sur la durée du mandat de l'ensemble des administrateurs représentant les salariés au Conseil d'administration, qui prend fin à l'arrivée de son terme normal.

Le nombre de membres du Conseil à prendre en compte pour déterminer le nombre d'administrateurs représentant les salariés est apprécié à la date de désignation des administrateurs représentant les salariés au Conseil. Il ne comprend ni les membres désignés en application de l'article L. 225-27-1 du Code de commerce.

Le ou les administrateurs représentant les salariés ne sont pas pris en compte pour la détermination du nombre minimal ou maximal d'administrateurs nommés par l'Assemblée générale.

2.b Modalités de désignation

Le ou les administrateur(s) représentant les salariés au Conseil d'administration de la Société sont désignés, conformément aux dispositions de l'article L 225-27-1, III, 2° du Code de commerce, par le Comité Social et Economique de la Société.

Lorsque deux administrateurs représentant les salariés doivent être désignés, le Comité Social et Economique désigne un homme et une femme.

L'administrateur représentant les salariés est nommé pour une durée de quatre (4) années expirant à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

L'administrateur représentant les salariés entre en fonction dès sa désignation.

Le mandat de l'administrateur représentant les salariés prend fin par anticipation dans les conditions prévues par la loi et le présent article, et notamment en cas de rupture de son contrat de travail. En particulier, si les conditions d'application de l'article L 225-27-1 du Code de commerce ne sont plus remplies ou si la Société peut se prévaloir des dispenses prévues à cet article, le mandat du ou des administrateur(s) concerné(s) prend fin à l'issue de la réunion au cours de laquelle le Conseil d'Administration constate la sortie de la Société du champ d'application de l'article L. 225-27-1 ou de l'application des dispenses prévues au même article.

En cas de vacance pour quelque cause que ce soit d'un siège d'administrateur représentant les salariés, le siège vacant est pourvu dans les conditions fixées par l'article L 225-34 du Code de commerce.

Il est précisé, en tant que de besoin, que l'absence de désignation d'un administrateur représentant les salariés par l'organe désigné aux présents statuts, en application de la loi et du présent article ne porte pas atteinte à la validité des délibérations du Conseil d'administration.

Sous réserve des dispositions du présent article ou de la loi, les administrateurs représentant les salariés ont le même statut, les mêmes pouvoirs et les mêmes responsabilités que les administrateurs nommés par l'Assemblée Générale.

Cette résolution est adoptée par 37 704 430 voix Pour, 47 voix Contre et 833 Abstentions.

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Dix-huitième résolution

Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par 37 680 052 voix Pour, 50 voix Contre et 66 Abstentions.

Dix-neuvième résolution

Nomination de Madame Eva RUDIN, en qualité d'administratrice

L'Assemblée Générale décide de nommer Eva Rudin, en qualité d'administratrice, pour une durée de deux années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2028 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée par 37 677 911 voix Pour, 550 voix Contre et 1 689 Abstentions.

Vingtième résolution

Nomination de Monsieur Patrick Donovan, en qualité d'administrateur

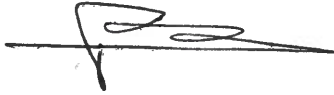
L'Assemblée Générale décide de nommer Patrick Donovan, en qualité d'administrateur, pour une durée de quatre années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2030 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée par 37 658 701 voix Pour, 481 voix Contre et 20 953 Abstentions.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance et rappelle que l'ensemble des documents liés à cette Assemblée sont disponibles sur le site internet de la Société.

Le Président

Monsieur Pierre Pasquier

A black ink signature of Monsieur Pierre Pasquier, consisting of a stylized 'P' followed by a horizontal line.

Le Secrétaire

Monsieur Frank Kéloglanian

A blue ink signature of Monsieur Frank Kéloglanian, featuring a large, stylized 'F' and 'K'.

Les Scrutateurs

p/Sopra GMT

Monsieur Christophe Bastelica

A black ink signature of Monsieur Christophe Bastelica, written in a cursive style.

p/Sopra Steria Group

Monsieur Etienne du Vignaux

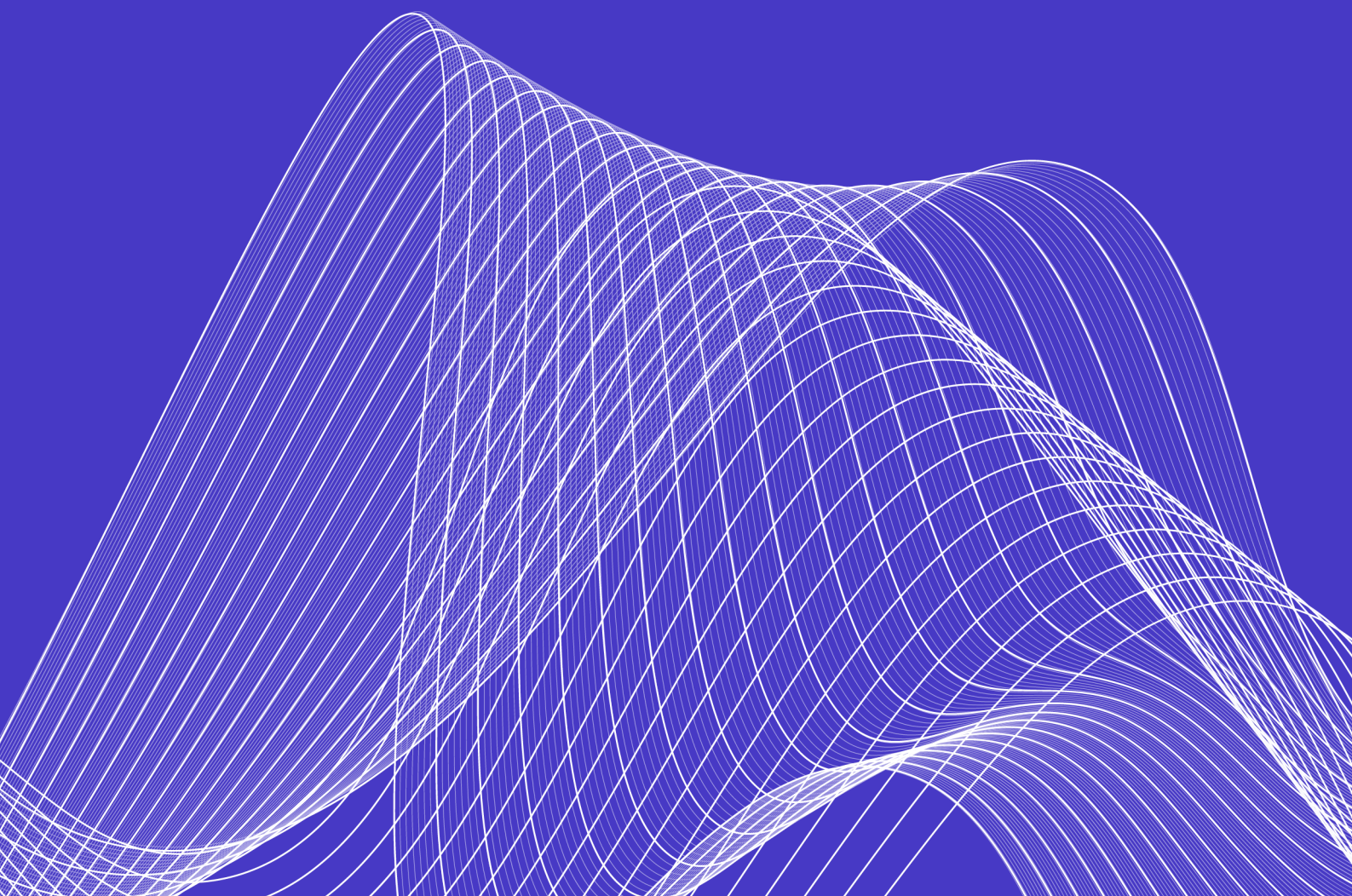
A blue ink signature of Monsieur Etienne du Vignaux, featuring a stylized 'E' and 'V'.

74Software
Société anonyme au capital de 59 492 388 euros
Siège social : PAE Les Glaisins - 3 rue du Pré Faucon Annecy-Le-Vieux 74940 Annecy
433 977 980 RCS Annecy

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL
(Exercice clos le 31 décembre 2025)

CERTIFIÉ CONFORME


Patrick Donovan
Directeur Général



Document d'enregistrement universel 2025

Rapport financier annuel
Rapport de durabilité

Sommaire

01. Stratégie et Modèle d'affaires	19	05. Comptes consolidés RFA	201
1.1 Présentation de 74Software	20	5.1 État du résultat net consolidé	202
1.2 Situation générale des marchés de 74Software	26	5.2 État du résultat global consolidé	203
1.3 Faits marquants et ambitions	29	5.3 État de la situation financière consolidée	204
1.4 Chiffres clés et commentaires sur les comptes consolidés 2025	30	5.4 État des variations des capitaux propres consolidés	205
1.5 Commentaires sur les comptes annuels 2025 de 74Software SA	34	5.5 Tableau des flux de trésorerie consolidés	206
1.6 Organigramme juridique simplifié au 31 décembre 2025	36	5.6 Notes aux états financiers consolidés	207
1.7 Carte d'identité juridique de 74Software	37	5.7 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	264
1.8 Organisation de 74Software	38		
1.9 Derniers changements opérés	39		
02. Risques et contrôle RFA RD	41	06. Comptes annuels RFA	269
2.1 Facteurs de risques	42	6.1 Bilan	270
2.2 Contrôle interne et gestion des risques	51	6.2 Compte de résultat	271
2.3 Élaboration et traitement de l'information comptable et financière	55	6.3 Annexe aux comptes annuels 2025	272
2.4 Politique d'assurance	56	6.4 Tableau des résultats des cinq derniers exercices de 74Software SA	286
03. Rapport de durabilité RFA RD	58	6.5 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	287
3.1 Informations générales (ESRS 2)	60	07. Capital et actions 74Software RFA	291
3.2 Changement Climatique (ESRS E1)	79	7.1 Informations générales	292
3.3 Utilisation des ressources et économie circulaire (ESRS E5)	90	7.2 Répartition du capital	292
3.4 Taxinomie européenne	95	7.3 Évolution du capital	296
3.5 Personnel de l'entreprise (ESRS S1)	102	7.4 Actions détenues par la Société ou pour son propre compte – programme de rachat d'actions et contrat de liquidité	296
3.6 Consommateurs et utilisateurs finaux (ESRS S4)	136	7.5 Délégations accordées par les Assemblées Générales en matière d'augmentation de capital	298
3.7 Conduite des affaires (ESRS G1)	153	7.6 Options de souscription d'actions	302
3.8 Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852	157	7.7 Cours de Bourse et volumes d'échanges	303
04. Gouvernement d'entreprise RFA	163	7.8 Dividendes	304
4.1 Composition et fonctionnement des organes d'administration et de Direction	164	7.9 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions	304
4.2 Conventions réglementées et évaluation des conventions courantes	180	7.10 Informations relatives aux offres publiques d'acquisition conformément à l'article L. 22-10-11 du Code de commerce	305
4.3 Code de gouvernement d'entreprise	182	7.11 Calendrier financier indicatif	306
4.4 Rémunérations et avantages	183	7.12 Relations investisseurs et dialogue actionnarial	306
		Élaboration et contrôle du Document d'enregistrement universel et attestation du responsable	307
		Remarques générales	308
		Glossaire	309
		Tables de concordance	311

RFA Les éléments du Rapport financier annuel sont identifiés dans le sommaire à l'aide de ce pictogramme.

RD Le Rapport de durabilité est identifié à l'aide de ce pictogramme.

Document d'enregistrement universel 2025

Incluant le Rapport financier annuel et le Rapport de gestion
dont le Rapport de durabilité



Le document d'enregistrement universel a été déposé le 24 mars 2026 auprès de l'AMF – Autorité des marchés financiers – en sa qualité d'autorité compétente du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Ce document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux titres financiers et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

Version fidèle à la version format XBRL.

Retrouvez la version
numérique sur

74SOFTWARE.COM/FR



Messages des dirigeants



▲ **PIERRE PASQUIER**
*Président du Conseil
d'administration*



PATRICK DONOVAN ►
Directeur général

« Dans les logiciels d'entreprise, la création de valeur s'inscrit dans le temps long. Elle suppose de traverser les cycles, de s'adapter aux transformations technologiques et de garder un cap clair dans un environnement rarement linéaire. »

Dans les logiciels d'entreprise, la création de valeur s'inscrit dans le temps long. Elle suppose de traverser les cycles, de s'adapter aux transformations technologiques et de garder un cap clair dans un environnement rarement linéaire. En 2025, les tensions géopolitiques, une conjoncture économique contrastée et l'accélération des ruptures technologiques ont de nouveau façonné notre industrie. L'essor de l'intelligence artificielle, désormais au-delà du seul stade de l'expérimentation, en est une illustration marquante. Ces évolutions exigent rigueur, discernement et capacité d'adaptation ; mais elles ouvrent surtout des perspectives de création de valeur considérables pour les acteurs capables d'apporter à leurs clients des solutions fiables, gouvernées et intégrées à leurs opérations critiques.

C'est dans ce contexte que 74Software a achevé avec succès son premier exercice complet en tant que groupe logiciel indépendant. Ce jalon est particulièrement important : il valide la logique industrielle et stratégique du rapprochement entre Axway et SBS et confirme la solidité des fondations posées dès l'origine. Le projet repose sur une conviction simple : dans les logiciels d'entreprise, la valeur se construit par l'indépendance stratégique, la focalisation, la résilience des modèles et la capacité à accompagner les clients dans la durée. 74Software a ainsi été conçu comme un portefeuille diversifié d'activités logicielles critiques, orienté vers des besoins structurels plutôt que vers les aléas des cycles courts.

Le positionnement du Groupe reflète pleinement cette ambition. Avec Axway et SBS, 74Software réunit des expertises complémentaires à l'intersection des données d'entreprise et des processus métiers critiques. Ces deux marques confèrent au Groupe une position singulière sur des marchés où la fiabilité, la sécurité, la continuité et la maîtrise des environnements réglementés sont déterminantes. À mesure que la donnée et l'intelligence artificielle prennent une place croissante dans le fonctionnement des organisations, cette proposition de valeur apparaît plus pertinente que jamais : elle offre à nos clients un socle solide et gouverné pour moderniser leurs opérations.

Cette orientation stratégique s'est confirmée en 2025, première année complète du nouvel ensemble, qui a su, à plusieurs égards, dépasser les attentes initiales. La diversification du portefeuille a renforcé la résilience du Groupe, la taille atteinte a soutenu sa capacité d'investissement et la cohérence de l'ensemble ouvre de nouvelles perspectives de développement. 2025 apparaît ainsi non comme un aboutissement, mais comme le point de départ d'une nouvelle étape pour 74Software. Tout au long de cette phase, le Conseil d'administration est resté pleinement mobilisé, attentif à la cohérence stratégique du projet, à l'exigence de gouvernance et à la maîtrise des risques dans un moment décisif de transformation et de changement d'échelle. L'indépendance du Groupe et l'alignement de long terme entre ses parties prenantes demeureront au cœur de son développement.

Pierre Pasquier

L'année 2025 a de nouveau illustré la capacité d'exécution de 74Software. Elle marque le premier exercice complet d'activité du Groupe dans sa nouvelle configuration et a permis de confirmer la pertinence de notre modèle opérationnel dans un environnement de marché exigeant. Nos clients ont continué à investir de manière sélective, en privilégiant des solutions apportant fiabilité, continuité et valeur métier tangible, tout en explorant de plus en plus les technologies avancées, y compris l'intelligence artificielle, et la manière de les intégrer dans leurs plateformes et workflows existants.

Dans ce contexte, l'exécution a été notre priorité. L'entreprise s'appuie sur une organisation disciplinée, combinant des fonctions centrales partagées et des marques pilotées par des équipes de direction pleinement responsables de leurs performances, de l'allocation des ressources et de la conduite des opérations. Cette organisation garantit à la fois proximité avec les clients, rapidité de décision et clarté des responsabilités, tout en captant les effets d'échelle là où ils sont créateurs de valeur.

Axway et SBS ont continué de s'appuyer sur des relations clients profondes et durables, construites pour certaines depuis plusieurs décennies. Cette continuité constitue une force distinctive. Nos clients s'appuient sur nos logiciels pour soutenir leurs opérations critiques, et notre objectif est de rester à leurs côtés dans la durée, à mesure que leurs environnements évoluent. Sur les plans opérationnel et financier, 2025 s'est inscrite en ligne avec, voire au-delà, de nos objectifs, avec une forte croissance et une amélioration de la rentabilité pour nos deux marques et un renforcement du profil financier du Groupe, soutenu par la progression des revenus récurrents annuels, une gestion rigoureuse des coûts et une solide génération de trésorerie.

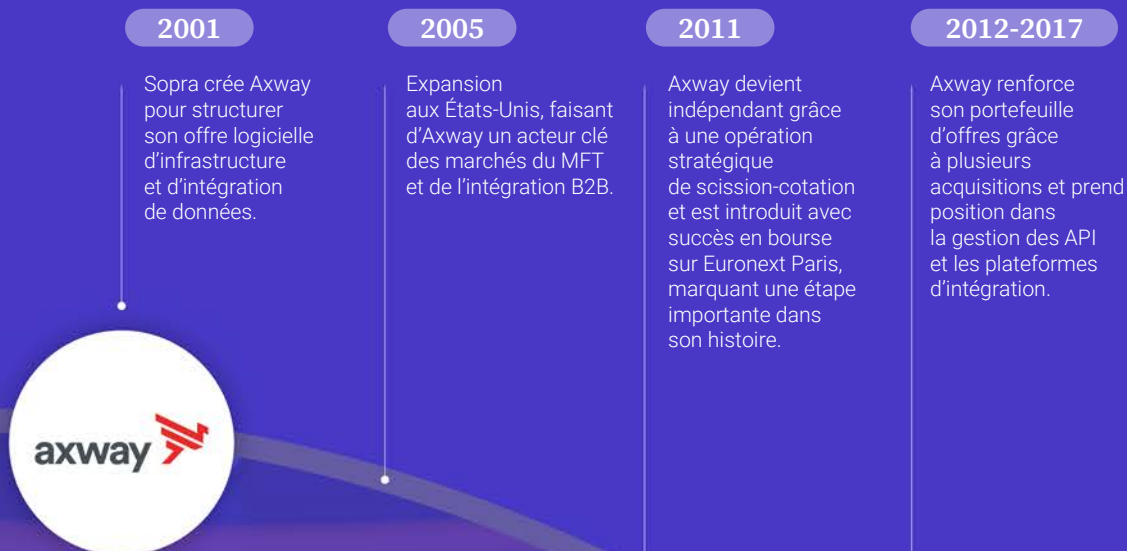
Axway a enregistré une croissance continue et régulière, portée par son modèle en souscription, des marges durablement élevées et une amélioration du besoin en fonds de roulement. Les indicateurs de satisfaction client et d'engagement des collaborateurs se sont maintenus à des niveaux très élevés. SBS a poursuivi sa transition vers un modèle purement logiciel, avec une forte dynamique produits et une progression significative de la satisfaction client et de l'engagement des équipes au cours de l'année.

Ces résultats sont avant tout le fruit de l'engagement quotidien de nos collaborateurs. Partout dans l'entreprise, nos équipes ont fait preuve de rigueur, de responsabilité et d'un attachement fort à la qualité de service rendu aux clients. Notre cap reste inchangé et pleinement assumé : exécuter avec discipline, allouer les ressources de manière sélective et accompagner nos clients sur le long terme, en nous appuyant sur des produits solides, des relations de confiance et des équipes engagées, afin de poursuivre une création de valeur durable.

Patrick Donovan

« Notre cap reste inchangé et pleinement assumé : exécuter avec discipline, allouer les ressources de manière sélective et accompagner nos clients sur le long terme, en nous appuyant sur des produits solides, des relations de confiance et des équipes engagées. »

Parcours de 74Software



1968

Création du Groupe Sopra, devenu Sopra Steria, entreprise de services informatiques pionnière en France, maison mère d'Axway et de SBS.



2012

Sopra regroupe ses activités logicielles bancaires sous une entité dédiée : Sopra Banking Software (SBS).

2013

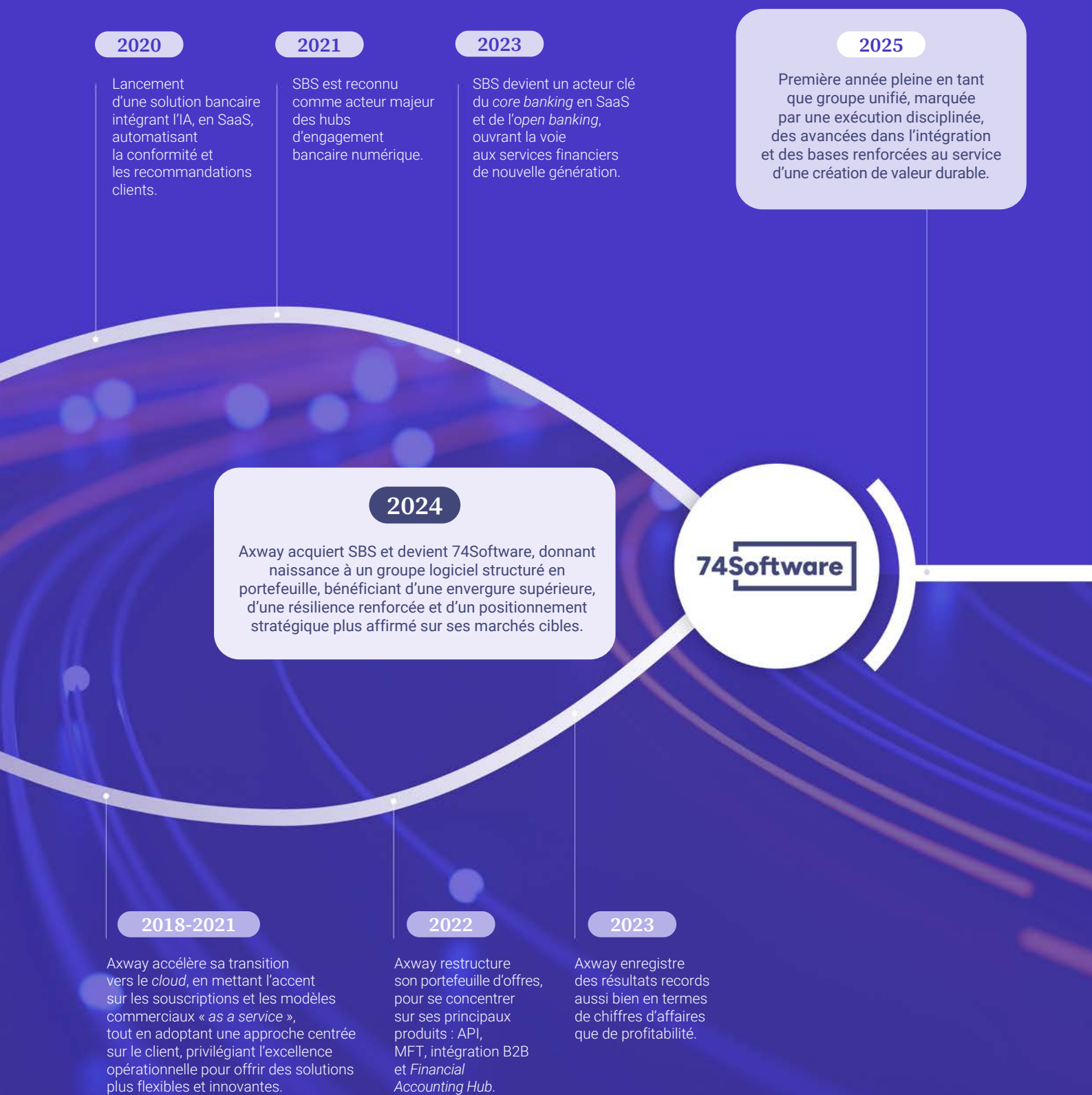
Lancement de Sopra Banking Platform, une solution intégrée qui modernise les systèmes bancaires et accélère leur digitalisation.

2016

SBS lance une plateforme bancaire *cloud-native* et modulaire, facilitant la scalabilité et l'agilité des services financiers.

2018

SBS est reconnu leader sur le marché des plateformes bancaires digitales, renforçant son influence mondiale.

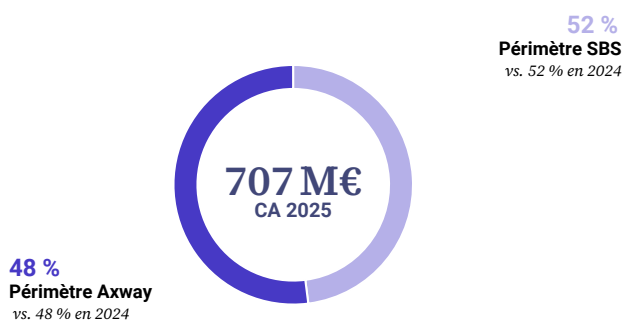


Métiers & Géographies

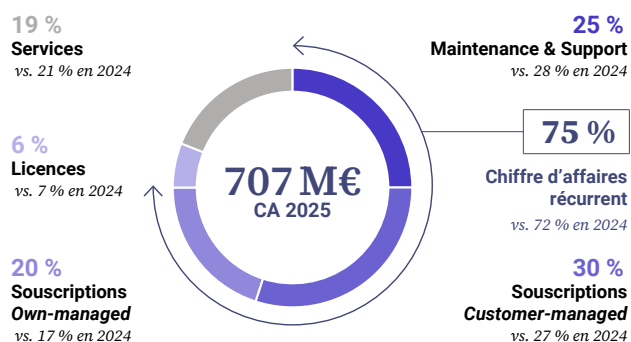
Notre mission

Offrir aux clients des logiciels et des services sécurisés, indispensables au succès de leurs activités et à la simplification de leurs interactions commerciales les plus complexes.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR MARQUE



CHIFFRE D'AFFAIRES PAR TYPE



PARIS, FRANCE
SIÈGE OPÉRATIONNEL

ANNECY, FRANCE
SIÈGE SOCIAL

Top 5

ÉDITEURS DE LOGICIELS
D'ENTREPRISE
FRANÇAIS

TOP 250
NUMÉUM – EY 2025

26

IMPLANTATIONS

4 571

COLLABORATEURS

> 12 000

CLIENTS

DISTRIBUTION
DANS

> 100

PAYS

Produits & Clients

Notre portefeuille de logiciels

Managed File Transfer (MFT)

Gérer les flux de données critiques de manière flexible et sécurisée, en respectant les politiques de conformité et en assurant une protection robuste des informations sensibles.

Intégration B2B

Échanger des données électroniques entre entreprises pour optimiser les processus commerciaux et logistiques afin d'améliorer la collaboration et de rationaliser les opérations.

API Management (APIM)

Gestion des API via une plateforme universelle permettant d'unifier les infrastructures logicielles, d'en rationaliser l'analyse et d'accélérer le déploiement de services digitaux.

Produits spécialisés

Assurer visibilité, intelligence et sécurité dans l'ensemble de l'écosystème digital en optimisant les performances opérationnelles et les coûts.

Produits bancaires intégrés

Plateformes de traitement bancaire intégrées, leaders sur leurs marchés, optimisant les opérations en offrant des solutions complètes de gestion des transactions, des comptes, de la conformité et des risques.

Produits de financement

Des produits destinés à gérer l'intégralité du cycle de vie des prêts, de la création au service, dans des marchés de niche tels que le financement pour les concessionnaires ou les hypothèques.

Produits bancaires modulaires

Une plateforme bancaire SaaS innovante et composable pour répondre aux besoins des banques de Tier 2 à Tier 4, et proposant des solutions modulaires couvrant l'ensemble des fonctionnalités de la banque de détail, du *front-office* au *back-office*.

Composants bancaires

Un large catalogue de composants pour répondre aux besoins des clients bancaires exigeants, avec des solutions spécifiques dans les domaines des paiements, des prêts et du traitement.



RECONNAISSANCES AXWAY

- Gartner® Magic Quadrant™ for API Management
7 octobre 2025
- G2 Reports: API, B2B & MFT
Hiver 2025
- The Forrester Wave™ : API Management Software
T3 2024 – 1^{er} juillet 2024
- IDC MarketScape : Worldwide Business-to-Business Middleware 2024 Vendor Assessment – Décembre 2024



RECONNAISSANCES SBS

- IDC FinTech Rankings 2025 Top 50 2025
- QKS Group – Leader & Emerging Innovator – Spark Matrix : Retail & Commercial Loan Origination Systems 2025
- Chartis Research – Leader RiskTech Regulatory Reporting Solutions Quadrant 2025
- NelsonHall – Leader GenAI & Process Automation in Banking 2025

Ces informations sont détaillées au chapitre 1 du Document d'enregistrement universel 2025.

Nos clients

À TRAVERS SES MARQUES, 74SOFTWARE ACCOMPAGNE DES CLIENTS DE TOUS SECTEURS D'ACTIVITÉ



Services financiers



Industrie



Distribution



Secteur public



Transport & Logistique



Santé

La satisfaction client comme valeur d'entreprise

NET PROMOTER SCORE

38

SBS (+31 points)

Amélioration de la perception client en cours

55

AXWAY (+3 points)

Un niveau de recommandation client durable, parmi les meilleurs du marché

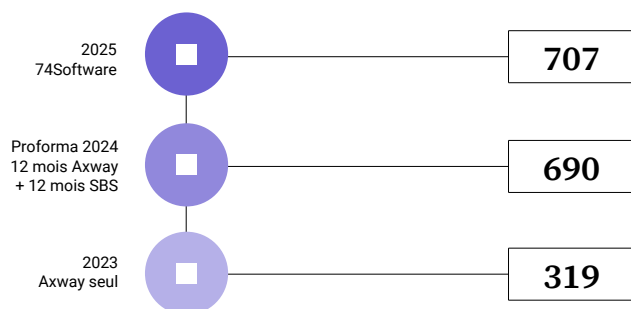
Indicateurs opérationnels

Performance financière

	KPI	RÉALISÉ 2025	OBJECTIFS 2026
CROISSANCE	Croissance organique du chiffre d'affaires	+3,8 % à 707 M€	Croissance organique de 3 à 5 %
PROFITABILITÉ	Résultat opérationnel d'activité	15,2 % du chiffre d'affaires	15 à 17 % du chiffre d'affaires
GÉNÉRATION DE TRÉSORERIE	Flux de trésorerie disponible sans effet de levier/Chiffre d'affaires	11,4 % du chiffre d'affaires	≈10 %
DÉSENDETTEMENT	Dette nette/EBITDA	1,92x	≈1,5x

CHIFFRE D'AFFAIRES

(en millions d'euros)



Chiffre d'affaires des produits

576 M€

en hausse de 7,2 % par rapport à 2024



ARR (Annual Recurring Revenue)

273 M€ (Axway)

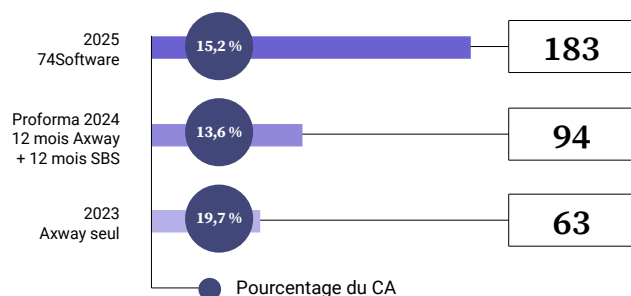
+11,8 % par rapport à 2024

244 M€ (SBS)

+8,9 % par rapport à 2024

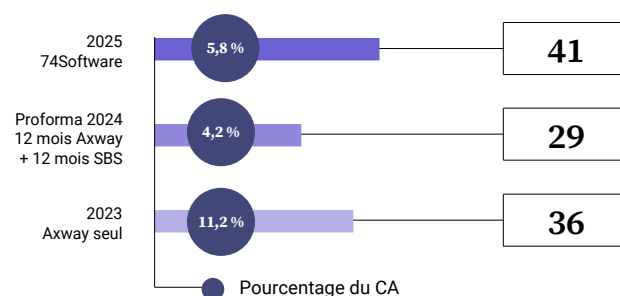
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL D'ACTIVITÉ

(en millions d'euros)



RÉSULTAT NET

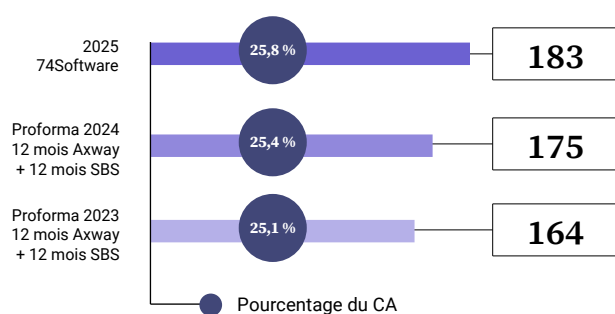
(en millions d'euros)



Investissements

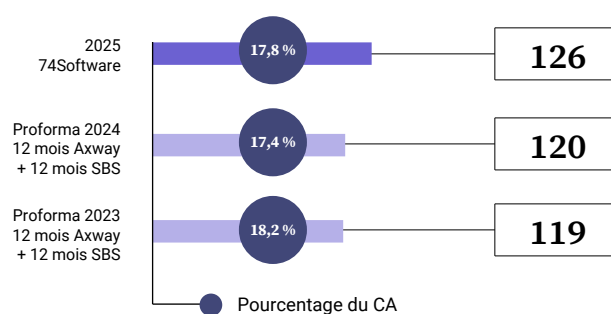
RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

(en millions d'euros)



VENTES & MARKETING

(en millions d'euros)



Bilan



ENDETTEMENT NET

193 M€

vs. 250 M€
au 31/12/2024



CAPITAUX PROPRES

554 M€

vs. 532 M€
au 31/12/2024



TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS

49 M€

vs. 41 M€
au 31/12/2024

Cadre d'allocation du capital

- Allocation du capital disciplinée, au service de la solidité du bilan et de la flexibilité stratégique.
- Croissance externe sélective, fondée sur la cohérence stratégique, la création de valeur et une stricte discipline de retour sur investissement.
- Rachats d'actions et dividendes appréciés au regard des besoins du Groupe, des conditions de marché et des priorités d'ensemble.

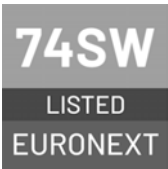
Ambitions à moyen terme

- À fin 2028, 74Software ambitionne d'atteindre un chiffre d'affaires proche de **800 M€** et une marge opérationnelle d'activité d'environ **20 %**.
- À moyen terme, avec des acquisitions sélectives et disciplinées, 74Software maintient son ambition d'atteindre **1 Md€** de chiffre d'affaires.

Les indicateurs alternatifs de performance sont définis dans le glossaire du document.

Bourse & Capital

Profil boursier



Euronext Paris Compartiment B

- Bloomberg : 74SW:FP
- Reuters : 74SW.PA
- Capitalisation boursière au 31/12/2025 : 1 234 M€

Principaux indices Euronext

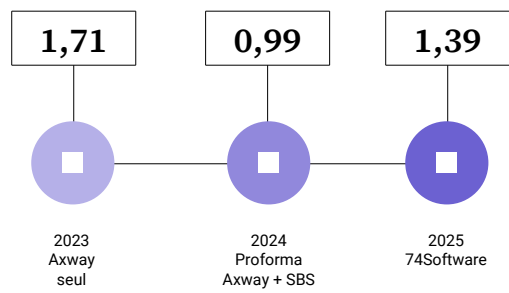
- CAC Technology
- Euronext Tech Croissance
- Euronext PEA-PME 150
- Euronext Tech Leaders

Éligibilité

- SRD
- PEA
- PEA-PME

RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION

(en euros)

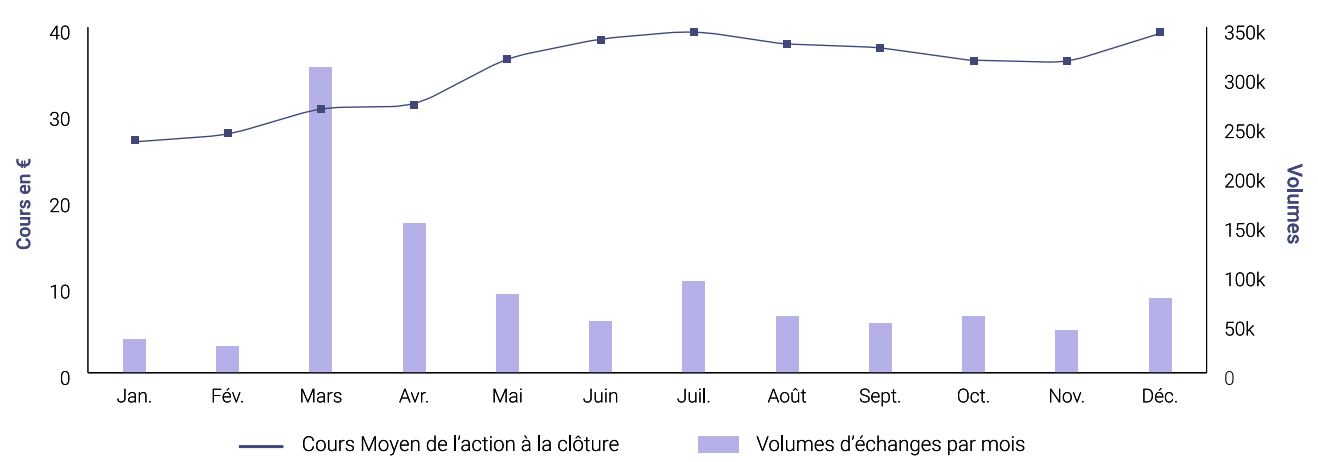


PERFORMANCES HISTORIQUES DU COURS

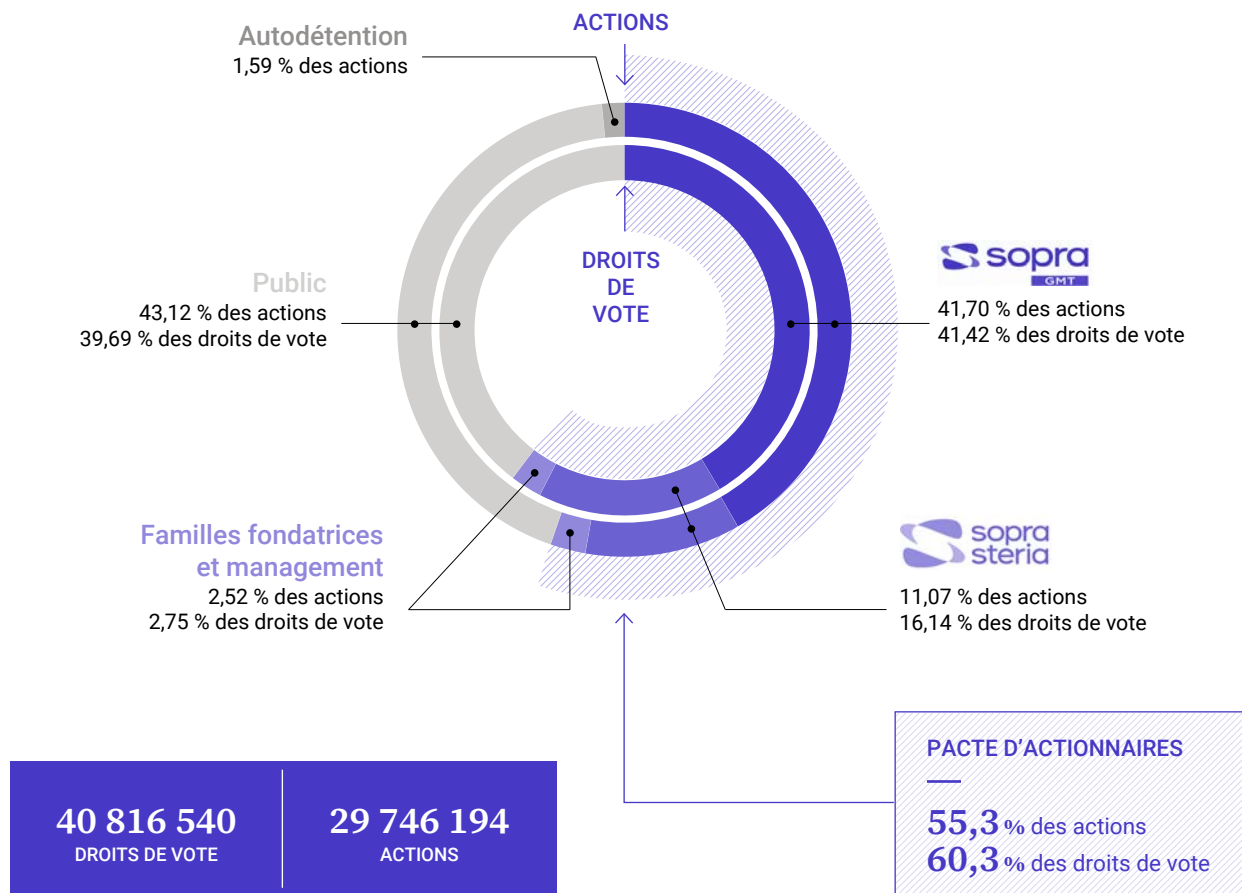
au 31/12/2025

Période	VARIATION	+ HAUT	+ BAS
1 AN	+50,4 %	44,80	27,10
3 ANS	+181,0 %	44,80	17,30
5 ANS	+73,3 %	44,80	13,44
10 ANS	+91,8 %	44,80	8,66

COURS DE BOURSE ET VOLUMES D'ÉCHANGES EN 2025



Répartition du capital au 31 décembre 2025



Calendrier financier 2026

25	30	19	23	29	24
FÉVRIER 2026	AVRIL 2026	MAI 2026	JUILLET 2026	OCTOBRE 2026	FÉVRIER 2027
Publication des résultats annuels 2025	Publication du chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre 2026	Assemblée Générale des Actionnaires	Publication des résultats semestriels 2026	Publication du chiffre d'affaires 3 ^e trimestre 2026	Publication des résultats annuels 2026



DIALOGUE ACTIONNARIAL

Une équipe et un site Internet dédiés
→ 74software.com/fr/relations-investisseurs

Un dialogue simple et permanent
→ investorrelations@74software.com

Recevez les dernières actualités de 74Software IR dans votre boîte mail en vous inscrivant à notre liste de diffusion [ici](#).

Gouvernance

La gouvernance de 74Software repose sur une répartition des pouvoirs entre le Conseil d'administration et le Comité Exécutif, conformément aux recommandations du Code Middlednext.

Conseil d'administration

11
membres

4
nationalités

40 %
de femmes*

6
réunions

97 %
taux de participation

* Le taux de féminisation du Conseil d'administration est calculé hors prise en compte du censeur.

		Âge	Nationalité	Administrateur Indépendant	Censeur	Nombre de mandats dans d'autres sociétés cotées	Comité d'audit	Comité des nominations, gouvernance et responsabilité d'entreprise	Comité des rémunérations	Date d'échéance du mandat (date de l'AG)	Nombre d'actions détenues à titre personnel
PIERRE PASQUIER		90	FR			1		M		2027	0
KATHLEEN CLARK		58	US/FR			1		P	M	2027	9 587
PIERRE-YVES COMMANAY		60	FR			0		M	M	2026	4 856
NICOLE-CLAUDE DUPLESSIX		66	FR			0			M	2029	2 166
EMMA FERNANDEZ		62	ESP	I		1		M	P	2027	0
MICHAEL GOLLNER		67	US/UK		C	1	C			2029	5 100
DOMINIQUE ILLIEN		72	FR	I		0	P			2028	82 500
YANN METZ-PASQUIER		37	FR/US			0	M			2026	184 960
OLIVIER PLACCA		57	FR	I		0			M	2029	0
PATRICK RENOUVIN		66	FR	I		0	M	M		2027	0
MARIE-HÉLÈNE RIGAL		55	FR			1	M			2026	0

C Censeur **I** Indépendant(e) **P** Président(e) **M** Membre



82 %

Connaissance des
métiers de l'édition
de logiciels



55 %

Connaissance du
secteur des services
financiers



36 %

Expérience
d'entrepreneur



55 %

Finance, contrôle &
gestion des risques
expertise



45 %

Finance, contrôle &
gestion des risques
maîtrise



73 %

Ressources
humaines et
relations sociales



36 %

Enjeux
environnementaux
et sociétaux



91 %

Dimension
internationale

Activités du Conseil d'administration et de ses comités

PRINCIPAUX SUJETS COUVERTS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2025

- Stratégie et projet d'entreprise ;
- Opérations d'acquisition et de cession ;
- Budget 2025 et orientations majeures ;
- Arrêté des comptes au 31 décembre 2024 ;
- Arrêté des comptes du premier semestre 2025 ;
- Arrêté des documents d'information financière et de gestion prévisionnelle ;
- Réalisations trimestrielles et communications financières associées ;
- Égalité professionnelle et salariale ;
- Objectifs en matière de responsabilité sociale et environnementale ;
- Composition du Conseil et de ses comités ;
- Évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration ;
- Augmentation de capital ;
- Approfondissement de l'implémentation des systèmes internes d'éthique et de lutte contre la corruption ;
- Qualification des administrateurs indépendants ;
- Rémunération des mandataires sociaux ;
- Rémunération des membres du Conseil ;
- Attribution d'actions gratuites aux collaborateurs de la Société ;
- Analyse du vote des actionnaires minoritaires à l'Assemblée Générale 2025 ;
- Veille juridique et réglementaire : Loi Rixain, directive CSRD, pack Omnibus, réglementation DORA, Loi Attractivité.



Comité d'audit

5 membres | **5** réunions

100 %
de taux de participation



Comité des nominations, gouvernance et responsabilité d'entreprise

5 membres | **5** réunions

96 %
de taux de participation



Comité des rémunérations

5 membres | **5** réunions

96 %
de taux de participation

Comité Exécutif



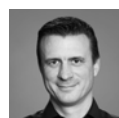
PATRICK DONOVAN
Directeur Général
États-Unis – France



ÉRIC BIERRY
Directeur Général Délégué
Directeur Général SBS
France



ROLAND ROYER
Directeur Général Axway
France



TOBIAS UNGER
Directeur Financier
Suisse



JULIA SIEPMANN
Directrice des Ressources
Humaines Groupe
Royaume-Uni



XAVIER REBEUF
Directeur des Opérations
de R&D
France



PAUL FRENCH
Directeur de cabinet
États-Unis



PHILIPPE BUISSON
Directeur de l'Intégration
et Secrétaire
France



YANN METZ-PASQUIER
Directeur Stratégie
France

9
membres

4
nationalités

Responsabilité d'entreprise

74Software, une entreprise responsable et engagée.

PRINCIPES

GOUVERNANCE

ÉVALUATIONS EXTERNES

CERTIFICATIONS (3)

(1) Page de reconnaissance EcoVadis de 74Software.

(2) L'évaluation a été menée en janvier 2025.

(3) Le périmètre exact des produits, services et processus couverts par ces certifications pour les marques Axway et SBS est disponible sur demande.

● Axway ● SBS

Orientations 2026

SOCIAL

- Promouvoir le bien-être des employés et l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle
- Favoriser la diversité et accroître la représentation des femmes dans les effectifs
- Investir dans des programmes de formation et de développement des compétences

ENVIRONNEMENT

- Faire progresser la mise en œuvre d'objectifs de réduction des émissions fondés sur la science, alignés sur un scénario de réchauffement à 1,5 °C
- Développer et formaliser le plan de transition du Groupe pour l'atténuation du changement climatique
- Réduire l'impact environnemental de nos produits et solutions en poursuivant nos efforts d'écoconception et d'évaluation environnementale

CLIENTS ET UTILISATEURS

- Investir continuellement dans nos produits et garantir leur pertinence et leur performance
- Continuer à mesurer et améliorer la satisfaction client grâce aux enquêtes NPS et aux initiatives de gestion de la réussite client
- Maintenir des mesures de protection des données et de cybersécurité de premier rang

CONDUITE DES AFFAIRES

- Poursuivre l'alignement des pratiques de conduite des affaires et des mécanismes de conformité à l'échelle du Groupe
- Renforcer les politiques de conformité et les mécanismes de signalement des préoccupations éthiques
- Promouvoir des pratiques d'achat responsables

Social

EFFECTIF



- Amériques 8 %
- Europe 65 %
- Asie – Pacifique 18 %
- Afrique – Moyen-Orient 9 %

30 %
de femmes
vs. 30 % en 2024

99 %
de contrats à durée
indéterminée

DÉVELOPPEMENT DES TALENTS

50 285
heures
de formation

99 %
des employés ont
participé à une talent
review en 2025

11
heures de formation
par collaborateur

42 %
des salariés formés
à la sécurité de
l'information en 2025



ENGAGEMENT DES COLLABORATEURS

88 %
de taux de participation
à l'enquête

66 %
de taux d'engagement

Objectifs SBTi

Principaux indicateurs climatiques

2024
Année de référence SBTi

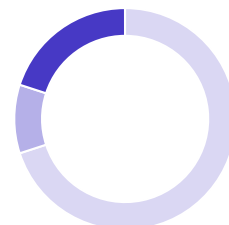
2026
Soumission SBTi des objectifs de réduction des émissions de GES

2030
42 % de réduction des émissions de GES de scope 1 et de scope 2
25 % de réduction des émissions de GES de scope 3

INTENSITÉ CARBONE FONDÉE SUR LE MARCHÉ

0,0774
teqCO₂/k€

MIX ÉNERGÉTIQUE



70 % Combustibles fossiles
10 % Sources nucléaires
20 % Sources renouvelables

Clients et utilisateurs

EXPÉRIENCE CLIENT

Optimiser l'expérience client et analyser les parcours pour améliorer constamment la satisfaction dans une démarche de progrès continu

SÉCURITÉ DES DONNÉES ET DES TRANSACTIONS

Garantir la sécurité des données et des transactions pour des interactions commerciales transparentes et efficaces

INCLUSION FINANCIÈRE ET NUMÉRIQUE

Faciliter l'accès aux services financiers grâce à des solutions numériques, afin de réduire les inégalités et de favoriser l'autonomie

ACCESSIBILITÉ DIGITALE

Intégrer des principes d'accessibilité dans les solutions numériques afin de favoriser des expériences utilisateurs plus inclusives, y compris pour les personnes en situation de handicap

Conduite des affaires

74SOFTWARE COMME PARTENAIRE DE CONFIANCE

Des pratiques fortes :

- Formation aux pratiques éthiques, incluant la prévention de la corruption et la protection des données
- Conformité stricte aux législations et directives internationales

Pour une culture d'entreprise positive et éthique :

- Code d'éthique rendu public, engageant l'ensemble de l'entreprise
- Engagement envers des pratiques d'achats équitables et durables
- Prévention de la corruption et système de lanceur d'alerte accessible à toutes les parties prenantes

0
cas grave ni incident lié aux droits humains signalé en 2025

0
incident de corruption ou de fraude signalé en 2025

Modèle d'affaires RD

Notre mission

Un éditeur de logiciels d'entreprise indépendant et de confiance, qui génère une valeur durable, en offrant des résultats probants à ses clients, des opportunités à ses employés, et du rendement à ses actionnaires.

ATOUTS >

Profil financier

- Croissance, amélioration des marges et génération de trésorerie
- Profil bilanciel solide et poursuite du désendettement
- Flexibilité financière au service des priorités stratégiques de long terme

Gouvernance

- Projet d'entreprise indépendant soutenu par des actionnaires de référence de long terme
- Gouvernance claire articulée entre Conseil d'administration et Comité exécutif
- Organisation matricielle par région et par grande ligne de produits

Technologie et produits

- Stratégie technologique fondée sur un portefeuille de produits agile et performant
- Leadership reconnu sur des marchés de logiciels critiques
- Investissements soutenus en R&D et en innovation
- 20 brevets technologiques

Clients et partenaires

- Plus de 12 000 clients dans le monde
- Présence commerciale dans plus de 100 pays
- Réseau mondial de partenaires au service du déploiement et de l'exécution

Talents

- 4 571 collaborateurs dans 26 pays
- Équipes internationales aux profils, parcours et cultures diversifiés

Responsabilité d'entreprise

- Indicateurs clés de performance intégrés à la stratégie et à la gouvernance
- Ambitions sociales, sociétales et environnementales inscrites dans l'approche du Groupe et ses processus de décision

OFFRES & EXPERTISES >

PORTEFEUILLE DE PRODUITS



- Managed File Transfer (MFT)
- API Management (APIM)
- Intégration B2B
- Produits spécialisés



- Produits bancaires intégrés
- Produits bancaires modulaires
- Produits de financement
- Composants bancaires

INNOVATION

- Investissement en Recherche et Développement

ÉDITION

- Développement de logiciels
- Architecture
- Contrôle qualité et tests

DÉVELOPPEMENT DU PORTFEUILLE

- Expansion sélective du portefeuille
- Analyse Make-or-Buy

INFRASTRUCTURE & SÉCURITÉ

- SaaS & cloud
- Déploiement on-premises
- Sécurité des données et des transactions

GO-TO-MARKET

- Marketing et marques
- Ventes et services
- Customer Success Management
- Souscriptions et renouvellements



ENGAGEMENT DES COLLABORATEURS

TENDANCES OBSERVÉES



Intelligence artificielle et automatisation



Migration vers le cloud et le multicloud



Confidentialité et souveraineté des données



Cybersécurité et conformité réglementaire



Open Banking et services financiers



Écosystèmes collaboratifs

STRATÉGIE >

Les piliers du succès de 74Software



Centricité client, pilotée par le NPS



Portefeuille agile, produits leaders



R&D, ventes et marketing ciblés



Salariés engagés, organisation efficace

... et l'attention requise,

STANDARDISER LES OFFRES & LES PRODUITS



RATIONALISER LES SYSTÈMES & LES OPÉRATIONS



OPTIMISER LA R&D, LES VENTES & LE MARKETING



CENTRALISER LES FONCTIONS DE PRODUCTIVITÉ

pour bâtir un groupe solide d'édition logicielle



INTÉGRATION



APP BANCAIRE

SATISFACTION DES CLIENTS >

CRÉATION DE VALEUR

Clients

- Produits de premier plan reconnus par les analystes de marché
- Modèles contractuels et technologiques flexibles
- Satisfaction client élevée, avec un NPS en hausse de 3 points pour Axway et 31 points pour SBS

Partenaires

- Partenariats stratégiques, technologiques et d'innovation
- Satisfaction partenaires solide, avec un NPS de 65 (Axway seulement)

Collaborateurs

- Équipes engagées, avec un taux d'engagement de 66 %
- Qualité de vie au travail, stabilité de l'emploi et modes de travail flexibles
- Plus de 50 000 heures de formation dispensées à l'échelle du Groupe
- Dialogue ouvert à l'échelle de l'entreprise à travers des temps d'échange réguliers avec le top management
- Actionnariat salarié représentant 2,6 % du capital
- Engagement en faveur de la diversité et de la prévention des discriminations

Fournisseurs

- Charte Fournisseurs & Partenaires
- Charte Éthique et dispositifs associés au service de pratiques responsables

Actionnaires

- Cotation sur Euronext Paris et référence au Code Middenext
- Notation Ethifinance ESG de 68/100
- Dialogue actionnarial fondé sur une information transparente et accessible

Société civile

- Efforts continus de mesure et de réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Engagement en faveur du Pacte mondial des Nations unies
- Soutien à l'inclusion financière et à l'accessibilité numérique

Stratégie et Modèle d'affaires

1.1	Présentation de 74Software	20	1.5	Commentaires sur les comptes annuels 2025 de 74Software SA	34
1.1.1	Aperçu de la société	20	1.5.1	Compte de résultat	34
1.1.2	Nos ambitions	20	1.5.2	Bilan	34
1.1.3	Notre vision	21	1.6	Organigramme juridique simplifié au 31 décembre 2025	36
1.1.4	Notre modèle d'affaires	21	1.7	Carte d'identité juridique de 74Software	37
1.1.5	Stratégie de fusions-acquisitions	22	1.8	Organisation de 74Software	38
1.1.6	Notre portefeuille de sociétés	23	1.8.1	Structure permanente	38
1.1.7	Satisfaction client, innovation et écosystème	24	1.8.2	Structures non permanentes : affaires et projets	39
1.1.8	Mesure du succès de 74Software	25	1.9	Derniers changements opérés	39
1.2	Situation générale des marchés de 74Software	26			
1.2.1	Axway sur le marché des logiciels d'infrastructure	26			
1.2.2	SBS sur le marché des applications bancaires et financières	26			
1.2.3	Tendances observées sur les marchés de 74Software	27			
1.2.4	Environnement concurrentiel de 74Software	28			
1.3	Faits marquants et ambitions	29			
1.3.1	Faits marquants et évolutions de l'exercice 2025	29			
1.3.2	Priorités stratégiques, objectifs et ambitions	29			
1.4	Chiffres clés et commentaires sur les comptes consolidés 2025	30			
1.4.1	Chiffres clés	30			
1.4.2	Commentaires sur les comptes consolidés 2025	31			

Ce chapitre présente l'histoire, les activités, les marchés et la stratégie de 74Software. En s'appuyant sur l'expertise combinée d'Axway et de SBS, 74Software propose l'un des portefeuilles de solutions logicielles d'entreprise les plus complets du marché, en particulier dans les secteurs où les données sont cruciales, comme la banque et les services financiers. 74Software fournit à des milliers de clients à travers le monde un portefeuille de logiciels d'entreprise sécurisés et critiques, qui soutiennent des interactions métiers complexes, allant de l'intégration à grande échelle et l'échange de données aux opérations financières et bancaires fondamentales.

1.1 Présentation de 74Software

1.1.1 Aperçu de la société

74Software est un groupe mondial d'édition de logiciels d'entreprise qui exploite un portefeuille de solutions logicielles : ses différentes lignes de produits peuvent ainsi se développer et réussir sur leurs marchés respectifs grâce à des stratégies différenciées, tout en bénéficiant des avantages financiers, opérationnels et stratégiques d'un grand groupe.

74Software a son siège social à Annecy, en France, où le Groupe s'est établi dès 1968. 74Software est né en 2024 du rapprochement stratégique entre Axway et SBS. Le 6 décembre 2024, la dénomination sociale Axway Software SA du Groupe est devenue 74Software SA.

À travers ses marques opérationnelles, 74Software se positionne comme un acteur international majeur dans le domaine des logiciels d'entreprise, grâce à un portefeuille de produits diversifiés, très résilients et répartis de manière équilibrée sur le plan géographique. Chaque jour, des milliers d'entreprises et d'organisations dans le monde s'en remettent aux solutions de 74Software pour gérer leurs données, leurs *workflows* et processus opérationnels les plus critiques. Le Groupe dispose

d'atouts uniques dans le secteur des services bancaires et financiers, s'appuyant sur l'ancrage durable d'Axway auprès des principales institutions financières et sur l'expertise verticale spécifique de SBS en matière de solutions logicielles pour la banque et la finance.

Au 31 décembre 2025, à travers ses deux marques Axway et SBS, 74Software employait environ 4 600 personnes réparties dans 26 pays à travers le monde.

74Software est coté au compartiment B d'Euronext Paris sous le code mnémonique 74SW.PA. Au 31 décembre 2025, sa capitalisation boursière atteignait près de 1,2 Md€. La Société figure dans divers indices Euronext, notamment Euronext Tech Leaders, et bénéficie de l'éligibilité aux dispositifs PEA et au PEA-PME, qui offrent aux investisseurs particuliers la possibilité de détenir des titres éligibles au sein de plans d'épargne fiscalement avantageux. Elle est par ailleurs éligible au service de règlement différé (SRD), permettant le règlement des opérations sur une base différée.

1.1.2 Nos ambitions

L'ambition de 74Software est de s'imposer durablement comme un acteur de référence dans le portefeuille des logiciels d'entreprise, capable d'accompagner les stratégies digitales des grandes entreprises et institutions financières à l'échelle mondiale.

Suite au rapprochement stratégique d'Axway et SBS en 2024, 74Software a mis en place un modèle de gestion par portefeuille, inaugurant ainsi une nouvelle étape de son développement. En réunissant deux éditeurs de logiciels reconnus et hautement spécialisés, la Société a créé une plateforme cohérente et différenciée couvrant l'intégration d'entreprise, l'échange de données ainsi que les logiciels *core banking* et financiers.

Dans ce cadre, les priorités de 74Software consistent à renforcer et à accroître la valeur de ses sociétés de portefeuille actuelles, tout en adoptant une stratégie de croissance externe rigoureuse et sélective. La Société entend soutenir un développement organique durable, l'innovation et la résilience opérationnelle au sein de son portefeuille, et élargir sélectivement son périmètre par des acquisitions alignées sur ses axes stratégiques, dans le but de renforcer son positionnement sur le marché, ses capacités technologiques et/ou sa présence géographique.

La raison d'être de 74Software reste la même :

« Un éditeur de logiciel indépendant et de confiance, qui génère une valeur durable, en offrant des résultats probants à ses clients, des opportunités à ses employés, et du rendement à ses actionnaires grâce à un portefeuille de produits leaders sur leurs marchés. »

Dans la poursuite de ces ambitions, 74Software demeure soucieux de ses responsabilités sociales, sociétales et environnementales, et continue de se conformer aux principes reconnus de gouvernance et de responsabilité d'entreprise, notamment aux principes fondamentaux des Nations unies et au Code de gouvernance d'entreprise Middledent. Pour plus d'informations sur ces engagements, se reporter au chapitre 3, « Rapport de durabilité ».

1.1.3 Notre vision

La vision de 74Software est de devenir une référence mondiale de confiance dans le domaine des logiciels d'entreprise, en fournissant des solutions critiques permettant aux organisations de fonctionner, de se transformer et de se développer dans un monde toujours plus réglementé et régi par les données.

La Société accompagne les grandes entreprises et institutions financières dans la gestion de leurs données, applications et processus métiers les plus critiques, essentiels à leur performance, à leur conformité réglementaire et à leur résilience pérenne. Ses solutions logicielles sont conçues pour maximiser la valeur de leurs données, via des processus sécurisés de traitement, d'intégration et d'orchestration au sein d'écosystèmes numériques complexes, tout en maintenant la fiabilité, l'évolutivité et la continuité à l'échelle de l'entreprise.

S'inscrivant dans une perspective de long terme, cette vision repose sur un engagement fort en faveur de l'intégrité, de la transparence et de standards éthiques élevés dans toutes les interactions avec les collaborateurs, les clients, les partenaires et les investisseurs.

Fort de l'expertise de ses collaborateurs, d'une culture entrepreneuriale et d'une longue expérience dans les logiciels d'entreprise, 74Software s'impose comme un partenaire stable et fiable pour les organisations opérant dans un contexte d'évolutions technologiques rapides.

Dans un contexte de forte croissance des volumes de données, devenues essentielles pour les opérations, notamment avec l'essor de l'intelligence artificielle, 74Software maintient ses investissements dans l'innovation et propose une plateforme solide aux acteurs confirmés, afin qu'ils puissent se consacrer pleinement à la valeur client et à une croissance durable au sein d'environnements technologiques en constante évolution.

1.1.4 Notre modèle d'affaires

74Software déploie un modèle d'affaires basé sur la gestion de portefeuille, destiné à soutenir une création de valeur pérenne dans l'ensemble de ses entreprises de logiciels d'entreprise, conformément à sa vision et à sa stratégie d'entreprise.

À l'échelle du Groupe, 74Software opère en tant que société holding et plateforme opérationnelle, structurant et coordonnant des expertises partagées au service de ses marques, Axway et SBS. Ces capacités sont regroupées au sein de *chapters* transverses, alliant l'expertise opérationnelle aux fonctions *corporate*, afin que chaque marque puisse se consacrer à ses clients, ses produits et ses marchés. Les principaux *chapters* opérant au niveau de 74Software et au service de ses marques sont :

- Ressources humaines ;
- Technologies et systèmes de l'information ;
- Finance, Comptabilité, Trésorerie et Achats ;
- Opérations, Juridique et Installations ;
- Activités de R&D, Opérations et Sécurité.

Au sein de ces *chapters*, les fonctions *corporate* et transverses – y compris, sans s'y limiter, les ressources humaines, le leadership et la culture, la stratégie et la gouvernance, les relations investisseurs, la durabilité et l'ESG, ainsi que la gestion des risques et la conformité – sont intégrées dans l'ensemble de l'organisation et apportent un soutien coordonné, efficace et cohérent au Groupe et à ses marques.

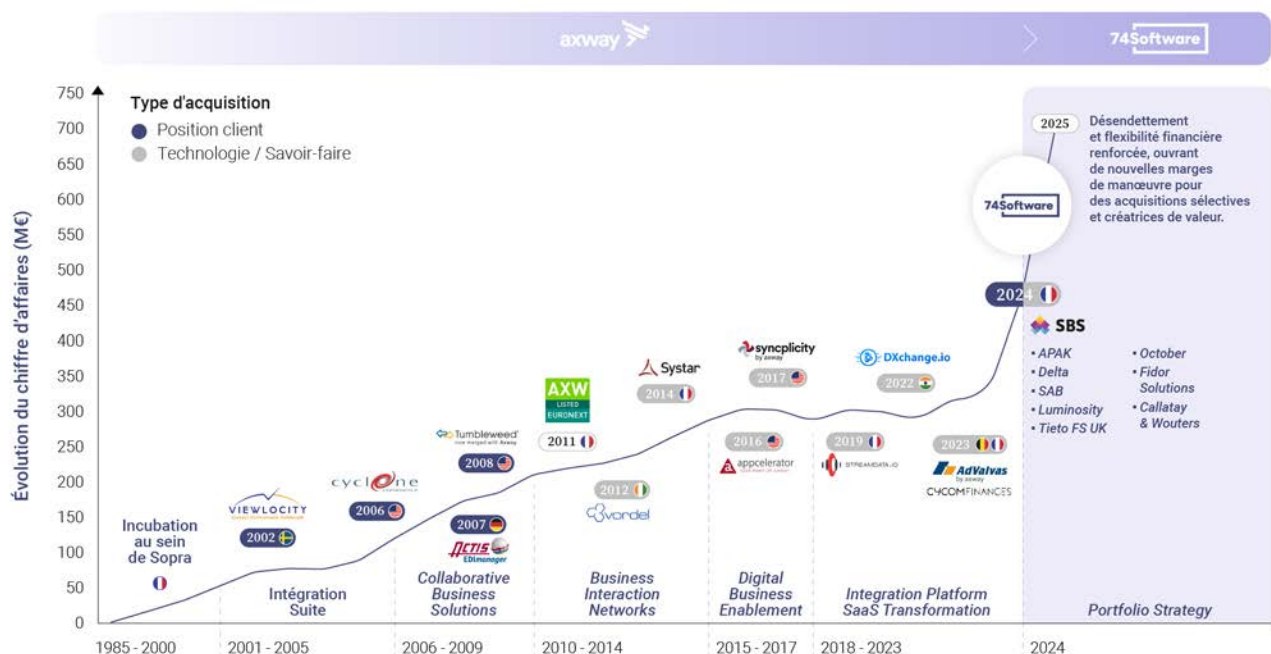
Chaque marque dispose de sa propre équipe de direction et de sa gouvernance, et les activités s'organisent autour de lignes de produits clairement définies, soutenues par des expertises fonctionnelles mutualisées. Chaque ligne de produits est placée sous la direction d'un *General Manager* dédié, qui assume l'entière responsabilité de sa performance, de sa croissance, de sa rentabilité ainsi que du pilotage et des priorités d'investissement. Ce modèle opérationnel allie une responsabilisation accrue à l'échelle de chaque produit aux avantages d'expertises partagées au niveau de 74Software.

Grâce à leurs logiciels, Axway et SBS offrent des solutions critiques qui aident les grandes entreprises et institutions financières à maîtriser la gestion de données et de processus métiers essentiels. Tout en évoluant sur des marchés différents, les sociétés du portefeuille adoptent un modèle d'affaires essentiellement orienté produit et récurrent, reposant sur l'offre de logiciels d'entreprise standardisés via des contrats de souscription et de maintenance. L'implémentation et les services connexes sont axés sur le déploiement et l'intégration de ces solutions afin de contribuer à la réussite des clients et à la création de valeur durable.

En associant un modèle de portefeuille, des fonctions partagées au niveau du Groupe et une organisation opérationnelle axée sur le produit dans chaque marque, 74Software maintient une attention soutenue sur les cas d'usage à forte valeur ajoutée, qui sont au cœur des opérations de ses clients. Cette organisation permet au Groupe de trouver un équilibre entre cohérence stratégique et autonomie opérationnelle à l'échelle de son portefeuille. Une vue d'ensemble des produits du portefeuille est disponible à la section 1.1.6 de ce chapitre.

1.1.5 Stratégie de fusions-acquisitions

Les fusions-acquisitions jouent un rôle majeur dans l'histoire et la stratégie de 74Software. Depuis 2001, sous ses marques Axway et SBS, le Groupe a procédé à plus de 25 opérations de croissance externe.



74Software se positionne comme un investisseur à long terme dans ses sociétés de portefeuille, en les aidant à se développer comme des consolidateurs potentiels sur leurs marchés respectifs. En adoptant une approche de gestion de portefeuille, le Groupe dispose de la flexibilité nécessaire pour s'adapter aux conditions de marché, en combinant de façon équilibrée croissance organique, acquisitions ciblées et, le cas échéant, cessions ou suppressions progressives de certains produits.

Pour chaque société de portefeuille, le développement organique demeure prioritaire et s'appuie sur des investissements continus en innovation et en recherche et développement. En parallèle, 74Software examine activement les opportunités de croissance externe, tant au niveau du Groupe qu'à celui de ses sociétés de portefeuille, afin de soutenir l'évolution pérenne de son portefeuille de produits et de servir ses ambitions stratégiques de long terme.

Le Groupe s'appuie sur un cadre de fusions-acquisitions clairement formalisé, permettant d'assurer une analyse systématique et approfondie des opportunités d'acquisition potentielles. Parmi les principaux critères d'évaluation figurent :

- la diversification du chiffre d'affaires ;
- le retour sur investissement ;
- l'augmentation du BPA ;
- la génération de trésorerie ;
- l'alignement stratégique ;

- le positionnement de marché ;
- le potentiel d'innovation ;
- l'analyse *Make-or-Buy*.

La trajectoire de désendettement devrait contribuer à restaurer la flexibilité financière du Groupe et lui permettre d'envisager, à partir de 2026, des opportunités de fusions-acquisitions ciblées.

1.1.5.1 Opérations récentes

En 2025, le Groupe a priorisé l'intégration de SBS, le développement d'une plateforme de services *corporate* partagés au niveau de 74Software et l'accélération du désendettement, aucune opération de croissance externe n'ayant été réalisée au cours de l'exercice.

1.1.5.2 Cessions et fin de vie

Aucune cession n'a été enregistrée par 74Software durant l'exercice 2025. Le Groupe a toutefois poursuivi une gestion active de son portefeuille de produits, conduisant à la mise en fin de vie de certaines offres, dans le cadre de ses efforts permanents d'optimisation et de préservation d'une cohérence stratégique durable.

1.1.6 Notre portefeuille de sociétés

Chaque jour, grâce à leurs technologies et à la puissance de l'engagement de leurs équipes, les sociétés de portefeuille de 74Software accompagnent le développement de milliers de grandes organisations, dont certaines parmi les entreprises et institutions financières les plus exigeantes au monde.

Expérience client, efficacité opérationnelle, maîtrise des coûts, conformité réglementaire, gestion des risques et gouvernance des données — notamment la qualité, la traçabilité et la sécurité — comptent parmi les priorités majeures de transformation auxquelles répondent les sociétés de portefeuille de 74Software via des solutions logicielles qui occupent une place centrale dans les opérations et la compétitivité de leurs clients.

À fin 2025, le portefeuille de produits de 74Software repose sur deux grandes marques : Axway et SBS, éditeurs de logiciels de renommée internationale, leaders sur leurs marchés mondiaux et/ou de niche respectifs.

1.1.6.1 Axway : Sécuriser les données et orchestrer l'intégration numérique



Axway compte parmi les principaux fournisseurs de solutions d'intégration d'entreprise et d'échange de données, au service des besoins critiques en infrastructures applicatives et intergiciels (*middleware*) des grandes organisations. Axway occupe des positions fortes sur quatre segments de marché essentiels :

- la gestion des transferts de données (MFT ou *Managed File Transfer*) : transferts de fichiers sécurisés, fiables et pilotés, garantissant l'échange de données sensibles dans des écosystèmes complexes d'entreprises et de partenaires ;
- les passerelles interentreprises (*B2B Integration – Electronic Data Interchange*) : échanges structurés et automatisés de données entre entreprises, au service de processus commerciaux et de chaînes d'approvisionnement efficaces, conformes et traçables ;
- la gestion des API (APIM ou *Application Programming Interface Management*) : outils qui permettent aux organisations de concevoir, sécuriser, publier et piloter des API à grande échelle, afin de soutenir leur transformation numérique et le développement de modèles économiques centrés sur les écosystèmes ;
- les plateformes d'intégration en tant que service (*iPaaS ou Integration Platform as a Service*) : solutions d'intégration basées sur le *cloud* qui permettent aux entreprises de connecter leurs applications, données et services sur des environnements *on-premise* et *cloud*, avec agilité et évolutivité.

Axway propose également un ensemble de solutions logicielles spécialisées, conçues pour répondre à des cas d'usage précis. Axway Financial Accounting Hub (FAFH) facilite l'intégration, la transformation et le contrôle des données financières dans des environnements comptables complexes, avec une prise en charge

de la comptabilité et du reporting multi-entités, des traitements et rapprochements intra-groupe, ainsi que de la connexion à de multiples sources et destinations de données. Parmi les autres solutions, figurent Axway Automator, qui permet l'automatisation et l'orchestration entre systèmes, Axway Track & Trace, destiné à renforcer l'intégrité et la traçabilité des chaînes d'approvisionnement dans le secteur de la santé, ainsi qu'Axway Validation Authority, qui propose une validation en temps réel des certificats numériques et des droits d'accès au sein d'environnements d'infrastructures à clés publiques.

1.1.6.2 SBS : Accompagner la transformation du core banking et des services financiers



SBS

SBS compte parmi les principaux fournisseurs de logiciels pour la banque et les services financiers et accompagne plus de 1 500 institutions financières dans le monde. Ses solutions répondent aux besoins opérationnels, réglementaires et de transformation des banques et des acteurs de la finance spécialisée, et ce, sur un large spectre de zones géographiques et de modèles économiques.

Le portefeuille de SBS s'adresse aux banques de détail, aux banques d'entreprise, aux institutions de microfinance, aux usines de paiement, ainsi qu'aux institutions de finance spécialisée, y compris les captives de financement, en leur permettant d'optimiser leurs opérations, de se conformer aux exigences réglementaires et de moderniser leurs environnements technologiques. Son portefeuille se compose des éléments suivants :

- les produits bancaires intégrés : des produits de traitement *core banking* entièrement intégrés et leaders sur certains marchés, en particulier auprès des banques de taille intermédiaire et des banques de détail au Moyen-Orient, en Afrique, en France et dans la région du Benelux ;
- les produits bancaires modulaires : des produits bancaires modernes et composables basés sur le SaaS, conçus pour répondre aux besoins des banques de Tier 2 à Tier 4, offrant des fonctionnalités modulaires de la banque de détail (du *front-office* au *back-office*) et permettant une modernisation progressive des systèmes ;
- les composants bancaires : des produits logiciels spécialisés dédiés à certaines fonctions bancaires, telles que les paiements, les prêts et le traitement des transactions, habituellement déployés par de grands groupes bancaires complexes pour venir compléter ou étendre leurs systèmes existants ;
- les produits de financement : des produits logiciels de bout en bout qui gèrent l'intégralité du cycle de vie des prêts, de la création au service, dans des marchés spécialisés tels que le financement pour les concessionnaires et les hypothèques résidentielles au Royaume-Uni.

1.1.7 Satisfaction client, innovation et écosystème

74Software vise à maximiser la valeur que ses clients tirent de leurs investissements technologiques et de leur relation avec le Groupe, à chaque étape du cycle de vie client.

Les équipes en contact avec les clients au sein des sociétés de portefeuille du Groupe – produits, ventes, services, engagement client – travaillent ensemble afin d'harmoniser les processus internes et d'améliorer les résultats pour les clients. 74Software aspire à offrir des expériences cohérentes de bout en bout à ses clients, en standardisant progressivement les initiatives, méthodologies et meilleures pratiques au sein de son portefeuille.

Des organisations dédiées à la réussite client sont mises en place au sein de chaque société de portefeuille afin de coordonner les activités en contact direct avec les clients et de soutenir la création de valeur sur le long terme. Les équipes marketing des sociétés de 74Software élaborent des propositions de valeur qui mettent en avant le positionnement distinctif de chaque marque et les atouts de leurs produits logiciels.

1.1.7.1 Politiques et suivi de la performance

74Software a formalisé un Code éthique et des conditions générales de vente qui régissent ses relations avec ses clients et ses parties prenantes externes.

Le Groupe suit l'expérience et la satisfaction client au moyen d'un ensemble d'indicateurs de performance, dont le *Net Promoter Score* (NPS), mesuré auprès des clients et des partenaires. Le NPS est un indicateur non financier majeur qui permet de mesurer la satisfaction et la fidélité des clients, d'identifier les priorités d'amélioration et de suivre l'évolution des résultats dans le temps.

Les retours clients sont coordonnés par les équipes de gestion de la réussite client, qui veillent à partager les enseignements avec les parties prenantes concernées au sein de l'organisation et à les concrétiser en actions d'amélioration continue. Le NPS est pris en compte dans certains dispositifs de rémunération des dirigeants.

En 2025, Axway a maintenu des niveaux élevés de satisfaction client, tandis que SBS a connu une amélioration significative.

1.1.7.2 Engagement envers l'innovation et la fiabilité

74Software s'engage à maintenir les produits de ses sociétés de portefeuille en tête de leurs marchés respectifs grâce à des investissements continus en recherche et développement. Cet engagement se reflète dans la contribution de plus de 2 000 collaborateurs, répartis dans 10 centres R&D principaux à travers le monde.

En 2025, les investissements en Recherche et Développement représentaient plus de 25 % du chiffre d'affaires du Groupe, ce qui témoigne de la priorité donnée à l'innovation, à la qualité des produits et à la fiabilité opérationnelle. Au-delà de l'amélioration continue de ses offres, le Groupe a intensifié ses initiatives d'innovation ciblée sur l'ensemble de son portefeuille, parmi lesquelles, chez Axway, le développement d'une passerelle IA (AI Gateway) visant à assurer une intégration sécurisée, pilotée et contrôlée des capacités d'intelligence artificielle au sein des infrastructures d'entreprise. Dans le même temps, SBS a continué d'intégrer des capacités d'intelligence artificielle à ses solutions bancaires, au service d'une automatisation accrue, d'un meilleur support à la décision, d'une gestion des risques renforcée et d'un engagement client optimisé dans des environnements très réglementés.

À fin 2025, 74Software détenait vingt brevets, délivrés et/ou publiés via ses sociétés de portefeuille, principalement liés à des technologies de sécurisation et d'intégrité des échanges de données. Ces brevets sont essentiellement déposés aux États-Unis. L'activité du Groupe ne repose sur aucun brevet unique ni sur une technologie propriétaire spécifique.

1.1.7.3 Écosystème mondial et support complet

74Software exerce ses activités à l'échelle mondiale, en s'appuyant sur un vaste écosystème de partenaires technologiques et de distributeurs. Grâce à Axway et SBS, ses sociétés de portefeuille, les produits logiciels du Groupe sont présents dans plus de 100 pays, offrant aux clients la possibilité de déployer des solutions dans des environnements complexes couvrant plusieurs pays. Les partenariats jouent un rôle important pour traiter de nouveaux cas d'usage client, en combinant expertises sectorielles, techniques et opérationnelles pour soutenir le déploiement de solutions dans des contextes variés et en constante évolution.

Les offres de services et de support du Groupe visent principalement à favoriser l'adoption et l'utilisation optimale des produits logiciels de ses sociétés de portefeuille. Axway et SBS offrent à leurs clients un ensemble d'outils et de services nécessaires à la réussite de leurs projets. Ces prestations peuvent, le cas échéant, être complétées par des plans de réussite sur mesure, alignés sur des objectifs, des calendriers et des exigences opérationnelles spécifiques.

1.1.8 Mesure du succès de 74Software

74Software s'appuie sur des objectifs financiers et non financiers pour guider son développement :

- croissance organique du chiffre d'affaires ;
- croissance de l'ARR (*Annual Recurring Revenue*) ;
- résultat opérationnel d'activité ;
- flux de trésorerie disponible sans effet de levier ;
- fidélité des clients à la marque (*Net Promoter Score*) ;
- score d'engagement des collaborateurs à l'échelle du groupe et des marques.

Objectif stratégique	KPI	2025	Ambitions 2026
Croissance	Croissance organique du chiffre d'affaires	+3,8 % à 707,2 M€	Croissance organique de 3 à 5 %
	ARR (<i>Annual Recurring Revenue</i>)	Axway : +11,8 % à 273 M€ SBS : +8,9 % à 244 M€	
Profitabilité et génération de trésorerie	Résultat opérationnel d'activité	15,2 % du chiffre d'affaires (107,3 M€)	15 à 17 % du chiffre d'affaires
	Flux de trésorerie disponible sans effet de levier	11,4 % du chiffre d'affaires (80,4 M€)	Environ 10 % du chiffre d'affaires
Fidélité des clients	NPS Clients	Axway : 55 (+3 pts) SBS : 38 (+31 pts)	
Engagement des collaborateurs	Score d'engagement des collaborateurs	Axway : 72 % (+2 %) SBS : 51 % (+3 %)	

1.2 Situation générale des marchés de 74Software

1.2.1 Axway sur le marché des logiciels d'infrastructure

Avec un chiffre d'affaires de 337,9 M€ en 2025, Axway est l'un des plus importants éditeurs français de logiciels horizontaux ⁽¹⁾.

Selon une étude de Gartner®, « les dépenses mondiales des utilisateurs finaux en logiciels d'infrastructure d'entreprise à taux de change constant devraient accélérer de 13,1 % en 2026, pour atteindre 552,8 Md\$. D'ici 2029, les dépenses mondiales des utilisateurs finaux à taux de change constant devraient dépasser les 771,5 Md\$, avec une croissance annuelle moyenne de 11,3 % » ⁽²⁾.

En tant qu'éditeur de logiciels, Axway opère sur plusieurs sous-segments du marché des logiciels d'infrastructure, notamment dans l'infrastructure applicative et l'intergiciel (*middleware*). Au total, Gartner estime que le marché de l'infrastructure applicative et de l'intergiciel (AIM) atteindra 106,1 Md\$ d'ici 2029 ⁽²⁾.

Au sein du sous-segment de l'infrastructure applicative et de l'intergiciel, Axway s'illustre sur quatre marchés spécifiques :

- gestion des transferts de données (MFT) ;
- passerelle interentreprises (intégration B2B) ;
- gestion des API (APIM) ;
- plateformes d'intégration as a Service (iPaaS).

Pour 2026, Gartner estime la croissance des différents marchés technologiques sur lesquels Axway opère comme suit : Gestion des transferts de données (MFT) +3,3 %, Passerelle interentreprises (intégration B2B) -4,8 %, Gestion des API +10,8 %, Plateformes d'intégration as a Service (iPaaS) +17,8 %.

En tant qu'acteur international, Axway se voit exposé aux dynamiques de différents marchés géographiques. La Société dispose d'implantations dans 18 pays et sur cinq continents. Pour 2026, Gartner estime la croissance de l'infrastructure applicative et de l'intergiciel dans les régions où Axway opère comme suit : Amérique du Nord +12,9 %, Amérique latine +13,9 %, Europe +10,6 % et Asie/Pacifique +13 %.

Plus globalement, les marchés de l'infrastructure et de l'intégration poursuivent leur évolution. Les exigences ne cessent de croître, tant sur le plan de la disponibilité des informations sur tous les terminaux qu'en matière de sécurité des connexions et des données. Les écosystèmes informatiques continuent à se développer, et les entreprises sont toujours plus nombreuses à coopérer grâce à des solutions collaboratives.

Tandis qu'un volume croissant de projets transite par le *cloud*, les sociétés doivent prendre en compte plusieurs décennies d'infrastructures informatiques et de systèmes historiques qui doivent continuer à être exploités pour répondre aux besoins à court terme et aux impératifs économiques. Les entreprises se tournent donc naturellement vers les plateformes d'intégration pour faciliter leur transformation digitale.

Selon Gartner, « le passage à des architectures *cloud-first* ou *cloud-native* et à des modèles *multicloud*, la priorité accordée à la modernisation des systèmes existants, la généralisation des approches *API-first* et de l'automatisation agentique, ainsi que le déploiement massif de l'IA et de l'IA générative feront croître la demande pour les technologies *iPaaS* et de gestion des API » ⁽³⁾.

Pour la dixième fois, Axway s'est positionnée parmi les leaders mondiaux sur le marché de la gestion des API à l'occasion de l'édition 2025 de l'étude *Gartner® Magic Quadrant™ for API Management* ⁽⁴⁾. Parallèlement, Axway a été reconnue pour ses produits et sa vision sur ses différents marchés technologiques – les offres de gestion des API, d'intégration B2B et de MFT – qui constituent trois des quatre principales lignes de produits d'Axway. Chacune a été classée parmi les Leaders de sa catégorie respective dans les rapports Winter 2025 publiés par G2, une plateforme de référence pour l'analyse de solutions d'entreprise. QKS Group a par ailleurs positionné Axway au rang de Technology Leader dans la SPARK Matrix™ : Enterprise Integration Platform as a Service (EiPaaS), Q3 2025.

Plus tôt en 2024, Axway a été positionné comme leader dans The Forrester Wave™ : API Management Software, Q3 2024 ⁽⁵⁾ et dans l'IDC MarketScape : Worldwide Business-to-Business Middleware 2024 Vendor Assessment ⁽⁶⁾.

1.2.2 SBS sur le marché des applications bancaires et financières

Avec un chiffre d'affaires de 371,2 M€ en 2025, SBS se classe parmi les principaux fournisseurs de logiciels en Europe pour l'industrie bancaire et du financement d'actifs. Selon une étude Gartner, les logiciels verticaux spécifiques, tels que le *core banking*, la banque digitale et les systèmes de paiements, devraient connaître une croissance de 12,0 % en 2026 pour atteindre 31,3 Md\$ à l'échelle mondiale ⁽⁷⁾.

Les solutions de SBS couvrent plusieurs segments du marché des logiciels bancaires et de financement d'actifs, incluant des plateformes modulaires de banque de détail et de financement d'actifs, des solutions de *core banking* intégrées, ainsi que des solutions spécifiques telles que les paiements, les prêts, les dépôts et l'épargne, l'engagement des clients et des collaborateurs, et la gestion des risques et de la conformité.

⁽¹⁾ Source : Top 250 des éditeurs de logiciels français, Numeum – EY 2025.

⁽²⁾ Gartner, Forecast : Enterprise Infrastructure Software, Worldwide, 2023-2029, mise à jour du T4 25. Arunasree Cheparthi, et al., 15 décembre 2025. Dépenses des utilisateurs en monnaie constante. Asie/Pacifique = Asie/Pacifique émergente + Asie/Pacifique mature.

⁽³⁾ Gartner, Forecast Analysis : Application Infrastructure and Middleware Software, Worldwide, Varsha Mehta, et al., 7 octobre 2025.

⁽⁴⁾ Gartner® Magic Quadrant™ for API Management, Shameen Pillai, John Santoro, Steve Schwent, Nicholas Carter, 7 octobre 2025. Le rapport (Magic Quadrant™ for API Management) a été publié sous le nom de Magic Quadrant for Application Services Governance pour les années 2013 et 2015, sous le nom de Magic Quadrant for Full Life Cycle API Management pour 2016 ; 2019-2023, Axway a été reconnu sous le nom d'Axway (Vordel) en 2013.

⁽⁵⁾ The Forrester Wave™ : API Management Software, Q3 2024, Forrester Research, Inc., 1^{er} juillet 2024.

⁽⁶⁾ IDC MarketScape : Worldwide Business-to-Business Middleware 2024 Vendor Assessment, décembre 2024, Doc #US51811124.

⁽⁷⁾ Gartner, Forecast : Enterprise IT Spending for the Banking and Investment Services Market, Worldwide, 2023-2029, mise à jour 2025, Jeff Casey, Debby Buckland, Inna Agamirzian, Pankaj Verma, 12 février 2026. Core banking, banque digitale et systèmes de paiements = Services bancaires et d'investissement, dépenses des utilisateurs finaux en monnaie constante, Afrique et Moyen-Orient = Moyen-Orient et Afrique du Nord + Afrique subsaharienne, Asie/Pacifique = Asie/Pacifique mature + Asie/Pacifique émergente.

Les solutions logicielles de SBS peuvent être déployées de diverses manières : sur site (*on-premise*), en *cloud* privé (géré par le client) ou en mode SaaS (géré par SBS).

Gartner estime que le marché mondial des plateformes bancaires et de financement atteindra 45,3 Md\$ en 2029 ⁽¹⁾.

Acteur résolument international, SBS est présent dans plus de 80 pays à travers cinq continents. Pour 2026, Gartner prévoit une progression notable des logiciels verticaux spécifiques dans les régions où SBS est actif, avec une hausse de +11,3 % en Amérique du Nord, de +10,6 % en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, de +12,2 % en Europe, et de +13,8 % en Asie/Pacifique ⁽¹⁾.

Les institutions financières intensifient la modernisation de leurs systèmes historiques afin d'ouvrir de nouvelles perspectives en matière d'engagement client. Les grandes banques se tournent de plus en plus vers les plateformes logicielles pour faciliter leur transformation digitale.

Selon Forrester, « *un peu moins de la moitié des banques de Tier 1 lancera des agents d'IA spécialisés dans les tâches de back-office. Les agents d'IA redéfinissent ces opérations en automatisant plus de 35 % des tâches manuelles, comme le traitement de données, la production de rapports et les processus de rapprochement. Selon les données 2025 de Forrester, 33 % des décideurs en matière d'IA dans les services financiers déclarent avoir constaté un impact positif de l'IA sur le temps gagné par le personnel, tandis que 28 % indiquent une amélioration de l'efficacité de l'automatisation au cours des douze derniers mois* » ⁽¹⁾.

SBS bénéficie d'une reconnaissance constante au sein du secteur de la part des principaux cabinets d'analystes :

- IBS Intelligence a classé SBS au 2^e rang dans les segments *Regional Leader – Europe et Payment Systems – Retail*, et a récompensé l'entreprise par des *Industry Leader Special Awards en Compliance Management and Retail Payments* ;

- Celent a distingué SBS à travers plusieurs reconnaissances « *Noteworthy Solutions* » pour ses solutions *EMEA Retail Digital Banking Platforms* et *EMEA Small Business Digital Banking Platforms* ;
- QKS Group a désigné SBS comme *Global Leader* dans la *Spark Matrix : Digital Banking Platform (Q1 2025)*, ainsi que *Leader & Emerging Innovator* pour les solutions de *Retail et Commercial Loan Origination Systems*. QKS Group a également attribué à SBS le statut de *Global Leader* dans la catégorie *Digital Open Banking Intermediaries (Q4 2025)* et dans les *Retail Core Banking Systems* dans les régions EMEA et Asie-Pacifique ;
- SBS a également été largement distingué dans l'étude NEAT 2025 « *Mortgage & Loan Services* » de NelsonHall, où il figure en tant que *Major Player, High Achiever et Innovator* dans diverses catégories, incluant *Operations Services, Process Automation, Professional Services et AI & Analytics Services*. NelsonHall a, par ailleurs, classé SBS parmi les *Leaders et Innovators* dans son évaluation 2025 « *GenAI & Process Automation in Banking* » ;
- Chartis Research a positionné SBS au rang de *Leader* dans son Quadrant 2025 « *RiskTech Regulatory Reporting Solutions* » et a, par ailleurs, inclus la société dans ses classements mondiaux *RiskTech100* et *Retail Banking Top 50* ;
- IDC a classé SBS dans le Top 50 de son *IDC FinTech Rankings 2025* ;
- SBS s'est en outre vu décerner la distinction *Best-in-Class Core Banking Platform – Retail/Universal Banks* dans le cadre des IBSi Global FinTech Awards, pour son travail mené avec Fransabank ;
- enfin, Everest Group a classé SBS parmi les *Leaders* dans son évaluation PEAK Matrix® 2025 des solutions de *Banking Customer Experience Orchestration Products (CXOP)*.

1.2.3 Tendances observées sur les marchés de 74Software

Le paysage des logiciels d'entreprise évolue rapidement, porté par des avancées technologiques significatives et une demande accrue de sécurité et d'efficacité. Les principales tendances particulièrement pertinentes pour Axway et SBS au sein du groupe 74Software sont les suivantes :

- Intelligence artificielle et automatisation : l'IA et le *machine learning* continuent de révolutionner les processus d'intégration métier, de la gestion des API à l'automatisation des transferts de fichiers. Dans les secteurs du *core banking* et du financement, ces technologies permettent d'optimiser les opérations bancaires, de réduire les erreurs humaines et d'améliorer la gestion des risques. Pour l'infrastructure et la gestion des données, elles facilitent l'analyse prédictive et la prise de décision éclairée. D'après le rapport de Gartner, « *pour superviser efficacement l'IA et la déployer à grande échelle, la gouvernance de l'IA devra recourir à des technologies de contrôle permettant d'appliquer et de faire respecter les nouvelles exigences de l'entreprise en matière d'IA* » ⁽²⁾.
- Cybersécurité et conformité réglementaire : face à la recrudescence de cybermenaces sophistiquées, la sécurité des données et la conformité réglementaire demeurent des priorités absolues. Les modèles de sécurité *Zero Trust* deviennent indispensables pour assurer un accès sécurisé et surveillé aux données les plus sensibles. Dans le domaine

bancaire, cela permet par exemple de protéger les transactions financières et les informations confidentielles des clients. Concernant l'infrastructure, il s'agit de garantir la sécurité des systèmes et des bases de données contre les attaques. « *Malgré l'incertitude macroéconomique persistante en 2025, liée aux changements de politique commerciale et de tarifs douaniers aux États-Unis, la demande de produits et services de cybersécurité devrait rester un élément porteur des dépenses technologiques, dont la croissance est appelée à dépasser celle de l'ensemble du marché mondial des logiciels commerciaux* » ⁽³⁾.

- Migration *cloud* et multicloud : l'adoption des stratégies multicloud et *cloud* hybride se généralise, offrant aux entreprises une flexibilité et une évolutivité accrues. Les institutions financières, telles que les banques, adoptent ces stratégies pour améliorer leur agilité et répondre aux attentes des clients en matière de services numériques. Dans l'univers de l'infrastructure et de la gestion des flux de données, cela permet de gérer efficacement les ressources et de bénéficier des avantages du *edge computing* et de la 5G. « *La migration vers le cloud et la modernisation ne sont plus des options à la marge : elles sont au cœur même de la transformation des entreprises* » ⁽⁴⁾.

⁽¹⁾ Forrester : *Predictions 2026 : Banking and Investing*, Forrester Research, Inc., 21 octobre 2025.

⁽²⁾ Gartner *Hype Cycle for Artificial Intelligence, 2025*, Jeremy D'Hoinne, Haritha Khandabattu, Birgi Tamersay, 11 juin 2025.

⁽³⁾ *Global Cybersecurity Market Forecast, 2024 To 2029*, Forrester Research, Inc., 8 septembre 2025.

⁽⁴⁾ *Forrester's Essential Research for Cloud Migration*, Forrester Research, Inc., 16 octobre 2025.

- **Open banking et services financiers** : les institutions financières optent de plus en plus pour l'*open banking*, tout en opérant dans un environnement réglementaire en perpétuelle évolution. Cette tendance est alimentée par des préoccupations de sécurité et de confidentialité, ainsi que par des impératifs de compétitivité. L'*open banking* permet aux banques de collaborer avec des *fintechs* et d'offrir des services innovants, tandis que la stratégie de gestion des données doit garantir la conformité et la protection des informations partagées.
- **Confidentialité et souveraineté des données** : la protection des données est devenue une priorité mondiale qui s'accompagne de réglementations de plus en plus rigoureuses. Les entreprises doivent gérer et sécuriser leurs données à travers le monde tout en se conformant aux exigences réglementaires locales. Dans le secteur financier, cela signifie protéger les informations sensibles des clients et respecter des normes de confidentialité. En termes d'infrastructure, cela implique de mettre en place des solutions robustes pour la gestion et la sécurité des données. Gartner précise également que « *les DSI doivent mettre en place des stratégies de souveraineté sur mesure, intégrant gouvernance des données, maîtrise opérationnelle et indépendance technologique, en les orientant vers des résultats concrets pour l'entreprise* » ⁽¹⁾.
- **Écosystèmes collaboratifs** : les entreprises ne sont plus des entités isolées, elles interagissent dans un écosystème complexe de partenaires – dont les capacités reposent de plus en plus sur l'IA –, de fournisseurs et de clients. Leur réussite repose désormais sur leur capacité à s'intégrer et à collaborer efficacement au sein de ces écosystèmes en pleine évolution. Pour les institutions financières, cela signifie travailler avec des partenaires technologiques pour offrir des services innovants. Cela implique également de bénéficier d'infrastructures capables de faciliter l'intégration et la collaboration entre différents systèmes et plateformes, tout en renforçant la gouvernance pour assurer la sécurité et la conformité.

En capitalisant sur ces tendances, 74Software se positionne comme un acteur incontournable de la transformation numérique. En misant sur l'innovation et en répondant aux exigences croissantes en matière de sécurité et de conformité, le Groupe se prépare à accompagner ses clients vers un avenir numérique plus sûr, plus agile et plus performant. 74Software prépare les entreprises à l'avenir en leur offrant les ressources indispensables pour exceller dans un monde numérique en constante évolution.

1.2.4 Environnement concurrentiel de 74Software

Axway et SBS, filiales de 74Software, évoluent au sein d'un environnement concurrentiel dynamique et diversifié, caractérisé par la présence de nombreux acteurs sur divers marchés de niche.

Axway se distingue par son expertise approfondie et ses solutions spécialisées capables de répondre aux défis les plus complexes en matière d'infrastructure informatique. Parmi les principaux concurrents d'Axway figurent :

- De grands acteurs généralistes : des entreprises telles que Amazon Web Services, Broadcom, Dell, Google, IBM, Microsoft, Oracle, Salesforce et SAP dominent le marché mondial des systèmes d'information grâce à de vastes gammes de produits. Leurs offres, qui couvrent aussi bien les systèmes d'exploitation que les services *cloud* (public et privé), la recherche ou les ERP, répondent à un ensemble de besoins de base en matière d'infrastructure et d'intégration. Malgré la taille et l'envergure de ces entreprises, Axway se distingue par son approche indépendante et agnostique technologiquement, pour permettre une interaction inégalée entre tous les écosystèmes de données, qu'ils soient *on-premise* ou dans le *cloud*, sur tous les appareils et à travers toutes les applications.
- Des spécialistes de l'infrastructure et de l'intégration : des acteurs comme Apigee, Boomi, Informatica, Kong, MuleSoft, Gravitee et WS02 sont les principaux concurrents d'Axway. Qu'il s'agisse de start-up *cloud-native*, d'entreprises plus établies

ou de filiales spécialisées de grands généralistes, ces sociétés voient leurs domaines d'expertise respectifs converger à mesure que le marché évolue. Axway s'illustre parmi ces concurrents à travers plus de 20 ans d'investissements continus dans les technologies d'échange de données et un leadership reconnu sur les marchés du MFT, de l'intégration B2B, et de la gestion des API.

SBS opère dans un environnement concurrentiel spécifique aux logiciels bancaires et financiers. Parmi les principaux concurrents de SBS figurent :

- Des spécialistes des applications bancaires et financières : SBS rivalise avec des entreprises telles qu'Alfa, Avaloq, BackBase, Finastra, FIS, Fiserv, Infosys Finacle, Mambu, Temenos, et Thought Machine. Ces entreprises sont spécialisées dans les solutions bancaires et financières, proposant toute une gamme de produits allant des systèmes de gestion des opérations aux plateformes intégrées de services financiers. SBS se distingue par son engagement envers l'innovation et l'amélioration continue de ses produits, ainsi que par sa capacité à fournir des solutions robustes et sécurisées aux grandes institutions financières. Réputé pour ses plateformes bancaires et de financement modulaires, SBS permet aux institutions financières de transformer leurs modèles opérationnels et de s'adapter aux besoins évolutifs de leurs clients.

⁽¹⁾ Gartner, *Digital Sovereignty is Needed for Future Technological Resilience and Business Outcome*, 2 février 2026.

GARTNER, HYPE CYCLE et MAGIC QUADRANT sont des marques déposées de Gartner, Inc. et/ou de ses sociétés affiliées. Gartner n'approuve aucune entreprise, aucun fournisseur, aucun produit ni aucun service mentionné dans ses publications et ne conseille pas aux utilisateurs de technologies de sélectionner uniquement les fournisseurs ayant obtenu les meilleures évaluations ou toute autre désignation. Les publications Gartner reflètent les opinions de son organisation de recherche et de conseil en matière d'entreprises et de technologies et ne doivent pas être interprétées comme des déclarations de faits. Gartner décline toute garantie, expresse ou implicite, relative à cette publication, y compris toute garantie de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier. Le contenu Gartner décrit aux présentes (le « Contenu Gartner ») représente des opinions ou points de vue issus de recherche publiées par Gartner, Inc. (« Gartner ») dans le cadre d'un service d'abonnement mutualisé, et ne constitue pas une déclaration de fait. Le Contenu Gartner est valable à la date de sa publication (et non à la date du présent Document d'Enregistrement Universel), et les opinions exprimées dans le Contenu Gartner sont susceptibles d'être modifiées sans préavis.

Forrester n'approuve aucune entreprise, aucun produit, aucune marque ni aucun service mentionné dans ses publications de recherche, et ne recommande à personne de sélectionner les produits ou services d'une société ou d'une marque sur la base des évaluations figurant dans ces publications. Les informations reposent sur les meilleures ressources disponibles. Les opinions reflètent le jugement au moment de leur formulation et sont susceptibles d'évoluer. Pour plus d'informations, consultez les principes d'objectivité de Forrester [ici](#).

1.3 Faits marquants et ambitions

1.3.1 Faits marquants et évolutions de l'exercice 2025

74Software a délivré en 2025 une année d'exécution opérationnelle solide et d'avancées stratégiques significatives, démontrant la scalabilité et la capacité bénéficiaire de son portefeuille dans les logiciels d'infrastructure et le *core banking*. La croissance a été soutenue par une demande durable pour des environnements de production complexes, régulés et à forte exigence de confiance, ainsi que par la poursuite de la transition vers des modèles récurrents, *cloud* et enrichis en capacités d'intelligence artificielle. Le modèle opérationnel fondé sur des *General Managers* disposant d'une pleine responsabilité de P&L est désormais pleinement déployé au niveau Groupe, renforçant la discipline d'allocation du capital, la rapidité d'exécution et la création de valeur à long terme. La structuration des *corporate chapters* de 74Software consolide par ailleurs la coordination transversale et l'efficacité opérationnelle des deux marques.

Les faits marquants de l'exercice incluent :

- Axway a délivré une performance solide sur l'ensemble de son portefeuille d'intégration, avec un taux de pénétration du *cloud* atteignant 29 % des prises de commande et une adoption initiale soutenue d'Amplify Fusion, qui a conquis 27 nouveaux clients sur l'exercice. L'innovation s'est accélérée avec le lancement de l'AI Gateway et le déploiement d'améliorations fondées sur l'IA dans les offres MFT et B2B, tandis qu'Axway

a continué de bénéficier d'une reconnaissance de premier plan de la part des analystes du secteur pour la qualité de ses capacités en gestion d'API.

- SBS a exécuté avec discipline son plan d'amélioration de la rentabilité, avec une gestion financière rigoureuse de ses plateformes *core banking*, de ses solutions réglementaires et de ses offres de financement spécialisées, tout en maintenant un bon équilibre entre projets complexes à cycle long et activités à cycle plus court. La dynamique commerciale a été forte sur le *core banking* intégré et les solutions de finance spécialisée, avec 17 nouveaux logos signés sur l'exercice. La dynamique produit s'est poursuivie sur les composants bancaires et les paiements instantanés, avec une expansion continue des services réglementaires en mode SaaS. Le *Net Promoter Score* a atteint un niveau historique de 38 (contre 7 en 2024), reflétant l'amélioration continue de la qualité de service, du *delivery* et de la modernisation produit.

Le Groupe aborde 2026 avec une visibilité commerciale renforcée, un profil de revenus récurrents structurellement renforcé, un levier opérationnel accru et une ambition claire d'accélérer les déploiements *cloud* et les capacités d'IA sur les marchés de l'infrastructure logicielle et du *core banking*.

1.3.2 Priorités stratégiques, objectifs et ambitions

Fort de l'exécution solide réalisée en 2025, 74Software entre dans une phase d'expansion durable de sa rentabilité et de renforcement de sa génération de trésorerie. Le Groupe se fixe désormais pour ambition une croissance organique du chiffre d'affaires comprise entre 3 % et 5 % par an sur les trois prochaines années, traduisant la montée en puissance continue de son modèle centré sur les produits et les souscriptions.

Pour 2026, à taux de change constants, 74Software anticipe une croissance organique du chiffre d'affaires comprise dans cette fourchette, une marge de résultat opérationnel d'activité comprise entre 15 % et 17 %, ainsi qu'un flux de trésorerie disponible sans effet de levier de l'ordre de 10 % du chiffre

d'affaires. La poursuite du désendettement est attendue, avec un ratio dette nette/EBITDA approchant 1,5x, hors opérations potentielles de croissance externe.

Dans cette trajectoire, le Groupe vise, à fin 2028, un chiffre d'affaires proche de 800 M€, une marge opérationnelle d'environ 20 % et une amélioration continue de la conversion du résultat en trésorerie. Cette dynamique reposera sur le renforcement de la rentabilité de SBS, l'amélioration du mix de portefeuille et la gestion active du besoin en fonds de roulement. À moyen terme, avec des acquisitions sélectives et disciplinées, 74Software maintient son ambition d'atteindre 1 Md€ de chiffre d'affaires.

1.4 Chiffres clés et commentaires sur les comptes consolidés 2025

1.4.1 Chiffres clés

	2025	2024	2024
	Consolidé IFRS	Proforma	Consolidé IFRS
(en millions d'euros)	12m AXW + 12m SBS	12m AXW + 12m SBS	12m AXW + 4m SBS
Chiffre d'affaires	707,2	690,0	461,9
Marge brute	476,1	448,8	320,2
en % du CA	67,3 %	65,0 %	69,3 %
Résultat opérationnel d'activité	107,3	94,0	87,7
en % du CA	15,2 %	13,6 %	19,0 %
Résultat opérationnel courant	85,4	74,6	75,0
en % du CA	12,1 %	10,8 %	16,2 %
Résultat opérationnel	73,3	56,9	63,3
en % du CA	10,4 %	8,2 %	13,7 %
Résultat net – part du Groupe	40,8	29,0	40,7
en % du CA	5,8 %	4,2 %	8,8 %
ARR Axway	273,0	246	246
ARR SBS	243,8	225	225
Excédent brut d'exploitation	114,1	95,9	85,6
en % du CA	16,1 %	13,9 %	18,5 %
Flux de Trésorerie disponible sans effet de levier	80,4	NA	26,3
en % du CA	11,4 %	NA	5,7 %
Flux de trésorerie disponible sans effet de levier par action (en euros)	2,75	NA	1,12
Nombre d'actions au 31 décembre	29 746 194	29 746 194	29 746 194
Résultat de base par action (en euros)	1,39	0,99	1,73
Résultat dilué par action (en euros)	1,36	0,98	1,68
Dividende net par action* (en euros)	—	—	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie	49,1	41,4	41,4
Capitaux propres – part du Groupe	553,5	533,7	533,7
Endettement (trésorerie) net	193,0	250,3	250,3
Ratio de levier	1,92x	2,87x	2,87x
Ratio d'endettement	0,35x	0,46x	0,46x
Effectifs au 31 décembre	4 571	4 787	4 787

* Le Conseil d'administration de 74Software ne proposera pas de distribution de dividendes au titre de l'exercice 2025.

1.4.2 Commentaires sur les comptes consolidés 2025

Performance opérationnelle et activité

En 2025, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 707,2 M€, en progression de 2,5 % en données publiées et de 3,8 % en croissance organique par rapport à l'exercice précédent. Cette performance a été portée par les deux marques : Axway a contribué à hauteur de 337,9 M€, enregistrant une croissance organique de 4,6 %, tandis que SBS a généré 371,2 M€ de chiffre d'affaires, en croissance organique de 3,0 %.

Les variations de change ont eu un impact négatif de 8,4 M€ sur l'exercice, reflétant l'appréciation de l'euro face au dollar américain et, dans une moindre mesure, face à la livre sterling par rapport à 2024.

Chiffre d'affaires par entreprise du portefeuille

M€/%	2025	2024 Pro forma	2024 Retraité*	Croissance Totale	Croissance Organique
Périmètre Axway (12 mois)	337,9	329,8	323,0	+2,5 %	+4,6 %
Périmètre SBS (12 mois)	371,2	362,0	360,3	+2,6 %	+3,0 %
Consolidation	-1,9	-1,7	-1,7		
74SOFTWARE	707,2	690,0	681,6	+2,5 %	+3,8 %

* Chiffre d'affaires à périmètre et taux de change 2024.

Chiffre d'affaires par type d'activité

M€/%	2025	2024 Pro forma	2024 Retraité*	Croissance Totale	Croissance Organique
Produits logiciels	575,5	544,1	537,0	+5,8 %	+7,2 %
Chiffre d'affaires récurrent	531,1	496,8	490,1	+6,9 %	+8,4 %
dont Maintenance & Support	175,8	194,8	192,3	-9,7 %	-8,6 %
dont Souscription Customer-managed	213,0	183,4	181,3	+16,1 %	+17,5 %
dont Revenus initiaux	128,5	116,5	115,2	+10,2 %	+11,5 %
dont Revenus récurrents	84,5	66,9	66,1	+26,4 %	+27,9 %
dont Souscription Own-managed	142,3	118,6	116,5	+20,0 %	+22,1 %
Licences	44,4	47,3	46,9	-6,1 %	-5,3 %
Services	131,7	146,0	144,6	-9,8 %	-8,9 %
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	707,2	690,0	681,6	+2,5 %	+3,8 %

* Chiffre d'affaires à périmètre et taux de change 2024.

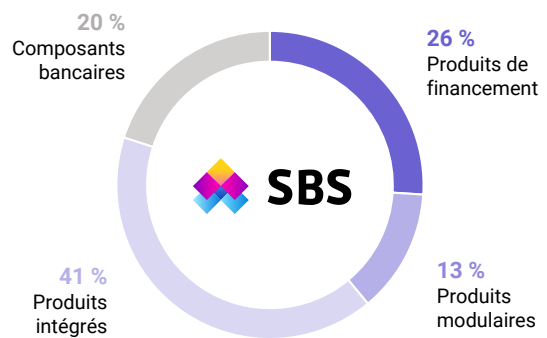
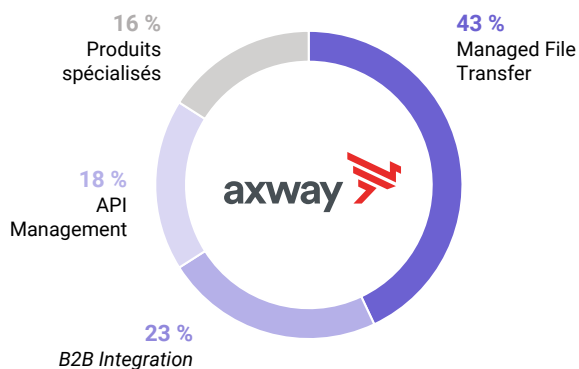
Les revenus Produits ont progressé de 7,2 % organiquement pour atteindre 575,5 M€, traduisant une demande soutenue sur l'ensemble du portefeuille logiciel du Groupe. Les revenus récurrents ont augmenté de 8,4 % en organique et représentent désormais 92 % des revenus Produits, confirmant le degré avancé de transformation du modèle vers les souscriptions. Les revenus Produits ont représenté 81 % du chiffre d'affaires total du Groupe.

Les revenus Produits d'Axway ont affiché une croissance organique de 5,1 %. Les revenus récurrents ont enregistré une progression de 6,7 %, portés par la dynamique des souscriptions en gestion client (+17,4 %) et en gestion propre (+13,6 %). En parallèle, les revenus de maintenance et support ainsi que les licences ont reculé (respectivement -24,5 % et -41,0 % en organique), reflétant la poursuite de la transition vers un modèle fondé sur les souscriptions. Le chiffre d'affaires *upfront* reconnu selon IFRS 15 au titre des souscriptions en gestion client a été de 118,1 M€.

Les revenus Produits de SBS ont été en croissance organique de 9,7 %, soutenus par une progression de 10,6 % des revenus récurrents. Les souscriptions en gestion client ont augmenté de 23,0 % et celles en gestion propre de 28,5 %, illustrant la traction continue des offres en souscription dans les domaines du *core banking* et des solutions réglementaires. Les revenus de licences ont progressé de 4,3 % en organique. Le chiffre d'affaires *upfront* reconnu selon IFRS 15 s'est établi à 10,3 M€.

À l'échelle du Groupe, **les revenus Services** se sont établis à 131,7 M€, en recul de 8,9 % organiquement, soit 19 % du chiffre d'affaires total. Les revenus Services d'Axway sont demeurés globalement stables en organique (+1,0 %) et représentent 10 % de son chiffre d'affaires, tandis que ceux de SBS ont reculé de 12,2 %, soit 26 % de son chiffre d'affaires, reflétant la poursuite d'un repositionnement volontaire du modèle vers des revenus logiciels récurrents, à plus forte contribution.

ARR par ligne de produits



Axway a clôturé l'exercice 2025 avec un ARR de 273,0 M€, en progression organique de 11,8 % sur un an, confirmant le renforcement du profil récurrent de son portefeuille d'intégration. La croissance a été largement répartie entre les différentes lignes de produits. L'activité B2B a enregistré une progression soutenue à deux chiffres de son ARR, tandis que l'API Management a accéléré au cours de l'année, traduisant une pénétration continue auprès des grands comptes. L'activité MFT a fait preuve de résilience malgré une base de comparaison exigeante, soulignant la solidité de son parc installé et son rôle central dans les environnements critiques de ses clients. À mesure que les entreprises font passer leurs initiatives d'intelligence artificielle du stade de pilote à des déploiements en production, la sécurisation des flux de données, la gouvernance des API et le contrôle des accès aux systèmes de référence deviennent de plus en plus critiques, renforçant la pertinence structurelle des capacités d'intégration et de gouvernance d'Axway. Dans l'ensemble, la performance d'Axway reflète un portefeuille de solutions critiques, positionné au cœur des flux de données d'entreprise, où l'exécution déterministe, l'auditabilité et la conformité réglementaire apportent une fiabilité opérationnelle et une valeur stratégique durable aux clients.

SBS a porté son ARR à 243,8 M€, en progression organique de 8,9 % sur un an, confirmant le renforcement progressif de son modèle orienté produits. Les produits modulaires sont restés le principal moteur de croissance, avec une progression soutenue de l'ARR sur l'exercice. Les composants bancaires ont continué de gagner en traction, notamment dans les domaines des paiements et du crédit, tandis que les produits de financement ont maintenu une croissance récurrente solide sur les segments spécialisés. Les produits intégrés sont restés globalement stables, soutenus par un niveau élevé de rétention et par des relations contractuelles de long terme dans le *core banking*. À l'avenir, les

capacités d'IA seront intégrées de manière croissante aux processus bancaires afin d'améliorer la performance opérationnelle, au bénéfice des utilisateurs internes comme des clients finaux. Elles évolueront dans des environnements critiques, où la confiance, la traçabilité et l'exécution déterministe constituent des prérequis indispensables. Les chaînes de décision devront demeurer pleinement auditables et dans ce cadre, le positionnement de SBS au cœur des systèmes de référence, combiné à sa profondeur réglementaire, constitue un socle solide pour industrialiser les cas d'usage IA, tout en garantissant conformité et résilience opérationnelle.

L'intelligence artificielle est de plus en plus intégrée aux *workflows* de production des deux marques, plutôt que positionnée comme une couche technologique autonome. Chez Axway, les capacités d'IA sont intégrées aux principaux schémas d'intégration, et le lancement d'AI Gateway étend Fusion en une couche de gouvernance et de médiation pour les écosystèmes intégrant l'IA, répondant aux préoccupations croissantes des entreprises en matière de *shadow AI*, de complexité des API et de contrôle des accès aux modèles. Chez SBS, l'adoption de l'IA s'appuie sur la logique métier et sur les fondations de données structurées déjà intégrées à ses plateformes de *core banking*. En interne, des outils d'IA sont également déployés dans les fonctions R&D, *delivery* client et support, améliorant la productivité dans des domaines tels que l'assistance au développement, les tests, la documentation et les processus de réponse aux appels d'offres. Bien qu'encore à un stade précoce, ces initiatives devraient soutenir progressivement le levier opérationnel. Cette approche centrée sur la gouvernance et orientée production renforce le positionnement du Groupe comme fournisseur de confiance d'infrastructures hybrides sécurisées dans des secteurs régulés, où la profondeur d'intégration, l'expertise protocolaire et les exigences de conformité demeurent des éléments de différenciation durables.

Comparaison des comptes au 31 décembre 2025 et 2024

	2024			
			Pro forma	
	2025		12m AXW + 12m SBS	
	M€	% du CA	M€	% du CA
Produits logiciels	575,5	81,4 %	544,1	78,8 %
Services	131,7	18,6 %	146,0	21,2 %
Chiffre d'affaires total	707,2		690,0	
Coût des ventes	232,1		241,3	
Marge brute	476,1	67,3 %	448,8	65,0 %
<i>Marge brute des Produits</i>	451,3	78,4 %	420,4	77,3 %
<i>Marge brute des Services</i>	24,8	18,8 %	28,4	19,4 %
Charges opérationnelles	368,8	52,2 %	354,7	51,4 %
<i>dont Frais de Recherche & Développement</i>	182,8	25,8 %	174,9	25,4 %
<i>dont Frais Commerciaux</i>	125,6	17,8 %	120,4	17,4 %
Contribution de la marque	167,7	23,7 %	153,4	22,2 %
<i>dont Frais Généraux & Administratifs</i>	60,4	8,5 %	59,4	8,6 %
Résultat opérationnel d'activité	107,3	15,2 %	94,0	13,6 %
<i>Capitalisation nette de la R&D</i>	16,0	2,3 %	19,4	2,8 %
<i>en % de la R&D brute</i>	8,0 %		10,0 %	

Coûts des ventes et marge brute

En 2025, la marge brute a été de 67,3 % du chiffre d'affaires, en hausse par rapport à 65,0 % en 2024.

La marge brute des produits logiciels a atteint 78,4 % en 2025, contre 77,3 % en 2024. La marge brute des services a été de 18,8 % en 2025, contre 19,4 % en 2024.

Charges opérationnelles

Le résultat opérationnel d'activité a été de 107,3 M€ en 2025, soit 15,2 % du chiffre d'affaires, contre 94,0 M€ en 2024, soit 13,6 % du chiffre d'affaires.

Les charges d'exploitation ont représenté 52,2 % du chiffre d'affaires en 2025, contre 51,4 % en 2024.

Les frais commerciaux ont totalisé 125,6 M€ (17,8 % du chiffre d'affaires), stable par rapport à 17,4 % en 2024.

Les dépenses de recherche et développement se sont élevées à 182,8 M€, soit 25,8 % des recettes, contre 25,4 % en 2024. La capitalisation nette de la R&D s'est élevée à 16,0 M€ en 2025 (8,0 % des dépenses brutes de R&D), contre 19,4 M€ en 2024 (10,0 % des dépenses brutes de R&D).

Les frais généraux et administratifs ont totalisé 60,4 M€ et ont représenté 8,5 % du chiffre d'affaires, stable par rapport à 8,6 % en 2024.

Bilan et structure financière

Au 31 décembre 2025, la situation financière de 74Software était saine, avec une trésorerie de 49,1 M€ et une dette nette de 193,0 M€ (avant IFRS 16). Il en résulte un ratio de levier de 1,92x et un ratio d'endettement de 0,35x, respectant confortablement les *covenants* bancaires.

1.5 Commentaires sur les comptes annuels 2025 de 74Software SA

Les comptes annuels détaillés ci-dessous sont ceux de 74Software SA. Ils font état de la situation financière de la Société mère *stricto sensu*. Ils n'intègrent pas les comptes des filiales de l'entreprise, par opposition aux comptes consolidés.

1.5.1 Compte de résultat

Le chiffre d'affaires 2025 est en hausse de 12,9 % par rapport à 2024 (Licences +49,1 %, Maintenance -35,6 %, Services +16,6 %, Souscription +10,8 %). Le chiffre d'affaires hors Groupe a progressé de 6,5 %, et le chiffre d'affaires intra-groupe de +17 %.

Le résultat d'exploitation s'est établi à +35 M€ en 2025 contre +19,2 M€ en 2024. La croissance du chiffre d'affaires (+28,1 M€) vient compenser l'augmentation de certaines charges et améliorer le résultat d'exploitation. Les charges de personnel augmentent de 5,7 M€ et les achats consommés et les autres charges d'exploitation connaissent une hausse globale bien plus importante de +10,5 M€, notamment due à l'augmentation des charges de sous-traitance, des charges liées à la souscription, et du loyer des locaux de la Tour Trinity.

Le poste Dotations aux amortissements et provisions diminue de -4 M€, cela provient principalement du fait qu'aucune dotation pour dépréciation sur les créances douteuses concernant notre filiale Axway Do Brasil n'a été constatée en 2025.

Le résultat financier est passé de +2,3 M€ en 2024 à -3,7 M€ en 2025, soit une variation de -6 M€. Les principaux mouvements sur ce poste ont été la diminution des dividendes perçus des filiales pour -5,5 M€, la variation des charges financières liées aux intérêts d'emprunts et charges assimilées qui augmentent de +2 M€, les produits financiers divers de +5,9 M€ et la diminution des intérêts sur compte courant pour -1,7 M€. L'impact des variations liées aux dotations et reprises des provisions sur des titres de participation est de +3,2 M€, l'impact des variations des dotations et reprises de la provision pour perte de change est de -5,7 M€.

À noter que tous les mouvements liés aux actions gratuites, historiquement enregistrés dans le résultat exceptionnel, sont venus impacter en 2025 les charges financières pour 22,2 M€ et les produits financiers pour 22,5 M€ (refacturation intra-groupe comprise).

Le résultat courant avant impôts s'est établi à +31,3 M€ en 2025 contre +21,5 M€ en 2024.

Le résultat exceptionnel, qui s'élevait à -20,4 M€ en 2024, devient nul en 2025. Cette évolution s'explique par l'entrée en vigueur du nouveau plan comptable général (PCG) 2025, qui modifie profondément la définition et le périmètre du résultat exceptionnel.

En effet, depuis la réforme issue du règlement ANC n° 2022-06, le résultat exceptionnel est désormais strictement limité aux opérations liées à un événement à la fois majeur et inhabituel. Les éléments autrefois classés en exceptionnel, comme les cessions d'immobilisations, les opérations liées aux actions gratuites, ou encore diverses opérations non récurrentes, doivent désormais être reclassés dans le résultat opérationnel ou financier selon leur nature, comme vu précédemment.

Le montant de l'intéressement pour 2025 est de 1,2 M€, il en était de même en 2024.

Le résultat net s'est établi à +31,2 M€ en 2025 contre +3,8 M€ en 2024.

Le résultat fiscal (après retraitements et imputation des déficits antérieurs) étant positif pour 10,5 M€, 74Software a comptabilisé un impôt à payer à hauteur de 2,7 M€.

1.5.2 Bilan

Les capitaux propres sont passés de 324,3 M€ au 31 décembre 2024 à 355,4 M€ à fin 2025.

Cette variation s'explique par l'augmentation du résultat entre N et N-1 de +27,4 M€ et par l'affectation du résultat de l'exercice 2024 de +3,8 M€ au report à nouveau.

Les immobilisations corporelles et incorporelles ont varié de +0,07 M€. On note que les agencements, installations et mobiliers concernant les locaux de SBS Software au sein de la Tour Trinity ont été repris pour un montant global de 3,5 M€. Cette augmentation est compensée par les amortissements constatés sur 2025 de 3,9 M€ dont 1 M€ sur les frais de recherche et développement.

À noter que la valeur du fonds commercial a diminué de 300 k€ suite à l'ajustement du prix du goodwill issu de la fusion avec Cycom Finances en 2023.

La variation de +45,7 M€ des immobilisations financières s'explique en partie par la hausse de nos créances rattachées à des participations, notamment avec les filiales SBS Software (+32 M€), Axway Ireland (+24,3 M€) et Axway Srl (+3,6 M€) ; cela

malgré la diminution de nos créances avec nos filiales SBS UK (-11,9 M€), Axway Inc (-2,1 M€) et SBS Inc (-1,6 M€),

Les titres de participation varient de -1,7 M€ (dont -1,1 M€ lié à l'activation de la garantie de passif de l'entité SBS Software, et -0,6 M€ lié à une provision complémentaire sur les titres d'Axway India).

La diminution du poste « Clients et comptes rattachés » de -18,3 M€ s'explique principalement par la cession de créances dans le cadre de la mise en place du *factoring* en 2025. Au 31 décembre 2025, un montant de 13,3 M€ de créances clients hors groupe avait été cédé à BNP Factor.

On note également la baisse du poste « Factures clients hors groupe » (-14 M€), compensée par une augmentation des postes « Factures clients intra-groupe » pour +1,9 M€, et des postes « Factures clients à établir » pour +5,6 M€, dont factures clients à établir intra-groupe (+4,2 M€) et hors Groupe (+1,4 M€).

Une reprise de provision pour créances douteuses de 1,5 M€ a été constatée concernant notre filiale Axway Do Brasil en raison de l'amélioration de sa situation financière.

Le poste « Autres créances et comptes de régularisation » varie de +5,1 M€ par rapport à 2024. Ceci s'explique par une augmentation des charges constatées d'avance de +2,3 M€ (dont 1,8 M€ est lié aux prestations de Souscription) ; ainsi que par l'augmentation du poste « écarts de conversion actif » de +2,4 M€ (liée essentiellement aux créances en compte courant libellées en USD avec la filiale Axway Ireland ; le taux de l'USD ayant été moins favorable cette année).

Au sein du poste « débiteurs divers », figure également la créance due par Sopra Steria Group, correspondant à la garantie de passif portant sur les contrôles fiscaux et URSSAF relatifs aux entités du groupe SBS.

Les disponibilités ont diminué de -2,1 M€, ceci est essentiellement dû à la valeur des actions gratuites destinées à être attribuées aux salariés qui varient de -1,3 M€, et celles disponibles pour être attribuées qui varient de -0,5 M€.

Les emprunts et dettes financières varient de -14,5 M€. Cette variation s'explique en partie par le remboursement de la 1^{re} échéance de 12 M€ sur la tranche A de l'emprunt de 200 M€ souscrit en 2024 dans le cadre du financement de l'acquisition de SBS.

Par ailleurs, 0,2 M€ ont été remboursés au cours de l'année sur les deux prêts garantis par l'État (PGE) que nous avons repris suite à l'acquisition de Cycom en 2023. À noter également, une diminution de 35 M€ sur les tirages faits sur le RCF.

Concernant les dettes financières, on constate une augmentation des dettes rattachées à des participations pour +33,6 M€, notamment avec nos filiales Axway Ireland +34,4 M€, Axway GmbH +7,1 M€, et Axway Romania +4,3 M€. Ces augmentations sont contrebalancée par la diminution de nos dettes envers l'entité Axway Belgium -9,6 M€ et l'entité Axway Srl -2,8 M€.

Le poste « Fournisseurs et comptes rattachés » augmente de 0,7 M€. L'augmentation des postes « Factures fournisseurs » de +2,1 M€ (dont +1,6 M€ pour les fournisseurs intra-groupe) vient compenser la diminution du poste « Factures fournisseurs non parvenues » de -1,5 M€, due à la variation des factures fournisseurs non parvenues intra-groupe de -2,7 M€ compensées par celles hors groupe de +1,2 M€.

Les dettes fiscales et sociales ont varié de +5,1 M€. Les dettes sociales varient de +3,2 M€, en cause principalement les provisions pour les primes à payer et congés payés, ainsi que le forfait social sur les plans d'actions gratuites. Les dettes fiscales augmentent de +1,9 M€ ; ceci est dû aux variations suivantes : +2,8 M€ sur la TVA à payer, +1,2 M€ pour la TVA sur les factures à établir et +2,2 M€ concernant la dette d'IS ; compensées par la variation du poste TVA collectée en attente qui a fortement diminué de -4,3 M€.

Les autres dettes et comptes de régularisation diminuent de -1,3 M€. En effet, nous constatons une baisse des produits constatés d'avance de -1,7 M€ ainsi que des écarts de conversion passif pour -1,7 M€ également ; tandis que le poste « créditeurs divers » augmente de 0,8 M€ et que les postes clients « Divers » et « Crédeurs » augmentent globalement de 1,1 M€.

En application des articles D. 441-6 du Code de commerce, 74Software informe que le solde des dettes fournisseurs, au 31 décembre 2025, se décompose comme suit :

Article D. 441-6° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total 1 jour et plus
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	121					372
Montant total des factures concernées HT	3 622 212,07	1 794 172,55	3 206 988,00	201 524,07	5 425 393,05	10 628 077,67
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	2,71 %	1,34 %	2,40 %	0,15 %	4,06 %	7,95 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						NÉANT
Montant total des factures exclues						NÉANT
(C) Délai de paiement de référence utilisé contractuel ou délai légal – article L. 441-6 du Code de commerce						
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement					Délais légaux : 30 jours date de facture	

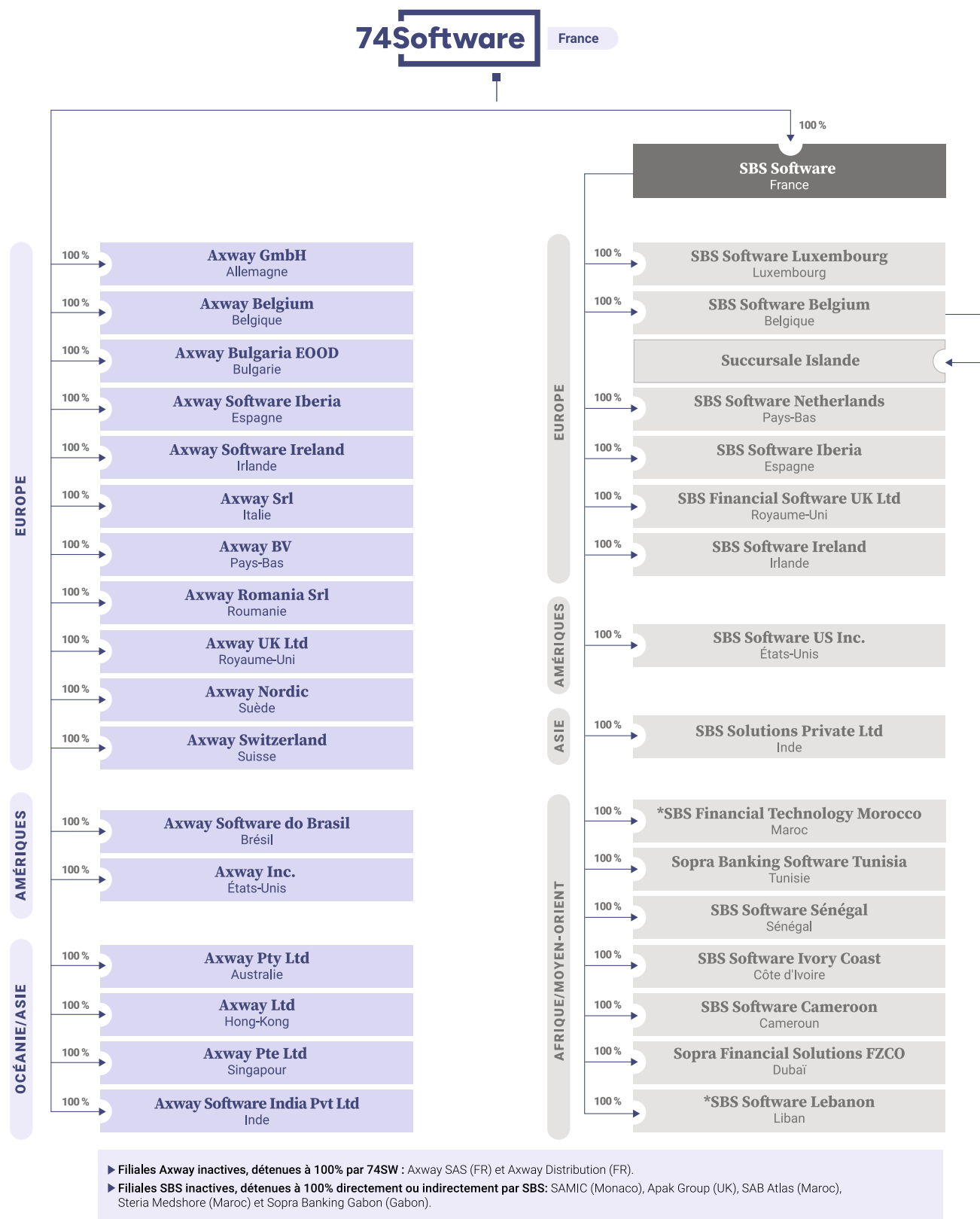
Le solde des créances clients se répartit comme ci-dessous :

Article D. 441-6° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total 1 jour et plus
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	530					658
Montant total des factures concernées HT	29 806 457,30	811 733,98	7 528 464,19	3 859 129,50	28 826 994,45	41 026 322,13
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	12,13 %	0,33 %	3,06 %	1,57 %	11,73 %	16,69 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						NÉANT
Montant total des factures exclues						NÉANT
(C) Délai de paiement de référence utilisés contractuel ou délai légal – article L. 441-6 du Code de commerce						
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement					Délais légaux : 30 jours date de facture	

Les factures à plus de 91 jours concernent essentiellement des créances intra-groupe.

1.6 Organigramme juridique simplifié au 31 décembre 2025



* Changements en cours

Société active

Succursale ou
Établissement Permanent

1.7 Carte d'identité juridique de 74Software

Dénomination sociale	La dénomination sociale de la Société est 74Software.
Lieu du siège social	Le siège social de la Société est situé au PAE Les Glaisins, 3 rue du Pré-Faucon, 74940, Annecy France. Les activités de direction générale de la Société sont principalement exercées depuis Paris, notamment depuis la Tour Trinity, 1bis place de la Défense, 92400 Courbevoie, ainsi que depuis Scottsdale (Arizona), par l'intermédiaire de sa filiale américaine, dont le siège social est situé au 16220 N Scottsdale Road, Suite 500, Scottsdale, AZ 85254, États-Unis.
Site Internet actionnaires et investisseurs	74Software dispose d'un site Internet dédié à ses actionnaires et investisseurs, https://www.74software.com/fr/relations-investisseurs , dont les informations ne font pas partie intégrante du présent Document d'enregistrement universel, sauf dans le cas d'incorporation expresse par référence.
Date de constitution et durée	La Société a été constituée le 28 décembre 2000 pour une durée de 99 ans. La Société expirera donc le 28 décembre 2099 sauf dissolution anticipée ou prorogation.
Forme juridique et législation applicable	74Software est constitué sous la forme d'une société anonyme de droit français. Il est par conséquent soumis à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions prévues par le Code de commerce.
Registre du commerce	Registre du commerce et des sociétés d'Annecy sous le numéro 433 977 980. Code APE 5829A.
LEI	9695002206SP7FQONJ77
SIRET	433 977 980 000138

Objet social (reprise de l'article 2 des statuts)

« La Société a pour objet en France et à l'étranger :

l'édition, la commercialisation, la distribution, l'installation et la maintenance de tous progiciels informatiques, la conception, le développement de tous logiciels informatiques, l'intégration de tous systèmes d'information, la vente de tous matériels et systèmes informatiques, et toutes les prestations de services, de formation, de conseil et d'hébergement associées ;

la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. »

Documents accessibles au public

Les statuts de 74Software, les procès-verbaux des Assemblées Générales ainsi que les Rapports du Conseil d'administration aux Assemblées, les Rapports des Commissaires aux comptes, les états financiers pour les trois derniers exercices et plus généralement tous les documents adressés ou mis à la disposition des actionnaires conformément à la loi et règlement en vigueur peuvent être consultés Tour Trinity, 1 bis place de la Défense 92400 Courbevoie, France.

Le cas échéant, ils sont accessibles via le site Internet de 74Software <https://www.74software.com/fr/relations-investisseurs> où figurent notamment les informations réglementées publiées conformément aux articles 221-1 et suivants du Règlement général de l'AMF.

Sont également accessibles le Code de déontologie ainsi que la Charte éthique d'Axway via le site Internet de la Société sous le lien suivant : <https://www.74software.com/ethics-and-anti-corruption>.

Exercice social

L'exercice social de la Société s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

1.8 Organisation de 74Software

La structure de gouvernance de 74Software est détaillée ci-après conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce. La structure de gouvernance de 74Software s'articule autour du Président, du Directeur Général, du Directeur Général Délégué et du Conseil d'administration.

Ce cadre de gouvernance juridique s'appuie sur une structure de gestion opérationnelle et fonctionnelle permanente, ainsi que sur des organisations temporaires en charge d'affaires et de projets spécifiques.

1.8.1 Structure permanente

La structure permanente de 74Software est fondée sur un groupe de Direction, une organisation par grandes fonctions opérationnelles et par structures fonctionnelles.

Direction Générale

La Direction Générale est responsable de la définition et de l'exécution de la stratégie du Groupe, de l'allocation des capitaux, des relations avec les investisseurs, des fonctions *corporate*. Elle est dirigée par le Comité Exécutif du Groupe, qui se compose du Directeur Général, du Directeur Général Délégué et des responsables des principales entités opérationnelles et fonctionnelles du Groupe.

Le Comité Exécutif du Groupe supervise la planification stratégique, le cadre de l'organisation et de la gestion, ainsi que les principales initiatives transversales du Groupe.

En outre, en sa qualité d'organe exécutif de 74Software, en tant que société holding, le Comité Exécutif du Groupe définit et supervise les services de plateforme fournis par 74Software à ses sociétés de portefeuille, et notamment dans les ressources humaines, les technologies et systèmes d'information, la gestion de la trésorerie et le financement, la comptabilité, la fiscalité et le contrôle de gestion, les installations, les services juridiques et les opérations de recherche et développement.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Société est composé de dix administrateurs (dont quatre administrateurs indépendants), présidé par Monsieur Pierre Pasquier et accompagné d'un censeur. Les informations portant sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil d'administration sont notées au chapitre 4, section 4.1 du présent Document d'enregistrement universel.

Structure opérationnelle

La structure opérationnelle du Groupe s'articule autour de ses deux sociétés de portefeuille, Axway et SBS, chaque société étant dirigée par son propre Directeur Général. Au sein de chaque société de portefeuille, l'organisation opérationnelle repose sur des *General Managers* qui pilotent leurs périmètres d'activité respectifs et sont tous rattachés au Directeur Général de leur société. Au sein de SBS, cette organisation est complétée par des fonctions de leadership spécifiquement dédiées à la relation client et à la livraison, rattachées au Directeur Général de SBS.

Les équipes de management opérationnel sont responsables de la définition, du développement, de la livraison et de la commercialisation des produits et services de 74Software, au travers des principales fonctions suivantes :

- les *General Managers* régionaux d'Axway sont responsables de l'ensemble des interactions avec les clients et prospects dans leurs régions. Cela inclut la vente, l'avant-vente, les services, le succès client et le marketing de terrain, dans les régions Europe, Amériques et Asie-Pacifique ;
- les *General Managers* produits d'Axway et de SBS sont responsables de la gestion de bout en bout des offres du Groupe, dont la stratégie des produits, le développement, l'innovation, la maintenance et le marketing associé ;
- Leadership SBS en matière de clients et de services, responsable de l'engagement des clients (hors services) et de l'exécution des projets en Europe, en Afrique, au Moyen-Orient et aux États-Unis.

Cette organisation permet de maintenir un cadre stratégique et opérationnel cohérent et harmonisé au niveau du Groupe, tout en conservant une proximité étroite avec les clients et les marchés.

Dans le cadre de la démarche budgétaire annuelle, des objectifs de performance et des moyens sont définis. Leur exécution fait l'objet d'un suivi régulier au moyen d'un reporting structuré, comprenant des évaluations de performance mensuelles, des points de contrôle hebdomadaires sur l'activité commerciale et les services, ainsi qu'une supervision continue des grandes affaires.

Structures fonctionnelles

Les Directions Fonctionnelles du Groupe (Secrétariat Général, Finance, Logistique, Communication, Moyens informatiques, Juridique, Achats, Installations) ont été centralisées dans la structure holding de 74Software.

Rattachées directement à la Direction Générale, ces fonctions soutiennent les sociétés de portefeuille du Groupe et contribuent à la cohésion globale en veillant au respect des valeurs, politiques et standards de 74Software.

Les structures fonctionnelles sont chargées de définir, standardiser et suivre les cadres et règles de gestion dans le Groupe, notamment dans les domaines des moyens informatiques, des systèmes d'information, du reporting, et des processus internes.

Ce pilotage centralisé permet d'assurer une application cohérente des politiques, tout en permettant aux entités opérationnelles de se consacrer pleinement à l'exécution de leurs activités.

Dispositif responsable de 74Software

Pour soutenir sa politique de responsabilité auprès de ses parties prenantes et conformément aux recommandations du Code de gouvernance Middlenext mis à jour en 2021, 74Software a renforcé son dispositif de responsabilité sociale, sociétale et environnementale (RSE) au sein de ses instances de gouvernance et de son organisation.

À l'échelle du Conseil d'administration, les sujets RSE sont intégrés aux travaux du Comité des nominations, gouvernance et responsabilité d'entreprise, et du Comité d'audit, au sein desquels ils sont examinés au titre des responsabilités de supervision du Conseil.

Au niveau de la Direction Générale, le Directeur Général pilote la politique RSE et définit la feuille de route dédiée. Cette feuille de route fait l'objet d'un réexamen régulier, en particulier dans le cadre

de réunions trimestrielles associant la Direction des Ressources Humaines, le Responsable de la RSE, et le cas échéant, les responsables des Directions Fonctionnelles concernées. Les principaux indicateurs sociaux, sociétaux et environnementaux sont intégrés au sein du cadre de suivi de la performance globale du Groupe.

Au sein de l'organisation interne, la fonction RSE est pilotée par un Responsable de la RSE qui en coordonne la mise en œuvre avec les Directions Fonctionnelles impliquées (notamment Ressources Humaines, Achats, IT, Juridique).

Cette organisation est complétée par un réseau de correspondants RSE présents localement au sein des filiales de 74Software, et en charge de la collecte des données sociales, sociétales et environnementales en cohérence avec la feuille de route RSE du Groupe.

1.8.2 Structures non permanentes : affaires et projets

L'organisation de 74Software doit rester souple et s'adapter à l'évolution des marchés pour la bonne réalisation des affaires.

Celles-ci sont organisées par des équipes non permanentes et sont traitées :

- au sein d'une unité de distribution au niveau national ; ou
- sous la responsabilité d'une entité pilote, en synergie avec d'autres entités (de distribution pour un support commercial local, d'expertises produit, etc.).

Chaque affaire doit être organisée et fonctionner en vue d'objectifs fondamentaux : le service client, la réussite économique et la contribution à la croissance générale de 74Software.

Les grands programmes de développement des différentes lignes de produits mobilisent, sous la responsabilité d'un *Program Manager*, des ressources et compétences issues de différents centres de développement.

1.9 Derniers changements opérés

Aucun événement n'est survenu depuis la fin de l'exercice 2025.

Risques et contrôle

2.1 Facteurs de risques	42	2.3 Élaboration et traitement de l'information comptable et financière	55
2.1.1 Identification et évaluation des risques	42	2.3.1 Pilotage de l'organisation comptable et financière	55
2.1.2 Principaux risques	42	2.3.2 Élaboration de l'information comptable et financière publiée	55
2.1.3 Risques liés à la gouvernance et à la responsabilité d'entreprise	43		
2.1.4 Risques liés à l'édition de logiciels	44	2.4 Politique d'assurance	56
2.1.5 Risques liés à la distribution de logiciels	46		
2.1.6 Risques liés aux fonctions support de l'entreprise	48		
2.2 Contrôle interne et gestion des risques	51		
2.2.1 Objectifs du contrôle interne et de la gestion des risques	51		
2.2.2 Fonctionnement du système de contrôle interne et de gestion des risques	51		
2.2.3 Principaux acteurs du système de contrôle interne et de gestion des risques	52		
2.2.4 Évaluation et démarche d'amélioration continue	54		

2.1 Facteurs de risques RFA RD

74Software est exposé à des risques, financiers comme extra-financiers, internes comme externes, dont la matérialisation pourrait avoir un impact sur ses activités, ses résultats financiers, sa réputation, ou pourrait compromettre l'atteinte de ses objectifs. 74Software opère dans un environnement en constante évolution. La situation économique et géopolitique a

renforcé l'incertitude et impacté l'activité, exacerbant certains des risques auxquels le Groupe est confronté. Toutefois, les processus mis en place par le Groupe lui permettent d'identifier et d'évaluer les risques, et d'entreprendre les actions nécessaires pour minimiser leurs conséquences défavorables sur son activité et son organisation.

2.1.1 Identification et évaluation des risques

La cartographie des risques identifie et évalue les risques auxquels est exposé 74Software. Elle est conçue pour refléter les changements organisationnels et mettre en lumière les principales menaces concernant l'ensemble des domaines clés de l'activité. Chaque risque est décrit et évalué en fonction de sa probabilité et de son impact, en tenant compte des dispositifs d'atténuation existants (« risque net »). Les risques de corruption sont également intégrés dans cette cartographie.

Cette section n'a pas vocation à recenser l'ensemble des risques pouvant affecter négativement le Groupe, mais les risques nets les plus importants auxquels 74Software estime être exposé à la date de dépôt du présent document. Ces risques sont présentés par catégorie et par ordre décroissant de matérialité résiduelle. Des explications sont apportées sur la façon dont chaque risque individuel peut affecter 74Software, ainsi que sur les mesures mises en place pour gérer chacun de ces risques.

Pour les risques liés à la durabilité, l'analyse est alignée sur la cartographie des risques et l'approche d'évaluation de la CSRD (double matérialité).

Bien que les risques ne puissent être totalement éliminés, le contrôle interne et la gestion des risques visent à les identifier, les évaluer et les atténuer (voir section 2.2). Des éléments complémentaires sont apportés sur la sensibilité au change et au taux d'intérêt dans le chapitre 5.

La cartographie des risques comme les facteurs de risques ont été validés par la Direction Générale et ont été examinés par le Comité d'audit du Conseil d'administration.

2.1.2 Principaux risques

Le tableau ci-dessous présente le résultat de l'évaluation des risques en termes de matérialité résiduelle selon une échelle à trois niveaux, de moins important (■) à plus important (■■■).

Catégories de risques	Principaux domaines d'activité et facteurs de risques	Matérialité résiduelle
Risques liés à la gouvernance et à la responsabilité d'entreprise	■ Acquisitions, intégration post-acquisition et synergies	■■■
	■ Risques géopolitiques, macroéconomiques et environnementaux	■
	■ Risques ESG	■
Risques liés à l'édition de logiciels	■ Alignement de l'offre avec les évolutions technologiques et les attentes du marché	■■
	■ Livraison, fiabilité, conformité et performance des produits	■■
	■ Risques de litiges et gestion inadéquate de la propriété intellectuelle des solutions commercialisées	■
Risques liés à la distribution de logiciels	■ Adoption, expérience client et fidélisation	■■
	■ Risques liés au support client et à la fiabilité opérationnelle des environnements <i>cloud</i>	■■
	■ Risques liés à la stratégie commerciale, au <i>marketing</i> et aux partenariats	■
Risques liés aux fonctions support de l'entreprise	■ Risques liés aux cyberattaques et à la protection des données	■■■
	■ Risques liés à l'attractivité et à la rétention des compétences clés	■■
	■ Fiabilité et conformité de l'information financière	■
	■ Risque de dépendance et gestion des fournisseurs stratégiques	■
	■ Risques liés à la conformité aux lois, contrats et réglementations	■

2.1.3 Risques liés à la gouvernance et à la responsabilité d'entreprise

Acquisitions, intégration post-acquisition et synergies

Description des risques	MATÉRIALITÉ ■ ■ ■	Dispositifs de gestion des risques
La stratégie de développement du Groupe repose en partie sur sa capacité à identifier des cibles d'acquisition potentielles. Néanmoins, l'environnement externe est extrêmement mobile, ce qui rend plus complexes l'identification et la valorisation de ces cibles. La capacité à déterminer des cibles d'acquisition cohérentes, alignées sur la stratégie et les objectifs du Groupe, à un prix raisonnable, conditionnerait la trajectoire future de sa croissance externe. Suite à une acquisition, la capacité d'intégrer correctement les personnes, les produits et les technologies est essentielle pour réussir une étape aussi importante. La gestion et l'exécution de l'intégration des entreprises nouvellement acquises sont indispensables pour concrétiser les objectifs poursuivis lors de l'acquisition. Enfin, des faiblesses dans la phase de <i>Due Diligence</i> pourraient conduire à l'acquisition d'entreprises qui ne seraient pas entièrement alignées sur notre stratégie ou qui ne répondraient pas à nos besoins en termes d'innovation technologique, de portefeuille de produits, de personnel et/ou de base clients. Impacts potentiels sur 74Software Toute difficulté majeure à réaliser la logique d'acquisition envisagée, à intégrer les entreprises acquises, à générer les synergies attendues, ou à maintenir en poste des collaborateurs clés pourrait avoir un impact négatif sur les résultats financiers et la stratégie du Groupe.		M&A D'autres acquisitions pourraient être considérées comme nécessaires dans le futur pour concrétiser les ambitieux objectifs stratégiques de 74Software, et pour renforcer son innovation technologique, son catalogue produits, ses compétences et/ou sa base de clients. Le Comité stratégique du Groupe évalue les opportunités de croissance externe en suivant un processus de sélection à chaque acquisition d'entreprise. Des procédures de <i>Due Diligence</i> sont mises en place pour toutes les acquisitions potentielles afin d'identifier les risques inhérents à chaque transaction. Intégration Le programme d'intégration de 74Software, sous la direction du Comité stratégique et/ou du Comité Exécutif, assure le contrôle rigoureux de l'ensemble des étapes clés du processus sur les plans stratégique, opérationnel, financier et humain.

Risques géopolitiques, macroéconomiques et environnementaux

Description des risques	MATÉRIALITÉ ■ ■ ■	Dispositifs de gestion des risques
Crises géopolitiques, environnementales et économiques 74Software peut être exposé à des perturbations résultant de crises géopolitiques ou économiques — telles que des conflits armés, des mouvements sociaux, des urgences sanitaires, des catastrophes naturelles majeures ou des cyberattaques à l'échelle mondiale — susceptibles d'affecter ses infrastructures et de menacer la continuité de ses activités. Changements politiques Des changements politiques soudains, des réformes fiscales ou des fluctuations des taux de change et d'intérêt peuvent également affecter les opérations et la performance financière. Exercer ses activités dans des régions soumises à une forte volatilité politique et économique peut nuire à la bonne exécution des contrats et au recouvrement des créances, ce qui rend d'autant plus cruciales la prévention et la gestion efficaces des situations de crise. Les risques géopolitiques incluent également la demande croissante de solutions souveraines, en particulier en Europe, où les gouvernements exigent de plus en plus une indépendance technologique et un hébergement local des données. Impacts potentiels sur 74Software L'échec des actions de prévention et/ou des processus de gestion de crise, ou une réponse inappropriée aux crises pourraient avoir un impact significatif sur les plans économique et opérationnel.		Gestion de crise Dans la mesure du possible, le Groupe a mis en place des mesures pour atténuer les impacts potentiels d'une crise. Les systèmes de gestion de crise et les plans de continuité de l'activité lui permettent de répondre aux problèmes et de suivre les mesures d'amélioration et de communication de crise, grâce à une gouvernance dédiée. Des interactions permanentes entre les équipes assurent une remontée de l'information au bon niveau et une gestion de crise unifiée. En outre, le dispositif de gestion des risques inclut une surveillance proactive et une détection précoce des signaux faibles afin d'anticiper les risques émergents et de renforcer le niveau de préparation. Contrôle interne et gestion des risques Les dispositifs de contrôle interne contribuent à l'efficacité des opérations (section 2.2), en mettant l'accent sur l'optimisation du recouvrement des créances et le renforcement du suivi dans les régions confrontées à des retards de paiement ou à des contraintes réglementaires accrues. Les polices d'assurance offrent une couverture adéquate de l'activité et des collaborateurs, comme détaillé au chapitre 2, section 2.4.

Risques ESG		
Description des risques	MATÉRIALITÉ ■ ■ ■	Dispositifs de gestion des risques
La responsabilité des entreprises s'étend désormais à la gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sur l'ensemble de la chaîne de valeur, portée par des réglementations telles que la CSRD et la Taxinomie verte de l'Union Européenne. Risques environnementaux Les entreprises doivent élaborer des stratégies environnementales globales pour répondre à la fois à l'impact climatique, à la réduction des émissions de carbone, à l'efficacité de l'utilisation des ressources, à la gestion des déchets et à la préservation de la biodiversité, dans un contexte de hausse des coûts énergétiques, de contraintes réglementaires et d'attentes accrues des parties prenantes. Risques sociaux, sociétaux et de gouvernance Les obligations relatives aux risques sociaux et à la gouvernance d'entreprise sont renforcées. Les entreprises doivent se conformer à des lois plus strictes sur le respect des droits de l'homme, les pratiques de travail équitables et la lutte contre la corruption. De plus, l'accent est de plus en plus mis sur la promotion de la diversité et de l'inclusion au travail, ainsi que sur le maintien d'activités transparentes et éthiques. Ces mesures sont essentielles pour renforcer la confiance des parties prenantes et assurer la durabilité à long terme. Impacts potentiels sur 74Software Le non-respect de ces obligations pourrait entraîner des atteintes à la réputation, des poursuites judiciaires, des pénalités financières et une perte de confiance des parties prenantes.		
		Responsabilité d'entreprise Chez 74Software, la responsabilité d'entreprise constitue une priorité stratégique : les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont intégrés aux analyses globales des risques, grâce à des équipes dédiées et des politiques ciblées. Le Groupe considère ces enjeux comme des risques mais également comme des opportunités d'optimiser sa performance et de renforcer la confiance de ses parties prenantes. Le chapitre 3 « Rapport de durabilité » expose en détail l'analyse de double matérialité, les actions entreprises et les principaux indicateurs, soulignant ainsi l'engagement de 74Software en matière de durabilité et son approche proactive face à ces enjeux.

2.1.4 Risques liés à l'édition de logiciels

Alignement de l'offre avec les évolutions technologiques et les attentes du marché		
Description des risques	MATÉRIALITÉ ■ ■ ■	Dispositifs de gestion des risques
Marché en évolution constante 74Software évolue dans un marché caractérisé par une innovation technologique continue. Aussi, son succès repose sur sa capacité à proposer des solutions qui anticipent les tendances du marché, les avancées technologiques et facilitent la transformation numérique. La demande croissante pour les solutions <i>cloud</i> requiert une offre de produits à la fois agile et différenciée. Compte tenu du poids du secteur bancaire dans le portefeuille, tout retard d'adaptation aux évolutions réglementaires constitue un risque significatif, les exigences de conformité évoluant rapidement et pouvant affecter la compétitivité. Concurrence accrue L'environnement concurrentiel, la vitesse et la dynamique du marché sont en constante augmentation. Par ailleurs, la concentration du marché et la présence de concurrents disposant de ressources plus importantes et capables de développer des technologies alternatives intensifient la pression sur 74Software pour préserver son avantage concurrentiel. Intelligence artificielle Le potentiel de l'intelligence artificielle s'est rapidement développé, et son adoption s'accélère à mesure qu'elle transforme les usages de la technologie. 74Software doit définir les cas d'usage les plus appropriés pour intégrer l'intelligence artificielle dans ses offres et son expérience utilisateur, tout en respectant ses politiques internes afin de maintenir sa compétitivité. Impacts potentiels sur 74Software L'incapacité à innover et à aligner la stratégie produit sur l'évolution des technologies et des attentes des clients pourrait entraîner une perte de parts de marché, et affecter négativement les revenus et la rentabilité.		
		Investissement continu dans l'innovation 74Software investit continuellement dans des solutions innovantes, en privilégiant l'agilité et les fonctionnalités attendues par les clients. Sa stratégie produit priorise la rationalisation du portefeuille et l'orientation de la Recherche et Développement vers les solutions les plus porteuses de valeur, tout en maintenant un dialogue constant avec les clients pour anticiper les tendances du marché. Organisation Sous la direction des <i>Chief Product Officers</i> (CPO) et du <i>CPO Office</i>, l'innovation s'attache à anticiper les changements réglementaires, technologiques et architecturaux, et à orienter les choix stratégiques en matière de produits afin de stimuler la croissance sur le long terme. Au niveau de la marque, le CPO assume la responsabilité globale du portefeuille produits du Groupe, garantissant sa cohérence avec les objectifs de l'entreprise et la performance commerciale. Cette gouvernance favorise la rationalisation du portefeuille ainsi que des choix d'investissement éclairés. Au niveau des lignes de produits, les <i>Product General Managers</i> sont responsables de leur ligne de produits respectives. Ce modèle opérationnel donne à l'équipe Recherche et Développement une vision globale des dynamiques de marché et des attentes des clients, supprime les silos et accélère la transformation du Groupe. Il renforce également la capacité de la R&D à appréhender les impacts <i>business</i> et la performance des produits, permettant une rationalisation plus efficace du portefeuille et des choix d'investissement plus stratégiques.

Livraison, fiabilité, conformité et performance des produits

Description des risques	MATÉRIALITÉ ■ ■	Dispositifs de gestion des risques
Complexité des produits La Recherche et Développement doit savoir traduire la stratégie et la vision en fonctionnalités et caractéristiques soigneusement conçues et déployées. 74Software propose des produits extrêmement complexes et, à l'instar de toute entreprise de logiciels, ne peut pas garantir que le logiciel développé et intégré est exempt d'erreurs ou de défauts. Maintenance des produits existants Parvenir à équilibrer l'innovation et la pérennité des produits existants est indispensable pour préserver le revenu récurrent. La pérennité des produits historiques requiert des investissements substantiels afin de maîtriser la dette technique, de remédier aux vulnérabilités et de tenir les engagements de support à long terme. Impacts potentiels sur 74Software Des erreurs, des problèmes de performance ou des failles de sécurité peuvent entraîner des actions correctives coûteuses, des réclamations au titre de la garantie et une atteinte à la réputation, affectant ainsi les résultats financiers.		Livraison de la <i>roadmap</i> produit Le Groupe veille à délivrer sa <i>roadmap</i> produit et ses offres en temps et en heure grâce à des processus agiles, assurant une adéquation optimale entre les attentes du marché et l'allocation des ressources. Les équipes Produits et Développement travaillent en étroite collaboration pour rationaliser les coûts de développement tout en maintenant une qualité élevée dans les solutions innovantes et les produits existants du Groupe. Contrôles qualité Les contrôles qualité réalisés par le département Recherche et Développement ont pour objectif d'industrialiser la chaîne de développement des produits, par une intégration automatisée, cohérente et continue des modifications apportées aux produits. Du développement du produit à sa publication, le cycle de développement assure la qualité du code source, les tests de régression, l'intégration continue ainsi que la gestion des référentiels, de la production et des en-cours. Les tests d'assurance qualité menés par les équipes de R&D couvrent l'ensemble des nouveaux produits et versions, garantissant dans la mesure du possible la prévention, la détection et la correction des erreurs et des défauts techniques. Cet environnement de contrôle s'appuie sur une politique d'IA déployée à l'échelle du Groupe, assurant la conformité avec le règlement européen sur l'intelligence artificielle (AI Act). Gestion des incidents Des équipes de support dédiées, en coordination avec les équipes R&D, apportent l'expertise technique nécessaire pour traiter efficacement les incidents de production ou de sécurité. Sécurité Les normes de sécurité sont renforcées grâce à des outils d'analyse déployés au niveau du Groupe, visant à atteindre les niveaux de sécurité les plus élevés du marché pour l'ensemble des produits. Disponibilité dans le <i>cloud</i> Les équipes de R&D s'efforcent de développer des produits de premier ordre disponibles dans le <i>cloud</i>, facilitant leur évolutivité, les migrations et les mises à niveau, à un meilleur rapport qualité-prix.

Risques de litiges et gestion inadéquate de la propriété intellectuelle des solutions commercialisées

Description des risques	MATÉRIALITÉ ■	Dispositifs de gestion des risques
Propriété intellectuelle de 74Software L'activité de 74Software repose sur des logiciels propriétaires et des solutions intégrées, ainsi que sur des technologies acquises au fil du temps. Le développement et le déploiement accrus de l'intelligence artificielle génèrent des risques spécifiques, tels que des violations potentielles de la propriété intellectuelle et une utilisation inadéquate des systèmes d'IA ou de leurs résultats. Le Groupe ne peut garantir qu'aucun tiers ne revendique des droits de propriété intellectuelle sur les logiciels du Groupe, ou que la propriété intellectuelle du Groupe ne soit dérobée ou utilisée frauduleusement. Propriété intellectuelle des tiers L'utilisation de composants tiers, y compris des logiciels de fournisseurs, des librairies <i>open source</i> et des fabricants d'équipements d'origine (OEM), intégrés dans les solutions 74Software expose le Groupe à des risques de violation de la propriété intellectuelle. L'intégration croissante de l'intelligence artificielle accentue davantage ces risques. Impacts potentiels sur 74Software La matérialisation de tels risques pourrait nuire à la réputation du Groupe, entraîner des manquements à la conformité et donner lieu à des litiges contractuels ou des procédures contentieuses. Ces situations pourraient également entraver la capacité du Groupe à utiliser ou faire évoluer ses solutions.		Protection de la propriété intellectuelle 74Software protège sa propriété intellectuelle par le biais de droits d'auteur, de brevets, de marques, du secret professionnel, ainsi que par des mesures de confidentialité et des processus techniques. 74Software sélectionne ses sous-traitants et autres partenaires technologiques en fonction de leur capacité à garantir le Groupe contre toute action en réclamation de droits de propriété intellectuelle. Conformité de 74Software Le Groupe a renforcé son programme de conformité relatif aux logiciels et composants tiers, et notamment <i>open source</i>. Il effectue une analyse poussée des sources utilisées, à l'occasion de chaque sortie ou nouvelle version d'un produit, ainsi qu'une analyse juridique pour se prémunir de toute situation de non-conformité. Des mécanismes de contrôle et de reporting garantissent le respect des licences, tandis qu'une politique d'IA définit des normes conformes aux attentes légales, réglementaires et des clients.

2.1.5 Risques liés à la distribution de logiciels

Adoption, expérience client et fidélisation

Description des risques	MATÉRIALITÉ ■	Dispositifs de gestion des risques
Importance du revenu récurrent Le revenu récurrent représente une part croissante de l'activité de 74Software. La transition vers des modèles SaaS (<i>Software as a Service</i>) ou <i>Managed Services</i> témoigne d'une forte demande client. Si elle offre une meilleure visibilité sur les revenus, elle impose aussi des efforts constants pour limiter le <i>churn</i> et assurer le renouvellement des contrats. Par conséquent, fidéliser et élargir la base clients est indispensable pour assurer une croissance durable. Les périodes de renouvellement sont cruciales non seulement pour maintenir les contrats, mais également pour proposer des solutions haut de gamme (<i>upsell</i>) ou vendre des produits complémentaires (<i>cross-sell</i>). Dans ce contexte, le Groupe est tenu de répondre pleinement aux attentes et besoins des clients. Un mauvais alignement des équipes Ventes, Services, <i>Cloud & Managed Services</i> et Support pourrait nuire à l'expérience client et compromettre la fidélisation des clients. Changement du modèle d'affaires et du modèle opérationnel L'adoption d'un modèle basé sur la consommation nécessite d'adapter les contrats, les infrastructures, les dispositifs et processus internes pour tenir compte de ces nouveaux moyens d'exploitation. Ces évolutions requièrent des investissements, une coordination des équipes et la capacité de mesurer l'usage et l'adoption des produits, afin de favoriser le renouvellement des contrats et la croissance de l'activité. Impacts potentiels sur 74Software Une expérience client dégradée pourrait entraîner le non-renouvellement des contrats et avoir un effet défavorable sur la réputation et les revenus du Groupe.		Produits critiques pour les clients Les solutions de 74Software sont, pour la plupart, critiques pour les opérations de ses clients, ce qui se traduit par un faible taux d'attrition. Le Groupe promeut l'adoption et le renouvellement en adoptant une approche <i>From start to forever</i> (« du début à toujours ») axée sur le cycle de vie, qui favorise la confiance et des partenariats à long terme. Expérience et satisfaction client L'expérience et le succès client sont au cœur même de la stratégie de 74Software. Le Groupe possède une équipe et des outils dédiés à la gestion de l'activité de renouvellement et de la satisfaction client, notamment au moyen d'enquêtes de satisfaction et des processus de suivi du <i>Net Promoter Score</i> (NPS). Les informations issues de ces métriques alimentent notre démarche d'amélioration continue, suivie par le Comité Exécutif et intégrée aux dispositifs d'intéressement des collaborateurs.

Risques liés au support client et à la fiabilité opérationnelle des environnements cloud

Description des risques	MATÉRIALITÉ ■ ■	Dispositifs de gestion des risques
Environnements cloud Les produits 74Software sont utilisés dans des environnements complexes et critiques, où les erreurs ou défauts peuvent perturber la production des clients. Les activités <i>Managed Services</i> accroissent le niveau de risque dans le sens où des problèmes dans des environnements <i>cloud</i> partagés pourraient affecter plusieurs clients et compromettre le respect des engagements des SLA (accords de niveau de service) ainsi que leur rentabilité. La complexité des produits accroît les difficultés de déploiement des solutions, tandis que les produits historiques nécessitent des investissements conséquents pour garantir des déploiements, migrations et mises à jour fiables, évolutifs et rentables dans le <i>cloud</i>. Responsabilité opérationnelle vis-à-vis des clients Le modèle opérationnel de 74Software inclut la gestion d'environnements informatiques pour le compte de certains clients. Toute interruption de service ou erreur de traitement pourrait avoir des conséquences directes sur leurs opérations et leur conformité réglementaire, en particulier dans le secteur bancaire. Correction des incidents de production Le fait de ne pas fournir le bon niveau d'expertise ou d'assistance technique peut compromettre la résolution des incidents et conduire à un non-respect des engagements de support et des SLA. Impacts potentiels sur 74Software Ces risques peuvent porter atteinte à la réputation du Groupe, entraîner des procédures contentieuses, des sanctions financières ou des résiliations de contrats, avec un impact négatif sur les résultats.		Déploiement et production dans les environnements cloud 74Software assure des déploiements, des migrations et des mises à jour efficaces grâce à des exigences de qualité élevées, une gouvernance adaptée et une expertise spécialisée. La rationalisation et la gestion des configurations et des environnements permettent un déploiement et une production efficaces de nos solutions dans le <i>cloud</i>. Gestion des incidents Des procédures standardisées de support et de maintien de niveau de service, associées à un suivi permanent de la performance, garantissent la continuité des services. Des équipes Support dédiées assurent une assistance technique réactive en cas d'interruption de service, d'incident de production ou de sécurité, dans le cadre d'une assurance « Responsabilité civile exploitation et professionnelle ». Plus de détails sont fournis dans le chapitre 2, section 4 « Politique d'assurance et de couverture des risques ».

Risques liés à la stratégie commerciale, au marketing et aux partenariats

Description des risques	MATÉRIALITÉ ■ ■	Dispositifs de gestion des risques
Reconnaissance par le marché et stratégie de marque Le Groupe évolue dans un environnement hautement concurrentiel, dominé par les principaux acteurs de l'informatique. À ce titre, sa croissance repose sur : ■ l'obtention d'une solide reconnaissance du marché en tant qu'acteur proposant des produits et services de qualité, sécurisés, innovants et créateurs de valeur ; ■ la mise en œuvre d'une stratégie de marque et de vente efficace. La transition vers un modèle en Souscription et le lancement de nouvelles offres doivent être accompagnés par des initiatives fortes de mise en marché (<i>go-to-market</i>), une communication claire et la création d'alliances stratégiques. Exécution de la stratégie commerciale Dans un environnement très concurrentiel, le retour sur investissement des actions destinées à attirer des prospects et des clients reste incertain. Des efforts commerciaux insuffisants, un manque de valorisation des succès clients ou l'incapacité à démontrer la valeur des solutions pourraient freiner la création et la conversion d'un flux régulier d'opportunités commerciales. En outre, l'incapacité à nouer des alliances et des partenariats solides afin d'accéder à de nouveaux marchés et à des décideurs majeurs des clients pourrait nuire à la croissance du Groupe. Impacts potentiels sur 74Software Le manque de visibilité de la marque et l'incapacité à convertir les opportunités commerciales peuvent freiner considérablement la performance des ventes et impacter négativement les résultats financiers.		Alignement stratégique des équipes Le Groupe fait de la synergie transverse, depuis le <i>product management</i> jusqu'à l'expérience client, une priorité, en s'appuyant sur une gouvernance rigoureuse et la supervision du Comité Exécutif. Les <i>Chief Product Officers</i> et <i>Product General Managers</i> veillent à une parfaite adéquation entre les solutions technologiques et les attentes des clients, tout en s'appuyant sur un réseau de partenaires robuste pour anticiper les tendances du marché et identifier des opportunités de croissance. Apporteur de valeur ajoutée Le Groupe renforce son positionnement comme expert technique et fonctionnel en présentant des réussites clients et en produisant une valeur ajoutée mesurable. L'engagement continu permet d'anticiper les besoins des clients, tandis que les migrations vers des produits modernes basés sur les souscriptions renforcent la base installée. Une collaboration étroite avec des partenaires dans les domaines du conseil et de l'intégration dynamise l'acquisition de nouveaux clients. Analystes du marché La crédibilité du Groupe s'appuie sur un engagement constant auprès des analystes du marché et sur une reconnaissance sectorielle, illustrée par sa position de leader dans le <i>Magic Quadrant for API Management</i> de Gartner, ainsi que par de nombreuses distinctions obtenues auprès d'IBS intelligence, Celent, QKS Group, Chartis et IDC, saluant son innovation et son excellence en <i>fintech</i> et en gestion des risques.

2.1.6 Risques liés aux fonctions support de l'entreprise

Risques liés aux cyberattaques et à la protection des données

Description des risques	MATÉRIALITÉ ■ ■ ■	Dispositifs de gestion des risques
Menaces grandissantes sur la cybersécurité 74Software évolue sur un marché marqué par une grande rapidité des évolutions technologiques qui l'expose de manière continue aux risques de piratage informatique ou industriel, ainsi qu'à des attaques de virus informatiques. Les menaces de sécurité liées à la cybercriminalité sont en augmentation constante, et le secteur des nouvelles technologies est particulièrement visé. En dépit des mesures prises par le Groupe, celui-ci ne peut garantir qu'aucune brèche de sécurité ou vulnérabilité non corrigée dans un produit ou dans un environnement client ne pourrait être exploitée par un tiers ou des cybercriminels, et qu'aucune donnée client ne pourrait être compromise. Complexité accrue L'essor des services <i>cloud</i> du Groupe accroît l'exposition aux risques, car ces solutions impliquent parfois la conservation et la transmission de données sensibles dans des domaines strictement réglementés tels que les services bancaires ou médicaux. Toute faille pourrait entraîner un risque d'accès non autorisé à des données internes ou clients. Le recours aux outils d'IA, tant en interne que par les fournisseurs, accroît la complexité et exige une maîtrise rigoureuse des données sensibles afin de prévenir tout usage inapproprié ou toute diffusion non autorisée de ces dernières. Gestion des systèmes internes 74Software doit protéger son infrastructure, ses réseaux, ses appareils et ses applications, en assurant un contrôle rigoureux des droits d'accès, des flux de données et des interconnexions. Les risques ont augmenté en raison de la généralisation du travail à distance et du BYOD (<i>Bring Your Own Device</i>). Les systèmes et outils internes doivent fournir des capacités d'analyse éclairées et axées sur les données pour gérer l'activité. Une attention particulière continue d'être portée à l'intégration des équipes SBS, avec la mise en place de systèmes et de processus communs. Impacts potentiels sur 74Software Des incidents de sécurité majeurs pourraient porter atteinte à la réputation de 74Software, entraîner des poursuites judiciaires, avoir des répercussions financières importantes et perturber les systèmes et applications, compromettant ainsi la disponibilité et la continuité des services.		Organisation et gestion de la sécurité La sécurité est une priorité absolue pour 74Software. Une équipe dédiée à la sécurité des produits applique une stratégie <i>Secure Software Development Life Cycle</i>, basée sur les principes du <i>Zero Trust Security</i> (zéro confiance) et du <i>Security by default</i> (sécurité par défaut). Des tests de sécurité obligatoires sont menés sur les produits avant leur sortie, et la modernisation, la maintenance et les mises à jour continues permettent de corriger les vulnérabilités et de réduire la dette technologique. Des contrôles proactifs et correctifs permettent de conserver nos produits à l'état de l'art, de combattre toute brèche et l'obsolescence technique, notamment celle des composants tiers. Pour les services <i>cloud</i>, des équipes dédiées surveillent en permanence la bonne marche des opérations sur les environnements de production des clients, et gèrent toute vulnérabilité ou brèche de sécurité. Avec des dispositifs et des outils spécifiques – notamment des systèmes de détection et prévention d'intrusions –, les équipes internes supervisent, sur l'ensemble des sites, la bonne marche des systèmes internes, la gestion des données et la sécurité des infrastructures en s'appuyant sur la détection d'intrusions, la gestion des vulnérabilités et le contrôle des accès. Protection de l'information 74Software s'assure de respecter les réglementations relatives à la protection de la sécurité et de la confidentialité des informations et des données sensibles, à la fois internes et celles des clients du Groupe. Le Groupe adhère pleinement aux impératifs énoncés par le RGPD (Règlement général sur la protection des données), sous le contrôle de son DPO (<i>Data Protection Officer</i>). Si la majorité des produits opèrent hors environnements réglementés, certaines offres restent soumises à des exigences plus strictes (ex. : PCI-SSF, NIS2). Le dispositif de gestion des risques du Groupe intègre ces obligations afin de garantir la conformité et la protection des données. Politiques et procédures internes Le Groupe impose des standards d'IA alignés sur le règlement européen sur l'intelligence artificielle (AI Act), encourage l'adoption des meilleures pratiques et l'utilisation sécurisée des outils d'IA, et supervise les solutions et fonctionnalités d'IA proposées par les fournisseurs pour atténuer les risques. Le système de gestion de la sécurité du Groupe, fondé sur la norme ISO 27001 et piloté par le RSSI (Responsable de la sécurité des systèmes d'information), garantit l'application de ces politiques à l'échelle du Groupe et contribue à l'obtention de certifications externes. Les collaborateurs bénéficient chaque année d'une formation à la sécurité, tandis que des plans de continuité d'activité, de reprise après sinistre et de gestion de crise sont établis pour remédier rapidement à tout problème de sécurité et en atténuer les conséquences. Une assurance cybersécurité complète l'assurance responsabilité civile professionnelle afin de couvrir au mieux les différentes natures de risques de cybersécurité (voir chapitre 2, section 4).

Risques liés à l'attractivité et à la rétention des compétences clés

Description des risques	MATÉRIALITÉ ■ ■	Dispositifs de gestion des risques
Expertise rare et recherchée 74Software évolue dans un secteur d'activité extrêmement concurrentiel où les compétences spécialisées sont rares et recherchées, provoquant une mobilité des professionnels et une pression sur les rémunérations. Recruter et fidéliser les talents constitue un véritable défi, et ne pas parvenir à développer des compétences techniques et générales pourrait entraîner un décalage entre l'expertise des collaborateurs et les exigences, compromettant ainsi l'innovation. Risque d'attrition L'instabilité économique et géopolitique accentue la volatilité du marché du travail, ce qui rend l'engagement et la fidélisation des talents indispensables. Impacts potentiels sur 74Software Une perte significative de dirigeants et collaborateurs hautement expérimentés, notamment au profit de la concurrence, pourrait fragiliser les activités, et entraîner une hausse des coûts liée à l'augmentation des salaires, aux frais de recrutement supplémentaires ainsi qu'aux dépenses d'intégration et de formation des nouveaux salariés.		Attrition maîtrisée En collaboration avec son équipe interne de recrutement, 74Software met en place des programmes complets pour attirer, développer et fidéliser les talents. Le taux d'attrition et les coûts salariaux sont contrôlés attentivement. Gestion des talents Grâce aux revues annuelles de ses effectifs, le Groupe évalue la performance et le potentiel de chaque collaborateur, définit des plans de carrière et identifie des besoins de formation. Le Groupe encourage la mobilité interne et propose des modules de formation, constamment actualisés, via sa plateforme dédiée, soutenus par une communication managériale transparente. Les grilles de rémunération sont révisées chaque année afin d'assurer une politique salariale à la fois équitable et attractive pour l'ensemble des collaborateurs du Groupe. Pour les talents clés et la direction, le Groupe propose également un dispositif de rémunération en actions via un plan d'incitation à long terme. Pour plus de détails, voir le chapitre 4 « Gouvernement d'entreprise ». Engagement des collaborateurs L'engagement des collaborateurs est mesuré au moyen d'enquêtes annuelles et renforcé par des actions dont le suivi est assuré au plus haut niveau. 74Software veille aussi à l'application rigoureuse de ses engagements sociaux et environnementaux, en particulier au travers d'initiatives en faveur de la diversité et de l'inclusion, détaillées au chapitre 3 « Responsabilité d'entreprise ».

Fiabilité et conformité de l'information financière

Description des risques	MATÉRIALITÉ ■ ■	Dispositifs de gestion des risques
Les erreurs, les fraudes ou le non-respect des règles comptables et fiscales, associés à des inexactitudes ou une visibilité limitée dans la gestion des budgets, le reporting financier et les prévisions, pourraient entraîner une mauvaise gestion des ressources, des décisions d'investissement inappropriées ainsi que des incohérences dans les états financiers. Ce risque est accentué lors de l'intégration et de la migration des outils financiers de SBS dans l'environnement de 74Software. Impacts potentiels sur 74Software Des problèmes importants rencontrés dans la qualité de l'information financière pourraient avoir des impacts financiers significatifs, entraîner des procédures contentieuses et une perte de confiance des investisseurs.		Équipes et processus financiers Les équipes Finance de 74Software veillent au strict respect des règles comptables et fiscales dans tous les pays où le Groupe est présent, en assurant une veille permanente de l'évolution des réglementations locales. Cela permet de maximiser l'exactitude des rapports financiers, tout en veillant à respecter pleinement les réglementations fiscales. Enfin, les processus et formations antifraude et sur la déontologie sont particulièrement conçus pour répondre aux besoins des équipes financières en ce qui concerne l'évolution des menaces de fraude. Systèmes d'information financière Les outils comptables et de reporting financier ont largement évolué ces dernières années avec le déploiement d'un nouveau système. Des rapports, procédures et outils communs sont en cours de mise en place pour couvrir l'ensemble des scopes de nos marques (Axway et SBS).

Risque de dépendance et gestion des fournisseurs stratégiques

Description des risques	MATÉRIALITÉ ■	Dispositifs de gestion des risques
Gestion des dépenses Les achats doivent être négociés, répondre aux besoins et aux exigences de qualité, être validés au bon niveau avec contrôle des budgets et des coûts, et être gérés efficacement en termes contractuels. Une gestion insuffisante des dépenses pourrait entraîner de mauvaises décisions d'investissement, des dépenses excessives et un mauvais rapport qualité-prix. De plus, une forte dépendance à l'égard de fournisseurs clés (par exemple, les prestataires de services <i>cloud</i> ou les OEM) ainsi qu'un recours important à l'externalisation peuvent exposer les opérations et la production à des risques majeurs. Accord sur les services de transition L'accord sur les services de transition (<i>Transition Services Agreement</i>), signé avec Sopra Steria durant l'acquisition de SBS, garantit la continuité des activités avec l'objectif de mettre fin à la plupart des services de transition d'ici la fin de l'année 2026. Impacts potentiels sur 74Software Des problèmes importants rencontrés dans la gestion des achats pourraient avoir une incidence sur les coûts et affecter négativement les opérations et la production.		Processus et équipes d'achat Des règles de délégation et des processus de validation assurent des décisions d'achat cohérentes et responsables, soutenues par les équipes Achats et Juridique pour définir les besoins et sécuriser les éléments contractuels. Les processus de suivi et de contrôle permettent un examen approfondi des coûts et de l'affectation des budgets, tandis que les processus globaux de gestion des risques liés aux tiers permettent de limiter les risques associés aux fournisseurs, partenaires technologiques et membres d'alliances. Intégration de la marque SBS Les efforts d'intégration de SBS ont pour objectif d'uniformiser les systèmes et processus à travers l'ensemble des entités, afin de promouvoir à la fois l'autonomie et une expérience cohérente, avec des initiatives qui se poursuivront en 2026.

Risques liés à la conformité aux lois, contrats et réglementations

Description des risques	MATÉRIALITÉ ■	Dispositifs de gestion des risques
Inflation réglementaire De par sa présence internationale, 74Software est soumis à un ensemble de réglementations diverses et en constante évolution, dans les domaines commercial, fiscal, environnemental, social, de la protection des données personnelles, et de la responsabilité d'entreprise. D'autres obligations peuvent également résulter des législations encadrant les investissements étrangers, des règles d'import-export ainsi que de dispositions particulières applicables en sa qualité de sous-traitant. Secteurs réglementés Certains secteurs – en particulier les secteurs bancaire, financier, médical, ou public – peuvent imposer des exigences ou des agréments spécifiques complémentaires pouvant être modifiés à tout moment. 74Software ne peut garantir qu'aucun manquement à la réglementation applicable ne sera relevé lors d'un audit ou une inspection. De même, le Groupe ne peut garantir que ses fournisseurs ou sous-traitants respectent ou respecteront à tout moment la réglementation applicable. Impacts potentiels sur 74Software La matérialisation de tels risques pourrait nuire à la réputation du Groupe, et entraîner des procédures contentieuses avec les autorités concernées.		Expertise juridique 74Software garantit la conformité de chacune de ses entités grâce à un cadre solide associant expertises juridiques internes et externes, veille réglementaire et contrôles internes. Contrôles mis en place Le Groupe entretient une solide culture de l'éthique, soutenue par un Code éthique, un système d'alerte professionnelle, ainsi que des formations sur la sécurité, le RGPD, la fraude, la corruption et les délits d'initié. Une cartographie spécifique sur les risques liés à la corruption est également maintenue et a été prise en compte pour l'élaboration des facteurs de risques. Cette cartographie éclaire les évaluations des risques, tandis que des contrôles internes harmonisés et des processus d'amélioration continue garantissent la conformité dans l'ensemble des zones géographiques. En matière fiscale, 74Software respecte rigoureusement les législations locales et s'acquitte des impôts et taxes dans les pays où les activités sont implantées et où de la valeur est créée. Le Groupe n'adopte aucune pratique contraire à son éthique, y compris l'évasion fiscale ou le recours à des paradis fiscaux.

2.2 Contrôle interne et gestion des risques

2.2.1 Objectifs du contrôle interne et de la gestion des risques

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques de 74Software se conforme aux réglementations et lois en vigueur. Il s'appuie sur le cadre de référence, le guide de mise en œuvre, ainsi que sur les recommandations publiées et mises à jour par l'AMF (Autorité des marchés financiers).

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant donner une garantie absolue que de tels risques sont totalement évités, éliminés ou maîtrisés, ou que les objectifs du Groupe pourront être atteints.

2.2.1.1 Contrôle interne

Suivant la définition du cadre de référence de l'AMF, le contrôle interne est « un dispositif de la Société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières ».

2.2.1.2 Gestion des risques

La gestion des risques, quant à elle, vise à :

- créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation du Groupe ;
- sécuriser la prise de décision et les processus du Groupe pour favoriser l'atteinte des objectifs ;
- favoriser la cohérence des actions avec les valeurs du Groupe ;
- mobiliser les collaborateurs du Groupe autour d'une vision commune des principaux risques et les sensibiliser aux risques inhérents à leur activité.

Les principaux risques auxquels 74Software est confronté sont décrits dans le chapitre 2, section 2.1 « Facteurs de risques ».

2.2.1.3 Application

L'ensemble du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques exposé ci-après est appliqué à l'échelle du Groupe dans l'objectif de ramener ces facteurs de risques à un niveau acceptable, d'aider 74Software à atteindre ses objectifs et de fournir une assurance raisonnable sur leur réalisation.

Étant donné la taille et la complexité de l'acquisition de SBS, 74Software s'efforce de consolider les systèmes, les processus et les équipes dans le système global de contrôle interne et de gestion des risques. Cette rationalisation et cette unification, là où elles sont nécessaires, se font avec la participation de toutes les équipes et de la Direction.

2.2.2 Fonctionnement du système de contrôle interne et de gestion des risques

2.2.2.1 Organisation

Le nombre de structures juridiques est volontairement limité, avec une organisation la plus simple possible. Néanmoins, avec l'acquisition de SBS en 2024, le Groupe peut avoir plus d'une société active par pays. Un organigramme juridique est présenté dans le chapitre 1, section 1.6 « Organigramme juridique simplifié au 31 décembre 2025 ».

L'organisation interne de 74Software est détaillée dans le chapitre 1, section 1.8 « Organisation de 74Software ». Les acteurs clés dans la gestion des risques et le contrôle interne sont le Comité Exécutif, les structures fonctionnelles centralisées pour l'ensemble du Groupe (Ressources Humaines, Finance, Juridique, IT, etc.), les Directions Opérationnelles, centrées sur une activité du métier d'édition de logiciels (Produits, Recherche et Développement, Customer Success Organisation, Marketing), et les déclinaisons administratives régionales ou nationales de ces pôles.

Des règles de délégation délimitent les pouvoirs opérationnels attachés à chaque niveau du Groupe et organisent la maîtrise des décisions pour l'ensemble des entités. Les niveaux de décision retenus s'attachent à refléter un équilibre entre l'autonomie d'action des pôles d'activité, intégrant une couverture géographique étendue, avec des contrôles et limitations qui sont tout aussi nécessaires. Ces règles de délégation sont régulièrement revues et mises à jour.

2.2.2.2 Outils et référentiels communs

a. Éthique

Le Groupe a formalisé et communiqué son Code éthique afin de promouvoir la transparence, l'équité et la loyauté auprès de l'ensemble de ses parties prenantes. Il définit les règles encadrant la conduite interne et les relations d'affaires, et traduit les engagements suivants :

- offrir un environnement de travail sûr, inclusif et valorisant ;
- agir de manière responsable et réduire au minimum notre impact environnemental tout au long de notre chaîne de valeur mondiale ;
- appliquer une politique d'intelligence artificielle qui réponde aux besoins de 74Software et de ses clients, tout en assurant le respect des exigences réglementaires.

Le Code prévoit également un dispositif d'alerte pour signaler tout manquement, sous la supervision du Comité d'éthique chargé d'examiner les cas de fraude et de renforcer les mesures de contrôle pour assurer la conformité.

En outre, un Code de déontologie boursière prévient tout délit d'initié, et une cartographie spécifique sur les risques de corruption est également maintenue à jour.

b. Procédures

Les Directions Opérationnelles et Fonctionnelles sont responsables de la mise en place, de l'appropriation et de la bonne application des procédures du Groupe. Chacun des pôles opérationnels – Produits, Recherche et Développement, CSO (Customer Success Organisation), Marketing – dispose d'une cellule en charge de la définition, du déploiement, de l'industrialisation et de la surveillance des procédures, méthodologies et outils. Les processus globaux et supports (Ressources Humaines, Infrastructures et Systèmes d'Information, Finance, Achats, Juridique) sont eux aussi formalisés.

Le Groupe dispose également de procédures relatives à la gestion de la sécurité de l'information (*Information Security Management System*), reposant sur les principes des normes ISO/CEI 27001-27002 et 27005. Elles visent à assurer la protection des systèmes d'information du point de vue de leur accès, utilisation, divulgation, perturbation, modification ou destruction. La politique de sécurité de l'information est conçue pour protéger non seulement les informations internes du Groupe mais aussi celles de ses clients et partenaires. Les procédures sont déployées dès que possible à l'occasion des opérations de croissance externe.

2.2.2.3 Système de pilotage, d'identification et de gestion des risques

Le système de pilotage constitue une caractéristique fondamentale du dispositif de contrôle interne. Il a pour objectif d'organiser la diffusion interne de l'information, de façon ascendante vers la Direction Générale, et de façon descendante vers les unités opérationnelles et fonctionnelles, mais aussi de diriger, de contrôler, d'assister et de former.

Les réunions de pilotage, déployées dans l'ensemble et à tous les niveaux de l'organisation, obéissent à des rythmes réguliers correspondant aux différents horizons envisagés (hebdomadaire, mensuel ou annuel).

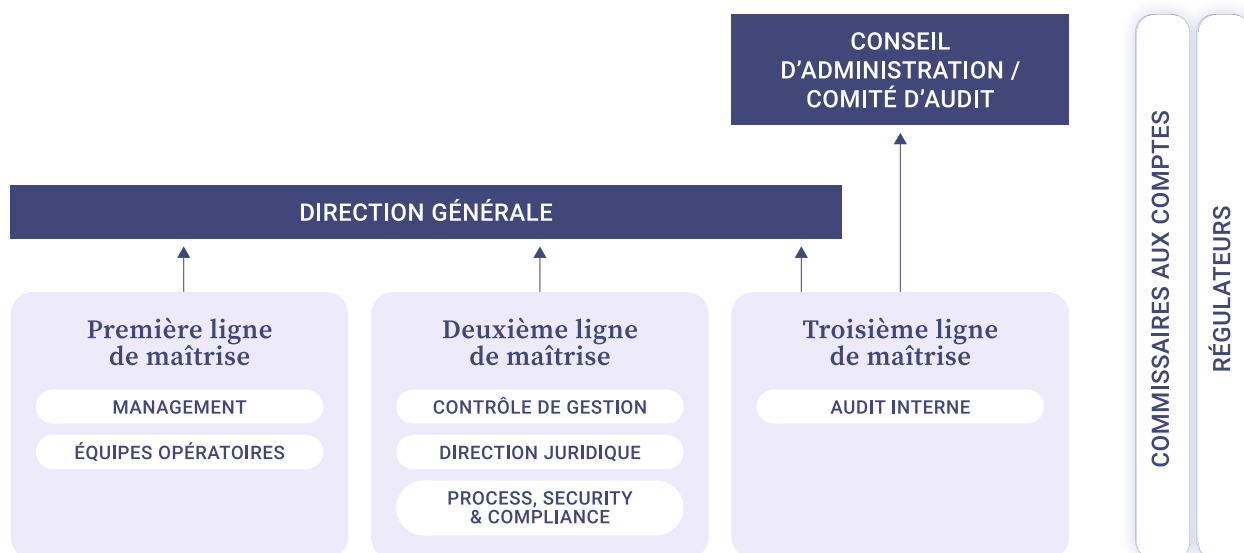
Les séquences de pilotage normalisées et déployées à tous les niveaux et pour l'ensemble des activités constituent le vecteur essentiel de l'identification et de la gestion des risques. Les problèmes opérationnels rencontrés dans l'activité sont qualifiés d'« alertes », et sont inclus dans la revue hebdomadaire effectuée à chacun des niveaux de l'organisation en vue de la mise en œuvre d'un plan d'action aussi rapide que possible, ainsi que de l'information du niveau hiérarchique supérieur, si besoin.

Les principaux facteurs de risques sont retranscrits dans le chapitre 2, section 2.1 « Facteurs de risques » du présent document.

2.2.3 Principaux acteurs du système de contrôle interne et de gestion des risques

Chacun a un rôle à jouer chez 74Software sur la gestion des risques et le contrôle interne, depuis les organes de gouvernance et les dirigeants exécutifs jusqu'à chacun des collaborateurs. Les activités de contrôle sont présentes partout au sein du Groupe, à tout niveau et dans toute fonction. Elles

sont supervisées de manière externe comme interne, et font l'objet d'une démarche d'amélioration continue. Conformément aux bonnes pratiques, trois lignes de maîtrise des risques peuvent être identifiées et sont décrites ci-après.



2.2.3.1 Direction Générale

Le système de contrôle interne et de gestion des risques est approuvé et supervisé par la Direction Exécutive. Elle surveille l'efficacité continue du système et prend toutes les mesures nécessaires pour corriger les faiblesses relevées. Elle s'assure que les risques demeurent dans des seuils de tolérance acceptables. La Direction veille à ce que toute l'information pertinente soit communiquée en temps opportun au Conseil d'administration et au Comité d'audit.

2.2.3.2 Comité d'audit du Conseil d'administration

Une description détaillée du rôle et de la composition du Comité d'audit est disponible en chapitre 4, section 4.1 « Composition et fonctionnement des organes d'administration et de Direction ». Au nom du Conseil d'administration, le Comité d'audit supervise :

- la gestion des risques et du contrôle interne : il surveille les systèmes et processus pour gérer les risques financiers et non financiers ;
- le reporting financier : il examine les décisions de la Direction concernant les états financiers, les analyses de performance, et les rapports intermédiaires ;
- l'audit interne : il valide l'univers d'audit et le plan d'audit, analyse les résultats des missions et suit la mise en œuvre des recommandations ;
- l'audit externe : il s'assure de la qualité des relations entretenues avec les Commissaires aux comptes et suit la réalisation de leur mission.

2.2.3.3 Première ligne de maîtrise : équipes opérationnelles

La première ligne de maîtrise participant au système de contrôle interne et de maîtrise des risques est le management opérationnel, chargé de le mettre en œuvre pour sa zone de responsabilité, et de veiller au respect des procédures. Des équipes Opérations dans chacune des principales structures de l'organisation ont la charge de la définition des processus et de la formalisation des procédures applicables, en adéquation avec les directives et règles de délégation communiquées par la Direction. Elles se dotent des outils nécessaires au bon fonctionnement opérationnel du Groupe.

2.2.3.4 Deuxième ligne de maîtrise : supervision et contrôle

Plusieurs fonctions de contrôle dépendant des Directions Fonctionnelles jouent un rôle particulier en matière de maîtrise des risques. Elles exercent une activité de support auprès des opérationnels, en intervenant préventivement (engagements contractuels et de dépenses), ou en effectuant des contrôles sur l'application des procédures. 74Software a créé des équipes centrales structurées comme le contrôle de gestion, la Direction Juridique, ou l'équipe *Process, Security & Compliance*.

a. Contrôle de gestion

La Direction Financière gère les principales missions suivantes :

- contrôler les revenus ainsi que les coûts pour toutes les entités du périmètre du Groupe, à chaque clôture mensuelle ;
- produire le reporting mensuel consolidé avec une analyse des résultats issus du système de gestion interne et exercer un contrôle de cohérence sur les prévisions mensuelles ;
- contrôler l'application des règles et procédures liées à la production de l'information financière ;
- produire des analyses et des rapports financiers pour aider les responsables opérationnels.

b. Direction Juridique

La Direction Juridique joue un rôle clé dans la maîtrise des divers engagements contractuels pris par 74Software. Les procédures prévoient ainsi la consultation de ce département préalablement à la conclusion de contrats avec des tiers – qu'ils soient clients, fournisseurs ou partenaires.

Plus généralement, la Direction Juridique s'assure du respect des lois et réglementations en vigueur dans les pays où le Groupe exerce ses activités. Elle définit également la gestion de la personnalité morale du Groupe et de ses filiales. La Direction Juridique participe à de nombreux groupes de travail, notamment auprès de Middelnext, afin d'échanger sur les bonnes pratiques et de s'assurer de sa pleine conformité avec les régulations en place.

c. Process, Security & Compliance

L'équipe *Process, Security & Compliance* a la charge de la gestion du système qualité, le QMS (*Quality Management System*). Dirigée par le RSSI (Responsable de la sécurité des systèmes d'information), elle supervise également la gestion de la sécurité de l'information, l'ISMS (*Information Security Management System*). Elle s'assure ainsi de formaliser, de développer et de garantir l'application des politiques et procédures pertinentes dans l'ensemble du Groupe. Cette structure gère par ailleurs les certifications Qualité et Sécurité et répond aux demandes d'audits formulées par les clients.

2.2.3.5 Troisième ligne de maîtrise : surveillance permanente par l'audit interne

Comme défini dans la charte d'audit interne, cette fonction gère les principales missions décrites ci-dessous :

- évaluer de manière indépendante et objective le bon fonctionnement du dispositif de contrôle interne à travers l'audit périodique des entités et des domaines d'activité du Groupe ;
- élaborer toute préconisation pour améliorer le fonctionnement du Groupe ;
- suivre la mise en œuvre des actions correctives convenues à la suite de chaque audit ;
- actualiser la cartographie des risques, l'*Audit & Risk Universe*.

Les missions d'audit et les recommandations associées ont pour objectif d'améliorer le contrôle interne et les procédures, afin de réduire les risques identifiés et de faciliter l'atteinte des objectifs stratégiques du Groupe. Le plan annuel d'audit interne est établi en fonction des priorités identifiées par la cartographie des risques. Il est soumis à l'approbation du Directeur Général et du Comité d'audit. Tous les domaines et processus clés sont couverts à travers un cycle d'audit défini. En complément de ces audits transversaux et thématiques, l'audit interne a développé des audits internes réalisés dans toutes les entités au cours du cycle d'audit. Par ailleurs, l'audit interne peut mener des enquêtes spécifiques liées à la fraude ou à la corruption.

L'audit interne est placé sous l'autorité du Directeur Général et a, si nécessaire, un accès direct au Président du Conseil d'administration. Des échanges constants sont assurés avec le Comité d'audit du Conseil d'administration sur les audits réalisés, les points identifiés et le suivi de la mise en œuvre des recommandations.

2.2.4 Évaluation et démarche d'amélioration continue

Les évaluations tant externes qu'internes du dispositif de contrôle interne et de son fonctionnement permettent d'identifier des axes d'amélioration et conduisent à la mise en place de plans d'action visant à son renforcement. De façon permanente, les missions d'audit interne permettent d'évaluer le contrôle interne sur des entités ou des domaines d'activité et conduisent dès que nécessaire à mettre en œuvre des actions correctives. La mise en place de ces actions est contrôlée de manière continue afin de s'assurer du traitement des risques identifiés. Aucune défaillance grave du contrôle interne n'a été identifiée à ce jour.

2.2.4.1 Certifications

Le programme d'amélioration continue des processus, piloté par l'équipe *Process, Security & Compliance*, s'est poursuivi et a abouti au renouvellement des certifications en 2025. Des organismes externes de certification sont sollicités pour assurer aux clients une revue impartiale du système de gestion de la qualité et de la sécurité. Ces revues permettent à 74Software de faire un état des lieux de son processus et de remédier aux dysfonctionnements relevés. Elles donnent lieu à une harmonisation des pratiques, tout en promouvant une culture d'amélioration continue, et contribuent au perfectionnement de la qualité et de la sécurité des produits et des services fournis :

- 74Software conduit chaque année des audits indépendants réalisés par des tiers d'une grande partie de ses activités *cloud* et Support. Les rapports SSAE18/ISAE3402/SOC1 Type II/SOC2 Type II en résultant indiquent comment le Groupe parvient à mettre en œuvre ses principaux contrôles et objectifs en termes de conformité à ces standards. Leur objectif est de fournir aux utilisateurs de ces services une assurance quant à la fiabilité du dispositif de sécurité et de contrôle interne des prestations assurées pour leur compte ;

2.2.3.6 Surveillance externe par les Commissaires aux comptes

Lors de leurs interventions au sein du Groupe, les Commissaires aux comptes prennent connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit. Ils évaluent également la conception et la mise en œuvre des contrôles en place.

Par ailleurs, ils réalisent des tests d'efficacité par sondages sur les contrôles clés identifiés. Afin de mieux appréhender la traduction des opérations et des transactions dans les comptes, les Commissaires aux comptes s'entretiennent avec des responsables opérationnels qui sont les mieux à même d'expliquer l'activité du Groupe.

- 74Software a renouvelé ses certifications ISO 9001:2015, ISO/IEC 27001:2022 en 2025 pour plusieurs de ses services et équipes ;
- le Groupe maintient sa conformité avec de nombreuses réglementations spécifiques, notamment la réglementation HIPAA publiée par le *Department of Health and Human Services* aux États-Unis ;
- en matière de protection des données, le Groupe s'assure de sa conformité avec le Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'*Australian Act*, le LGPD au Brésil et le CCPA (*California Consumer Privacy Act*).

2.2.4.2 Audits et enquêtes clients

Le système de gestion de la qualité et de la sécurité est régulièrement revu à l'occasion d'audits clients. Ces audits sont de plus en plus fréquents, notamment en raison des réglementations contraignantes dans les domaines bancaire, de la finance ou de la santé. Les éventuels commentaires ou points d'attention servent également à améliorer ce système.

Par ailleurs, une équipe dédiée se consacre à l'expérience client, les clients étant véritablement mis au cœur de la stratégie du Groupe. Un dispositif d'enquêtes sur la fidélité et la satisfaction des clients et partenaires est mis en place. Des campagnes sont réalisées de manière récurrente, permettant de mesurer la satisfaction des clients, leur perception de la qualité des produits et services, dans un objectif constant d'amélioration de l'offre. Les clients sont aussi sollicités pour évaluer la qualité des prestations, à divers moments de leur parcours client. De plus, cette équipe *Customer Experience* recueille les retours d'information de groupes utilisateurs.

2.3 Élaboration et traitement de l'information comptable et financière

2.3.1 Pilotage de l'organisation comptable et financière

2.3.1.1 Organisation de la fonction comptable et financière

Les attributions de la Direction Financière recouvrent la production des états financiers des filiales du Groupe, les comptes consolidés, le contrôle de gestion, la fiscalité, les financements et la trésorerie. La fonction comptable et financière est centralisée au sein du Groupe. La Direction Financière est rattachée au Directeur Financier du Groupe. Comme l'ensemble des fonctions, elle participe au système de pilotage. La Direction Générale est étroitement impliquée dans les processus de pilotage et de contrôle ainsi que dans la préparation de l'arrêté des comptes.

Le Conseil d'administration exerce un contrôle régulier sur l'information comptable et financière. Il examine et arrête les comptes annuels et semestriels en prenant en compte l'avis exprimé par les Commissaires aux comptes.

2.3.1.2 Organisation du système d'information comptable

Toutes les sociétés font des arrêtés de comptes trimestriels complets en vue de la publication du chiffre d'affaires trimestriel et des résultats semestriels du Groupe. Un arrêté comptable jusqu'au résultat d'exploitation est établi tous les mois pour tous les métiers du Groupe. L'application des règles fait l'objet d'un contrôle permanent assuré par la Direction Financière, en particulier sur l'application des règles de reconnaissance du revenu et de la valorisation des projets. Les règles et méthodes comptables en vigueur sont présentées dans le chapitre 5, section 5.6 du présent document, « Notes aux États financiers consolidés ». Toute modification est présentée au Comité d'audit.

2.3.2 Élaboration de l'information comptable et financière publiée

2.3.2.1 Rapprochement des données comptables avec le système de gestion interne

Tous les *Cost Centres* produisent mensuellement un budget, des prévisions, et un compte d'exploitation détaillé. Ces actions visent avant tout à rendre compte de la réalité opérationnelle et permettent une grande lisibilité de la performance. Le processus budgétaire permet de décliner la stratégie arrêtée par le Comité Exécutif, d'adapter l'organisation à l'évolution des métiers, à la demande du marché et de la concurrence, et d'assigner des objectifs quantitatifs et qualitatifs à l'ensemble des entités. Le compte d'exploitation prévisionnel révisé chaque mois intègre les réalisations du mois précédent et une nouvelle prévision des mois restants de l'année en cours. Les résultats issus du système de gestion analytique font l'objet d'une vérification et d'un rapprochement avec les résultats comptables trimestriels par la Direction Financière.

2.3.2.2 Élaboration et validation des comptes consolidés

La Direction Financière arrête les comptes trimestriellement et établit une liasse de consolidation pour le Groupe et ses filiales. Les liasses de consolidation semestrielles et annuelles de chacune des sociétés font l'objet de revues par les auditeurs externes. Les comptes consolidés sont audités par les Commissaires aux comptes. Dans le cadre de leur clôture annuelle au 31 décembre, les comptes du Groupe et, lorsque cela est requis, de ses filiales font l'objet d'un audit légal par les Commissaires aux comptes en vue de leur certification.

Dans sa mission de suivi du contrôle légal des comptes, le Comité d'audit prend connaissance des travaux et conclusions des Commissaires aux comptes lors de l'examen des comptes semestriels et annuels du Groupe. Le Comité d'audit procède à l'examen des comptes afin de s'assurer de la permanence et de la pertinence des méthodes comptables et de la qualité de l'information financière.

Les comptes sont ensuite présentés au Conseil d'administration qui les arrête.

2.3.2.3 Communication financière

Pilotée par le Directeur Financier, la communication financière est placée sous la supervision du Conseil d'administration, qui s'appuie sur le Comité d'audit. 74Software diffuse l'information financière par différents moyens, notamment par les communiqués de presse, le Document d'enregistrement universel, et par la présentation des résultats semestriels et annuels.

Le Document d'enregistrement universel est déposé auprès de l'AMF après accomplissement par les Commissaires aux comptes de leurs diligences. Celles-ci consistent à vérifier la concordance des informations portant sur la situation financière et les comptes avec les informations financières historiques ayant fait l'objet d'un rapport de leur part. Par ailleurs, les Commissaires aux comptes procèdent à la lecture d'ensemble du document afin de relever toute information qui leur apparaîtrait manifestement incohérente sur la base de leur connaissance générale du Groupe.

L'ensemble de ces informations est mis en ligne sur le site Internet Relations investisseurs de 74Software.

2.4 Politique d'assurance

La Direction Juridique centralise la gestion des assurances. L'objectif du programme d'assurance est de fournir une couverture uniforme et adaptée aux risques du Groupe et de ses collaborateurs, dans toutes les entités et à des conditions raisonnables et optimisées. L'étendue ainsi que les limites de garanties de ces programmes sont réexaminées annuellement au regard de l'évolution de la taille du Groupe, de celle de ses activités, du marché de l'assurance et de l'évaluation des risques.

Toutes les sociétés de 74Software souscrivent des assurances auprès d'assureurs de premier rang pour l'ensemble des risques majeurs qui pourraient affecter leur activité, leurs résultats, ou leur patrimoine. Cependant, le Groupe ne peut assurer la couverture de tous les risques éventuels et pourrait devoir assumer certaines pertes non couvertes par les programmes d'assurance mis en place.

Les principaux programmes d'assurance mis en place sont décrits ci-dessous.

Assurance	Description
Assurance de responsabilité civile, professionnelle et exploitation	Ce programme bénéficie à l'ensemble des sociétés de 74Software. Il couvre les conséquences pécuniaires résultant de la mise en œuvre de leur responsabilité civile et professionnelle dans le cadre de leurs activités, du fait de dommages ou préjudices corporels, matériels ou immatériels, causés aux tiers. Cette police couvre également les frais supplémentaires engagés pour éviter la survenance d'un sinistre ou en diminuer l'importance. La limite contractuelle globale est de 40 M€ par année d'assurance. Ce programme est complété en France par une assurance pour faute inexcusable dont l'objet est de garantir le remboursement des pertes financières supportées par le Groupe si elles résultent d'accidents du travail ou de maladies professionnelles.
Assurance cybersécurité	Ce programme bénéficie à l'ensemble des sociétés de 74Software. Il couvre l'ensemble des conséquences pécuniaires directes ou indirectes, dommages matériels ou immatériels et pertes d'exploitation liés aux risques de cybersécurité. La limite contractuelle globale est de 20 M€ par année d'assurance.
Assurance de responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux	Ce programme bénéficie à l'ensemble des dirigeants, mandataires sociaux et administrateurs de 74Software. Le programme couvre l'ensemble des conséquences pécuniaires des réclamations introduites à leur rencontre et imputables à toute faute professionnelle commise dans l'exercice de leurs fonctions. La limite contractuelle globale est de 30 M€ par année d'assurance. Des DNO complémentaires ont été souscrits pour les périmètres des États-Unis, de l'Australie, de l'Inde et du Brésil.
Assistance des collaborateurs en mission	Ce programme bénéficie à l'ensemble des salariés, mandataires sociaux, dirigeants et administrateurs de 74Software. Il couvre les accidents ou maladies survenant à l'occasion de déplacements professionnels.
Assurance dommages et pertes d'exploitation	Des programmes d'assurance ont été mis en place pour couvrir les pertes et dommages aux biens (sites, équipements, terminaux, etc.) et les pertes d'exploitation subis.



1

2

3

4

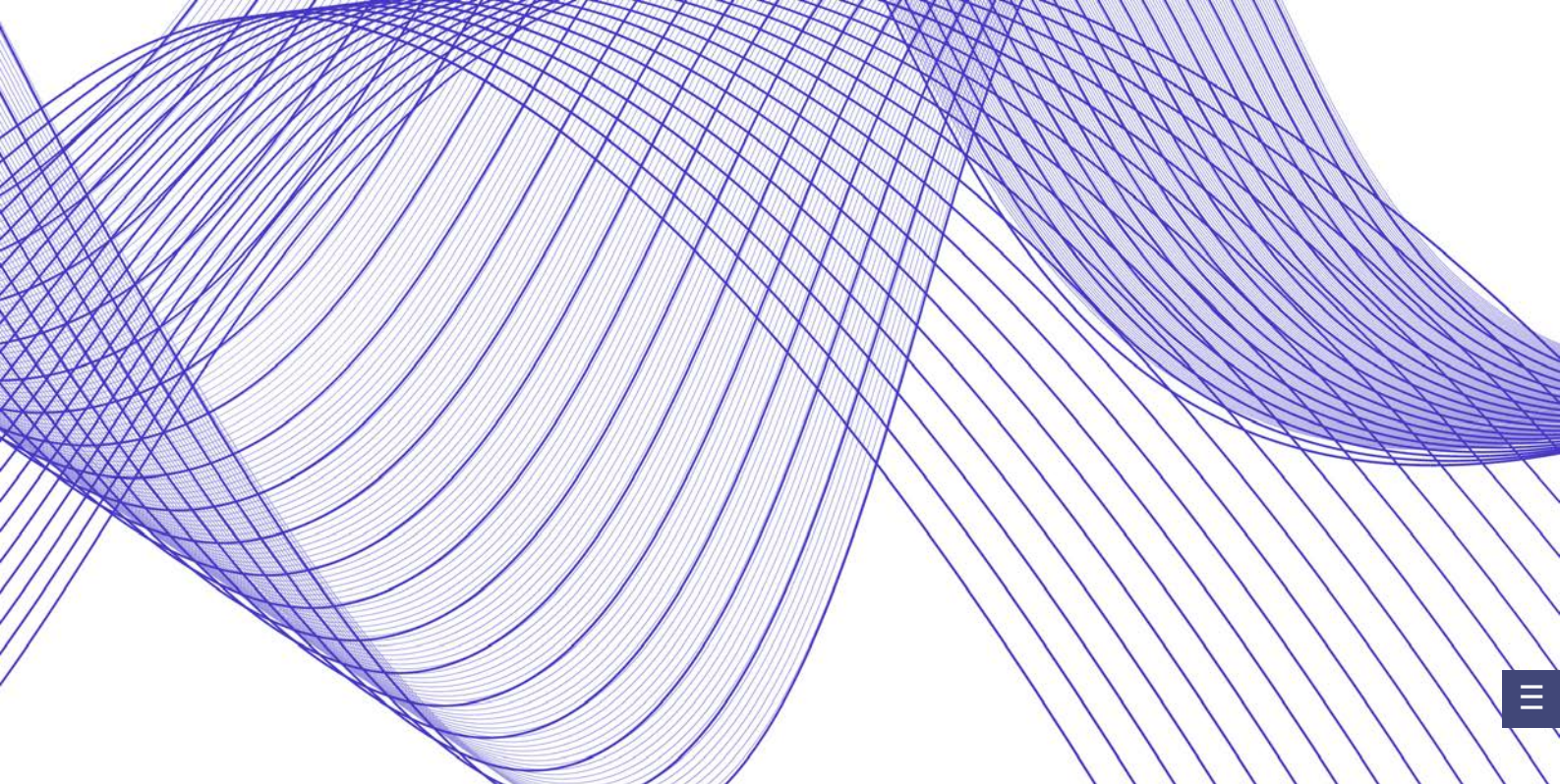
5

6

7

Rapport de durabilité

3.1 Informations générales (ESRS 2)	60	3.3 Utilisation des ressources et économie circulaire (ESRS E5)	90
3.1.1 Base de préparation	60	3.3.1 IRO relatifs à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire (E5)	90
3.1.2 Activités et modèle économique de l'entité	61	3.3.2 Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire (E5-1)	91
3.1.3 Gouvernance de la durabilité	64	3.3.3 Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire (E5-2)	92
3.1.4 Gestion des impacts, risques et opportunités (IRO)	67	3.3.4 Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire (E5-3)	93
3.1.5 Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par le Rapport de durabilité de l'entreprise (ESRS 2 IRO-2)	70	3.3.5 Flux de ressources entrants et sortants (E5-4 et E5-5)	94
3.2 Changement Climatique (ESRS E1)	79	3.3.6 Effets financiers attendus des impacts, risques et opportunités liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire (E5-6)	94
3.2.1 IRO relatifs au changement climatique (E1)	79	3.4 Taxinomie européenne	95
3.2.2 Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique (E1-1)	80	3.5 Personnel de l'entreprise (ESRS S1)	102
3.2.3 Politiques liées à l'atténuation du changement climatique (E1-2)	81	3.5.1 IRO relatifs au personnel de l'entreprise (S1)	102
3.2.4 Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique (E1-3)	82	3.5.2 Politiques concernant le personnel de l'entreprise (S1-1)	105
3.2.5 Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci (E1-4)	84	3.5.3 Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts (S1-2)	107
3.2.6 Consommation d'énergie et mix énergétique (E1-5)	84	3.5.4 Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations (S1-3)	109
3.2.7 Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES (E1-6)	84	3.5.5 Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions (S1-4)	110
3.2.8 Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone (E1-7)	87		
3.2.9 Tarification interne du carbone (E1-8)	87		



1

2

3

4

5

6

7

3.5.6	Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels (S1-5)	128
3.5.7	Caractéristiques des salariés de l'entreprise (S1-6)	129
3.5.8	Caractéristiques des non-salariés assimilés au personnel de l'entreprise (S1-7)	130
3.5.9	Couverture des négociations collectives et dialogue social (S1-8)	131
3.5.10	Indicateurs de diversité (S1-9)	131
3.5.11	Salaires décents (S1-10)	132
3.5.12	Protection sociale (S1-11)	132
3.5.13	Indicateurs de formation et de développement des compétences (S1-13)	132
3.5.14	Indicateurs de santé et de sécurité (S1-14)	133
3.5.15	Indicateurs d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée (S1-15)	134
3.5.16	Indicateurs de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale) (S1-16)	134
3.5.17	Incidents, plaintes et impacts graves en matière de droits humains (S1-17)	135
3.6	Consommateurs et utilisateurs finaux (ESRS S4)	136
3.6.1	IRO relatifs aux consommateurs et utilisateurs finaux (S4)	136
3.6.2	Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux (S4-1)	137
3.6.3	Sécurité des données et des transactions (S4-2, 3, 4, 5)	143
3.6.4	Expérience client (S4-2, 3, 4, 5)	146
3.6.5	Inclusion financière (S4-2, 3, 4, 5)	148
3.6.6	Accessibilité numérique (S4-2, 3, 4, 5)	150

3.7	Conduite des affaires (ESRS G1)	153
3.7.1	IRO relatifs à la conduite des affaires (G1)	153
3.7.2	Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise (G1-1)	154
3.7.3	Gestion des relations avec les fournisseurs (G1-2)	154
3.7.4	Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin (G1-3)	155
3.7.5	Cas de corruption ou de versements de pots-de-vin (G1-4)	155
3.7.6	Influence politique et activités de lobbying (G1-5)	156
3.7.7	Pratiques en matière de paiement (G1-6)	156
3.8	Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852	157

Introduction

Ce chapitre expose les enjeux matériels de 74Software en matière de durabilité pour l'année 2025, ainsi que les risques identifiés, conformément :

- aux obligations découlant de la nouvelle directive européenne 2022/2464/UE, dite Directive relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises ou Directive CSRD, qui remplace et élargit les exigences de la Directive 2014/95/UE relative à la publication d'informations non financières, et vise à harmoniser et renforcer le reporting extra-financier des entreprises ;
- à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce relatif au plan de vigilance ; et
- au règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 (dit règlement « Taxonomie »), qui établit un cadre pour faciliter les investissements durables au sein de l'Union européenne.

74Software est également signataire du Pacte mondial des Nations unies et, à ce titre, communique chaque année les progrès réalisés en réponse aux principes énoncés dans ce pacte.

Le présent chapitre fait partie intégrante du rapport de gestion et a fait l'objet d'une certification des Commissaires aux comptes habilités à vérifier l'information de durabilité conformément aux exigences de la CSRD. Leur rapport est présenté dans la section 3.8 « Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 ».

3.1 Informations générales (ESRS 2)

RFA

RD

Les Normes européennes d'information en matière de durabilité (ESRS) établissent un cadre exhaustif pour la publication d'informations en matière de durabilité, applicable à tous les secteurs et couvrant l'ensemble des thèmes de durabilité. La norme ESRS 2 souligne l'importance de la transparence, de l'analyse de matérialité et du dialogue entretenu avec les parties prenantes. Elle demande à 74Software de publier des informations sur sa gouvernance, sa stratégie, ainsi que sa gestion des impacts, risques et opportunités en matière de durabilité. La norme intègre également des exigences de publication minimales concernant les politiques, les actions, les indicateurs et les cibles.

Néanmoins, le Groupe est confronté à diverses incertitudes et restrictions dans le contexte de cette année d'application de la réglementation CSRD. L'interprétation du texte réglementaire, les ajustements nécessaires en termes de collecte de données, précision du reporting et affectation des ressources révèlent que 74Software possède une marge de progression pour satisfaire pleinement toutes les exigences de reporting.

3.1.1 Base de préparation

Le Rapport de durabilité de 74Software est préparé conformément aux lignes directrices des normes ESRS. Il précise le périmètre de la chaîne de valeur, les méthodes d'estimation ainsi que toute évolution par rapport aux exercices précédents, afin d'assurer la cohérence, la comparabilité et la fiabilité des informations en matière de durabilité.

3.1.1.1 Base de préparation (ESRS 2 BP-1)

Le Rapport de durabilité de 74Software a été élaboré sur une base consolidée et, sauf indication contraire, en conformité avec les états financiers. Le rapport est conforme aux Normes européennes d'information en matière de durabilité (ESRS), à l'article L. 233-28-4 du Code de commerce ainsi qu'au Règlement Taxinomie. L'empreinte carbone a été calculée à l'aide de la méthodologie du *GHG Protocol*.

Les données de ce rapport ont été choisies en se basant sur une analyse de double matérialité, impliquant les parties prenantes au moyen d'enquêtes, d'entretiens et d'ateliers. La section 3.1.4.1 du présent chapitre fournit de plus amples informations sur ce processus.

Le Rapport de durabilité couvre la chaîne de valeur en amont et en aval du Groupe, en ciblant les parties prenantes avec lesquelles 74Software entretient des relations de premier rang et sur lesquelles l'entreprise peut donc exercer une influence directe. Cela englobe les achats et les ventes. Concernant 74Software, les principaux éléments sont détaillés dans la description des activités et de la chaîne de valeur de la Société dans la section 3.1.2.1 du présent chapitre.

74Software n'a pas fait usage de l'option lui permettant d'omettre certaines informations relatives à la propriété intellectuelle, au savoir-faire ou aux innovations, ni de l'exemption de publication concernant des évolutions imminentes ou des affaires en cours de négociation.

3.1.1.2 Publication d'informations relatives à des circonstances particulières (ESRS 2 BP-2)

74Software ne s'est pas écarté des horizons temporels définis dans ESRS 1 (section 6.4), incluant le court terme (adopté par 74Software comme période de reporting dans ses états financiers, soit une année civile), le moyen terme (jusqu'à cinq ans à compter de la fin de la période de reporting à court terme) et le long terme (plus de cinq ans).

Les seules estimations formulées portent sur l'évaluation de l'empreinte carbone, comme détaillé dans la section environnementale. Aucune donnée sociale ou de gouvernance n'a fait l'objet d'estimations. Toute estimation, hypothèse, approximation ou interprétation est détaillée dans la section concernée.

Les modifications apportées à la préparation ou la présentation des informations en matière de durabilité par rapport à l'exercice précédent résultent de la conformité à la directive CSRD et de l'inclusion de SBS dans le périmètre de consolidation, suite à son acquisition par Axway le 2 septembre 2024.

74Software publie l'empreinte environnementale des activités en aval du Groupe, en mettant notamment l'accent sur les émissions de gaz à effet de serre générées par l'utilisation des

produits par les clients de 74Software. En l'absence de méthodologie uniforme et de données suffisantes, notamment sur le *cloud*, la variabilité de la consommation énergétique des clients et les difficultés de suivi induisent une incertitude modérée, pouvant entraîner des écarts par rapport aux valeurs réelles. Face à la difficulté d'obtenir des informations détaillées spécifiques de la part des clients concernant l'impact de l'utilisation des produits 74Software, la Société s'appuie sur les données techniques de 74Software pour modéliser l'utilisation de ses logiciels *on-premise* par les clients.

La stratégie de durabilité de 74Software s'articule autour de la réduction de l'impact environnemental de ses produits, en intégrant des pratiques d'écoconception dans le développement de ses produits. Dès 2025, 74Software renforce ses investissements pour obtenir des données plus précises sur ses produits, avec l'objectif d'améliorer la précision du reporting des émissions en aval sur les deux prochaines années.

Certaines informations ne sont pas disponibles et sont répertoriées dans la section 3.1.5 « Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par le Rapport de durabilité de l'entreprise (ESRS 2 IRO-2) ».

Des renvois ont été intégrés dans l'exigence de publication suivante : ESRS 2 SBM-1 paragraphe 42b (Introduction, Modèle d'affaires).

3.1.2 Activités et modèle économique de l'entité

3.1.2.1 Activités et modèle économique de l'entité (ESRS 2 SBM-1)

74Software est une société de portefeuille mondiale, immatriculée à Annecy et dont le siège social est établi à Paris, en France. Son effectif consolidé s'élève à 4 571 collaborateurs répartis dans 26 pays. Stratégiquement, 74Software aspire à devenir un leader indépendant des logiciels d'entreprise, en entretenant des relations durables avec ses parties prenantes et en créant de la valeur pour ses clients, salariés et actionnaires. L'entreprise accompagne de grandes entreprises ainsi que des institutions financières à l'échelle mondiale. Ses produits et services sont accessibles sans aucune restriction géographique. Un aperçu du modèle économique de l'entreprise et de la répartition de ses effectifs figure dans le profil de la Société au début du Document d'enregistrement universel (DEU).

Le portefeuille couvre la gestion des transferts de données (*Managed File Transfer*), l'intégration B2B, la gestion des API, les plateformes d'intégration en tant que service, les plateformes d'intégration comptable et financière (*Financial Accounting Hubs*), ainsi que des logiciels bancaires et financiers. Conçues pour être fiables, sécurisées et durables, ces solutions aident les clients à optimiser leurs flux de données, à améliorer l'interopérabilité, à réduire les opérations manuelles et leur coût total de possession.

Le chiffre d'affaires est généré par les abonnements logiciels, les licences, l'assistance sur site, le conseil, le développement, la formation et divers autres services. La Société fournit des informations sectorielles conformément aux exigences de la norme IFRS 8 et les informations relatives au chiffre d'affaires sont réconciliées avec les informations de cette norme, telles que détaillées dans le chapitre 1, section 1.4.2.

La création de valeur repose sur deux intrants principaux : des professionnels qualifiés et une infrastructure technologique avancée. Les talents sont recrutés au terme d'un processus de sélection rigoureux et bénéficient de programmes continus de formation et de développement, afin de maintenir des expertises de pointe en phase avec les tendances du secteur. Les capacités technologiques s'appuient sur des outils propriétaires de développement, des partenariats stratégiques avec des fournisseurs de technologie et des efforts continus en recherche et développement, intégrant des outils et méthodologies de dernière génération pour rester à la pointe de l'innovation technologique.

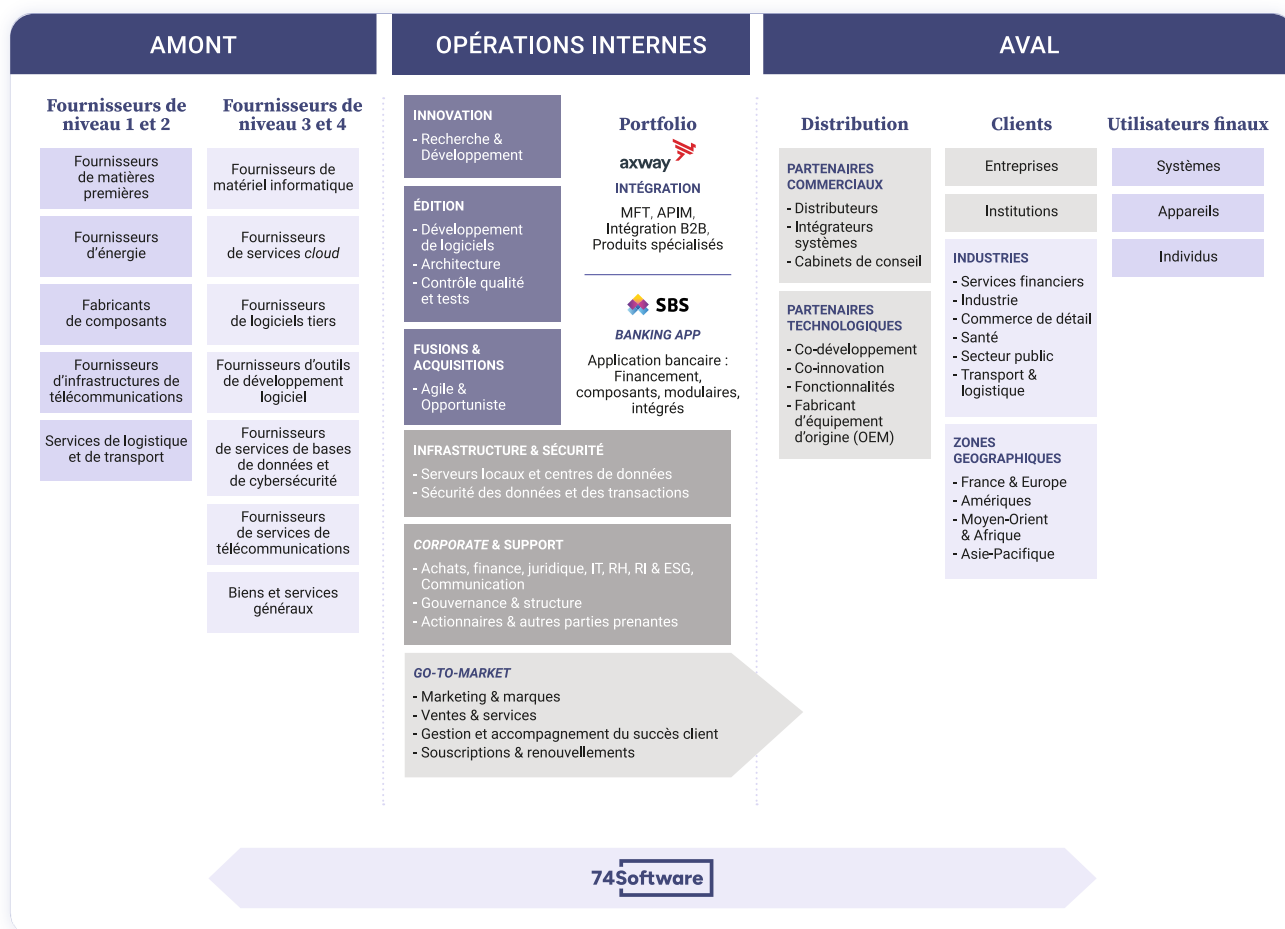
La sécurité des données est une priorité essentielle. La Société applique des protocoles robustes destinés à protéger les informations sensibles et à garantir la conformité aux réglementations en vigueur dans les différentes juridictions. La chaîne d'approvisionnement est portée par un réseau de fournisseurs et partenaires de confiance, retenus pour leur qualité, leur fiabilité et leurs performances en matière de durabilité. L'entreprise favorise des relations de long terme, en privilégiant des fournisseurs qui utilisent des énergies renouvelables et respectent des standards environnementaux et éthiques stricts.

Elle privilégie la diminution de l'empreinte carbone, l'optimisation des ressources et l'intégration de pratiques durables dans la conception de ses produits.

74Software n'opère pas dans les secteurs des combustibles fossiles, de la fabrication de produits chimiques, des armes controversées ou du tabac. Ses objectifs de durabilité consistent à maximiser la valeur sociale et sociétale et à limiter ses impacts environnementaux, en cohérence avec les principes du Pacte mondial des Nations unies. Sa responsabilisation est renforcée par des évaluations indépendantes régulières et par un reporting ESG/RSE transparent, notamment de CDP, EcoVadis, Ethifinance ESG Ratings, ISS ESG et d'autres référentiels externes.

Les produits de la Société renforcent l'efficacité opérationnelle de ses clients et leurs performances en matière de durabilité, en optimisant l'utilisation des ressources, en facilitant la migration vers des centres de données recourant davantage aux énergies renouvelables et à des technologies de refroidissement avancées, et en réduisant les infrastructures redondantes grâce à une intégration et une automatisation accrues des solutions

de MFT, de gestion des API, d'intégration B2B et d'iPaaS. Les solutions sont conçues pour une utilisation à long terme, limitant ainsi les investissements répétés et la production de déchets électroniques. Une conception économe en énergie et conforme aux réglementations environnementales permet aux clients de satisfaire des exigences de durabilité croissantes sans sacrifier la performance ni la fiabilité.



3.1.2.2 Intérêts et points de vue des parties prenantes (ESRS 2 SBM-2)

74Software interagit avec une grande diversité de parties prenantes et intègre leurs perspectives dans sa stratégie et ses activités. Les parties prenantes en amont incluent les fournisseurs de premier et deuxième rang de matières premières, d'énergie, de matériel informatique, de logiciels, de services cloud, d'applications tierces et de solutions de cybersécurité. Les parties prenantes en aval englobent les clients (entreprises et institutionnels), les partenaires de distribution, les partenaires

d'innovation technologique, les partenaires OEM, et les utilisateurs finaux de systèmes et d'équipements. Parmi les parties prenantes de la société civile figurent les médias, les ONG, le milieu académique, les communautés locales et les individus. Au sein de la sphère économique, 74Software interagit avec les clients, les fournisseurs, les salariés et leurs représentants, les investisseurs et actionnaires, les auditeurs et agences de notation, les partenaires commerciaux, ainsi que les autorités publiques et réglementaires. En maintenant des relations collaboratives et transparentes avec l'ensemble de cet écosystème, 74Software s'assure que ses pratiques de durabilité restent pertinentes et impactantes sur l'ensemble de la chaîne de valeur.



L'engagement des parties prenantes s'inscrit dans une démarche systématique et proactive, dont les enseignements alimentent le développement stratégique. Leurs intérêts sont contrôlés au moyen de méthodes structurées : l'engagement des collaborateurs via des enquêtes annuelles donnant lieu à des plans d'action, et la satisfaction des clients au moyen d'enquêtes NPS régulières. Les retours d'expérience se traduisent par des améliorations tangibles, et notamment l'intégration des priorités en matière de durabilité dans la planification stratégique.

74Software a pris des engagements en matière d'objectifs de décarbonation fondés sur la science ainsi que de renforcement de ses programmes sociaux, avec un déploiement prévu au cours des prochaines années. Ces initiatives renforcent la transparence, la durabilité et l'amélioration continue, en favorisant confiance et collaboration avec l'ensemble des parties prenantes.

Les principales parties prenantes de 74Software sont présentées dans le tableau ci-après :

Parties prenantes	Type d'engagement	Détails
Collaborateurs	- Town halls - Enquêtes d'engagement des collaborateurs - Formations et programmes de durabilité	L'ensemble des effectifs du Groupe est couvert par les initiatives mentionnées.
Clients	- NPS - Séances de retours d'expérience - Enquêtes de satisfaction des clients	Les principaux clients de 74Software sont de grandes entreprises et des institutions financières.
Fournisseurs et partenaires	- Contrats - Questionnaires ESG - Charte Fournisseurs et Partenaires	Fournisseurs de premier rang pour lesquels 74Software est un client direct, en particulier ceux engagés dans des pratiques durables.
Investisseurs	- Assemblée Générale - Conférences et roadshows dédiés aux investisseurs - Reporting de durabilité	Investisseurs institutionnels et individuels ayant un intérêt croissant pour les pratiques commerciales durables.
Régulateurs	- Audits de conformité - Reporting régulier	Organismes gouvernementaux et régulateurs de l'industrie axés sur les normes environnementales et de sécurité.
Communautés locales	- Programmes de sensibilisation des communautés - Engagement universitaire	Communautés où sont implantés nos bureaux.

74Software s'engage à répondre aux attentes de ses parties prenantes au moyen d'un dialogue suivi, d'un reporting ESG et RSE public et de sa participation à des campagnes d'évaluation RSE annuelles.

74Software contribue au *Climate Disclosure Project* (CDP) et fournit des rapports de communication sur les progrès (COP) dans le cadre du Pacte mondial des Nations unies. En respectant le *GHG Protocol*, 74Software s'aligne sur un référentiel international pour mesurer et réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES). Les Objectifs de développement durable (ODD) définis par les Nations unies guident sa feuille de route RSE.

Les retours des parties prenantes sont analysés dans le cadre de l'analyse de double matérialité de l'entreprise, puis intégrés aux dispositifs de due diligence et de gestion des risques, de façon à assurer la cohérence des actions avec les attentes des parties prenantes et les objectifs de durabilité.

Les organes d'administration, de direction et de surveillance sont régulièrement informés des intérêts et points de vue des parties prenantes concernant les impacts en matière de durabilité de la Société par le biais d'un reporting et d'échanges structurés, tels que décrits dans la section 3.1.3.1 « Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance (ESRS 2 GOV-1) ».

3.1.3 Gouvernance de la durabilité

3.1.3.1 Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance (ESRS 2 GOV-1)

Au sein de 74Software, la gouvernance de la durabilité est structurée autour du Conseil d'administration et du Comité Exécutif, conformément à la gouvernance du Groupe et aux recommandations du Code de gouvernance Middledenext. Le Directeur Général est responsable de la stratégie RSE et de ses résultats, tandis que le *Head of Corporate Social Responsibility* en assure le pilotage et la coordination au quotidien.

Le Directeur Général fait un point trimestriel sur la RSE et rend compte des avancées au Conseil d'administration au moins deux fois par an, au sein du Comité des nominations, gouvernance et responsabilité d'entreprise ou du Comité d'audit. Le Conseil d'administration supervise les impacts, risques et opportunités (IRO) matériels, approuve les politiques et cibles connexes et procède à une revue annuelle de la stratégie de durabilité afin d'en garantir la conformité avec les objectifs à long terme. Le Comité d'audit supervise les activités liées au reporting de durabilité, y compris celles associées à l'audit et au Rapport de durabilité, et l'audit interne évalue périodiquement le respect des politiques et des contrôles.

La Direction RSE rend compte directement, tous les mois, au Directeur Général et propose des présentations régulières au Conseil d'administration ou à ses comités. Les informations réglementaires en matière de RSE font l'objet d'une vérification par un tiers indépendant.

Le Comité Exécutif décline la stratégie sur le plan opérationnel, fixe les priorités et veille à la mise en œuvre au sein des différentes fonctions. Le Directeur Général, soutenu par le Directeur Général Délégué et le *Head of CSR*, assure le suivi de l'exécution et saisit le Conseil d'administration des enjeux de durabilité majeurs.

En 2025, la Société a procédé à une réorganisation de la fonction RSE à l'échelle du Groupe, placée sous la responsabilité du Group Chief Legal Officer, agissant en tant que *Head of CSR*, pour l'ensemble des entités 74Software. Cette réorganisation a pour objectif de centraliser la gouvernance RSE, de renforcer la

conformité réglementaire et de mieux intégrer les considérations RSE au sein des activités cœur de métier de 74Software.

Toutes les informations relatives au Conseil d'administration sont présentées dans le chapitre 4, section 4.1. La composition du Conseil d'administration et ses compétences en matière de RSE sont présentées à la section 4.1.1.1 du chapitre 4.

En 2025, le Conseil d'administration est composé de dix membres, dont quatre femmes, représentant 40 %, et de quatre membres indépendants, représentant également 40 %. Il n'y a pas de représentants des salariés au sein du Conseil.

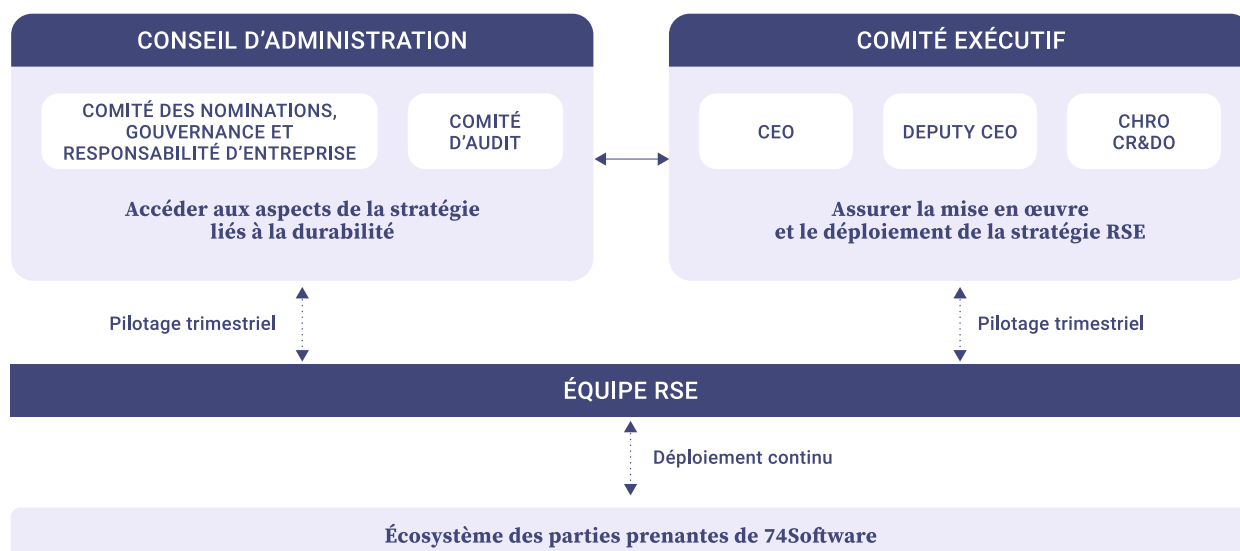
Leurs expertises couvrent l'édition de logiciels, les services financiers, l'entrepreneuriat, la finance, la gestion des risques, la responsabilité sociale des entreprises dans les ressources humaines, les relations sociales, les enjeux environnementaux et sociétaux, ainsi que l'expérience internationale. La diversité est une priorité dans la composition du Conseil d'administration, assurant un équilibre entre membres indépendants et non indépendants, tout en promouvant l'égalité hommes-femmes. Le Conseil cherche également à promouvoir la diversité multiculturelle et à rassembler un large éventail de compétences.

L'organisation et le fonctionnement du Conseil d'administration sont régis par les articles L. 225-17 et suivants du Code de commerce, les articles 14 à 21 et 23 des statuts, et le règlement intérieur (disponibles sur le site Internet de la Société : <https://www.74software.com/bylaws-regulations-agreements>).

Le Comité Exécutif est composé de neuf membres, dont une femme (soit une représentation féminine de 11 %). 74Software s'engage à améliorer la diversité de genres au sein de son leadership exécutif. Leur expertise en matière de RSE couvre les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance. L'expertise environnementale attribuée aux membres du Comité Exécutif est principalement liée à leurs fonctions et responsabilités au sein du cadre de gouvernance RSE (écoconception, *green IT*, et stratégie de durabilité notamment). Ils s'engagent à mener des initiatives qui favorisent la responsabilité environnementale et l'équité sociale au sein de la Société. Cela inclut la mise en œuvre de politiques respectueuses de l'environnement, la promotion de la diversité et de l'inclusion, ainsi que la garantie d'une gouvernance transparente et responsable.

Compétences en matière de RSE représentées au sein du Comité Exécutif :

Nom	RSE – Social	Environnement	Conduite des affaires	Durabilité des produits
Patrick DONOVAN	✓	✓	✓	
Éric BIERRY	✓	✓	✓	
Tobias UNGER	✓			
Philippe BUISSON	✓		✓	
Yann METZ-PASQUIER				
Paul FRENCH			✓	
Xavier REBEUF			✓	✓
Roland ROYER	✓		✓	
Julia SIEPMANN	✓		✓	



3.1.3.2 Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de 74Software et enjeux de durabilité traités par ces organes (ESRS 2 GOV-2)

Les organes d'administration, de direction et de surveillance, y compris leurs comités concernés, reçoivent des informations trimestrielles du Directeur Général, au nom du Comité Exécutif, ainsi qu'au moins deux fois par an du Directeur Général ou du *Head of Corporate Social Responsibility*. Les informations fournies au Conseil d'administration portent sur les enjeux de durabilité et les IRO matériels, les politiques et objectifs connexes, la performance des ICP au regard de la trajectoire cible, ainsi que les mesures de remédiation prévues. Lorsque cela est pertinent, certains objectifs de durabilité sont intégrés à la rémunération variable du Directeur Général, du Directeur Général Délégué et de certains responsables opérationnels. Le Conseil d'administration veille à ce que tous les impacts, risques et opportunités matériels soient intégrés dans la prise de décision stratégique et la gestion des risques et des opportunités, renforçant ainsi l'engagement de la Société envers une croissance durable.

Toutes les informations relatives aux sujets discutés par le Conseil d'administration sont détaillées au chapitre 4, section 4.1.2.3.b. En 2025, les sujets clés incluaient l'égalité professionnelle et salariale, les objectifs de responsabilité sociale et environnementale, le renforcement des systèmes internes d'éthique et de lutte contre la corruption, ainsi que la conformité à la directive CSRD, y compris l'évaluation de la double matérialité et tous les IRO matériels.

3.1.3.3 Objectifs et rémunération variable alignés avec l'ESG (ESRS 2 GOV-3)

La Société intègre des objectifs RSE dans les dispositifs de rémunération de ses dirigeants afin de s'assurer qu'ils restent pleinement mobilisés sur leur atteinte. Cette approche encourage l'adoption de pratiques durables dans l'ensemble de l'entreprise. Conformément à cet engagement, la rémunération du Directeur Général et du Directeur Général Délégué repose partiellement sur des critères extra-financiers, quantitatifs et qualitatifs, relatifs à des dimensions sociales et/ou environnementales. Pour de plus amples détails, se référer au chapitre 4, section 4.4 « Rémunérations et avantages ».

3.1.3.4 Déclaration sur la vigilance raisonnable (ESRS 2 GOV-4)

Les données présentées dans ce rapport ont été scrupuleusement vérifiées par Mazars et Aca Nexia, les Commissaires aux comptes certifiant les informations en matière de durabilité désignés par l'Assemblée Générale.

Tout au long du processus de préparation, les équipes de 74Software ont collaboré étroitement avec les Commissaires aux comptes désignés pour garantir la pleine conformité aux exigences de la directive CSRD. Toutes les données quantitatives et qualitatives ont été soumises à de multiples procédures de contrôle et de vérification. Une attention particulière a été accordée à la définition des impacts, risques et opportunités (IRO) matériels ainsi qu'au respect des normes de publication de la directive CSRD.

Dans le cadre de l'audit, des membres de la Direction et des parties prenantes clés ont été interrogés et sondés pour vérifier l'intégrité des informations. La lettre de mission, émise par le Directeur Général, souligne ainsi l'engagement de la Société envers la transparence et la responsabilité.

Les conclusions de l'audit ont fait l'objet de présentations et de discussions approfondies avec le Conseil d'administration et ses comités. Ces échanges confirment que le Rapport de durabilité reflète avec précision la vigilance raisonnable et la performance de 74Software. L'entreprise reste déterminée à améliorer en permanence son cadre de reporting en matière de durabilité.

Éléments essentiels de la vigilance raisonnable	Paragraphes dans le Rapport de durabilité
Intégrer la vigilance raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique	ESRS 2 – GOV-2 : Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes ESRS 2 – GOV-3 : Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation ESRS 2 – SBM-3 : Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique
Dialoguer avec les parties prenantes affectées à toutes les étapes du processus de vigilance raisonnable	ESRS 2 – GOV-2 : Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes ESRS 2 – IRO-1 : Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels ESRS 2 – MDR-P : Politiques adoptées pour gérer les enjeux de durabilité matériels ESRS 2 – SBM-2 : Intérêts et points de vue des parties prenantes ESRS thématique : ■ SBM-2 : Intérêts et points de vue des parties prenantes ■ MDR-P : Intégration des points de vue des parties prenantes dans la politique
Identifier et évaluer les impacts négatifs	ESRS 2 – IRO-1 : Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels ESRS 2 – SBM-3 : Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique ESRS thématique : ■ SBM-3 : Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique
Agir pour remédier à ces impacts négatifs	ESRS 2 – MDR-A : Actions et ressources relatives aux enjeux de durabilité matériels ESRS thématique : ■ L'ensemble des actions, y compris les plans de transition
Suivre l'efficacité de ces efforts et communiquer	ESRS 2 – MDR-M : Indicateurs relatifs aux enjeux de durabilité matériels ESRS 2 – MDR-T : Suivi de l'efficacité des politiques et des actions au moyen de cibles ESRS thématique : ■ Section indicateurs et cibles

3.1.3.5 Gestion des risques et contrôles internes en matière de reporting ESG (ESRS 2 GOV-5)

L'efficacité de la gestion des risques et des contrôles internes est essentielle pour garantir la précision et la fiabilité du reporting ESG de 74Software. L'équipe centrale recueille les données ESG à tous les niveaux de la Société, y compris les opérations centrales, les bureaux nationaux et les fournisseurs. Ces données sont extraites de divers outils et systèmes de gestion, tels que les systèmes RH et autres outils internes, ou soumises directement par les filiales. L'équipe RSE centrale est chargée de collecter, d'analyser et de vérifier les données par le biais de contrôles de cohérence. Les informations font l'objet de vérifications et de demandes de documents justificatifs. Les données sont ajustées selon la période de reporting, avant d'être consolidées dans des rapports exhaustifs. Ce processus minutieux garantit l'exactitude et la fiabilité des données ESG déclarées, et reflète l'engagement de la Société en termes de transparence et de responsabilité.

Par ailleurs, la structure de la gouvernance supervisant le reporting ESG joue un rôle capital dans la gestion des risques et des contrôles internes. L'équipe RSE centrale diligente des audits et veille à l'exactitude des données recueillies. Le Directeur Général et le Conseil d'administration supervisent ce processus, en formulant des orientations stratégiques et en s'assurant que le reporting ESG est conforme aux objectifs de durabilité de la Société. Le Comité des nominations, gouvernance et responsabilité d'entreprise fait partie des instances essentielles pour le suivi et l'orientation des initiatives ESG.

En complément, les conclusions des évaluations des risques et des contrôles internes relatifs au reporting ESG font l'objet d'une communication périodique au Comité Exécutif. Régulièrement,

et au minimum dans le cadre du cycle annuel de reporting de durabilité et du Document d'enregistrement universel, l'équipe RSE centrale consolide les résultats des analyses de risques liées au reporting ESG, incluant l'identification des principaux risques, des éventuelles faiblesses de contrôle et des actions correctrices mises en œuvre.

Ces éléments sont examinés par le Comité Exécutif, puis portés à la connaissance du Conseil d'administration. Les comités compétents du Conseil, et en particulier le Comité des nominations, gouvernance et responsabilité d'entreprise, sont informés de ces conclusions au moyen de rapports de gestion dédiés et de présentations en comité, leur permettant d'exercer une supervision effective des risques ESG, des dispositifs de contrôle interne et des processus de reporting. Le cas échéant, certaines problématiques significatives peuvent également faire l'objet d'une remontée ponctuelle, conformément au cadre de gouvernance de la Société.

Avec ce cadre de gouvernance solide, le reporting ESG de 74Software est non seulement précis mais également conforme aux objectifs stratégiques globaux de l'entreprise.

En 2025, l'équipe RSE a mené une réévaluation complète du reporting ESG, incluant une analyse comparative des principaux indicateurs par rapport à l'exercice précédent et un renforcement des contrôles de cohérence. Ces mesures renforcent la fiabilité des informations ESG publiées et contribuent à la démarche d'amélioration continue. Les risques relatifs à l'accessibilité numérique, à la confidentialité des données et à la protection des lanceurs d'alerte ont été réévalués à la hausse par rapport aux années antérieures, à l'issue d'une nouvelle consultation interne et d'une analyse approfondie des vulnérabilités émergentes et des pratiques opérationnelles. L'évaluation a confirmé qu'aucun risque matériel complémentaire n'a été identifié en dehors de ceux déjà suivis.

3.1.4 Gestion des impacts, risques et opportunités (IRO)

3.1.4.1 Identification des IRO et analyse de double matérialité (ESRS 2 IRO-1)

74Software mène une analyse de double matérialité conformément à la directive CSRD et aux normes ESRS 1 et ESRS 2 afin d'identifier les impacts, risques et opportunités (IRO) de durabilité au sein de l'organisation et de sa chaîne de valeur. Le processus est piloté par l'équipe RSE et validé par le Comité Exécutif, avec des mises à jour périodiques présentées au Conseil d'administration et au Comité d'audit.

Cette analyse suit une méthodologie en six étapes, associant revue documentaire, entretiens d'experts, ateliers et enquêtes menés auprès de spécialistes internes et d'une sélection de participants de la chaîne de valeur. Ce processus cartographie les interconnexions (impacts, dépendances, risques, opportunités) et détermine les sujets matériels sur la base de critères standardisés, garantissant une cohérence et une comparabilité avec les exigences des normes ESRS.

L'analyse se décline en deux phases. Dans un premier temps, la cartographie et le filtrage permettent d'identifier les IRO potentiels, d'en établir la pertinence opérationnelle et financière, et de recenser les dépendances ainsi que les points de contact au sein de la chaîne de valeur. Dans un second temps, la cotation et la priorisation évaluent chaque élément à l'aide de critères calibrés : pour les impacts (gravité/ampleur, probabilité, étendue/ampleur, caractère irréversible, horizon temporel) et pour les risques et opportunités (performance financière, réputation, risques juridiques et réglementaires, continuité d'activité), conformément à la section 3.5 de la norme ESRS 1 relative à la matérialité financière. Les résultats sont consolidés dans la matrice de matérialité, assortis de justifications traçables fondées sur l'ensemble des éléments probants.

L'engagement des parties prenantes est intégré à chaque étape du processus. Des experts internes et des collaborateurs apportent leurs contributions au moyen d'entretiens et d'enquêtes ; ces apports sont consolidés à des moments clés du processus et alimentent la matrice de matérialité et le registre des IRO.

Les conclusions, revues par l'équipe RSE puis soumises au Comité Exécutif pour validation, sont ensuite présentées au Conseil d'administration et au Comité d'audit, afin d'intégrer les enjeux de durabilité dans le dispositif global de gestion des risques et de s'aligner sur les publications d'informations relatives à la gouvernance de ESRS 2 GOV-1/GOV-2 (voir section 3.1.3.1).

Conformément à ce cadre, les risques liés à la durabilité sont intégrés au dispositif global de gestion des risques de l'entreprise. 74Software appréhende ces risques via son analyse de double matérialité, tandis que la fonction de contrôle interne conduit l'évaluation d'ensemble des risques de l'entreprise. La convergence des deux méthodologies permet d'aborder la durabilité comme une priorité stratégique à part entière. En conséquence, les risques de durabilité sont évalués et priorisés selon les mêmes critères que tous les autres risques de l'entreprise, si bien que les risques de durabilité matériels apparaissent naturellement dans l'évaluation globale, qui classe les risques en fonction de leur criticité et non de leur catégorie.

Le registre des IRO et la matrice de matérialité sont actualisés chaque année afin de refléter l'évolution des risques et des opportunités, tandis que la méthodologie sous-jacente reste inchangée afin de préserver la comparabilité d'un exercice à l'autre.

Ces mises à jour alimentent la planification stratégique et le pilotage des risques, et contribuent à un reporting transparent et fiable.

En 2025, le processus d'analyse de double matérialité a été ajusté afin d'en améliorer la clarté et l'alignement avec les orientations des normes ESRS. Les principales améliorations ont porté sur une définition plus fine des enjeux de durabilité (par exemple, la scission de « Inclusion financière et numérique » en deux thèmes distincts), la révision des seuils juridiques et financiers afin de refléter la taille actuelle du Groupe, ainsi que le renforcement de la notation des risques réglementaires, notamment en matière d'accessibilité numérique. Ces ajustements n'ont pas modifié la méthodologie de fond, mais ont permis d'améliorer la précision, la comparabilité et l'utilité des résultats de matérialité pour la prise de décision.

3.1.4.2 Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique (ESRS 2 SBM-3)

Grâce à son analyse de matérialité, 74Software a identifié 41 impacts, risques et opportunités matériels, classés en trois catégories : environnementaux, sociaux et sociétaux, et gouvernance. Ces impacts, risques et opportunités matériels sont décrits dans les sections suivantes du rapport, spécifiquement dans ESRS E1, E5, S1, S4, et G1.

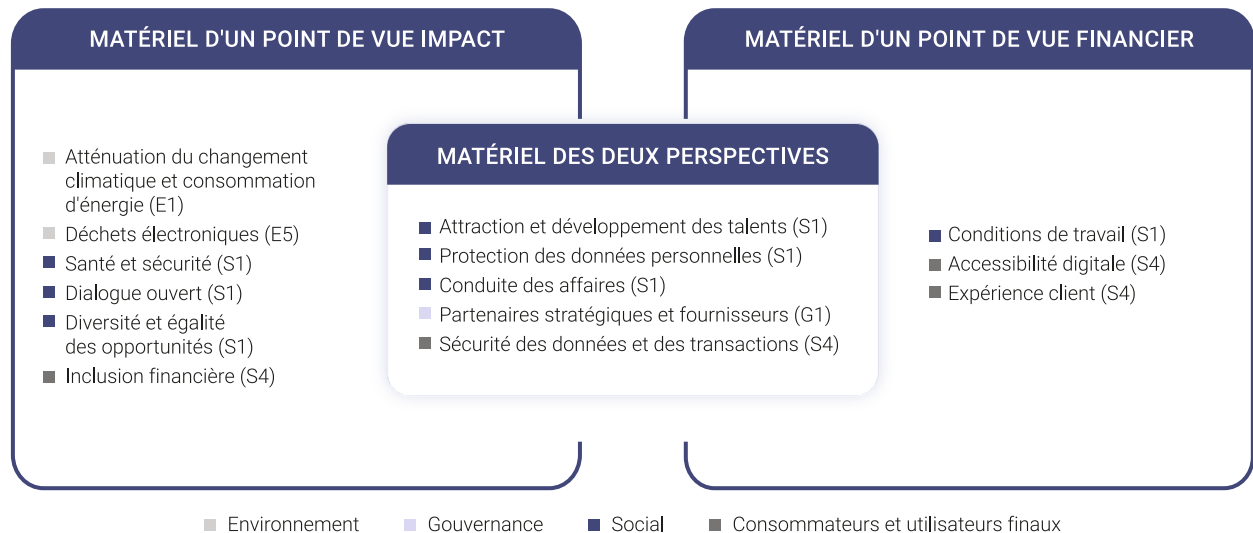
L'actualisation annuelle des IRO matériels met en évidence plusieurs évolutions majeures. La matérialité d'impact de la conduite des affaires a été renforcée, avec une attention accrue sur la corruption, la culture d'entreprise et la protection des lanceurs d'alerte ; cette dernière est désormais traitée comme un sous-thème matériel, en raison de son rôle déterminant dans la gouvernance et la prévention des risques. La matérialité financière de la confidentialité des données du personnel a également été revue à la hausse pour tenir compte d'amendes potentielles et de conséquences réglementaires plus sévères au regard des nouveaux cadres juridiques. Les risques liés à l'accessibilité numérique ont également été reclassés à un niveau plus élevé, en réponse au durcissement du cadre réglementaire, tant au niveau européen que national. La réévaluation des conditions de travail a mis en évidence que certains impacts négatifs potentiels avaient été surestimés par le passé. La nouvelle analyse conclut que ces impacts ne constituent pas un risque structurel ou systémique à l'échelle du Groupe. En conséquence, l'évaluation globale de la gravité de l'impact a été revue à la baisse et le périmètre de la population concernée est désormais considéré comme plus limité.

Ensemble, ces mises à jour garantissent que l'analyse de matérialité du Groupe demeure alignée sur l'évolution des exigences réglementaires et sur les meilleures pratiques de gouvernance en matière de durabilité.

Impacts, risques et opportunités matériels par norme ESRS :

Norme	Thème	IRO matériels
ESRS E1	Atténuation du changement climatique et Énergie	I-
ESRS E5	Gestion des déchets électroniques	I-
ESRS S1	Conditions de travail	R, O
	Santé et sécurité	I-
	Acquisition et développement des talents	I-, I+, R, O
	Dialogue ouvert	I-
	Diversité et égalité des chances	I+
	Confidentialité des données	I-, R
ESRS S4	Inclusion financière	I+
	Accessibilité numérique	R
	Sécurité des Données et des Transactions	I-, R
	Expérience client	R, O
ESRS G1	Conduite des affaires	I-, I+, R, O
	Partenaires et fournisseurs stratégiques	R, I+

I- : impact(s) négatif(s) ; I+ : impact(s) positif(s) ; R : risque(s) ; O : opportunité(s)



Le Rapport de durabilité comporte des explications sur la manière dont 74Software identifie les risques environnementaux et sociaux dans sa chaîne d'approvisionnement. Il décrit également les procédures d'évaluation, dont les évaluations des fournisseurs, afin d'assurer la conformité avec les normes de durabilité. Il détaille les actions mises en place pour gérer les risques identifiés, telles que la mise en œuvre de plans d'action correctifs. Il fournit également des informations sur la manière dont la Société surveille et rend compte de ses activités de vigilance raisonnable, y compris les indicateurs clés de performance et les mises à jour régulières aux parties prenantes.

Le processus d'analyse de double matérialité identifie et évalue les impacts, risques et opportunités (IRO) matériels, précisés pour chaque thème abordé dans les rapports de durabilité. Globalement, les IRO matériels sont liés aux activités essentielles du modèle économique de 74Software et se concentrent principalement à proximité de ses propres activités. Ils concernent sa capacité à éditer et fournir des solutions, produits et projets logiciels. Ils affectent ou sont affectés par les clients et les utilisateurs finaux, les salariés, les activités des centres de données, et la gestion du matériel. En raison de la proximité de ces IRO matériels avec le modèle économique, la majorité d'entre eux est gérée en continu au cours des opérations, permettant ainsi des actions directes.

Concernant les IRO environnementaux identifiés dans la chaîne de valeur en amont et en aval, l'influence directe de 74Software se manifeste par la fixation de cibles de réduction basées sur la science pour les émissions de gaz à effet de serre, la mise en œuvre d'une trajectoire bas carbone à l'échelle du Groupe, ainsi que le renforcement des politiques et procédures en matière d'approvisionnement et de gestion des déchets. L'impact environnemental négatif ne se limite pas aux pays où l'entreprise opère, car le changement climatique et les effets néfastes de l'utilisation des ressources liées aux flux entrants et sortants de matériel sont d'ampleur mondiale.

Les impacts environnementaux matériels identifiés, qui sont réels et négatifs, concernent la pression exercée par les activités et le modèle économique sur l'environnement en termes d'émissions de carbone, de consommation d'énergie et de production de déchets électroniques. Les impacts sociaux identifiés sont principalement potentiellement négatifs, en raison des défis du secteur des logiciels tels que la confidentialité, la charge de travail élevée et les disparités en matière de diversité et d'inclusion. Cependant, des actions d'atténuation, dont des politiques, sont déjà en place ou seront mises en œuvre dans les prochaines années pour traiter ces impacts négatifs potentiels. Si ces actions d'atténuation venaient à cesser, les impacts négatifs potentiels pourraient affecter les salariés et les utilisateurs finaux.

En tant qu'entreprise d'édition de logiciels, 74Software génère également des impacts positifs. La Société offre une valeur substantielle à ses collaborateurs grâce à des programmes de formation et de développement de compétences, tout en favorisant la digitalisation pour les citoyens, les entreprises et les institutions publiques. Les horizons temporels raisonnablement attendus de ces impacts sont considérés sur trois échéances : court terme, moyen terme et long terme.

Les initiatives visant à améliorer les opportunités et à atténuer les impacts et les risques sont intégrées dans les structures de gouvernance déjà établies. En conséquence, la résilience est jugée élevée dans les horizons temporels appliqués dans l'analyse de double matérialité 2024. L'analyse de résilience repose sur des données qualitatives fournies par des experts internes en la matière, incluant une évaluation globale des facteurs d'atténuation existants pour l'ensemble des IRO, tels que recueillis dans le cadre du processus d'analyse de double matérialité.

À date, 74Software n'est pas en mesure d'évaluer les effets financiers de ses risques et opportunités matériels. Cependant, les évaluations continues et les améliorations apportées à l'analyse de double matérialité permettront à la Société de mieux comprendre ces implications financières au fil du temps.

3.1.5 Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par le Rapport de durabilité de l'entreprise (ESRS 2 IRO-2)

74Software a structuré son Rapport de durabilité de manière à se conformer aux exigences de publication des normes ESRS, telles que définies par la Directive relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD). Voici une liste des exigences de publication abordées dans le présent rapport, accompagnées des références aux sections concernées.

Les informations matérielles à publier ont été déterminées en fonction des impacts, risques et opportunités identifiés comme matériels dans le cadre de l'analyse de double matérialité, selon la méthodologie décrite dans la section précédente. À l'issue de cette analyse, 74Software a réalisé un exercice de cartographie visant à aligner les IRO matériels avec les exigences de publication, telles que présentées dans le tableau ci-après, afin de s'assurer que l'ensemble des thèmes et informations pertinents prévus par les ESRS sont correctement couverts.

Norme ESRS	Exigence de publication	Paragraphe des DR	Statut de matérialité
ESRS E1 – Changement climatique	Exigence de publication E1-2 – Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	3.2.3 Exigence de publication E1-2 – Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	Matériel
	Exigence de publication E1-3 – Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique	3.2.4 Exigence de publication E1-3 – Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique	Matériel
	Exigence de publication E1-4 – Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	3.2.5 Exigence de publication E1-4 – Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	Matériel
	Exigence de publication E1-5 – Consommation d'énergie et mix énergétique	3.2.6 Exigence de publication E1-5 – Consommation d'énergie et mix énergétique	Matériel
	Exigence de publication E1-6 – Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES	3.2.7 Exigence de publication E1-6 – Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES	Matériel
	Exigence de publication E1-7 – Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone	3.2.8 Exigence de publication E1-7 – Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone	Non matériel
	Exigence de publication E1-8 – Tarification interne du carbone	3.2.9 Exigence de publication E1-8 – Tarification interne du carbone	Non matériel
	Exigence de publication E1-9 – Effets financiers attendus des risques physiques et de transition matériels et opportunités potentielles liées au climat		Non matériel
ESRS E5 – Utilisation des ressources et économie circulaire	Exigence de publication E5-1 – Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire	3.3.2 Exigence de publication E5-1 – Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire	Matériel
	Exigence de publication E5-2 – Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	3.3.3 Exigence de publication E5-2 – Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	Matériel
	Exigence de publication E5-3 – Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	3.3.4 Exigence de publication E5-3 – Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	Non publié cette année
	Exigence de publication E5-4 – Flux de ressources entrants	3.3.5 Exigences de publication E5-4 et E5-5 – Flux de ressources entrants et sortants	Non matériel
	Exigence de publication E5-5 – Flux de ressources sortants	3.3.5 Exigences de publication E5-4 et E5-5 – Flux de ressources entrants et sortants	Non matériel
	Exigence de publication E5-6 – Effets financiers attendus des impacts, risques et opportunités liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	3.3.6 Exigence de publication E5-6 – Effets financiers attendus des impacts, risques et opportunités liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	Non publié cette année

Norme ESRS	Exigence de publication	Paragraphe des DR	Statut de matérialité
ESRS S1 – Personnel de l'entreprise	Exigence de publication S1-1 – Politiques concernant le personnel de l'entreprise	3.5.2 Exigence de publication S1-1 – Politiques concernant le personnel de l'entreprise	Matériel
	Exigence de publication S1-2 – Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts	3.5.3 Exigence de publication S1-2 – Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts	Matériel
	Exigence de publication S1-3 – Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations	3.5.4 Exigence de publication S1-3 – Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations	Matériel
	Exigence de publication S1-4 – Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions	3.5.5 Exigence de publication S1-4 – Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions	Matériel
	Exigence de publication S1-5 – Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	3.5.6 Exigence de publication S1-5 – Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	Matériel
	Exigence de publication S1-6 – Caractéristiques des salariés de l'entreprise	3.5.7 Exigence de publication S1-6 – Caractéristiques des salariés de l'entreprise	Matériel
	Exigence de publication S1-7 – Caractéristiques des non-salariés assimilés au personnel de l'entreprise	3.5.8 Exigence de publication S1-7 – Caractéristiques des non-salariés assimilés au personnel de l'entreprise	Matériel
	Exigence de publication S1-8 – Couverture des négociations collectives et dialogue social	3.5.9 Exigence de publication S1-8 – Couverture des négociations collectives et dialogue social	Matériel
	Exigence de publication S1-9 – Indicateurs de diversité	3.5.10 Exigence de publication S1-9 – Indicateurs de diversité	Matériel
	Exigence de publication S1-10 – Salaires décents	3.5.11 Exigence de publication S1-10 – Salaires décents	Matériel
	Exigence de publication S1-11 – Protection sociale	3.5.12 Exigence de publication S1-11 – Protection sociale	Matériel
	Exigence de publication S1-12 – Personnes handicapées		Non matériel
	Exigence de publication S1-13 – Indicateurs de formation et de développement des compétences	3.5.13 Exigence de publication S1-13 – Indicateurs de formation et de développement des compétences	Matériel
	Exigence de publication S1-14 – Indicateurs de santé et de sécurité	3.5.14 Exigence de publication S1-14 – Indicateurs de santé et de sécurité	Matériel
	Exigence de publication S1-15 – Indicateurs d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée	3.5.15 Exigence de publication S1-15 – Indicateurs d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée	Matériel
	Exigence de publication S1-16 – Indicateurs de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)	3.5.16 Exigence de publication S1-16 – Indicateurs de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)	Matériel
	Exigence de publication S1-17 – Incidents, plaintes et impacts graves en matière de droits de l'homme	3.5.17 Exigence de publication S1-17 – Incidents, plaintes et impacts graves en matière de droits de l'homme	Matériel
ESRS S4 – Consommateurs et utilisateurs finaux	Exigence de publication S4-1 – Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux	3.6.2 Exigence de publication S4-1 – Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux	Matériel
	Exigence de publication S4-2 – Processus de dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux au sujet des impacts	3.6.3.1 Exigence de publication S4-2 – Processus de dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux au sujet des impacts	Matériel
		3.6.4.1 Exigence de publication S4-2 – Processus de dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux au sujet des impacts	
		3.6.5.1 Exigence de publication S4-2 – Processus de dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux au sujet des impacts	
		3.6.6.1 Exigence de publication S4-2 – Processus de dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux au sujet des impacts	

Norme ESRS	Exigence de publication	Paragraphe des DR	Statut de matérialité
ESRS S4 – Consommateurs et utilisateurs finaux	Exigence de publication S4-3 – Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations	3.6.3.2 Exigence de publication S4-3 – Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations 3.6.4.2 Exigence de publication S4-3 – Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations 3.6.5.2 Exigence de publication S4-3 – Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations 3.6.6.2 Exigence de publication S4-3 – Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations	Matériel
	Exigence de publication S4-4 – Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions	3.6.3.3 Exigence de publication S4-4 – Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions 3.6.4.3 Exigence de publication S4-4 – Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions 3.6.5.3 Exigence de publication S4-4 – Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions 3.6.6.3 Exigence de publication S4-4 – Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions	Matériel
	Exigence de publication S4-5 – Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	3.6.3.4 Exigence de publication S4-5 – Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels 3.6.4.4 Exigence de publication S4-5 – Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels 3.6.5.4 Exigence de publication S4-5 – Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels 3.6.6.4 Exigence de publication S4-5 – Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	Matériel
ESRS G1 – Conduite des affaires	Exigence de publication G1-1 – Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise	3.7.2 Exigence de publication G1-1 – Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise	Matériel
	Exigence de publication G1-2 – Gestion des relations avec les fournisseurs	3.7.3 Exigence de publication G1-2 – Gestion des relations avec les fournisseurs	Matériel
	Exigence de publication G1-3 – Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	3.7.4 Exigence de publication G1-3 – Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	Matériel
	Exigence de publication G1-4 – Cas de corruption ou de versement de pots-de-vin	3.7.5 Exigence de publication G1-4 – Cas de corruption ou de versement de pots-de-vin	Matériel
	Exigence de publication G1-5 – Influence politique et activités de lobbying	3.7.6 Exigence de publication G1-5 – Influence politique et activités de lobbying	Non matériel
	Exigence de publication G1-6 – Pratiques en matière de paiement	3.7.7 Exigence de publication G1-6 – Pratiques en matière de paiement	Matériel

Conformité avec les points de données requis par des actes législatifs de l'UE

Outre la norme ESRS 2, 74Software a également répondu à des points de données spécifiques exigés par la législation de l'UE, comme décrits dans l'Appendice B des normes ESRS. Ces points de données englobent des publications d'informations obligatoires en vertu de la directive NFRD (*Non-Financial Reporting Directive*), du règlement Taxinomie de l'UE et d'autres réglementations pertinentes.

Liste des points de données prévus dans les normes transversales et thématiques qui sont requis par d'autres actes législatifs de l'Union

Exigence de publication et point de données relatif	Référence SFDR (23)	Référence pilier (24)	Référence règlement sur les indices de référence (25)	Loi européenne sur le climat (26)	Statut de matérialité	Section
ESRS 2 GOV-1 Mixité au sein des organes de gouvernance, paragraphe 21, point d)	Indicateur n° 13, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission (27)		Matériel	Section 3.1.3.1
ESRS 2 GOV-1 Pourcentage d'administrateurs indépendants, paragraphe 21, point e)			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Matériel	Section 3.1.3.1
ESRS 2 GOV-4 Déclaration sur la vigilance raisonnable, paragraphe 30	Indicateur n° 10, tableau 3, annexe I				Matériel	Section 3.1.3.4
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées aux combustibles fossiles, paragraphe 40, point d) i)	Indicateur n° 4, tableau 1, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013 ; Règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission (28) Tableau 1 : Informations qualitatives sur le risque environnemental et Tableau 2 : Informations qualitatives sur le risque social	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Non matériel	
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la fabrication de produits chimiques, paragraphe 40, point d) ii)	Indicateur n° 9, tableau 2, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Non matériel	
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à des armes controversées, paragraphe 40, point d) iii)	Indicateur n° 14, tableau 1, annexe I		Article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818 (29), annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Non matériel	
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac, paragraphe 40, point d) iv)			Règlement délégué (UE) 2020/1818, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II		Non matériel	
ESRS E1-1 Plan de transition pour atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050, paragraphe 14				Article 2, paragraphe 1 du règlement (UE) 2021/1119	Matériel	Section 3.2.2

Exigence de publication et point de données relatif	Référence SFDR (23)	Référence pilier (24)	Référence règlement sur les indices de référence (25)	Loi européenne sur le climat (26)	Statut de matérialité	Section
ESRS E1-1 Entreprises exclues des indices de référence « accord de Paris », paragraphe 16, point g)		Article 449 bis Règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission Modèle 1 : Portefeuille bancaire — Risque de transition lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	Article 12, paragraphe 1, points d) à g), et article 12, paragraphe 2, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Non matériel	
ESRS E1-4 Cibles de réduction des émissions de GES, paragraphe 34	Indicateur n° 4, tableau 2, annexe I	Article 449 bis Règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission Modèle 3 : Portefeuille bancaire — Risque de transition lié au changement climatique : indicateurs d'alignement	Article 6 du règlement délégué (UE) 2020/1818		Matériel	Section 3.2.5
ESRS E1-5 Consommation d'énergie produite à partir de combustibles fossiles ventilée par source d'énergie (uniquement les secteurs ayant un fort impact sur le climat), paragraphe 38	Indicateur n° 5, tableau 1 et indicateur n° 5, tableau 2, annexe 1				Non matériel	
ESRS E1-5 Consommation d'énergie et mix énergétique, paragraphe 37	Indicateur n° 5, tableau 1, annexe I				Matériel	Section 3.2.6
ESRS E1-5 Intensité énergétique des activités dans les secteurs à fort impact climatique, paragraphes 40 à 43	Indicateur n° 6, tableau 1, annexe I				Non matériel	
ESRS E1-6 Émissions brutes de GES des scopes 1, 2 ou 3 et émissions totales de GES, paragraphe 44	Indicateurs n° 1 et n° 2, tableau 1, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, Modèle 1 : Portefeuille bancaire — Risque de transition lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	Article 5, paragraphe 1, article 6 et article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Matériel	Section 3.2.7
ESRS E1-6 Intensité des émissions de GES brutes, paragraphes 53 à 55	Indicateur n° 3 tableau 1, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, Modèle 3 : Portefeuille bancaire — Risque de transition lié au changement climatique : indicateurs d'alignement	Article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Matériel	Section 3.2.7

Exigence de publication et point de données relatif	Référence SFDR (23)	Référence pilier (24)	Référence règlement sur les indices de référence (25)	Loi européenne sur le climat (26)	Statut de matérialité	Section
ESRS E1-7 Absorptions de GES et crédits carbone, paragraphe 56				Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119	Non matériel	
ESRS E1-9 Exposition du portefeuille de l'indice de référence à des risques physiques liés au climat, paragraphe 66			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818, Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Non matériel	
ESRS E1-9 Désagrégation des montants monétaires par risque physique aigu et chronique, paragraphe 66, point a)		Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphes 46 et 47, Modèle 5 : Portefeuille bancaire — Risque physique lié au changement climatique :			Non matériel	
ESRS E1-9 Localisation des actifs importants exposés à un risque physique matériel, paragraphe 66, point c)		expositions soumises à un risque physique				
ESRS E1-9 Ventilation de la valeur comptable des actifs immobiliers de l'entreprise par classe d'efficacité énergétique, paragraphe 67, point c)		Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphe 34, Modèle 2 : Portefeuille bancaire — Risque de transition lié au changement climatique : Prêts garantis par des biens immobiliers — Efficacité énergétique des sûretés			Non matériel	
ESRS E1-9 Degré d'exposition du portefeuille aux opportunités liées au climat, paragraphe 69			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission		Non matériel	
ESRS E2-4 Quantité de chaque polluant énuméré dans l'annexe II du règlement E-PRTR (registre européen des rejets et des transferts de polluants) rejeté dans l'air, l'eau et le sol, paragraphe 28	Indicateur n° 8, tableau 1, annexe I Indicateur n° 2, tableau 2, annexe I Indicateur n° 1, tableau 2, annexe I Indicateur n° 3, tableau 2, annexe I				Non matériel	
ESRS E3-1 Ressources hydriques et marines, paragraphe 9	Indicateur n° 7, tableau 2, annexe I				Non matériel	
ESRS E3-1 Politique en la matière, paragraphe 13	Indicateur n° 8, tableau 2, annexe I				Non matériel	
ESRS E3-1 Pratiques durables en ce qui concerne les océans et les mers, paragraphe 14	Indicateur n° 12, tableau 2, annexe I				Non matériel	
ESRS E3-4 Pourcentage total d'eau recyclée et réutilisée, paragraphe 28, point c)	Indicateur n° 6.2, tableau 2, annexe I				Non matériel	

Exigence de publication et point de données relatif	Référence SFDR (23)	Référence pilier (24)	Référence règlement sur les indices de référence (25)	Loi européenne sur le climat (26)	Statut de matérialité	Section
ESRS E3-4 Consommation d'eau totale en m³ par rapport au chiffre d'affaires généré par les propres activités de l'entreprise, paragraphe 29	Indicateur n° 6.1 tableau 2, annexe I				Non matériel	
ESRS 2 – SBM 3 – E4, paragraphe 16, point a) i	Indicateur n° 7 tableau 1, annexe I				Non matériel	
ESRS 2 – SBM 3 – E4, paragraphe 16, point b)	Indicateur n° 10, tableau 2, annexe I				Non matériel	
ESRS 2 – SBM 3 – E4, paragraphe 16, point c)	Indicateur n° 14, tableau 2, annexe I				Non matériel	
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques foncières/agricoles durables, paragraphe 24, point b)	Indicateur n° 11 tableau 2, annexe I				Non matériel	
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers, paragraphe 24, point c)	Indicateur n° 12 tableau 2, annexe I				Non matériel	
ESRS E4-2 Politiques de lutte contre la déforestation, paragraphe 24, point d)	Indicateur n° 15 tableau 2, annexe I				Non matériel	
ESRS E5-5 Déchets non recyclés, paragraphe 37, point d)	Indicateur n° 13 tableau 2, annexe I				Matériel pour les déchets électroniques	
ESRS E5-5 Déchets dangereux et déchets radioactifs, paragraphe 39	Indicateur n° 9, tableau 1, annexe I				Non matériel	
ESRS 2 – SBM3 – S1 Risque de travail forcé, paragraphe 14, point f)	Indicateur n° 13 tableau 3, annexe I				Non matériel	
ESRS 2 – SBM3 – S1 Risque d'exploitation d'enfants par le travail, paragraphe 14, point g)	Indicateur n° 12 tableau 3, annexe I				Non matériel	
ESRS S1-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme, paragraphe 20	Indicateur n° 9, tableau 3 et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I				Matériel	Section 3.5.2.5
ESRS S1-1 Politiques de vigilance raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 21			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		Matériel	Section 3.5.2.5
ESRS S1-1 Processus et mesures de prévention de la traite des êtres humains, paragraphe 22	Indicateur n° 11 tableau 3, annexe I				Non matériel	
ESRS S1-1 Politique de prévention ou système de gestion des accidents du travail, paragraphe 23	Indicateur n° 1 tableau 3, annexe I				Matériel	Section 3.5.2.6

Exigence de publication et point de données relatif	Référence SFDR (23)	Référence pilier (24)	Référence règlement sur les indices de référence (25)	Loi européenne sur le climat (26)	Statut de matérialité	Section
ESRS S1-3 Mécanismes de traitement des différends ou des plaintes, paragraphe 32, point c)	Indicateur n° 5, tableau 3, annexe I				Matériel	Section 3.5.4.1
ESRS S1-14 Nombre de décès et nombre et taux d'accidents liés au travail, paragraphe 88, points b) et c)	Indicateur n° 2, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		Matériel	
ESRS S1-14 Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies, paragraphe 88, point e)	Indicateur n° 3, tableau 3, annexe I				Matériel	
ESRS S1-16 Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé, paragraphe 97, point a)	Indicateur n° 12, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Matériel	Section 3.5.16.1
ESRS S1-16 Ratio de rémunération excessif du Directeur Général, paragraphe 97, point b)	Indicateur n° 8, tableau 3, annexe I				Matériel	Section 3.5.16.2
ESRS S1-17 Cas de discrimination, paragraphe 103, point a)	Indicateur n° 7, tableau 3, annexe I				Matériel	Section 3.5.17
ESRS S1-17 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE, paragraphe 104, point a)	Indicateur n° 10, tableau 1 et indicateur n° 14, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Non matériel	
ESRS 2 – SBM3 – S2 Risque important d'exploitation d'enfants par le travail ou de travail forcé dans la chaîne de valeur, paragraphe 11, point b)	Indicateurs n° 12 et n° 13, tableau 3, annexe I				Non matériel	
ESRS S2-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme, paragraphe 17	Indicateur n° 9, tableau 3 et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I				Non matériel	
ESRS S2-1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur, paragraphe 18	Indicateurs n° 11 et n° 4, tableau 3, annexe I				Non matériel	
ESRS S2-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE, paragraphe 19	Indicateur n° 10, tableau 1, annexe I Indicateur n° 10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Non matériel	
ESRS S2-1 Politiques de vigilance raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 19			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Non matériel	

Exigence de publication et point de données relatif	Référence SFDR (23)	Référence pilier (24)	Référence règlement sur les indices de référence (25)	Loi européenne sur le climat (26)	Statut de matérialité	Section
ESRS S2-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme, liés à la chaîne de valeur en amont ou en aval, paragraphe 36	Indicateur n° 14, tableau 3, annexe I				Non matériel	
ESRS S3-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme, paragraphe 16	Indicateur n° 9, tableau 3, annexe I indicateur n° 11, tableau 1, annexe I				Non matériel	
ESRS S3-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE, paragraphe 17	Indicateur n° 10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Non matériel	
ESRS S3-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme, paragraphe 36	Indicateur n° 14, tableau 3, annexe I				Non matériel	
ESRS S4-1 Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux, paragraphe 16	Indicateur n° 9, tableau 3 et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I				Non matériel	
ESRS S4-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE, paragraphe 17	Indicateur n° 10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Non matériel	
ESRS S4-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme, paragraphe 35	Indicateur n° 14, tableau 3, annexe I				Non matériel	
ESRS G1-1 Convention des Nations unies contre la corruption, paragraphe 10, point b)	Indicateur n° 15, tableau 3, annexe I				Matériel	Section 3.7.2
ESRS G1-1 Protection des lanceurs d'alerte paragraphe 10, point d)	Indicateur n° 6, tableau 3, annexe I				Non matériel	
ESRS G1-4 Amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption, paragraphe 24, point a)	Indicateur n° 17, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Matériel	Section 3.7.5
ESRS G1-4 Normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption, paragraphe 24, point b)	Indicateur n° 16, tableau 3, annexe I				Matériel	Section 3.7.4

3.2 Changement climatique (ESRS E1)

En tant qu'entreprise logicielle de premier plan, 74Software reconnaît sa responsabilité et le rôle qui lui incombe dans la lutte contre le changement climatique. Si les activités numériques reposent sur des infrastructures particulièrement consommatrices d'énergie, les solutions logicielles peuvent également servir de catalyseurs pour la réduction des émissions. Ainsi, 74Software s'engage à minimiser l'impact environnemental de ses opérations, de son infrastructure numérique et de ses produits, tout en mobilisant son expertise technologique pour favoriser des solutions à plus faible empreinte carbone pour ses clients et accompagner la transition vers une économie durable.

La responsabilité environnementale est portée au plus haut niveau de gouvernance et intégrée à la stratégie de long terme et aux mécanismes de prise de décision de 74Software. Cet engagement se reflète dans la responsabilisation des dirigeants : 5 % de la rémunération variable du Directeur Général et du Directeur Général Délégué sont assortis d'un objectif de réduction de l'empreinte carbone de 74Software. L'atteinte de ces critères environnementaux est évaluée chaque année par le Conseil d'administration arrêtant les comptes annuels de l'exercice, sur recommandation du Comité des rémunérations.

La présente section décrit la manière dont 74Software gère ses impacts les plus matériels liés au climat, en mettant tout particulièrement l'accent sur l'atténuation du changement climatique et la gestion de l'énergie, conformément à la norme ESRS E1. Cette démarche s'étend au-delà des opérations

propres de la Société et comprend des attentes spécifiques vis-à-vis de ses partenaires et fournisseurs, contribuant à la réduction des émissions sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

74Software accompagne également ses clients dans leur transition vers la durabilité grâce à la mise en œuvre d'une stratégie de durabilité numérique visant à réduire l'empreinte environnementale des technologies digitales tout en permettant la mise en œuvre de processus métier plus durables.

Ces ambitions sont encadrées par la Politique de durabilité environnementale et numérique, qui précise les principes de 74Software, le dispositif de gouvernance associé et les principaux engagements environnementaux. Cette Politique s'applique à l'ensemble des entités et des collaborateurs de 74Software et, le cas échéant, à ses fournisseurs et partenaires. Elle est disponible publiquement sur le site : <https://www.74software.com/about-us/corporate-social-responsibility>.

Dans ce contexte, 74Software s'engage à :

- soutenir l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C, conformément à l'Accord de Paris, et de contribuer à la neutralité carbone en Europe d'ici 2050 ;
- réduire ses émissions de gaz à effet de serre grâce à une démarche d'amélioration continue ;
- ancrer les considérations de durabilité au cœur de sa gouvernance, sa stratégie, la conception de ses produits, et ses relations avec ses parties prenantes.

3.2.1 IRO relatifs au changement climatique (E1)

L'analyse des impacts, risques et opportunités (IRO) a été réalisée en tenant compte de l'intégralité du périmètre de 74Software, du point de vue des activités et des zones géographiques. Le processus d'analyse a impliqué une collaboration étroite avec les principales parties prenantes, via des entretiens et des enquêtes, et l'aide d'un cabinet de conseil externe pour définir et valider l'analyse de double matérialité de 74Software. Dans le cadre de cette démarche, une évaluation globale des risques

physiques et de transition ainsi que des opportunités a été effectuée. Cette analyse a établi que l'adaptation au changement climatique n'est pas retenue comme enjeu matériel, comme précisé dans la section ESRS 2 : 3.1.4 « Gestion des impacts, risques et opportunités (IRO) ». Une analyse plus détaillée, incluant une évaluation basée sur des scénarios, est prévue afin de mieux déterminer l'exposition et les impacts.

IRO		Niveau de la chaîne de valeur			Horizon temporel		
		Amont	Propres activités	Aval	Court terme	Moyen terme	Long terme
Atténuation du changement climatique							
Les émissions de GES liées aux activités de 74Software participent au changement climatique en augmentant la concentration de ces gaz dans l’atmosphère, entraînant ainsi la hausse des températures mondiales et les impacts associés. Une part importante de ces émissions provient de l’infrastructure numérique indispensable aux activités de l’entreprise (centres de données, services <i>cloud</i> et équipements électroniques), dans un secteur estimé représenter environ 4 % des émissions mondiales de GES.	Impact négatif	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Énergie							
Les activités de 74Software en tant qu’éditeur de logiciels impliquent une consommation énergétique continue, contribuant ainsi au changement climatique. La croissance des besoins énergétiques liés aux logiciels génère également des risques systémiques, en exerçant une pression accrue sur les réseaux électriques et en entraînant une hausse des coûts. À ces impacts directs s’ajoutent des effets indirects, notamment liés à la fabrication des équipements matériels, aux systèmes de refroidissement et au stockage des données.	Impact négatif		✓	✓	✓	✓	✓

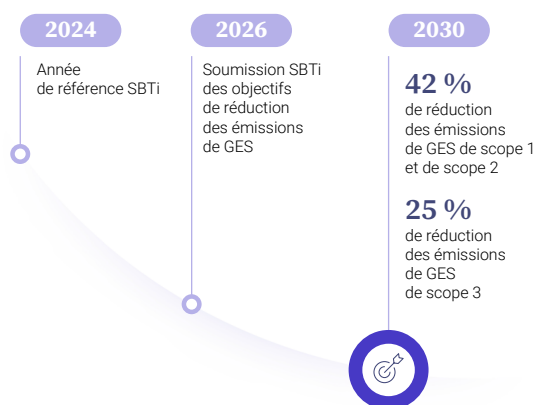
3.2.2 Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique (E1-1)

Bien que 74Software ne dispose pas encore d'un plan de transition formel pour l'atténuation du changement climatique, afin d'aligner pleinement ses efforts sur la transition vers une économie durable et la limitation du réchauffement climatique à 1,5 °C, conformément à l'Accord de Paris, ainsi que sur l'objectif d'atteindre la neutralité climatique d'ici 2050 tel qu'établi par le Règlement (UE) 2021/1119 (Loi européenne sur le climat), 74Software a d'ores et déjà engagé des démarches structurantes significatives et progresse activement vers cet objectif.

74Software a soumis ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre à court terme, à l'échelle du Groupe, à l'initiative *Science Based Targets* (SBTi). Parmi ces objectifs figurent :

- une réduction des émissions de GES du scope 1 et du scope 2 (approche « *market-based* ») fondée sur le marché de 42 % d'ici 2030 par rapport à 2024 (année de référence) ; et
- une réduction des émissions de GES du scope 3 de 25 % d'ici 2030 par rapport à 2024.

Objectifs fondés sur la science soumis



Chaque année, la Société communiquera publiquement dans son reporting de durabilité son inventaire de GES à l'échelle du Groupe, ainsi que les progrès accomplis vis-à-vis de ses objectifs approuvés par la SBTi ; ce reporting sera audité par un tiers indépendant. En complément, la Société communiquera également ces informations chaque année via le questionnaire du CDP.

La trajectoire de décarbonation de la Société ainsi que ses objectifs à court terme sont évalués par rapport à un scénario prévisionnel de *statu quo* tenant compte de la croissance anticipée d'ici 2030, incluant une nette progression de la consommation de *cloud* et de SaaS à périmètre globalement constant. Les hypothèses en matière d'effectifs tiennent compte de dynamiques régionales spécifiques, et les projections d'émissions intègrent les réductions attendues des facteurs d'émission pertinents dans le temps, en cohérence avec les orientations méthodologiques du CDP et de la SBTi ainsi qu'avec les tendances de décarbonation observées dans le secteur. Sur la base de ce scénario de croissance, la trajectoire de la Société s'appuie sur des réductions absolues des émissions de scope 1 et de scope 2 et sur des mesures d'atténuation destinées à contenir et réduire la progression des émissions de scope 3, illustrant une dissociation progressive entre la croissance économique et les émissions de gaz à effet de serre.

Par nature, les émissions liées à l'utilisation des produits vendus sont sujettes à une incertitude méthodologique matérielle, car elles dépendent d'hypothèses et de facteurs externes indépendants de la Société, incluant l'infrastructure des clients, le mix énergétique et les modes d'utilisation. Dès lors, les estimations obtenues doivent être interprétées comme indicatives et ont pour objet de donner un ordre de grandeur. En conséquence, les émissions liées à l'utilisation des produits vendus ne sont pas intégrées aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre à court terme de la Société soumis à la SBTi.

74Software organise sa trajectoire de décarbonation autour de plusieurs leviers opérationnels majeurs, destinés à appuyer l'atteinte de ses objectifs de réduction des émissions sur les scopes 1, 2 et 3.

S'agissant des scopes 1 et 2, les principales mesures envisagées sont les suivantes :

- une mobilité responsable, via la transition progressive du parc automobile vers des modèles hybrides et électriques, sous réserve de compatibilité avec les impératifs opérationnels ;
- l'efficacité énergétique, via l'optimisation des espaces de bureaux, la réduction de la consommation d'énergie et l'amélioration de la performance des bâtiments ;
- les énergies renouvelables, en augmentant l'approvisionnement en sources d'électricité bas carbone et renouvelables, en complément des efforts d'efficacité énergétique.

S'agissant du scope 3, les principales mesures envisagées incluent :

- l'approvisionnement, identifié comme un levier essentiel de décarbonation, en favorisant des pratiques d'achats responsables et en privilégiant des produits et services à plus faible empreinte carbone ;
- l'écoconception des produits, avec des actions visant à diminuer les émissions lors de la phase d'utilisation ainsi qu'à chaque étape du cycle de vie ;
- la promotion d'options de déplacements professionnels bas carbone, dans la mesure du possible, sans compromettre l'engagement nécessaire auprès des clients ni la qualité de service ; et
- des initiatives d'économie circulaire, destinées à limiter la production de déchets électroniques en réduisant la consommation de matières premières, en favorisant la réutilisation, la réparation et le recyclage, et en garantissant une fin de vie responsable des équipements.

Pour la période de reporting actuelle, ces principaux leviers de décarbonation et les actions envisagées ont été identifiés, mais la Société n'a pas encore quantifié leur potentiel – individuel ou combiné – de réduction des émissions de gaz à effet de serre. L'évaluation quantitative des impacts de ces actions sur la réduction des émissions sera réalisée à l'occasion de la conception et de la formalisation du plan de transition de la Société en matière d'atténuation du changement climatique.

Pour la période de reporting actuelle, la Société n'a pas mené d'analyse des émissions verrouillées (« *carbon lock-in* ») liés aux actifs existants ou aux engagements contractuels.

L'objectif de 74Software est de disposer, pour l'exercice 2027, d'un plan de transition pour l'atténuation du changement climatique formellement approuvé par ses organes d'administration, de direction et de surveillance. Ce plan de transition sera pleinement intégré et aligné sur la stratégie générale et la planification financière du Groupe.

3.2.3 Politiques liées à l'atténuation du changement climatique (E1-2)

74Software s'engage à relever les défis posés par le changement climatique tout en gérant activement les risques et opportunités environnementaux. L'analyse des impacts, risques et opportunités (IRO) a été réalisée sur l'intégralité du périmètre de 74Software (activités et zones géographiques).

Le tableau suivant traite de chaque impact, risque et opportunité séparément sous leur thème respectif.

IRO

Atténuation du changement climatique

Les émissions de GES générées par les activités de 74Software participent au changement climatique en augmentant la concentration de ces gaz dans l'atmosphère, entraînant ainsi la hausse des températures mondiales et les impacts associés. Une part importante de ces émissions provient de l'infrastructure numérique indispensable aux activités de l'entreprise (centres de données, services *cloud* et équipements électroniques), dans un secteur estimé représenter près de 4 % des émissions mondiales de GES.

Impact négatif

Politique

Les engagements et actions de 74Software en matière d'atténuation du changement climatique sont intégrés dans la Politique de durabilité environnementale et numérique, ainsi que dans la Charte fournisseurs et partenaires et dans le Code éthique au niveau du Groupe. En 2025, la Société a formalisé, à l'échelle du groupe 74Software, son adhésion au Pacte mondial, illustrant la continuité de son engagement en faveur de pratiques d'entreprise durables et responsables, de la transition vers une économie bas carbone, de la réduction des gaz à effet de serre et de la promotion de pratiques environnementales durables.

Avec sa Politique de durabilité environnementale et numérique, l'entreprise s'attache à soutenir l'objectif mondial de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C, conformément à l'Accord de Paris, et de contribuer à atteindre la neutralité carbone en Europe d'ici 2050. Parmi les engagements fondamentaux de cette Politique figurent :

- la réduction des gaz à effet de serre (GES), au travers d'une démarche d'amélioration continue, en privilégiant l'évitement et la réduction des émissions ;
- la prise en compte des considérations de durabilité dans la prise de décision, la conception des produits et les relations entretenues avec les parties prenantes ;
- l'intégration des principes de durabilité numérique et de l'écoconception dans le développement de ses produits et services.

La Charte fournisseurs et partenaires de 74Software transpose ses engagements envers ses fournisseurs. Parmi ces engagements figurent la réduction de l'impact environnemental de leurs activités, sites, produits et/ou services, la mesure et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que la préservation des ressources naturelles par la maîtrise de la consommation énergétique.

Le Code éthique insiste sur les efforts du Groupe pour réduire son empreinte carbone et soutenir la transition vers une économie bas carbone, notamment en limitant sa dépendance aux combustibles fossiles et en mesurant et pilotant ses impacts sur l'ensemble de ses opérations et de sa chaîne de valeur ; ainsi que sur la mise en œuvre de la stratégie de durabilité numérique, en intégrant des principes d'écoconception, d'efficacité des ressources et d'achats responsables afin de réduire l'empreinte environnementale de ses solutions.

Programmes

74Software met en œuvre plusieurs programmes coordonnés d'actions, de mesures et de ressources pour contribuer à l'atténuation du changement climatique. Dans le cadre de son programme de gouvernance climatique, le Groupe réalise chaque année un inventaire de ses émissions couvrant les scopes 1, 2 et 3, lequel constitue la base de mesure et de suivi de l'efficacité de ses actions d'atténuation du changement climatique. S'agissant de son programme de réduction des émissions de scopes 1 et 2, le Groupe mène des actions d'amélioration continue concernant la consommation d'énergie de ses sites, procède à l'achat d'électricité d'origine renouvelable (démarche de décarbonation fondée sur le marché) et déploie une électrification progressive de sa flotte de véhicules. Au titre de son programme de réduction des émissions de scope 3, la Société optimise ses déplacements professionnels, renforce ses critères d'approvisionnement, et améliore la gestion de ses déchets et déchets électroniques. La démarche de soumission à la SBTi intègre l'ambition de 74Software de soutenir l'objectif de limitation du réchauffement planétaire à 1,5 °C et de contribuer à la neutralité carbone de l'Europe à l'horizon 2050.

Énergie

Les activités de 74Software en qualité d'éditeur de logiciels reposent sur une consommation énergétique constante, laquelle contribue au changement climatique. La demande énergétique croissante des logiciels génère également des risques systémiques en sollicitant fortement les réseaux électriques et en augmentant les coûts. D'autres impacts indirects découlent également de la fabrication des équipements, des systèmes de refroidissement et des infrastructures de stockage des données.

Impact négatif

Politique

La Politique de durabilité environnementale et numérique de 74Software, conjointement avec la Charte fournisseurs et partenaires, le Code éthique et son engagement vis-à-vis du Pacte mondial des Nations unies, établit le cadre de référence régissant la gestion de la consommation d'énergie et des impacts climatiques associés. Ces politiques fixent les principes relatifs à un usage responsable de l'énergie, à l'amélioration continue de l'efficacité énergétique, et à la transition graduelle vers des sources d'énergie renouvelables et bas carbone. Elles s'appliquent tant aux activités propres de la Société qu'à sa chaîne d'approvisionnement, le cas échéant, par le biais d'attentes en matière d'achats responsables. À travers ces engagements, 74Software s'emploie à limiter son impact environnemental lié à la consommation d'énergie et à renforcer la résilience de ses activités via l'amélioration de la performance énergétique.

Programmes

S'agissant de son programme de réduction des émissions de scope 1 et 2, 74Software engage des actions visant à optimiser la consommation énergétique de l'ensemble de ses bureaux. La Société applique des modalités de travail agile, permettant aux salariés de travailler à 60 % à distance et à 40 % sur site. Ce dispositif participe à la baisse de la consommation énergétique au sein des bureaux et favorise également la réduction des émissions générées par les trajets domicile-travail. 74Software agit également sur son empreinte immobilière en consolidant, réunissant ou fermant certains sites, et en déplaçant une partie de ses bureaux vers des espaces de *coworking* modernes, à haute efficacité énergétique ou bénéficiant de certifications environnementales. Par ces actions, la Société bénéficie de niveaux de performance des bâtiments accrus et de dispositifs énergétiques plus performants. De plus, la réduction des espaces de bureaux inoccupés ou sous-exploités contribue à abaisser la consommation énergétique globale et à optimiser l'utilisation des locaux.

3.2.4 Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique (E1-3)

En 2025, 74Software a poursuivi le déploiement de plusieurs initiatives visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie au sein des opérations du Groupe. Le dispositif de travail agile, mis en place plusieurs années auparavant au sein d'Axway, est resté un levier de réduction des émissions. En permettant aux collaborateurs de travailler 60 % à distance et 40 % sur site, le Groupe a continué à limiter les émissions liées aux déplacements domicile-travail tout en réduisant l'énergie nécessaire au fonctionnement des bureaux. Dans le même temps, 74Software a accru ses efforts pour optimiser son empreinte immobilière. En consolidant certains locaux de bureaux et en réduisant les espaces sous-exploités, plusieurs sites ont pu, en 2025, réduire leurs surfaces de bureaux, ce qui s'est traduit par des gains supplémentaires en termes d'efficacité énergétique. En outre, deux sites de bureaux sont alimentés entièrement en électricité renouvelable, ce qui renforce l'engagement de 74Software en faveur d'opérations bas carbone et s'inscrit dans la continuité de ses ambitions climatiques à long terme.

Grâce à l'optimisation des espaces de bureaux et à la transition vers des modalités de travail flexibles, les émissions de CO₂ de scope 1 et 2 des bureaux d'Axway en Belgique, Bulgarie, France, Allemagne, Inde et aux États-Unis ont diminué de 425,6 teqCO₂, soit une réduction de 44,5 % pour ces pays. En 2025, SBS a rationalisé ses espaces de bureaux en Belgique, en France et au Liban, ce qui s'est traduit par une diminution de 391,0 teqCO₂ de ses émissions de scope 1 et 2 – soit une réduction de 39,8 % dans ces pays.

Par ailleurs, 74Software a poursuivi la transition de son parc automobile vers des modèles hybrides et électriques. Cette évolution s'inscrit pleinement dans le cadre des efforts plus larges du Groupe pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre et promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement. En adoptant des solutions de transport plus propres, 74Software réaffirme son engagement envers un avenir durable et contribue à la préservation de l'environnement.

Un autre pilier de la stratégie de durabilité de 74Software est son engagement auprès des fournisseurs à travers sa Charte fournisseurs et partenaires. Cette Charte incite les fournisseurs et partenaires à mesurer et à réduire leur impact environnemental, favorisant ainsi des pratiques durables tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

74Software reste résolument engagé en faveur de la décarbonation. Cependant, pour la période de reporting en cours, 74Software n'est pas en mesure de communiquer de manière détaillée sur les investissements et les ressources financières associés à ses actions de réduction des émissions. Les données financières correspondantes ne sont pas encore disponibles, conformément aux dispositions transitoires applicables. Dans le cadre des futures informations publiées et au titre de ses efforts continus visant à renforcer la transparence, la Société s'engage à consacrer les ressources nécessaires et à développer un dispositif structuré de reporting financier relatif à ses initiatives d'atténuation du changement climatique.

En 2025, 74Software n'a financé aucun projet d'absorption ou de réduction des gaz à effet de serre (GES) par le biais de crédits carbone.

3.2.4.1 Focus sur le déploiement de la stratégie de durabilité numérique

La stratégie de durabilité numérique de 74Software vise l'atténuation du changement climatique en réduisant les impacts environnementaux de ses services numériques et de ses produits logiciels, sur l'intégralité de leur cycle de vie. Cette démarche soutient en particulier la gestion des émissions de gaz à effet de serre de scope 3 et vient compléter la stratégie climatique globale du Groupe.

Dans le cadre de cette approche, 74Software a renforcé la fiabilité et l'exhaustivité de son dispositif de quantification des émissions de GES en mettant en œuvre des calculateurs carbone couvrant les émissions liées à l'utilisation des produits vendus. L'objectif de ces travaux est d'améliorer la cohérence et la transparence des estimations d'émissions de scope 3 et d'orienter les efforts de décarbonation à l'échelle des produits.

La stratégie de durabilité numérique se fonde sur la mesure, une démarche d'amélioration continue et l'intégration progressive de l'écoconception dans le développement des produits et les opérations, tout en accompagnant les clients et partenaires dans leurs propres initiatives de durabilité.

Conformément à sa Politique de durabilité environnementale et numérique, le Comité Exécutif de 74Software traduit la stratégie de durabilité du Groupe en priorités opérationnelles et en pilote le déploiement dans l'ensemble des fonctions. Le Directeur Général, soutenu par le Directeur Général Délégué et le *Head of CSR*, suit les progrès réalisés et, si nécessaire, saisit le Conseil d'administration des enjeux majeurs liés à la durabilité.

La durabilité numérique est parrainée par le *Chief of Research & Development Officer* du Groupe, membre du Comité Exécutif. Elle est pilotée par le *Digital Sustainability Manager* au sein de l'équipe RSE et placée sous la supervision directe du *Head of CSR*. Son déploiement repose sur un réseau de référents en durabilité numérique couvrant l'ensemble des *business units*, complété par une communauté interne de contributeurs.

Les considérations environnementales sont progressivement prises en compte dans le développement des logiciels et les activités opérationnelles, notamment par :

- des directives d'architecture logicielle ;
- des exigences non fonctionnelles des produits ;
- des processus de développement, de test et d'exploitation.

La démarche de 74Software repose sur des référentiels et méthodologies reconnus, incluant le Référentiel général d'écoconception des services numériques (RGESN), les normes ISO 14040/14044, le *GHG Protocol ICT Sector Guidance* et les méthodologies Boavizta.

En 2025, 74Software a poursuivi le déploiement et la consolidation de sa démarche de durabilité numérique, avec pour priorités l'intégration de l'écoconception, comme processus d'amélioration continue, sur l'ensemble du cycle de vie de ses services numériques et le renforcement de la quantification des impacts environnementaux.

Les principales actions et avancées réalisées en 2025 sont les suivantes :

- le déploiement d'outils de mesure de l'impact environnemental des services numériques, notamment de calculateurs couvrant les émissions liées à l'utilisation des produits stratégiques vendus de 74Software, désormais étendus, depuis l'an dernier, aux produits SBS en complément des produits Axway, marquant une étape importante dans la quantification des émissions de scope 3 ;
- l'intégration de principes d'écoconception dans les directives d'architecture logicielle et les exigences non fonctionnelles des produits, afin de soutenir la prise en compte systématique des impacts environnementaux aux étapes clés de conception, de développement, de test et d'exploitation ;
- la réalisation d'analyses de cycle de vie (ACV) sur certains produits phares hébergés sur AWS, conduites lors des phases de tests de performance, et alignées sur les normes ISO 14040/14044, le *GHG Protocol ICT Sector Guidance* ainsi que les méthodologies Boavizta ;
- des actions de décarbonation amorcées au niveau du produit, comprenant des optimisations ciblant des composants logiciels partagés ;
- la réalisation en 2025 de sept audits d'écoconception basés sur le RGENN, qui ont chacun permis d'identifier des leviers de réduction et d'établir des plans d'action connexes ;
- le déploiement de programmes de formation à l'écoconception et à la mesure d'impact pour les équipes concernées.

Ces actions s'inscrivent dans une approche structurée associant formations, recours aux meilleures pratiques d'écoconception, évaluations d'impact tout au long du cycle de vie, audits réguliers et définition d'objectifs d'amélioration assortis de plans d'action. Cette démarche est appliquée tout au long du cycle de vie opérationnel des produits, avec des modalités ajustées à leur maturité, leurs utilisations et leur environnement technique.

À ce stade, la Société n'est pas encore en mesure de présenter les investissements financiers (CapEx et OpEx) liés aux actions de durabilité numérique. Des actions sont en cours pour structurer progressivement le suivi financier, en vue de prochaines publications.

En 2026, et conformément aux objectifs de réduction de court terme des émissions de gaz à effet de serre de l'ensemble de la Société, soumis à la SBTi, les initiatives de durabilité numérique sont appelées à se concentrer sur la consolidation et l'extension des actions existantes, détaillées dans le tableau ci-après, et notamment :

- l'extension des programmes de sensibilisation et de formation à l'écoconception et aux principes du RGENN à l'ensemble des équipes de R&D et aux fonctions associées ;
- la généralisation des évaluations environnementales basées sur le cycle de vie des produits stratégiques ;
- un suivi renforcé des impacts environnementaux des services hébergés sur AWS, avec analyse des évolutions mensuelles afin de guider l'optimisation opérationnelle ;
- l'élargissement du périmètre des audits d'écoconception à davantage de produits stratégiques, ainsi que la formalisation des plans d'amélioration correspondants ;
- le déploiement continu des actions de décarbonation au niveau du produit, comprenant des optimisations ciblant des composants logiciels partagés ;
- le renforcement de l'engagement des fournisseurs et des partenaires, incluant des questionnaires sur les impacts environnementaux et des ateliers de sensibilisation, en tenant compte de leur contribution aux émissions de la chaîne de valeur.

Ces priorités sont susceptibles d'être revues à l'issue d'une éventuelle mise à jour des objectifs SBTi à court terme de la Société et de l'adoption du plan de transition climatique du Groupe.

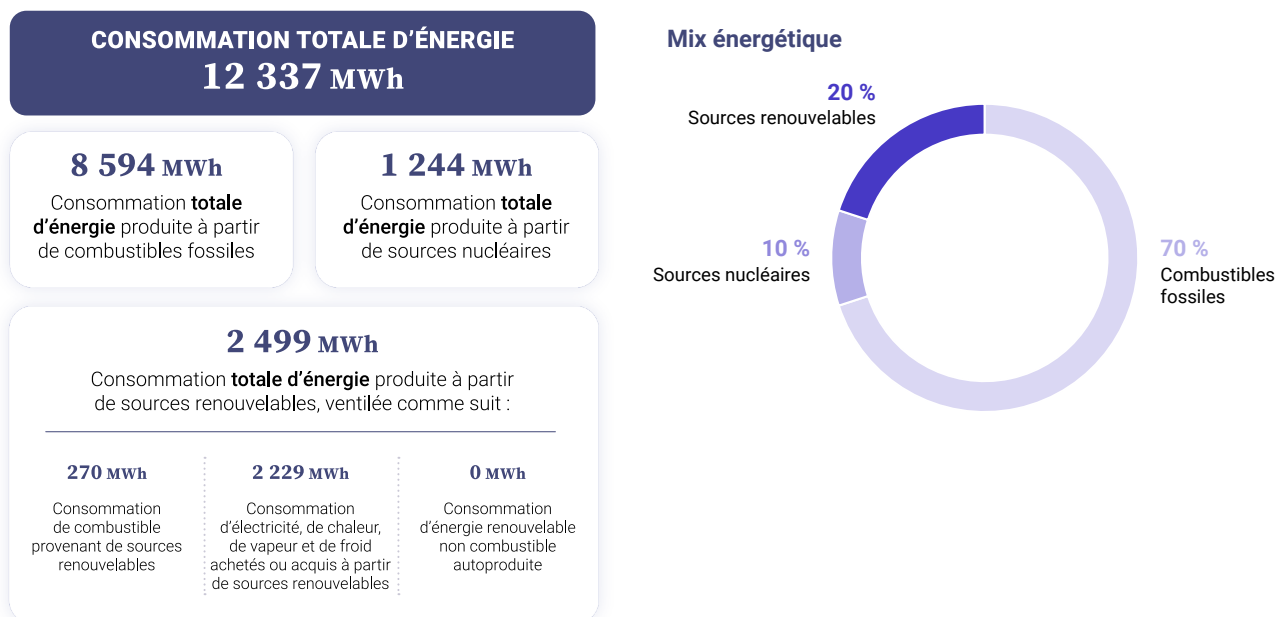
Divulgarion de l'action clé	Description	Périmètre de l'action (2025)	Horizon temporel	Avancée des progrès
Mettre en œuvre un outil de mesure de l'impact environnemental	Développer et déployer un outil pour quantifier l'empreinte environnementale multicritère (par exemple, émissions de carbone, consommation d'énergie, etc.) de nos produits logiciels tout au long de leur cycle de vie. Nous nous concentrons sur les services <i>cloud</i> et les applications de bureau.	74Software	24 mois	Déployé en 2025 sur deux produits stratégiques de SBS, pour un total de cinq évaluations, assorties de résultats d'optimisation quantifiables.
Réaliser des audits annuels d'écoconception et des évaluations de l'impact environnemental	Effectuer des revues annuelles des processus de développement logiciel et de conception de produits pour identifier et traiter les points ayant les plus forts impacts environnementaux. Cela inclut l'évaluation de l'efficacité du code, de l'utilisation des ressources et la prise en compte de la fin de vie du service.	74Software	Annuellement	Sept audits d'écoconception ont été réalisés en 2025, couvrant deux produits de SBS et cinq produits d'Axway.
Former les collaborateurs à l'écoconception et à la mesure de l'impact	Développer et dispenser des programmes de formation pour sensibiliser les salariés aux principes de l'écoconception et à l'utilisation des outils de mesure d'impact. Cela inclut les développeurs, les designers, les chefs de produit et autres parties prenantes concernées.	74Software	Annuellement	En 2025, à l'échelle de 74Software, 316 collaborateurs ont participé à un webinaire de 30 minutes, et 84 salariés ont suivi une formation d'une journée complète sur l'écoconception.
Établir un réseau de référents « Numérique Responsable »	Constituer un réseau de collaborateurs désignés responsables de la promotion et de la mise en œuvre des pratiques Numérique Responsable au sein de leurs équipes produits respectives. Cela inclut le partage des bonnes pratiques, l'accompagnement et le suivi des progrès.	74Software	Coordination en cours	Un référent désigné par ligne de produits SBS, et un responsable transversal couvrant toutes les lignes de produits Axway.

3.2.5 Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci (E1-4)

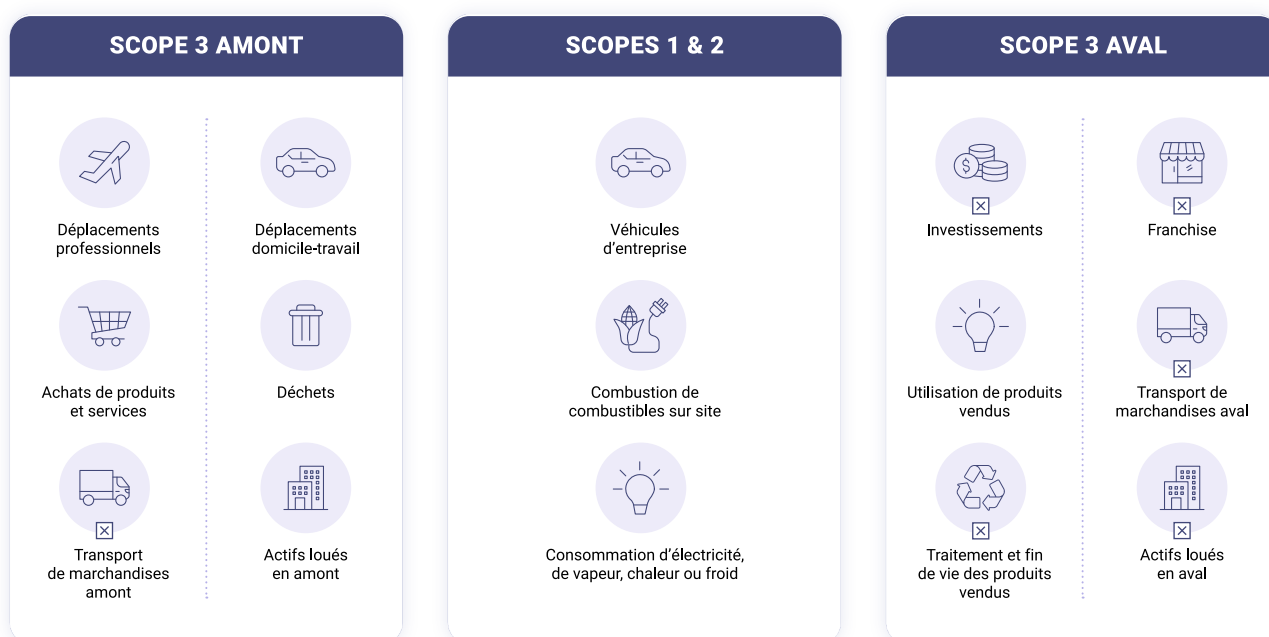
Les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre soumis à la SBTi sont publiés à la section 3.2.2.

3.2.6 Consommation d'énergie et mix énergétique (E1-5)

Pour tous les sites, hormis ceux bénéficiant de certificats verts, 74Software a utilisé les données pays les plus récentes concernant l'électricité et le mix énergétique, telles que publiées sur le site de l'Agence internationale de l'énergie (AIE). L'énergie de combustion mobile des véhicules de société est calculée en pouvoir calorifique inférieur.



3.2.7 Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES (E1-6)



☒ Sources d'émissions pour lesquelles 74Software n'est pas éligible.

L'évaluation des émissions de gaz à effet de serre (GES) suit le cadre du *GHG Protocol*, fournissant une analyse complète des scopes 1, 2 et 3. Le présent Document d'enregistrement universel (DEU) s'appuie sur deux périodes de reporting différentes, chacune d'une durée de douze mois. S'agissant de la consommation d'énergie des bureaux et centres de données, des émissions fugitives et des déchets, les données ont été collectées sur la période allant du quatrième trimestre 2024 au troisième trimestre 2025. Pour le reste des points de données, la période de reporting correspondait à l'année civile, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

Méthodologie par scope ⁽¹⁾ :

Scope 1 :

Combustion fixe : calculée à partir de la consommation énergétique par type de combustible, au niveau de chaque site, sur la base des données recueillies directement auprès des sites lorsqu'elles sont disponibles. Hormis pour la France, les émissions de gaz naturel et de fioul sont déterminées à l'aide de facteurs d'émission moyens au niveau européen. Les facteurs d'émission sont issus de la Base Empreinte® de l'ADEME, avec une conversion du pouvoir calorifique inférieur (PCI) en pouvoir calorifique supérieur (PCS) en utilisant des ratios spécifiques à l'énergie.

Combustion mobile : établie à partir des volumes de carburant et d'électricité consommés par les véhicules (y compris hybrides), en utilisant des données consolidées par 74Software et des facteurs d'émission provenant de la Base Empreinte® de l'ADEME, appliqués en fonction du type de carburant ou du mix électrique du pays concerné. En l'absence de données de consommation, et lorsque la taille de la flotte était connue, des extrapolations ont été réalisées. Les véhicules hybrides sont, par défaut, classés dans la catégorie des véhicules à essence.

Émissions fugitives : calculées à partir des quantités de réfrigérants (totales ou rechargées) déclarées pour chaque site, avec des facteurs d'émission issus de la Base Empreinte® de l'ADEME (R-134a, R-410a, R-22). En cas de données manquantes, le fluide R-410a est présumé et les quantités sont extrapolées en fonction de la surface des sites ; si les volumes de fuites ne sont pas disponibles, un taux de fuite de 2,5 % est utilisé, conformément aux recommandations de la *United States Environmental Protection Agency*.

Scope 2 :

Consommation d'électricité : calculée sur la base des factures d'électricité, avec vérification de la part renouvelable au moyen de certificats. En l'absence de données, la consommation est estimée par extrapolation à partir de la surface. Les facteurs d'émission retenus proviennent de la Base Empreinte® de l'ADEME et intègrent les spécificités du mix d'électricité local. Les émissions provenant du réseau de chaleur et de froid sont calculées à partir des données de consommation en kWh.

Scope 3 :

Les émissions associées aux combustibles et à l'énergie (non inclus dans les scopes 1 et 2) ont été calculées à l'aide des données de consommation énergétique et de la méthodologie de l'ADEME. Les biens et services achetés ont été estimés principalement au moyen d'approches basées sur les montants dépensés. Certaines catégories ont été exclues du périmètre, notamment lorsque des données spécifiques de fournisseurs étaient disponibles (par exemple les achats Dell, ainsi que les loyers et les dons). Les exclusions sont détaillées séparément.

Les émissions liées aux déchets ont été calculées à partir des données déclarées par site ; en l'absence de données, des extrapolations ont été réalisées à partir d'un site de référence représentatif et de la répartition des effectifs, en appliquant les facteurs d'émission de l'ADEME et des hypothèses moyennes relatives au traitement de fin de vie.

Les émissions liées aux déplacements professionnels ont été évaluées principalement sur la base des données de CO₂ ou de données de distance communiquées par les fournisseurs, complétées, le cas échéant, par des extrapolations. Les déplacements domicile-travail ont été estimés à partir des résultats d'enquêtes, ajustés au regard de l'effectif de la période.

Les émissions des actifs loués en amont (centres de données) ont été calculées à partir de la consommation électrique ou, à défaut de données, estimées à l'aide d'hypothèses standards de puissance, en utilisant les facteurs d'émission d'électricité par pays de l'ADEME.

Utilisation des produits vendus : les émissions liées à l'utilisation des produits vendus (dans le périmètre de 74Software) ont été estimées à partir de modèles d'architectures informatiques standardisées et extrapolées par ligne de produits sur la base des revenus initiaux annualisés au 31 décembre 2025. S'agissant des produits gérés par les clients, la consommation énergétique a été modélisée à l'aide d'architectures de serveurs de référence et d'une segmentation de la taille des clients fondée sur les droits contractuels. Les environnements – de production et hors production – ont été estimés à partir d'hypothèses de charges normalisées. La consommation d'énergie des serveurs a été calculée au moyen d'outils de modélisation reconnus, en s'appuyant sur les caractéristiques techniques (processeur, RAM, taux de charge), avec des facteurs d'émission d'électricité par pays tirés de la base ADEME, déterminés en fonction du pays de facturation. Cette méthodologie de modélisation a été également appliquée aux produits SBS, avec recours à des *benchmarks* propres à chaque produit, le cas échéant.

Catégories du scope 3 exclues : au regard du modèle économique de 74Software, le Groupe ne possède pas de biens d'investissement, d'actifs loués en aval, de franchises, d'investissements ou d'autres actifs indirects en amont significatifs. La Société ne fabrique pas de produits physiques, le transport et la distribution en amont et en aval, la transformation des produits vendus et leur traitement en fin de vie ne s'appliquent pas non plus.

En 2025, 74Software a décidé de recalculer et de republier ses émissions de gaz à effet de serre (GES) pour l'année 2024. Cette décision a été motivée par la mise à jour des facteurs d'émission effectuée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), l'agence nationale publique française dédiée à la transition écologique. Les anciens facteurs d'émission ont été archivés puis substitués par des facteurs actualisés, rendus disponibles rétroactivement pour les années de reporting précédentes. 74Software a utilisé ces facteurs d'émission mis à jour pour recalculer son inventaire 2024, de manière à l'aligner sur les dernières références scientifiques et réglementaires disponibles. Ce recalcul intègre également des données actualisées de consommation d'énergie pour les bureaux implantés en Bulgarie, au Luxembourg et en France (Paris), ainsi que des données corrigées de consommation énergétique de la flotte de véhicules de société en Inde, aux Pays-Bas, en Belgique et au Luxembourg. Les émissions de GES 2024, telles que recalculées, servent d'année de référence aux engagements de 74Software dans le cadre de la *Science Based Targets initiative* (SBTi).

⁽¹⁾ Une note méthodologique plus détaillée est présentée en fin de section ESRS E1.

Émissions totales de GES ventilées par scope 1 et 2 ainsi que les émissions significatives du scope 3

	2024 (publiées)			2024 (recalculées)			2025		
	Axway	SBS	Total 74Software	Axway	SBS	Total 74Software	Axway	SBS	Total 74Software
Émissions brutes de GES du scope 1 (teqCO ₂)	381	947	1 328	291	1 625	1 916	154	1 607	1 761
Pourcentage d'émissions de GES du scope 1 résultant des systèmes d'échange de quotas d'émission réglementés (%)	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Émissions brutes de GES du scope 2 fondées sur la localisation (teqCO ₂)	1 079	2 769	3 848	1 091	2 825	3 916	761	2 240	3 001
Émissions brutes de GES du scope 2 fondées sur le marché (teqCO ₂)	NA	NA	NA	NA	NA	NA	416	2 306	2 722
Émissions totales brutes indirectes de GES (scope 3) fondées sur la localisation (teqCO₂)	39 034	22 409	61 443	33 439	19 649	53 088	31 033	19 424	50 458
Émissions totales brutes indirectes de GES (scope 3) fondées sur le marché (teqCO₂)	NA	NA	NA	NA	NA	NA	30 977	19 261	50 238
1. Biens et services achetés	16 100	18 953	35 054	10 440	16 004	26 444	8 567	13 886	22 453
[Sous-catégorie facultative : Services d'informatique en nuage et de centre de données]	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Biens d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie, fondées sur la localisation (non incluses dans les scopes 1 et 2)	185	529	715	252	719	971	97	478	575
3a. Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie, fondées sur le marché (non incluses dans les scopes 1 et 2)	NA	NA	NA	NA	NA	NA	41	315	356
4. Transport et distribution en amont	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Déchets produits lors de l'exploitation	107	323	431	107	324	431	25	55	80
6. Déplacements professionnels	1 112	775	1 888	1 112	776	1 888	1 497	1 071	2 568
7. Déplacements domicile-travail des salariés	481	1 826	2 307	481	1 826	2 307	584	1 590	2 173
8. Actifs loués en amont	—	—	—	—	—	—	149	236	384
9. Acheminement en aval	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10. Transformation des produits vendus	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11. Utilisation des produits vendus	20 641	NA	20 641	20 641	NA	20 641	20 115	2 109	22 225
12. Traitement en fin de vie des produits vendus	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13. Actifs loués en aval	—	—	—	—	—	—	—	—	—
14. Franchises	—	—	—	—	—	—	—	—	—
15. Investissements	—	—	—	—	—	—	—	—	—
16. Autres émissions indirectes en amont*	406	—	406	406	—	406	—	—	—
ÉMISSIONS TOTALES DE GES (FONDÉES SUR LA LOCALISATION) (TEQCO₂)	40 494	26 124	66 619	34 821	24 100	58 920	31 948	23 271	55 220
ÉMISSIONS TOTALES DE GES (FONDÉES SUR LE MARCHÉ) (TEQCO₂)	NA	NA	NA	NA	NA	NA	31 547	23 174	54 722

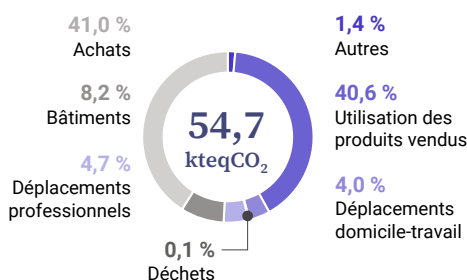
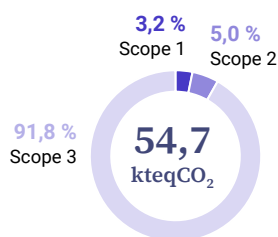
* En 2024, la consommation électrique des centres de données externes figurait dans la catégorie 3-16 Autres émissions indirectes en amont ; en 2025, elle est présentée dans la catégorie 3-8 Actifs loués en amont.

Les émissions de scope 1 de 74Software ont diminué de 8,1 % en 2025 par rapport à 2024, reflétant les efforts continus de l'entreprise pour améliorer l'impact de sa flotte de véhicules. Les émissions de scope 2 fondées sur la localisation ont baissé de 23,4 %, ce qui traduit les actions du Groupe pour optimiser son parc de bureaux. En 2025, les émissions liées à l'utilisation des produits vendus couvrent le périmètre de 74Software, tandis qu'en 2024 elles avaient été calculées uniquement pour Axway.

En 2025, 6 % des émissions du scope 3 ont été calculées à l'aide de données primaires.

74Software n'est pas soumis à des systèmes réglementés d'échange de droits d'émission.

Bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES), selon l'approche fondée sur le marché



INTENSITÉ CARBONE FONDÉE SUR LE MARCHÉ

0,0774
teqCO₂/k€

Intensité des GES par chiffre d'affaires net	2024 (publiées)	2024 (recalculées)	2025
Chiffre d'affaires net (en k€)	690 043	690 043	707 220
Émissions totales de GES (fondées sur la localisation) par chiffre d'affaires net (en teqCO ₂ /k€)	0,1	0,0854	0,0781
Émissions totales de GES (fondées sur le marché) par chiffre d'affaires net (en teqCO ₂ /k€)	—	—	0,0774

3.2.8 Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone (E1-7)

En 2025, 74Software n'a financé aucun projet d'absorption ou de réduction des gaz à effet de serre (GES) au moyen de crédits carbone.

3.2.9 Tarification interne du carbone (E1-8)

74Software n'a pas mis en place de mécanisme de tarification interne du carbone.

Méthodologie des émissions de GES par scope (note détaillée) :

Scope 1 :

Combustion fixe : les émissions directes provenant de sources de combustion fixes sont calculées à partir des données de consommation d'énergie par site et par type de combustible. Lorsque cela était possible, les données ont été recueillies directement auprès des sites. Hormis pour la France, la majeure partie de la consommation de gaz naturel et de fioul a été évaluée à l'aide d'un facteur d'émission moyen au niveau européen. Les facteurs d'émission sont issus de la Base Empreinte® de l'ADEME, des facteurs spécifiques étant utilisés pour le gaz naturel et le fioul. La méthodologie prévoit une conversion du pouvoir calorifique inférieur (PCI) en pouvoir calorifique supérieur (PCS) au moyen de ratios propres à chaque énergie.

Combustion mobile : les émissions directes provenant de sources mobiles sont calculées sur la base des volumes de carburant et d'électricité des véhicules électriques, relevés au moyen des cartes de paiement de la société, puis consolidés par 74Software. Les volumes (exprimés en litres pour l'essence et le diesel et en kWh pour l'électricité) sont additionnés pour chaque type de carburant. Lorsque la taille de la flotte était connue mais que les données de consommation n'étaient pas

renseignées, des extrapolations ont été utilisées, notamment pour Axway Italie et SBS Pays-Bas. Par défaut, les véhicules hybrides sont intégrés dans la catégorie des véhicules essence. Les facteurs d'émission sont issus de la Base Empreinte®, en appliquant des facteurs différenciés selon le type de carburant et le mix d'électricité du pays concerné. S'agissant du parc automobile de SBS Inde, la consommation de carburant a été estimée par extrapolation, en se fondant sur les dépenses de carburant déclarées et le prix moyen du carburant observé dans la région de Noida sur la période de reporting. Dans la mesure où près de 97 % de la flotte de véhicules en Inde est composée de véhicules essence, il a été retenu, par prudence, que toutes les voitures de société étaient à essence pour le calcul. Compte tenu de l'exhaustivité des données, les émissions liées à la combustion mobile présentent un certain degré d'incertitude.

Émissions fugitives : les émissions fugitives directes sont calculées sur la base du poids de réfrigérant total ou rechargé par site, renseigné via un tableau de collecte de données. Les facteurs d'émission sont tirés de la Base Empreinte® pour les réfrigérants R-134a, R-410a et R-22. Lorsque la quantité réelle de fluide ayant fui est connue, elle est retenue pour le calcul. Lorsqu'un site dispose de climatisation mais que le type ou le volume de réfrigérant n'est pas renseigné, on présume qu'il s'agit de R-410a (fluide pour lequel les données sont les plus complètes) et la quantité est estimée par extrapolation en fonction de la surface de bureaux. Quand le type de réfrigérant est identifié mais que les volumes de fuite sont inconnus, une fuite moyenne correspondant à 2,5 % du poids total supposé est retenue, en application des recommandations de l'EPA.

Scope 2 :

Consommation d'électricité : les émissions indirectes provenant de la consommation d'électricité ont été évaluées en s'appuyant principalement sur les factures d'électricité pour la plupart des sites. Les données relatives à la part d'énergie renouvelable ont été collectées à partir des certificats. En l'absence d'informations de facturation, la consommation est estimée par extrapolation à partir de la surface. Les facteurs d'émission retenus proviennent de la Base Empreinte® de l'ADEME et tiennent compte des spécificités du mix d'électricité local.

Consommation de réseau de chaleur et de froid : les émissions indirectes provenant du réseau de chaud et de froid ont été calculées à partir des données de consommation mesurées en kilowattheures (kWh). Sur le site de Trinity en France, des facteurs d'émission dédiés, fournis par IDEX, ont été appliqués pour le chauffage et le refroidissement assurés à La Défense. En Bulgarie, faute de facteur d'émission spécifique pour le chauffage urbain, le facteur d'émission moyen français pour le chauffage et le refroidissement a été appliqué.

Scope 3 :

Les calculs ont été basés sur diverses sources de données et méthodologies, en fonction de la catégorie d'émissions.

Émissions associées aux combustibles et à l'énergie (non incluses dans les scopes 1 et 2) : Ces émissions ont été estimées au moyen du calculateur ADEME, en utilisant les données de consommation énergétique.

Biens et services achetés : les émissions provenant des biens et services achetés ont été estimées à l'aide des données monétaires provenant des outils de reporting de l'entreprise. Bien que cette approche fondée sur les montants dépensés permette une couverture étendue des catégories, il est reconnu qu'elle peut entraîner une surestimation des émissions par rapport à des approches basées sur l'activité ou sur des données spécifiques aux fournisseurs. Cette surestimation s'explique notamment par le fait que certaines catégories de dépenses non pertinentes n'ont pas pu être entièrement exclues du périmètre, telles que les transactions intragroupe (SBS/Axway), les taxes et droits, ainsi que les charges de personnel, lesquelles ne sont pas directement liées à l'achat de biens ou de services. Certaines catégories ne sont pas retenues, soit parce qu'elles sont comptabilisées dans d'autres rubriques (comme les carburants), soit parce qu'elles sont hors du périmètre de calcul. Les achats Dell ne sont pas inclus dans les données monétaires d'Axway, et font l'objet d'un rapport carbone spécifique fourni par Dell.

Déchets produits lors de l'exploitation : les émissions liées aux déchets ont été calculées à partir des données d'entrée fournies par 74Software. Par défaut, le bureau d'Axway à Paris (tour Trinity) a été choisi comme site de référence pour les données de déchets, celles-ci étant considérées comme complètes et représentatives de nombreux types de déchets. Pour les bureaux sans données disponibles (ou avec des données incomplètes), une répartition fondée sur les effectifs a été appliquée, en utilisant les données d'Axway Paris comme référence, celles-ci étant jugées complètes et représentatives d'un large panel de types de déchets. Les facteurs d'émission de l'ADEME ont été utilisés de manière exclusive et par défaut ; pour tous les pays, la méthode de traitement des déchets considérée est celle d'un scénario moyen de fin de vie, par secteur de traitement, en France. En raison du recours à des estimations, les résultats présentent un niveau d'incertitude moyen.

Déplacements professionnels : les émissions liées aux déplacements professionnels ont été principalement calculées à partir des données fournies par les prestataires de services de voyage. Lorsque des données de distance et de CO₂ étaient fournies, les données de CO₂ ont été utilisées, leur ordre de grandeur étant cohérent avec les facteurs d'émission de l'ADEME, même si les détails méthodologiques fournis par les prestataires n'étaient pas toujours disponibles. Lorsque seules des informations de distance étaient connues, les émissions ont été déterminées en catégorisant les vols en court-courrier (< 500 km), moyen-courrier (500-1 500 km) et long-courrier (> 1 500 km). Dans les pays où aucune donnée n'était fournie par les prestataires, les émissions ont été estimées par extrapolation, en utilisant la répartition des effectifs et des émissions moyennes par collaborateur. Seuls les pays européens ont fait l'objet d'une extrapolation des émissions de transport ferroviaire.

Déplacements domicile-travail des salariés : les émissions liées aux déplacements domicile-travail ont été calculées à partir des données d'enquêtes (Axway 2024 et SBS 2023) fournies par 74Software. Pour tenir compte des niveaux d'activité de 2025, les émissions ont été ajustées à l'aide d'une clé de répartition fondée sur les effectifs de 2025.

Actifs loués en amont (centres de données) : les émissions liées aux centres de données externes ont été déterminées à partir des données de consommation d'électricité. Pour l'essentiel des sites, les données disponibles portaient sur la puissance instantanée mensuelle, exprimée en kW. Les centres de données sont réputés fonctionner en continu sur l'année, soit près de 8 760 heures. Pour certains sites (Marcoussis, Paris Latitude et Hemel Hempstead), les émissions ont été évaluées à partir du nombre de processeurs, en retenant une puissance moyenne de 100 W par processeur, conformément aux caractéristiques moyennes observées. Le facteur d'émission de l'ADEME correspondant au mix électrique de chaque pays a été appliqué.

Pour les émissions liées à l'utilisation des produits vendus, les produits Axway et SBS ont été pris en compte en 2025. Les émissions ont été estimées sur la base des exigences de l'architecture informatique et extrapolées aux émissions de la ligne de produits à l'aide des données sur les revenus financiers de 74Software au 31 décembre 2025. Ces données reflètent les contrats signés au 31 décembre 2025 et sont donc surestimées par rapport aux revenus annuels réels.

A) Pour estimer la consommation énergétique des produits Axway gérés par les clients (APIM, AFAH, ST et B2Bi), une approche standardisée a été développée et déjà appliquée pour l'empreinte carbone 2024 sur la base d'hypothèses générales. Les clients ont été classés par catégories de taille en fonction de leurs métriques d'achat autorisées (transactions, enregistrements ou transferts), l'utilisation réelle des produits étant supposée correspondre à ces droits. Pour *Secure Transport* (ST) et B2Bi, des architectures de référence ont été définies pour chaque catégorie de clients, en précisant le type, le nombre et les caractéristiques des serveurs. Pour AFAH et APIM, les données d'architecture *cloud* des produits Axway Managed ont été utilisées, avec des estimations faites pour des spécifications de serveurs physiques équivalentes. Les environnements de production ont servi de base à l'architecture B2Bi et AFAH, avec un ajustement de 30 % pour tenir compte des environnements hors production. Pour *Secure Transport* et APIM, la consommation des serveurs hors production a été estimée séparément.

Des ajustements spécifiques aux produits ont été appliqués pour affiner les estimations de consommation d'énergie. Pour *Financial Accounting Hub* d'Axway (FAFH), les clients ont été segmentés en quatre catégories de taille en fonction des enregistrements autorisés, avec des architectures standards définies pour chacune d'entre elles. Les entreprises clientes disposant de droits illimités ont été alignées sur des architectures équivalentes de clients à grande échelle. Pour APIM, un modèle de taille de client à trois niveaux a été utilisé, en s'appuyant sur les architectures de référence Axway Managed pour les petits clients et en ajustant les configurations pour les plus grands. Un test dédié a été réalisé pour Automator, où une machine virtuelle (VM) de test a exécuté une charge de travail représentative pour calculer la consommation d'énergie par point. L'hypothèse principale était que la VM de test reflétait fidèlement la consommation d'énergie des VM des clients.

La consommation des serveurs a été calculée à l'aide de Datavizta, qui estime la consommation électrique moyenne à 100 % de charge en fonction des spécifications du processeur, du TDP et de la RAM. Pour les serveurs physiques, l'outil « impact du serveur » de Datavizta a été utilisé, avec des valeurs de processeur et de RAM dérivées des hypothèses établies. Les valeurs de TDP ont été tirées de la base de données de processeurs de Datavizta, avec des TDP de processeurs spécifiques appliqués pour B2Bi. Pour les serveurs *cloud*, l'outil « impact *cloud* » de Datavizta a été utilisé, en utilisant les types d'instances AWS et les données de charge comme entrées. Un « paramètre de charge » a été appliqué pour ajuster les sorties Datavizta à pleine charge afin de refléter la consommation à

charge partielle. La localisation du client a été déterminée par le pays de facturation, et les facteurs d'émission basés sur la localisation de la base de données ADEME ont été appliqués. L'utilisation des produits vendus pour Axway Managed a été extrapolée sur la base des revenus des produits gérés par les clients.

Des hypothèses de charge normalisées ont été définies par produit et par taille de client, avec une charge comprise entre 30 et 50 % pour des environnements de production et entre 5 et 7 % pour des environnements hors production.

B) La même méthodologie a été appliquée aux produits SBS : Collection, MSF, SAB, SF, Loans et Amplitude. Deux cas spécifiques sont à signaler : s'agissant de Collection, un *benchmark* interne a permis d'évaluer les besoins en processeur ainsi que la charge correspondante. Pour MSF, la gestion par le client a été estimée à partir des clients SaaS, dont les profils d'utilisation sont bien identifiés.

Catégories du scope 3 exclues : 74Software ne possède aucun bien d'investissement, actif loué en aval, franchise ou investissement, ou autres émissions indirectes en amont. Par conséquent, ces catégories ne s'appliquent pas à l'entreprise. Le modèle économique et les activités de 74Software ne requièrent pas le recours à ces types d'actifs, les émissions associées à ces catégories sont donc inexistantes dans ce cas. De plus, 74Software ne disposant pas de produits physiques, les catégories telles que le transport et la distribution en amont, l'acheminement en aval, la transformation des produits vendus et leur traitement en fin de vie ne s'appliquent pas non plus.

3.3 Utilisation des ressources et économie circulaire (ESRS E5)

3.3.1 IRO relatifs à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire (E5)

Chez 74Software, l'ensemble du matériel informatique — des équipements de bureau aux actifs des centres de données — est au cœur de la conception et de la mise à disposition de nos solutions logicielles pour les clients. La modernité et la fiabilité du parc informatique conditionnent la continuité opérationnelle, la performance des systèmes et la résilience de la cybersécurité. Néanmoins, la production et l'élimination d'équipements électroniques entraînent des impacts environnementaux, en particulier l'épuisement de matières premières non renouvelables et la génération de déchets électroniques, qui comptent parmi les flux de déchets en plus forte croissance dans le monde.

Au regard de ces impacts, 74Software intègre progressivement les principes de l'économie circulaire dans la gestion du cycle de vie de son matériel informatique. La Société s'attache à prolonger la durée de vie de ses équipements, à limiter la production de déchets électroniques par une gestion responsable de la fin de vie, et à accroître les taux de valorisation et de recyclage.

Ces initiatives s'appuient sur le corpus d'informations actuellement disponible au sein de l'organisation et témoignent d'une démarche progressive d'identification et d'évaluation de l'utilisation des ressources ainsi que des impacts liés à l'économie circulaire. Si des analyses préliminaires ont été réalisées, une évaluation intégrale et exhaustive, couvrant l'ensemble des actifs, des activités et des maillons de la chaîne de valeur, n'a pas encore été menée à terme.

Cette démarche couvre l'ensemble de la chaîne de valeur. En inscrivant des critères de durabilité dans ses processus d'approvisionnement, en mobilisant ses fournisseurs autour de

pratiques d'approvisionnement responsable et en collaborant avec des spécialistes certifiés du reconditionnement et du recyclage, 74Software contribue à renforcer la circularité et la performance environnementale au-delà de ses activités directes.

Par ailleurs, aucune consultation spécifique n'a, à ce stade, été menée auprès des fournisseurs potentiellement concernés sur ces sujets. Néanmoins, de telles démarches sont reconnues comme importantes et ont vocation à être intégrées dans de futures initiatives en matière de durabilité.

Ces actions concourent au respect des normes environnementales pertinentes et à l'émergence d'une infrastructure numérique plus sobre en ressources.

Conformément aux engagements environnementaux plus larges de l'entreprise, dont sa trajectoire bas carbone, 74Software continue de faire évoluer ses pratiques de gestion de son matériel informatique. En améliorant en continu la sélection, la maintenance, la réutilisation, le reconditionnement, le don et le recyclage de ses équipements, l'entreprise renforce son ambition de réduire son impact environnemental tout en contribuant à un écosystème technologique plus résilient et durable.

74Software reconnaît que des travaux supplémentaires seront nécessaires au cours des prochaines périodes de reporting pour renforcer l'exhaustivité, la cohérence et la formalisation de ses processus d'évaluation et d'engagement des parties prenantes, conformément aux exigences de la norme ESRS E5.

IRO		Niveau de la chaîne de valeur			Horizon temporel		
		Amont	Propres activités	Aval	Court terme	Moyen terme	Long terme
	La contribution des déchets électroniques à l'épuisement des ressources, à la pollution et aux dommages environnementaux à long terme	Impact négatif	✓	✓	✓	✓	✓

3.3.2 Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire (E5-1)

IRO

La contribution des déchets électroniques à l'épuisement des ressources, à la pollution et aux dommages environnementaux à long terme.

Impact négatif

Politique

74Software a défini une approche structurée de gestion des déchets et des déchets électroniques (e-déchets), articulée autour de la réduction des impacts environnementaux et de la promotion d'une économie circulaire. Cette approche est principalement encadrée par le Code éthique du Groupe et sa Politique de durabilité environnementale et numérique, qui énoncent les principes directeurs d'une gestion responsable de la fin de vie des équipements électroniques.

Ces politiques insistent sur la collecte systématique, le réemploi et le don, le reconditionnement et le recyclage des équipements électroniques par l'intermédiaire de partenaires certifiés de gestion des déchets électroniques, dans l'objectif de réduire la production de déchets et de limiter les dommages environnementaux.

En outre, la Charte Fournisseurs et Partenaires complète ces textes en encourageant des pratiques d'économie circulaire et l'approvisionnement responsable tout au long de la chaîne d'approvisionnement, et en incitant les fournisseurs et partenaires à s'aligner sur les attentes du Groupe en matière de performance environnementale et de durabilité.

Grâce à ce dispositif, les politiques de 74Software cherchent à soutenir des activités à la fois durables et à faible impact environnemental.

Programmes

Au sein de 74Software, tous les déchets électroniques sont collectés par des entreprises certifiées, afin d'en garantir un traitement responsable et de permettre leur réutilisation, reconditionnement et recyclage. La plupart des déchets électroniques sont recyclés (voir 3.3.5). Lorsque des possibilités de réutilisation existaient, les équipements obsolètes ont été cédés à titre gracieux au personnel au cours de la période de reporting, contribuant ainsi à la mise en œuvre de pratiques d'économie circulaire.

Chez 74Software, nous sommes résolus à minimiser notre impact environnemental, en particulier concernant les déchets électroniques (e-déchets), considérés comme un thème matériel pour le Groupe.

Conformément à la Charte fournisseurs et partenaires, les composants sont sélectionnés auprès de fournisseurs engagés à minimiser l'impact environnemental de leurs activités, sites, produits et/ou services. Cela inclut la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la préservation des ressources naturelles par la maîtrise de la consommation d'eau, d'énergie et de matières premières, la promotion de l'économie circulaire et la réduction des déchets. Nous privilégions les fournisseurs qui priorisent l'utilisation de matériaux recyclés, minimisent l'utilisation de minéraux critiques et rares (tels que ceux utilisés dans les équipements informatiques), et adhèrent aux normes internationales relatives aux minerais de conflits.

Le Code éthique intègre le principe d'une gestion responsable de la fin de vie des équipements électroniques, y compris l'allongement de leur durée de vie par la réutilisation et le don, et encourage les pratiques circulaires auprès des fournisseurs du Groupe et au sein de ses opérations.

La Politique de durabilité environnementale et numérique insiste sur la nécessité de réduire l'empreinte environnementale des produits et activités numériques de l'entreprise — en agissant sur l'efficacité énergétique, l'utilisation des ressources et la réduction des déchets — et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre qui en résultent, dans le cadre d'une approche d'amélioration continue.

Par la mise en œuvre de ces actions, conjointement à la réduction de son empreinte environnementale et à la promotion d'une économie plus circulaire, 74Software ambitionne d'aller

au-delà de la simple conformité en intégrant la durabilité au cœur de sa culture d'entreprise, de sa gouvernance et de sa stratégie d'affaires à long terme.

Le Conseil d'administration supervise la stratégie du Groupe en matière de durabilité, y compris les politiques relatives à l'utilisation des ressources et aux enjeux d'économie circulaire. Il appartient au Comité Exécutif de garantir l'application effective de ces politiques dans l'ensemble de l'organisation. Les politiques du Groupe en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire sont élaborées en référence à des cadres et standards internationaux reconnus, parmi lesquels :

- le Pacte mondial des Nations Unies et ses dix principes, notamment ceux portant sur la responsabilité environnementale et la gestion durable des ressources ;
- le Greenhouse Gas Protocol, pour la mesure des émissions liées à l'utilisation des ressources et de l'énergie ;
- l'Initiative « Science Based Targets » (SBTi), en vue de garantir la conformité avec une trajectoire à 1,5 °C ;
- des standards et réglementations internationaux encadrant l'approvisionnement responsable, notamment les exigences liées aux minerais de conflit ;
- les réglementations environnementales de l'UE applicables, en particulier celles qui régissent les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), le cas échéant.

En outre, l'écoconception des services numériques au sein du Groupe se fonde sur des cadres de référence reconnus, dont le Référentiel Général d'Écoconception des Services Numériques (RGESN) en France.

Pour définir et actualiser ses politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire, 74Software considère les intérêts et attentes de ses principales parties prenantes, notamment :

- les clients, dont les attentes portent de plus en plus sur des solutions digitales responsables et sur une gestion durable et sécurisée du cycle de vie des actifs informatiques ;
- les collaborateurs, en particulier les équipes en charge des achats, de la gestion des actifs informatiques et du développement numérique ;
- les fournisseurs et prestataires de services, appelés à respecter les attentes du Groupe en termes d'approvisionnement responsable et de circularité ;
- les actionnaires et investisseurs, qui souhaitent une information transparente sur les risques environnementaux et l'efficacité des ressources ;
- les autorités publiques et réglementaires, surtout dans les juridictions régies par des réglementations en matière d'environnement et de déchets.

Les attentes des parties prenantes sont prises en compte à travers un dialogue continu, des dispositifs d'engagement des fournisseurs, une veille réglementaire et le reporting de durabilité.

Le Code éthique et la Charte Fournisseurs et Partenaires sont consultables publiquement sur la page RSE du site internet de 74Software. La Politique de durabilité environnementale et numérique est accessible à l'ensemble des collaborateurs sur les plateformes de communication internes. À l'externe, les fournisseurs et partenaires sont tenus d'adhérer à la Charte Fournisseurs et Partenaires, laquelle est communiquée dans le cadre de la documentation contractuelle et des processus de due *diligence*. Le cas échéant, le Groupe peut demander des preuves de conformité et se réserve le droit de procéder à des audits. Par ces dispositifs de dialogue et d'engagement, 74Software garantit que les parties prenantes susceptibles d'être affectées par la mise en œuvre de ses politiques d'utilisation des ressources et d'économie circulaire, ou tenues d'y contribuer, sont correctement informées.

3.3.3 Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire (E5-2)

74Software collabore avec des entreprises de recyclage afin de garantir le traitement et le recyclage responsables de ses dispositifs électroniques. Ce partenariat permet de prolonger la durée de vie des actifs informatiques, d'optimiser la récupération des matériaux de valeur, de réduire l'impact environnemental des déchets électroniques et de promouvoir des pratiques durables au sein de l'industrie.

En 2025, à l'occasion de projets d'optimisation de ses centres de données en France, en Irlande et en Roumanie, 74Software a collaboré avec Hewlett Packard Enterprise pour la gestion des équipements électroniques en fin de vie. Grâce à cette collaboration, 93,67 kg d'équipements ont été reconditionnés en vue de leur réutilisation, tandis que 2 095,26 kg ont été recyclés au moyen de filières de traitement certifiées. Par rapport à une élimination en décharge, ces actions ont permis d'éviter un volume estimé de 58 161,5 kg de eqCO₂, conformément à la méthodologie fournie par le fournisseur. Cela représente une contribution majeure aux efforts de durabilité et à la réduction de l'empreinte carbone liée à la gestion des équipements informatiques en fin de vie.

Par ailleurs, 3 146,94 kg de déchets électroniques générés au niveau des bureaux ont été recyclés par l'intermédiaire de prestataires locaux certifiés dans le traitement des déchets.

Outre ces initiatives de recyclage, 74Software a mis en place un processus structuré pour faire don de ses dispositifs informatiques obsolètes à ses collaborateurs et à des organisations caritatives. Les demandes de mise à disposition de matériel sont initiées par les parties prenantes concernées, et la Direction Comptable vérifie la date d'achat pour s'assurer de la conformité avec les réglementations fiscales. La Direction Informatique évalue l'état des équipements et détermine si des réparations sont nécessaires. Une fois que toutes les données personnelles ont été effacées de manière sécurisée, des vérifications de conformité finales sont effectuées avant que les équipements ne soient donnés.

En 2025, plus de 500 ordinateurs portables devenus obsolètes, représentant 855,44 kg, ont été donnés au personnel, ce qui a permis d'allonger la durée de vie des équipements en évitant leur élimination prématurée.

Pour la période de reporting en cours, 74Software n'est pas en mesure de communiquer les investissements financiers associés à ses initiatives en faveur de l'économie circulaire. Les données financières correspondantes ne sont pas encore disponibles, conformément aux dispositions transitoires applicables. Dans le cadre des futures informations publiées et au titre de ses efforts continus visant à renforcer la transparence, la Société s'engage à consacrer les ressources nécessaires et à développer un dispositif structuré de reporting financier relatif à ses initiatives d'économie circulaire.

Sujet clé	Description de l'action	Périmètre de l'action (2025)	Horizon temporel	Avancée des progrès
Fin de vie du matériel informatique – traitement	Gestion de la fin de vie des équipements informatiques des centres de données. Cela inclut un partenariat avec Hewlett Packard Enterprise pour le recyclage et le reconditionnement des équipements des centres de données.	74Software	Court terme	La solution de Hewlett Packard Enterprise pour la gestion des déchets d'équipements informatiques a abouti au recyclage de 2 095,26 kg de déchets électroniques de centres de données (France, Irlande, Roumanie) et à l'évitement d'un impact environnemental équivalent à 58 161,5 kg d'émissions de CO ₂ . En 2025, 77,5 % du volume total de déchets électroniques collectés a fait l'objet d'un recyclage.
	Gestion de la fin de vie des ordinateurs portables, téléphones mobiles, écrans et autres équipements informatiques de bureau pour assurer un traitement et un recyclage responsables. Cela inclut des partenariats avec des entreprises locales de recyclage.	74Software	Court terme	Sur l'ensemble de nos sites, des prestataires locaux certifiés de traitement des déchets électroniques ont recyclé 3 146,94 kg d'équipements informatiques de bureau. En 2025, 77,5 % du volume total de déchets électroniques collectés a fait l'objet d'un recyclage.
Fin de vie du matériel informatique – dons	Don d'équipements informatiques obsolètes (dont plus de 500 ordinateurs portables en 2025) au personnel et à des organisations caritatives.	74Software	Court terme	Chaque année, la Direction Informatique et les équipes locales de Comptabilité procèdent à une évaluation des équipements informatiques des bureaux. Durant cet examen, tout équipement identifié comme obsolète ou ne répondant plus aux besoins de l'activité peut faire l'objet d'un don. Les équipements identifiés sont destinés aux salariés ou à des organisations caritatives, pour leur offrir une seconde vie utile. Ce processus repose sur une procédure formalisée, qui prévoit une documentation adéquate, des étapes d'approbation clairement définies et le respect des politiques de l'entreprise et des obligations réglementaires en vigueur. En suivant cette démarche de manière systématique, l'entreprise renforce la transparence et la responsabilité de ses pratiques, tout en veillant à une prise en charge responsable de la fin de vie de ses actifs informatiques obsolètes.
Maintenabilité des logiciels	S'assurer que les logiciels sont conçus pour garantir leur durabilité, réparabilité et mise à niveau	74Software	Court terme	Examen annuel dans le cadre de la stratégie de durabilité numérique, notamment par la réalisation d'analyses de cycle de vie (ACV) sur certains produits phares hébergés sur AWS, conduites lors des phases de tests de performance, et alignées sur les normes ISO 14040/14044, le <i>GHG Protocol ICT Sector Guidance</i> ainsi que les méthodologies BOAVIZTA.

3.3.4 Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire (E5-3)

74Software n'a pas encore adopté d'objectifs mesurables axés sur les résultats en matière de réduction des déchets électroniques. Sous réserve d'une amélioration de la maturité et de la consolidation des données à l'échelle du Groupe, l'entreprise prévoit d'analyser, à moyen terme, la faisabilité de la mise en place d'objectifs quantitatifs concernant la gestion des déchets électroniques. À ce stade, 74Software n'a pas défini d'objectifs quantitatifs spécifiques en matière de déchets électroniques, ceux-ci étant conditionnés par la centralisation de la gestion des actifs informatiques et par l'amélioration de la qualité des données et de la traçabilité des équipements en fin de vie. Le Groupe maintient néanmoins une gestion de ses déchets électroniques basée sur des pratiques préventives et circulaires, parmi lesquelles la réutilisation, le don et le recyclage

certifié. L'efficacité des politiques du Groupe en matière de gestion des ressources et d'économie circulaire fait l'objet d'un suivi via des indicateurs qualitatifs et opérationnels, parmi lesquels :

- le volume d'équipements informatiques faisant l'objet de dons ;
- la collaboration avec des partenaires certifiés de recyclage ;
- la conformité aux normes de destruction des données et aux standards environnementaux ;
- le respect de la Charte Fournisseurs et Partenaires par les fournisseurs ;
- l'examen périodique des pratiques d'achats et de gestion des actifs.

Ces éléments participent à la réduction des risques environnementaux associés aux déchets électroniques ainsi qu'à l'approvisionnement responsable. Le suivi de l'efficacité s'effectue via :

- les processus de gestion des actifs informatiques à l'échelle de l'entité ;
- des procédures de diligence raisonnable achats conformes à la Charte Fournisseurs et Partenaires ;
- les dispositions contractuelles conclues avec des prestataires de gestion des déchets certifiés ;
- le reporting interne ;
- une revue périodique des politiques environnementales par le Comité Exécutif.

L'entreprise conserve les justificatifs émis par les prestataires de services, notamment les certificats de recyclage et les attestations de destruction des données.

En l'absence d'objectif quantitatif de réduction formellement arrêté, 74Software se fixe un niveau d'ambition qualitatif visant à prolonger la durée de vie des équipements électroniques, à prioriser la réutilisation et le redéploiement interne avant leur recyclage, à garantir un traitement conforme aux exigences environnementales des équipements en fin de vie et à encourager des pratiques d'approvisionnement responsable tout au long de la chaîne de valeur. Parmi les indicateurs de suivi des progrès figurent la part des équipements déclassés faisant l'objet de réutilisation ou de dons, la confirmation de leur traitement par des partenaires de recyclage certifiés, ainsi que la conformité des fournisseurs aux exigences d'approvisionnement responsable.

L'année de référence pour les objectifs mesurables axés sur les résultats n'a pas encore été définie. À la date de reporting, 74Software n'a pas arrêté d'objectifs quantitatifs spécifiques en matière de réduction de la production de déchets électroniques, de taux d'utilisation circulaire des équipements informatiques et d'utilisation de matériaux recyclés dans les actifs informatiques. Cette absence d'objectifs résulte essentiellement du processus de centralisation de la gestion des équipements.

3.3.5 Flux de ressources entrants et sortants (E5-4 et E5-5)

En tant qu'entreprise de logiciels, les flux de ressources entrants ne sont pas considérés comme matériels pour 74Software. Concernant les flux de ressources sortants, les déchets électroniques constituent le flux de déchets le plus significatif généré par les activités de 74Software. Les autres déchets dangereux et non dangereux ne sont pas considérés comme matériels pour le Groupe.

En 2025, les activités de collecte de données ont principalement ciblé les déchets électroniques produits par les équipements de bureau et le matériel informatique sur l'ensemble des sites de 74Software, en s'appuyant sur les informations communiquées par les entités locales et par les partenaires certifiés en gestion des déchets. Si ce périmètre ne garantit pas encore une exhaustivité complète, il marque une avancée notable par rapport à 2024 (et son périmètre plus limité) et contribue à accroître la couverture et la fiabilité des données communiquées sur les déchets électroniques. Pour plusieurs sites, l'exhaustivité totale ne peut

toujours pas être garantie (par exemple : Cameroun, Allemagne, Hong Kong, Italie, Côte d'Ivoire, Liban, Maroc, Pays-Bas, Sénégal, Suède, Tunisie, Émirats arabes unis, États-Unis). En 2024, le périmètre couvrait les bureaux d'Axway à Paris et Sofia, ainsi que les e-déchets collectés lors de la relocalisation des centres de données d'Axway en France et en Roumanie.

Parmi les données disponibles, la proportion de déchets électroniques recyclés a fortement augmenté, passant de 63 % en 2024 à 77,5 % en 2025. La quantité totale de déchets électroniques non recyclés s'élève à 552,0 kg, soit 8,2 % de la quantité totale de e-déchets.

Globalement, 91,8 % (6 214 kg) des équipements électroniques ont été valorisés — via la réutilisation, le reconditionnement et le recyclage —, reflétant la progression continue du Groupe dans sa démarche d'économie circulaire en 2025.

	2024	2025
Quantité totale d'équipements électroniques qui n'est pas éliminée (kg)	992,3	6 213,4
Dont réutilisée (kg)	N/A	877,5
Dont recyclée (kg)	992,3	5 242,2
Dont traitée par toute autre opération de valorisation (kg)	N/A	93,7
Quantité d'équipements électroniques destinée à l'élimination (kg)	581,0	552,0
Dont incinérée (kg)	74Software ne dispose pas de ce niveau d'information.	74Software ne dispose pas de ce niveau d'information.
Dont mise en décharge (kg)		
Dont destinée à d'autres opérations d'élimination (kg)		
QUANTITÉ TOTALE DE DÉCHETS ÉLECTRONIQUES PRODUITE	1 573,3	6 765,4

3.3.6 Effets financiers attendus des impacts, risques et opportunités liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire (E5-6)

74Software n'a pas été en mesure de calculer les effets financiers des impacts négatifs liés aux déchets électroniques pour l'année 2025.

3.4 Taxinomie européenne

Contexte réglementaire

Afin de favoriser la transparence et une vision long terme des activités économiques en orientant les flux de capitaux vers des investissements durables, l'Union européenne a créé un système commun de classification des activités des entreprises permettant d'identifier les activités économiques considérées comme durables. Ce système est défini dans le règlement européen (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 dit « règlement Taxinomie ». Ce règlement est complété par l'acte délégué du 13 juin 2023, qui définit les nouvelles activités climat et vient compléter les nouveaux objectifs.

Les entreprises doivent publier la part de leur chiffre d'affaires, de leurs dépenses d'investissement et de leurs dépenses d'exploitation associée à des activités économiques :

- « éligibles », c'est-à-dire classifiées dans la Taxinomie européenne ;
- « alignées » ou « durables », c'est-à-dire respectant le ou les critères techniques associés à chacune des activités éligibles : contribution substantielle à l'atteinte d'un des six objectifs environnementaux, absence de préjudice porté aux cinq autres objectifs environnementaux et respect de garanties sociales minimales.

Pour 2025, les entreprises doivent reporter à nouveau les trois indicateurs taxonomiques complets (éligibilité et alignement) relatifs aux six objectifs climatiques (atténuation du changement climatique, adaptation au changement climatique, ressources aquatiques et marines, pollution, économie circulaire et biodiversité), ainsi que les activités climat selon les nouveaux tableaux détaillés publiés en juin 2023.

Les données sont comparatives par rapport à l'exercice 2024 au titre de l'alignement des objectifs climatiques (atténuation et adaptation).

L'entreprise a conduit une analyse détaillée de l'ensemble des activités au sein de ses différentes entités consolidées. Cette analyse a été menée conjointement par la Direction RSE, la Direction Financière et les Directions Opérationnelles.

Périmètre

Le 1^{er} septembre 2024, Axway a finalisé l'acquisition de SBS et adopté une nouvelle dénomination sociale : 74Software.

Le reporting de la Taxinomie verte pour 2024, réalisé sur la base d'un périmètre constant, excluait les activités de SBS ; le reporting 2025 reflète à présent le périmètre complet de 74Software. Pour la première fois, les activités de SBS sont incluses dans l'analyse. Dès lors, toute comparaison avec les

données 2024 doit tenir compte du fait que le reporting 2024 ne portait que sur les activités d'Axway, alors que le reporting 2025 couvre l'intégralité du périmètre de 74Software, y compris SBS.

En conséquence, le chiffre d'affaires, les dépenses d'investissement (CapEx) et les dépenses d'exploitation (OpEx) de l'ensemble des activités de la Société incluses dans le périmètre des entités sous son contrôle ont été pris en compte.

Les données financières sont issues des comptes arrêtés au 31 décembre 2025, tels que présentés dans les comptes consolidés.

Modalités des indicateurs financiers

Les dénominateurs des ratios financiers ont été définis conformément aux définitions de l'acte délégué relatif à l'article 8 du règlement Taxinomie publié le 6 juillet 2021.

Les ratios d'éligibilité ont été calculés en identifiant la part du chiffre d'affaires, des dépenses d'investissement et des dépenses d'exploitation de la Société attribuable aux activités économiques relevant de la Taxinomie européenne. Cette identification repose sur une cartographie des données financières avec les activités éligibles à la Taxinomie, établie en fonction de la nature des activités de la Société et de la répartition des investissements et des charges d'exploitation entre les actifs et processus concernés.

Afin d'éviter toute double comptabilisation, chaque poste de chiffre d'affaires, de CapEx et d'OpEx a été affecté à une unique activité économique, selon sa finalité principale, garantissant que les montants ne figurent qu'une fois au numérateur des indicateurs clés de performance concernés.

Chiffre d'affaires par activité

Le règlement Taxinomie priorise, à ce stade de déploiement, les activités qui génèrent les impacts les plus significatifs sur le changement climatique et qui présentent le potentiel le plus important en vue de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. En effet, la Taxinomie a listé, à ce jour, une centaine d'activités qui représentent 90 % des émissions de gaz à effet de serre et qui sont donc celles qui doivent faire le plus d'efforts pour atteindre l'engagement de l'UE, à savoir réduire de 55 % ses émissions d'ici 2030 et être neutre en carbone d'ici 2050.

Le règlement a également intégré les activités dites habilitantes, c'est-à-dire celles qui contribuent à l'adaptation d'autres activités en proposant des produits ou solutions permettant de prévenir et/ou de limiter les effets négatifs du changement climatique sur le climat actuel et futur.

Les activités de 74Software concernées

74Software est un éditeur de logiciels et un acteur majeur de la transformation digitale. Les prestations fournies dans le cadre de l'activité Progiciels comprennent le droit d'utilisation (licence) des progiciels, la maintenance, les services associés et la Souscription de type *Software As a Service*.

Pour mieux répondre aux attentes de ses clients, 74Software a transformé son modèle d'affaires historique « Software » (Licence, Maintenance et Services) vers un modèle basé sur la souscription « *Software As a Service* » permettant l'utilisation de serveurs distants.

L'activité Souscription de 74Software regroupe deux offres *Software As a Service* :

- l'offre « *Own-managed software* » qui inclut l'utilisation des licences, les prestations de maintenance et l'hébergement de l'ensemble de ces prestations. Sous cette offre, l'hébergement est sous-traité par 74Software auprès d'hébergeurs tiers ; et
- l'offre « *Customer-managed software* » qui est une offre dite hybride car les éléments « *on-premise* » (licences) sont hébergés chez le client, ou sous-traités par le client auprès d'un hébergeur tiers, et les autres éléments « *Software as a Service* » sont sous-traités par 74Software auprès d'hébergeurs tiers.

Le cœur de métier de 74Software est d'être un éditeur de logiciels. Cette transformation de son modèle économique ne fait pas de 74Software un hébergeur classique. En pratique, les prestations d'hébergement sont totalement sous-traitées par 74Software auprès d'hébergeurs de référence sur le marché comme Amazon Web Services et Azure de Microsoft.

Cette offre *cloud* peut donner aux clients les moyens d'atteindre leurs propres objectifs climatiques.

De plus, le Groupe sélectionne des hébergeurs de référence qui ont défini une trajectoire bas carbone (visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030).

Bien que 74Software ne dispose pas encore d'un plan de transition formel pour l'atténuation du changement climatique, afin d'aligner pleinement ses efforts sur la transition vers une économie durable et la limitation du réchauffement climatique à 1,5 °C, conformément à l'Accord de Paris, ainsi que sur l'objectif d'atteindre la neutralité climatique d'ici 2050 tel qu'établi par le Règlement (UE) 2021/1119 (Loi européenne sur le climat), 74Software a d'ores et déjà engagé des démarches structurantes significatives et progresse activement vers cet objectif.

74Software a soumis ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre à court terme, à l'échelle du Groupe, à l'initiative *Science Based Targets* (SBTi). Parmi ces objectifs figurent :

- une réduction des émissions de GES du scope 1 et du scope 2 de 42 % d'ici 2030 par rapport à 2024 (année de référence) ; et
- une réduction des émissions de GES du scope 3 de 25 % d'ici 2030 par rapport à 2024.

Chaque année, la Société communiquera publiquement dans son reporting de durabilité son inventaire de GES à l'échelle du Groupe, ainsi que les progrès accomplis vis-à-vis de ses objectifs approuvés par la SBTi ; ce reporting sera audité par un tiers indépendant. En complément, la Société communiquera également ces informations chaque année via le questionnaire du CDP.

L'objectif de 74Software est de disposer, pour l'exercice 2027, d'un plan de transition pour l'atténuation du changement climatique formellement approuvé par ses organes d'administration, de direction et de surveillance. Ce plan de transition sera pleinement intégré et aligné sur la stratégie générale et la planification financière du Groupe.

74Software a procédé à l'identification de la part de ses activités éligibles au titre des six « Objectifs environnementaux ».

Au titre de l'objectif environnemental « **Atténuation du changement climatique** », 74Software a analysé les activités suivantes :

- Activité 8.1 « Traitement de données, hébergement et activités connexes » : pour conduire l'analyse de son éligibilité au regard de l'objectif d'atténuation du changement climatique, 74Software s'est inspiré de l'étude réalisée par le syndicat professionnel des entreprises du numérique en France, Numeum. En 2022, Numeum a conduit une démarche d'analyse des activités définies en annexe 1 de l'acte délégué climat, « Atténuation du changement climatique », et les a rapprochées de celles réalisées par ses membres. Numeum a présenté dans une note de position son interprétation pour identifier les activités qu'elle considère comme éligibles au titre de l'annexe 1 : <https://numeum.fr/finance-fiscalite/note-de-position-sur-la-taxinomie-verte/>.

Sont éligibles :

- les activités de stockage et de traitement des données sont réalisées sur l'infrastructure propre de l'entreprise. Ou bien, dans le cas d'une location ou d'une colocation de salle de *Data Center* détenue par un prestataire, l'entreprise a la maîtrise du cahier des charges sur les équipements et les salles ;
- le chiffre d'affaires spécifique lié aux activités de stockage et de traitement des données peut être distingué par l'entreprise ;
- ce chiffre d'affaires est réalisé en tant que « principal » et non en tant qu'« agent » (l'entreprise ne se contente pas d'un achat pour revente du service d'hébergement).

74Software sous-traite intégralement ses prestations d'hébergement dans ses offres « *Software As a Service* » et l'entreprise n'a pas la maîtrise du cahier des charges sur les infrastructures tierces. Par ailleurs, la Société ne distingue pas les activités de stockage et de traitement des données. Les activités afférentes de 74Software sont donc, à ce stade, non éligibles au titre de l'activité 8.1.

- Activité 8.2 « Solutions fondées sur des données en vue de réductions des émissions de GES » : la nature de l'offre de 74Software ne semble pas directement adhérer à la définition de cet article. Toutefois, 74Software étant un acteur de la transformation digitale, certains projets pourraient être éligibles à condition d'être étayés par des analyses spécifiques en démontrant l'économie substantielle d'émission de gaz à effet de serre. À ce stade, l'entreprise ne retient pas d'éligibilité de son chiffre d'affaires au titre de cette activité 8.2.

Au titre de l'objectif environnemental « **Adaptation au changement climatique** », 74Software a analysé les activités 8.1 « Traitement de données, hébergement et activités connexes » et 8.2 « Programmation, conseil et autres activités informatiques ».

À ce stade de la réglementation, ces activités 8.1 et 8.2 ne constituent pas des activités habilitantes au sens du règlement (UE) 2020/852.

Au titre des objectifs environnementaux « **Ressources aquatiques et marines** » et « **Économie circulaire** », l'entreprise a respectivement analysé les activités 4.1 « Fourniture de solutions informatiques/opérationnelles fondées sur les données pour la

réduction des fuites » et 4.1 « Fourniture de solutions informatiques/opérationnelles fondées sur les données ». La nature de l'offre de 74Software ne semble pas directement adhérer à la définition de ces articles.

À ce stade, 74Software ne retient pas d'éligibilité de son chiffre d'affaires au titre des activités 4.1.

Enfin, au titre des objectifs environnementaux « **Pollution** » et « **Biodiversité et écosystèmes** », la Société juge que ceux-ci ne présentent pas de lien significatif avec ses activités.

Ainsi, 74Software ne retient pas d'éligibilité de son chiffre d'affaires au titre de l'ensemble des objectifs environnementaux.

L'analyse menée par 74Software nous conduit à conclure que les activités de 74Software ne font pas partie des activités les plus émettrices de gaz à effet de serre ciblées par la Taxinomie. Dans le même temps, les activités de 74Software ne constituent pas des activités habilitantes. Pour autant, l'entreprise met en œuvre de nombreuses actions en faveur du climat dont les résultats sont mesurés à travers des indicateurs de performance publiés dans la DPEF (ou présent document).

Pour conclure, les activités économiques de 74Software ne contribuent pas de manière substantielle aux six objectifs environnementaux. La part de chiffre d'affaires relative aux ventes éligibles et alignées est donc nulle sur l'exercice 2025. La part de chiffre d'affaires relative aux ventes éligibles était nulle sur l'exercice 2024.

Le modèle réglementaire portant sur le chiffre d'affaires de l'année 2025 est présenté ci-après :

(en milliers d'euros)	2025	Critères de contribution substantielle								Critères d'absence de préjudice important (DNSH – Do No Significant Harm)									
Activités économiques	Code(s)	Chiffre d'affaires absolu (en milliers d'euros)	Part du chiffre d'affaires année N	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources hydriques et marines	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité et écosystèmes	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources hydriques et marines	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité et écosystèmes	Garanties minimales	Part du chiffre d'affaires alignée sur la Taxinomie (A.1) ou éligible (A.2), année N-1	Catégorie activité habilitante	Catégorie activité transitoire

A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE

A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxinomie)

Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxinomie) (A.1)	—	— %	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	— %	
dont activité habilitante	—	— %	— %	— %	— %	— %	— %	— %	— %	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	— %	N/A
dont activité transitoire	—	— %	— %	— %						N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	— %	N/A

A.2 Activités éligibles à la Taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxinomie)

			O;N; N/EL	O;N; N/EL	O;N; N/EL	O;N; N/EL	O;N; N/EL	O;N; N/EL									
Traitement de données, hébergement et activités connexes	8.1	—	— %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								— %
Solutions fondées sur des données en vue de réductions des émissions de GES	8.2	—	— %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								— %
Fourniture de solutions informatiques/ opérationnelles fondées sur les données pour la réduction des fuites	4.1	—	— %	N/A	N/A	N/EL	N/A	N/A	N/A								— %
Fourniture de solutions informatiques/ opérationnelles fondées sur les données	4.1	—	— %	N/A	N/A	N/A	N/A	N/EL	N/A								— %
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la Taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxinomie) (A.2)		—	— %	— %	— %	— %	— %	— %	— %								— %

B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE

Licences	44 404	6 %
Souscription	355 314	50 %
Maintenance	175 820	25 %
Services	131 682	19 %
TOTAL (A + B)	707 220	100 %

Les activités non éligibles font référence à la note annexe aux comptes consolidés 3.1. Le chiffre d'affaires consolidé de 74Software s'est élevé à 707,2 M€, dont 337,9 M€ pour Axway et 371,2 M€ pour SBS.

Les dépenses d'investissement – CapEX

Les dépenses d'investissement correspondent aux coûts capitalisés au titre des immobilisations corporelles et incorporelles incluant les droits d'utilisation conformément à la norme IFRS 16.

Les dépenses d'investissement éligibles de 74Software concernent principalement les dépenses liées aux voitures particulières, aux serveurs informatiques et aux droits d'utilisation des bâtiments loués.

Au 31 décembre 2025, la part des dépenses d'investissement éligibles de 74Software s'élève à 42,2 % sur un total de 45,4 M€ (référence notes annexes aux comptes consolidés 8.4 et 9.1). En 2024, les CapEx éligibles représentaient 63,5 % sur un total de 6,5 M€, sur la base d'un périmètre restreint aux seules activités d'Axway, SBS étant exclu du périmètre de reporting pour 2024.

La Société a apprécié si ses investissements étaient conformes aux critères d'examen technique et en conclut que certaines CapEx réalisées contribuaient de manière substantielle à l'atteinte d'un des deux objectifs climatiques « Adaptation » et « Atténuation ». À ce titre, 74Software a mené des investigations supplémentaires concernant les critères *Do No Significant Harm* (DNSH) et le respect des garanties sociales minimales.

Au titre de la flotte de véhicules, les investissements durables sont des voitures hybrides et électriques pour lesquelles des droits d'utilisation des biens pris en location ont été

comptabilisés en 2025 pour 1,7 M€, contre 0,2 M€ en 2024. Le chiffre de 2024 a été calculé à partir d'un périmètre de reporting plus restreint, puisqu'il tenait uniquement compte des activités d'Axway, SBS n'étant pas inclus dans le périmètre de reporting.

En 2025, la Société a consenti des investissements importants dans les immeubles de bureaux, pour un montant de 16,9 M€, soit 42,3 % du total des dépenses d'investissement. Les dépenses d'investissement éligibles représentent 32 % des CapEx totales, qui s'élevaient à 40 M€.

Suite à l'acquisition de SBS par Axway en septembre 2024, 74Software a décidé d'agrandir ses bureaux de Paris La Défense, installés dans des locaux bénéficiant d'une double certification environnementale (HQE « Exceptionnel » et BREEAM « Excellent ») et conformes à la réglementation thermique RT 2012. Dans une note publiée par la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DREAL), il est indiqué « Au regard de l'évaluation de la performance énergétique du parc de logements existants par le service statistique ministériel, rattaché au Commissariat Général au Développement Durable (CGDD), sur la base du nouveau diagnostic de performance énergétique rendu opposable depuis le 1^{er} juillet 2021, les 15 % des logements les plus performants peuvent être considérés comme les logements présentant une consommation conventionnelle en énergie primaire inférieure à 135 kWh/m²/an ».

Activités éligibles	Critères d'examen technique pour l'objectif d'atténuation du changement climatique
6.5 Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires	a. Pour les véhicules appartenant aux catégories M1 et N1, relevant toutes deux du champ d'application du règlement (CE) n° 715/2007 : – jusqu'au 31 décembre 2025, les émissions spécifiques de CO₂, telles que définies à l'article 3, paragraphe 1, point h), du règlement (UE) 2019/631, sont inférieures à 50 g de CO₂/km (véhicules utilitaires légers à faibles émissions ou à émission nulle) ; – à partir du 1^{er} janvier 2026, les émissions spécifiques de CO₂, telles que définies à l'article 3, paragraphe 1, point h), du règlement (UE) 2019/631, sont nulles. b. Pour les véhicules de catégorie L, les émissions de CO₂ à l'échappement sont égales à 0 g équivalent CO₂/km conformément à l'essai relatif aux émissions établi par le règlement (UE) 168/2013.
7.7 Acquisition et propriété des bâtiments	Dans le cas de bâtiments construits avant le 31 décembre 2020, un certificat de performance énergétique relevant au minimum de la classe A a été délivré. À défaut, le bâtiment fait partie des 15 % du parc immobilier national ou régional les plus performants en matière de consommation d'énergie primaire opérationnelle, ce qui est démontré par des éléments de preuve appropriés, comparant au moins la performance du bien concerné à la performance du parc immobilier national ou régional bâti avant le 31 décembre 2020 et opérant au minimum une distinction entre bâtiments résidentiels et bâtiments non résidentiels. Les bâtiments construits après le 31 décembre 2020 satisfont aux critères spécifiés à la section 7.1 de la présente annexe qui sont pertinents au moment de l'acquisition. Les grands bâtiments non résidentiels (dont la puissance nominale utile des systèmes de chauffage, des systèmes combinés de chauffage et de ventilation de locaux, des systèmes de climatisation ou des systèmes combinés de climatisation et de ventilation est supérieure à 290 kW) sont exploités de manière efficace grâce à la surveillance et l'évaluation de la performance énergétique.
8.1 Traitement de données, hébergement et activités connexes	L'activité a mis en œuvre l'ensemble des pratiques pertinentes énumérées en tant que pratiques attendues dans la version la plus récente du code de conduite européen relatif au rendement énergétique des centres de données 307, ou dans le document CLCTR50600-99-1 du CEN/CENELEC intitulé « Installations et infrastructures de centres de traitement de données – Partie 99-1 : Pratiques recommandées relatives à la gestion énergétique ». La mise en œuvre de ces pratiques est vérifiée par un tiers indépendant et contrôlée au moins tous les trois ans. Le potentiel de réchauffement du globe (PRG) des fluides frigorigènes utilisés dans le système de refroidissement des centres de données ne dépasse pas 675.

Le modèle réglementaire portant sur les CapEx de l'année 2025 est présenté ci-après :

— %	2024			Critères de contribution substantielle							Critères d'absence de préjudice important (DNSH – Do No Significant Harm)									
Activités économiques	Code(s)	CapEx absolues (en milliers d'euros)	Part de CapEx année N	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources hydriques et marines	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité et écosystèmes	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources hydriques et marines	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité et écosystèmes	Garanties minimales	Part de CapEx alignée sur la Taxinomie (A.1) ou éligible (A.2), année N-1	Catégorie activité habilitante	Catégorie activité transitoire	
				O;N; N/EL	O;N; N/EL	O;N; N/EL	O;N; N/EL	O;N; N/EL	O;N; N/EL	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	%	H	T	
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																				
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxinomie)																				
				O;N; N/EL	O;N; N/EL	O;N; N/EL	O;N; N/EL	O;N; N/EL	O;N; N/EL											
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires	6.5	342	1 %	O	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	O	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	O	3 %			
Acquisition et propriété des bâtiments	7.7	12 984	29 %	O	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	O	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	O	— %			
CapEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxinomie) (A.1)		13 326	29 %	29 %	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	O	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	O	3 %			
dont activité habilitante		—	— %	— %	— %	— %	— %	— %	— %	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	— %	N/A		
dont activité transitoire		—	— %	— %	— %					N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	— %		N/A	
A.2 Activités éligibles à la Taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxinomie)																				
				O;N; N/EL	O;N; N/EL	O;N; N/EL	O;N; N/EL	O;N; N/EL	O;N; N/EL											
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires	6.5	1 392	3 %	O	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								4 %			
Acquisition et propriété des bâtiments	7.7	3 944	9 %	O	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								25 %			
Traitement de données, hébergement et activités connexes	8.1	504	1 %	O	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								3 %			
CapEx des activités éligibles à la Taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxinomie) (A.2)		5 839	13 %	13 %	— %	— %	— %	— %	— %								32 %			
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																				
CapEx des activités non éligibles à la Taxinomie (B)		26 258	58 %																	
TOTAL (A + B)		45 423	100 %																	

Les dépenses d’exploitation – OpEx

Les dépenses d’exploitation sont définies comme les coûts directs non capitalisables et comprennent les frais de recherche et développement, les coûts de rénovation des bâtiments, les frais de maintenance et réparation, les loyers présentés au compte de résultat et toute autre dépense liée à l’entretien quotidien des actifs. Ce total constitue le dénominateur du KPI OpEx pour un total de 200,7 M€ en 2025, à comparer à 79,9 M€ en 2024, ce dernier montant couvrant uniquement les activités d’Axway (le reporting 2024 ayant été établi sur un périmètre constant excluant SBS).

Les coûts de Recherche et Développement, qui représentent 167,9 M€ en 2025 (57,5 M€ en 2024), ne sont pas éligibles car le chiffre d’affaires auquel se rattachent ces dépenses n’est pas éligible.

Les dépenses d’exploitation éligibles de 74Software concernent principalement les locations à court terme de voiture particulière.

La part des dépenses d’exploitation éligibles de 74Software au 31 décembre 2025 est nulle, à l’instar de 2024.

Le modèle réglementaire portant sur les OpEx de l’année 2025 est présenté ci-après :
Critères d’absence de préjudice important (DNSH – Do No Significant Harm)

— %	2025	Critères de contribution substantielle								Critères d’absence de préjudice important (DNSH – Do No Significant Harm)											
Activités économiques	Code(s)	OpEx absolues (en milliers d’euros)	Part d’OpEx année N	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources hydriques et marines	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité et écosystèmes	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources hydriques et marines	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité et écosystèmes	Garanties minimales	Part d’OpEx alignée sur la Taxinomie (A.1) ou éligible (A.2), année N-1	Catégorie activité habilitante	Catégorie activité transitoire		
				O;N; N/EL	O;N; N/EL	O;N; N/EL	O;N; N/EL	O;N; N/EL	O;N; N/EL	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	%	H	T		
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																					
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxinomie)																					
OpEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxinomie) (A.1)		—	— %	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	— %				
dont activité habilitante		—	— %	— %	— %	— %	— %	— %	— %	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	— %	N/A			
dont activité transitoire		—	— %	— %	— %					N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	— %		N/A		
A.2 Activités éligibles à la Taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxinomie)																					
				O;N; N/EL	O;N; N/EL	O;N; N/EL	O;N; N/EL	O;N; N/EL	O;N; N/EL												
OpEx des activités éligibles à la Taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxinomie) (A.2)		—	— %	— %	— %	— %	— %	— %	— %								— %				
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																					
OpEx des activités non éligibles à la Taxinomie (B)		200 703	100 %																		
TOTAL (A + B)		200 703	100 %																		

3.5 Personnel de l'entreprise (ESRS S1)

3.5.1 IRO relatifs au personnel de l'entreprise (S1)

Chez 74Software, nos collaborateurs sont la base de notre succès. L'approche de 74Software envers son personnel vise à promouvoir des conditions de travail équitables, un dialogue ouvert et une employabilité durable à l'échelle du Groupe, tout en assurant un environnement de travail sûr, respectueux et inclusif.

Malgré les défis propres au secteur des logiciels, les initiatives positives de 74Software sont conçues pour bénéficier à tout le personnel. L'analyse de double matérialité de l'entreprise couvre des thèmes essentiels tels que la protection de la vie privée, les horaires de travail et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, ayant un impact notable sur les collaborateurs. La diversité, l'égalité hommes-femmes, l'égalité des rémunérations et l'inclusion des individus issus de divers horizons restent des axes majeurs de ses engagements. La Société reconnaît l'importance de ces enjeux pour les groupes sous-représentés. Ils sont intégrés dans différents impacts, risques et opportunités, en particulier ceux relatifs à la diversité et à l'égalité des chances, aux mesures de lutte contre la violence et le harcèlement sur le lieu de travail, à l'équilibre vie professionnelle-vie privée, à des salaires décents, ainsi qu'à l'accès à la formation et au développement des compétences, et elle promeut activement une culture inclusive. Conformément à cette logique, 74Software met en place des mesures contre la violence et le harcèlement afin de garantir un environnement de travail sûr et bienveillant.

Le dialogue social, la liberté d'association, les droits des travailleurs et la négociation collective sont indispensables pour mettre en avant des perspectives variées. 74Software investit massivement dans la formation et le développement des compétences, et mesure leur importance pour l'évolution de ses salariés et la société au sens large. Conscient de l'importance

de la santé et de la sécurité, 74Software s'engage à maintenir des environnements de travail sûrs. Par ailleurs, l'entreprise veille à instaurer un équilibre entre vie professionnelle et vie privée pour optimiser le bien-être et la performance de ses équipes.

La stratégie et le modèle économique de 74Software exercent une influence directe sur le personnel, en particulier en matière de bien-être, de diversité et d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Ces éléments sont cruciaux pour la rétention des talents et l'engagement des collaborateurs.

Suite à l'acquisition de SBS par Axway en septembre 2024, 74Software s'emploie activement à développer une stratégie pleinement harmonisée concernant son personnel. En 2025, 74Software a accéléré cette dynamique en nommant une nouvelle Directrice des Ressources Humaines du Groupe et en déployant une nouvelle organisation RH à l'échelle du Groupe, afin d'unifier davantage ses politiques RH et ses pratiques de reporting dédié. Dans le cadre de cette transition, la Société a poursuivi ses avancées dans la définition et l'alignement de la gouvernance de son personnel, en vue de réduire les risques identifiés, en veillant à ce qu'elle soit pleinement cohérente avec la stratégie globale de l'entreprise et les conclusions de l'analyse des IRO. Ces initiatives permettront d'assurer l'inclusion complète de tous les collaborateurs, affectés matériellement par les activités de l'entreprise.

Par ailleurs, si 74Software recourt à des prestataires de services non salariés (contractants et sous-traitants), la relation avec ces derniers est encadrée par des dispositions contractuelles. Les principaux impacts matériels identifiés dans les IRO concernent les salariés directs.

Se référer au tableau ci-après :

IRO		Niveau de la chaîne de valeur			Horizon temporel		
		Amont	Propres activités	Aval	Court terme	Moyen terme	Long terme
Conditions de travail – Sécurité de l'emploi							
	L'emploi précaire entraîne un fort taux de rotation, une instabilité des équipes et des déficits de compétences, entravant ainsi le développement des talents. Cela nuit à la réputation de l'entreprise et entraîne des coûts plus élevés pour la reconversion, la rémunération ou le recrutement du personnel.	Risque	✓		✓		
Conditions de travail – Temps de travail							
	Des temps de travail élevés diminuent la productivité, augmentent les erreurs au travail et entraînent des taux d'absentéisme et de rotation du personnel plus élevés. Les problèmes de santé et le <i>burn out</i> pèsent sur les dépenses médicales et nuisent à l'engagement des salariés, affectant ainsi la performance financière.	Risque	✓			✓	
Conditions de travail – Équilibre vie professionnelle/vie privée							
	Un mauvais équilibre entre vie professionnelle et vie privée se traduit par une baisse de productivité, une augmentation du <i>turnover</i> et une diminution de la satisfaction au travail. Cela réduit l'engagement des salariés et compromet la stabilité financière à long terme de 74Software.	Risque	✓		✓		
Conditions de travail – Salaires décents							
	Des salaires décents attirent et fidélisent les salariés qualifiés, favorisant la motivation et la satisfaction au travail. Ils améliorent la réputation de l'entreprise en tant qu'employeur responsable, garantissant ainsi sa réussite pérenne.	Opportunité	✓			✓	
Dialogue ouvert – Dialogue social							
	Un dialogue social insuffisant affaiblit la confiance et la communication entre le personnel et les employeurs, ce qui entraîne des conflits au travail, une tension accrue et une baisse du moral.	Impact négatif	✓			✓	
Dialogue ouvert – Liberté d'association et négociation collective							
	L'absence de liberté d'association et de négociation collective limite les droits des travailleurs, les rendant vulnérables aux traitements injustes. Ce climat augmente le stress, réduit la satisfaction au travail et affecte négativement les relations sur le lieu de travail.	Impact négatif	✓				
Santé et sécurité							
	De mauvaises conditions de santé et de sécurité augmentent les risques de blessures et l'absentéisme, et provoquent des maladies liées au stress, ce qui nuit finalement à la productivité et au moral des salariés.	Impact négatif	✓	✓		✓	
Confidentialité des données							
	L'incapacité à protéger la confidentialité des données du personnel entraîne une perte de confiance, des risques de vol d'identité et une détresse psychologique, ce qui réduit le moral et la productivité.	Impact négatif	✓		✓		
Confidentialité des données							
	L'incapacité à garantir la confidentialité des données du personnel peut exposer 74Software à des risques financiers importants, notamment des sanctions réglementaires, des responsabilités juridiques, une hausse des coûts opérationnels liés à la gestion des violations, une atteinte à la réputation entraînant une perte d'activité, ainsi que des dépenses récurrentes en matière de cybersécurité et de conformité.	Risque	✓			✓	
Diversité et égalité des chances – Diversité de genre							
	La diversité des genres favorise l'égalité des chances, réduit les écarts de genre et promeut l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, contribuant ainsi à un environnement de travail inclusif.	Impact positif	✓			✓	
Diversité et égalité des chances – Diversité							
	La diversité du personnel améliore l'inclusion sociale et offre des opportunités aux groupes sous-représentés. Elle réduit la discrimination et améliore le bien-être général ainsi que l'estime de soi.	Impact positif	✓		✓		
Diversité et égalité des chances – Mesures contre la violence et le harcèlement							
	La mise en place de mesures contre la violence et le harcèlement crée un environnement de travail plus sûr, réduit le stress et favorise une culture de respect et de dignité, améliorant ainsi le bien-être des salariés.	Impact positif	✓			✓	

IRO			Niveau de la chaîne de valeur		Horizon temporel		
			Amont	Propres activités	Aval	Court terme	Moyen terme
Recrutement, développement et rétention des talents –							
Attraction des talents							
	Des stratégies solides de recrutement et de fidélisation des talents soutiennent la diversité au travail, améliorent la satisfaction des salariés et promeuvent l'égalité des chances, créant ainsi une dynamique positive et d'engagement pour le personnel.	Impact positif		✓		✓	
Recrutement, développement et rétention des talents –							
Attraction des talents							
	Des processus de recrutement inefficaces rendent difficile l'attraction de candidats qualifiés, entraînant des inadéquations de compétences, une augmentation des coûts de recrutement et une réduction de l'innovation.	Risque		✓		✓	
Recrutement, développement et rétention des talents –							
Attraction des talents							
	Une marque employeur forte grâce à un recrutement efficace attire les meilleurs talents et assure un avantage compétitif, favorisant des équipes qualifiées et motivées.	Opportunité		✓		✓	
Recrutement, développement et rétention des talents –							
Formation et développement des compétences							
	Le manque de formation et d'évaluation personnelle entraîne une stagnation des compétences, une diminution de la motivation et des perspectives de carrière limitées, impactant négativement la progression professionnelle et personnelle des salariés.	Impact négatif		✓		✓	
Recrutement, développement et rétention des talents –							
Formation et développement des compétences							
	Les programmes de formation et de développement renforcent les connaissances des salariés, augmentent leur confiance et favorisent la mobilité sociale, permettant au personnel de gagner en autonomie.	Impact positif		✓		✓	
Recrutement, développement et rétention des talents –							
Formation et développement des compétences							
	L'absence d'investissement dans la formation réduit la productivité, augmente les taux de <i>turnover</i> et nuit à la réputation de 74Software en tant qu'employeur soutenant la croissance.	Risque		✓		✓	
Recrutement, développement et rétention des talents –							
Formation et développement des compétences							
	Des investissements stratégiques dans la formation renforcent la rétention des salariés, stimulent l'innovation et améliorent la compétitivité de 74Software sur le marché.	Opportunité		✓		✓	

3.5.2 Politiques concernant le personnel de l'entreprise (S1-1)

74Software a mis en place des politiques pour gérer les impacts, risques et opportunités matériels liés à son personnel, conformément à l'ESRS 2 MDR-P. Ces politiques sont conçues pour promouvoir des conditions de travail équitables, le bien-être des salariés et leur développement professionnel au sein des entités du Groupe. Elles soutiennent également la résilience à long terme de l'entreprise en gérant les risques liés à la rétention, à la productivité et à la conformité.

3.5.2.1 Politiques de gestion du personnel

Suite à l'acquisition de SBS par Axway en septembre 2024, 74Software a continué de renforcer et d'harmoniser la gouvernance de son personnel en 2025, notamment en nommant une Directrice des Ressources Humaines du Groupe et en déployant une nouvelle organisation RH au sein du Groupe, afin de garantir une approche plus cohérente de ses politiques RH et de son reporting dédié. À date, les politiques suivantes sont applicables, à l'échelle mondiale, au personnel des deux entreprises :

- le Code éthique – qui établit des principes communs et des comportements attendus pour l'ensemble du Groupe, avec un chapitre dédié « Personnes » qui traite du respect au travail, du dialogue social, de la santé, de la sécurité et du bien-être, de la diversité et de l'inclusion, ainsi que de la formation et du développement. Il précise également les règles en matière de protection de la vie privée et des données personnelles ;
- la procédure d'alerte – elle établit un mécanisme confidentiel permettant aux salariés du Groupe de signaler des préoccupations éthiques, des comportements fautifs et des risques liés au lieu de travail (y compris concernant la discrimination, le harcèlement et autres violations du Code éthique), assorti de garanties contre les représailles et de procédures de suivi définies.

3.5.2.2 Intégration des politiques relatives au personnel

74Software a mis en place des principes communs pour tout le Groupe via son Code éthique, dans lequel figure un chapitre spécifique intitulé « Personnes ». Ce chapitre définit des engagements communs pour les salariés autour du dialogue social et de la communication (comité social et économique et espaces de dialogue dédiés tels que l'enquête annuelle d'expression des collaborateurs), de la santé, de la sécurité et du bien-être (promotion de l'équilibre vie professionnelle-vie privée et utilisation de la procédure d'alerte pour soutenir les engagements en matière de lutte contre la discrimination et le harcèlement), de la diversité et de l'inclusion (respect, égalité des chances, équité, réduction des écarts entre les genres et soutien aux groupes sous-représentés) et de la formation et du développement (développement des compétences et évolution de carrière via des opportunités de formation et de développement). Ces engagements s'appuient sur une communication régulière du leadership et sur des mécanismes structurés de retours d'expérience des collaborateurs au sein du Groupe.

À partir de ce socle commun, SBS et Axway déploient des politiques, des pratiques et des lignes directrices supplémentaires, conformes au droit du travail national et aux contraintes opérationnelles locales. Elles prolongent le cadre commun du Groupe en l'adaptant aux réalités locales, comme en témoignent les exemples suivants :

- la protection sociale et les conditions de travail – Dans tous les pays européens, les législations nationales du travail offrent des protections complètes, incluant des politiques de salaire minimum, des congés parentaux et des avantages en matière de santé ;
- l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et les temps de travail – L'équilibre vie professionnelle-vie privée et les modalités d'aménagement du temps de travail sont encadrés dans le respect des législations locales et des politiques propres à chaque entité. SBS a, par exemple, adopté une Charte du droit à la déconnexion visant à favoriser des pratiques de travail saines et à prévenir la surcharge numérique. En complément, des politiques spécifiques encadrent le travail en équipes et les régimes d'astreinte ou d'intervention pour les fonctions soumises à des horaires atypiques ;
- les normes relatives à la santé et la sécurité – Le respect des réglementations locales en matière de santé et de sécurité au travail garantit un environnement de travail sûr dans tous les pays où l'entreprise opère ;
- les engagements en matière de diversité et d'inclusion – Les engagements en faveur de la diversité et de l'égalité des chances sont déclinés via des dispositifs propres à chaque entité et adaptés aux exigences locales, appuyés par des procédures internes de prévention et de traitement de la discrimination et du harcèlement.

3.5.2.3 Gestion des risques et opportunités

Les risques liés au personnel, tels que la précarité de l'emploi, des temps de travail élevés, le manque d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, et les salaires insuffisants, sont activement atténués grâce aux politiques existantes. Ces risques sont surveillés et gérés grâce à un ensemble de principes Groupe (en particulier le Code éthique et la procédure d'alerte), de référentiels RH locaux conformes aux législations nationales du travail, ainsi que de politiques propres à chaque entité portant sur le temps de travail, le bien-être et les mécanismes de protection du personnel. De plus, les opportunités visant à améliorer la rétention des talents, l'engagement des collaborateurs et l'attractivité de l'employeur sont soutenues par des initiatives en matière de formation, de développement des compétences et de protection sociale. Le Groupe mise aussi sur l'employabilité et la rétention des talents en favorisant la mobilité interne et le développement de carrière, grâce à des programmes et des ressources de formation dédiés. Les résultats positifs des enquêtes sur l'engagement des collaborateurs ont montré des améliorations de la satisfaction au travail et de l'efficacité du leadership. Le Groupe a également rendu plus cohérents ses canaux d'écoute et de *feedback* des collaborateurs, afin de mieux détecter les nouvelles priorités RH et les actions d'amélioration à conduire. Afin de préserver sa résilience et sa conformité, la Société réévalue en permanence les risques pesant sur son personnel, en lien avec l'évolution des modes de travail, les évolutions réglementaires, les transformations de l'organisation et les nouveaux besoins de compétences.

3.5.2.4 Engagements futurs et amélioration continue

Pour aligner davantage ses pratiques avec les exigences de la norme ESRS S1, 74Software évalue les opportunités d'harmoniser les politiques de gestion du personnel au sein de ses sociétés de portefeuille sur les trois prochaines années. Fort de cette gouvernance RH Groupe renforcée, 74Software continuera à améliorer la cohérence et la transparence de son cadre de politiques RH et des processus associés dans l'ensemble des entités, tout en veillant à leur conformité avec les exigences légales locales et les spécificités des contextes opérationnels.

3.5.2.5 Engagements à mener une politique en matière de droits humains et conformité avec les standards internationaux

74Software s'engage pleinement à respecter et promouvoir les droits humains dans toutes ses activités et tout au long de sa chaîne de valeur. Cet engagement se reflète dans la participation du Groupe au Pacte mondial des Nations unies. En sa qualité de participant actif, 74Software soutient les Dix Principes (relatifs aux droits de l'homme, aux normes du travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption), et s'engage à les intégrer pleinement dans sa stratégie, sa culture d'entreprise et ses opérations quotidiennes, ainsi qu'à publier annuellement une Communication sur le Progrès.

Conformément à cet engagement, 74Software aligne ses pratiques sur les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT). Ces référentiels structurent les attentes du Groupe en matière de droits du travail, de non-discrimination, de conditions de travail respectueuses et d'accès à des mécanismes de recours.

L'engagement de 74Software en matière de droits humains s'applique à l'ensemble de nos collaborateurs, partenaires et fournisseurs. Par son Code éthique et sa Charte fournisseurs et partenaires, 74Software fixe des exigences précises en matière d'éthique des affaires, de conditions de travail, de santé et de sécurité, de liberté d'association, de non-discrimination et de responsabilité environnementale. Les fournisseurs et partenaires doivent s'y conformer, être en mesure d'en apporter la preuve sur demande et accepter l'exercice de droits d'audit.

74Software s'engage à défendre les droits fondamentaux de tous ses salariés, à garantir des conditions de travail équitables et à prévenir les impacts négatifs sur les droits humains. De plus, la procédure d'alerte offre un mécanisme sécurisé et confidentiel permettant aux salariés de signaler des atteintes potentielles aux droits de l'homme, de la discrimination ou des comportements contraires à l'éthique, sans craindre de représailles. Ces politiques s'appliquent à l'ensemble de ses salariés à travers les opérations de la Société et sont renforcées par des mesures de protection du travail spécifiques à chaque pays, des conventions collectives ainsi que des politiques RH conformes aux réglementations locales.

74Software s'investit pleinement auprès de ses salariés pour évaluer et améliorer leurs conditions de travail. Le Groupe réalise des enquêtes d'engagement des collaborateurs au sein de SBS et d'Axway afin d'évaluer leur engagement, le bien-être au travail et l'efficacité du leadership. Les informations issues de ces enquêtes aident à identifier des axes d'amélioration et permettent à l'entreprise de prendre des mesures proactives pour optimiser l'expérience des salariés. Les équipes RH et le Comité d'éthique supervisent en permanence le respect des droits du travail, garantissant leur alignement avec les standards internationaux relatifs aux droits humains.

Lorsque des impacts négatifs sur les droits humains sont identifiés, 74Software assure la mise en place de mesures efficaces pour y remédier. Le système d'alerte professionnelle et nos mécanismes de réclamation du Groupe facilitent l'identification précoce et la résolution des préoccupations en milieu de travail. SBS et Axway mettent en œuvre une série d'initiatives visant à promouvoir la diversité et l'inclusion, l'équité salariale, le dialogue social et la sécurité au travail, assurant ainsi que les engagements en matière de droits humains de 74Software offrent des protections concrètes à nos collaborateurs. Les rapports annuels sur ces engagements, y compris la Communication sur le Progrès (CoP) du Pacte mondial des Nations unies, sont accessibles au public sur le site web du Pacte mondial des Nations unies.

3.5.2.6 Santé et sécurité

74Software accorde une priorité absolue à la sécurité et à la santé de tous les collaborateurs au sein de SBS et d'Axway. Bien que 74Software ne dispose pas d'une politique centralisée de prévention des accidents du travail, SBS et Axway se conforment aux réglementations nationales en matière de santé et de sécurité, garantissant la mise en œuvre de mesures de prévention des accidents du travail conformément aux exigences légales locales. 74Software communiquera pour la première fois sur ses indicateurs de santé et de sécurité conformément à la norme ESRS S1-14, ce qui renforcera la transparence concernant les performances du Groupe en matière de sécurité de son personnel.

Assurer la santé et la sécurité des salariés est un engagement fondamental pour 74Software. En France, Axway et SBS respectent des lois strictes en matière de santé et de sécurité au travail, incluant des évaluations obligatoires des risques et des formations à la sécurité pour le personnel. Chaque année, le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) identifie et évalue les risques en milieu de travail. Il est révisé en permanence pour tenir compte des évolutions des conditions de travail, et est examiné avec les représentants du personnel afin d'assurer la transparence et de favoriser la collaboration pour améliorer la santé et la sécurité au travail. Ce processus permet de déterminer les mesures de prévention nécessaires et de mettre en œuvre des plans d'action ciblés pour protéger les collaborateurs de dangers potentiels.

De même, en Inde, SBS et Axway se conforment au *Occupational Safety, Health, and Working Conditions Code* (Code de la sécurité, de la santé et des conditions de travail) garantissant des mesures de sécurité préventives, une préparation aux situations d'urgence et des protocoles de signalement des accidents du travail. En Allemagne, comme en France, des médecins du travail effectuent régulièrement des bilans de santé des salariés afin d'accompagner leur bien-être sur le lieu de travail, renforçant ainsi l'engagement de la Société à maintenir un environnement de travail sûr et sain.

Chaque entité respecte la législation nationale en matière de santé et de sécurité au travail afin de réduire les risques, de prévenir les accidents du travail et de garantir la conformité aux normes de travail locales. Outre la conformité réglementaire, le bien-être et la sécurité au travail sont renforcés par des politiques RH locales, des initiatives d'engagement des collaborateurs, et des dispositifs de gestion des risques. La responsabilité de la mise en œuvre des politiques de santé et de sécurité au travail incombe aux équipes RH locales, aux responsables des installations et au management opérationnel, avec une supervision ultime au plus haut niveau par la Directrice des Ressources Humaines du Groupe, membre du Comité Exécutif. En France, la représentation du personnel sur les questions de santé, de sécurité et de conditions de travail est assurée par la commission santé, sécurité et conditions de travail, qui se réunit régulièrement pour examiner les conditions de travail, les évaluations des risques (DUERP), les programmes de prévention, les dispositifs de formation à la sécurité ainsi que les sujets relatifs aux incidents. En Belgique, des dispositifs analogues de représentation du personnel sont mis en œuvre par l'intermédiaire du comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT), conformément au cadre juridique national.

Dans une démarche d'amélioration continue, 74Software explore des solutions pour harmoniser davantage les politiques de santé et de sécurité au sein de toutes ses activités, afin de renforcer son dispositif de prévention des accidents. Dans ce contexte, 74Software poursuit ses efforts pour harmoniser et mieux documenter les pratiques de santé et de sécurité dans l'ensemble des entités, tout en veillant à leur conformité avec les exigences juridiques locales et les contraintes opérationnelles.

3.5.2.7 Engagement à promouvoir la non-discrimination, l'égalité des chances, la diversité et l'inclusion

74Software a instauré, à l'échelle du Groupe, des principes relatifs à la non-discrimination, à l'égalité des chances et aux comportements respectueux, tels que définis dans son Code éthique, et plus spécifiquement dans le chapitre « Personnes ». Ces engagements se traduisent, au niveau de chaque entité, par

des cadres, politiques et pratiques RH locaux, conçus en conformité avec le droit du travail national applicable et adaptés aux réalités opérationnelles. La diversité et l'inclusion font partie intégrante des stratégies RH locales, garantissant la conformité avec les lois nationales du travail tout en s'alignant avec les engagements de l'entreprise en matière d'égalité au travail. Pour soutenir ces engagements, la procédure d'alerte permet aux collaborateurs de signaler en toute sécurité et confidentialité les préoccupations relatives à de la discrimination, du harcèlement ou d'autres violations, tout en garantissant une protection contre les représailles et des processus de suivi encadrés.

De plus, les politiques locales de SBS et Axway prévoient des mesures d'inclusion et des actions positives en faveur des groupes sous-représentés. La responsabilité de la mise en œuvre de ces politiques incombe aux équipes RH locales de chaque entité, sous la supervision de la Directrice des Ressources Humaines du Groupe, qui veille à leur alignement avec les valeurs de l'entreprise et ses engagements en matière de diversité et d'inclusion au travail.

En France, l'égalité des genres s'appuie sur des mesures locales et des obligations réglementaires de publication, parmi lesquelles figure l'Index de l'égalité professionnelle femmes-hommes (Egapro). S'agissant de l'Index 2025, la Société a atteint un score global de 91/100.

SBS promeut la diversité et l'inclusion par le biais d'une formation obligatoire, d'ateliers et de programmes de mentorat. Ces initiatives sont adaptées à chaque pays : SBS Belgique a, par exemple, mis en place un Plan de Diversité axé sur le genre, le handicap, l'âge, la nationalité et les origines culturelles. En France, SBS a conclu un accord collectif spécifique pour formaliser ses engagements en matière d'égalité professionnelle femmes-hommes sur la période 2025-2027.

74Software améliore le suivi de ses indicateurs de diversité et des données publiées à ce sujet. Concrètement, le Groupe va, pour la première fois, publier la proportion de femmes au sein du management et compte suivre cet indicateur chaque année. La supervision sera assurée par la Directrice des Ressources Humaines du Groupe, qui présentera régulièrement des rapports d'avancement au Comité Exécutif.

3.5.3 Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts (S1-2)

3.5.3.1 Dialogue avec les salariés et les représentants du personnel

74Software dialogue activement avec les collaborateurs et leurs représentants au sein du Groupe pour s'assurer que leurs perspectives sont prises en compte dans les processus décisionnels relatifs aux impacts réels et potentiels sur le personnel. Bien que 74Software ne dispose pas d'accord cadre global centralisé, ses entités se conforment aux lois nationales du travail et aux conventions collectives lorsqu'elles s'appliquent.

L'engagement des collaborateurs se manifeste par une communication directe et une représentation bien structurée. Dans des pays tels que la France, la Belgique ou l'Allemagne, les collaborateurs d'Axway et de SBS sont représentés par des comités d'entreprise et des délégués du personnel, qui se réunissent régulièrement avec la direction pour échanger sur les

conditions de travail, les modalités d'emploi et d'autres préoccupations. En outre, des mécanismes de représentation du personnel en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail sont instaurés lorsque la réglementation l'impose, en particulier en France et en Belgique.

Pour recueillir directement les retours des salariés, 74Software mène une enquête annuelle d'engagement des collaborateurs à l'échelle du Groupe, « *The Voice Survey* », afin d'évaluer le bien-être au travail, la satisfaction professionnelle et l'inclusion. Les informations issues de ces enquêtes permettent d'améliorer les politiques, les initiatives en faveur d'un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée, et les actions de promotion de la diversité, renforçant ainsi l'engagement de la Société à favoriser un environnement de travail inclusif et favorable. L'enquête fournit des éclairages à la fois pour le Groupe et chaque entité, et donne lieu à des discussions en équipe et à la construction de plans d'action.

En 2026, 74Software a mené sa première enquête d'engagement des collaborateurs pleinement harmonisée au niveau du Groupe, marquant une avancée décisive dans la convergence des pratiques d'écoute des salariés entre SBS et Axway. L'enquête visait à évaluer la satisfaction et l'engagement des collaborateurs sur la période de reporting 2025. En remplaçant les anciennes enquêtes différenciées par entité, cette enquête unique instaure un référentiel commun pour le suivi de l'expérience des collaborateurs à l'échelle du Groupe, tout en permettant un pilotage local adapté à chaque pays et à chaque entité. L'enquête a enregistré un fort taux de participation de 88 %. Le score d'engagement global ressort à 66 %. Les résultats mettent en avant trois points forts : des rôles bien définis, une bonne compréhension des objectifs de l'entreprise et des échanges fluides avec les managers. Ces enseignements éclairent les priorités, à la fois pour le Groupe et pour chaque entité, et donnent lieu à des discussions en équipe et à des plans d'action permettant de transformer les retours en améliorations tangibles.

Il revient aux équipes RH centrales de 74Software, en partenariat avec les équipes RH locales, de garantir une mise en œuvre efficace des processus d'engagement des collaborateurs, tout en veillant à ce que les préoccupations du personnel orientent les décisions stratégiques. Lorsque des problématiques sont identifiées, des mécanismes de réclamation (à l'instar du système d'alerte professionnelle) offrent aux salariés un canal sécurisé et confidentiel pour signaler leurs préoccupations. En complément, les collaborateurs ont la possibilité de faire remonter leurs préoccupations auprès des RH locales et, lorsque c'est applicable, via leurs représentants.

Afin de renforcer l'engagement de ses collaborateurs, 74Software étudie des canaux de *feedback* améliorés pour ses entités, afin que tous les salariés puissent participer activement à l'évolution de la culture d'entreprise et des conditions de travail.

3.5.3.2 Dialogue avec les salariés vulnérables et marginalisés

74Software s'engage à promouvoir des environnements de travail inclusifs où chaque collaborateur de ses entités, y compris issus de groupes vulnérables ou marginalisés, se sent écouté et valorisé. Afin de mieux comprendre les perspectives des salariés potentiellement vulnérables, 74Software mène une enquête annuelle d'engagement auprès des collaborateurs du Groupe. Cette enquête évalue la satisfaction au travail, l'inclusion en milieu professionnel et le bien-être global des collaborateurs, fournissant ainsi des éclairages précieux pour orienter nos politiques et élaborer nos plans d'action.

Depuis la création de 74Software, le Groupe a regroupé ses dispositifs d'écoute des collaborateurs en une seule enquête annuelle, afin d'assurer un suivi plus homogène de l'expérience collaborateur au sein de SBS et d'Axway, tout en gardant un suivi par entité adapté aux contextes locaux.

De plus, SBS et Axway respectent les mesures de protection du travail propres à chaque pays, garantissant ainsi les droits des collaborateurs vulnérables. En France, des exigences légales de reporting relatives à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes s'appliquent, garantissant ainsi la transparence et favorisant l'égalité de traitement. En Belgique, SBS se conforme aux exigences en matière de diversité et d'inclusion telles qu'énoncées dans le Plan de Diversité.

Pour garantir à tous les collaborateurs des canaux accessibles pour exprimer leurs préoccupations, plusieurs mécanismes d'engagement ont été instaurés, notamment des interactions directes avec les partenaires RH et les comités d'entreprise, un système d'alerte professionnelle, ainsi que des entretiens annuels individuels. Le cas échéant, les instances de représentation du personnel apportent également leur concours à l'identification et à l'examen des sujets relatifs au personnel, notamment concernant la santé, la sécurité et les conditions de travail. Ces canaux offrent aux salariés des moyens sécurisés et confidentiels pour exprimer leurs préoccupations, proposer des améliorations et engager des dialogues constructifs avec les managers, les ressources humaines ou le Comité d'éthique.

74Software s'attache en permanence à identifier et à traiter les éventuelles disparités dans l'expérience vécue par ses collaborateurs. Les informations recueillies grâce aux enquêtes auprès du personnel et aux mécanismes de retours directs permettent au Groupe d'identifier des leviers d'amélioration et de développer des initiatives d'inclusion ciblées. Cela inclut l'amélioration des programmes internes de diversité, la formation du leadership, ainsi que les opportunités de mentorat, assurant ainsi à chacun, indépendamment de son parcours, un accès équitable à la progression de carrière et au développement professionnel.

74Software veille à ce que les collaborateurs bénéficient d'une communication claire et accessible, diffusée par divers canaux spécifiquement adaptés aux besoins du personnel. Les mises à jour relatives aux politiques, aux initiatives d'engagement et aux questions relatives au lieu de travail sont communiquées aux salariés via l'intranet de l'entreprise et des *newsletters* internes, garantissant ainsi une large accessibilité. De plus, les partenaires RH et les managers jouent un rôle essentiel dans la diffusion des informations pertinentes, en fournissant des explications lors des réunions d'équipe et des entretiens individuels. Dans les pays disposant de comités d'entreprise et de représentants du personnel, ces instances agissent en tant que canaux supplémentaires pour partager et clarifier les mises à jour critiques auprès des salariés couverts par des conventions collectives.

L'entreprise veille également à ce que les mécanismes de réclamation, tels que le système d'alerte professionnelle, offrent aux salariés un moyen sécurisé et confidentiel de signaler leurs préoccupations, avec des directives claires sur le processus de signalement.

3.5.4 Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations (S1-3)

3.5.4.1 Processus de réparation des impacts négatifs et canaux de réclamation des salariés

74Software s'engage à offrir un environnement de travail équitable, éthique et transparent, où les salariés peuvent signaler en toute sécurité leurs préoccupations et demander réparation pour tout impact négatif qu'ils pourraient rencontrer. Pour honorer cet engagement, le Groupe a mis en place des mécanismes formels de réclamation et des canaux de signalement confidentiels permettant aux collaborateurs de soulever des préoccupations concernant la fraude, les comportements fautifs, la discrimination, le harcèlement, les comportements contraires à l'éthique ou les atteintes à la vie privée, sans crainte de représailles.

Les salariés sont encouragés à demander de l'aide s'ils sont confrontés à des préjugés ou des mauvais traitements. Les managers sont tenus de signaler tout incident dont ils sont témoins ou informés. Les salariés de 74Software peuvent exprimer leurs préoccupations par les canaux suivants :

- partenaires RH – Les collaborateurs peuvent directement soumettre leurs préoccupations à leurs représentants locaux des ressources humaines ;
- système d'alerte professionnelle – Un système de signalement par e-mail dédié, sécurisé et confidentiel (74software.ethics.notification@74software.com) est accessible à tous les salariés et géré exclusivement par le Comité d'éthique. Il permet aux salariés de signaler anonymement des atteintes potentielles liées à la fraude, la corruption, le harcèlement, la discrimination et d'autres préoccupations éthiques ;
- Comité d'éthique – La Directrice des Ressources Humaines du Groupe, le VP Legal, et le Head of Internal Audit supervisent le système d'alerte, les processus de conformité et les mécanismes de réclamation du personnel ;
- comités d'entreprise et représentants du personnel – Dans les pays où cela est applicable, les salariés peuvent faire remonter leurs préoccupations par l'intermédiaire de structures formelles de représentation du personnel ;
- Data Protection Office – Les salariés de l'ensemble des entreprises du Groupe disposent d'un système de *ticketing* interne leur permettant de signaler toute préoccupation ou question relative aux données et/ou à la confidentialité.

Tous les rapports soumis via le système d'alerte professionnelle reçoivent un accusé de réception dans un délai de sept jours ouvrés. Le Comité d'éthique veille à ce que les collaborateurs soient informés de toutes les actions de suivi dans les trois mois suivant le signalement initial. Si une problématique est avérée, les mesures correctives peuvent inclure :

- des enquêtes internes et des mesures disciplinaires appropriées conformément aux politiques de 74Software ;
- la collaboration avec les parties prenantes concernées pour remédier à l'impact ;
- le signalement aux autorités légales si nécessaire.

74Software garantit la confidentialité de tous les rapports de réclamations, les détails personnels n'étant divulgués que si la loi l'exige ou avec le consentement du lanceur d'alerte. Le Comité d'éthique suit et surveille toutes les préoccupations signalées afin de s'assurer que les problématiques soulevées sont traitées efficacement et rapidement.

La Direction Informatique a mis en place des canaux pour traiter les préoccupations relatives aux données et à la confidentialité. Ces mécanismes sont accessibles via l'intranet et sont décrits dans les *Employee Handbooks* ainsi que dans la politique de sécurité. Toutes les problématiques signalées font l'objet d'un suivi et d'une surveillance via un système de *ticketing* interne, complété par des audits réguliers et des rapports d'incidents. Le Data Protection Officer (DPO) et les équipes de support informatique mènent les enquêtes, mettent en œuvre les actions correctives et veillent au respect des politiques de confidentialité.

Des formations sont dispensées aux salariés pour les sensibiliser aux lois relatives à la protection des données et aux politiques de confidentialité, favorisant ainsi la connaissance et la confiance en ces systèmes. Des dispositifs de protection assurent la confidentialité et la sécurité des individus utilisant ces canaux, les mettant à l'abri de toute forme de représailles.

En plus d'assurer l'accès aux mécanismes de réclamation, 74Software s'efforce de créer un climat de sécurité, de confiance et de soutien pour encourager les collaborateurs à utiliser ces canaux. Pour renforcer cette approche, le Groupe favorise un dialogue ouvert. Les dirigeants interagissent activement avec les salariés, écoutent leurs préoccupations et intègrent leurs retours dans les politiques de l'entreprise.

74Software organise, à l'échelle du Groupe, des séquences de communication dédiées au leadership, notamment le *Group Kick-Off* annuel, qui permettent de présenter aux collaborateurs de SBS et d'Axway les priorités et les orientations stratégiques du Groupe, avec des contributions de membres du Comité Exécutif du Groupe. Outre ces séquences, l'engagement des collaborateurs est également relayé au travers de réunions et de forums tenus à l'échelle des entités. Par exemple, Axway organise régulièrement des réunions « *All Hands* » avec la Direction, pour faire le point sur la performance de l'entreprise, sa stratégie et ses principaux projets, et permettre aux salariés de poser leurs questions. SBS organise des sessions « *Executive Catch-Up* » pour informer les collaborateurs sur les initiatives en cours et les priorités de l'entreprise, et leur permettre d'échanger directement avec les membres de la Direction. Outre le *Group Kick-off*, Axway et SBS organisent des *Kick-Off* annuels destinés à communiquer les objectifs stratégiques et à consolider l'alignement des équipes et des sites.

Dans le cadre de ses efforts continus de consolidation, 74Software continuera à évaluer et renforcer ses mécanismes de réclamation et ses processus de suivi afin de maintenir un environnement de travail transparent et responsable. À l'heure actuelle, 74Software ne dispose pas d'un processus formel pour s'assurer que son personnel connaît les mécanismes de réclamation existants et leur fait confiance. Cependant, 74Software mesure l'importance pour les salariés d'être informés et en confiance vis-à-vis de ces mécanismes. À l'avenir, le Groupe s'attachera à sensibiliser davantage les collaborateurs afin qu'ils comprennent leurs droits et sachent comment utiliser les mécanismes de réclamation.

3.5.5 Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions (S1-4)

Les indicateurs d'impact, de risque et d'opportunité (IRO) décrits ci-dessous ne comportent pas actuellement de cibles mesurables et axées sur les résultats. 74Software reconnaît l'importance de divulguer en toute transparence les raisons de cette situation. Suite à l'acquisition de SBS par Axway en 2024, l'harmonisation des politiques, des processus de collecte et des structures de gouvernance reste un processus en cours. En 2025, 74Software a renforcé sa gouvernance Groupe et ses bases d'harmonisation en lançant son organisation RH globale et un Code éthique Groupe, tout en continuant à s'appuyer sur des politiques et processus locaux pendant la phase d'intégration. En attendant l'établissement de cibles mesurables, les progrès seront suivis par des évaluations qualitatives, les retours des collaborateurs et les cadres de gouvernance existants, dont le dispositif

harmonisé d'écoute des collaborateurs à l'échelle du Groupe, « *The Voice Survey* ».

74Software s'engage à créer un environnement de travail sûr, équitable et valorisant, tout en gérant activement les risques et opportunités liés à ses collaborateurs. Dans son cadre opérationnel, la Société utilise son analyse de double matérialité pour identifier et évaluer l'impact de ses activités sur son personnel. Les impacts, risques et opportunités ainsi identifiés sont détaillés dans les tableaux IRO ci-après, afin de favoriser une gestion du personnel plus transparente et responsable. Les tableaux suivants traitent de chaque impact, risque et opportunité séparément sous leur thème respectif.

IRO

Conditions de travail – Sécurité de l'emploi

L'emploi précaire entraîne un fort taux de rotation, une instabilité des équipes et des déficits de compétences, entravant ainsi le développement des talents. Cela nuit à la réputation de l'entreprise et entraîne des coûts plus élevés pour la reconversion, la rémunération ou le recrutement de personnel.

Risque

Politique

74Software se conforme au droit du travail local et aux conventions collectives afin de fournir des prestations de protection sociale et de réduire les risques de précarité de l'emploi.

En France, en Belgique et en Espagne, les réglementations sur l'emploi garantissent que tous les travailleurs bénéficient d'un traitement équitable et de protections, tandis que dans d'autres régions, les prestations de sécurité sociale contribuent à réduire l'instabilité financière. Cela s'applique à tous les collaborateurs de 74Software. La responsabilité de la mise en œuvre incombe aux équipes RH locales au sein de chaque entité, sous la direction des Responsables RH pour Axway et SBS, et sous la supervision stratégique de la Directrice des Ressources Humaines du Groupe. Par ailleurs, 74Software a instauré des Lignes directrices Groupe sur la mobilité interne (*Group Internal Transfer Guidelines*), qui fixent les critères d'éligibilité et un processus partagé pour les changements de poste, afin de favoriser des transitions de carrière sécurisées au sein du Groupe.

Programmes

Pour renforcer la sécurité de l'emploi, l'entreprise propose des programmes de mobilité interne et des initiatives de développement de carrière, incluant des formations avec Pluralsight et des formations universitaires, qui améliorent l'employabilité à long terme. La mobilité interne est favorisée par un dispositif de publication d'offres internes au sein d'Axway et de SBS, complété par des communications régulières au niveau du Groupe visant à présenter les postes vacants. La stabilité du personnel est suivie grâce à l'analyse du *turnover* pour identifier les tendances et réduire la dépendance aux contrats à court terme. De plus, une planification structurée du personnel et des stratégies de succession permettent de réduire les risques liés à l'emploi et d'assurer la sécurité professionnelle à long terme.

L'efficacité de ces initiatives est évaluée à l'aide d'indicateurs dédiés au personnel, notamment les taux de rotation, de rétention et de promotion des salariés. Ces indicateurs sont revus périodiquement par les équipes RH d'Axway et de SBS, afin d'identifier les tendances et d'ajuster, le cas échéant, la planification du personnel. Pour garantir que les pratiques d'emploi de 74Software ne causent ni ne contribuent à des impacts négatifs matériels, l'entreprise respecte rigoureusement les lois nationales du travail et les conventions collectives, tout en maintenant un dialogue actif avec les représentants du personnel et les comités d'entreprise, dans les pays où ces instances sont obligatoires ou courantes, comme la France, l'Allemagne et la Belgique.

IRO

Conditions de travail – Temps de travail

Des temps de travail élevés réduisent la productivité, augmentent les erreurs au travail et entraînent des taux d'absentéisme et de rotation du personnel plus élevés. Les problèmes de santé et le *burn out* pèsent sur les dépenses médicales et nuisent à l'engagement des salariés, affectant ainsi la performance financière.

Risque

Politique

74Software veille à respecter les réglementations locales sur le temps de travail dans toutes ses filiales, en adaptant les horaires de travail aux législations de chaque pays. Certaines équipes RH locales (France et Benelux) appliquent une politique de droit à la déconnexion, garantissant les périodes de repos des collaborateurs. En outre, des procédures d'astreinte sont définies localement par les entités et sont disponibles sur les réseaux internes de l'entreprise. En 2025, SBS Inde a adopté une politique formelle d'indemnisation du travail en équipes et des régimes d'astreinte/intervention, visant à clarifier les exigences de disponibilité ainsi que la structure de la rémunération associée.

La responsabilité de la mise en œuvre de ces politiques incombe aux équipes RH locales au sein de chaque entité, sous la direction des Responsables RH pour Axway et SBS et sous la supervision stratégique de la Directrice des Ressources Humaines du Groupe. Cette approche décentralisée garantit que les politiques sont efficacement adaptées aux réglementations locales tout en restant alignées avec l'engagement plus large de l'entreprise envers le bien-être et la conformité des collaborateurs.

Programmes

Pour favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, des modalités de travail flexibles ainsi que le télétravail sont encouragés, permettant aux collaborateurs de gérer efficacement leurs engagements professionnels et personnels. Les enquêtes relatives au bien-être du personnel évaluent le stress lié à la charge de travail, et contribuent à optimiser les politiques sur le lieu de travail et à promouvoir un environnement de travail plus sain.

Au sein d'Axway et de SBS, les équipes RH examinent périodiquement les principaux indicateurs du personnel, y compris les retours d'expérience des salariés, afin d'identifier les tendances et d'ajuster les politiques en conséquence. 74Software s'engage à promouvoir un environnement de travail qui place le bien-être de ses salariés au cœur de ses priorités et fait évoluer continuellement ses pratiques d'emploi en réponse aux besoins des employés et aux meilleures pratiques de l'industrie.

Dans cette optique, au-delà du respect des exigences des législations nationales du travail, 74Software dialogue activement avec les représentants du personnel pour identifier et atténuer les risques potentiels, met en œuvre des politiques de temps de travail rigoureuses alignées avec les conventions collectives, et cherche continuellement à améliorer ses pratiques d'emploi en se basant sur les retours des collaborateurs et les meilleures pratiques. Les initiatives favorisant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée sont revues chaque année, et ajustées en fonction des retours des salariés et des évolutions réglementaires.

IRO

Conditions de travail – Équilibre entre vie professionnelle et vie privée

Un mauvais équilibre entre vie professionnelle et vie privée se traduit par une baisse de productivité, une augmentation du *turnover* et une diminution de la satisfaction au travail. Cela réduit l'engagement des salariés et compromet la stabilité financière à long terme de 74Software.

Risque

Politique

74Software favorise l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée en instaurant des modalités de travail flexibles, permettant ainsi aux collaborateurs (lorsque le poste et la réglementation locale le permettent) de travailler entièrement ou jusqu'à 60 % de leur temps à distance. Conformément à la politique *Future of Work*, les salariés ont la liberté de travailler à distance dans un lieu privé plusieurs jours consécutifs, leur assurant une plus grande autonomie dans la gestion de leurs engagements professionnels et personnels.

En France et au Benelux, les politiques relatives au droit à la déconnexion permettent aux collaborateurs de se déconnecter en dehors des heures de travail, renforçant ainsi des limites saines entre le travail et le temps personnel. Parallèlement, d'autres pays appliquent des réglementations sur les heures de travail maximales afin de prévenir le surmenage. De plus, les politiques de congés familiaux mises en place aident les salariés à mieux équilibrer leurs responsabilités personnelles et professionnelles, promouvant un lieu de travail plus inclusif et adaptable.

Cette politique s'applique à tous les salariés directement employés par 74Software. Néanmoins, sa mise en œuvre peut varier en fonction des législations locales sur le travail et des accords contractuels spécifiques à chaque région.

La responsabilité de la mise en œuvre de cette politique incombe aux équipes RH locales au sein de chaque entité, sous la direction des Responsables RH pour Axway et SBS et sous la supervision stratégique de la Directrice des Ressources Humaines du Groupe. Cette approche localisée garantit que la politique est efficacement adaptée aux réglementations régionales tout en restant alignée avec l'engagement plus large de l'entreprise envers le bien-être et la flexibilité des collaborateurs.

Programmes

Le bien-être des salariés est une priorité clé pour 74Software. La Société mène chaque année une enquête d'écoute Groupe, « *The Voice Survey* », qui s'adresse à l'ensemble des collaborateurs, toutes marques et régions confondues. En 2025, 74Software a unifié son dispositif d'écoute des collaborateurs autour d'une enquête unique à l'échelle du Groupe. Cette enquête évalue les niveaux de stress et la satisfaction concernant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, fournissant des informations précieuses qui éclairent les initiatives visant à réduire le *burn out* et à améliorer le bien-être général.

L'efficacité de ces initiatives est mesurée par les taux de participation aux enquêtes et les indicateurs clés du personnel, y compris les résultats des enquêtes et les retours des collaborateurs. Les équipes RH d'Axway et de SBS examinent régulièrement ces données pour identifier les tendances et ajuster les politiques en conséquence.

Afin de garantir des pratiques d'emploi éthiques, 74Software va au-delà de la conformité légale, en mettant en place des politiques de droit à la déconnexion et en suivant activement les préoccupations liées à la charge de travail grâce aux mécanismes continus de retour d'information des collaborateurs. Les politiques et initiatives favorisant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée sont revues chaque année, avec des ajustements basés sur les retours des salariés et les priorités organisationnelles, assurant un engagement continu envers le bien-être du personnel.

IRO

Conditions de travail – Salaires décents

Des salaires décents attirent et fidélisent les salariés qualifiés, favorisant la motivation et la satisfaction au travail. Ils améliorent la réputation de l'entreprise en tant qu'employeur responsable, garantissant ainsi sa réussite pérenne.

Opportunité**Politique**

74Software s'engage à offrir des salaires justes et compétitifs à tous ses collaborateurs, en veillant à ce qu'ils soient conformes aux cadres juridiques et aux références sectorielles. Au sein de l'Espace économique européen (EEE), les salaires sont alignés avec la Directive (UE) 2022/2041 sur les salaires minimaux adéquats. En dehors de l'EEE, 74Software se base sur des références issues de sources réputées, telles que Anker Research Institute, pour déterminer les niveaux de rémunération appropriés.

Des révisions salariales annuelles sont réalisées afin d'évaluer et de maintenir l'équité des salaires, en tenant compte de facteurs tels que les taux du marché, les responsabilités professionnelles et la performance individuelle. En France, les conventions collectives établissent des indicateurs spécifiques d'équité salariale, rigoureusement appliqués pour garantir des structures de rémunération équitables. Cette politique vise à promouvoir des salaires décents et une rémunération équitable dans l'ensemble des activités.

Elle s'applique à tous les salariés directement employés par 74Software, indépendamment de leur localisation. Elle ne s'étend pas aux contractants ou sous-traitants, dont la rémunération est régie par leurs accords contractuels respectifs et les réglementations locales du travail applicables.

La mise en œuvre et la supervision de cette politique sont confiées aux équipes RH locales de chaque entité 74Software, sous la direction des Responsables RH pour Axway et SBS. Le COE mondial *Total Rewards* fournit des orientations globales et veille à la cohérence de l'application de la politique dans les régions.

Programmes

74Software met en œuvre un programme complet axé sur une rémunération juste et compétitive. Ce programme prévoit des augmentations salariales annuelles afin de s'assurer que la rémunération des collaborateurs demeure compétitive par rapport aux standards du marché et tient compte des performances individuelles. De plus, l'entreprise propose des programmes de développement de carrière et des initiatives de formation solides, permettant aux salariés d'acquérir de nouvelles compétences et de progresser vers des postes mieux rémunérés au sein de l'organisation.

L'efficacité de ces initiatives est rigoureusement suivie grâce à plusieurs mécanismes : des comparaisons salariales régulières avec les standards de l'industrie et les données de rémunération des concurrents ; des analyses internes d'équité salariale pour identifier et corriger les disparités ; des révisions annuelles des rémunérations, incluant des évaluations basées sur la performance et des ajustements en fonction du marché ; le suivi de la participation et de la progression des salariés dans les programmes de développement de carrière ; et la surveillance des taux de rétention du personnel, en particulier ceux liés à la rémunération et à l'évolution professionnelle.

Pour prévenir de manière proactive tout impact négatif matériel, 74Software respecte strictement toutes les lois et réglementations nationales du travail applicables, réalise des analyses internes régulières et approfondies sur l'équité salariale, garantit la conformité avec toutes les conventions collectives pertinentes, met en œuvre des politiques de rémunération transparentes et des pratiques de communication claires. Enfin, l'entreprise établit des mécanismes permettant aux salariés de faire part de leurs préoccupations ou réclamations concernant la rémunération sans craindre de représailles.

Les politiques salariales et les ajustements de rémunération sont révisés chaque année, avec des comparaisons de marché réalisées périodiquement, au moins tous les deux ans, afin de garantir une compétitivité constante. Les programmes de développement de carrière et les initiatives de formation sont évalués et actualisés en permanence afin de répondre à l'évolution des besoins de l'entreprise et aux objectifs de développement du personnel.

IRO

Conditions de travail – Dialogue social

Un dialogue social insuffisant affaiblit la confiance et la communication entre le personnel et les employeurs, ce qui entraîne des conflits au travail, une tension accrue et une baisse du moral.

Impact négatif

Politique

74Software s'engage à favoriser un dialogue ouvert et à assurer une représentation solide des salariés dans l'ensemble de ses activités. Cet engagement se concrétise par le biais de mécanismes établis, notamment des conventions collectives et des comités d'entreprise, dans les pays où ils sont légalement obligatoires ou culturellement répandus, tels que la France, l'Allemagne et la Belgique. Ces instances facilitent un dialogue social constructif, permettant aux collaborateurs de participer aux processus de décision liés aux conditions de travail, à la rémunération et aux changements organisationnels.

74Software encourage activement une interaction constructive entre la direction et les représentants du personnel, favorisant ainsi une culture de transparence et de respect mutuel. Bien que cette politique soit centrée sur des mécanismes formels, 74Software s'attache également à promouvoir des canaux de communication ouverts et de retours d'expérience au sein de ses activités mondiales, quel que soit le cadre de représentation formel. Dans certains pays, comme la Roumanie et la Bulgarie, des collaborateurs peuvent être nommés temporairement représentants du personnel afin de négocier des avantages spécifiques.

Cette politique s'applique à tous les collaborateurs dans les pays où des conventions collectives, des comités d'entreprise ou d'autres formes légalement reconnues de représentation du personnel sont établis. Dans les régions où la loi n'impose pas de représentation formelle, le dialogue social est animé via des réunions régulières avec le management, des « *town halls* » et diverses initiatives d'engagement.

La mise en œuvre et la gestion de cette politique sont confiées aux équipes RH locales de chaque entité 74Software, sous la direction stratégique et la supervision de la Directrice des Ressources Humaines du Groupe. Les fonctions RH centrales d'Axway et de SBS restent pilotées par les Responsables RH en poste, lesquels assurent le déploiement local des dispositifs conformément aux exigences nationales.

Programmes

74Software met en œuvre toute une série d'initiatives d'engagement des collaborateurs visant à favoriser un dialogue ouvert et à établir des canaux de communication solides dans l'ensemble de ses activités mondiales. Ces initiatives varient en fonction des contextes et des exigences légales à l'échelle locale.

Dans les pays où la représentation légale est obligatoire (tels que la France, l'Allemagne et la Belgique), les conventions collectives et les comités d'entreprise sont les principaux vecteurs du dialogue social. Dans les pays où la représentation légale n'est pas obligatoire, l'engagement des collaborateurs est maintenu grâce à des réunions régulières avec les équipes, avec la direction, des « *town halls* » et diverses actions d'engagement menées par les responsables locaux et les équipes RH. Les événements de type *afterwork* relèvent le plus souvent de la coordination des équipes RH, tandis que les « *town halls* » et les sessions d'engagement sont, en général, conduites par le management. Ces initiatives contribuent à la transparence et facilitent un dialogue ouvert entre le personnel et la direction.

74Software entretient également, au quotidien, le dialogue et la cohésion en s'appuyant sur des initiatives de reconnaissance des collaborateurs. En 2025, le Groupe a mis en place Kudoboard, une plateforme de reconnaissance accessible via Teams, qui permet aux collaborateurs et aux managers d'échanger des messages de reconnaissance et de valoriser les contributions, tous pays et équipes confondus. L'initiative a été lancée en parallèle du « Mois de la Gratitude » afin de renforcer une culture de *feedback*, de reconnaissance et de respect mutuel, et de consolider le lien et la confiance en complément des mécanismes formels de dialogue social.

Par ailleurs, 74Software encourage le dialogue ouvert grâce à des temps de communication de la direction, tant au niveau du Groupe qu'à celui des entités, comme le *Group Kick-off*, les « *Executive Catch-Up* » de SBS et les « *All Hands* » d'Axway, qui rassemblent les collaborateurs de différents sites, en direct ou en *streaming*.

L'efficacité de ces initiatives est évaluée par de multiples indicateurs, et notamment les taux de participation des collaborateurs aux réunions d'engagement, aux *town halls* et aux *afterworks*, les scores des retours d'expérience des salariés issus des enquêtes régulières, l'analyse du ressenti du personnel et des retours collectés via diverses plateformes de dialogue, le suivi des préoccupations et suggestions des salariés soulevées par les mécanismes de dialogue ainsi que leur résolution, et le suivi des taux de rétention du personnel et de sa satisfaction globale.

Afin de prévenir proactivement tout impact négatif matériel, 74Software respecte strictement toutes les lois et réglementations nationales applicables en matière de représentation du personnel et de dialogue social. L'entreprise promeut une représentation juste et équitable des salariés là où cela est légalement requis, en veillant à garantir une écoute active de chacun. L'entreprise met en place des mécanismes de retour d'information confidentiels pour encourager une communication ouverte et honnête sans crainte de représailles. Elle propose des formations régulières aux managers sur les pratiques efficaces de communication et de dialogue, et surveille en continu le ressenti des collaborateurs et les retours d'expérience pour identifier et résoudre les problématiques de manière proactive.

Les mécanismes de dialogue social et les stratégies d'engagement des collaborateurs sont révisés annuellement, et actualisés en fonction des retours d'expérience du personnel, de l'évolution des exigences réglementaires et des meilleures pratiques en matière de relations sociales. L'efficacité de ces initiatives est régulièrement évaluée et adaptée pour garantir qu'elles restent pertinentes et impactantes.

IRO

Dialogue ouvert – Liberté d'association et négociation collective

L'absence de liberté d'association et de négociation collective limite les droits des travailleurs, les rendant vulnérables aux traitements injustes. Ce climat augmente le stress, réduit la satisfaction au travail et affecte négativement les relations sur le lieu de travail.

Impact négatif**Politique**

74Software s'engage à favoriser un dialogue ouvert et à assurer une représentation solide des salariés dans l'ensemble de ses activités. Cet engagement se concrétise par le biais de mécanismes établis, notamment des conventions collectives et des comités d'entreprise, dans les pays où ils sont légalement obligatoires ou culturellement répandus, tels que la France, l'Allemagne et la Belgique. Ces instances facilitent un dialogue social constructif, permettant aux collaborateurs de participer aux processus de décision liés aux conditions de travail, à la rémunération et aux changements organisationnels. 74Software encourage activement une interaction constructive entre la direction et les représentants du personnel, favorisant ainsi une culture de transparence et de respect mutuel. Dans certains pays, comme la Roumanie et la Bulgarie, des collaborateurs peuvent être nommés temporairement représentants du personnel afin de négocier des avantages spécifiques.

Cette politique s'applique à tous les collaborateurs directement employés par 74Software. Dans les pays où des mécanismes de représentation des salariés sont légalement institués, 74Software soutient la négociation collective et le dialogue structuré via ces instances ; ailleurs, les collaborateurs sont encouragés à utiliser les canaux de dialogue à leur disposition pour faire part de leurs préoccupations et participer aux discussions sur le travail. Bien que cette politique soit centrée sur des mécanismes formels, 74Software s'attache également à promouvoir des canaux de communication ouverts et de retours d'expérience au sein de ses activités mondiales, quel que soit le cadre de représentation formel.

La mise en œuvre et la gestion de cette politique relèvent de la responsabilité des équipes RH locales de chaque entité Software, sous la direction stratégique et la supervision de la Directrice des Ressources Humaines du Groupe. Les fonctions RH centrales d'Axway et de SBS restent pilotées par les Responsables RH en poste, lesquels assurent le déploiement local des dispositifs conformément aux exigences nationales.

Programmes

74Software met en œuvre toute une série d'initiatives d'engagement des collaborateurs visant à favoriser un dialogue ouvert et à établir des canaux de communication solides dans l'ensemble de ses activités mondiales. Ces initiatives varient en fonction des contextes et des exigences légales à l'échelle locale.

Dans les pays où la représentation légale est obligatoire (tels que la France, l'Allemagne et la Belgique), les conventions collectives et les comités d'entreprise sont les principaux vecteurs du dialogue social. Dans les pays où la représentation légale n'est pas obligatoire, l'engagement des collaborateurs est maintenu grâce à des réunions régulières avec les équipes, avec la direction, des « *town halls* » et diverses actions d'engagement menées par les responsables locaux et les équipes RH. Les événements de type *afterwork* relèvent le plus souvent de la coordination des équipes RH, tandis que les « *town halls* » et les sessions d'engagement sont, en général, conduites par l'entreprise. Ces initiatives contribuent à la transparence et facilitent un dialogue ouvert entre le personnel et la direction.

Par ailleurs, 74Software encourage le dialogue ouvert grâce à des temps de communication de la direction, tant au niveau du Groupe qu'à celui des entités, comme le Group Kick-off, les « *Executive Catch-Up* » de SBS et les « *All Hands* » d'Axway, qui rassemblent les collaborateurs de différents sites, en direct ou en *streaming*.

L'efficacité de ces initiatives est évaluée par divers indicateurs, et notamment les taux de participation des collaborateurs aux réunions d'engagement, aux *town halls* et aux *afterworks*, les scores des retours d'expérience des salariés issus des enquêtes régulières, l'analyse du ressenti du personnel et des retours collectés via diverses plateformes de dialogue, le suivi des préoccupations et suggestions des salariés soulevées par les mécanismes de dialogue ainsi que leur résolution, et le suivi des taux de rétention du personnel et de sa satisfaction globale.

Afin de prévenir proactivement tout impact négatif matériel, 74Software respecte strictement toutes les lois et réglementations nationales applicables en matière de représentation du personnel et de dialogue social. L'entreprise promeut une représentation juste et équitable des salariés là où cela est légalement requis, en veillant à garantir une écoute active de chacun. L'entreprise met en place des mécanismes de retour d'information confidentiels pour encourager une communication ouverte et honnête sans crainte de représailles. Elle propose des formations régulières aux managers sur les pratiques efficaces de communication et de dialogue, et surveille en continu le ressenti des collaborateurs et les retours d'expérience pour identifier et résoudre les problématiques de manière proactive.

Les mécanismes de dialogue social et les stratégies d'engagement des collaborateurs sont révisés annuellement, et actualisés en fonction des retours d'expérience du personnel, de l'évolution des exigences réglementaires et des meilleures pratiques en matière de relations sociales. L'efficacité de ces initiatives est régulièrement évaluée et adaptée pour garantir qu'elles restent pertinentes et impactantes.

IRO

Santé et sécurité

De mauvaises conditions de santé et de sécurité augmentent les risques de blessures et l'absentéisme, et provoquent des maladies liées au stress, ce qui nuit finalement à la productivité et au moral des salariés.

Impact négatif**Politique**

74Software s'engage à garantir un environnement de travail sûr et sain à ses collaborateurs. La gestion de la santé et de la sécurité au travail (SST) repose sur la conformité aux réglementations locales applicables, complétée par des dispositifs de prévention permettant d'identifier, d'évaluer et d'atténuer les risques liés au travail. Ce dispositif soutient le bien-être des salariés et contribue à la continuité opérationnelle ainsi qu'à la performance de l'organisation.

74Software met en œuvre des politiques de santé et sécurité complètes qui couvrent le bien-être physique, psychologique et ergonomique, dans le but de minimiser les risques de blessures, de réduire l'absentéisme et de prévenir les pathologies liées au stress. Consciente que des conditions de santé et de sécurité inadéquates peuvent gravement affecter le moral et la productivité des salariés, l'entreprise priorise des actions proactives pour protéger son personnel. L'approche de 74Software en matière de santé-sécurité au travail couvre les risques physiques (sécurité des locaux, préparation aux situations d'urgence), les risques ergonomiques (configuration des postes, travail sur écran) et les risques psychosociaux (facteurs de stress, etc.), avec des actions de prévention adaptées à chaque contexte de travail local.

Cette politique s'applique à tous les salariés directement employés par 74Software, indépendamment de leur localisation ou de leur fonction. Bien que l'application de certaines mesures de santé et sécurité puisse différer d'un pays à l'autre en fonction des réglementations locales et des évaluations de risques, les principes fondamentaux de cette politique sont universels. 74Software encourage également ses contractants et sous-traitants à respecter des normes de santé et sécurité similaires au sein de leurs propres environnements de travail.

La mise en œuvre et la supervision de cette politique relèvent d'une responsabilité partagée. Les équipes RH locales, les conseillers en prévention et les responsables d'installations au sein de chaque entité de 74Software sont chargés de la mise en œuvre et du suivi quotidiens. La Directrice des Ressources Humaines du Groupe propose des orientations stratégiques et veille à une application uniforme au sein de toutes les entités. Les fonctions RH centrales d'Axway et de SBS restent pilotées par les Responsables RH en poste, lesquels assurent le déploiement local des dispositifs conformément aux exigences nationales. L'entreprise promeut également une culture de participation des collaborateurs aux initiatives de santé et sécurité, les encourageant à signaler les dangers et à contribuer à un environnement de travail sûr.

Programmes

74Software déploie toute une série d'initiatives de santé et sécurité au travail, conçues pour anticiper et atténuer les risques tout en favorisant le bien-être des collaborateurs à travers ses activités internationales. Ces initiatives sont adaptées aux contextes et aux exigences légales à l'échelle locale.

Axway suit les accidents de travail et les tendances de l'absentéisme, et gère un comité santé et sécurité (France) tout en proposant des bilans de santé au travail (France et Allemagne). SBS propose des formations obligatoires en matière de santé et sécurité, réalise des évaluations approfondies des risques, et met à disposition des ressources de soutien dédiées pour les salariés au Royaume-Uni. En France, le programme Care favorise le bien-être holistique au travail grâce à des mesures de sécurité structurées et des services d'accompagnement. Dans toutes ses entités, 74Software promeut une culture de prévention grâce à des réunions de sécurité régulières, des dispositifs de signalement des dangers et la participation des collaborateurs aux initiatives de santé et sécurité. En France et en Belgique, par exemple, les processus santé-sécurité sont mis en place avec le concours du comité santé et sécurité, constitué de représentants du personnel élus.

L'efficacité de ces dispositifs est suivie localement grâce à des indicateurs et revues : accidents déclarés, suivi des incidents, évolution de l'absentéisme (surtout quand il est lié à la santé-sécurité), réalisation des actions de prévention, et revues régulières avec les comités locaux et les instances de gouvernance. Les taux de participation des salariés aux formations santé et sécurité et aux comités sont examinés, en lien avec les retours des enquêtes et des canaux de signalement, pour répondre aux préoccupations. L'efficacité des mesures de réduction des risques est mesurée grâce aux enquêtes sur les incidents et à l'analyse des tendances.

Pour prévenir proactivement tout impact négatif matériel, 74Software respecte strictement toutes les lois et réglementations nationales et internationales applicables en matière de santé et de sécurité, réalise des évaluations de risques approfondies afin d'identifier et d'atténuer les dangers potentiels, échange activement avec le personnel par le biais de comités santé et sécurité et d'autres mécanismes de consultation. L'entreprise met en place des procédures fiables de signalement et d'enquête d'incidents pour prévenir leur récurrence, fournit des équipements de protection individuelle (EPI) adéquats et réalise des évaluations ergonomiques, propose des programmes de formation continue et de sensibilisation pour promouvoir une culture de sécurité, et met en œuvre des programmes d'accompagnement en matière de santé mentale.

Les initiatives en matière de santé et sécurité au travail font l'objet d'un suivi et d'améliorations en continu. Des examens réguliers sont effectués, incluant des revues mensuelles dans certains pays via les comités santé et sécurité, ainsi que des revues annuelles à l'échelle mondiale. En France, le DUERP est soumis à des réévaluations périodiques et inclut un examen annuel assorti d'un programme de prévention. Des ajustements sont effectués en fonction des évolutions réglementaires, des retours d'expérience des collaborateurs, des enquêtes sur les incidents et des meilleures pratiques en matière de santé et sécurité au travail.

IRO

Confidentialité des données

L'incapacité à protéger la confidentialité des données du personnel entraîne une perte de confiance, des risques de vol d'identité et une détresse psychologique, ce qui réduit le moral et la productivité.

Impact négatif**Politique**

74Software s'engage à protéger la confidentialité et la sécurité de toutes les données à caractère personnel des collaborateurs. Consciente de l'importance cruciale de la protection des données pour maintenir la confiance des salariés et prévenir les dommages potentiels, l'entreprise applique des politiques strictes de confidentialité des données par le biais de son Programme de conformité en matière de confidentialité complet. Celui-ci garantit la conformité avec le Règlement général sur la protection des données (RGPD), le cadre de protection des données UE-États-Unis (*EU-U.S. Data Privacy Framework*), ainsi que d'autres réglementations internationales et régionales pertinentes.

Cette politique établit des directives claires pour la collecte, le stockage, le traitement, le transfert et l'élimination sécurisée des données personnelles des collaborateurs de manière légale et transparente. En outre, elle définit les droits des collaborateurs concernant leurs données (l'accès, la rectification, l'effacement et la portabilité), et fournit des mécanismes clairs pour exercer ces droits, notamment les points de contact prévus dans le Programme de conformité en matière de confidentialité pour demander l'exercice de droits ou poser des questions de confidentialité. En privilégiant la confidentialité des données, 74Software vise à prévenir les violations de données, les risques de vol d'identité et les détresses psychologiques, favorisant ainsi un environnement de travail sécurisé et digne de confiance qui soutient le moral et la productivité du personnel.

Cette politique s'applique à toutes les données à caractère personnel des salariés traitées par 74Software dans le cadre de ses activités mondiales, indépendamment de leur localisation et fonction. Bien que les principes fondamentaux de la confidentialité des données demeurent cohérents, la mise en œuvre de mesures spécifiques peut différer selon les exigences réglementaires régionales et les pratiques locales de protection des données.

74Software a désigné un *Data Protection Officer* (DPO) du Groupe, basé en France, pour superviser un réseau de DPO locaux et de Responsables locaux de la protection des données au sein du Groupe. La mise en œuvre et le suivi opérationnel de la politique sont assurés par les DPO locaux d'Axway et de SBS, sous la direction et la supervision du DPO du Groupe. Ces fonctions sont par ailleurs soutenues par les équipes Juridique et Conformité et par le réseau du *Data Protection Office* du Groupe, responsable de la conformité aux réglementations applicables en matière de protection des données et de l'accompagnement du déploiement des politiques et procédures afférentes à l'échelle de l'organisation.

L'équipe mondiale de Sécurité de l'information apporte une expertise technique et soutient la mise en œuvre des mesures de sécurité via le *Security Office*, qui gère les contrôles techniques et organisationnels pour protéger les actifs d'informations, y compris les données personnelles. Les équipes RH locales jouent un rôle essentiel en garantissant la sensibilisation du personnel aux politiques et procédures relatives à la confidentialité des données.

Programmes

74Software met en place un ensemble de programmes solides de confidentialité et de sécurité des données pour protéger les informations des collaborateurs et garantir la conformité avec l'évolution des exigences réglementaires. Ces programmes suivent une approche à plusieurs niveaux, notamment le chiffrement des données, le suivi de la sécurité et des protocoles d'accès restreint pour tous les services, conformément à la politique de sécurité de l'information et au cadre de gouvernance dédié du Groupe.

74Software a établi un cadre de protection des données complet qui impose des évaluations régulières des risques, des études d'impact sur la protection des données (DPIA) et des protocoles de réponse aux violations. 74Software maintient des programmes de conformité dédiés pour garantir le respect du RGPD et d'autres lois pertinentes sur la confidentialité, complétés par une formation continue des collaborateurs sur les meilleures pratiques de protection des données.

74Software concentre en permanence ses efforts sur l'amélioration des mesures de sécurité des données, la sensibilisation du personnel par le biais de campagnes de communication ciblées, et l'organisation de formations régulières sur la confidentialité des données et la cybersécurité en réponse aux menaces émergentes et aux évolutions réglementaires, en prévoyant des modules de sensibilisation à la protection de la vie privée et à la sécurité de l'information dans les formations obligatoires au niveau du Groupe.

L'efficacité de ces initiatives est mesurée grâce à plusieurs critères : le nombre de violations de données et d'incidents de sécurité signalés concernant les données des salariés, les taux de réalisation et l'efficacité des programmes de formation du personnel en protection des données et cybersécurité, les résultats des études régulières d'impact sur la protection des données (DPIA) et des scans de vulnérabilité, les retours d'expérience des collaborateurs via des enquêtes et des mécanismes de signalement concernant la confidentialité et la sécurité des données, les résultats des audits de conformité en matière de confidentialité et de sécurité des données, notamment la conformité au RGPD et autres réglementations pertinentes, ainsi que le délai de détection, de réponse et de résolution des incidents concernant la sécurité des données.

Pour prévenir proactivement tout impact négatif matériel, 74Software applique strictement le chiffrement des données, les contrôles d'accès et les protocoles de surveillance de la sécurité, effectue régulièrement des études d'impact sur la protection des données (DPIA) pour identifier et atténuer les risques potentiels relatifs à la confidentialité, met en place des procédures robustes de réponse aux incidents et de notification des violations, offre des canaux clairs et accessibles aux salariés pour signaler les préoccupations en matière de confidentialité et de sécurité des données, y compris des mécanismes d'alerte, fournit des programmes de formation et de sensibilisation continus au personnel sur les meilleures pratiques de confidentialité et de sécurité des données. 74Software réalise des audits et évaluations réguliers de la conformité en matière de confidentialité et de sécurité des données, et implémente une politique de minimisation des données, et des canaux de contact dédiés, précisés dans la Déclaration de confidentialité, sont disponibles pour les demandes et questions.

Les politiques relatives à la confidentialité des données et les initiatives en matière de sécurité font l'objet d'un suivi et d'améliorations en continu. Des analyses régulières sont effectuées, avec des mises à jour apportées en réponse aux évolutions réglementaires, aux menaces émergentes en matière de cybersécurité et aux retours d'expérience des salariés. L'efficacité de ces programmes est évaluée et adaptée en permanence pour garantir qu'ils restent pertinents et impactants.

IRO

Confidentialité des données

L'incapacité à garantir la confidentialité des données du personnel peut exposer 74Software à des risques financiers importants, notamment des sanctions réglementaires, des responsabilités juridiques, une hausse des coûts opérationnels liés à la gestion des violations, une atteinte à la réputation entraînant une perte d'activité, ainsi que des dépenses récurrentes en matière de cybersécurité et de conformité.

Risque**Politique**

74Software s'engage à protéger les données personnelles et les informations confidentielles, et à respecter les législations et réglementations applicables en matière de protection des données, notamment le Règlement général sur la protection des données (RGPD) et le cadre de protection des données UE-États-Unis (*EU-U.S. Data Privacy Framework*), tels que précisés dans sa Déclaration de confidentialité publique et son cadre interne de gouvernance de la confidentialité. L'entreprise définit des exigences claires pour collecter, utiliser, stocker, transférer et conserver légalement les données personnelles, et pour traiter de manière sécurisée les informations confidentielles.

Ces exigences s'appliquent à toutes les entités de 74Software et couvrent les salariés, les salariés temporaires et, si nécessaire, les tiers agissant pour le compte du Groupe. Même si l'application opérationnelle diffère selon les cadres réglementaires locaux, les grands principes de respect de la vie privée, de confidentialité et de sécurité de l'information restent les mêmes dans toute l'organisation.

La confidentialité des données est supervisée par le *Data Protection Officer* et le réseau du *Data Protection Office* (y compris les Responsables locaux de la protection des données), qui veillent au respect des réglementations applicables et accompagnent la mise en œuvre des politiques et procédures afférentes. La gouvernance de la sécurité de l'information est structurée autour du *Security Office* et du système de management de la sécurité de l'information (SMSI), qui définissent les mesures techniques et organisationnelles mises en place pour protéger les actifs d'informations, notamment les données à caractère personnel des collaborateurs. Les équipes RH locales contribuent à sensibiliser les salariés aux règles de confidentialité et à veiller à leur bonne application.

Programmes

Pour limiter les risques financiers et opérationnels associés à la confidentialité des données, 74Software s'appuie sur un ensemble de mesures : gouvernance de la confidentialité, contrôles de sécurité de l'information, actions de formation et procédures de gestion des incidents.

Parmi les principales mesures du dispositif figurent des contrôles d'accès par rôle, l'utilisation sécurisée des systèmes informatiques, des obligations de confidentialité et des activités de sensibilisation assurées par des formations dédiées à la confidentialité des données et à la sécurité de l'information. Le Groupe applique des procédures pour repérer, signaler, analyser et corriger les violations de données personnelles et les incidents de sécurité, en lien, lorsque c'est pertinent, avec le *Data Protection Office* et les équipes de sécurité de l'information.

Des canaux de contact dédiés sont mis à disposition des collaborateurs pour exercer leurs droits sur leurs données personnelles et soulever toute question de confidentialité. En outre, les suspicions de non-conformité ou les préoccupations en matière de protection des données peuvent être signalées par l'intermédiaire du management, des fonctions RH, des services Juridiques ou du mécanisme d'alerte professionnelle du Groupe, lequel garantit la confidentialité des signalements ainsi qu'une protection contre toute forme de représailles.

L'efficacité de ces mesures est suivie grâce à plusieurs indicateurs : incidents de confidentialité et de sécurité signalés, taux de réalisation des formations de sensibilisation, contrôles internes, évaluations de risques, audits, rapidité et qualité des réponses et actions correctives en cas d'incident.

Pour prévenir proactivement tout impact négatif matériel, 74Software applique des mesures techniques et organisationnelles de sécurité, mène des activités de gestion des risques de confidentialité (dont des analyses d'impact relatives à la protection des données lorsque celles-ci sont requises) et procède à une revue continue de ses cadres de confidentialité et de sécurité de l'information au regard des évolutions réglementaires, des risques cyber émergents et des constats internes. Les politiques et procédures font l'objet de mises à jour régulières pour rester en phase avec l'évolution des exigences légales et des bonnes pratiques.

IRO

Diversité et égalité des chances – Diversité de genre

La diversité des genres favorise l'égalité des chances, réduit les écarts de genre et promeut l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, contribuant ainsi à un environnement de travail inclusif.

Impact positif**Politique**

74Software s'engage à créer un environnement de travail où la diversité de genre et l'égalité des chances sont activement promues et intégrées dans tous les aspects de l'emploi. Consciente que la diversité de genre est essentielle à l'innovation, à la créativité et au succès organisationnel, l'entreprise met en œuvre des initiatives complètes au sein de ses entités afin de garantir un traitement juste et équitable pour tous les collaborateurs, indépendamment de leur genre. Cet engagement dépasse le cadre de la simple conformité aux lois locales et aux règles éthiques en matière de non-discrimination. 74Software promeut activement l'égalité de genre grâce à des initiatives axées sur le recrutement, les promotions, l'équité salariale, le développement du leadership et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. La Société applique un principe strict de non-discrimination afin de s'assurer que les candidats comme les collaborateurs ne font l'objet d'aucun traitement différencié lié au genre, que ce soit en matière de recrutement, de promotion, de révision salariale ou d'accès à la formation.

En tant que signataire du Pacte mondial des Nations unies, 74Software réaffirme son engagement à promouvoir l'égalité de genre et la diversité au travail. Cette ambition s'applique à l'ensemble des collaborateurs de 74Software et englobe toutes les phases de l'emploi, telles que le recrutement, l'intégration, la gestion des performances, le développement de carrière, la rémunération et les promotions. Si les principes fondamentaux de diversité de genre et d'égalité des chances s'appliquent à l'échelle mondiale, des mesures et programmes spécifiques peuvent varier en fonction des législations du travail, des contextes culturels et des besoins particuliers de chaque entité à l'échelle locale.

La mise en œuvre et la supervision de cette politique relèvent d'une responsabilité partagée. Les équipes RH locales, les comités ou référents de Diversité et Inclusion (D&I), et dans certains cas, les référents locaux de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) au sein de chaque entité sont responsables de la mise en œuvre et du suivi des initiatives de diversité de genre. La Directrice des Ressources Humaines du Groupe fournit des orientations stratégiques à l'échelle du Groupe, tandis que la mise en œuvre opérationnelle relève des équipes RH locales et des Responsables RH pour Axway et SBS, de manière à assurer la cohérence avec les principes du Groupe tout en reflétant les exigences légales et les réalités opérationnelles locales.

Programmes

74Software encourage la diversité de genre grâce à des programmes construits au niveau local et à des engagements formels, appuyés par des campagnes de communication interne et des actions de sensibilisation en faveur d'un leadership inclusif et de l'égalité des chances.

En France, 74Software publie aussi l'Index égalité professionnelle (Egapro) : pour 2025, le score déclaré était de 91/100 et les résultats ont été diffusés sur le site Internet du Groupe. Au sein de SBS (France), un accord formel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, d'une durée de trois ans, a été signé en février 2025. Il couvre des thématiques majeures, notamment les pratiques de recrutement, l'accès à la formation, l'équité salariale, le développement de carrière et les mesures visant à favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Il prévoit, en outre, des indicateurs de suivi ainsi que des dispositifs de revue périodique destinés à suivre les avancées réalisées sur l'ensemble de la période. En parallèle, SBS mène des actions internes pour sensibiliser et donner de la visibilité aux femmes, afin de les soutenir dans les fonctions de leadership et les carrières technologiques. Par exemple, l'initiative *EmpowHER* inclut une série de vidéos intitulée « *Women Shaping SBS* », qui met en avant des modèles féminins évoluant dans plusieurs pays et fonctions pour inspirer les femmes et encourager leur progression de carrière dans la tech.

L'efficacité de ces initiatives est suivie à travers des indicateurs clés de diversité, notamment les taux de représentation féminine aux différents niveaux hiérarchiques, les taux de promotion des femmes, les analyses de l'écart salarial entre les genres, et les perceptions des salariés mesurées dans les enquêtes d'engagement. Ces indicateurs, ainsi que les résultats des évaluations internes et des revues de gouvernance, sont régulièrement présentés aux instances dirigeantes d'Axway et de SBS afin de suivre les progrès réalisés et d'affiner les stratégies si nécessaire. Afin de garantir que les pratiques de diversité de genre de 74Software ne causent ni ne contribuent à des impacts négatifs matériels, l'entreprise met en place des mécanismes de suivi de l'écart de rémunération entre hommes et femmes, propose des programmes de développement du leadership pour soutenir la progression de carrière des femmes, et respecte les normes définies dans le Code éthique ainsi que dans la Politique d'alerte professionnelle de 74Software, qui fournissent des dispositifs pour signaler et traiter les cas de discrimination ou de préjugés.

Les politiques et initiatives en matière de diversité de genre sont examinées chaque année, et les avancées réalisées sont rapportées dans le cadre des systèmes de reporting RH internes.

IRO

Diversité et égalité des chances – Diversité

La diversité du personnel améliore l'inclusion sociale et offre des opportunités aux groupes sous-représentés. Elle réduit la discrimination et améliore le bien-être général ainsi que l'estime de soi.

Impact positif**Politique**

74Software est engagé à promouvoir la diversité et l'inclusion au sein de son personnel, en garantissant le strict respect des principes éthiques en matière de non-discrimination. Cet engagement fait partie du Code éthique de 74Software, qui promeut l'égalité des chances, l'équité, et accorde une attention particulière à la réduction des écarts de genre et au soutien des groupes sous-représentés.

La Société applique ses mesures de diversité et d'inclusion via des principes communs à l'échelle du Groupe et des politiques/pratiques locales, adaptées aux contextes légaux et culturels des pays où elle est implantée. En intégrant les initiatives de diversité et d'inclusion dans son cadre organisationnel, 74Software favorise une culture d'équité, de respect et d'égalité des chances, garantissant que tous les collaborateurs, quels que soient leur origine et leur parcours, disposent du soutien et des opportunités nécessaires pour s'épanouir.

La gouvernance et les responsabilités sont partagées : la Directrice des Ressources Humaines du Groupe définit les grandes orientations et attentes, et les équipes RH locales, avec les Responsables RH pour SBS et Axway, prennent en charge la mise en œuvre et le suivi, en s'assurant de la cohérence avec les principes du Groupe et de la conformité aux lois et usages locaux. Les collaborateurs ont également accès à des canaux dédiés pour signaler et faire remonter toute préoccupation liée à la discrimination ou à un traitement inéquitable.

Programmes

À l'échelle locale, plusieurs entités de SBS ont mis en place des mesures d'actions positives telles que des programmes de mentorat, des initiatives de sensibilisation à la diversité, et des événements internes mettant en avant les talents féminins.

De la même manière, plusieurs entités de 74Software ont instauré des initiatives ciblées pour promouvoir la diversité de genre et l'inclusion au sein de leurs régions respectives.

À l'échelle du groupe 74Software, des programmes de formation et de sensibilisation sur la non-discrimination, l'éthique et la diversité sont proposés à l'ensemble des collaborateurs, renforçant ainsi l'engagement de l'entreprise en faveur de pratiques de travail équitables et inclusives.

Ces initiatives garantissent que les principes de diversité sont activement promus et intégrés dans la culture organisationnelle, favorisant l'égalité des chances et le développement professionnel de tous les collaborateurs.

L'efficacité de ces initiatives est suivie grâce à des indicateurs dédiés : composition des effectifs, analyses d'équité sur les promotions et les salaires, et *feedback* des collaborateurs issu des enquêtes d'engagement et autres outils d'écoute.



1

2

3

4

5

6

7

IRO

Diversité et égalité des chances – Mesures contre la violence et le harcèlement

La mise en place de mesures contre la violence et le harcèlement crée un environnement de travail plus sûr, réduit le stress et favorise une culture de respect et de dignité, améliorant ainsi le bien-être des salariés.

Impact positif**Politique**

74Software s'engage à maintenir un environnement de travail sûr, respectueux et inclusif, en veillant à ce que l'ensemble des salariés soit protégé contre toute forme de violence et de harcèlement.

L'entreprise applique une politique de tolérance zéro contre toutes les formes de violence, de harcèlement et de discrimination, y compris, mais sans s'y limiter, le harcèlement physique, verbal, psychologique et sexuel. Cet engagement s'appuie sur le Code éthique de 74Software, qui impose un comportement respectueux et interdit la discrimination et le harcèlement. Les collaborateurs ont accès à une procédure d'alerte confidentielle, qui garantit une protection contre les représailles pour les signalements d'incidents, renforçant ainsi une culture de travail où les préoccupations peuvent être exprimées en toute sécurité et sans crainte de représailles. Les signalements peuvent être transmis via le dispositif d'alerte du Groupe, où ils sont traités en toute confidentialité et sans risque de représailles.

Cette politique s'applique à tous les collaborateurs de 74Software, quel que soit leur lieu de travail ou leur rôle, et s'étend à tous les contextes liés au travail, y compris les interactions virtuelles et hors site. Bien que les principes fondamentaux de cette politique s'appliquent à l'échelle mondiale, les mesures et protections spécifiques peuvent varier selon les pays, en fonction des lois nationales du travail et des cadres juridiques.

La responsabilité de la mise en œuvre et de l'application de cette politique incombe aux équipes RH locales de chaque entité, sous la direction de la Directrice des Ressources Humaines du Groupe et de la fonction Juridique du Groupe, dans le cadre de la gouvernance éthique et conformité du Groupe.

Ces équipes sont chargées de s'assurer que tous les collaborateurs sont pleinement informés de la politique, que les cas signalés font l'objet d'enquêtes rapides et rigoureuses, et que des mesures correctives appropriées sont prises.

Programmes

74Software met en œuvre des actions locales spécifiques, incluant la désignation de personnes de confiance en Belgique et la mise en place d'une politique de lutte contre le harcèlement et l'intimidation au Royaume-Uni. Ces mesures sont soutenues par des protocoles rigoureux de suivi et d'escalade pour le traitement des cas signalés. Ces initiatives visent à garantir un environnement de travail sûr, respectueux et inclusif dans l'ensemble des entités.

L'efficacité de ces initiatives est suivie grâce à des indicateurs clés tels que le nombre de cas de harcèlement signalés, les délais de résolution, et la satisfaction des salariés concernant le processus de résolution. De plus, les retours d'expérience des collaborateurs recueillis lors des enquêtes d'engagement régulières (mentionnées dans la section « Dialogue ouvert ») fournissent des informations précieuses sur la perception globale de la sécurité et du respect au travail. Ces indicateurs permettent aux équipes RH d'Axway et de SBS de surveiller les tendances et d'ajuster, si nécessaire, les mesures de sécurité au travail.

Afin de garantir que les pratiques de conduite en milieu de travail de 74Software ne causent ni ne contribuent à des impacts négatifs matériels, l'entreprise respecte strictement les législations nationales du travail, met en œuvre des mécanismes de signalement et de réponse transparents, dispense des formations régulières sur la prévention et le signalement, et s'assure que les enquêtes sont conduites par des professionnels qualifiés et impartiaux.

De plus, le Code éthique et la Politique d'alerte professionnelle de 74Software, précédemment mentionnés dans les initiatives « Diversité et égalité des chances », fournissent des mécanismes pour signaler et traiter la discrimination ou les préjugés, et protègent contre les représailles.

Ces politiques de lutte contre la violence et le harcèlement et leurs mesures connexes s'appliquent à l'ensemble des collaborateurs de 74Software, indépendamment de leur localisation ou fonction, et s'étendent à tous les environnements de travail, y compris les interactions virtuelles et hors site. Ces mesures sont revues et actualisées dès que nécessaire pour intégrer les évolutions réglementaires, les retours internes et les meilleures pratiques, afin de rester pleinement alignées avec l'engagement du Groupe en matière de sécurité, de dignité et de respect au travail.

IRO

Acquisition et développement des talents – Attraction des talents

Des stratégies solides de recrutement et de fidélisation des talents soutiennent la diversité au travail, améliorent la satisfaction des salariés et promeuvent l'égalité des chances, créant ainsi une dynamique positive et d'engagement pour le personnel.

Impact positif

Politique

L'approche de 74Software en matière d'attraction et de recrutement des talents est ancrée dans son Code éthique, qui énonce des engagements relatifs à un environnement de travail sûr, inclusif et épanouissant, à une communication ouverte, à la diversité, à l'inclusion et à l'égalité des chances. Sur ce fondement, la Société met en œuvre des pratiques de recrutement inclusives, destinées à attirer et à fidéliser un personnel diversifié et hautement qualifié. Ces politiques sont conçues pour attirer les meilleurs talents en garantissant des pratiques d'embauche équitables, l'égalité des chances et une transparence tout au long du processus de recrutement. 74Software s'efforce activement de lever les obstacles à l'embauche et de promouvoir la diversité au sein des viviers de candidats, en reconnaissant qu'un personnel diversifié stimule l'innovation et contribue à la réussite organisationnelle. L'entreprise s'efforce de créer une expérience candidat positive, en mettant l'accent sur son engagement en matière de recrutement éthique et de valorisation de sa marque employeur.

Cette politique s'applique à toutes les activités de recrutement de 74Software, englobant toutes les étapes du processus de recrutement, de la recherche et de la sélection des candidats jusqu'à leur intégration. Elle garantit des pratiques d'embauche équitables et une égalité des chances pour tous les candidats, indépendamment de leur origine, y compris, mais sans s'y limiter, le genre, l'ethnie, l'âge, le handicap, l'orientation sexuelle ou la religion. En appliquant les principes de diversité et d'inclusion au recrutement, 74Software fait reposer ses décisions d'embauche sur le mérite, les compétences et le potentiel, et consolide ainsi une culture de travail juste et dynamique.

La responsabilité de la mise en œuvre de cette politique incombe aux équipes RH locales au sein de chaque entité, sous la direction globale de la Directrice des Ressources Humaines du Groupe et en coordination avec les Responsables RH pour Axway et SBS. Ce mode de gouvernance concilie l'alignement sur les engagements éthiques et les principes du Groupe avec la flexibilité nécessaire pour tenir compte des contraintes juridiques et des situations opérationnelles locales. En surveillant et en améliorant en continu ses pratiques, 74Software reste pleinement engagé en faveur de la diversité, de l'équité et de l'inclusion et s'attache à proposer à tous les candidats un processus de recrutement juste et ouvert.

Programmes

74Software met à disposition de ses collaborateurs diverses plateformes de formation ainsi que des programmes de formation exhaustifs, favorisant l'apprentissage continu, la progression professionnelle, et, *in fine*, le développement de son personnel. Ces programmes couvrent une grande variété de sujets, incluant les compétences techniques, le développement du leadership, ainsi que la diversité et l'inclusion. Ils sont adaptés pour répondre aux besoins spécifiques des différentes directions et fonctions. En proposant des opportunités de développement sur mesure, 74Software veille à ce que chaque salarié dispose des ressources et du soutien nécessaires pour évoluer et réussir dans sa carrière, en renforçant son expertise, sa confiance et sa mobilité sociale. Pour mieux attirer et retenir les talents, 74Software accroît la visibilité des perspectives de carrière et des possibilités de mobilité interne dans tout le Groupe. En 2025, le Groupe a tenu sa première *Career Week*, avec des communications dédiées pour aider les collaborateurs à explorer des perspectives de carrière, discuter de leur évolution professionnelle et accéder à des ressources de développement. 74Software soutient la mobilité interne grâce à ses Lignes directrices Groupe sur la mobilité interne (*Global Internal Transfer Guidelines*), qui fixent un cadre transparent pour les candidatures au sein de SBS et d'Axway et incitent les collaborateurs à candidater aux postes à pourvoir. Les possibilités de mobilité interne sont également relayées via des communications régulières, notamment la rubrique « *Career Corner* » qui met en avant les postes ouverts.

Des entretiens individuels réguliers entre managers et collaborateurs sont organisés pour offrir des retours, aborder les aspirations professionnelles et définir des axes de développement. Ces échanges nourrissent une culture de développement et d'amélioration continue, en s'assurant que les salariés bénéficient d'un accompagnement individualisé et de conseils ciblés pour évoluer au sein de l'organisation.

L'efficacité de ces initiatives est mesurée par les taux de réalisation des formations, l'analyse des retours des salariés au terme de chaque session de formation, et les évaluations de performance sur le long terme. Au sein de 74Software, les équipes University analysent ces indicateurs pour affiner les programmes de formation, garantir leur alignement avec les besoins de l'entreprise et le développement du personnel, ainsi que mesurer l'impact de la formation sur la performance des salariés et leur progression de carrière. L'efficacité des leviers d'attraction et de rétention est mesurée à partir des indicateurs de recrutement, de fidélisation, de mobilité interne et des retours des collaborateurs.

Afin que les pratiques de formation et de développement de 74Software favorisent l'autonomisation et la mobilité sociale des salariés, l'entreprise garantit un accès équitable aux opportunités d'apprentissage, actualise régulièrement les contenus des formations en fonction des évolutions des besoins de l'entreprise et des exigences réglementaires, intègre les retours des collaborateurs dans la conception des programmes, et s'assure que les évaluations individuelles sont réalisées de manière juste et transparente. Avec ces actions, 74Software s'attache à donner à ses salariés les compétences, les connaissances et les opportunités indispensables à leur réussite et à l'évolution de leur carrière.

IRO

Acquisition et développement des talents – Attraction des talents

Des processus de recrutement inefficaces rendent difficile l'attraction de candidats qualifiés, entraînant des inadéquations de compétences, une augmentation des coûts de recrutement et une réduction de l'innovation.

Risque**Politique**

74Software veille à disposer de processus de recrutement efficaces pour attirer les profils et compétences dont l'entreprise a besoin pour maintenir sa performance. Consciente que des processus de recrutement inefficaces peuvent entraîner des inadéquations de compétences, une hausse des coûts d'embauche et une diminution de l'innovation, l'entreprise met en avant une approche proactive et fondée sur des données pour l'acquisition de talents. Ces politiques privilégient l'égalité des chances, la non-discrimination et la création d'un environnement de travail inclusif, garantissant ainsi que 74Software puisse identifier et recruter efficacement les meilleurs talents. 74Software aspire à rationaliser les processus de recrutement, à améliorer l'expérience des candidats, et à exploiter des stratégies de *sourcing* diversifiées afin d'attirer des professionnels qualifiés issus de divers horizons.

Cette politique s'applique à toutes les activités de recrutement de 74Software, englobant toutes les étapes du parcours des candidats. Si les principes fondamentaux de non-discrimination et d'inclusivité sont cohérents dans toutes les entités, les approches de recrutement et les outils spécifiques peuvent être adaptés en fonction des régions (marchés du travail, exigences légales, et évolution des besoins de l'entreprise).

Le centre d'expertise mondial *Talent Acquisition* (COE) est chargé du cadre de recrutement, des processus et de l'alignement des outils dédiés. La responsabilité de la mise en œuvre opérationnelle incombe aux équipes RH locales au sein de chaque entité, sous la direction de la Directrice des Ressources Humaines du Groupe et en coordination avec les Responsables RH pour Axway et SBS. Il leur incombe de mettre en place des processus de recrutement efficaces et performants, en accord avec l'engagement de l'entreprise en matière de diversité et d'inclusion, et de réaliser des analyses régulières pour optimiser les stratégies de recrutement. Par une démarche d'amélioration continue et d'adaptation, 74Software réaffirme son engagement à bâtir des équipes inclusives, extrêmement performantes et tournées vers l'innovation.

Programmes

74Software met en place des programmes structurés d'acquisition de talents pour identifier et attirer efficacement les meilleurs profils, en veillant à leur alignement avec ses valeurs et sa culture. Pour pallier le risque de compétences inadéquates et de coûts d'embauche élevés, des canaux de recrutement diversifiés, tels que les portails d'emploi en ligne, les réseaux sociaux et les réseaux professionnels, sont utilisés afin de toucher un large éventail de candidats aux compétences et expériences variées. Les programmes de cooptation permettent également d'exploiter les réseaux existants et de favoriser un sentiment d'appartenance et d'engagement.

Pour diminuer, lorsque c'est possible, le recours à l'embauche externe et accélérer l'adéquation entre besoins et compétences, 74Software s'appuie aussi sur la mobilité interne. Les *Global Internal Transfer Guidelines* fixent un cadre transparent pour les candidatures internes chez SBS et Axway. Les opportunités internes s'appuient sur des communications régulières autour des carrières, comme le « *Career Corner* », qui améliorent la visibilité des postes ouverts et facilitent l'adéquation entre compétences et besoins de l'entreprise. En 2025, la *Career Week* et ses communications dédiées ont permis de renforcer la visibilité des parcours et opportunités de carrière internes auprès des collaborateurs, tout en appuyant les démarches de planification du personnel et de rétention des talents.

L'efficacité de ces initiatives est évaluée par des indicateurs clés de recrutement, tels que les caractéristiques démographiques du personnel, le délai de pourvoi des postes, les enquêtes de satisfaction des candidats, la mobilité interne, et les retours des collaborateurs sur leur expérience de recrutement. Ces indicateurs sont analysés régulièrement pour évaluer l'efficacité et la performance des stratégies de recrutement, permettant ainsi des ajustements et des améliorations rapides et stratégiques.

Pour atténuer les impacts négatifs matériels, tels que les pratiques de recrutement discriminatoires, les compétences inadéquates, la persistance de postes non pourvus, et des coûts d'embauche élevés, 74Software met en œuvre des pratiques d'embauche équitables, offre une formation complète aux responsables du recrutement sur les techniques inclusives et l'atténuation des préjugés, et garantit des programmes d'intégration structurés et accessibles pour tous les nouveaux salariés. Les stratégies de recrutement sont régulièrement revues et actualisées en fonction des besoins en planification des effectifs, des retours des collaborateurs et des meilleures pratiques en matière d'acquisition de talents.

IRO

Acquisition et développement des talents – Attraction des talents

Une marque employeur forte grâce à un recrutement efficace attire les meilleurs talents et assure un avantage compétitif, favorisant des équipes qualifiées et motivées.

Opportunité**Politique**

74Software reconnaît qu'une marque employeur forte est essentielle pour attirer les meilleurs talents et garantir un avantage compétitif. Pour tirer parti de cette opportunité, l'entreprise a mis en place des politiques de recrutement stratégiques qui mettent en avant ses valeurs, sa culture et son engagement envers le développement des collaborateurs. Ces politiques sont axées sur la création d'une expérience candidat positive, la promotion de la transparence tout au long du processus de recrutement, et le positionnement de 74Software en tant qu'employeur de choix. En développant une marque employeur attrayante, 74Software aspire à attirer des professionnels hautement qualifiés et motivés, qui partagent sa vision et contribuent ainsi à sa réussite.

Cette politique s'applique à toutes les activités de recrutement au sein de 74Software, garantissant une représentation cohérente et authentique de la marque employeur de l'entreprise. Si les principes fondamentaux de la marque employeur restent constants, les approches et les messages de recrutement spécifiques peuvent être adaptés en fonction des régions (marchés du travail, exigences légales et évolution des besoins de l'entreprise).

La responsabilité de la marque employeur et de l'attraction des talents incombe conjointement au centre d'expertise mondial *Talent Acquisition* (COE), aux équipes RH locales au sein de SBS et d'Axway, aux équipes Marketing et Communication, sous la direction de la Directrice des Ressources Humaines du Groupe. Il leur incombe de garantir que toutes les activités de recrutement renforcent la marque employeur de l'entreprise, que les responsables du recrutement sont formés aux messages de la marque, et que des examens réguliers sont menés pour évaluer l'efficacité des stratégies de la marque employeur. Grâce à une évaluation et une adaptation continues, 74Software reste engagé à renforcer sa réputation en tant qu'employeur de choix, à attirer des professionnels de haut calibre et à favoriser un lieu de travail qui soutient la croissance, l'inclusion et l'innovation.

Programmes

74Software met en œuvre une stratégie de marque employeur complète pour attirer les meilleurs talents et garantir un avantage compétitif. Cette stratégie englobe la création de sites web de carrière convaincants, l'exploitation des plateformes de médias sociaux pour illustrer la vie au sein de l'entreprise, ainsi que la production de contenus de recrutement engageants reflétant les valeurs et la culture de l'entreprise. Des canaux de recrutement diversifiés, tels que les portails d'emploi en ligne, les réseaux professionnels et les partenariats avec les établissements d'enseignement, sont utilisés pour toucher un large éventail de candidats et renforcer la marque employeur. Les programmes de cooptation permettent également d'exploiter les réseaux existants et de promouvoir l'entreprise comme un employeur de choix.

L'efficacité de ces initiatives est évaluée par des indicateurs clés de recrutement et de marque employeur tels que le trafic sur le site Internet, l'engagement sur les réseaux sociaux, les enquêtes de satisfaction des candidats et les retours d'expérience des collaborateurs sur le processus de recrutement. Ces indicateurs sont analysés régulièrement pour évaluer la force de la marque employeur et l'efficacité des stratégies de recrutement.

Afin de garantir que les pratiques de marque employeur et de recrutement de 74Software contribuent à une image employeur positive et authentique, l'entreprise s'engage à aligner tous les supports de recrutement avec ses valeurs et sa culture, à fournir une formation aux responsables du recrutement sur les messages de la marque, et à maintenir des canaux de communication transparents avec les candidats tout au long du processus de recrutement. Les stratégies de recrutement et les initiatives en matière de marque employeur sont analysées et actualisées régulièrement en fonction des tendances du marché, des retours d'expérience des candidats et des meilleures pratiques concernant l'acquisition de talents et la marque employeur. Grâce à ces efforts, 74Software renforce son engagement à attirer, impliquer et retenir les meilleurs talents dans un marché du travail compétitif et dynamique.

IRO

Acquisition et développement des talents – Formation et développement des compétences

Le manque de formation et d'évaluation personnelle entraîne une stagnation des compétences, une diminution de la motivation et des perspectives de carrière limitées, impactant négativement la progression professionnelle et personnelle des salariés.

Impact négatif**Politique**

74Software reconnaît que la formation continue et le développement des compétences sont essentiels à la croissance, à la motivation et à la progression de carrière des salariés. Pour atténuer les impacts négatifs de la stagnation des compétences et des opportunités de carrière limitées, l'entreprise a mis en place des politiques de formation complètes visant à investir dans le développement continu de son personnel. Ces politiques sont conçues pour renforcer les connaissances des salariés, augmenter leur confiance et favoriser la mobilité sociale, leur permettant ainsi de gagner en autonomie et en adaptabilité.

Les engagements de 74Software en matière de formation et de développement figurent dans le Code éthique du Groupe, qui insiste sur la formation continue, les plans de développement individualisés et le rôle central des RH pour offrir aux collaborateurs des opportunités significatives d'évolution de carrière.

74Software est déterminé à offrir des opportunités de formation accessibles et pertinentes, comprenant des formations obligatoires, des programmes de développement professionnel et des apprentissages spécifiques aux rôles, adaptés à l'évolution des besoins de l'entreprise et de ses collaborateurs. L'entreprise encourage également une culture de *feedback* continu et d'évaluation personnelle, garantissant que les salariés soient régulièrement conseillés et accompagnés dans leur développement professionnel. Pour évaluer la qualité et la pertinence des programmes de formation, des évaluations auprès des utilisateurs sont recueillies au terme de chaque session de formation, offrant des retours précieux pour des axes d'amélioration continue.

Cette politique s'applique à l'ensemble des collaborateurs de 74Software et couvre l'ensemble des aspects de la formation et du développement des compétences. Si les principes généraux de la formation continue et de la montée en compétences s'appliquent à l'ensemble du Groupe, les contenus spécifiques, les méthodes de diffusion et la mise en œuvre peuvent varier en fonction des réglementations régionales, des besoins de l'entreprise et des fonctions occupées.

La formation et le développement relèvent d'une responsabilité partagée au sein des Ressources Humaines du Groupe : le centre d'expertise mondial University (COE) fournit les référentiels et ressources de formation pour l'ensemble du Groupe, et les RH locales, avec les managers, les appliquent et veillent à ce que le développement et les priorités de formation fassent partie intégrante du management de proximité. Grâce à ces initiatives, 74Software reste engagé à promouvoir une culture de l'apprentissage tout au long de la vie, en dotant les collaborateurs des compétences et des connaissances nécessaires pour réussir dans une industrie en évolution rapide.

Programmes

74Software met à disposition de ses collaborateurs diverses plateformes de formation ainsi que des programmes de formation exhaustifs, favorisant l'apprentissage continu, la progression professionnelle, et, *in fine*, le développement de son personnel. Ces programmes couvrent une grande variété de sujets, incluant les compétences techniques, le développement du leadership, ainsi que la diversité et l'inclusion. Ils sont adaptés pour répondre aux besoins spécifiques des différentes directions et fonctions.

En proposant des opportunités de développement sur mesure, 74Software veille à ce que chaque salarié dispose des ressources et du soutien nécessaires pour évoluer et réussir dans sa carrière, en renforçant son expertise, sa confiance et sa mobilité sociale.

Des entretiens individuels réguliers entre managers et collaborateurs sont organisés pour offrir des retours, aborder les aspirations professionnelles et définir des axes de développement. Ces échanges nourrissent une culture de développement et d'amélioration continue, en s'assurant que les salariés bénéficient d'un accompagnement individualisé et de conseils ciblés pour évoluer au sein de l'organisation. Pour renforcer l'engagement en matière de formation et de développement de carrière, 74Software organise des initiatives Groupe, dont la *Career Week*, qui aident les collaborateurs à explorer des trajectoires professionnelles, à échanger sur leurs perspectives et à accéder aux ressources de formation. Les contenus et dispositifs de formation et de développement font l'objet de revues et de mises à jour, au regard des besoins de l'entreprise, des retours des collaborateurs et de l'évolution des meilleures pratiques, afin de maintenir des offres de formation pertinentes et accessibles dans l'ensemble du Groupe. Par ces démarches, 74Software accompagne le développement professionnel et personnel de ses collaborateurs, tout en réduisant les risques de stagnation des compétences et de démotivation.

L'efficacité de ces initiatives est mesurée par des indicateurs clés dédiés, et notamment les taux de participation et de réalisation des formations, les retours des salariés, et les évaluations recueillies au terme des sessions de formation, et le suivi dans la durée via les entretiens de performance et de développement entre managers et collaborateurs. Ces indicateurs sont revus pour vérifier la pertinence des programmes et assurer leur amélioration continue, conformément aux besoins de l'entreprise et aux priorités de développement des collaborateurs.

IRO

Acquisition et développement des talents – Formation et développement des compétences

Les programmes de formation et de développement renforcent les connaissances des salariés, augmentent leur confiance et favorisent la mobilité sociale, permettant au personnel de gagner en autonomie.

Impact positif**Politique**

74Software reconnaît que l'investissement dans la formation continue et le perfectionnement des compétences est crucial pour encourager la réussite de ses collaborateurs et promouvoir la mobilité sociale. Cette ambition figure dans le Code éthique du Groupe, qui insiste sur la formation continue, les plans de développement individualisés et le rôle central des Ressources Humaines pour offrir aux collaborateurs des opportunités significatives d'évolution de carrière. Sur cette base, 74Software instaure une culture de la formation propice à la progression personnelle et au renforcement de l'estime de soi, qui améliore l'employabilité et contribue à la mobilité sociale.

74Software est déterminé à offrir des opportunités de formation accessibles et pertinentes, comprenant des formations obligatoires, des programmes de développement professionnel et des apprentissages spécifiques aux rôles, adaptés à l'évolution des besoins de l'entreprise et de ses collaborateurs. L'entreprise encourage également une culture de *feedback* continu et d'évaluation personnelle, garantissant que les salariés soient régulièrement conseillés et accompagnés dans leur développement professionnel. Les évaluations des utilisateurs sont recueillies au terme de chaque session de formation, offrant des retours précieux pour l'amélioration continue. Ces pratiques visent à réduire les inégalités d'accès au développement, en rendant les opportunités de formation disponibles sur l'ensemble des rôles et des géographies, dans le respect des contextes locaux.

Cette politique s'applique à l'ensemble des collaborateurs de 74Software et couvre l'ensemble des aspects de la formation et du développement des compétences. Si les principes généraux de la formation continue et de la montée en compétences s'appliquent à l'ensemble du Groupe, les contenus spécifiques, les méthodes de diffusion et la mise en œuvre peuvent varier en fonction des réglementations régionales, des besoins de l'entreprise et des fonctions occupées.

La formation et le développement relèvent d'une responsabilité partagée au sein des Ressources Humaines du Groupe : le centre d'expertise mondial University (COE) fournit les référentiels et ressources de formation pour l'ensemble du Groupe, et les RH locales, avec les managers, les appliquent et veillent à ce que le développement et les priorités de formation fassent partie intégrante du management de proximité. À travers ces initiatives, 74Software reste engagé à promouvoir une culture d'apprentissage tout au long de la vie, garantissant ainsi que les collaborateurs disposent des compétences nécessaires pour s'adapter aux évolutions du secteur et faire évoluer leur carrière.

Programmes

74Software met à disposition de ses collaborateurs diverses plateformes de formation ainsi que des programmes de formation exhaustifs, favorisant l'apprentissage continu et la progression professionnelle. Ces programmes couvrent une grande variété de sujets, incluant les compétences techniques, le développement du leadership, ainsi que la diversité et l'inclusion. Ils sont adaptés pour répondre aux besoins spécifiques des différentes directions et fonctions. En proposant des opportunités de développement sur mesure, 74Software veille à ce que chacun dispose des ressources et du soutien nécessaires pour évoluer et réussir. Des entretiens individuels réguliers entre managers et collaborateurs sont organisés pour offrir des retours, aborder les aspirations professionnelles et définir des axes de développement. Pour renforcer l'engagement en matière de formation et de développement de carrière, 74Software organise des initiatives Groupe, dont la *Career Week*, qui aident les collaborateurs à explorer des trajectoires professionnelles, à échanger sur leur évolution professionnelle et à accéder à des ressources de formation.

L'efficacité de ces initiatives est mesurée par des indicateurs clés dédiés, et notamment les taux de participation et de réalisation des formations, les retours des salariés, et les évaluations recueillies au terme des sessions de formation, et le suivi dans la durée via les entretiens de performance et de développement entre managers et collaborateurs. Ces indicateurs sont revus pour vérifier la pertinence et la valeur des programmes et assurer leur amélioration continue, conformément aux besoins de l'entreprise et aux priorités de développement des collaborateurs.

Afin que les pratiques de formation et de développement de 74Software ne causent ni ne contribuent à des impacts négatifs matériels, l'entreprise garantit un accès équitable aux opportunités d'apprentissage, actualise régulièrement les contenus de formation en fonction des évolutions des besoins de l'entreprise et des exigences réglementaires, intègre les retours des collaborateurs dans la conception des programmes, et s'assure que les évaluations individuelles sont réalisées de manière juste et transparente. Grâce à ces mesures proactives, 74Software reste engagé à autonomiser ses collaborateurs, à favoriser l'évolution des carrières et à maintenir une main-d'œuvre hautement qualifiée et motivée.

IRO

Acquisition et développement des talents – Formation et développement des compétences

L'absence d'investissement dans la formation réduit la productivité, augmente les taux de *turnover* et nuit à la réputation de 74Software en tant qu'employeur soutenant la croissance.

Risque**Politique**

74Software reconnaît que l'investissement stratégique dans la formation et le développement des compétences est essentiel pour atténuer les risques de baisse de productivité, d'augmentation des taux de rotation et de détérioration de sa réputation d'employeur. Pour répondre à ces risques, l'entreprise a mis en place des politiques de formation complètes qui privilégient le développement continu de ses salariés. Ces politiques sont conçues pour améliorer les connaissances des collaborateurs, renforcer leur confiance et garantir qu'ils disposent des compétences nécessaires pour exceller dans leurs fonctions, permettant ainsi de maintenir des niveaux de productivité élevés. Ces engagements figurent dans le Code éthique du Groupe, qui insiste sur la formation continue, les plans de développement individualisés et le rôle central des Ressources Humaines pour offrir aux collaborateurs des opportunités significatives d'évolution de carrière.

74Software est déterminé à offrir des opportunités de formation accessibles et pertinentes, comprenant des formations obligatoires, des programmes de développement professionnel et des apprentissages spécifiques aux rôles, adaptés à l'évolution des besoins de l'entreprise et de ses collaborateurs. L'entreprise encourage également une culture de *feedback* continu et d'évaluation personnelle, garantissant que les salariés soient régulièrement conseillés et accompagnés dans leur développement professionnel. Les évaluations des utilisateurs sont recueillies au terme de chaque session de formation, offrant des retours précieux pour l'amélioration continue. Ces pratiques aident à réduire les risques de déficit de compétences et de démotivation, en renforçant l'employabilité des collaborateurs et en accompagnant leur évolution de carrière dans le temps.

Cette politique s'applique à l'ensemble des collaborateurs de 74Software et couvre l'ensemble des aspects de la formation et du développement des compétences. Si les principes généraux de la formation continue et de la montée en compétences s'appliquent à l'ensemble du Groupe, les contenus spécifiques, les méthodes de diffusion et la mise en œuvre peuvent varier en fonction des réglementations régionales, des besoins de l'entreprise et des fonctions occupées.

La formation et le développement relèvent d'une responsabilité partagée au sein des Ressources Humaines du Groupe : le centre d'expertise mondial University (COE) fournit les référentiels et ressources de formation pour l'ensemble du Groupe, et les RH locales, avec les managers, les appliquent et veillent à ce que le développement et les priorités de formation fassent partie intégrante du management de proximité. Ils garantissent que les programmes de formation sont efficaces, accessibles et alignés avec les objectifs de développement du personnel, et que des évaluations de performance régulières sont menées pour soutenir la croissance des collaborateurs. À travers ces initiatives, 74Software réaffirme son engagement à développer une main-d'œuvre hautement qualifiée, adaptable et innovante, garantissant ainsi son succès à long terme et un avantage concurrentiel durable.

Programmes

74Software investit dans diverses plateformes de formation et des programmes de formation complets afin de prévenir la baisse de productivité et l'augmentation des taux de rotation, tout en maintenant une solide réputation d'employeur. Ces programmes couvrent une grande variété de sujets, incluant les compétences techniques, le développement du leadership, ainsi que la diversité et l'inclusion. Ils sont adaptés pour répondre aux besoins spécifiques des différentes directions et fonctions. En proposant des opportunités de développement sur mesure, 74Software veille à ce que chacun dispose des ressources et du soutien nécessaires pour exceller dans ses fonctions, permettant ainsi de maintenir une productivité élevée et la satisfaction du personnel. Des entretiens personnels réguliers entre managers et collaborateurs sont organisés pour offrir des retours, aborder les aspirations professionnelles et identifier des opportunités de développement, contribuant ainsi à la rétention des salariés. Pour renforcer l'engagement en matière de formation et de développement de carrière, 74Software organise des initiatives à l'échelle du Groupe, dont la *Career Week*, qui aident les collaborateurs à explorer des trajectoires professionnelles, à échanger sur leur évolution professionnelle et à accéder à des ressources de formation.

L'efficacité de ces initiatives est mesurée par des indicateurs clés dédiés, et notamment les taux de participation et de réalisation des formations, les retours des salariés, et les évaluations recueillies au terme des sessions de formation, et le suivi dans la durée via les entretiens de performance et de développement entre managers et collaborateurs. Ces indicateurs sont revus pour apprécier la pertinence des programmes et assurer leur amélioration continue, contribuant ainsi à réduire les risques de perte de productivité, d'inadéquation des compétences et d'augmentation du *turnover*. Afin de s'assurer que les pratiques de formation et de développement de 74Software atténuent les risques d'une productivité réduite et d'un taux de rotation élevé, l'entreprise garantit un accès équitable aux opportunités d'apprentissage, actualise régulièrement les contenus de formation en fonction des évolutions des besoins de l'entreprise et des exigences réglementaires, intègre les retours des collaborateurs dans la conception des programmes, et s'assure que les évaluations individuelles sont réalisées de manière juste et transparente. Grâce à ces initiatives, 74Software améliore l'employabilité et l'évolution de carrière de ses collaborateurs, ce qui permet de conserver une main-d'œuvre compétente, engagée et préparée aux enjeux futurs, tout en limitant les coûts de recrutement et de reconversion associés à un *turnover* évitable.

IRO

Acquisition et développement des talents – Formation et compétences

Des investissements stratégiques dans la formation renforcent la rétention des salariés, stimulent l'innovation et améliorent la compétitivité de 74Software sur le marché.

Opportunité**Politique**

74Software reconnaît que l'investissement stratégique dans la formation et le développement des compétences constitue un levier majeur de la rétention des talents, de l'innovation et de la compétitivité sur le marché. Afin de tirer parti de cette opportunité, l'entreprise a mis en place des politiques de formation complètes visant à doter les collaborateurs des connaissances et compétences nécessaires pour exceller dans leurs fonctions et contribuer au succès de l'entreprise. Ces politiques favorisent une culture de formation continue et d'innovation, incitant les salariés à acquérir de nouvelles compétences, à explorer les technologies émergentes et à contribuer activement à la croissance de l'organisation. Ces engagements figurent dans le Code éthique du Groupe, qui insiste sur la formation continue, les plans de développement individualisés et le rôle central des Ressources Humaines pour offrir aux collaborateurs des opportunités significatives d'évolution de carrière.

74Software est déterminé à offrir des opportunités de formation accessibles et pertinentes, comprenant des formations obligatoires, des programmes de développement professionnel et des apprentissages spécifiques aux rôles, adaptés à l'évolution des besoins de l'entreprise et de ses collaborateurs. L'entreprise encourage également une culture de *feedback* continu et d'évaluation personnelle, garantissant que les salariés soient régulièrement conseillés et accompagnés dans leur développement professionnel. Les évaluations des utilisateurs sont recueillies au terme de chaque session de formation, offrant des retours précieux pour l'amélioration continue.

Cette politique s'applique à l'ensemble des collaborateurs de 74Software et couvre l'ensemble des aspects de la formation et du développement des compétences. Si les principes généraux de la formation continue et de la montée en compétences s'appliquent à l'ensemble du Groupe, les contenus spécifiques, les méthodes de diffusion et la mise en œuvre peuvent varier en fonction des réglementations régionales, des besoins de l'entreprise et des fonctions occupées.

La formation et le développement relèvent d'une responsabilité partagée au sein des Ressources Humaines du Groupe : le centre d'expertise mondial University (COE) fournit les référentiels et ressources de formation pour l'ensemble du Groupe, et les RH locales, avec les managers, les appliquent et veillent à ce que le développement et les priorités de formation fassent partie intégrante du management de proximité. Il leur incombe de garantir que les programmes de formation sont efficaces, accessibles et alignés avec les objectifs de développement du personnel, et que des évaluations de performance régulières sont menées pour soutenir la croissance des collaborateurs. Grâce à ces initiatives, 74Software reste engagé à développer une main-d'œuvre hautement qualifiée, adaptable et innovante, garantissant ainsi un succès à long terme et un avantage concurrentiel durable.

Programmes

74Software investit dans diverses plateformes de formation et des programmes de formation complets afin de renforcer la rétention des salariés, de stimuler l'innovation, et d'accroître sa compétitivité sur le marché. Ces programmes couvrent une grande variété de sujets, incluant les compétences techniques, le développement du leadership, ainsi que la diversité et l'inclusion. Ils sont adaptés pour répondre aux besoins spécifiques des différentes directions et fonctions. En proposant des opportunités de développement sur mesure, 74Software veille à ce que chacun dispose des ressources et du soutien nécessaires pour exceller dans ses fonctions, favorisant ainsi l'innovation et améliorant l'engagement des collaborateurs. Des entretiens personnels réguliers entre managers et collaborateurs sont organisés pour offrir des retours, aborder les aspirations professionnelles et identifier des opportunités de développement, contribuant ainsi à la rétention des salariés. Pour renforcer l'engagement en matière de formation et de développement de carrière, 74Software organise des initiatives à l'échelle du Groupe, dont la *Career Week*, qui aident les collaborateurs à explorer des trajectoires professionnelles, à échanger sur leur évolution professionnelle et à accéder à des ressources de formation.

L'efficacité de ces initiatives est suivie par des indicateurs clés dédiés, et notamment les taux de participation et de réalisation des formations, les retours des salariés, et les évaluations recueillies au terme des sessions de formation, et le suivi dans la durée via les entretiens de performance et de développement entre managers et collaborateurs. Des indicateurs plus globaux, notamment la rétention et la mobilité interne, sont également suivis pour mesurer si les opportunités de développement soutiennent l'employabilité et l'engagement à long terme.

Afin de garantir que les pratiques de formation et de développement de 74Software favorisent la rétention des collaborateurs, l'innovation et la compétitivité sur le marché, l'entreprise assure un accès équitable aux opportunités d'apprentissage, actualise régulièrement les contenus de formation en fonction des évolutions des besoins de l'entreprise et des exigences réglementaires, intègre les retours des collaborateurs dans la conception des programmes, et s'assure que les évaluations individuelles sont réalisées de manière juste et transparente. À travers ces initiatives, 74Software reste engagé à promouvoir une culture d'apprentissage continu, de développement professionnel et d'innovation, garantissant ainsi une main-d'œuvre hautement qualifiée, engagée et prête pour l'avenir.

3.5.6 Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels (S1-5)

Suite à l'acquisition de SBS par Axway en 2024, un processus structuré d'harmonisation et d'unification des méthodes de suivi des impacts négatifs, de promotion des impacts positifs et de gestion des risques a été initié. Bien que les deux entreprises maintiennent un certain niveau d'indépendance, le Groupe travaille sur une feuille de route pour définir des processus et une gouvernance communs afin d'aligner progressivement les pratiques et reportings RH au sein de 74Software. En 2025, ce travail s'est accéléré grâce à la nomination d'une Directrice des Ressources Humaines du Groupe et au lancement d'une nouvelle organisation RH Groupe, contribuant à l'adoption d'approches plus harmonisées au sein des différentes entités.

Chez 74Software, les valeurs fondamentales héritées de Sopra Steria – une contribution durable, humaine et éclairée à la société – continuent d'influencer la culture de la Société. Cet engagement se traduit par la mise en place d'un environnement de travail inclusif et diversifié, où chaque collaborateur se sent valorisé, respecté et encouragé à développer son plein potentiel. La santé et le bien-être des salariés constituent une priorité, soutenue par des opportunités de développement professionnel et d'évolution de carrière. En favorisant une communication ouverte, une collaboration renforcée et une culture d'apprentissage continu, la Société encourage l'innovation et l'intégration des perspectives uniques de chacun. Cette approche centrée sur l'humain s'étend au-delà des produits et services, influençant positivement l'ensemble de l'organisation.

Axway et SBS accordent une importance majeure au développement des compétences et à la montée en expertise des talents. Grâce à Axway University et SBS University, les collaborateurs bénéficient de programmes de formation complets tout au long de l'année, visant à renforcer leurs compétences et leur maîtrise du numérique. En matière de diversité et d'inclusion, Axway et SBS sont fortement alignés, encourageant un dialogue ouvert, promouvant la santé et la

sécurité au travail, et veillant rigoureusement à la protection des données personnelles. Ces valeurs communes ont facilité le processus d'intégration des deux entreprises.

En 2025, 74Software a renforcé ses cadres communs d'employabilité et de développement de carrière, via le déploiement des *Group Internal Transfer Guidelines* et des initiatives de communication dédiées au développement de carrière.

À la date de reporting, 74Software n'a pas encore défini d'objectifs quantitatifs harmonisés à l'échelle du Groupe au titre de la norme ESRS S1-5. La définition et le suivi des objectifs sont principalement assurés au niveau des entités, conformément aux exigences légales, aux accords collectifs et aux cadres RH locaux. La priorité du Groupe est d'harmoniser progressivement les approches et de renforcer la cohérence de la gouvernance et des reportings RH entre SBS et Axway.

L'égalité professionnelle constituait un axe prioritaire chez SBS. En France, une convention collective incluant des indicateurs spécifiques d'équité salariale a fourni un cadre structuré pour traiter les écarts de rémunération. De plus, les équipes RH, RSE et University ont collaboré sur un programme de féminisation piloté directement par le Directeur Général de SBS, avec pour objectif d'accroître la représentation des femmes aux postes de management grâce à des initiatives ciblées de recrutement et de développement.

À l'avenir, 74Software veut structurer davantage la définition de ses objectifs sur les sujets sociaux matériels, en s'appuyant sur l'enquête annuelle d'engagement du Groupe, le dialogue social et la gouvernance RH pour fixer les priorités, suivre les progrès et soutenir l'amélioration continue dans les entités. Grâce à une gouvernance structurée, des mécanismes de *feedback* solides et des initiatives stratégiques adaptées, 74Software œuvrera pour bâtir un environnement de travail épanouissant et durable, permettant à chacun d'atteindre son plein potentiel.

3.5.7 Caractéristiques des salariés de l'entreprise (S1-6)

Genre	Nombre de salariés 2024	Nombre de salariés 2025
Homme	3 358	3 184
Femme	1 429	1 384
Autre	—	—
Non déclaré	—	3
TOTAL DES SALARIÉS	4 787	4 571

Pays	Nombre de salariés 2024	Nombre de salariés 2025
Australie	19	17
Belgique	263	212
Brésil	25	23
Bulgarie	152	164
Cameroun	48	47
France	1 505	1 481
Allemagne	68	68
Hong Kong	3	3
Inde	843	785
Irlande	59	61
Italie	10	10
Côte d'Ivoire	27	22
Liban	120	117
Luxembourg	79	75
Maroc	166	181
Pays-Bas	25	15
Roumanie	269	272
Sénégal	9	6
Singapour	17	17
Espagne	143	130
Suède	3	3
Suisse	3	6
Tunisie	36	25
Émirats arabes unis	31	24
Royaume-Uni	511	468
États-Unis	353	337
TOTAL	4 787	4 571

Répartition par type de contrat et par genre

	Femmes	Hommes	Autre	Non déclaré	Total 2024
Nombre de salariés (effectif)	1 429	3 358	—	—	4 787
Nombre de salariés permanents (effectif)	1 419	3 315	—	—	4 734
Nombre de salariés temporaires (effectif)	10	43	—	—	53
Nombre de salariés au nombre d'heures non garanti (effectif)	—	—	—	—	—

Répartition par type de contrat et par genre

	Femmes	Hommes	Autre	Non déclaré	Total 2025
Nombre de salariés (effectif)	1 384	3 184	—	3	4 571
Nombre de salariés permanents (effectif)	1 371	3 138	—	3	4 512
Nombre de salariés temporaires (effectif)	13	46	—	—	59
Nombre de salariés au nombre d'heures non garanti (effectif)	—	—	—	—	—

Répartition des salariés par type de contrat et par région (effectif)

	Amériques	Asie – Pacifique	Europe	Moyen-Orient – Afrique	Total 2024
Nombre de collaborateurs (effectif)	378	882	3 090	437	4 787
Nombre de salariés permanents (effectif)	378	879	3 040	437	4 734
Nombre de salariés temporaires (effectif)	—	3	50	—	53
Nombre de salariés au nombre d'heures non garanti (effectif)	—	—	—	—	—

Répartition des salariés par type de contrat et par région (effectif)

	Amériques	Asie – Pacifique	Europe	Moyen-Orient – Afrique	Total 2025
Nombre de collaborateurs (effectif)	360	824	2 962	422	4 571
Nombre de salariés permanents (effectif)	360	817	2 913	422	4 512
Nombre de salariés temporaires (effectif)	—	7	52	—	59
Nombre de salariés au nombre d'heures non garanti (effectif)	—	—	—	—	—

Nombre moyen de salariés pendant la période de reporting

	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
2024	1 469	1 459	1 457	1 463	1 467	1 471	1 467	1 462	4 908	4 869	4 847	4 787
2025	4 538	4 550	4 577	4 592	4 607	4 635	4 615	4 594	4 623	4 631	4 602	4 571

Le nombre total de salariés correspond au périmètre du chiffre d'affaires déclaré en section 5.1 « État du résultat net consolidé ».

3.5.7.1 Rotation des salariés et méthodologies

En 2025, les évolutions d'effectifs et les mouvements de personnel ont reflété la poursuite de l'intégration de SBS et d'Axway au sein de 74Software, ainsi que l'alignement progressif du modèle opérationnel du Groupe. Au total, 409 collaborateurs ont quitté SBS et Axway pendant la période de reporting, soit un taux de rotation du personnel de 8,9 %. La rotation du personnel s'inscrit dans cette dynamique de transformation, qui soutient la mise en œuvre de la stratégie de Groupe de 74Software.

Les données relatives à la rotation du personnel sont présentées selon la méthode de l'effectif, qui représente le nombre total de salariés individuels, indépendamment de leur durée de travail. Ce reporting ne prend pas en compte les ETP ; toutes les analyses sont basées uniquement sur l'effectif. Elles correspondent au nombre de collaborateurs ayant quitté l'entreprise pendant la période de reporting, divisé par l'effectif moyen sur cette période.

3.5.8 Caractéristiques des non-salariés assimilés au personnel de l'entreprise (S1-7)

En 2025, 74Software a employé des non-salariés (contractants) pour soutenir ses activités au sein de SBS et d'Axway. Des contractants sont sollicités en complément des capacités et compétences internes, au regard des besoins opérationnels et des exigences de livraison.

Ces ressources interviennent principalement dans deux domaines principaux : certains contractants sont engagés dans des rôles opérationnels et générateurs de revenus tels que les services professionnels, la R&D, le support SaaS et cloud, ainsi que l'ingénierie. Ils contribuent directement au chiffre d'affaires en travaillant sur des projets orientés clients et leurs services

sont refacturés aux clients. À l'inverse, les autres contractants soutiennent des rôles internes indirects, tels que la gestion des *business units*, les ventes, les assistants et les fonctions opérationnelles. Ils participent au maintien de la continuité opérationnelle et au renforcement des capacités internes, sans générer directement de chiffre d'affaires.

Le recours de 74Software aux non-salariés tant dans les rôles productifs que de structure démontre la capacité de l'entreprise à soutenir de manière flexible les opérations génératrices de revenus ainsi que les initiatives stratégiques à long terme.

Nombre de non-salariés (effectif)	2024	2025
Contractants	594	671

3.5.9 Couverture des négociations collectives et dialogue social (S1-8)

74Software s'engage à garantir des conditions de travail équitables et transparentes pour l'ensemble de ses collaborateurs. 46 % des salariés bénéficient de conventions collectives, garantissant une représentation structurée et des conditions de travail négociées.

Au sein de l'Espace économique européen (EEE), des conventions collectives sont en place dans plusieurs pays, couvrant 40 % des collaborateurs. En dehors de l'EEE, 6 % des salariés bénéficient de conventions similaires.

Pour les collaborateurs non couverts par des conventions collectives, les conditions de travail et d'emploi sont déterminées par les législations locales ou les conventions collectives sectorielles, garantissant le respect des normes nationales du travail.

Le dialogue social demeure une priorité pour 74Software, avec 40 % des salariés dans le monde représentés par des délégués du personnel. Les taux de représentation varient selon les pays de l'EEE où l'entreprise est présente de manière significative. 74Software ne dispose actuellement d'aucun accord pour la représentation des salariés au sein d'un comité d'entreprise européen (CEE), d'un comité de société européenne (SE) ou d'un comité de société coopérative européenne (SCE).

74Software	Couverture des négociations collectives		Dialogue social
Taux de couverture	Salariés – EEE	Salariés – non EEE	Représentation sur le lieu de travail
0-19 %	Allemagne, Bulgarie, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Roumanie, Suède, Suisse	Australie, Brésil, Hong Kong, Inde, Liban, Émirats arabes unis, États-Unis, Royaume-Uni, Singapour	Australie, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Côte d'Ivoire, Émirats arabes unis, Espagne, États-Unis, Hong Kong, Inde, Irlande, Italie, Liban, Maroc, Pays-Bas, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Singapour, Suède, Suisse, Tunisie
20-39 %			
40-59 %			
50-79 %			
80-100 %	Belgique, Espagne, France	Cameroun, Côte d'Ivoire, Maroc, Sénégal, Tunisie	Allemagne, Belgique, France, Luxembourg

3.5.10 Indicateurs de diversité (S1-9)

Point de donnée	2024	2024 %	2025	2025 %
Comité Exécutif (ExCom) – Genre le moins représenté (femme)	0	0	1	11 %
Tous les salariés – Genre le moins représenté (femme)	1 429	30 %	1 384	30 %

74Software a publié la répartition par genre au sein des instances dirigeantes, en utilisant le Comité Exécutif (ExCom) comme point de référence. Cette approche est conforme à la structure de gouvernance interne de l'entreprise, dans laquelle les membres du Comité Exécutif (ExCom) sont les plus hauts décideurs opérationnels, influençant directement l'orientation stratégique et les politiques de l'entreprise.

Tranche d'âge	2024	2024 %	2025	2025 %
Moins de 30 ans	786	16 %	669	15 %
Entre 30 et 50 ans	3 035	63 %	2 913	64 %
Plus de 50 ans	966	20 %	986	21 %
TOTAL	4 787	100 %	4 568	100 %

3.5.11 Salaires décents (S1-10)

74Software s'assure que ses collaborateurs reçoivent un salaire décent, conforme aux références nationales et internationales.

Tous les salariés de l'Espace économique européen (EEE) reçoivent des salaires conformes à la directive (UE) 2022/2041 sur les salaires minimaux adéquats et aux données sur le salaire vital de l'Anker Research Institute. L'entreprise s'assure que les salaires respectent ou dépassent le salaire minimum national dans chaque pays de l'EEE où elle exerce ses activités.

Pour les collaborateurs des pays hors EEE, 74Software se réfère à des références externes telles que les données sur le salaire vital de l'Anker Research Institute pour évaluer l'adéquation des salaires. Pour les pays où aucune référence Anker de salaire vital n'existe, 74Software complète son analyse en utilisant les références WageIndicator. Tous les salariés des pays hors EEE reçoivent des salaires supérieurs ou alignés avec le salaire minimum national applicable et les données sur le salaire vital défini par la source de référence choisie.

3.5.12 Protection sociale (S1-11)

74Software garantit une protection sociale à ses collaborateurs dans l'ensemble des pays où l'entreprise opère, en associant des dispositifs publics et des avantages employeur, en conformité avec les législations et pratiques d'emploi locales. Ces protections couvrent les pertes de revenus liées aux grands événements de la vie : maladie, chômage, accident du travail ou maladie professionnelle, congé parental et retraite. Dans l'ensemble du Groupe, les collaborateurs bénéficient d'une couverture maladie via les régimes obligatoires et/ou des garanties d'entreprise. Lorsque la couverture légale est limitée, des avantages employeur sont mis en place pour la compléter.

En matière de protection contre le chômage, le niveau de couverture dépend du dispositif en vigueur dans chaque pays. Les salariés de Tunisie, Côte d'Ivoire, Singapour, du Sénégal, Cameroun, Liban ne bénéficient pas de protection obligatoire contre le chômage, car ces pays n'offrent pas d'allocations chômage financées par l'État.

Ainsi, en cas de perte d'emploi, les collaborateurs de ces pays bénéficient uniquement de leurs indemnités de départ et de leurs économies personnelles. Aux Émirats arabes unis (EAU), il existe un régime obligatoire d'assurance chômage ; cependant, l'adhésion et les contributions sont de la responsabilité individuelle des collaborateurs, et non de l'employeur, car ce régime fonctionne comme un système d'assurance privé imposé par le gouvernement. Concernant la retraite, des restrictions particulières ont été identifiées au Liban et aux Émirats arabes unis pour les expatriés en l'absence de régime public de pension pour ces travailleurs. Aux États-Unis, la couverture retraite combine les programmes fédéraux de Sécurité sociale et un plan de retraite d'entreprise optionnel, auquel les collaborateurs peuvent souscrire. Le congé parental est pris en charge dans l'ensemble du Groupe, avec une couverture complète, à l'exception du Liban, où il n'existe pas de congé de paternité rémunéré.

3.5.13 Indicateurs de formation et de développement des compétences (S1-13)

<i>Talent review</i>	SBS 2024	Axway 2024	SBS 2025	Axway 2025
Taux de participation global des hommes au <i>Talent review</i> (%)	51 %	99 %	100 %	98 %*
Taux de participation global des femmes au <i>Talent review</i> (%)	54 %	99 %	100 %	97 %*

* Le taux de participation est calculé sur la base du nombre de salariés prévu pour un *Talent review* en 2025. Ce nombre exclut les salariés pour lesquels un *Talent review* n'était pas prévu en raison de circonstances spécifiques, telles que les embauches récentes, les collaborateurs proches de la retraite et d'autres exceptions prédéfinies. Par conséquent, le taux de participation reflète la proportion de salariés ayant finalisé un *Talent review* parmi ceux qui devaient y participer en 2025.

Formation	2024	2025
Nombre total d'heures de formation	N/A	50 285
Nombre moyen d'heures de formation par collaborateur	N/A	11
Nombre moyen d'heures de formation par collaborateur (homme)	N/A	11,2
Nombre moyen d'heures de formation par collaborateur (femme)	N/A	10,7
Nombre de managers ayant suivi une formation sur la non-discrimination	N/A	22
Nombre de non-managers ayant suivi une formation sur la non-discrimination	N/A	215

En 2025, 74Software a maintenu son approche mondiale de la gestion continue de la performance. Cette démarche s'appuie sur le dispositif *Conversation/Feedback/Recognition* (CFR) qui encourage le dialogue permanent et les échanges réguliers entre manager et collaborateur tout au long de l'année. Les collaborateurs sont incités à recevoir des *feedbacks* réguliers sur leur travail et à participer à des réunions de suivi de leur carrière, afin de favoriser leur développement professionnel.

Axway déploie au niveau mondial un *Talent review*, sur l'ensemble de l'effectif, pour évaluer et échanger sur la performance et le potentiel de chacun des collaborateurs. Réalisé de façon collective et partagé par les managers et les responsables Ressources Humaines, cet exercice annuel permet d'identifier les talents clés et les actions de développement et de formation nécessaires à l'évolution de chaque collaborateur. Durant ces revues, l'entreprise évalue également les besoins en formation des salariés, leur positionnement dans la grille des postes, leurs souhaits de mobilité interne et leur potentiel au sein de l'entreprise.

SBS a adopté une approche similaire pour suivre et faire progresser ses salariés permanents. Elle implique deux rôles majeurs : le manager opérationnel et le mentor. Le manager opérationnel est chargé de définir les objectifs, de lancer les évaluations de performance et de s'assurer que les salariés bénéficient d'un suivi adapté. Ce rôle inclut aussi le développement de carrière, où les managers opérationnels soutiennent les collaborateurs

dans la recherche d'opportunités de progression et la réalisation de leurs objectifs professionnels. En complément du manager opérationnel, les salariés de SBS ont la possibilité de choisir un mentor pour les accompagner dans leur développement. Les mentors se consacrent à l'élaboration et au lancement de plans de développement, en proposant des conseils supplémentaires alignés avec les ambitions à long terme du salarié concerné. Les ICP, tels que la définition et la réalisation des objectifs, sont suivis par les managers opérationnels pour surveiller les progrès et garantir l'alignement avec les objectifs de l'entreprise. Cette organisation à double rôle démontre l'engagement de SBS à encourager une culture de développement professionnel, en aidant le personnel à atteindre son plein potentiel.

En 2025, 74Software a engagé l'harmonisation progressive des pratiques RH entre SBS et Axway en lançant une organisation RH Groupe renouvelée, structurée autour de centres d'expertise (COE). Ce modèle aligne les approches talents, formation et développement au niveau du Groupe, tout en conservant un support RH local continu pour SBS et Axway. Dans le prolongement de cette évolution, 74Software a consolidé la fonction Talent et Développement en nommant un *Global Leader Talent & Development*, afin de soutenir la revue et l'alignement des processus dédiés aux talents et au développement dans l'ensemble des entités.

3.5.14 Indicateurs de santé et de sécurité (S1-14)

74Software garantit à tous les collaborateurs de SBS et d'Axway un environnement de travail sûr et sain. Les responsabilités en matière de santé et de sécurité sont déclinées au niveau des entités et des pays, dans le respect des obligations légales, avec des mesures de prévention et des procédures locales adaptées aux environnements de bureau. En 2025, le Groupe a poursuivi la consolidation du reporting santé et sécurité au sein des entités pour renforcer la cohérence et permettre un reporting Groupe conforme à la norme ESRS S1-14. Pour 74Software, le suivi structuré de la santé et de la sécurité au travail est un levier essentiel de prévention et d'amélioration continue.

L'ensemble des collaborateurs de 74Software (100 %) est couvert par un système de gestion de la santé et de la sécurité. Cette couverture témoigne de la maturité actuelle des systèmes et dispositifs de reporting au niveau des entités du Groupe et

sera progressivement consolidée à mesure que les processus de reporting s'harmoniseront.

En 2025, aucun décès lié à un accident du travail ni à une maladie professionnelle n'a été enregistré au sein des effectifs de 74Software. Le Groupe a également recensé 14 accidents du travail comptabilisables, soit un taux de 1,5. En 2025, il y a eu deux maladies professionnelles comptabilisables.

Au total, 304 jours ont été perdus en raison d'accidents du travail ou de décès dus à des accidents du travail, de problèmes de santé liés au travail et de décès dus à des problèmes de santé. Ces indicateurs alimentent la démarche du Groupe consistant à suivre ses résultats en santé et sécurité et à identifier des axes d'amélioration continue.

Point de donnée	2024	2025
Pourcentage de membres de son personnel qui sont couverts par le système de gestion de la santé et de la sécurité	N/A	100 %
Nombre de décès au sein de son personnel dus à des accidents et maladies professionnels	N/A	0
Nombre de décès dus à des accidents et maladies professionnels d'autres travailleurs travaillant sur les sites de l'entreprise	N/A	0
Nombre d'accidents du travail comptabilisables	N/A	14
Taux d'accidents du travail comptabilisables	N/A	1,5
Nombre de cas de maladies professionnelles comptabilisables	N/A	2
Nombre de jours perdus en raison d'accidents du travail ou de décès dus à des accidents du travail, de problèmes de santé liés au travail et de décès dus à des problèmes de santé	N/A	304

3.5.15 Indicateurs d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée (S1-15)

74Software s'engage à soutenir l'équilibre vie professionnelle-vie privée en proposant à ses collaborateurs des congés familiaux (congé de maternité, de paternité, parental et d'aidant). L'entreprise garantit un accès équitable à ces avantages pour l'ensemble de son personnel, dans le respect des lois locales de chacun des pays où elle opère.

En 2025, SBS a accordé des congés familiaux à 97 % de ses salariés. Parmi les salariés éligibles à ce dispositif, 13,5 % ont effectivement bénéficié de ces congés (hommes : 10,4 %; femmes : 3,1 %). En 2025, Axway a accordé des congés familiaux

à 100 % de ses salariés. Parmi les salariés éligibles à ce dispositif, 8,8 % ont effectivement bénéficié de ces congés (hommes : 6,9 %, femmes : 1,9 %).

Tous les salariés de 74Software ont droit à des congés familiaux conformément aux politiques sociales nationales et au droit du travail en vigueur. Les conventions collectives, le cas échéant, renforcent ces droits, assurant aux salariés de tous les sites SBS et Axway l'accès aux congés familiaux (congé de maternité, de paternité, parental et d'aidant).

3.5.16 Indicateurs de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale) (S1-16)

3.5.16.1 Écart de rémunération entre hommes et femmes

74Software s'assure de pratiques de rémunération justes et équitables dans tous les pays où l'entreprise opère. Même si l'entreprise pratique l'égalité salariale à travail égal, le calcul et le reporting de l'écart salarial entre les femmes et les hommes requièrent des données de rémunération harmonisées à l'échelle des entités et des pays.

En 2025, le calcul et le reporting de l'écart de rémunération entre hommes et femmes ont été réalisés dans un contexte de transformation des systèmes d'information RH et du périmètre du Groupe, avec l'acquisition de SBS et le déploiement progressif de Workday comme système d'information RH global. En conséquence, les données de rémunération restent hétérogènes entre entités et pays et tous les éléments requis pour un calcul de l'écart de rémunération femmes-hommes conforme à la CSRD (y compris la rémunération horaire brute réelle et certains éléments de paie locaux) ne sont pas encore uniformément disponibles à l'échelle du Groupe, notamment pour les collaborateurs SBS récemment intégrés.

Dans ce contexte, pour 2025, 74Software calcule un indicateur d'écart de rémunération femmes-hommes établi à partir des meilleures données comparables disponibles, essentiellement la rémunération cible (salaire fixe et bonus cible). L'indicateur correspond à la différence en pourcentage entre la rémunération totale cible moyenne des hommes et celle des femmes, ramenée en équivalent temps plein. L'approche retenue en 2025 constitue une avancée par rapport à 2024, grâce à une meilleure consolidation des données et à une transparence accrue au niveau du Groupe. L'écart de rémunération entre hommes et femmes pour la période de reporting 2025 s'élève à 23 %.

Toutefois, 74Software reconnaît l'importance de la transparence en matière d'équité salariale et harmonise ses données de rémunération via le déploiement de Workday et l'intégration progressive des données de SBS dans les systèmes RH centralisés. Ces démarches doivent permettre, à terme, de

rendre le reporting de l'écart de rémunération entre femmes et hommes plus standardisé, fiable et représentatif, en vue d'un alignement progressif avec les exigences de la CSRD.

3.5.16.2 Ratio de rémunération annuelle totale

74Software a calculé le ratio de rémunération annuelle totale, qui mesure les revenus de la personne la plus payée par rapport à la rémunération totale annuelle médiane de tous les salariés (à l'exception de la personne la mieux rémunérée). Ce calcul a été effectué en utilisant la rémunération annuelle fixe et la rémunération variable théorique de tous les salariés contractuellement présents au 31 décembre 2025.

Dans un souci d'exactitude et de comparabilité, les chiffres de la rémunération ont été recalculés sur une base équivalente à temps plein et sur une année complète. La méthodologie appliquée est celle utilisée historiquement par la Société. Elle ne prend pas en compte la juste valeur des actions. 74Software renforcera encore l'alignement avec la définition de la CSRD lors des prochains reportings.

Sur la base de ce calcul, le ratio de rémunération s'établit comme suit :

- 20,7:1 pour le Directeur Général de 74Software ;
- 13,4:1 pour le Directeur Général Délégué (également Directeur Général de SBS).

Ces chiffres reflètent les différences structurelles et régionales au sein des activités internationales de l'entreprise, où les salaires sont influencés, à l'échelle locale, par les conditions du marché, les fonctions exercées et les facteurs économiques.

À l'avenir, 74Software mettra l'accent sur des pratiques de rémunération responsables, en s'assurant que les structures salariales restent compétitives, transparentes et alignées avec les objectifs de l'entreprise et les références sectorielles.

3.5.17 Incidents, plaintes et impacts graves en matière de droits humains (S1-17)

74Software s'engage à préserver un environnement de travail respectueux et inclusif, au sein duquel les cas de discrimination, de harcèlement et les autres préoccupations liées aux droits humains font l'objet d'un traitement rapide et uniforme. Pendant la période de reporting, le Groupe a renforcé l'identification et le traitement de ces incidents chez SBS et Axway, en s'appuyant sur la gouvernance et les canaux de signalement du Code d'éthique et de la Procédure d'alerte du Groupe.

Les collaborateurs disposent de plusieurs canaux internes pour faire part de leurs préoccupations, y compris les équipes RH locales et, le cas échéant, les instances représentatives du

personnel. Le Groupe met également en place un canal de signalement dédié et confidentiel, sous la responsabilité du Comité d'éthique, permettant de remonter des alertes liées à la discrimination, au harcèlement ou à toute autre problématique éthique. Les signalements font l'objet d'un traitement confidentiel et sont instruits conformément à la procédure Groupe, laquelle prévoit un accusé de réception dans un délai de sept jours ouvrés et une information de suivi dans un délai de trois mois, sous réserve des circonstances propres au dossier et des exigences de confidentialité applicables.

Point de donnée	2024	2025
Nombre de problèmes et d'incidents graves en matière de droits humains	N/A	0
Montant des amendes, des pénalités et de l'indemnisation des problèmes et incidents graves en matière de droits humains	N/A	0
Nombre d'incidents de discrimination	N/A	0
Nombre de plaintes déposées par l'intermédiaire de canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations	N/A	2
Nombre de plaintes déposées auprès des points de contact nationaux pour les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	N/A	0
Montant des amendes, des pénalités et de l'indemnisation des dommages résultant des incidents de discrimination, y compris le harcèlement et les plaintes déposées	N/A	24 532,60 USD

Durant la période de reporting, 74Software n'a pas identifié d'incidents graves en matière de droits humains, liés à son personnel.

Les chiffres publiés sont principalement issus des cas traités par le Comité d'éthique, alimentés par le canal d'alerte du Groupe et les informations remontées des RH et autres fonctions internes.

3.6 Consommateurs et utilisateurs finaux (ESRS S4)

3.6.1 IRO relatifs aux consommateurs et utilisateurs finaux (S4)

L'approche de 74Software à l'égard des consommateurs et des utilisateurs finaux a pour objectif de renforcer la confiance, de garantir une fiabilité de service durable et de promouvoir un accès inclusif aux solutions numériques tout au long de la chaîne de valeur. Le Groupe considère qu'un logiciel sécurisé, accessible et centré sur l'utilisateur est indispensable pour protéger les utilisateurs finaux, préserver la confiance des clients et pérenniser les relations commerciales.

En priorisant la sécurité des données et des transactions, l'expérience client, l'inclusion financière et l'accessibilité numérique, 74Software s'emploie à maximiser les impacts positifs et à réduire les risques relatifs à la continuité de service, à la

protection des données et au respect des normes d'accessibilité. En adoptant cette approche, le Groupe renforce la fiabilité de ses solutions dans des contextes sensibles, tels que les services financiers, les services de santé et le secteur public.

L'engagement de 74Software pour un numérique responsable est au cœur de son positionnement en tant que partenaire technologique de confiance, et permet à ses clients comme à leurs utilisateurs finaux de bénéficier de services numériques sécurisés, transparents et inclusifs. Cette ambition ne se cantonne pas aux seules opérations du Groupe, mais est pleinement intégrée dans ses relations avec ses clients, ses partenaires et les autres parties prenantes concernées.

IRO		Niveau de la chaîne de valeur			Horizon temporel		
		Amont	Activités propres	Aval	Court terme	Moyen terme	Long terme
Transaction et sécurité des données							
Impacts négatifs potentiels sur les clients ou utilisateurs finaux en cas de cyberattaque sur 74Software :		Impact négatif		✓	✓	✓	✓
■ fuite de données stratégiques ou personnelles ;							
■ attaques par <i>ransomware</i> et <i>phishing</i> ; et							
■ accès limité aux informations ou services.							
Transaction et sécurité des données							
Risques réputationnels, juridiques et économiques liés aux cyberattaques (perte d'activité due à une interruption, perte de contrats, frais juridiques, attaques par <i>ransomware</i>).		Risque	✓			✓	✓
Transaction et sécurité des données							
Une cyberattaque réussie pourrait entraîner une perte d'accès aux outils informatiques critiques ainsi que des pertes financières conséquentes dues à l'interruption des activités.		Risque	✓	✓	✓	✓	✓
Expérience client							
Risques économiques, réputationnels et juridiques dus à de mauvaises relations ou une mauvaise considération des clients (en tant qu'utilisateurs finaux), entraînant des conséquences sur l'activité (insatisfaction ou perte de contrat).		Risque	✓			✓	✓
Expérience client							
Opportunités commerciales portées par une réputation solide, l'attractivité et la fidélité des clients, grâce à des relations solides et à une attention particulière portée aux clients (en tant qu'utilisateurs finaux).		Opportunité	✓			✓	✓
Inclusion financière							
Extension des services bancaires aux populations mal desservies, notamment les individus à faible revenu et les petites entreprises en Afrique, en fournissant des services essentiels tels que les dépôts et les retraits.		Impact positif		✓	✓	✓	✓
Inclusion financière							
Amélioration des économies locales et de la qualité de vie des populations locales.		Impact positif	✓	✓	✓	✓	✓
Accessibilité numérique							
L'accessibilité numérique est soumise à un cadre réglementaire de plus en plus exigeant, qui requiert une mise en conformité avec de nouvelles règles et normes afin d'écartier les risques juridiques.		Risque	✓	✓	✓	✓	✓

3.6.2 Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux (S4-1)

L'approche de la Société à l'égard des consommateurs et des utilisateurs finaux est encadrée par son Code éthique, qui fixe les principes de conduite responsable, d'intégrité des pratiques commerciales, de protection des données personnelles, de sécurité de l'information et d'utilisation éthique des technologies dans les relations avec les clients, les partenaires et autres parties prenantes externes. Le Code éthique s'applique à toutes les entités de la Société, y compris Axway et SBS, et couvre tant ses opérations propres que ses relations d'affaires.

Le Code éthique précise les dispositifs permettant de signaler et de traiter les comportements non conformes. Parmi ces mécanismes figure une procédure d'alerte professionnelle, accessible aux collaborateurs et aux parties prenantes externes, qui permet de signaler des préoccupations liées à des atteintes aux principes éthiques, aux obligations légales ou aux droits fondamentaux.

Des politiques et programmes plus détaillés, couvrant les impacts, risques et opportunités matériels propres aux consommateurs et aux utilisateurs finaux, sont exposés ci-après pour chacun des thèmes matériels.

IRO

Transaction et sécurité des données

Impacts négatifs potentiels sur les clients ou utilisateurs finaux en cas de cyberattaque sur 74Software : fuite de données stratégiques ou personnelles ; attaques par *ransomware* et *phishing* ; et accès limité aux informations ou services.

Impact négatif

Politique

74Software a mis en œuvre un modèle de gouvernance pour la protection des données, reposant sur un ensemble complet de politiques et de procédures. Ces politiques couvrent des aspects critiques tels que les activités de traitement des données, la gestion des violations de données et les transferts de données transfrontaliers. La finalité de la politique de sécurité de l'information est de protéger 74Software, ses clients, ses actifs et systèmes d'information contre l'accès, l'utilisation, la divulgation, l'altération ou la destruction non autorisés. Elle permet de garantir la conformité aux exigences légales et réglementaires et soutient le système de management de la sécurité de l'information (SMSI) basé sur la norme ISO/IEC 27001:2022, renforçant ainsi l'engagement de 74Software envers les meilleures pratiques de cybersécurité. En 2025, 74Software a également formalisé, au niveau du Groupe, une politique et un cadre de gouvernance de l'intelligence artificielle (IA), de manière à ce que le développement et l'utilisation des outils et modèles d'IA respectent ses obligations en matière de sécurité de l'information, de confidentialité des données et de conformité réglementaire.

Le Groupe s'engage à protéger la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des systèmes et actifs d'information 74Software ainsi que ceux de ses clients. Parmi les principes suivis figurent la mise en œuvre de contrôles de cybersécurité alignés sur les stratégies commerciales, l'attribution des responsabilités pour les risques de cybersécurité, et la revue et l'amélioration régulières des politiques et procédures pour s'adapter aux menaces émergentes et aux évolutions réglementaires. En intégrant des mesures de sécurité rigoureuses et une gouvernance proactive, 74Software assure la résilience et la fiabilité de son infrastructure numérique, favorisant la confiance des parties prenantes et sauvegardant l'intégrité de ses opérations.

Programmes

Axway et SBS disposent de programmes de conformité à la protection des données afin de garantir des pratiques de protection des données efficaces et cohérentes dans l'ensemble de leurs opérations. Ces programmes sont décrits dans les politiques de protection des données respectives de chaque marque et englobent un éventail d'initiatives clés conçues pour renforcer la conformité, atténuer les risques et maintenir les normes les plus élevées en matière de confidentialité et de sécurité des données.

Ces programmes comprennent un registre centralisé de traitement des données, permettant une surveillance transparente et structurée des flux de données au sein de l'organisation. Des procédures rationalisées de réponse aux violations de données garantissent l'identification, le confinement et l'atténuation rapides des incidents de sécurité, minimisant ainsi l'impact potentiel sur les individus et les opérations commerciales. Une formation obligatoire des salariés sur les principes de protection des données leur fournit les connaissances nécessaires pour traiter les données personnelles de manière responsable.

Des évaluations régulières des risques liés aux activités de traitement des données identifient les vulnérabilités potentielles et assurent l'alignement avec les exigences réglementaires en constante évolution. Des audits et une surveillance périodiques évaluent l'efficacité des contrôles existants et identifient les domaines d'amélioration continue. De plus, des mesures contractuelles robustes garantissent que les prestataires et sous-traitants se conforment aux politiques de protection des données de 74Software et aux obligations réglementaires.

En 2025, ces programmes ont été renforcés par la création d'un *Security Office* au niveau du Groupe. Le *Security Office* coordonne la gouvernance de la cybersécurité au niveau de 74Software : il définit et maintient la stratégie et les politiques de sécurité, gère les risques cyber ainsi que les crises connexes, et veille à la mise en œuvre harmonisée des standards de sécurité au sein d'Axway et de SBS. Sous le parrainage de l'*Executive Vice President Research & Development*, et la direction du *Group Chief Security Officer*, le *Security Office* renforce la prévention et l'atténuation des risques cyber pouvant impacter négativement les clients et les utilisateurs finaux, tout en améliorant la transparence et la confiance accordée aux pratiques de sécurité du Groupe.

Grâce à ces initiatives, Axway et SBS démontrent leur engagement à maintenir un environnement de protection des données sécurisé et conforme, renforçant la confiance des clients, des collaborateurs et des parties prenantes, tout en assurant le plein respect des lois mondiales et régionales sur la confidentialité des données et des meilleures pratiques de l'industrie.

IRO

Transaction et sécurité des données

Risques réputationnels, juridiques et économiques liés aux cyberattaques (perte d'activité due à une interruption, perte de contrats, frais juridiques, attaques par *ransomware*).

Risque**Politique**

74Software maintient un cadre de gouvernance pour la protection des données, garantissant les normes les plus élevées de sécurité et de conformité dans l'ensemble de ses opérations. Ce cadre repose sur un ensemble complet de politiques et de procédures. Ces politiques couvrent des aspects critiques tels que les activités de traitement des données, la gestion des incidents de sécurité des données et les transferts de données transfrontaliers. Au cœur de ce modèle se trouve la politique de sécurité de l'information, qui vise à protéger 74Software, ses clients, ses actifs et systèmes d'information contre l'accès, l'utilisation, la divulgation, l'altération ou la destruction non autorisés. En appliquant des mesures de sécurité rigoureuses, elle permet de garantir la conformité aux exigences légales et réglementaires et soutient le système de management de la sécurité de l'information (SMSI) basé sur la norme ISO/IEC 27001:2022. Ce référentiel intègre également le cadre de gouvernance de l'intelligence artificielle (IA) du Groupe, mis en place en 2025.

Le Groupe s'engage à protéger la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des systèmes et actifs d'information de 74Software ainsi que ceux de ses clients. 74Software maintient une approche structurée de la sécurité de l'information à travers des principes clés. Parmi les principes suivis figurent la mise en œuvre de contrôles de cybersécurité alignés sur les stratégies commerciales, l'attribution des responsabilités pour les risques de cybersécurité, et la revue et l'amélioration continues des politiques et procédures. En intégrant une gestion proactive des risques et des normes de sécurité rigoureuses dans ses opérations, le Groupe assure la résilience, la fiabilité et la confiance de son infrastructure numérique, renforçant ainsi sa position de partenaire technologique sûr et responsable.

Programmes

74Software a mis en œuvre un programme complet de conformité à la protection des données afin de garantir la sécurité des données, la confidentialité et la conformité réglementaire dans l'ensemble de ses opérations. Cette mesure renforce la confiance et la responsabilité dans le traitement des données personnelles et sensibles, tout en respectant les normes industrielles les plus élevées.

En 2025, ce programme a été renforcé par la création d'un *Security Office* au niveau du Groupe. Le *Security Office* centralise, à l'échelle du Groupe, la gouvernance de la cybersécurité, la gestion des risques, le contrôle de conformité et la coordination de crise, garantissant l'application uniforme des standards de sécurité ainsi qu'une prise de décision rapide lors d'incidents cyber de grande ampleur. Cette structure garantit des processus de remontée d'informations efficaces, le respect des exigences réglementaires et une communication transparente avec les clients, les partenaires et les autorités en cas d'incident de sécurité.

Un élément clé du programme est le registre centralisé de traitement des données, qui améliore la surveillance et la transparence des flux de données au sein de l'organisation. Pour renforcer la gestion des incidents de sécurité, des procédures rationalisées de réponse aux incidents de sécurité des données permettent une identification, un confinement et une résolution rapides, minimisant ainsi les risques pour les individus et la continuité des activités. Parallèlement, une formation obligatoire des salariés sur les principes de protection des données garantit que tout le personnel comprend ses responsabilités dans le traitement sécurisé des données personnelles.

Pour atténuer les risques de manière proactive, 74Software effectue des évaluations régulières des risques liés aux activités de traitement des données, identifiant les vulnérabilités et assurant l'alignement avec les exigences réglementaires en constante évolution. Des audits et une surveillance périodiques renforcent la conformité en évaluant les contrôles existants et en identifiant les opportunités d'amélioration continue. De plus, des mesures contractuelles robustes garantissent que les prestataires et sous-traitants adhèrent aux politiques de protection des données et aux obligations légales de 74Software.

Grâce à ces initiatives, le Groupe maintient un cadre de protection des données sécurisé, transparent et conforme, démontrant son engagement à protéger les données des clients, des collaborateurs et des parties prenantes, tout en respectant les réglementations mondiales et régionales en matière de confidentialité des données.

IRO

Transaction et sécurité des données

Une cyberattaque réussie pourrait entraîner une perte d'accès aux outils informatiques critiques ainsi que des pertes financières conséquentes dues à l'interruption des activités.

Risque**Politique**

Afin d'atténuer ces risques, 74Software maintient un cadre de gouvernance pour la protection des données, renforçant son engagement en matière de sécurité, de conformité réglementaire et de gestion des risques. Ce cadre repose sur un ensemble structuré de politiques et de procédures conçues pour sauvegarder la sécurité des données dans des domaines clés tels que les activités de traitement des données, la gestion des violations de données et les transferts de données transfrontaliers. Au cœur de ce modèle se trouve la politique de sécurité de l'information, qui protège 74Software, ses clients, et tous les actifs et systèmes d'information associés contre l'accès, la mauvaise utilisation, la divulgation, l'altération ou la destruction non autorisés. Elle permet de garantir la conformité aux exigences légales et réglementaires mondiales, et soutient le système de management de la sécurité de l'information (SMSI) conformément aux normes ISO/IEC 27001:2022. Ce référentiel intègre également le cadre de gouvernance de l'intelligence artificielle (IA) du Groupe, mis en place en 2025.

Afin de prévenir les incidents cyber qui pourraient perturber les opérations, le Groupe s'engage à maintenir la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité (CID) de ses systèmes et actifs d'information ainsi que ceux de ses clients. Pour faire respecter ces principes, 74Software a mis en œuvre des contrôles de cybersécurité rigoureux, alignés sur les stratégies commerciales, assurant une surveillance continue, une atténuation des risques et une responsabilité claire pour les risques de cybersécurité. Les politiques et procédures font l'objet de revues et de mises à jour régulières afin de refléter les menaces émergentes, les avancées technologiques et les paysages réglementaires en évolution, renforçant ainsi la résilience de la Société face aux cybermenaces et minimisant le risque de perturbations opérationnelles.

Programmes

74Software a mis en œuvre un programme complet de conformité à la protection des données afin de maintenir les normes les plus élevées en matière de sécurité des données, de respect de la réglementation et de gestion des risques. Ce programme est conçu pour assurer des pratiques de protection des données efficaces et cohérentes dans toutes les opérations, en atténuant les risques et en renforçant la confiance des parties prenantes.

En 2025, ce programme a été renforcé par la création d'un *Security Office* au niveau du Groupe. Le *Security Office* met en place une gouvernance de la cybersécurité structurée par domaines spécialisés, parmi lesquels la gouvernance, les risques et la conformité, la sécurité des infrastructures d'entreprise, la sécurité logicielle et celle des environnements SaaS. En centralisant le pilotage de la cybersécurité, la coordination des incidents et la gestion de crise, cette organisation renforce la résilience opérationnelle, limite le risque d'interruption de service et soutient la continuité des outils et services informatiques critiques.

Dans le cadre de cette initiative, le Groupe maintient plusieurs mesures clés, notamment la tenue d'un registre centralisé de traitement des données pour assurer une surveillance claire de toutes les activités liées aux données. Des procédures rationalisées de réponse aux violations de données assurent l'identification rapide, le confinement et la résolution des incidents de sécurité, minimisant ainsi les impacts potentiels.

Pour renforcer la sensibilisation interne et la conformité, 74Software impose une formation complète des collaborateurs sur les principes de protection des données, s'assurant que tous les membres du personnel sont bien informés de leurs responsabilités concernant le traitement des données personnelles et sensibles. Des évaluations régulières des risques sont effectuées pour identifier de manière proactive les vulnérabilités dans les activités de traitement des données, permettant une amélioration continue des mesures de sécurité.

Renforçant davantage la conformité, le Groupe effectue des audits et une surveillance périodiques pour évaluer le respect des politiques internes et des exigences réglementaires externes. De plus, des obligations contractuelles strictes sont imposées aux fournisseurs et sous-traitants tiers, s'assurant que tous les partenaires externes se conforment aux normes de protection des données et de sécurité de 74Software.

IRO

Expérience client

Risques économiques, réputationnels et juridiques dus à de mauvaises relations ou une mauvaise considération des clients (en tant qu'utilisateurs finaux), entraînant des conséquences sur l'activité (insatisfaction ou perte de contrat).

Risque**Politique**

À l'échelle du Groupe, 74Software adopte une approche centrée sur le client, structurée autour de l'interaction avec les clients, de la collecte et de l'analyse de leurs retours, puis de la mise en action de ces enseignements pour faire évoluer ses produits et services.

Ces retours sont recueillis via différents canaux, tels que les sondages, les entretiens, les groupes d'utilisateurs, les forums communautaires et les conseils consultatifs. Ces informations sont analysées afin d'identifier des tendances et des leviers d'amélioration, puis se concrétisent en actions permettant d'améliorer le support client, le développement des produits et la prestation de services.

À partir de cette philosophie commune, les modalités de mise en œuvre des pratiques d'expérience client diffèrent quelque peu d'une entité à l'autre. Axway met en œuvre un modèle en quatre temps – Engager, Écouter, Analyser, et Agir – au cœur de sa stratégie d'expérience client. SBS adopte un cycle analogue – Comprendre, Écouter et Agir – en adéquation avec la spécificité de sa base clients et de ses interactions. Ces deux dispositifs convergent pour assurer l'intégration systématique des retours des clients dans les processus d'amélioration continue.

Cette politique veille à ce que les retours des clients soient un moteur d'amélioration continue et de consolidation des relations, au service d'une croissance pérenne de l'entreprise.

Programmes

74Software met en place plusieurs dispositifs pour renforcer l'engagement client, structurer la collecte des retours et soutenir l'amélioration continue dans l'ensemble du Groupe. À l'échelle du Groupe, les retours des clients sont recueillis par le biais de sondages, d'entretiens, de groupes d'utilisateurs, de forums et de conseils consultatifs. Le Groupe promeut également, en interne, des pratiques axées sur le client via un corpus commun de principes de référence (les « 10 CX Principles » ou les « 10 Golden Disciplines », selon l'entité), qui ont pour objet de sensibiliser les collaborateurs aux grands principes de l'expérience client et de soutenir l'adoption de comportements uniformes et centrés sur le client au sein de 74Software.

Tout en s'inscrivant dans ce cadre partagé, chaque entité développe des programmes adaptés au profil de ses clients. Axway met en œuvre le programme *Voice of the Customer* (VoC), qui capte les retours clients via des sondages, des entretiens et des forums, ainsi que le programme *Close the Loop*, qui veille à ce que les éclairages recueillis soient revus et suivis d'actions de résolution et d'amélioration.

SBS recourt à la Cartographie du parcours client pour comprendre les attentes et besoins des clients sur l'ensemble de leur parcours. Dans leur ensemble, ces programmes soutiennent l'intégration des retours clients dans le développement des produits, les processus de support et la prestation de services, ce qui renforce les pratiques orientées client dans toute l'organisation.

IRO

Expérience client

Opportunités commerciales portées par une réputation solide, l'attractivité et la fidélité des clients, grâce à des relations solides et à une attention particulière portée aux clients (en tant qu'utilisateurs finaux).

Opportunité**Politique**

À l'échelle du Groupe, 74Software adopte une approche centrée sur le client, structurée autour de l'interaction avec les clients, de la collecte et de l'analyse de leurs retours, puis de la mise en action de ces enseignements pour faire évoluer ses produits et services.

Ces retours sont recueillis via différents canaux, tels que les sondages, les entretiens, les groupes d'utilisateurs, les forums communautaires et les conseils consultatifs. Ces informations sont analysées afin d'identifier des tendances et des leviers d'amélioration, puis se concrétisent en actions permettant d'améliorer le support client, le développement des produits et la prestation de services.

À partir de cette philosophie commune, les modalités de mise en œuvre des pratiques d'expérience client diffèrent quelque peu d'une entité à l'autre. Axway met en œuvre un modèle en quatre temps – Engager, Écouter, Analyser, et Agir – au cœur de sa stratégie d'expérience client. SBS adopte un cycle analogue – Comprendre, Écouter et Agir – en adéquation avec la spécificité de sa base clients et de ses interactions. Ces deux dispositifs convergent pour assurer l'intégration systématique des retours des clients dans les processus d'amélioration continue.

Cette politique veille à ce que les retours des clients soient un moteur d'amélioration continue et de consolidation des relations, au service d'une croissance pérenne de l'entreprise.

Programmes

74Software enrichit ses principaux processus d'expérience client par des programmes visant à accroître l'engagement client et à renforcer des relations de long terme dans l'ensemble du Groupe. À l'échelle du Groupe, les pratiques centrées sur le client s'appuient sur les orientations des « 10 CX Principles/10 Golden Disciplines », conçus pour promouvoir des comportements cohérents et résolument centrés sur le client au sein des équipes. Enfin, l'engagement client est soutenu par des dispositifs tels que les groupes d'utilisateurs, les forums communautaires, les conseils consultatifs, les webinaires consacrés aux mises à jour produits, les événements clients et le partage interne de témoignages clients, qui renforcent la connaissance et la compréhension de leurs besoins.

Dans ce cadre commun, chaque entité décline des initiatives complémentaires adaptées à son contexte spécifique. Axway s'appuie sur le portail « *Ideas* » pour soutenir sa réflexion sur les améliorations de produits, en collectant et en priorisant les suggestions d'évolution formulées par les clients. SBS accorde une importance particulière au suivi, en déployant trois niveaux de plans d'action pour améliorer le niveau de service : à l'échelle du client, du produit et de SBS.

IRO

Inclusion financière

Extension des services bancaires aux populations mal desservies, notamment les individus à faible revenu et les petites entreprises en Afrique, en fournissant des services essentiels tels que les dépôts et les retraits d'argent.

Impact positif**Politique**

La solution Core Amplitude de SBS offre des capacités bancaires exhaustives aux institutions financières, y compris les institutions de microfinance (IMF). SBS a développé un module de microcrédit et une offre commerciale adaptés aux marchés africains. Cette offre souligne le rôle de la microfinance dans l'autonomisation économique des communautés africaines. Conçu en s'appuyant sur les retours d'expérience des clients, le module répond aux réalités économiques et aux défis des individus et des micro-entreprises dans ces régions. En exploitant les fonctionnalités de Core Amplitude, ce module aide les IMF à gérer et à développer leurs opérations tout en offrant des produits financiers flexibles à leurs clients. SBS se positionne ainsi comme un partenaire majeur dans le soutien à l'inclusion financière et au changement positif à travers l'Afrique.

Programmes

Grâce aux produits de SBS, 74Software contribue à l'expansion des services bancaires numériques et de *mobile money* dans les zones rurales et reculées. Ce programme inclut des partenariats avec des entreprises de télécommunications et des sociétés de technologie financière pour aider au déploiement des services bancaires mobiles. Les actions spécifiques incluent la collaboration avec les opérateurs de télécommunications pour améliorer la couverture réseau dans les zones ciblées, ainsi que le développement de solutions technologiques adaptées aux besoins des populations locales. Fin 2025, plus de 40 institutions de microfinance en Afrique utilisaient le système SBS Core Amplitude pour leurs activités financières, principalement dans les pays d'Afrique subsaharienne.

IRO

Inclusion financière

Amélioration des économies locales et de la qualité de vie des populations locales.

Impact positif**Politique**

La division SBS de 74Software soutient activement l'inclusion financière en fournissant des solutions bancaires innovantes qui renforcent l'autonomie des individus et des entreprises sur les marchés mal desservis. La solution Core Amplitude de SBS offre des capacités bancaires exhaustives aux institutions financières, y compris les institutions de microfinance (IMF), conçues pour faciliter la croissance économique et le développement local.

SBS a développé un module de microcrédit et une offre commerciale adaptés aux marchés africains. Cette offre souligne le rôle crucial de la microfinance dans l'autonomisation économique des communautés africaines. Conçu en s'appuyant sur les retours d'expérience des clients, le module répond aux réalités économiques et aux défis des individus et des micro-entreprises dans ces régions. En exploitant les fonctionnalités de Core Amplitude, ce module aide les IMF à gérer et à développer leurs opérations tout en offrant des produits financiers flexibles à leurs clients.

En permettant aux petites entreprises et aux individus d'accéder au crédit, SBS contribue à stimuler les économies locales, à favoriser l'entrepreneuriat et à améliorer la qualité de vie globale. Cet engagement renforce la position de SBS en tant que partenaire clé dans la promotion de l'inclusion financière, soutenant le développement économique durable et créant un changement positif à long terme à travers l'Afrique.

Programmes

Grâce aux produits de SBS, 74Software contribue à l'expansion des services bancaires numériques et de *mobile money* dans les zones rurales et reculées. Ce programme inclut des partenariats avec des entreprises de télécommunications et des sociétés de technologie financière pour aider au déploiement des services bancaires mobiles. Les actions spécifiques incluent la collaboration avec les opérateurs de télécommunications pour améliorer la couverture réseau dans les zones ciblées, ainsi que le développement de solutions technologiques adaptées aux besoins des populations locales.

IRO

Accessibilité numérique

L'accessibilité numérique est soumise à un cadre réglementaire de plus en plus exigeant, qui requiert une mise en conformité avec de nouvelles règles et normes afin d'écarter les risques juridiques.

Impact positif**Politique**

74Software prend en considération les enjeux d'accessibilité numérique pour ses utilisateurs, y compris les personnes en situation de handicap, dans le cadre de ses activités et de l'évolution de ses produits et services. Ces enjeux sont abordés au travers de la Politique d'accessibilité du Groupe, qui définit des principes généraux, des orientations et des modalités de gouvernance destinées à guider l'approche de l'entreprise en matière d'accessibilité numérique.

La politique vise à favoriser l'intégration des considérations d'accessibilité lors des phases de conception, de développement et d'évolution des solutions, en tenant compte des contextes d'usage, des contraintes techniques, de la maturité des produits et des cadres réglementaires applicables. À ce titre, elle s'appuie sur les principaux cadres de référence existants, notamment l'European Accessibility Act (EAA), les Web Content Accessibility Guidelines (WCAG) et, lorsque pertinent, le Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA) pour les clients français, sans pour autant préjuger d'un niveau de conformité uniforme ou immédiat pour l'ensemble des solutions.

La politique couvre le périmètre des produits et interfaces digitales destinés aux clients, selon une approche progressive et proportionnée. Sa gouvernance est assurée au niveau du Groupe, sous le parrainage du *Chief R&D Operations*, avec une coordination au sein des fonctions concernées. La mise en œuvre opérationnelle est pilotée par le Responsable de la Durabilité Numérique (Digital Sustainability Officer), avec l'appui des référents de la durabilité numérique des équipes produits, qui contribuent à l'intégration des enjeux d'accessibilité dans les démarches de conception, de développement et de tests, lorsque cela est pertinent.

Dans ce cadre, 74Software cherche à intégrer l'accessibilité dès les premières phases de réflexion et tout au long du cycle de vie des produits, dans une logique d'amélioration continue, afin de limiter les risques d'exclusion des utilisateurs et de soutenir, à terme, la robustesse des solutions et leur conformité aux exigences applicables.

Programmes

Les principaux programmes intègrent des audits réguliers des produits avec des Rapports de conformité générés à l'aide du modèle VPAT 2.4 pour évaluer la conformité avec WCAG 2.1. Ces audits alimentent des plans d'action prioritaires visant à résoudre les problèmes d'accessibilité identifiés. Pour renforcer ces efforts, 74Software adopte VPAT 2.5 afin de traiter de manière proactive les critères de WCAG 2.2 et met en place des tests automatisés d'accessibilité au sein du *pipeline* CI/CD. De plus, une formation obligatoire sur l'accessibilité pour tout le personnel de R&D est dispensée par la 74Software University, garantissant une compréhension cohérente des meilleures pratiques en matière d'accessibilité au sein de l'organisation.

3.6.3 Sécurité des données et des transactions (S4-2, 3, 4, 5)

À l'heure où les technologies *cloud*, l'intelligence artificielle et les plateformes numériques redéfinissent les modes de fonctionnement des organisations, 74Software reste à la pointe pour proposer des solutions de gestion des données à la fois efficaces et sécurisées. Dans les secteurs des services bancaires de base et du financement d'actifs ainsi que dans le domaine de la gestion des données d'entreprise au sein desquels opèrent SBS et Axway, la sécurité et la confidentialité des données sont des priorités cardinales inscrites au cœur de notre approche. L'engagement inébranlable de la Société envers la protection et la confidentialité des données demeure une constante. La conformité avec toutes les réglementations pertinentes en matière de protection des données est indispensable pour 74Software, ses clients et les clients de ces derniers.

Cet engagement commun guide notre stratégie de protection des données, couvrant tous les aspects de leur gestion, depuis la collecte et le traitement jusqu'au stockage et à la transmission. Grâce à son expertise en gestion des données d'entreprise, Axway assure des flux de données sécurisés et efficaces pour SBS et ses opérations, répondant ainsi aux besoins en constante évolution des clients et du secteur.

Preuve de cet engagement, Axway est certifié ISO 27001, SOC 2 Type 2 pour les services de support et de SaaS, et EAL4+ selon les Critères communs pour l'un de ses produits.

De même, SBS possède des certifications telles que CyberVadis – 1, ISO 27001, Rapport SOC – 1 type 2, Rapport ISAE 3402 type 2, NIST 800 – 53 et Cyber Essentials – 2.

3.6.3.1 Processus de dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux au sujet des impacts (S4-2)

74Software veille à ce que les consommateurs et les utilisateurs finaux soient pleinement informés de l'impact de la sécurité des informations sur leurs données et leur vie privée. Les mesures de sécurité sont communiquées par divers canaux, notamment par e-mail, notifications dans les applications et réseaux sociaux, afin de toucher un large public. La politique de transparence de la Société offre des informations claires sur les pratiques de protection des données, les types de données recueillies et leur utilisation. Pour garantir des réponses rapides, un système de retours d'expérience permet aux utilisateurs de poser des questions et de signaler leurs préoccupations.

De plus, 74Software informe régulièrement les utilisateurs de tout changement dans les politiques et pratiques de sécurité de l'information. Des programmes éducatifs sont mis en place pour sensibiliser à la sécurité des données, offrant des conseils pratiques sur la protection des données personnelles. Toutes les communications respectent les réglementations et normes industrielles pertinentes, avec des stratégies continuellement révisées et affinées en fonction des retours des utilisateurs et de l'évolution des paysages de sécurité.

L'efficacité du dialogue avec les consommateurs et les utilisateurs finaux est évaluée par des audits externes, des engagements contractuels et la conformité aux réglementations. Selon les accords, Axway et SBS conservent la certification ISO 27001, passent des audits ISAE 3402 ou SOC 2 Type 2, et pour les clients des *Managed Services*, mettent en œuvre un plan de gestion de la sécurité (SMP) avec des audits externes effectués chaque année. De plus, le respect du RGPD et des autres réglementations de protection des données garantit aux utilisateurs finaux l'exercice de leur droit à l'information, renforçant ainsi la transparence et l'amélioration continue.

Pour renforcer davantage la sécurité et encourager la participation des utilisateurs, Axway a développé un programme de Divulgence responsable (www.axway.com/en/customers/axway-responsible-disclosure-policy), qui invite les consommateurs et utilisateurs finaux à participer à l'amélioration de notre sécurité des données au bénéfice de tous les clients.

Dans la même optique, SBS dispose d'un programme de récompense pour les bugs (*Bug bounties*) : <https://sbs-software.com/insights/bug-bounties/>.

La responsabilité des échanges avec les consommateurs et les utilisateurs finaux en matière de sécurité et de confidentialité des données est partagée entre le Responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) de 74Software pour la sécurité des données et le *Data Protection Officer* (DPO) de 74Software pour la confidentialité des données. Le RSSI et le DPO de 74Software travaillent en synergie afin de s'assurer que le fruit de ces échanges renforce et améliore la stratégie de protection des données de l'entreprise.

3.6.3.2 Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations (S4-3)

74Software s'engage à identifier, traiter et atténuer les risques liés à la sécurité de l'information. Le programme de conformité en matière de protection des données définit un cadre structuré pour signaler et gérer les violations potentielles ou réelles des données personnelles. Il repose sur la détection rapide des incidents, la mise en œuvre de processus de réponse coordonnés, la conduite d'enquêtes approfondies et d'analyses des causes profondes, ainsi que la mise en œuvre de mesures correctives et préventives. Des audits et des revues périodiques viennent consolider l'efficacité de ces mesures de protection et assurer leur conformité aux exigences légales et réglementaires.

Afin de promouvoir la transparence et d'instaurer un climat de confiance avec les utilisateurs, 74Software propose plusieurs canaux pour signaler des préoccupations concernant la sécurité de l'information : des portails de support dédiés, des e-mails, ainsi que des fonctionnalités de *feedback* intégrées dans les applications. Toutes les préoccupations soulevées font l'objet d'un traitement prioritaire, afin de garantir des réponses rapides et proportionnées. Le Programme de conformité à la protection des données intègre une communication claire sur les modalités de signalement des préoccupations, ce qui permet de maintenir des mécanismes de signalement accessibles, bien compris et fiables pour les consommateurs et les utilisateurs finaux. Des processus d'évaluation continue contribuent à préserver leur efficacité et à garantir leur conformité aux obligations réglementaires et contractuelles.

En outre, la Société garantit des protections robustes pour quiconque signale des soupçons de corruption ou de versements de pots-de-vin, en stricte application de sa procédure d'alerte. Ces dispositifs permettent de préserver la confidentialité, de prévenir toute forme de représailles et de promouvoir une culture d'intégrité et de responsabilité au sein de l'organisation.

3.6.3.3 Actions concernant les impacts matériels, gestion des risques et opportunités connexes (S4-4)

74Software atténue de manière proactive les impacts négatifs potentiels sur les consommateurs et les utilisateurs finaux grâce à des pratiques internes de sécurité rigoureuses. En 2025, le Groupe a renforcé son dispositif de gestion des risques liés aux données, aux transactions et à la cybersécurité par la création d'un *Security Office* dédié au niveau du Groupe. Cette nouvelle structure améliore la coordination, la cohérence et la transparence des opérations d'Axway, de SBS et du Groupe. Le *Security Office* établit la stratégie de sécurité du Groupe ainsi que les politiques afférentes, supervise la gestion des risques cyber et les incidents de sécurité, et garantit la conformité aux exigences réglementaires, contractuelles et des clients. Il fait également office d'instance centrale de gouvernance, soutenant le suivi et l'amélioration continue des pratiques de sécurité au sein de l'ensemble des entités.

Afin de structurer ses missions, le *Security Office* articule ses travaux autour de quatre grands domaines : gestion de la gouvernance, des risques et de la conformité, sécurité des infrastructures d'entreprise, sécurité des logiciels, et protection des services *cloud* et *SaaS* fournis aux clients. Ce mode d'organisation permet d'harmoniser les pratiques et de renforcer la coordination, tout en maintenant la proximité avec les équipes opérationnelles et les besoins des clients.

La gestion quotidienne de la sécurité — incidents, interactions clients et activités d'audit — est prise en charge par les équipes de sécurité locales d'Axway et de SBS, chacune encadrée par une direction sécurité dédiée. En associant supervision à l'échelle du Groupe et responsabilité locale, ce modèle de gouvernance garantit une gestion rigoureuse des risques de sécurité relatifs aux données et aux transactions, tout en préservant la confiance des clients.

74Software a établi des procédures claires de signalement des incidents, permettant aux salariés et aux tiers de notifier rapidement toute violation de données, qu'elle soit suspectée ou avérée. Elles reposent sur un plan solide de réponses aux violations de données, qui détaille les étapes pour le confinement, l'enquête, la remédiation et la notification des personnes affectées, en pleine conformité avec les exigences légales et réglementaires applicables.

Pour garantir la mise en œuvre efficace et le respect de ces procédures, 74Software propose une formation complète à tous les collaborateurs sur les meilleures pratiques en matière de sécurité des données, incluant les protocoles de signalement des incidents, des guides de gestion sécurisée des données, et la sensibilisation aux menaces émergentes. La Société a pour objectif un taux de formation de 100 % du personnel, en prenant en compte les modules actualisés et l'arrivée de nouveaux salariés. 74Software ayant été officiellement créé en 2024, le déploiement de ses programmes de sécurité et de confidentialité des données a commencé l'année dernière et continue de se renforcer. En conséquence, les rapports intègrent désormais l'état d'avancement des analyses d'incidents, les taux de validation des parcours de formation et l'évaluation de l'efficacité du plan de gestion des violations de données, avec des améliorations supplémentaires prévues pour les prochains cycles de reporting.

En outre, le Groupe veille également à ce que les individus puissent facilement exercer leurs droits en vertu des lois sur la protection des données au moyen de canaux accessibles, et notamment un point de contact dédié, des formulaires de demande en ligne et des instructions claires sur la manière de soumettre des demandes ou des plaintes. Ces processus sont

régulièrement examinés et actualisés afin de rester en phase avec les développements réglementaires et les meilleures pratiques de l'industrie. Aucun incident grave lié aux droits humains impliquant des consommateurs ou des utilisateurs finaux n'a été signalé au cours de la période.

3.6.3.4 Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels (S4-5)

Tous les collaborateurs et les contractants de 74Software sont tenus de suivre la sensibilisation à la sécurité des données, et plus particulièrement les équipes ayant accès aux données confidentielles des clients, telles que les équipes de support technique et d'opérations *cloud*/*SaaS*.

74Software porte une attention particulière à la protection des données, à l'intégrité des transactions et à l'excellence en matière de sécurité, en se fixant des objectifs exigeants alignés sur les standards reconnus du secteur. Cet engagement s'appuie sur un ensemble complet de certifications de sécurité, révisées chaque année afin de garantir le maintien d'une conformité totale et d'une efficacité opérationnelle optimale.

Nous procédons à une analyse de scénarios annuelle, en tenant compte de l'évolution des menaces cyber, des évolutions réglementaires (e.g., RGPD), et de la complexité croissante des environnements de données. Ces informations alimentent notre évaluation des risques, en utilisant des cadres tels que le NIST Cybersecurity Framework et l'ISO 27001, afin de maintenir un alignement avec les attentes des clients et des parties prenantes.

Les évaluations des risques sont basées sur la sensibilité des données, l'impact potentiel d'une violation et les vulnérabilités des systèmes, avec une évaluation continue du paysage des menaces. 74Software utilise diverses sources de données, y compris les systèmes SIEM, les systèmes de détection et de prévention des intrusions (IDPS), les outils d'analyse des vulnérabilités et les journaux d'incidents, garantissant ainsi une posture de sécurité fiable et complète.

Les indicateurs clés de performance (ICP) tels que le nombre d'incidents, le temps de réponse, la remédiation des vulnérabilités et les taux de conformité sont minutieusement suivis et examinés annuellement. Ces indicateurs sont analysés aussi bien lors des phases de conception (« *build* ») que d'exploitation (« *run* »), garantissant ainsi que les considérations de sécurité sont intégrées tout au long du cycle de vie du logiciel. Les informations issues du suivi opérationnel sont également utilisées pour la communication auprès des clients, favorisant une plus grande transparence et une meilleure adéquation avec leurs attentes. Les clients sont activement impliqués tout au long de leur cycle de vie avec 74Software comme détaillé dans le chapitre sur l'engagement des clients.

74Software respecte les réglementations et normes pertinentes, y compris le RGPD, ainsi que les exigences spécifiques à l'industrie telles que la norme PCI DSS lorsque cela est applicable.

- **Axway** : ISO 27001, SOC 2 Type 2 (support et SaaS), Critères communs EAL4+.
- **SBS** : Cybervadis – 1, ISO 27001, Rapport SOC – 1 type 2, Rapport ISAE 3402 5 type 2, NIST 800 – 53 et Cyber Essentials – 2.

Ces certifications font office de preuve indépendante de l'adhésion aux meilleures pratiques reconnues au niveau international.

Les cibles de sécurité de 74Software sont alignées sur les objectifs de l'entreprise, les avancées technologiques (*cloud*, IoT) et la sensibilisation sociale croissante à la confidentialité des données. 74Software tient également compte du contexte géographique et des différentes exigences légales applicables selon les régions.

Notre approche repose sur les hypothèses suivantes :

- l'efficacité des technologies et outils de sécurité certifiés est validée par une évaluation continue et le respect des normes de l'industrie ;
- la sensibilisation des salariés est renforcée par des formations continues, bien que le potentiel d'erreur humaine soit reconnu comme une considération de sécurité ;
- l'évolution du paysage des menaces est surveillée en permanence pour garantir que les évaluations des risques sont régulièrement mises à jour et que les stratégies de sécurité restent proactives et adaptables. Les investissements en sécurité sont alignés sur les risques prioritaires, garantissant ainsi une allocation efficace des ressources pour améliorer les mesures de protection.

En respectant ces méthodologies et en maintenant nos certifications, 74Software s'attache à maintenir des standards robustes en matière de protection des données et de cybersécurité, qui répondent aux exigences de ses clients et de ses parties prenantes.

Le tableau ci-après présente une synthèse des heures de formation à la sécurité réalisées au cours de la période de reporting.

Formation à la sécurité de l'information

	2024		2025	
	Axway	SBS	Axway	SBS
Salariés formés	469	1 978	1 100	821
Cible	100 %	100 %	100 %	100 %
Fréquence	Une fois par an, obligatoire	Une fois par an, obligatoire	Une fois par an, obligatoire	Une fois par an, obligatoire
Durée	1 heure	20 minutes	30 minutes	4 h 30

Outre la formation obligatoire en sécurité de l'information figurant dans le tableau, les collaborateurs de 74Software ont suivi plusieurs cursus supplémentaires sur la cybersécurité, la protection et la gestion sécurisée des données, renforçant ainsi une culture de sécurité solide au sein de l'organisation.

En matière de sécurité, les cibles de 74Software sont structurées sur différents horizons temporels afin de garantir une progression continue et une adaptation aux risques émergents. Les cibles à court terme se concentrent sur le maintien des certifications telles que ISO 27001 et SOC 2 Type 2, ainsi que sur l'accomplissement à 100 % de la formation obligatoire de sensibilisation à la sécurité pour tous les salariés. Ces cibles sont définies annuellement, en utilisant les meilleurs résultats de l'année précédente comme référence. Par exemple, les objectifs de 2026 seront établis sur la base des résultats de performance de 2025.

À moyen terme, les cibles visent à renforcer la résilience et incluent l'amélioration des processus de remédiation des vulnérabilités, la réduction des délais de réponse aux incidents, et l'élargissement du programme de *bug bounty*, pour repérer et réduire les menaces de manière proactive. À long terme, les cibles consistent à rester aligné sur les réglementations de cybersécurité en constante évolution, à anticiper les risques émergents, et à intégrer davantage les meilleures pratiques de sécurité dans les processus de développement logiciel et les opérations. Ensemble, ces engagements contribuent à maintenir un environnement numérique sécurisé et conforme.

3.6.4 Expérience client (S4-2, 3, 4, 5)

Au cœur du modèle économique de 74Software, se situe l'organisation Customer Success. Son objectif est de maintenir un dialogue permanent avec les clients afin de proposer les solutions et services les plus adaptés et évolutifs selon leurs attentes. Dans notre quête d'une approche unifiée de 74Software, cette vision est soutenue conjointement par Axway et SBS. Forts de ce socle commun, Axway et SBS déclinent des stratégies d'expérience client adaptées à leurs modèles économiques respectifs.

La stratégie d'expérience client (CX) d'Axway repose sur quatre piliers fondamentaux : Engager, Écouter, Analyser et Agir. L'entreprise établit des relations solides en interagissant avec ses clients et partenaires via des points de contact tels que des *User Groups* et des discussions sur des forums communautaires. Axway écoute activement les retours des clients par le biais de sondages, d'entretiens et de son programme *Voice of the Customer* (VoC), en analysant ces données pour comprendre leurs besoins et préférences et en encourageant une culture orientée client au sein de son personnel. L'analyse de ces retours permet à Axway d'identifier des axes d'amélioration et d'innovation.

Sur la base de ces informations, Axway entreprend des initiatives ciblées pour améliorer les expériences utilisateurs et accroître la satisfaction client. L'objectif est de renforcer la fidélité, de créer des relations durables avec les clients, de promouvoir leur engagement et, *in fine*, de favoriser la croissance de l'entreprise en obtenant un avantage concurrentiel en matière d'expérience client.

Les indicateurs de suivi sont présentés chaque année au Conseil d'administration et au Comité des nominations, gouvernance et responsabilité d'entreprise ainsi qu'aux collaborateurs lors de sessions internes.

Axway s'appuie sur divers outils de gestion de la clientèle, notamment une plateforme de gestion de l'expérience, un tableau de bord *Customer 360°* et des plans de réussite. Ces outils recueillent et analysent les commentaires des clients, consolident des données clients provenant de différentes sources et comprennent leurs besoins pour définir des objectifs stratégiques alignés sur leurs attentes spécifiques. Les besoins formulés par les clients à travers ces mécanismes servent à orienter la conception et la recherche et développement des produits et services que propose Axway.

Pour SBS, la satisfaction client est également au cœur de sa stratégie, soutenue par le Directeur Général et les dirigeants. SBS s'efforce de fournir des expériences client d'exception à chaque interaction. Son approche s'articule autour de trois piliers principaux : Comprendre, Écouter et Agir. SBS collecte des informations sur les interactions client, les difficultés rencontrées et les défis grâce à une variété de canaux, incluant des enquêtes annuelles, des sondages à divers points de contact tout au long du parcours client, et un *User Club* dédié pour des *feedbacks* réguliers. Grâce à ces dispositifs, SBS peut repérer les axes d'amélioration prioritaires et déployer des actions ciblées pour optimiser l'expérience client. Sur la base de ces éclairages, SBS met en œuvre des actions impératives pour résoudre les difficultés identifiées à trois niveaux : client, produit et processus internes. Au niveau des clients, les préoccupations spécifiques soulevées par les clients sont traitées afin d'améliorer les interactions directes et la qualité de service. Au niveau des produits, les retours servent à ajuster les solutions, afin d'en renforcer les fonctionnalités et la facilité d'utilisation. Au niveau des processus internes, SBS optimise ses processus de travail afin de mieux répondre aux besoins de ses clients.

Cet engagement envers la satisfaction client est porté par des équipes dédiées au sein de toutes les *business units* et régions de l'entreprise, réunissant des professionnels, dont le rôle est de garantir l'implémentation d'améliorations centrées sur le client. De plus, SBS a mis en place un programme de référence client pour mobiliser des clients satisfaits en tant qu'ambassadeurs de la marque et démontrer la valeur des produits de l'entreprise.

3.6.4.1 Processus de dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux au sujet des impacts (S4-2)

Chez 74Software, l'engagement client est à la fois une priorité stratégique et un processus essentiel permettant de comprendre, de suivre et de gérer les impacts de nos produits et services sur les consommateurs et les utilisateurs finaux. Nous organisons des conférences régionales annuelles pour nos clients, des comités consultatifs avec des membres sélectionnés, et des *User Groups* réguliers. Ces initiatives nous permettent de collaborer avec les clients, de fournir des informations sur les produits, et de partager les meilleures pratiques.

En 2025, Axway a organisé 86 événements de *Customer Engagement*, et SBS a lancé plusieurs initiatives clés d'engagement client, notamment le *SBS Summit*, cinq événements régionaux *Connect* (Dallas, Anvers, Paris, Londres, Casablanca), des *Customer Groups* et des *CEO Round Tables*.

74Software a constaté que ses clients attachent une grande importance à la possibilité de se rencontrer et d'échanger des connaissances. Par ailleurs, Axway adresse des *newsletters* enrichies de ressources pratiques et d'actualités, maintient un forum de discussion communautaire et propose un portail « *Idea* » sur lequel les clients peuvent suggérer des améliorations de produits. Le programme de partenariat entre pairs, lancé en 2024, continue de faciliter les connexions et les échanges entre clients.

L'efficacité de l'engagement client de 74Software est mesurée à l'aide de divers ICP, y compris, sans s'y limiter, la participation à différents événements, l'engagement vis-à-vis des *newsletters* et communications écrites, ainsi que le NPS (*Net Promoter Score*). Ces indicateurs permettent une amélioration continue des interactions avec les clients et garantissent que les initiatives d'engagement restent pertinentes et percutantes.

3.6.4.2 Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations (S4-3)

En cas de préoccupations ou de retours d'expérience négatifs, Axway et SBS contactent sans délai les clients concernés, afin de prendre connaissance de leurs problématiques et d'y répondre. Les retours recueillis via les canaux clients dédiés sont ensuite transmis aux directions concernées, pour enquête et remédiation. Grâce à cette démarche structurée, 74Software s'efforce de traiter les impacts négatifs potentiels, de résoudre les problèmes avec diligence, d'optimiser la satisfaction client et de minimiser la récurrence de situations similaires.

Pour 74Software, il est crucial que les clients comprennent et fassent confiance aux processus de remédiation. La sensibilisation des clients est évaluée régulièrement par le biais de nombreuses interactions, telles que les négociations contractuelles, les engagements continus, et les échanges avec les *User Groups*. À l'occasion des négociations contractuelles, les processus d'escalade sont clairement exposés pour assurer une totale transparence. Durant toute la relation avec nos clients, des enquêtes et des dispositifs de retours d'expérience intégrés aux portails d'assistance permettent d'évaluer leur compréhension et leur perception du processus. Les sessions de *User Groups* contribuent à maintenir un dialogue ouvert, permettant aux clients de poser des questions et de formuler leurs préoccupations directement. Parallèlement, 74Software suit l'utilisation des canaux de retours d'expérience et analyse les problématiques soulevées afin d'identifier des leviers d'amélioration continue, de manière à ce que les dispositifs de remédiation demeurent performants et fiables.

Par ailleurs, 74Software dispose d'une solide politique d'alerte professionnelle, offrant un canal sûr et confidentiel pour signaler des préoccupations, y compris des retours négatifs ou des comportements fautifs potentiels. La politique protège toute personne qui soulève une préoccupation de bonne foi et interdit explicitement toute forme de représailles. Elle est consultable publiquement sur le site Internet de 74Software, garantissant ainsi transparence et accessibilité à l'ensemble des parties prenantes. Elle renforce l'engagement de la Société envers la transparence et l'éthique, favorisant une communication libre et un environnement au sein duquel les préoccupations peuvent être exprimées et traitées sans crainte de représailles.

3.6.4.3 Actions concernant les impacts matériels, gestion des risques et opportunités connexes (S4-4)

Pour optimiser l'expérience client, Axway déploie une série d'initiatives ciblées pour renforcer l'engagement de ses clients et faciliter les interactions. Elles se traduisent notamment par le développement de nouvelles opportunités d'engagement, le renforcement du partage de connaissances entre les équipes en contact avec les clients et des fonctions internes majeures (Support, R&D et Finance), ainsi que par des investissements dans des outils internes pour améliorer l'efficacité des équipes. L'ensemble de ces initiatives améliore la connaissance des besoins des clients et permet de fournir un support plus réactif et plus uniforme.

Axway œuvre également à la simplification des processus contractuels, en rendant les contrats plus lisibles et en renforçant l'automatisation de la revue juridique, permettant de réduire à la fois la complexité et les délais de traitement. Dans le même temps, le contenu de formation destiné aux clients est en cours d'actualisation afin de le rendre plus clair, plus accessible et mieux adapté aux besoins quotidiens des utilisateurs. Pour accompagner au mieux le parcours client, l'entreprise a lancé une enquête d'intégration concernant *Axway Managed Cloud* destinée à recueillir des retours clients structurés, dès le début de la relation.

SBS axe ses actions sur une meilleure réactivité du support, rendue possible par des relations de confiance et de proximité avec ses clients. Les responsables de comptes jouent un rôle pivot, en développant une vision approfondie des besoins de leurs clients et en se positionnant comme partenaires dans la durée. Cette approche repose sur un cadre d'engagement client complet, structuré autour de sondages progressifs à divers points de contact du parcours client, incluant les phases d'achat, de renouvellement, les interactions de support, les formations et les événements. Les informations recueillies par ce biais permettent d'établir des cartographies détaillées du

parcours client, d'identifier les principales attentes et difficultés, et d'établir des plans d'action ciblés, tant pour les produits que pour les clients.

Pour maintenir une approche à la fois structurée et uniforme, 74Software a décliné ses initiatives d'engagement et de support client sur différents horizons temporels (court, moyen et long terme). À court terme, les actions sont axées sur les enquêtes d'intégration, la simplification des contrats et l'amélioration du contenu de formation destiné aux clients. À moyen terme, les priorités concernent le renforcement de la collaboration transverse, l'amélioration de la cartographie du parcours client et l'optimisation des outils internes. À plus long terme, 74Software continuera d'adapter le contenu de formation des clients en fonction de l'évolution de leurs besoins, d'étendre l'automatisation du support et de la gestion des contrats, et d'améliorer les stratégies d'engagement en se basant sur les retours clients et les tendances sectorielles.

74Software entend prévenir les impacts négatifs matériels sur les consommateurs et les utilisateurs finaux au moyen d'une gestion proactive des risques, de référentiels de conformité renforcés et d'un suivi constant. Les principes de protection des consommateurs sont intégrés dans les processus opérationnels en respectant les normes de l'industrie et les exigences réglementaires. Des audits, des contrôles de conformité et des mécanismes de retours d'expérience réguliers permettent d'identifier en amont les risques potentiels, et, le cas échéant, de mettre en place des mesures correctives.

Si des impacts avérés sur des consommateurs ou des utilisateurs finaux sont identifiés, la Société intervient afin de garantir ou de faciliter une solution de réparation adéquate. Des équipes clients dédiées analysent la situation, prennent contact directement avec le client impacté et pilotent les actions correctives, par exemple un support renforcé, des ajustements fonctionnels du produit ou l'optimisation de certains processus. Des analyses des causes profondes sont menées pour prévenir la répétition de l'incident, et un suivi est organisé afin que le client valide l'efficacité de la solution mise en œuvre. Le cas échéant, les retours issus de ces situations sont pris en compte dans l'amélioration globale du parcours client, les dispositifs de conformité et les mesures d'atténuation des risques, garantissant ainsi une approche de remédiation structurée et proactive.

Le suivi des progrès s'effectue grâce à des indicateurs quantitatifs et qualitatifs. Chez Axway, le renforcement des activités d'engagement s'est traduit par l'organisation de 86 événements *Customer Engagement*, 15 réunions de conseils consultatifs et 71 *User Groups*, mobilisant plus de 1 644 clients. La plateforme Axway University renforce l'adoption des solutions par les clients en proposant des formations structurées à la demande. Chez SBS, l'introduction de la cartographie du parcours client et les enquêtes progressives ont permis d'améliorer sensiblement le suivi du service, les meilleurs taux de réponse fournissant des éclairages précieux pour faire évoluer en continu les interactions clients.

Enfin, 74Software consacre des ressources humaines et technologiques dédiées à la gestion des impacts matériels sur les consommateurs et les utilisateurs finaux. Les équipes chargées de l'expérience client, du développement de produits, ainsi que de la conformité travaillent de concert pour veiller au respect des exigences réglementaires et des meilleures pratiques applicables. Des ressources financières sont allouées aux programmes d'engagement client, aux mesures de sécurité et de protection des données, ainsi qu'aux améliorations continues de la plateforme. Les programmes de formation internes contribuent à renforcer la capacité de la Société à interagir efficacement avec les clients et à atténuer les impacts négatifs potentiels.

L'efficacité des actions et des initiatives est appréciée au moyen d'analyses des retours des clients, d'indicateurs d'engagement et de mécanismes de suivi de la conformité. Les sondages menés aux points de contact, les questionnaires d'intégration et le niveau de participation aux conseils consultatifs et aux groupes d'utilisateurs donnent des éclairages réguliers. Des équipes transverses passent régulièrement en revue ces résultats pour s'assurer que les initiatives se traduisent par de meilleurs résultats pour les consommateurs et les utilisateurs finaux.

3.6.4.4 Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels (S4-5)

Chez Axway et SBS, la satisfaction des clients est principalement suivie grâce au *Net Promoter Score* (NPS). Cet indicateur majeur est intégré à la gestion des risques d'Axway et utilisé comme indicateur de performance pour la rémunération variable des salariés éligibles et du Directeur Général. La méthodologie du NPS segmente les clients en trois catégories – les détracteurs, les passifs et les promoteurs – en s'appuyant sur les enquêtes, les suivis et le dialogue continu avec les clients tout au long de l'année.

En plus d'être un indicateur de performance, le NPS est un levier majeur d'engagement qui fait participer directement les clients à l'évaluation de la satisfaction et de la qualité de service. Les résultats NPS des années précédentes servent à fixer les objectifs annuels de satisfaction, assurant que les retours des clients nourrissent concrètement les objectifs et les efforts d'amélioration continue de 74Software.

Au-delà des résultats quantitatifs, 74Software échange systématiquement avec ses clients pour mieux comprendre les raisons qui expliquent les scores NPS. Des discussions de suivi

sont organisées, surtout avec les détracteurs, afin d'identifier les causes profondes de leur ressenti, de confirmer des actions d'amélioration et de résoudre les principales difficultés. En parallèle, un club utilisateurs dédié rassemble les promoteurs pour maintenir un dialogue continu et encourager la collaboration. Ces interactions fournissent des éclairages précieux sur les attentes des clients et permettent de faire évoluer en continu les services et solutions de la Société.

En 2025, Axway a atteint un *Net Promoter Score* de +55, dépassant ainsi son objectif fixé à +53. Ce niveau témoigne d'un haut degré de satisfaction des clients dans un environnement logiciel B2B où les attentes sont déjà élevées et ne cessent de croître. Fidèle à sa logique d'amélioration continue, Axway s'est fixé un objectif de +56 pour le prochain cycle de mesure, avec l'ambition de consolider ce niveau de performance et de continuer à l'améliorer d'année en année. Toujours en 2025, SBS a atteint un *Net Promoter Score* de +38,2, ce qui correspond à une amélioration significative de +7 points sur un an. Fort de cette dynamique positive, SBS a défini un objectif de +42 pour le prochain cycle d'enquête, illustrant son ambition de renforcer davantage la satisfaction et l'engagement de ses clients.

Outre le NPS, Axway mesure également le *Customer Engagement Score* (CES), un indice interne calculé en fonction des interactions des clients avec Axway sur les points de contact d'engagement. Les activités d'engagement sont pondérées selon leur importance et leur date, permettant de calculer pour chaque client un score individuel généralement calculé sur une échelle de 1 à 100. Cet indicateur permet à l'entreprise de suivre les tendances d'engagement, d'identifier les clients qui pourraient présenter des risques et de déployer des actions proactives pour pérenniser la relation.

L'association du NPS et du CES donne une vision complète de la satisfaction, de l'engagement et de la santé globale de la relation client, et facilite la gestion des impacts, risques et opportunités matériels concernant les consommateurs et les utilisateurs finaux.

3.6.5 Inclusion financière (S4-2, 3, 4, 5)

L'inclusion financière est un pilier fondamental du développement économique, visant à garantir l'accès aux services financiers essentiels pour les populations mal desservies. SBS, qui mesure pleinement l'importance de la microfinance dans l'autonomisation économique des communautés africaines, a développé un module de microcrédit et une offre commerciale adaptés aux réalités économiques des particuliers et des micro-entreprises de ces régions.

Les solutions de microfinance proposées par Sopra Banking Software (SBS) capitalisent sur les fonctionnalités de Core Amplitude, permettant ainsi aux institutions de microfinance (IMF) de gérer, d'étendre et de diversifier efficacement leurs opérations. Conçus pour des clients généralement exclus des systèmes bancaires conventionnels, ces produits proposent une gamme de services flexibles, y compris l'épargne, le crédit, les transferts et l'assurance. Grâce à une gamme complète et sécurisée d'outils de microcrédit, SBS participe au renforcement de la littératie financière, au soutien de l'entrepreneuriat et à la dynamisation de la croissance économique locale. L'exécution

de cette stratégie est supervisée par le Directeur Général de la *business unit* Core Amplitude, sous la supervision du Comité Exécutif. Le suivi de sa mise en œuvre est assuré lors des revues trimestrielles de l'entreprise.

Afin de toucher une clientèle nombreuse, parfois difficile d'accès, SBS mise sur un réseau de distribution flexible mêlant succursales traditionnelles, succursales mobiles, réseaux de commerçants et partenariats stratégiques. Grâce à cette approche, même les populations qui n'ont pas accès aux banques classiques peuvent profiter de services financiers adaptés.

Globalement, l'offre de microfinance de SBS contribue à renforcer l'inclusion financière en étendant l'accès aux services bancaires aux communautés insuffisamment desservies. Cette initiative promeut l'autonomisation économique, dynamise le développement local et participe à l'amélioration des conditions de vie, illustrant l'engagement de SBS en faveur d'une finance plus inclusive.

3.6.5.1 Processus de dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux au sujet des impacts (S4-2)

SBS s'engage depuis longtemps auprès de clients en Afrique pour comprendre les besoins locaux et adapter sa solution Core Amplitude, y compris le module de microcrédit. Cet engagement repose sur des études de marché approfondies, des évaluations des besoins et des interactions directes avec les communautés au moyen d'entretiens, de groupes de discussion et de dialogue avec les organisations locales. Ces initiatives permettent à SBS de mieux comprendre les obstacles financiers auxquels sont confrontés les particuliers et les micro-entreprises.

La réalisation de cet engagement est codirigée par la Direction *Clients & Growth* et le Directeur Général de Core Amplitude. La mise en œuvre des actions définies est pilotée par le Directeur Général de la *business unit*, sous la supervision du Comité Exécutif. Le suivi est assuré lors des revues trimestrielles de l'entreprise.

SBS entretient un dialogue collaboratif avec les parties prenantes clés – institutions de microfinance, régulateurs, partenaires technologiques et représentants communautaires – afin de mettre en lumière les leviers et les freins à l'inclusion financière. La transparence et l'éducation sont au cœur de cette démarche, avec des actions conçues pour aider les clients à bien comprendre les produits financiers et à bénéficier de programmes de littératie financière culturellement pertinents.

Les initiatives pilotes et le développement itératif permettent à SBS de tester et d'ajuster son module de microcrédit dans des conditions réelles, en intégrant les retours d'expérience des utilisateurs et en adaptant ses services aux spécificités locales. Les résultats de ces actions pilotes, associés aux indicateurs de croissance du marché, alimentent en continu l'évolution de la solution. Cet engagement dans la durée se matérialise, par exemple, à travers le partenariat de SBS avec Scholaris Finance SA au Mali et au Burkina Faso, qui met à disposition des ménages des outils de financement pour les fournitures scolaires, les ressources éducatives et les études à l'étranger.

Par ces initiatives, SBS promeut l'emprunt responsable, fait progresser la littératie financière et rend ses produits toujours plus accessibles, renforçant ainsi son engagement en faveur de services financiers à la fois inclusifs et éthiques.

3.6.5.2 Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations (S4-3)

La solution de microfinance de SBS soutient l'inclusion financière tout en assurant des pratiques de prêts responsables. SBS a, par ailleurs, établi de solides processus de remédiation pour atténuer les impacts négatifs potentiels, notamment des pratiques rigoureuses de gestion de la dette, une assistance aux groupes vulnérables et des protocoles stricts de confidentialité et de sécurité des données. Le dispositif de suivi constant, associé à un reporting régulier et des audits indépendants, contribue à apprécier l'efficacité de ces mesures et à piloter les actions d'amélioration continue, en adéquation avec l'évolution des besoins d'inclusion financière en Afrique.

Les préoccupations soulevées par les consommateurs font l'objet d'un examen systématique dans le cadre de procédures formalisées, prévoyant des délais de réponse ainsi que des mesures correctives, notamment la restructuration des prêts ou le renforcement des protocoles de protection des données. Dans le même temps, SBS collabore également avec ses partenaires de microfinance pour mettre en œuvre et garantir des politiques de prêts équitables, prévenir le surendettement et proposer des initiatives ciblées de littératie financière.

Grâce à la politique d'alerte, les emprunteurs et les parties prenantes disposent d'un canal sécurisé et confidentiel pour signaler d'éventuels comportements fautifs, des pratiques de prêt abusives ou des violations de la confidentialité des données. Elle proscribit de manière explicite toute forme de représailles et veille à ce que tous les rapports soumis fassent l'objet d'enquêtes approfondies.

Pour garantir à ses clients une compréhension exhaustive de ces canaux accessibles, notamment nos mécanismes de retours d'informations, nos processus de remédiation et notre politique d'alerte, SBS communique de manière proactive sur ces dispositifs. Ces informations sont présentées lors des négociations contractuelles, tout au long de l'engagement avec le client, mais également lors des réunions *User Group* et d'autres échanges, formels comme informels. En renforçant ces canaux, SBS offre à ses clients la confiance nécessaire pour exprimer leurs préoccupations et contribuer à l'amélioration constante de ses initiatives d'inclusion financière.

3.6.5.3 Actions concernant les impacts matériels, gestion des risques et opportunités connexes (S4-4)

Grâce aux produits de SBS, 74Software contribue activement à l'expansion des services bancaires numériques et de *mobile money* dans les zones rurales et reculées. Pour gérer les impacts matériels et les risques associés, SBS collabore avec les opérateurs de télécommunications pour améliorer la couverture réseau et garantir un accès fiable aux services financiers. Des partenariats avec des entreprises de technologies financières permettent de développer des solutions numériques personnalisées répondant aux besoins spécifiques des populations locales.

Bien que 74Software n'ait pas dédié de ressources spécifiques à la gestion des impacts matériels comme en 2024, son équipe actuelle suit les risques et met en œuvre des plans d'action lorsque nécessaire. Pour ce faire, l'entreprise s'appuie sur des évaluations proactives des risques, des protocoles de test rigoureux et une surveillance constante des retours d'utilisateurs et des conditions du marché.

SBS applique également des mesures rigoureuses en matière de confidentialité et de sécurité des données, adhère à des pratiques de prêts responsables et propose des programmes de littératie financière pour atténuer les risques potentiels, tels que le surendettement ou les violations de données. Des canaux de communication transparents et une politique d'alerte largement communiquée contribuent à garantir que les préoccupations des consommateurs sont traitées de façon efficace.

Ces mesures permettent non seulement de réduire les risques matériels, mais également de créer des opportunités en supprimant les obstacles à l'inclusion financière et en renforçant la participation à la vie économique. En améliorant constamment ses technologies et en renforçant ses partenariats, SBS renforce la résilience de ses solutions de microfinance, en atténuant les risques opérationnels et en maximisant les avantages sociaux et économiques.

3.6.5.4 Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels (S4-5)

Si aucune cible formelle, assortie d'un horizon temporel précis, n'a encore été arrêtée, l'entreprise évalue d'ores et déjà l'efficacité de ses solutions de microfinance à travers divers indicateurs. Ces indicateurs couvrent notamment le nombre d'institutions de microfinance utilisatrices de Core Amplitude, la

dynamique de croissance du portefeuille clients et l'expansion géographique des services proposés. Les informations fournies par ces indicateurs, associées aux tendances globales du marché, servent à ajuster l'offre et pourront alimenter, à l'avenir, la définition d'objectifs quantitatifs.

SBS poursuit son engagement à faire progresser l'inclusion financière grâce à ses partenariats et développements technologiques pour étendre les services bancaires numériques et de *mobile money* dans les zones moins desservies. À l'avenir, SBS pourrait définir des objectifs mesurables pour accroître l'impact positif de ses initiatives et optimiser la gestion des risques qui y sont associés.

3.6.6 Accessibilité numérique (S4-2, 3, 4, 5)

74Software prend en considération les enjeux liés à l'accessibilité numérique dans le cadre de ses activités et de l'évolution de ses produits et services. La Société est consciente des attentes exprimées par certaines parties prenantes en matière d'accessibilité et veille à intégrer ces considérations lorsque cela est pertinent, au regard des contextes d'usage, des contraintes techniques et des cadres réglementaires applicables.

À cet égard, 74Software suit avec attention l'évolution des principaux cadres de référence en matière d'accessibilité numérique, tels que l'*European Accessibility Act* (EAA), l'*Americans with Disabilities Act* (ADA) et les *Web Content Accessibility Guidelines* (WCAG), qui constituent des points de repère généraux pour ses réflexions, sans pour autant préjuger d'un niveau de conformité uniforme ou immédiat pour l'ensemble de ses solutions.

Les sujets relatifs à l'accessibilité numérique s'inscrivent dans le périmètre plus large de la durabilité numérique de la Société (voir ESRS E1). Ils font l'objet d'une coordination au sein des fonctions concernées, sous le parrainage de Xavier Rebeuf, *Chief R&D Operations*, avec un suivi au niveau du Comité Exécutif. L'exécution opérationnelle est menée par le Responsable de la Durabilité Numérique, qui fait partie de la Direction RSE, avec le soutien des référents de la durabilité numérique des équipes de produits.

Selon les marchés et les contextes applicables, 74Software peut s'appuyer sur des référentiels existants, tels que le Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA) pour la France ou les *Web Content Accessibility Guidelines* (WCAG) à l'international, afin d'éclairer certaines démarches ou analyses. Les considérations d'accessibilité peuvent être prises en compte lors des phases de conception ou d'évolution des produits, dans une logique d'appréciation au cas par cas.

3.6.6.1 Processus de dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux au sujet des impacts (S4-2)

74Software s'engage à garantir que ses produits logiciels soient accessibles et utilisables par tous les consommateurs et utilisateurs finaux. Afin de dialoguer efficacement avec eux sur les impacts liés aux produits, plusieurs canaux de retours d'expérience sont maintenus, tels que des enquêtes utilisateurs, des tickets de support et des équipes de service client dédiées. Ces mécanismes permettent de collecter des données approfondies sur la performance des logiciels et de comprendre la façon dont ils affectent les utilisateurs. L'efficacité de cet engagement est évaluée grâce aux enquêtes de satisfaction de suivi, au délai de réponse, et aux échanges concernant le *Net Promoter Score* (NPS).

En capitalisant sur ces retours, la Société adapte en permanence ses processus d'engagement, afin de garantir une prise en compte rapide et transparente des préoccupations des utilisateurs. Cette démarche contribue à l'amélioration permanente de l'expérience utilisateur et consolide la valeur ainsi que l'impact à long terme des produits de 74Software.

3.6.6.2 Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations (S4-3)

Dans une logique d'amélioration permanente de l'accessibilité, 74Software procède à des audits réguliers de ses produits et de ses fonctionnalités, et génère des rapports de conformité en utilisant les modèles VPAT, RGAA, ou RAAM. Ces rapports permettent d'évaluer la conformité aux WCAG 2.1 (Niveau AA) et d'identifier des axes d'amélioration. Sur la base des conclusions de l'audit, des plans d'actions prioritaires sont alors intégrés au *backlog* produit, dans une démarche d'amélioration systématique. De plus, des tests d'accessibilité sont intégrés au sein du *pipeline* CI/CD afin de garantir un suivi continu et une identification précoce des problèmes d'accessibilité.

Tous les collaborateurs de 74Software sont tenus de suivre une formation obligatoire axée sur les meilleures pratiques en matière d'accessibilité, dispensée par les universités affiliées aux marques Axway et SBS. La mise en œuvre conjointe d'audits réguliers, de mesures proactives de remédiation et de programmes de formation des collaborateurs permet d'améliorer en permanence l'accessibilité numérique sur l'ensemble des produits et services.

74Software applique également une politique d'alerte rigoureuse, couvrant les préoccupations relatives à l'accessibilité numérique. Cette politique offre aux salariés, clients et parties prenantes un canal sécurisé et confidentiel pour signaler des problèmes d'accessibilité ou de non-conformité, et interdit formellement toute forme de représailles. Tous les rapports soumis font l'objet d'enquêtes approfondies. Pour que les clients restent bien informés des audits d'accessibilité, des plans d'action et de la politique d'alerte, 74Software les communique via plusieurs canaux : discussions liées aux contrats, processus d'engagement client et forums ouverts lors de réunions *User Group*. En renforçant régulièrement ces canaux, 74Software offre à ses clients la confiance nécessaire pour exprimer leurs préoccupations et contribuer à l'amélioration constante des expériences d'accessibilité numérique.

3.6.6.3 Actions concernant les impacts matériels, gestion des risques et opportunités connexes (S4-4)

74Software s'engage à garantir l'accessibilité numérique aux personnes en situation de handicap, à améliorer constamment l'expérience de tous ses utilisateurs et à respecter les standards d'accessibilité applicables. Les produits et services d'Axway sont conçus pour être accessibles. L'entreprise fournit des informations détaillées sur son statut de conformité, les non-conformités éventuelles, les méthodes de test appliquées ainsi que les mécanismes de retours d'informations disponibles.

Le plan pluriannuel d'accessibilité du Groupe prévoit des audits annuels de ses produits et fonctionnalités les plus exposés aux consommateurs, et la production de rapports de conformité (*Conformance Reports*) basés sur les modèles VPAT, RGAA ou RAAM. Ces rapports évaluent la conformité aux WCAG 2.1 (Niveau AA) et identifient des axes d'amélioration. Sur la base des conclusions des audits, Axway élabore des plans d'action prioritaires et les intègre dans le *backlog* produit. De plus, des tests d'accessibilité sont automatisés dans le cadre du processus CI/CD afin de garantir un suivi continu et une identification précoce des problèmes d'accessibilité.

74Software se met en conformité avec les exigences de l'*European Accessibility Act* (EAA). En vertu de l'EAA, toutes les nouvelles applications web et mobiles lancées après juin 2025 doivent être conformes au Niveau AA des WCAG 2.1, et toutes les applications existantes devront être mises en conformité d'ici juin 2030. Consciente de la diversité et de la complexité de son portefeuille de produits, la Société a priorisé ses initiatives d'accessibilité sur les interfaces destinées aux clients bancaires. Pour les nouveaux composants *cloud* destinés aux utilisateurs finaux, tels que les services bancaires en ligne et mobiles, 74Software vise une conformité totale avec le Niveau AA des WCAG 2.1. Pour les composants existants, la Société diligentera des audits poussés et élaborera des plans d'action pluriannuels afin de traiter les problématiques d'accessibilité. Pour les composants hérités prévus au remplacement dans les trois prochaines années et dont le niveau d'accessibilité est inférieur à 50 %, 74Software privilégiera leur remplacement plutôt qu'une mise en conformité immédiate. Pour les composants hérités qui ne sont pas destinés à être remplacés, l'entreprise collaborera avec ses clients au cas par cas afin de déterminer la démarche la plus appropriée, en veillant à ce que les efforts de remise en conformité soient proportionnés aux risques et impacts identifiés.

En matière d'accessibilité web et mobile, 74Software a mis en œuvre un plan d'action à trois niveaux. Dans un premier temps, la Société intègre l'accessibilité web dans la conception de sa nouvelle génération de produits (*cloud-native*), reposant sur un cadre commun développé en interne pour ses applications. Bien que 74Software utilise des composants personnalisés, ce cadre intègre des éléments d'interface respectant les critères RGAA en matière de navigation (tests de navigation au clavier), de

contraste, etc. Il garantit que tous les services numériques adhèrent aux normes d'accessibilité de base. Les composants s'appuient sur les balises ARIA (reconnues par les lecteurs vocaux) lorsque cela est nécessaire et sont basés sur les modèles décrits par le W3C.

La mise en œuvre d'un cadre générique seul ne suffisant pas à assurer une accessibilité réellement efficace, 74Software y associe des outils dédiés et des audits indépendants. Des outils de développement tels que Axe DevTools, Tanaguru et NVDA sont intégrés aux processus de développement afin de vérifier le niveau d'accessibilité de base. À compter de 2025, en complément des contrôles CI/CD, une équipe dédiée d'auditeurs indépendants du développement des composants effectue un audit RGAA des nouvelles pages avant leur livraison aux clients, et fournit un rapport d'accessibilité.

L'accessibilité web constitue l'un des piliers de la durabilité numérique chez 74Software, et son déploiement au sein de l'entreprise est piloté par le Responsable de la Durabilité Numérique, directement rattaché à la Direction RSE. Il coordonne les référents en durabilité numérique ainsi que les auditeurs RGAA/WCAG répartis au sein des différentes lignes de produits. Depuis 2024, 74Software compte trois auditeurs au sein de son personnel, dont la mission est de réaliser des audits pour les différentes lignes de produits afin de garantir une impartialité totale. Les auditeurs ont suivi une formation en avril 2024 dispensée par Ethic First. 74Software envisage de former dix auditeurs supplémentaires en 2026, avec pour ambition de mener plus de vingt audits annuels dans un premier temps.

Pour garantir que nos pratiques ne causent ni ne contribuent à des impacts négatifs matériels sur les consommateurs et les utilisateurs finaux, 74Software a mis en place des mécanismes de protection essentiels. La Société sollicite activement les retours d'expérience d'utilisateurs et les intègre via divers canaux, tels que le support client, les *User Groups* et des formulaires de retour dédiés à l'accessibilité. Cela lui permet ainsi d'identifier et de résoudre rapidement les éventuels obstacles à l'accessibilité. Elle procède à des évaluations approfondies des risques lors de la conception et du développement des produits afin d'identifier et de réduire proactivement les risques liés à l'accessibilité. Elle offre une formation approfondie à nos équipes de développement et de test afin qu'elles maîtrisent les meilleures pratiques en matière d'accessibilité, garantissant ainsi qu'elles possèdent les compétences et les connaissances pour créer des produits accessibles. De plus, elle applique une politique d'alerte rigoureuse, étendue aux enjeux d'accessibilité. Cette politique offre un canal confidentiel et sécurisé permettant de signaler toute préoccupation éventuelle sans craindre de représailles. Enfin, dans une démarche de suivi et d'amélioration continue, la Société examine régulièrement ses pratiques en matière d'accessibilité et intègre les retours ainsi que les enseignements tirés pour optimiser ses produits et services.

3.6.6.4 Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels (S4-5)

Avant 2025, les principaux objectifs d'Axway concernaient le renforcement de ses ressources internes en accessibilité numérique, y compris la formation ou l'embauche de designers UX possédant une expertise en accessibilité, la mise en place d'un système de conception avec des directives en matière d'accessibilité, ainsi que la réalisation d'audits initiaux des produits. En 2025, les efforts ont porté sur la mise en œuvre de mesures correctives pour les écarts d'accessibilité identifiés lors de ces évaluations initiales et d'une formation obligatoire à l'accessibilité pour l'ensemble des équipes R&D. L'objectif de l'entreprise est que l'intégralité des produits Axway soit conforme, à l'horizon 2027, au Niveau AA des WCAG 2.0, grâce notamment au déploiement de processus de tests automatisés de l'accessibilité. Au-delà de 2027, Axway prévoit de moderniser ses interfaces utilisateur et d'intégrer de manière progressive des composants pleinement accessibles, afin d'atteindre des niveaux de conformité plus élevés. Le suivi des progrès en matière d'accessibilité s'appuie sur des rapports de conformité en matière d'accessibilité (ACR) et des déclarations d'accessibilité qui précisent le nombre et le pourcentage de critères respectés. Axway University suit également le taux de réussite des formations en accessibilité pour les équipes R&D, bien qu'aucune cible formelle de couverture de formation n'ait encore été arrêtée.

Parallèlement, SBS a diligenté en 2025 des audits d'accessibilité poussés sur un ensemble de composants stratégiques, parmi lesquels Digital Core, Digital Lending, RR, Digital Engagement (application web, iOS et Android), SAB Your Portal et EPE. Au terme de chaque audit, un rapport complet a été établi, présentant les éléments non conformes ainsi que les mesures

de remédiation à mettre en œuvre. À compter de 2026, SBS réalisera chaque année des audits structurés selon des critères de priorisation, afin de favoriser l'amélioration continue, de mesurer les avancées d'une année sur l'autre et de maintenir la conformité aux exigences réglementaires, présentes comme futures. Même si certains groupes de clients ont participé à la définition des besoins des projets, SBS n'avait pas encore, en 2024, impliqué directement les clients ou utilisateurs finaux dans le suivi des progrès vis-à-vis des objectifs d'accessibilité.

Pour chaque composant, le niveau de conformité en accessibilité est suivi tous les mois par le sponsor de la durabilité numérique, également *EVP Research & Development*, puis revu chaque trimestre par le Comité Exécutif.

À travers ses deux marques, 74Software s'est fixé comme ambition de rendre l'intégralité de son portefeuille de produits totalement conforme aux exigences d'accessibilité numérique d'ici au 31 décembre 2030. Cet objectif nécessitera, selon les cas, la mise à niveau des produits existants afin de satisfaire aux standards applicables les plus récents — notamment le Niveau AA des WCAG 2.2 — ou le remplacement des produits non conformes par des solutions entièrement accessibles. Cet objectif traduit l'engagement de 74Software à assurer l'accessibilité de ses solutions numériques pour tous les utilisateurs, quels que soient leurs niveaux de capacité.

La feuille de route propose une stratégie progressive pour développer l'expertise des collaborateurs de 74Software en matière d'accessibilité. En 2025, 24 designers UX/UI, 14 développeurs mobile, 105 développeurs web et 10 testeurs UI ont suivi une formation, les équipes intervenant sur les composants destinés aux consommateurs ayant été prioritaires. De 2026 à 2030, 74Software prévoit de former près de 150 designers et développeurs UX/UI par an, afin de renforcer régulièrement l'expertise en accessibilité au sein des équipes de R&D.

Chaque mois, le sponsor de la durabilité numérique suit le pourcentage de la formation globale. Tous les trimestres, le Comité Exécutif (ExCom) analyse la couverture des formations en accessibilité dans les lignes de produits.

3.7 Conduite des affaires (ESRS G1)

L'approche de 74Software en matière de conduite des affaires cherche à amplifier les impacts positifs, à limiter les risques et à exploiter les opportunités sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. La Société sait qu'une culture d'entreprise robuste, un dispositif de lutte contre la corruption exigeant et une gestion responsable de ses fournisseurs sont indispensables pour assurer sa réussite durable, préserver la confiance de ses parties prenantes et garantir le respect du cadre réglementaire.

Cette approche globale permet à 74Software d'étendre son influence au-delà de ses activités immédiates, en promouvant la durabilité et l'éthique dans l'ensemble du secteur. Conformément à son Code éthique, 74Software s'engage en faveur de la responsabilité environnementale et sociale, en veillant à l'ancrage de ces principes tant au sein de l'entreprise qu'auprès de son réseau de partenaires et de fournisseurs.

3.7.1 IRO relatifs à la conduite des affaires (G1)

L'identification des impacts, risques et opportunités liés à la conduite des affaires (ESRS G1) repose sur le processus transverse décrit à la section 3.1.4.1 de l'ESRS 2 IRO-1. Ce processus s'applique à l'ensemble des activités du Groupe, à ses zones géographiques, ses spécificités sectorielles ainsi qu'à sa chaîne de valeur amont et aval, conformément aux exigences des normes ESRS.

IRO		Niveau de la chaîne de valeur			Horizon temporel		
		Amont	Activités propres	Aval	Court terme	Moyen terme	Long terme
Culture d'entreprise							
Une culture d'entreprise positive, fondée sur la responsabilité sociale et l'éthique, favorise le bien-être et l'engagement des collaborateurs, renforce la cohésion et concourt à des résultats sociaux et environnementaux positifs.	Impact positif		✓			✓	✓
Culture d'entreprise							
Une culture d'entreprise transparente et éthique accroît la confiance, attire les meilleurs talents, stimule l'innovation et favorise une croissance durable.	Opportunité		✓		✓	✓	✓
Corruption et versement de pots-de-vin							
La corruption et le versement de pots-de-vin peuvent fragiliser la confiance sociale et l'État de droit, détourner des ressources au détriment des services publics essentiels, et accentuer les inégalités et les préjudices subis par les communautés vulnérables.	Impact négatif	✓	✓	✓		✓	✓
Corruption et versement de pots-de-vin							
La corruption et le versement de pots-de-vin peuvent entraîner des sanctions légales, des pertes financières, des atteintes à la réputation, et une restriction de l'accès aux marchés.	Risque	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Protection des lanceurs d'alerte							
Une protection inadéquate des lanceurs d'alerte peut exposer les individus à des représailles et à des pressions, alimenter une culture de la peur et du silence, et dissuader le signalement de pratiques illégales ou contraires à l'éthique, ce qui dégrade l'environnement de travail et le moral des collaborateurs.	Impact négatif		✓		✓	✓	
Protection des lanceurs d'alerte							
Le défaut de protection des lanceurs d'alerte peut entraîner des conséquences juridiques et réglementaires, des atteintes à la réputation, la persistance de problèmes internes non résolus, des pertes financières et la perte de confiance des parties prenantes.	Risque		✓		✓	✓	✓
Partenaires et fournisseurs stratégiques							
Les relations avec les partenaires et fournisseurs stratégiques permettent de promouvoir des normes environnementales et éthiques plus exigeantes dans l'ensemble de l'écosystème.	Impact positif	✓			✓	✓	✓
Partenaires et fournisseurs stratégiques							
Risque économique lié à la perte d'un fournisseur stratégique (par ex. en cas de dépendance vis-à-vis de fournisseurs de services cloud)	Risque	✓			✓	✓	✓

3.7.2 Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise (G1-1)

Le Code éthique de 74Software énonce les principes et règles applicables en matière de conduite des affaires, de lutte contre la corruption, de gestion des cadeaux et des marques d'hospitalité, de conflits d'intérêts, de protection des données, de propriété intellectuelle, de concurrence loyale et d'alerte professionnelle. Validée par le Président du Conseil d'administration et mise en application par le Comité d'éthique, cette politique couvre toutes les entités du Groupe et, le cas échéant, s'étend aux partenaires, fournisseurs et autres acteurs de sa chaîne de valeur. Le Code éthique et la politique de culture d'entreprise ont été conçus dans le cadre d'un processus qui intègre activement les intérêts des principales parties prenantes : les collaborateurs sont sollicités au moyen de sondages réguliers, de réunions « *all-hands* » et de consultations avec le comité d'entreprise ; les intérêts des clients sont pris en compte via les enquêtes NPS et des entretiens directs ; les fournisseurs et partenaires, quant à eux, sont impliqués lors des négociations contractuelles et tout au long de la collaboration. Grâce à cette approche multidimensionnelle, la politique s'aligne non seulement sur le cadre réglementaire et les valeurs de l'entreprise, mais également sur les attentes et les besoins des parties prenantes les plus affectées par sa mise en œuvre. En prenant en compte

les retours des parties prenantes à chaque étape, 74Software entretient une culture de transparence, d'équité et de responsabilité dans toutes ses activités et tout au long de sa chaîne de valeur. Les politiques sont diffusées sur le site institutionnel et sur l'intranet de l'entreprise, rédigées dans un langage simple et non technique afin d'en assurer l'accessibilité et la compréhension. L'efficacité de la politique est contrôlée grâce à des revues de gouvernance menées chaque année et à des audits réguliers. Tous les collaborateurs doivent suivre une formation à l'éthique, appuyée par un canal de signalement dédié (74software.ethics.notification@74software.com), une cartographie des risques de l'audit interne et un dispositif de déclaration des cadeaux et invitations. Les politiques d'éthique et de lutte contre la corruption sont partagées avec les fournisseurs et partenaires dans les contrats, lors des sessions d'intégration et via des portails fournisseurs dédiés. La procédure d'alerte permet de garantir une instruction rapide de toute violation et la mise en place des mesures de remédiation adéquates. Elle garantit la confidentialité des informations et la protection contre toute forme de représailles pour quiconque signale, de bonne foi, des préoccupations, dans le respect des dispositions légales européennes et nationales en vigueur.

3.7.3 Gestion des relations avec les fournisseurs (G1-2)

Chez 74Software, la gestion des fournisseurs est encadrée à la fois par la Charte fournisseurs et partenaires et par le Code éthique, qui définissent conjointement des standards en matière de concurrence loyale, de transparence, de confidentialité, de protection de la propriété intellectuelle, de conditions de paiement, de critères ESG et de lutte contre la corruption. Patrick Donovan, le Directeur Général, a formellement validé la Charte fournisseurs et partenaires. La Direction des Achats du Groupe est chargée d'appliquer ces politiques ; elles sont accessibles à l'ensemble des parties prenantes et prévoient un dispositif de contact éthique dédié aux fournisseurs et partenaires (74software.ethics.notification@74software.com). Cette politique, ou une version équivalente négociée, s'applique à toutes les entités ainsi qu'aux fournisseurs stratégiques, notamment les grands fournisseurs de services *cloud*.

74Software reconnaît les risques économiques liés aux fournisseurs stratégiques, en particulier les grands fournisseurs de services *cloud* publics, et les traite proactivement en recourant à des fournisseurs alternatifs, en formalisant des processus de contingence et en diversifiant son panel de fournisseurs. La continuité des activités est un enjeu majeur : la Direction des Achats veille à disposer de plans de contingence destinés à garantir la poursuite des opérations en cas de défaillance d'un fournisseur, et procède à leur revue et actualisation régulières dans le cadre de sa stratégie de gestion des risques. Elle garantit par ailleurs une gestion rigoureuse des contrats, la conformité aux obligations contractuelles ainsi que le suivi des accords de niveaux de service (SLA). Des considérations ESG sont intégrées au processus de sélection des fournisseurs, afin de favoriser un approvisionnement responsable.

La Charte fournisseurs et partenaires et le Code éthique sont en cours de déploiement auprès de l'ensemble des fournisseurs actifs. L'intégration de nouveaux fournisseurs fait l'objet d'une diligence raisonnable complète, incluant les vérifications d'identité et de conformité (« KYC »), les contrôles d'exportation, le filtrage des listes de sanctions et les vérifications juridiques. Des audits fournisseurs sont effectués régulièrement, avec mise en place de plans d'action correctifs en cas de non-conformité. Les modalités de paiement font l'objet d'un suivi attentif, et les retards de paiement sont recensés. En complément, 74Software conçoit des outils visant à améliorer le suivi et l'efficacité de ses politiques de gestion des fournisseurs. En capitalisant sur son influence, l'entreprise peut contribuer à promouvoir des pratiques plus durables dans l'industrie du *cloud*, permettant ainsi de réduire l'empreinte environnementale globale des services numériques.

En outre, en sa double qualité d'éditeur de solutions digitales et de consommateur d'infrastructures *cloud*, 74Software exerce une influence significative sur les pratiques environnementales de ses partenaires technologiques. Les services *cloud* s'accompagnent d'un impact environnemental majeur, lié à la forte consommation électrique des centres de données et aux émissions de carbone qui en découlent. En posant un cadre clair en matière de durabilité, en privilégiant des alternatives plus respectueuses de l'environnement et en encourageant l'adoption d'énergies renouvelables ou de solutions technologiques plus sobres en énergie, 74Software est en mesure d'améliorer la performance environnementale de ses partenaires et fournisseurs stratégiques. Cette influence s'inscrit dans la continuité de l'engagement du Groupe pour un approvisionnement responsable et contribue à atténuer l'impact environnemental global des services *cloud* sur sa chaîne d'approvisionnement.

3.7.4 Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin (G1-3)

74Software adopte une approche de tolérance zéro à l'égard de la corruption et des pots-de-vin, formalisée dans son Code éthique, sa Politique cadeaux et invitations et sa Procédure d'alerte. Ce dispositif garantit le respect des standards internationaux et des réglementations locales, tout en préservant la confiance des parties prenantes. Les retours des salariés, des clients et des instances représentatives sont systématiquement pris en compte dans la conception et l'amélioration continue de ces dispositifs. Chaque année, la Direction de l'Audit Interne actualise la cartographie des risques de corruption afin d'identifier et d'atténuer les risques émergents. Le Comité d'éthique mène, quant à lui, des enquêtes indépendantes, supervise le système de lutte contre la corruption et communique les résultats à la Direction, au Comité d'audit et au Conseil d'administration. Des procédures organisationnelles permettent d'exercer un contrôle constant sur les dépenses afin de prévenir tout avantage indu ;

les validations légales concernant les pays à risque, les listes de sanctions et les embargos sont, quant à eux, gérés via des processus intégrés aux outils CRM de la Société. Tous les collaborateurs suivent une formation obligatoire à la lutte contre la corruption, avec une attention particulière portée aux équipes Finance et Ventes, les fonctions les plus exposées aux risques. Les indicateurs de formation – couverture, durée, méthode et fréquence – font l'objet d'un suivi systématique. L'efficacité est pilotée à travers des indicateurs clés – par exemple les taux de suivi des formations – et l'entreprise envisage la mise en place d'objectifs de performance formalisés afin de renforcer son niveau de conformité. Par l'ensemble de ces actions, 74Software s'inscrit dans les meilleures pratiques mondiales et confirme son engagement en faveur de l'intégrité, de la transparence et de la responsabilité.

74Software a mis en place une formation anticorruption obligatoire :

	2024	2025
Couverture de la formation	261	244
Méthode	Formation en ligne	Formation en ligne
Durée	Axway – 30 min/ SBS – 10 min	Axway – 25 min/ SBS – 26 min
À quelle fréquence la formation est-elle requise ?	Une seule fois, lors de l'intégration	Une seule fois, lors de l'intégration

Nombre total de personnes bénéficiant de la formation

	2024	2025
Fonctions à risques (Finance et Ventes)	46	20
Managers	83	6
Conseil d'administration	0	0
Autre personnel de l'entreprise	178	218

3.7.5 Cas de corruption ou de versements de pots-de-vin (G1-4)

74Software s'engage à respecter les standards les plus élevés de transparence et de responsabilité dans le signalement des cas de corruption ou de versements de pots-de-vin. La Société a mis en place une procédure d'alerte éthique complète, telle que définie dans ses politiques publiées, permettant à tout collaborateur ou tiers externe de signaler de manière confidentielle, de bonne foi et sans contrepartie financière directe, tout manquement présumé ou avéré aux lois de lutte contre la corruption, aux règles éthiques ou aux procédures internes. Les signalements parviennent directement au Comité d'éthique, qui réalise des enquêtes en toute indépendance et objectivité, assurant ainsi un traitement impartial et exempt de tout conflit d'intérêts. La procédure garantit la plus stricte confidentialité pour les auteurs de signalement et les personnes impliquées, dans le respect des lois applicables, et prévoit une protection renforcée contre toute forme de représailles.

L'approche de 74Software en matière de prévention et de détection de la corruption et des pots-de-vin est multidimensionnelle et pleinement ancrée dans son Code éthique et les procédures

dédiées. La direction, à tous les niveaux, est chargée de promouvoir la sensibilisation, de déployer des dispositifs de contrôle efficaces et de suivre de près les risques potentiels, y compris ceux liés à la corruption, au trafic d'influence et à la fraude. Le Comité d'éthique supervise le système de gestion de la lutte contre la corruption, fournit des orientations aux collaborateurs et présente des rapports de performance à la direction et au Conseil d'administration. Tout manquement avéré donne lieu à des mesures disciplinaires appropriées, pouvant aller jusqu'au licenciement, et peut faire l'objet d'un signalement aux autorités compétentes. Les procédures mises en place par la Société sont en totale conformité avec les standards internationaux – notamment la norme ISO 37001:2016 – et avec la législation française, telle que la loi Wasserman.

Au titre de l'exercice 2025, aucune alerte éthique n'a été reçue, qu'elle ait donné lieu ou non à des enquêtes, et aucune condamnation ni amende n'a été prononcée à l'encontre de l'entreprise pour des infractions aux dispositions sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

3.7.6 Influence politique et activités de lobbying (G1-5)

74Software ne participe à aucune activité d'influence politique ni de lobbying. L'entreprise maintient une politique stricte de neutralité en matière politique et reste concentrée sur ses activités principales sans tenter d'influencer les décisions politiques ou les politiques publiques.

3.7.7 Pratiques en matière de paiement (G1-6)

Les processus d'approvisionnement de 74Software visent à assurer le respect rigoureux des engagements et des délais de paiement convenus dans les contrats fournisseurs, dans le strict cadre de la réglementation en vigueur.

Lorsque les délais de paiement ne sont pas explicitement définis par le fournisseur ou spécifiés dans le contrat, l'entreprise vise à régler toutes les factures dans un délai de 60 jours ou selon la norme locale équivalente, le cas échéant. 74Software ne dispose pas de pratiques de paiement spécifiques aux petites et moyennes entreprises (PME). Néanmoins, la Société fait preuve d'une vigilance accrue en matière de respect des échéances de paiement, rigoureusement contrôlées par la Direction Financière. En complément, et sans préjudice des modalités de paiement, une procédure de validation spécifique et renforcée est déployée pour chaque fournisseur.

Pour l'exercice 2025, le délai moyen de paiement d'une facture est de 40 jours, comparé à 46 jours en 2024. Ce délai est calculé à partir de la date de début du terme contractuel ou statutaire de paiement. La proportion de factures réglées au-delà de 60 jours ayant été ramenée à 10 %, contre 12 % l'année précédente. Il n'existe aucune procédure judiciaire en cours liée aux retards de paiement dans le cadre des opérations de 74Software.

Le tableau ci-dessous présente le pourcentage de factures payées dans les délais contractuels, sans distinction par catégorie de fournisseur. Ces pourcentages reflètent la proportion des paiements effectués dans les délais convenus, plutôt que d'indiquer des retards au-delà des termes contractuels.

	0 – 30 jours	31 – 45 jours	46 – 60 jours	+60 jours	Total
2024	44 %	25 %	18 %	12 %	100 %
2025	47 %	24 %	19 %	10 %	100 %

3.8 Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générales de la société 74Software,

Le présent rapport est émis en notre qualité de commissaires aux comptes de 74Software. Il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025 et incluses dans le rapport de gestion du groupe et présentées dans la section 3.1 à 3.7 du chapitre 3 figurant dans le document d'enregistrement universel (ci-après le « Rapport de durabilité »).

Nos travaux, qui portent sur ces informations, ont été réalisés dans un contexte évolutif caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes et le développement de pratiques de place.

En application de l'article L.233 28 4 du code de commerce, 74Software est tenue d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte du rapport sur la gestion du groupe.

Ces informations permettent de comprendre les impacts de l'activité de 74Software sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution de ses affaires, de ses résultats et de sa situation financière consolidée. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En application du II de l'article L.821 54 du code précité, notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- la conformité aux exigences découlant des normes d'information en matière de durabilité adoptées par la Commission européenne en vertu de l'article 29 ter de la directive (UE) 2013/34 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013, telle que modifiée par la directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (ci-après ESRS pour *European Sustainability Reporting Standards*) du processus mis en œuvre par 74Software pour déterminer les informations publiées, qui incluent, lorsque l'entité y est soumise, l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au dernier alinéa de l'article L.2312 17 du code du travail ;
- la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le Rapport de durabilité avec les dispositions de l'article L.233 28 4 du code de commerce, y compris avec les ESRS ; et
- le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le code de commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit « *Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852* ».

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées, les conclusions que nous en avons tirées, et, à l'appui de ces conclusions, les éléments qui ont fait l'objet, de notre part, d'une attention particulière et les diligences que nous avons mises en œuvre au titre de ces éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par 74Software dans le Rapport de durabilité, nous formulons un paragraphe d'observations.

Limites de notre mission

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

Cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de 74Software, notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par 74Software en termes de plans d'action, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition.

En outre, s'agissant des informations prospectives, qui présentent par nature un caractère incertain, leurs réalisations futures différeront parfois de manière significative des informations prospectives présentées dans le Rapport de durabilité.

Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

Notre mission permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenus pour leur établissement et présentés dans le rapport sur la gestion du groupe.

Par ailleurs, les informations comparatives relatives à l'exercice 2023 n'ont pas fait l'objet d'un rapport de certification des informations en matière de durabilité au sens de l'article L.821-54 du code de commerce.

Conformité aux exigences découlant des normes ESRS du processus mis en œuvre par 74Software pour déterminer les informations publiées, qui incluent l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au dernier alinéa de l'article L.2312 17 du code du travail

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- le processus défini et mis en œuvre par 74Software incluant l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au dernier alinéa de l'article L.2312 17 du code du travail lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans le Rapport de durabilité, et
- les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par 74Software avec les ESRS.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par 74Software pour déterminer les informations publiées.

Les informations relatives à la manière dont 74Software a mis à jour son analyse de double matérialité sont mentionnées à la section 3.1.4.1 « Identification des IRO et analyse de double matérialité (ESRS2 IRO-1) » du Rapport de durabilité.

Nous avons, par entretien avec la direction et les personnes que nous avons jugé appropriées et par inspection de la documentation disponible, pris connaissance :

- des analyses menées par 74Software pour identifier et évaluer les facteurs internes et externes ayant conduit à l'actualisation du processus d'analyse de double matérialité. Ceux-ci incluent notamment la prise en compte de l'intégralité du périmètre du groupe en 2025 ;
- des changements apportés, par rapport à l'exercice précédent, à la liste des impacts, risques et opportunités (« IRO ») matériels déterminés par 74Software ;

Sur la base de notre jugement professionnel, nos diligences ont notamment consisté à :

- exercer notre esprit critique sur la documentation des analyses menées par l'entité ainsi que sur la démarche mise en œuvre par cette dernière pour identifier les facteurs internes et externes à considérer ;
- apprécier le caractère approprié des facteurs internes et externes considérés par 74Software avec notre connaissance du groupe ;
- apprécier la pertinence des changements matériels réalisés par 74Software sur l'appréciation des impacts, risques et opportunités réels et potentiels identifiés au regard de notre connaissance de l'entité et des analyses sectorielles et benchmark concurrentiels disponibles que nous avons jugés pertinents ;
- apprécier, pour les changements matériels affectant les impacts, risques et opportunités réels et potentiels, la conformité du processus d'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière mis en œuvre par la société au regard des critères définis par ESRS 1 ;
- apprécier le caractère approprié de la description donnée à ce titre dans la 3.1.4.1 « Identification des IRO et analyse de double matérialité (ESRS2 IRO-1) » du Rapport de durabilité.

Conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le Rapport de durabilité avec les dispositions de l'article L.233 28 4 du code de commerce, y compris avec les ESRS

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, y compris aux ESRS :

- les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans le Rapport de durabilité, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;
- la présentation de ces informations en garantit la lisibilité et la compréhensibilité ;
- le périmètre retenu par 74Software relativement à ces informations est approprié ; et
- sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, que ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions, incohérences importantes, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le Rapport de durabilité avec les dispositions de l'article L.233 28 4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

Observations

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- l'évolution du périmètre consolidé du groupe avec l'intégration au 2 septembre 2024 de SBS Software, qui rend les données publiées en 2024 non comparables pour le poste 3.11 du bilan carbone (présenté hors SBS Software en 2024), la taxonomie (hors SBS Software en 2024) ainsi que pour les données relatives aux déchets, tel que mentionné dans la section 3.1.1.2.
- les informations présentées dans la note méthodologique synthétique, figurant au 3.2.7, et la note méthodologique détaillée, figurant à la fin du chapitre environnement du Rapport de durabilité, qui indiquent les méthodes retenues, notamment les estimations et ajustements, pour déterminer le bilan d'émissions de gaz à effet de serre du groupe et pour calculer l'indicateur d'intensité carbone.
- Les informations figurant au paragraphe 3.5.16.2 « Ratio de rémunération annuelle totale » du Rapport de durabilité qui décrit les principes méthodologiques suivis par l'entité concernant le calcul du ratio de rémunération totale.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Informations fournies en application des normes environnementales (ESRS E1)

Les informations publiées au titre du changement climatique sont mentionnées au 3.2. du Rapport de durabilité.

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS de ces informations.

Nos diligences ont notamment consisté à apprécier le caractère approprié de l'information présentée dans la section environnementale des informations en matière de durabilité incluses dans le Rapport de durabilité et sa cohérence d'ensemble avec notre connaissance de l'entité.

Sur la base des entretiens menés avec les personnes concernées, nous avons apprécié si la description des politiques, actions et cibles mises en place par l'entité couvre l'atténuation du changement climatique. En ce qui concerne les informations publiées au titre du bilan d'émissions de gaz à effet de serre :

- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité visant à la conformité des informations publiées ;
- Nous avons apprécié la cohérence du périmètre considéré pour l'évaluation du bilan d'émissions de gaz à effet de serre avec le périmètre des états financiers consolidés, les activités sous contrôle opérationnel, et la chaîne de valeur amont et aval ;
- Nous avons pris connaissance du protocole d'établissement de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre utilisé par l'entité pour établir le bilan d'émissions de gaz à effet de serre et apprécié ses modalités d'application, sur une sélection de catégories d'émissions et de sites, sur le scope 1 et le scope 2 ;
- Concernant les émissions relatives au scope 3, nous avons apprécié :
 - la justification des inclusions et exclusions des différentes catégories et la transparence des informations données à ce titre,
 - le processus de collecte d'informations ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié des facteurs d'émission utilisés et le calcul des conversions afférentes ainsi que les hypothèses de calcul et d'extrapolation, compte tenu de l'incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées ;
- Nous nous sommes entretenus avec la direction pour comprendre les principaux changements dans les activités, intervenus dans l'exercice, et susceptibles d'avoir une incidence sur le bilan d'émissions de gaz à effet de serre ;
- Pour les données physiques (telles que la consommation d'énergie), nous avons rapproché, sur la base de sondages, les données sous-jacentes servant à l'élaboration du bilan d'émissions de gaz à effet de serre avec les pièces justificatives ;
- Nous avons mis en œuvre des procédures analytiques ;

RAPPORT DE DURABILITÉ

Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

- En ce qui concerne les estimations que nous avons jugé structurantes auxquelles l'entité a eu recours pour l'élaboration de son bilan d'émission de gaz à effet de serre :
 - Par entretien, nous avons pris connaissance de la méthodologie de calcul des données estimées et des sources d'informations sur lesquelles reposent ces estimations,
 - Nous avons apprécié si les méthodes ont été appliquées de manière cohérente ou s'il y a eu des changements depuis la période précédente, et si ces changements sont appropriés ;
- Nous avons vérifié l'exactitude arithmétique des calculs servant à établir ces informations;
- Nous avons apprécié le caractère approprié de l'information présentée dans les notes méthodologiques (note synthétique figurant au 3.2.7 et note détaillée figurant à la fin du chapitre environnement du Rapport de durabilité).

Informations fournies en application des normes sociales (ESRS S1)

Les informations publiées au titre du personnel du groupe (ESRS S1) figurent dans la section 3.5 du chapitre 3 figurant dans le document d'enregistrement universel.

Sur la base des entretiens menés avec la direction de l'analyse des données des ressources humaines, nous avons :

- pris connaissance du processus de collecte et de compilation pour le traitement des informations qualitatives et quantitatives visant à la publication des informations matérielles dans le Rapport de durabilité ;
- examiné la documentation sous-jacente disponible ;
- mis en œuvre des procédures consistant à vérifier la correcte consolidation de ces données ;
- pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le groupe, étant précisé que nous n'avons pas testé la conception et l'efficacité opérationnelle de ces contrôles.

À partir d'informations sélectionnées, sur la base de sondages, nous avons :

- examiné le périmètre géographique et juridique sur lequel les informations ont été établies ;
- apprécié si les méthodes et hypothèses utilisées par l'entité pour déterminer les informations publiées sont appropriées au regard de ESRS S1 ;
- défini et mis en œuvre des procédures analytiques adaptées à l'information examinée en lien avec les évolutions de l'activité ;
- examiné, sur la base de sondage, les justificatifs avec les informations correspondantes,
- vérifié l'exactitude arithmétique des calculs servant à établir ces informations le cas échéant, après application de règles d'arrondis.

Nous avons enfin apprécié le caractère approprié de l'information présentée dans la section 3.5 du Rapport de durabilité et sa cohérence d'ensemble avec notre connaissance du groupe.

Respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par 74Software pour déterminer le caractère éligible et aligné des activités des entités comprises dans la consolidation.

Ils ont également consisté à vérifier que les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

- de la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhensibilité ;
- sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions, incohérences importantes dans les informations fournies, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Les informations publiées au titre de la Taxinomie Européenne figurent dans la section 3.4 du chapitre 3 figurant dans le document d'enregistrement universel. Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité au règlement (UE) 2020/852 de ces informations.

Concernant le caractère éligible des activités

Nous avons apprécié, par entretien et par inspection de la documentation afférente, la conformité de l'analyse de l'entité sur le caractère non éligible de l'ensemble de ses activités au regard des critères définis par les annexes des actes délégués complétant le règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du conseil.

Concernant les indicateurs clés de performance et les informations qui les accompagnent

S'agissant des totaux de chiffre d'affaires, CapEx et OpEx (les dénominateurs), présentés dans les tableaux réglementaires, nous avons vérifié les rapprochements réalisés par l'entité avec les données issues de la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des états financiers et/ou les données en lien avec la comptabilité telles que notamment, la comptabilité analytique ou des états de gestion.

Nous avons notamment :

- apprécié les choix opérés par l'entité quant à la prise en compte des communications de la Commission européenne sur l'interprétation et la mise en œuvre de certaines dispositions du Référentiel Taxonomie ;
- consulté, par sondage, les sources documentaires utilisées ;
- analysé, par sondage, les éléments sur lesquels l'entité a apprécié si les Capex et Opex éligibles répondaient aux conditions cumulatives, issues du Référentiel Taxonomie, nécessaires pour être qualifiées d'alignés, notamment le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à aucun des autres objectifs environnementaux ;
- apprécié l'analyse réalisée au titre du respect des garanties minimales, principalement au regard des éléments collectés dans le cadre de la prise de connaissance de l'entité et de son environnement

S'agissant des autres montants composant les différents indicateurs d'activités éligibles et/ou alignées (les numérateurs), nous avons :

- mis en œuvre des procédures analytiques ;
- apprécié ces montants sur la base d'une sélection d'opérations représentatives que nous avons déterminée en fonction de leur contribution aux indicateurs.

Enfin, nous avons apprécié la cohérence des informations figurant dans la partie 3.4 du rapport sur la gestion du groupe avec les autres informations en matière de durabilité de ce rapport.

Les Commissaires aux comptes
Levallois-Perret et Paris, le 24 mars 2026

Forvis Mazars SA
Jérôme Neyret
Associé

Aca Nexia
Sandrine Gimat
Associée

Tableau de correspondance du Rapport de durabilité

Thématiques	Chapitre	Page
Thématiques obligatoires citées dans l'article L. 225-102-1		
Les conséquences sociales de l'activité	3.5	102
Les actions visant à lutter contre les discriminations et à promouvoir les diversités	3.5.2.7	107
Les mesures prises en faveur des personnes handicapées	3.6.6	150
Les accords collectifs conclus dans l'entreprise et leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés	3.5.9	131
Les conséquences environnementales de l'activité	3.2 – 3.3	79-94
Les conséquences sur le changement climatique de l'activité de la Société et de l'usage des biens et services qu'elle produit	3.2.1	79
Les postes d'émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre liées aux activités de transport amont et aval ⁽¹⁾	s.o.	s.o.
Les engagements sociétaux en faveur de l'économie circulaire ⁽¹⁾	3.3	90
Les engagements sociétaux en faveur du développement durable	3.1.2	61
Le respect des droits humains	3.5.2.5	106
La lutte contre la corruption	3.7.3	154
La lutte contre l'évasion fiscale	2.1.6	48
Les engagements sociétaux en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire ⁽¹⁾	s.o.	s.o.
Les engagements sociétaux en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire ⁽¹⁾	s.o.	s.o.
Les engagements sociétaux en faveur du respect du bien-être animal ⁽¹⁾	s.o.	s.o.
Les engagements sociétaux en faveur d'une alimentation responsable, équitable et durable ⁽¹⁾	s.o.	s.o.
Les actions visant à promouvoir le lien Nation-armée et à soutenir l'engagement dans les réserves ⁽¹⁾	s.o.	s.o.
Les actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives ⁽¹⁾	s.o.	s.o.

(1) Ces sujets ont été exclus du champ de l'analyse car considérés comme trop éloignés de l'activité de 74Software.

Gouvernement d'entreprise

4.1	Composition et fonctionnement des organes d'administration et de Direction	164	4.3	Code de gouvernement d'entreprise	182
4.1.1	Composition du Conseil d'administration	164	4.4	Rémunérations et avantages	183
4.1.2	Fonctionnement du Conseil d'administration	174	4.4.1	Éléments de rémunération versés ou attribués aux mandataires sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025	183
4.1.3	Comités du Conseil	176	4.4.2	Politique de rémunération	192
4.1.4	Mandataires sociaux dirigeants	178	4.4.3	Ratio d'équité	197
4.2	Conventions réglementées et évaluation des conventions courantes	180	4.4.4	Descriptif des attributions d'actions gratuites	198
4.2.1	Convention approuvée au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice	180			
4.2.2	Nouvelles conventions conclues au cours de l'exercice 2025	180			
4.2.3	Procédure d'évaluation des conventions courantes et mise en œuvre au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025	180			
4.2.4	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	181			

74Software est régi par les lois, codes et réglementations en vigueur dans les pays où le Groupe est implanté. La Société respecte ainsi notamment les différentes recommandations préconisées par l'Autorité des marchés financiers et a décidé d'appliquer le Code de gouvernance Middledent.

4.1 Composition et fonctionnement des organes d'administration et de Direction

La Société est constituée sous la forme d'une société anonyme à Conseil d'administration. Elle est régie par les lois et les règlements en vigueur, ainsi que par ses statuts. Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société, veille à leur mise en œuvre, et se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation de son Président.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a, lors de sa réunion du 22 juin 2015, opté pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Un résumé des principales dispositions contenues dans les statuts ⁽¹⁾ concernant les membres du Conseil d'administration et des organes de Direction est accessible sur notre page : <https://www.74software.com/fr/statuts-reglements-et-conventions>.

4.1.1 Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus. En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire, ils sont tous rééligibles. La durée des fonctions des administrateurs est de quatre (4) ans.

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Le Conseil d'administration peut le révoquer à tout moment.

La diversité est un point d'attention particulier de la composition du Conseil d'administration.

En matière d'indépendance, le Conseil veille, chaque année, lors de la revue de sa composition, à assurer un équilibre entre membres indépendants et non indépendants.

En matière de mixité, la volonté est de tendre vers l'égalité parfaite entre les femmes et les hommes. La mixité au sein des Comités spécialisés est également recherchée. La volonté de composer le Conseil d'administration de membres de nationalités différentes exprime la recherche d'une diversité multiculturelle.

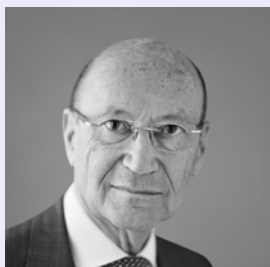
Enfin, la diversité des compétences est également un axe majeur de la composition du Conseil d'administration. L'expérience des secteurs de l'édition de logiciels et des services financiers, l'expertise des environnements internationaux, l'expertise de la gouvernance des entreprises cotées familiales, ainsi que l'expertise financière, favorisant la capitalisation des atouts au service d'une croissance rentable et durable sont parmi les compétences essentielles pour garantir le bon fonctionnement du Conseil d'administration.

Le Conseil souhaite que cette politique de diversité soit aussi étendue au premier degré de Management de 74Software.

⁽¹⁾ Sauf indication contraire, les références aux statuts dans le présent chapitre s'entendent des statuts de la Société adoptés par le Conseil d'administration, en date du 23 juin 2011, et mis à jour dernièrement suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 mai 2025.

À la date de publication du présent Document d'enregistrement universel, le Conseil d'administration est composé de dix membres ayant voix délibérative et directement nommés par l'Assemblée Générale, et d'un censeur.

Pierre Pasquier PRÉSIDENT ET ADMINISTRATEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Adresse :
Sopra Steria Group SA
PAE Les Glaisins
Annecy-le-Vieux
74940 Annecy
France

Date de 1^{re} nomination :
22/12/2001

Date du dernier renouvellement :
Assemblée Générale
du 11 mai 2023
et Conseil d'administration
du même jour

TAUX DE PARTICIPATION

- Conseil d'administration : 100 %
- Comité des nominations, gouvernance et responsabilité d'entreprise : 100 %

EXPÉRIENCE

Pierre Pasquier a plus de 50 ans d'expérience dans les services du numérique et la gestion d'une entreprise internationale. Il a fondé avec ses associés le groupe Sopra en 1968 dont il préside le Conseil d'administration.

Diplômé de l'université de Rennes en mathématiques, Pierre Pasquier débute sa carrière chez Bull, puis s'investit dans la création de Sogeti qu'il quitte pour fonder Sopra. Reconnu comme pionnier dans le secteur, il affirme dès l'origine l'esprit entrepreneurial de la Société qui vise à servir de grands comptes en s'appuyant sur l'innovation et la réussite collective. Pierre Pasquier pilote le déploiement de Sopra dans ses marchés verticaux et à l'international. L'introduction en Bourse en 1990, les phases de croissance successives et le rapprochement transformant avec le groupe Steria en 2014 assurent l'indépendance de l'entreprise face aux mutations du marché.

En 2011, Pierre Pasquier introduit en Bourse la filiale 74Software (anciennement Axway Software) dont il conserve la Présidence du Conseil d'administration.

Jusqu'au 20 août 2012, Pierre Pasquier a exercé la fonction de Président-Directeur Général de Sopra Group, date à laquelle les fonctions de Président et de Directeur Général ont été dissociées.

Pierre Pasquier est également Président-Directeur Général de Sopra GMT, holding animatrice de Sopra Steria Group et de 74Software.

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DE L'EXERCICE :

Au sein de 74Software

- Administrateur ;
- Président du Conseil d'administration ;
- Administrateur ou mandataire social de filiales ou sous-filiales étrangères du Groupe.

En dehors de 74Software

- Président de Sopra Steria Group ;
- Administrateur ou mandataire social de filiales ou sous-filiales de Sopra Steria Group ;
- PDG de Sopra GMT.

MANDATS ÉCHUS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES :

Néant.

Kathleen Clark VICE-PRÉSIDENTE ET ADMINISTRATRICE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Adresse :
Sopra Steria Group SA
6, avenue Kléber
75116 Paris
France

Date de 1^{re} nomination :
28/04/2011 Administratrice
24/10/2013 Vice-Présidente

Date du dernier renouvellement :
Assemblée Générale
du 11 mai 2023
et Conseil d'administration
du même jour

TAUX DE PARTICIPATION

- Conseil d'administration : 100 %
- Comité des nominations, gouvernance et responsabilité d'entreprise : 100 %
- Comité des rémunérations : 100 %

EXPÉRIENCE

Diplômée d'un master de lettres et littérature de l'université de Californie (Irvine), Kathleen Clark a commencé sa carrière professionnelle aux États-Unis dans l'enseignement. En 1998, elle quitte la Silicon Valley pour la France où elle rejoint Sopra et travaille à la Direction de la Communication. En 2002, elle devient Directeur des Relations investisseurs, poste qu'elle occupe jusqu'en 2015. Dans ce rôle, elle établit des liens solides entre les instances de Direction et un éventail d'actionnaires de plus en plus internationaux.

Kathleen Clark est un acteur clé dans la réussite du *spin-off* d'Axway. Elle a rejoint son Conseil d'administration en 2011, avant d'en assurer la Vice-Présidence à partir de 2013 et la Présidence du Comité des nominations, gouvernance et responsabilité d'entreprise. Elle est également engagée dans plusieurs initiatives corporate du Groupe, notamment celles qui concernent l'équité, l'anti-corruption, l'éthique et l'actionnariat salarial.

En 2014, elle contribue significativement à la réussite du rapprochement entre Sopra et Steria. En 2015, elle prend la Direction des fusions-acquisitions du groupe Sopra Steria et pilote les opportunités d'acquisitions afin de compléter le portefeuille d'activités en ligne avec la stratégie. Cette position favorise ainsi la complémentarité des stratégies entre les différentes sociétés du Groupe.

Par ces rôles, sa longue expérience au sein du Groupe et dans des instances de gouvernance, sa connaissance des marchés financiers, son engagement sur les sujets sociaux et sociétaux et ses capacités de communication contribuent à la bonne gouvernance d'Axway.

Riche de son implication de longue date auprès des dirigeants du Groupe, Kathleen Clark est également Directrice Déléguée de Sopra GMT depuis 2012.

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DE L'EXERCICE :

Au sein de 74Software

- Administratrice ;
- Vice-Présidente du Conseil d'administration.

En dehors de 74Software

- Représentant permanent de Sopra GMT au Conseil d'administration de Sopra Steria Group ;
- Administrateur ou mandataire social de filiales ou sous-filiales de Sopra Steria Group ;
- Directrice Déléguée de Sopra GMT ;
- Directrice Développement Corporate Sopra Steria Group.

MANDATS ÉCHUS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES :

Néant.

Pierre-Yves Commanay**ADMINISTRATEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Adresse :
74Software
Tour Trinity,
1 bis, place de la Défense
92400 Courbevoie France
(uniquement dans le cadre
de ses fonctions
d'administrateur
de 74Software)

Date de 1^{re} nomination :
06/06/2018

**Date du dernier
renouvellement :**
Assemblée Générale
du 24 mai 2022

TAUX DE PARTICIPATION

- Conseil d'administration : 83 %
- Comité des rémunérations : 80 %
- Comité des nominations, gouvernance et responsabilité d'entreprise : 80 %

EXPÉRIENCE

Pierre-Yves Commanay est membre du Comité Exécutif de Sopra Steria Group SA depuis 2009. Il est en charge depuis début avril 2019 du développement du conseil au Royaume-Uni et depuis 2011 du pôle Europe continentale.

Auparavant, il a exercé d'autres fonctions au sein du Groupe qu'il a rejoint en 1991. Il a notamment dirigé le pôle Recherche et Développement d'une des entités Software. Il a ensuite été en charge du développement de l'activité de Sopra UK comme Directeur Général de cette filiale de 2009 à 2012. Pierre-Yves Commanay a mis en place la plateforme *off-shore* du Groupe comme Directeur Industriel de Sopra Group India Pvt Ltd.

Pierre-Yves Commanay est diplômé de l'université de Lyon (DESS de gestion) et de l'université de Savoie (maîtrise d'informatique).

**MANDATS ET FONCTIONS
EXERCÉS AU COURS
DE L'EXERCICE :**

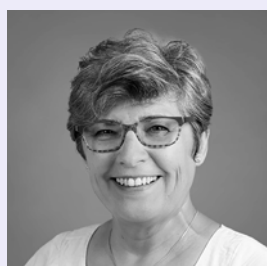
Au sein de 74Software
■ Administrateur.

En dehors de 74Software

- Administrateur Sopra GMT ;
- Administrateur ou mandataire social de filiales ou sous-filiales de Sopra Steria Group.

**MANDATS ÉCHUS
EXERCÉS AU COURS DES
CINQ DERNIÈRES ANNÉES :**

Néant.

Nicole-Claude Duplessix**ADMINISTRATRICE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Adresse :
74Software
Tour Trinity,
1 bis, place de la Défense
92400 Courbevoie France
(uniquement dans le cadre
de ses fonctions
d'administratrice
de 74Software)

Date de 1^{re} nomination :
06/06/2017

**Date du dernier
renouvellement :**
Assemblée Générale
du 20 mai 2025

TAUX DE PARTICIPATION

- Conseil d'administration : 100 %
- Comité des rémunérations : 100 %

EXPÉRIENCE

Nicole-Claude Duplessix dispose d'un parcours professionnel riche et d'une expérience conséquente en matière d'IT. Elle a ainsi commencé sa carrière au sein du premier éditeur de software HR en France, ADP GSI, avant de rejoindre le groupe Sopra Steria. Nicole-Claude Duplessix a poursuivi sa carrière dans le domaine du consulting HR pour les clients du groupe Sopra Steria. Elle a par la suite porté l'engagement de Sopra Steria et de ses filiales auprès de grands clients dans de nombreux secteurs d'activité. Pendant sept ans et jusqu'à fin 2019, elle a travaillé en délégation de la Direction Générale à la sécurisation de projets critiques dans des environnements complexes et multiculturels ainsi qu'à l'intégration de nouvelles sociétés acquises par le groupe Sopra Steria.

Riche de toute cette expérience au sein du groupe Sopra Steria, Nicole-Claude Duplessix renforce le Conseil autour des sujets d'investissements et de croissance externe, d'éthique et de gestion des Ressources Humaines.

**MANDATS ET FONCTIONS
EXERCÉS AU COURS
DE L'EXERCICE :**

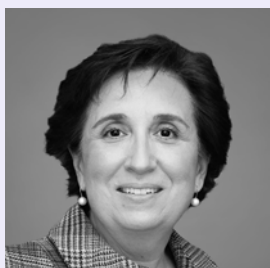
Au sein de 74Software
■ Administratrice.

En dehors de 74Software

- Néant.

**MANDATS ÉCHUS
EXERCÉS AU COURS DES
CINQ DERNIÈRES ANNÉES :**

Néant.

Emma Fernandez**ADMINISTRATRICE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Adresse :
74Software
Tour Trinity,
1 bis, place de la Défense
92400 Courbevoie France
(uniquement dans le cadre
de ses fonctions
d'administratrice
de 74Software)

Date de 1^{re} nomination :
21/06/2016

**Date du dernier
renouvellement :**
Assemblée Générale
du 11 mai 2023

TAUX DE PARTICIPATION

- Conseil d'administration : 100 %
- Comité des nominations, gouvernance et responsabilité d'entreprise : 100 %
- Comité des rémunérations : 100 %

EXPÉRIENCE

Emma Fernandez dispose d'une expérience notable en qualité de *senior executive* dans le domaine technologique et notamment en ICT, sécurité et défense, transports et trafic. Elle a occupé différentes fonctions au cours des 25 dernières années chez Indra dans des domaines tels que la stratégie, l'innovation et le développement des nouvelles offres, le management des talents, la communication et le *branding* des produits, les affaires publiques, la gouvernance d'entreprise, la responsabilité sociale et environnementale ainsi que les fusions-acquisitions. Actuellement, elle conseille et promeut des sociétés importantes ainsi que des start-up dont le cœur de métier est l'IT.

Emma Fernandez est diplômée de l'université polytechnique de Madrid en tant qu'ingénieur des télécoms et a obtenu un MBA d'IE.

**MANDATS ET FONCTIONS
EXERCÉS AU COURS
DE L'EXERCICE :**

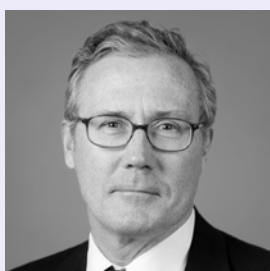
Au sein de 74Software
■ Administratrice.

En dehors de 74Software

- Administratrice de Metrovacesa SA ;
- Administratrice d'Effect Consultoria y Soluciones Digitales ;
- Administratrice d'Openbank SA ;
- Administratrice de Santander Consumer Finance SA, Italia et Austria ;
- Administratrice d'ODS SA ;
- Administratrice d'Iskay Pet SL.

**MANDATS ÉCHUS
EXERCÉS AU COURS DES
CINQ DERNIÈRES ANNÉES :**

- Administratrice de Gigas Hosting SA (10/2021 - 7/2023) ;
- Administratrice d'ASTI Mobile Robotics Group SL (16/10/2017 - 02/08/2021).

Michael Gollner**CENSEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Adresse :
74Software Tour Trinity,
1 bis, place de la Défense
92400 Courbevoie France
(uniquement dans le cadre
de ses fonctions de censeur
de 74Software)

Date de 1^{re} nomination :
Nomination par le Conseil
du 23/10/2024, ratifiée
par l'AGM du 20 mai 2025

**Date du dernier
renouvellement :**
Assemblée Générale
du 20 mai 2025

TAUX DE PARTICIPATION

- Conseil d'administration : 83 %
- Comité d'audit : 100 %

EXPÉRIENCE

Titulaire d'un MA d'Études internationales de l'université de Pennsylvanie et d'un MBA de la Wharton School, Michael Gollner a débuté sa carrière dans des banques d'investissement, Marine Midland Bank de 1985 à 1987, Goldman Sachs de 1989 à 1994 et Lehman Brothers de 1994 à 1999. Il rejoint en 1999 Citigroup Venture Capital, devenu par la suite Court Square Capital, en qualité de Directeur Général Europe. Il fonde sa société d'investissement Operating Capital Partners en 2008 à Londres. En tant que *Managing partner*, Michael Gollner accompagne le développement d'un portefeuille d'entreprises, le plus souvent dans les domaines de la technologie, des médias ou du câble.

Michael Gollner fut le fondateur et Président exécutif de Madison Sports Group, à partir de 2013, et l'actionnaire fondateur et administrateur de Levelset à partir de 2012. Monsieur Gollner a vendu ses investissements dans ces deux sociétés en 2021.

Michael Gollner apporte un éclairage de financier anglo-saxon très investi dans l'opérationnel des sociétés qu'il dirige ou accompagne.

**MANDATS ET FONCTIONS
EXERCÉS AU COURS
DE L'EXERCICE :**

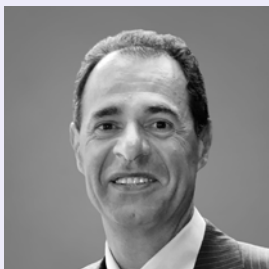
Au sein de 74Software
■ Censeur
de 74Software depuis
le 23 octobre 2024.

En dehors de 74Software

- Administrateur de Sopra Steria Group SA.

**MANDATS ÉCHUS
EXERCÉS AU COURS DES
CINQ DERNIÈRES ANNÉES :**

- Administrateur de 74Software du 24 mai 2012 jusqu'au 23 octobre 2024 ;
- Administrateur de Levelset, Inc. (novembre 2021) ;
- Président exécutif de Madison Sports Group Limited (juillet 2020).

Dominique Illien**ADMINISTRATEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Adresse :
74Software
Tour Trinity,
1 bis, place de la Défense
92400 Courbevoie France
(uniquement dans le cadre
de ses fonctions
d'administrateur
de 74Software)

Date de 1^{re} nomination :
16/05/2024

**Date du dernier
renouvellement :**
Néant

TAUX DE PARTICIPATION

- Conseil d'administration : 100 %
- Comité d'audit : 100 %

EXPÉRIENCE

Après un début de carrière comme informaticien puis chez Deloitte où il crée l'activité d'audit informatique, Dominique Illien a travaillé en Europe, aux États-Unis et en Asie dans le secteur des technologies de l'information, chez Capgemini, Atos comme cofondateur et Directeur Général jusqu'en 2007 et Sopra comme Directeur Général de 2007 à 2010.

Il a également présidé le Directoire du groupe d'édition de bases de données juridiques Lefebvre-Sarrut en développant internationalement les services en ligne numériques en abonnement.

Il exerce maintenant comme consultant indépendant.

Dominique Illien est diplômé de l'ESCP et Expert-Comptable.

**MANDATS ET FONCTIONS
EXERCÉS AU COURS
DE L'EXERCICE :****Au sein de 74Software**

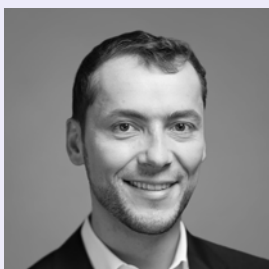
- Administrateur.

En dehors de 74Software

- Membre du Conseil de surveillance de 21 Invest SA (France) ;
- Membre du Comité stratégique de Sismo SA (France) ;
- Président de DBIConsulting SAS (France).

**MANDATS ÉCHUS
EXERCÉS AU COURS DES
CINQ DERNIÈRES ANNÉES :**

- Membre du Comité stratégique d'Orlade SA (France, 2025) ;
- Membre de l'Advisory Board de Rocket Lawyer Inc (USA, 2025) ;
- Membre de l'Advisory Board de Sky Republic Inc (USA, juin 2024) ;
- Membre du Conseil stratégique d'Evolucare (France, avril 2023) ;
- Administrateur de NG Data (Belgique, janvier 2024).

Yann Metz-Pasquier**ADMINISTRATEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Adresse :
74Software
Tour Trinity,
1 bis, place de la Défense
92400 Courbevoie France
(uniquement dans le cadre
de ses fonctions
d'administrateur
de 74Software)

Date de 1^{re} nomination :
06/06/2018

**Date du dernier
renouvellement :**
Assemblée Générale
du 24 mai 2022

TAUX DE PARTICIPATION

- Conseil d'administration : 100 %
- Comité d'audit : 100 %

EXPÉRIENCE

Yann Metz-Pasquier est *Chief Strategy Officer* de 74Software et *General Manager* de la *business unit* en charge des solutions de banque digitale au sein de SBS.

Entrepreneur, il a cofondé en 2013 Upfluence, une plateforme SaaS de *marketing* d'influence et d'affiliation basée à San Francisco, où il a occupé les fonctions de *Chief Financial Officer* jusqu'en 2016 et dont il demeure administrateur.

Il rejoint SBS en 2018 comme Responsable *Corporate Development* pour l'Amérique du Nord, puis occupe les fonctions de *Chief Marketing Officer* de 2018 à 2022. Il a également exercé la fonction de *Head of Corporate Ventures* pour Sopra Steria Group.

Yann Metz-Pasquier est diplômé d'un MBA de Harvard Business School (2018), titulaire du *Chartered Financial Analyst* (CFA) et diplômé en gestion de l'Université Catholique de Lyon (ESDES).

**MANDATS ET FONCTIONS
EXERCÉS AU COURS
DE L'EXERCICE :****Au sein de 74Software**

- Administrateur.

En dehors de 74Software

- Administrateur de Sopra GMT ;
- Administrateur d'Upfluence Inc. ;
- Board Observer chez Algoan.

**MANDATS ÉCHUS
EXERCÉS AU COURS DES
CINQ DERNIÈRES ANNÉES :**

Néant.

Olivier Placca ADMINISTRATEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Adresse :
74Software
Tour Trinity,
1 bis, place de la Défense
92400 Courbevoie France
(uniquement dans le cadre
de ses fonctions
d'administrateur
de 74Software)

Date de 1^{re} nomination :
Cooptation par le Conseil
du 23/10/2024 à ratifier
par l'AGM du 20 mai 2025

**Date du dernier
renouvellement :**
Assemblée Générale
du 20 mai 2025

TAUX DE PARTICIPATION

- Conseil d'administration : 100 %
- Comité des rémunérations : 100 %

EXPÉRIENCE

Olivier Placca possède plus de 30 ans d'expérience dans les domaines de la technologie et de l'innovation. Il est reconnu pour son expertise approfondie dans les plateformes *cloud*/SaaS et les technologies innovantes telles que les API, l'intelligence artificielle, le *Machine-Learning* et le Big Data.

Cofondateur et ancien Président-Directeur Général de Tinubu Square S.A., Olivier, grâce à son leadership et sa vision stratégique, a hissé l'entreprise, d'une start-up innovante à une position de leader sur le marché des solutions SaaS B2B dédiées à l'assurance-crédit et à la caution, avec une croissance significative des revenus récurrents à l'échelle internationale.

Auparavant, Olivier a exercé des fonctions de Direction chez Experian et SG2 où il a prouvé sa capacité à piloter des transformations majeures dans les secteurs de la banque et de l'assurance.

Olivier est diplômé en informatique de gestion à l'université de Paris XI et détient des certifications de programmes exécutifs à l'université de Stanford et à l'INSEAD.

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DE L'EXERCICE :

Au sein de 74Software

- Administrateur.

En dehors de 74Software

- PDG de Langan Technologies (07/2025) ;
- Président d'OP Advisory SASU (France).

MANDATS ÉCHUS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES :

- Administrateur de Tinubu Square SA (09/2025) ;
- PDG de Tinubu Square SA (06/2024) ;
- Président de T-Square (France, 06/2024) ;
- Président de Recovery Square (France, 06/2024) ;
- Président de Tinubu Square Americas Inc. (USA, 06/2024) ;
- Président de Tinubu Square B&A LLC (USA, 06/2024) ;
- Président de Tinubu Square Singapore PTE (Singapour, 06/2024) ;
- Président de Tinubu Square Innovations Inc. (Canada, 06/2024) ;
- DGD de Tinubu Square SA (06/2024).

Patrick Renouvin ADMINISTRATEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Adresse :
74Software Tour Trinity,
1 bis, place de la Défense
92400 Courbevoie France
(uniquement dans le cadre
de ses fonctions
d'administrateur
de 74Software)

Date de 1^{re} nomination :
Cooptation par le Conseil
du 23/10/2024, ratifiée
par l'AGM du 20 mai 2025

**Date du dernier
renouvellement :**
Assemblée Générale
du 20 mai 2025

TAUX DE PARTICIPATION

- Conseil d'administration : 100 %
- Comité d'audit : 100 %
- Comités des nominations, gouvernance et responsabilité d'entreprise : 100 %

EXPÉRIENCE

Diplômé du Conservatoire national des arts et métiers en informatique et gestion, Patrick Renouvin débute sa carrière en 1981 au sein de G-CAM, filiale informatique de la Caisse des Dépôts et Consignations. En 1986, il rejoint Andersen Consulting en tant que consultant, puis intègre Bossard Consultant en 1991. Durant cette période, il pilote principalement des schémas directeurs et des projets informatiques pour les collectivités locales et diverses institutions financières.

En 1999, il intègre le Crédit du Nord où il occupe le poste de Directeur Général adjoint, en charge des systèmes d'information et des opérations bancaires. En 2008, il est nommé Directeur Délégué de la banque de détail hors France métropolitaine de la Société Générale, où il supervise les opérations et l'informatique de 42 filiales à l'international. En 2012, il prend la Direction des systèmes d'information de La Banque Postale et du Réseau La Poste, participant activement à la transformation du modèle opérationnel. Parallèlement, il exerce divers mandats d'administrateur pour les filiales de ces groupes.

En 2019, il rejoint Dexia comme Directeur Général Délégué, avec pour mission de mener à bien l'externalisation complète des *back-offices* et de l'informatique dans le cadre du plan de résolution ordonnée. Depuis 2023, Patrick Renouvin intervient en tant que *Senior Advisor* sur des projets de transformation digitale.

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DE L'EXERCICE :

Au sein de 74Software

- Administrateur.

En dehors de 74Software

- Administrateur de STET (France) ;
- Président de P-Renouvin Conseil SASU (France).

MANDATS ÉCHUS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES :

Néant.

Marie-Hélène Rigal ADMINISTRATRICE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION


Adresse :
74Software
Tour Trinity,
1 bis, place de la Défense
92400 Courbevoie France
(uniquement dans le cadre
de ses fonctions
d'administrateur
de 74Software)

Date de 1^{re} nomination :
06/06/2018

**Date du dernier
renouvellement :**
Assemblée Générale
du 24 mai 2022

TAUX DE PARTICIPATION

- Conseil d'administration : 100 %
- Comité d'audit : 100 %

EXPÉRIENCE

De formation scientifique, Marie-Hélène Rigal a une bonne connaissance du monde de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, et plus largement du secteur public qu'elle associe à une approche opérationnelle et exécutive de la stratégie et de l'organisation.

Marie-Hélène Rigal est docteur ès mathématiques et a obtenu un DEA de physique théorique. Elle a débuté sa carrière en tant qu'enseignant-chercheur à l'université de Montpellier puis à l'École normale supérieure de Lyon. En 1998, elle rejoint le monde de l'audit financier. Elle y travaille pour de grands comptes dans l'industrie, les services et le secteur public.

Marie-Hélène Rigal oriente par la suite sa carrière vers les activités de conseil, pour accompagner, en interne ou externe, les entreprises et organisations dans leurs transitions vers de nouveaux modèles au sein d'écosystèmes en transformation. Elle a notamment exercé en qualité de consultante associée du cabinet Ask Partners en tant que conseillère du Président au sein de l'École normale supérieure de Lyon et en tant que directrice au sein du métier Transformation Durable de Grant Thornton.

Elle exerce également ses compétences en tant qu'administratrice et Présidente du Comité d'audit de Sopra Steria Group et en tant qu'administratrice et Vice-Présidente de Chapter Zero France, le forum climat des administrateurs d'entreprise.

**MANDATS ET FONCTIONS
EXERCÉS AU COURS
DE L'EXERCICE :**

Au sein de 74Software
■ Administratrice.

En dehors de 74Software
■ Administratrice de Sopra Steria Groupe SA ;
■ Administratrice et Vice-Présidente de Chapter Zero France.

**MANDATS ÉCHUS
EXERCÉS AU COURS DES
CINQ DERNIÈRES ANNÉES :**

- Personnalité Qualifiée au Conseil d'école IMT Mines Albi-Carmaux (2017-2023).

Au cours de l'exercice 2025, les évolutions dans la composition du Conseil d'administration ont été les suivantes :

	Départ	Nomination	Renouvellement
Conseil d'administration	Néant	Néant	Michael Gollner (censeur) Olivier Placca (administrateur) Patrick Renouvin (administrateur)
Comité d'audit	Néant	Néant	Néant
Comité des nominations, gouvernance et responsabilité d'entreprise	Néant	Néant	Néant
Comité des rémunérations	Néant	Néant	Néant

Composition du Conseil d'administration

		Âge	Nationalité	Administrateur Indépendant	Censeur	Nombre de mandats dans d'autres sociétés cotées	Comité d'audit	Comité des nominations, gouvernance et responsabilité d'entreprise	Comité des rémunérations	Date d'échéance du mandat (date de l'AG)	Nombre d'actions détenues à titre personnel
PIERRE PASQUIER		90	FR			1		M		2027	0
KATHLEEN CLARK		58	US/FR			1		P	M	2027	9 587
PIERRE-YVES COMMANAY		60	FR			0		M	M	2026	4 856
NICOLE-CLAUDE DUPLESSIX		66	FR			0			M	2029	2 166
EMMA FERNANDEZ		62	ESP	I		1		M	P	2027	0
MICHAEL GOLLNER		67	US/UK		C	1	C			2029	5 100
DOMINIQUE ILLIEN		72	FR	I		0	P			2028	82 500
YANN METZ-PASQUIER		37	FR/US			0	M			2026	184 960
OLIVIER PLACCA		57	FR	I		0			M	2029	0
PATRICK RENOUVIN		66	FR	I		0	M	M		2027	0
MARIE-HÉLÈNE RIGAL		55	FR			1	M			2026	0

C Censeur **I** Indépendant(e) **P** Président(e) **M** Membre

4.1.1.1 Compétences représentées au Conseil d'administration

Les administrateurs de 74Software sont dotés d'expertises et d'expériences complémentaires, en lien avec la stratégie de la Société pour répondre au mieux aux enjeux auxquels elle doit faire face. La diversité des compétences est recherchée au sein du Conseil d'administration. La Société a identifié huit compétences clés qu'elle souhaite y voir représentées. Il s'agit des compétences suivantes :

- **connaissance des métiers de l'édition de logiciels** : cette compétence demande une expérience approfondie des métiers du logiciel acquise dans le secteur informatique et l'édition de logiciels en particulier. Elle suppose une connaissance approfondie des technologies du numérique et de leurs évolutions ;
- **connaissance du secteur des services financiers** : cette expertise s'acquiert par une expérience professionnelle acquise dans le secteur des services financiers, en entreprise ou en tant que conseil externe, ou dans le cadre de l'exercice d'un mandat social ;
- **expérience d'entrepreneur** : l'expérience d'entrepreneur s'acquiert à travers la création ou la reprise d'une entreprise industrielle ou commerciale et le contact avec les différentes parties prenantes : clients, collaborateurs, actionnaires, prêteurs, fournisseurs, administration ;

- **finance, contrôle et gestion des risques (expertise)** : cette expertise s'acquiert par une expérience professionnelle acquise dans l'exercice des métiers de la finance, l'audit ou le contrôle interne ;
- **finance, contrôle et gestion des risques (maîtrise)** : cette compétence requiert des connaissances avancées en matière de droit, de commerce, de management et d'économie, acquises dans le cadre d'un mandat social ou d'une position de management global ;
- **RSE – Ressources Humaines et relations sociales** : cette compétence demande une expérience professionnelle acquise dans le domaine des Ressources Humaines, en entreprise ou en tant que conseil externe, ou dans le cadre de l'exercice d'un mandat social ;
- **RSE – enjeux environnementaux et sociétaux** : cette compétence suppose une connaissance approfondie des institutions, organisations professionnelles, syndicats ou encore organismes d'utilité publique ou à but humanitaire, ou encore une compétence acquise dans l'approche des questions climatiques et environnementales par les entreprises ;
- **dimension internationale** : la dimension internationale témoigne d'une maîtrise du management interculturel liée à une double culture, une expatriation ou l'exercice d'un mandat social dans un groupe international.

Vous trouverez ci-dessous la matrice des compétences représentées au Conseil d'administration :

COMPÉTENCES	Connaissance des métiers de l'édition de logiciels	Connaissance du secteur des services financiers	Expérience d'entrepreneur	FINANCE, RISQUES, CONTRÔLE		RSE		Dimension internationale
				Expertise	Maîtrise	RH, Rel. Soc.	Envt, Sociétal	
Kathleen CLARK	✓				✓		✓	✓
Pierre-Yves COMMANAY	✓				✓	✓		✓
Nicole-Claude DUPLESSIX	✓				✓	✓		✓
Emma FERNANDEZ	✓	✓		✓		✓	✓	✓
Michael GOLLNER	✓	✓	✓	✓				✓
Dominique ILLIEN	✓			✓		✓		✓
Yann METZ-PASQUIER	✓	✓	✓	✓				✓
Pierre PASQUIER	✓	✓	✓		✓	✓		✓
Olivier PLACCA	✓	✓	✓		✓	✓		✓
Patrick RENOUVIN	✓	✓		✓		✓	✓	✓
Marie-Hélène RIGAL				✓		✓	✓	

4.1.1.2 Liens familiaux

À la connaissance de la Société et à la date du présent Document d'enregistrement universel, les seuls liens familiaux existants sont ceux entre :

- Monsieur Yann Metz-Pasquier, apparenté à Monsieur Pierre Pasquier ;
- Monsieur Pierre-Yves Commanay, apparenté à Monsieur Pierre Pasquier ; et
- Monsieur Yann Metz-Pasquier, apparenté à Monsieur Pierre-Yves Commanay.

4.1.1.3 Informations judiciaires

À la date du présent Document d'enregistrement universel, à la connaissance de la Société, aucun membre du Conseil d'administration ou de la Direction n'a fait l'objet :

- d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années ;
- d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années ;
- d'une incrimination et/ou d'une sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires au cours des cinq dernières années.

À la connaissance de la Société, aucun mandataire social n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

4.1.1.4 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction

La Société entretient des relations importantes pour son activité, son contrôle, sa stratégie ainsi que son développement avec la société Sopra GMT, holding animatrice dont Monsieur Pierre Pasquier est Président-Directeur Général et dont le groupe familial Pasquier détient 54,0 % du capital.

Sopra GMT contrôle la Société du fait de la détention directe et indirecte de plus de la moitié du capital social (52,8 %) de la Société et 57,6 % des droits de vote de la Société (voir chapitre 7, section 7.2). De ce fait, Sopra GMT exerce une influence considérable sur l'activité, la stratégie et le développement de la Société.

Par ailleurs, une convention cadre d'assistance aux termes de laquelle Sopra GMT effectue un nombre conséquent de prestations de services portant notamment sur la stratégie de 74Software ainsi que les synergies potentielles avec Sopra Steria Group a été conclue avec Sopra GMT (voir chapitre 4, section 4.2). La conclusion de cette convention ainsi que sa prorogation ont été soumises, en application de la procédure des conventions réglementées, à l'autorisation préalable du Conseil d'administration et à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires.

À la connaissance de la Société, ces relations ne sont pas de nature à constituer des conflits d'intérêts.

Il est également rappelé que :

- le Conseil d'administration de 74Software compte quatre (4) administrateurs indépendants choisis lors de sa réunion en date du 29 octobre 2025, soit 40 %. La Société rappelle se conformer à la recommandation n° 3 du Code de gouvernance Middledenext ;
- les administrateurs se soumettent à l'obligation de respecter l'intérêt social, les règles figurant dans le règlement intérieur du Conseil d'administration ou participant d'une bonne gouvernance telles que définies dans le Code de gouvernement d'entreprise Middledenext (Déontologie des membres du Conseil). En outre le règlement intérieur du Conseil d'administration stipule en son titre 7 « Déontologie » que « *Tout Membre du Conseil d'administration en situation de conflit d'intérêts, même potentiel, notamment en raison des fonctions qu'il exerce dans*

une autre société, doit le déclarer le plus rapidement possible au Comité des nominations, gouvernance et responsabilité d'entreprise et expliquer à ce dernier la problématique rencontrée en précisant notamment les raisons de l'existence d'un conflit d'intérêts avéré ou potentiel. [...] Le Président du Conseil, après avis du Comité des nominations, gouvernance et responsabilité d'entreprise, invite le Membre du Conseil d'administration concerné à ne pas prendre part à la délibération et/ou à ne pas assister à la séance du Conseil d'administration » ;

- les membres du Conseil s'engagent à déclarer, avant chaque réunion du Conseil, en fonction de l'ordre du jour, leurs éventuels conflits d'intérêts et à s'interdire de participer aux délibérations et au vote de tout sujet sur lequel ils seraient dans cette situation.

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Dirigeants mandataires sociaux								
Pierre PASQUIER Président								
Début du mandat : Conseil d'administration du 5 juin 2019		✓		✓		✓		✓
Fin de mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026								
Patrick DONOVAN Directeur Général		✓		✓	✓			✓
Début du mandat : 6 avril 2018								
Éric BIERRY Directeur Général Délégué	✓ ⁽¹⁾			✓		✓		✓
Début du mandat : 2 septembre 2024								

(1) Eu égard à son ancienneté dans le Groupe, il n'a pas été mis fin au contrat de travail de Monsieur Éric Bierry lorsqu'il a été nommé Directeur Général Délégué. Ce contrat demeure suspendu depuis sa nomination en tant que Directeur Général Délégué le 2 septembre 2024.

4.1.1.5 Informations relatives aux opérations sur titres des dirigeants et des personnes, mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier

Conformément à l'article 223-26 du règlement général de l'AMF, les opérations mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et portant sur des actions 74Software sont les suivantes :

Catégorie ⁽¹⁾	Nom	Fonction	Nature de l'opération ⁽²⁾	Date de l'opération	Nombre de titres	Prix unitaire	Montant de l'opération
Directeur Financier	Tobias UNGER	CFO	A	27/2/2025	700	28,86 €	20 203 €
Administrateur	Yann METZ-PASQUIER	Administrateur	A	20/3/2025	119 411	31,00 €	3 701 741 €
Directeur Général	Patrick DONOVAN	CEO	C ⁽³⁾	31/3/2025	14 612	31,21 €	456 020 €
Directeur Général	Patrick DONOVAN	CEO	A	31/3/2025	30 000	0,00 €	0 €
Directeur Financier	Tobias UNGER	CFO	A	15/9/2025	800	37,38 €	29 900 €
Censeur	Michael GOLLNER	Censeur	A	4/11/2025	5 000	36,00 €	180 000 €

(1) Catégorie : les membres du Conseil d'administration, le Directeur Général, le Directeur Général Délégué, le Directeur Financier.

(2) Nature de l'opération : A. Acquisition ; C. Cession.

(3) Cette opération est en lien avec l'exercice d'un programme d'attribution d'actions gratuites qui a nécessité la cession d'une partie des actions pour couvrir l'imposition forfaitaire applicable aux États-Unis.

4.1.2 Fonctionnement du Conseil d'administration

L'organisation et le fonctionnement du Conseil d'administration sont régis par :

- les articles L. 225-17 et suivants du Code de commerce. Le Conseil d'administration a pour mission essentielle de déterminer les orientations de la Société et de veiller à leur mise en œuvre ;
- les articles 14 à 21 et 23 des statuts portant sur les règles d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'administration. Les statuts intègrent actuellement les préconisations du Code de gouvernement d'entreprise Middlednext sur la durée du mandat des administrateurs qui est fixée à quatre (4) ans ;
- le règlement intérieur traitant des sujets suivants : rappel des compétences légales et statutaires, réunions, information du Conseil d'administration, formation des membres, Comités, conflits d'intérêts, rémunérations de ses membres au titre de leur mandat, secret professionnel, représentants du Comité social et économique.

Les statuts et le règlement intérieur sont disponibles sur le site Internet de la Société : <https://www.74software.com/fr/statuts-reglements-et-conventions>.

4.1.2.1 Rôle confié au Président du Conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-51 du Code de commerce et du titre 3 du règlement intérieur de la Société, le Président du Conseil d'administration a, notamment, pour rôle :

- d'organiser et de diriger les travaux du Conseil d'administration ;
- de fixer le calendrier et l'ordre du jour des réunions du Conseil d'administration ;
- de veiller au bon fonctionnement des organes de la Société et de la mise en œuvre des meilleures pratiques de gouvernance ; ainsi que :
 - de s'assurer que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission, et
 - de s'assurer qu'ils disposent des informations requises, ainsi que de la réalisation des missions qui sont détaillées ci-après.

Ses missions sont constituées de la gouvernance de la stratégie, des potentielles acquisitions, des relations investisseurs ainsi que de quelques dossiers qualifiés de stratégiques. Ces dossiers stratégiques ont en commun de préparer le long terme de 74Software.

Pour accomplir l'ensemble de ces missions, le Président s'est appuyé sur les ressources de la Société mais aussi sur une équipe permanente de cinq personnes, dont quatre très expérimentées, employées au sein de la holding d'animation Sopra GMT. Ces moyens contribuent à la capacité du Conseil à contrôler la gestion et à veiller à la bonne marche de la Société. Cette équipe a été mise en place lors de la séparation-cotation de la Société, par transfert dans la holding d'animation de cadres ayant réalisé l'essentiel de leur carrière au sein du Groupe et en connaissant l'ensemble des rouages. Cette équipe intervient tant pour 74Software que pour Sopra Steria Group et, au-delà du support apporté séparément à chacune des deux sociétés, veille à l'exploitation des synergies et surtout au partage des bonnes pratiques.

Le cadre d'intervention de cette équipe et le principe de refacturation à la Société des coûts engagés font l'objet d'une convention cadre d'assistance qui a été approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires au titre des conventions réglementées, et réexaminée annuellement par le Conseil d'administration.

4.1.2.2 Rôle confié au Vice-Président du Conseil d'administration

Il est rappelé que le Conseil d'administration a, lors de sa réunion du 24 octobre 2013, décidé, sur la base des préconisations émises par le Comité des nominations, gouvernance et responsabilité d'entreprise, de nommer un Vice-Président afin de pallier une carence éventuelle du Président et ainsi assurer la succession. Il a, de ce fait, été décidé de modifier en conséquence le règlement intérieur du Conseil d'administration. Les administrateurs, lors de leur réunion du 29 janvier 2025, (i) ont décidé de maintenir la fonction de Vice-Président du Conseil d'administration et (ii) ont renouvelé Madame Kathleen Clark à cette fonction.

Le Vice-Président, dont le rôle est défini au sein du règlement intérieur, assure la continuité du fonctionnement de la Société en cas d'empêchement temporaire ou permanent du Président d'exercer ses fonctions au sein du Conseil d'administration de la Société.

Le Vice-Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible sans limitation de nombre de mandats. Il peut être révoqué à tout moment par le Conseil d'administration de la Société.

Le Vice-Président assiste le Président lors de la préparation et de la tenue des Conseils d'administration et participe notamment à l'élaboration de l'ordre du jour et à la préparation du dossier remis aux administrateurs. Cette liste n'est pas limitative et peut être modifiée à la discrétion du Président.

Le Vice-Président peut représenter la Société dans le cadre de conférences organisées par des tiers en ce compris (mais sans s'y limiter) des potentiels investisseurs et/ou des séminaires dans lesquels la Société serait conviée ainsi qu'à tout événement concernant la Société.

Le Vice-Président ne dispose, dans ces circonstances, d'aucun des pouvoirs conférés par la loi au Président et ne peut engager la Société à l'égard des tiers en quelque manière que ce soit sous réserve d'avoir reçu une délégation de pouvoir conformément aux lois et règlements applicables.

Le Vice-Président peut assister aux réunions des Comités de la Société dès lors que sa présence est requise par lesdits Comités.

Le Vice-Président préside les réunions du Conseil d'administration uniquement et exclusivement en cas d'absence du Président. Il dispose alors des pouvoirs conférés par la loi, les statuts et les règlements en vigueur au Président du Conseil d'administration.

En cas d'empêchement à titre temporaire, le Vice-Président supplée à la carence du Président pour la durée dudit empêchement.

4.1.2.3 Séances du Conseil d'administration

a. Nombre de réunions tenues au cours de l'exercice et participation des administrateurs

Le règlement intérieur prévoit que le Conseil d'administration doit se réunir au moins quatre fois par an.

Un calendrier annuel des réunions comportant un ordre du jour indicatif est établi par le Conseil et peut être modifié en cas d'événement particulier le justifiant.

Le Conseil d'administration s'est réuni six fois en 2025. Le taux de participation a été de 97 %. Le Conseil d'administration a régulièrement été informé des travaux du Comité d'audit, du Comité des nominations, gouvernance et responsabilité d'entreprise ainsi que de ceux réalisés par le Comité des rémunérations et sur la base desquels se sont appuyées ses décisions.

b. Sujets de délibération

Les principaux sujets de délibération en 2025 ont porté notamment sur :

- la stratégie et le projet d'entreprise ;
- les opérations d'acquisition et de cession ;
- le budget 2025 et les orientations majeures ;
- l'arrêté des comptes au 31 décembre 2024 ;
- l'arrêté des comptes du premier semestre 2025 ;
- l'arrêté des documents d'information financière et de gestion prévisionnelle ;
- les réalisations trimestrielles et les communications financières associées ;
- l'égalité professionnelle et salariale ;
- les objectifs en matière de responsabilité sociale et environnementale ;
- la composition du Conseil et de ses Comités ;
- le fonctionnement du Conseil d'administration ;
- l'approfondissement de l'implémentation des systèmes internes d'éthique et de lutte contre la corruption ;
- la qualification des administrateurs indépendants ;
- la rémunération des mandataires sociaux ;
- la rémunération des membres du Conseil ;
- l'attribution d'actions gratuites aux collaborateurs de la Société ;
- l'analyse du vote des actionnaires minoritaires à l'Assemblée Générale 2025 ;
- la veille juridique et réglementaire.

c. Accès à l'information des membres du Conseil d'administration

Le règlement intérieur prévoit que :

- chaque membre du Conseil reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles ;

- les réunions du Conseil sont précédées de l'envoi en temps utile d'un dossier sur les points de l'ordre du jour qui nécessitent une analyse particulière et une réflexion préalable, chaque fois que le respect de la confidentialité l'autorise ;
- les membres du Conseil reçoivent en outre, entre les réunions, toutes informations utiles, y compris critiques, sur les événements ou opérations significatifs pour la Société. Ils reçoivent notamment les communiqués de presse diffusés par la Société.

d. Formation

Le règlement intérieur prévoit que « *chaque membre du Conseil peut bénéficier, à sa nomination ou tout au long de son mandat, des formations qui lui paraissent nécessaires à l'exercice de son mandat* ».

Aucune demande de formation n'a été formulée par les administrateurs au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Néanmoins, les administrateurs et la Direction bénéficient en tout temps :

- d'un espace partagé recueillant, par thème, les textes réglementaires applicables, les présentations faites ou documents communiqués en Conseil et/ou en Comité sur les sujets relevant de la gouvernance d'entreprise et/ou ayant un impact sur les activités de la Société. Cet espace est maintenu à jour par la Direction Juridique et le Secrétariat Général ;
- de modules de formation sur les produits via la plateforme 74Software University.

4.1.2.4 L'évaluation du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a pour souci constant d'améliorer sa composition et son fonctionnement. Il a décidé de mettre en place une autoévaluation annuelle de son fonctionnement en application des recommandations du Code Middlednext. Cette autoévaluation vise notamment à vérifier que le Conseil dispose de tous les éléments d'information nécessaires à des prises de décisions éclairées et prendre en compte les demandes éventuelles de modification du fonctionnement du Conseil. L'autoévaluation du Conseil d'administration est toujours réalisée au terme de l'exercice concerné afin de s'assurer que l'ensemble des points sujets à amélioration ont été détectés.

En 2022, le questionnaire d'autoévaluation a été révisé afin de suivre l'évolution des contenus abordés par le Conseil d'administration et ainsi intégrer des sujets fondamentaux que sont notamment la responsabilité sociale et environnementale, la mixité, la stratégie.

Les résultats de l'autoévaluation du fonctionnement du Conseil d'administration réalisée au titre de l'exercice 2025 ont été restitués et traités au cours de la réunion du Conseil d'administration du 21 janvier 2026.

Avec un taux de participation de 100 % ainsi qu'une excellente moyenne des notes obtenues à chaque question, le Conseil s'est déclaré très satisfait de son fonctionnement et de la contribution effective de chacun des administrateurs à ses travaux, notamment sur la base de leurs compétences respectives, de leur assiduité aux réunions et de leur implication dans les débats du Conseil et de ses Comités.

4.1.3 Comités du Conseil

Les Comités, dont le fonctionnement est détaillé ci-dessous, ne disposent pas de pouvoirs de décision propres mais ont pour mission d'éclairer par leurs travaux et recommandations respectifs le Conseil d'administration.

4.1.3.1 Le Comité d'audit

Le Comité d'audit a été créé par décision du Conseil d'administration du 9 mai 2011. Le règlement intérieur du Conseil d'administration définit ses modalités de fonctionnement et ses attributions, et une charte du Comité définit de manière plus approfondie le rôle et les missions qui lui sont dévolus. La composition actuelle du Comité d'audit a été confirmée par décision du Conseil d'administration du 23 octobre 2024. Il se compose de :

- Monsieur Dominique Illien (Président) ;
- Madame Marie-Hélène Rigal ;
- Monsieur Yann Metz-Pasquier ;
- Monsieur Patrick Renouvin ;
- Monsieur Michael Gollner (censeur).

Le Comité se réunit au minimum quatre fois par an (en année pleine) et consacre au minimum deux réunions respectivement aux comptes semestriels et annuels.

Les membres du Comité d'audit disposent de connaissances approfondies en matière économique et/ou secteur d'activité comme cela est détaillé dans le chapitre 4, section 4.1 « Composition et fonctionnement des organes d'administration et de Direction », leur permettant d'investiguer de manière extensive tous les sujets qui leur sont soumis par la Société.

Sans préjudice des compétences dévolues par la loi au Conseil d'administration, le Comité d'audit a ainsi parmi ses principales missions :

- l'examen des comptes, incluant la Taxinomie verte ;
- la surveillance du dispositif d'élaboration et de traitement de l'information comptable, financière et extra-financière, et l'examen des états financiers ;
- la surveillance de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- le suivi de l'audit interne et de ses travaux ;
- le suivi du contrôle légal des comptes par les Commissaires aux comptes ;
- la vérification du respect du principe d'indépendance des Commissaires aux comptes ;
- la surveillance et le suivi de la procédure de lutte contre la corruption.

De plus, le Comité d'audit :

- émet, le cas échéant, une recommandation sur les Commissaires aux comptes et les Auditeurs de durabilité proposés à la désignation par l'Assemblée Générale ; il émet également une recommandation au Conseil lorsque le renouvellement du mandat du ou des Commissaires est envisagé dans les conditions définies par la réglementation ;
- suit la réalisation par le Commissaire aux comptes de sa mission et tient compte des constatations et conclusions du Haut Conseil du Commissariat aux comptes consécutives aux contrôles réalisés ;

- rend compte régulièrement au Conseil de l'exercice de ses missions, des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus. Il l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

Il s'est réuni cinq fois en 2025 en présence des Commissaires aux comptes. Le taux de participation était de 100 %.

Les principaux sujets traités ont été les suivants :

- l'examen des comptes sociaux et consolidés clos au 31 décembre 2024 ;
- l'examen des comptes du 1^{er} semestre 2025 ;
- les tests de dépréciation ;
- le suivi des travaux de l'audit interne :
 - la revue du plan d'audit interne 2025,
 - le suivi de l'application des recommandations de l'audit interne,
 - l'examen des comptes rendus des missions d'audit interne des 1^{er} et 2nd semestres 2025,
 - l'évaluation de l'audit interne de la Société,
 - la révision de la charte de l'audit interne ;
- le suivi des travaux des Commissaires aux comptes :
 - l'examen des conclusions des interventions des Commissaires aux comptes,
 - l'examen du Rapport des Commissaires aux comptes au Comité d'audit,
 - l'examen de la rédaction des points clés de l'audit,
 - l'approbation préalable des services autres que la certification des comptes ;
- la validation du budget d'intervention et la revue du plan d'intervention ;
- l'examen de la cartographie générale des risques ;
- l'examen du projet de Document d'enregistrement universel et notamment la partie Facteurs de risques et le Rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- le suivi du projet d'implémentation d'un nouveau système d'information financier ;
- le suivi du projet d'implémentation d'un nouveau système de gestion RH ;
- l'examen de la politique de prix de transfert ;
- le fonctionnement du Comité d'audit ;
- la vérification de la couverture des missions ;
- la directive CSRD et l'audit de durabilité ;
- l'examen du dispositif de cybersécurité ;
- le suivi du projet d'étude d'un nouveau système d'information Ressources Humaines ;
- un point sur la politique de la Société en matière de sécurité informatique.

Le Comité s'est entretenu avec les Commissaires aux comptes en dehors de la présence du management. Il s'est entretenu dans les mêmes conditions avec le responsable de l'audit interne.

Différents responsables opérationnels et fonctionnels du Groupe ont également été auditionnés aux fins d'information des membres du Comité d'audit et dans le but d'améliorer la compréhension des différents enjeux opérationnels.

4.1.3.2 Comité des nominations, gouvernance et responsabilité d'entreprise

Le Comité des nominations, gouvernance et responsabilité d'entreprise a été créé par décision du Conseil d'administration du 22 mai 2012. Le règlement intérieur du Conseil d'administration définit ses modalités de fonctionnement et ses attributions. La composition actuelle du Comité des nominations, gouvernance et responsabilité d'entreprise a été confirmée par décision du Conseil d'administration du 23 octobre 2024. Il se compose de :

- Madame Kathleen Clark (Présidente) ;
- Monsieur Pierre-Yves Commanay ;
- Madame Emma Fernandez ;
- Monsieur Pierre Pasquier ;
- Monsieur Patrick Renouvin.

Le Comité des nominations, gouvernance et responsabilité d'entreprise est composé du Président du Conseil d'administration et de trois à six membres, désignés par le Conseil d'administration. Le Comité peut être convoqué à la demande de son Président ou de deux de ses membres. Il se réunit préalablement à l'approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Annuelle pour examiner les projets de résolutions qui lui seront soumis et qui concernent des postes de membres du Conseil d'administration.

Il s'est réuni cinq fois en 2025. Le taux de participation a été de 96 %.

Depuis 2021, suite à la révision par Middenext de son Code de gouvernement d'entreprise, l'implémentation par 74Software de la nouvelle recommandation n° 8 le Comité des nominations, d'éthique et de responsabilité d'entreprise a été désigné comme le Comité référent concernant les sujets de responsabilité sociale et environnementale compte tenu des missions qui lui étaient déjà assignées.

En 2025, ses missions principales ont consisté à :

- conduire l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration ;
- vérifier l'application des règles d'éthique et de bonne gouvernance dans la Société et dans ses filiales ;
- apprécier la qualité d'administrateur indépendant des membres du Conseil d'administration en vue des délibérations du Conseil sur ce sujet via notamment la procédure annuelle de revue des conflits d'intérêts ;
- instruire et proposer les modifications qui lui paraissent utiles ou nécessaires d'apporter au fonctionnement ou à la composition du Conseil d'administration et de ses Comités ;
- évaluer les engagements en termes de responsabilité d'entreprise via notamment la revue annuelle de la Déclaration de Durabilité ;

- préparer l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 20 mai 2025 ;
- prendre en compte les évolutions légales et réglementaires intervenues au titre de l'exercice ;
- se conformer à la recommandation n° 5 portant sur la formation des membres du Conseil et de la Direction ;
- conduire la revue des documents réglementaires et statutaires ;
- préparer la délibération du Conseil d'administration en matière d'égalité professionnelle et salariale ;
- apprécier la bonne exécution de la procédure interne à la Société concernant les lanceurs d'alerte ;
- veiller à l'application de la procédure interne de vérification des conventions courantes et réglementées.

4.1.3.3 Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations a été créé par décision du Conseil d'administration qui s'est tenu le 22 mai 2012. Le règlement intérieur du Conseil d'administration définit ses modalités de fonctionnement et ses attributions. La composition actuelle du Comité des rémunérations a été confirmée par décision du Conseil d'administration du 23 octobre 2024. Il se compose de :

- Madame Emma Fernandez (Présidente) ;
- Madame Kathleen Clark ;
- Monsieur Pierre-Yves Commanay ;
- Madame Nicole-Claude Duplessix ;
- Monsieur Olivier Placca.

Le Comité des rémunérations est composé de trois à six membres désignés par le Conseil d'administration. Le Comité des rémunérations peut être convoqué à la demande de son Président ou de deux de ses membres.

Le Comité des rémunérations s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Le taux de participation a été de 96 %.

En 2025, ses missions principales ont consisté à :

- établir la politique de rémunération des mandataires sociaux ;
- proposer les rémunérations fixes et variables incluant des critères extra-financiers, et les avantages consentis aux mandataires sociaux ;
- vérifier l'application des règles définies pour le calcul de leurs rémunérations variables ;
- vérifier la qualité des informations transmises aux actionnaires concernant les rémunérations, avantages, options consentis aux mandataires sociaux ;
- préparer la politique d'attribution des actions gratuites et contrôler la mise en œuvre des plans associés ;
- préparer les décisions en matière d'épargne salariale.

4.1.4 Mandataires sociaux dirigeants

4.1.4.1 Mandats

Nom, prénom et adresse professionnelle	Mandat	Date de première nomination et date d'échéance du mandat	Mandats et fonctions exercés au sein du Groupe au cours des cinq dernières années	Mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années
Pierre PASQUIER Adresse professionnelle : Sopra Steria Group SA PAE Les Glaisins Annecy-le-Vieux 74940 Annecy France	Président du Conseil d'administration	1^{re} nomination : 22 décembre 2001 Échéance du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026	Mandats et fonctions en cours : (chapitre 4, paragraphe 4.1.2) Mandats et fonctions échus : (chapitre 4, paragraphe 4.1.2)	Mandats et fonctions en cours : (chapitre 4, paragraphe 4.1.2) Mandats et fonctions échus : (chapitre 4, paragraphe 4.1.2)
Patrick DONOVAN Adresse professionnelle : Axway Inc 16220 N Scottsdale Rd Suite 500 Scottsdale AZ 85254 USA	Directeur Général	1^{re} nomination : 6 avril 2018	Mandats et fonctions en cours : Directeur Général de 74Software Administrateur des filiales du Groupe CEO des filiales du Groupe	Mandats et fonctions en cours : — Mandats et fonctions échus : —
Éric BIERRY Adresse professionnelle : 74Software 1 bis, place de la Défense 92400 Courbevoie France	Directeur Général Délégué	1^{re} nomination : 2 septembre 2024	Mandats et fonctions en cours : Directeur Général Délégué de 74Software Directeur Général de SBS SAS Administrateur des filiales du Groupe CEO des filiales du Groupe	Mandats et fonctions en cours : — Mandats et fonctions échus : —

4.1.4.2 Rôle des mandataires sociaux dirigeants

Compte tenu des enjeux liés à l'évolution permanente des marchés sur lesquels 74Software opère et à sa nécessaire adaptabilité, la dissociation des fonctions est apparue comme le choix d'organisation le mieux adapté. La gouvernance confie au Président le pilotage de la stratégie et au Directeur Général celui des opérations tout en organisant une étroite coopération et un dialogue permanent entre les organes de Direction. Lors de l'acquisition de SBS, le Conseil d'administration a décidé de nommer un Directeur Général Délégué aux côtés du Directeur Général.

En outre, le Conseil d'administration a, lors de sa réunion du 24 octobre 2013, décidé, sur la base des préconisations émises par le Comité des nominations, gouvernance et responsabilité d'entreprise, de nommer un Vice-Président afin de pallier une carence éventuelle du Président et ainsi assurer la succession. Ce plan de succession est revu annuellement par le Conseil et à cet égard, il a été revu lors de la réunion du Conseil d'administration du 21 janvier 2026.

Le Président du Conseil d'administration a consacré un temps substantiel à cette activité tout au long de l'année. Son activité a porté sur la conduite des travaux du Conseil ainsi que sur les missions complémentaires requises par l'activité de 74Software.

Les missions du Président, qui ont en commun de préparer le long terme de 74Software, sont constituées de la gouvernance de la stratégie, les potentielles acquisitions, les relations investisseurs ainsi que de quelques dossiers qualifiés de stratégiques.

Les différents dossiers placés sous la responsabilité du Président nécessitent une parfaite connaissance des réalités opérationnelles et donc une très grande proximité avec la Direction générale et le Comité Exécutif. Elle se traduit par un partage d'informations et une concertation sur les décisions à prendre dans la perspective de la réalisation du plan stratégique à moyen terme et du suivi de leur exécution dans la durée.

La dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général repose sur une définition des rôles formalisée dans le règlement intérieur du Conseil d'administration, le respect des prérogatives du Président et du Directeur Général, et une relation de confiance établie dans la durée entre les titulaires de ces mandats. Dans ces conditions, le mode de gouvernance actuel apporte de la fluidité à la gestion de la Société. Il sécurise les décisions et permet d'assurer la rapidité d'exécution nécessaire à la maîtrise des enjeux stratégiques de 74Software.

4.1.4.3 Pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et des dispositions de la loi, des statuts, de la délibération du Conseil d'administration portant sur sa nomination et du règlement intérieur.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Il préside le Comité Exécutif du Groupe (Excom ou *Executive Committee*).

Le Directeur Général a autorité sur l'ensemble du Groupe dont il dirige les activités. Il est assisté d'un Directeur Général Délégué disposant des mêmes pouvoirs. Le cas échéant, un ou plusieurs autres Directeurs Généraux Délégués peuvent être nommés.

Il participe à l'élaboration de la stratégie dans le cadre de la démarche pilotée par le Président du Conseil d'administration. Il la met en œuvre dès lors qu'elle a été arrêtée par le Conseil d'administration.

Le Directeur Général est, par ailleurs, chargé de fournir au Conseil d'administration et à ses Comités les informations dont ils ont besoin et de mettre en œuvre les décisions prises par le Conseil.

Les décisions définies ci-après doivent recueillir l'autorisation préalable du Conseil d'administration, ou du Président du Conseil d'administration lorsque le Conseil d'administration lui en a donné délégation, dans les conditions qu'il définit, à charge pour le Président de rendre compte au Conseil d'administration des autorisations qu'il donne dans le cadre de ces délégations. Elles sont préalablement préparées et discutées entre le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général.

Les décisions requérant, dans les conditions susvisées, l'approbation préalable du Conseil d'administration sont celles qui ont un caractère stratégique majeur ou sont susceptibles d'avoir un effet significatif sur la situation financière ou les engagements de la Société ou de ses filiales et notamment celles qui ont trait :

- en matière d'application de la stratégie :
 - à l'adaptation du modèle d'affaires,
 - à toute décision d'acquisition ou de cession de sociétés ou d'activités – ou avec accord du Président ayant lui-même reçu délégation du Conseil pour les opérations inférieures à 5 M€,
 - à toute décision d'investissement ou de désinvestissement – ou avec accord du Président ayant lui-même reçu délégation du Conseil pour les opérations inférieures à 10 M€,
 - à la conclusion d'alliances stratégiques ;
- en matière d'organisation :
 - à la nomination ou révocation d'un membre de l'équipe de Direction (membres du Comité Exécutif) avec accord du Président ayant lui-même reçu délégation du Conseil,
 - toute modification importante de l'organisation ou du fonctionnement interne avec délégation donnée au Président par le Conseil d'administration ;
- en matière financière :
 - aux opérations financières ayant ou pouvant avoir à terme un impact significatif sur les comptes sociaux ou les comptes consolidés,
 - à tout engagement de procédure, traité, transaction ou compromis, en cas de litige, pour un montant supérieur à 1 M€.

4.2 Conventions réglementées et évaluation des conventions courantes

4.2.1 Convention approuvée au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

L'unique convention approuvée au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 est détaillée ci-après.

Convention conclue entre 74Software et Sopra GMT

La convention d'assistance, conclue entre Sopra GMT d'une part et la Société et Sopra Steria Group SA d'autre part, définit le rôle de holding animatrice de Sopra GMT à l'égard de ces deux sociétés. Cette convention initialement conclue le 1^{er} juillet 2011, pour une durée de deux (2) ans et renouvelée en juillet 2013, a été amendée en convention à durée indéterminée, résiliable sous réserve du respect d'un préavis préalable écrit de douze (12) mois. Cette convention a pour objet d'améliorer la réflexion stratégique, la coordination de la politique générale entre Sopra Steria Group et la Société notamment par le développement de synergies ainsi que la réalisation de missions d'assistance et de conseil au profit de la Société. Les sommes refacturées

correspondent à la fraction des salaires, charges et frais annexes des collaborateurs Sopra GMT affectés aux missions réalisées au profit de 74Software.

Madame Kathleen Clark, Directrice déléguée de Sopra GMT, participe aux missions réalisées dans ce cadre et, à ce titre la rémunération qu'elle perçoit en tant que salariée de Sopra GMT est partiellement refacturée par Sopra GMT à 74Software.

Le temps passé par Madame Kathleen Clark au titre de son mandat d'administratrice de 74Software n'est pas pris en compte dans le calcul des prestations refacturées par Sopra GMT à 74Software au titre de la présente convention réglementée.

Le Conseil d'administration, au cours de sa réunion du 21 janvier 2026, a approuvé, à l'unanimité, à l'exception des personnes intéressées, (i) le maintien de l'autorisation antérieurement consentie et (ii) le paiement d'un montant de 1 484 829 € à Sopra GMT pour les prestations réalisées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

4.2.2 Nouvelles conventions conclues au cours de l'exercice 2025

Aucune nouvelle convention réglementée n'a été conclue par la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

4.2.3 Procédure d'évaluation des conventions courantes et mise en œuvre au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025

74Software a mis en place une procédure interne permettant d'évaluer régulièrement si les conventions courantes entre le Groupe et des personnes liées sont effectivement conclues à des conditions normales.

Cette procédure répond aux dispositions de l'article L. 22-10-12 issues de la loi Pacte et a été rendue effective suite à la décision du Conseil d'administration du 22 octobre 2019.

À ce titre, la Direction Juridique de 74Software procède :

- à la mise à jour régulière de la liste des personnes liées afin de prendre en compte tout changement de fonctions et/ou de mandats ainsi que des éventuelles déclarations ou informations préalables faites par les personnes liées au Conseil d'administration ou à la Direction Juridique ;
- à l'examen de tout projet de convention courante susceptible d'être conclue avec des personnes liées identifiées suite à l'information préalable du Conseil d'administration et/ou de la Direction Juridique. À ce titre, la Direction Juridique est habilitée à s'autosaisir si elle l'estime opportun. Ce contrôle vise à évaluer si le projet de convention satisfait les critères des conventions courantes ;
- au contrôle *a posteriori*, chaque semestre, de l'ensemble des conventions conclues avec des personnes liées au titre de l'exercice en cours, avec l'aide de la Direction Financière.

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-12 du Code de commerce, les personnes directement ou indirectement intéressées à la convention ne participent pas à son évaluation.

À chaque exercice, la Direction Juridique établit un rapport à l'attention du Conseil d'administration afin de permettre au Conseil d'administration d'évaluer la mise en œuvre de la procédure. Le Conseil d'administration évalue la procédure et sa mise en œuvre à chaque exercice.

La présente procédure pourra faire l'objet, le cas échéant, de mises à jour après approbation du Conseil d'administration afin de prendre en compte les éventuelles modifications législatives ou réglementaires ainsi que l'évolution des meilleures pratiques en la matière. À cet égard, la Direction Juridique a établi son rapport dont il ne ressort aucune requalification de conventions courantes en conventions réglementées, celles-ci remplissant toujours les caractéristiques leur permettant d'être qualifiées de conventions courantes conclues à des conditions normales de marché.

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 21 janvier 2026, a pris connaissance dudit rapport ainsi que de la bonne mise en œuvre au titre de l'exercice 2025 de la procédure de contrôle des conventions courantes.

4.2.4 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la société 74Software,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

Conventions dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention d'assistance conclue avec Sopra GMT

La convention entre la société Sopra GMT, d'une part, votre société et la société Sopra Steria Group d'autre part, définit le rôle de holding animatrice qu'assume la société Sopra GMT à l'égard de votre société et de la société Sopra Steria Group. Dans le cadre de cette convention tripartite, la société Sopra GMT assure un rôle de coordination et d'assistance envers ces deux sociétés tout en essayant de développer, dans la mesure du possible, les différentes synergies entre celles-ci.

La refacturation de ces prestations par Sopra GMT aux deux sociétés s'effectue sur la base du temps passé et des coûts effectivement engagés pour mener à bien la réalisation des prestations, majorées de 7%. Le contrat, conclu pour deux ans le 1^{er} juillet 2011 a été renouvelé en juillet 2013 pour une période indéterminée prenant fin, en cas de résiliation, avec un préavis de 12 mois.

Au titre de l'exercice 2025, l'application de cette convention a conduit à la facturation par Sopra GMT de 1 484 829 € hors taxes.

Votre Conseil d'administration du 29 janvier 2025 a réexaminé cette convention et a décidé de maintenir celle-ci au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Personnes concernées :

Monsieur Pierre Pasquier	Président du Conseil d'administration de 74Software Président Directeur Général de Sopra GMT
Madame Kathleen Clark	Administratrice Vice-Présidente du Conseil d'administration de 74Software Représentant permanent de Sopra GMT au Conseil d'administration de Sopra Steria Group Directrice déléguée de Sopra GMT
Monsieur Pierre-Yves Commanay	Administrateur de 74Software Administrateur de Sopra GMT
Monsieur Yann Metz-Pasquier	Administrateur de 74Software Administrateur de Sopra GMT

Levallois-Perret et Paris, le 24 mars 2026

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA
Jérôme Neyret
Associé

ACA Nexia
Olivier Juramie
Associé

4.3 Code de gouvernement d'entreprise

La Société a décidé de se référer au Code de gouvernement d'entreprise Middledenext actualisé de septembre 2021 (disponible sur le site Middledenext : www.middledenext.com).

Le Conseil d'administration a pris connaissance des principes de ce Code.

Le tableau récapitulatif des administrateurs qualifiés d'indépendants au regard des critères retenus par le Code Middledenext est inclus au chapitre 4, section 4.1.

La Société applique la plupart des recommandations contenues dans le Code Middledenext et entend adapter progressivement son dispositif interne, au fur et à mesure des exercices sociaux. Toutefois, pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, l'état d'application des recommandations de ce Code est le suivant :

Objet de la recommandation	Application
1 Déontologie des membres du Conseil	Oui
2 Conflit d'intérêts	Oui
3 Composition du Conseil – Présence de membres indépendants	Oui
4 Information des membres du Conseil	Oui
5 Formation des membres du Conseil	Oui
6 Organisation des réunions du Conseil et des Comités	Oui
7 Mise en place des Comités	Non
8 Mise en place d'un Comité spécialisé RSE	Non
9 Mise en place d'un règlement intérieur	Oui
10 Choix des administrateurs	Oui
11 Durée des mandats des membres du Conseil	Oui
12 Rémunération des administrateurs	Oui
13 Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil	Oui
14 Relations avec les actionnaires	Oui
15 Politique de diversité et d'équité chez 74Software	Oui
16 Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	Oui
17 Préparation de la succession des dirigeants	Oui
18 Cumul contrat de travail et mandat social	Oui
19 Indemnités de départ	Oui
20 Régimes de retraite supplémentaires	Oui
21 Stock-options et attribution gratuite d'actions	Oui
22 Points de vigilance	Oui

Application des recommandations

Recommandation n° 7

74Software a mis en place trois Comités spécialisés :

- le Comité d'audit ;
- le Comité des nominations, gouvernance et responsabilité d'entreprise ;
- le Comité des rémunérations.

À la date du présent Document d'enregistrement universel, la Société ne se conforme pas à la recommandation n° 7 du Code Middenext relative à l'indépendance des Présidents des Comités spécialisés.

Pour le Comité des nominations, gouvernance et responsabilité d'entreprise, le Conseil d'administration a décidé de privilégier l'expérience et la compétence en nommant comme Présidente de ce Comité Madame Kathleen Clark, administratrice non indépendante, représentant l'actionnaire de contrôle Sopra GMT.

Le Comité d'audit est quant à lui présidé par Monsieur Dominique Illien, administrateur indépendant.

La présidence du Comité des rémunérations est, quant à elle, assurée par une administratrice indépendante, Madame Emma Fernandez.

Recommandation n° 8

En 2021, conformément à la nouvelle recommandation n° 8 du Code Middenext, 74Software a intégré le traitement de la RSE dans le programme de ses instances de gouvernance. Sur décision du Conseil d'administration, il se trouve hébergé au sein du Comité des nominations, gouvernance et responsabilité d'entreprise.

À la date du présent Document d'enregistrement universel, pour un motif strictement identique à celui évoqué au titre de la recommandation n° 7, la Société ne se conforme pas à la recommandation n° 8 du Code Middenext relative à l'indépendance du Président du Comité en charge de la RSE.

Le Conseil d'administration considère que cette organisation est conforme à l'intérêt de la Société, adaptée à sa taille et à la nature de ses activités pour réaliser un suivi approprié et efficace des enjeux de RSE.

4.4 Rémunérations et avantages

4.4.1 Éléments de rémunération versés ou attribués aux mandataires sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Les développements ci-après, qui font partie intégrante du Rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'administration, sont établis en application de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce.

Conformément aux dispositions des II et III de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce, les actionnaires seront appelés à approuver les rémunérations des mandataires sociaux ci-après et les éléments de rémunération versés ou attribués à chacun des mandataires sociaux dirigeants.

Le présent paragraphe décrit pour chacun des mandataires sociaux les éléments de rémunération versés et attribués au titre de l'exercice écoulé, conformément à la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale Mixte de la Société, en date du 20 mai 2025.

4.4.1.1 Éléments de rémunération versés ou attribués aux administrateurs en raison du mandat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Assemblée Générale Mixte de la Société, en date du 20 mai 2025, dans le cadre de sa résolution n° 5, a décidé d'allouer aux administrateurs une rémunération, prévue par l'article L. 22-10-14 du Code de commerce, de 500 000 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Le tableau présente ci-après les rémunérations versées aux administrateurs en raison du mandat au titre des trois derniers exercices.

Tableau relatif à la rémunération prévue par l'article L. 22-10-14 du Code de commerce et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux en raison de leur mandat au sein de 74Software

Mandataires sociaux	Montants dus au cours de l'exercice 2025*	Montants dus au cours de l'exercice 2024*	Montants dus au cours de l'exercice 2023*
Kathleen CLARK			
Rémunération ⁽¹⁾	56 498 €	39 675 €	32 891 €
Autres rémunérations			
Pierre-Yves COMMANAY			
Rémunération ⁽¹⁾	37 829 €	33 075 €	27 539 €
Autres rémunérations			
Nicole-Claude DUPLESSIX			
Rémunération ⁽¹⁾	35 809 €	26 475 €	22 188 €
Autres rémunérations			
Emma FERNANDEZ			
Rémunération ⁽¹⁾	54 773 €	43 295 €	27 340 €
Autres rémunérations			
Michael GOLLNER			
Rémunération ⁽¹⁾	39 323 €	38 255 €	28 601 €
Autres rémunérations			
Dominique ILLIEN			
Rémunération ⁽¹⁾	60 520 €	19 866 €	— €
Autres rémunérations			
Yann METZ-PASQUIER			
Rémunération ⁽¹⁾	43 854 €	32 975 €	26 817 €
Autres rémunérations			
Pierre PASQUIER			
Rémunération ⁽¹⁾	37 532 €	27 575 €	22 462 €
Autres rémunérations			
Olivier PLACCA			
Rémunération ⁽¹⁾	35 809 €	919 €	— €
Autres rémunérations			
Patrick RENOUVIN			
Rémunération ⁽¹⁾	54 199 €	3 320 €	— €
Autres rémunérations			
Marie-Hélène RIGAL			
Rémunération ⁽¹⁾	43 854 €	36 353 €	30 699 €
Autres rémunérations			
Autres mandats échus avant 2025			
Rémunération ⁽¹⁾	— €	28 217 €	111 463 €
Autres rémunérations			
TOTAL	500 000 €	330 000 €	330 000 €

* Les montants indiqués dans ce tableau sont des montants bruts et en euros.

(1) Rémunérations prévues par l'article L. 22-10-14 du Code de commerce.

Il n'existe à ce jour aucun contrat de service ou contrat de travail liant les administrateurs et la Société.

À l'exception de Monsieur Pierre Pasquier, Président du Conseil d'administration, dont les éléments de rémunération au titre de son mandat de Président du Conseil d'administration sont exposés ci-après, les administrateurs ne perçoivent pas de rémunérations de la Société, en raison de leur mandat, autres que celles visées à l'article L. 22-10-14 du Code de commerce.

4.4.1.2 Éléments de rémunération versés ou attribués au Président du Conseil d'administration en raison du mandat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Les éléments fixes, variables ou exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés, au cours de l'exercice écoulé, ou attribués au titre du même exercice, à Monsieur Pierre Pasquier, Président du Conseil d'administration, en raison de son mandat, déterminés en application des principes et critères de rémunération approuvés par l'Assemblée Générale du 20 mai 2025, sont :

Éléments de la rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	200 000 € (Montant brut versé)	La rémunération fixe a été déterminée sur la base des travaux et des défis adressés par le Président du Conseil d'administration dans le cadre de ses fonctions au sein de 74Software.
Rémunération variable	—	Non applicable
Rémunération prévue par l'article L. 22-10-14 du Code de commerce	27 575 €	Le montant de la rémunération prévue par l'article L. 22-10-14 du Code de commerce est calculé conformément à la politique de rémunération applicable aux administrateurs.
Avantages de toute nature	—	Non applicable

4.4.1.3 Éléments de rémunération versés ou attribués au Directeur Général à raison du mandat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Les éléments fixes, variables ou exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés, au cours de l'exercice écoulé, ou attribués au titre du même exercice, à Monsieur Patrick Donovan, Directeur Général, en raison de son mandat, déterminés en application des principes et critères de rémunération approuvés par l'Assemblée Générale du 20 mai 2025, sont :

Éléments de la rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	553 097 € (Montant brut versé)	
Rémunération variable annuelle	783 551 € (Montant brut à verser après approbation de l'Assemblée Générale) (y compris, le cas échéant, la partie différée de cette rémunération)	Rémunération variable conditionnée par des critères quantitatifs pour : ■ 60 % portant sur la combinaison de la croissance organique et de la rentabilité opérationnelle d'activité. Ce pourcentage peut être porté à 110 % en cas de surperformance notable. des critères qualitatifs extra-financiers pour : ■ 5 % portant sur l'indicateur d'engagement des collaborateurs de SBS ; ■ 5 % portant sur l'indicateur d'engagement des collaborateurs d'Axway ; ■ 5 % portant sur un objectif environnemental. un critère qualitatif stratégique pour : ■ 25 % portant sur la réussite du chantier Stratégie et Gouvernance de 74Software. Ce pourcentage peut être porté à 50 % en cas de surperformance notable. Le taux d'atteinte global pour l'exercice 2025 s'élève à 142%.
Attribution gratuite d'actions	Actions = 789 600 € (Valorisation comptable)	28 000 droits à actions de performance (représentant potentiellement 0,09 % du capital de la Société) dépendant de la présence effective du Directeur Général ainsi que de critères quantitatifs portant sur la combinaison de la croissance organique du chiffre d'affaires, et de la rentabilité opérationnelle d'activité de la Société. Cette attribution a été faite sur la base de la résolution n° 19 de l'Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2022. La valorisation comptable est calculée sur la base du cours de l'action à la date d'attribution, soit 28,20 € au 26 février 2025.
Éléments de rémunération en raison de la cessation ou du changement de ces fonctions	Aucun montant dû au titre de l'exercice	
Avantages de toute nature	—	Non applicable

4.4.1.4 Éléments de rémunération versés ou attribués au Directeur Général Délégué à raison du mandat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Les éléments fixes, variables ou exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés, au cours de l'exercice écoulé, ou attribués au titre du même exercice, à Monsieur Éric Bierry, Directeur Général Délégué, déterminés en application des principes et critères de rémunération approuvés par l'Assemblée Générale du 20 mai 2025, sont :

Éléments de la rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	448 500 € (Montant brut versé)	
Rémunération variable annuelle	413 332 € (Montant brut à verser après approbation de l'Assemblée Générale) (y compris, le cas échéant, la partie différée de cette rémunération)	Rémunération variable conditionnée par des critères combinant des objectifs au niveau du groupe 74Software avec des objectifs spécifiques à la seule branche d'activité SBS, selon la répartition suivante : Objectifs SBS : 72,5 % Des critères quantitatifs financiers pour : ■ 50 % portant sur la combinaison de la croissance organique et de la rentabilité opérationnelle d'activité. Ce pourcentage peut être porté à 91,7 % en cas de surperformance notable. Des critères qualitatifs stratégiques pour : ■ 12,5 % portant sur la réussite des projets R&D d'innovation de la zone d'incubation. Ce pourcentage peut être porté à 25 % en cas de surperformance notable. Des critères qualitatifs extra-financiers pour : ■ 5 % portant sur l'indicateur d'engagement des collaborateurs ; ■ 5 % portant sur l'indicateur de satisfaction des clients NPS. Objectifs 74Software : 27,5 % Des critères quantitatifs financiers pour : ■ 10 % portant sur la combinaison de la croissance organique et de la rentabilité opérationnelle d'activité. Ce pourcentage peut être porté à 18,3 % en cas de surperformance notable. Des critères qualitatifs stratégiques pour : ■ 12,5 % portant sur la réussite du programme Stratégie Comptes Tier 1. Ce pourcentage peut être porté à 25 % en cas de surperformance notable. Des critères qualitatifs extra-financiers pour : ■ 5 % portant sur un objectif environnemental. Le taux d'atteinte global pour l'exercice 2025 s'élève à 138%.
Attribution gratuite d'actions	Actions = 705 000 € (Valorisation comptable)	25 000 droits à actions de performance (représentant potentiellement 0,08 % du capital de la Société) dépendant de la présence effective du Directeur Général Délégué ainsi que de critères quantitatifs portant sur la combinaison de la croissance organique du chiffre d'affaires, et de la rentabilité opérationnelle d'activité de la Société. Cette attribution a été faite sur la base de la résolution n° 19 de l'Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2022. La valorisation comptable est calculée sur la base du cours de l'action à la date d'attribution, soit 28,20 € au 26 février 2025.
Éléments de rémunération en raison de la cessation ou du changement de ces fonctions	—	Non applicable
Avantages de toute nature	4 800 €	Voiture de fonction

4.4.1.5 Synthèse des rémunérations perçues par les dirigeants mandataires sociaux au titre des derniers exercices comptables

Le tableau ci-après détaille, en application de la position-recommandation 2014-14 modifiée le 25 juillet 2019 et conformément aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middlednext, les montants de rémunération perçus par le Président du Conseil d'administration Monsieur Pierre Pasquier ainsi que celles perçues par le Directeur Général et le Directeur Général Délégué du groupe 74Software au titre des trois derniers exercices comptables.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social au sein de 74Software

(en euros et montants bruts)	2025	2024	2023
Pierre PASQUIER			
Rémunérations dues au titre de l'exercice	237 532	227 575	160 462
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice			
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice			
Valorisation des actions attribuées gratuitement			
Patrick DONOVAN			
Rémunérations dues au titre de l'exercice	1 336 648	1 460 280	1 488 413
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice			—
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice			—
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	789 600	741 000	561 000
Attribution d'actions gratuites au titre du plan d'actions gratuit mis en place (en nombre d'actions)	28 000	30 000	30 000
Éric BIERRY			
Rémunérations dues au titre de l'exercice	861 832	460 438	
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice			
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice			
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	705 000	780 000	
Attribution d'actions gratuites au titre du plan d'actions gratuit mis en place (en nombre d'actions)	25 000	30 000	

Tableau récapitulatif des rémunérations perçues par chaque dirigeant mandataire social pour l'ensemble de ses fonctions au sein de 74Software

(montants bruts en euros)	2025		2024	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Pierre PASQUIER				
Rémunération fixe ⁽¹⁾	200 000	262 000	200 000	138 000
Rémunération variable				
Rémunération variable pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Rémunération prévue par l'article L. 22-10-14 du Code de commerce ⁽¹⁾	37 532	27 575	27 575	22 463
Valorisation des avantages en nature				
TOTAL	237 532	289 575	227 575	160 463
Patrick DONOVAN				
Rémunération fixe ⁽²⁾	553 097	553 097	577 421	577 421
Rémunération variable ⁽²⁾	783 551	698 084	698 084	910 389
Rémunération variable pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle	—	184 775	184 775	—
Rémunération prévue par l'article L. 22-10-14 du Code de commerce				
Valorisation des avantages en nature				
TOTAL	1 336 648	1 435 956	1 460 280	1 487 810
Éric BIERRY				
Rémunération fixe ⁽²⁾	448 500	448 500	149 500	149 500
Rémunération variable ⁽²⁾	413 332	140 938	140 938	—
Rémunération variable pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle		170 000	170 000	
Rémunération prévue par l'article L. 22-10-14 du Code de commerce				
Valorisation des avantages en nature	4 800	4 800	1 600	1 600
TOTAL	866 632	764 238	462 038	151 100

(1) La rémunération fixe et la rémunération prévue par l'article L. 22-10-14 du Code de commerce sont versées par 74Software.

(2) Les rémunérations fixe et variable ainsi que les avantages en nature sont versés par Axway Inc. en dollars. Le taux de conversion retenu pour effectuer le présent tableau à la date du 31 décembre 2024 était de 1 € = 1,0824 \$ et le taux applicable au 31 décembre 2025 était de 1 € = 1,1300 \$.

Tableau récapitulatif de la rémunération variable perçue par le Directeur Général**Rémunération variable**

Critère	Nature	Poids %	Max. %	Seuil	Cible	Plafond	CAP	Enjeu en \$	Plafond en \$	Réalisation	Montant attribué en \$
R40 74SW	quantifiable	60 %	110 %	11 %	17 %	23 %	183 %	375 000	687 500	19 %	479 163
Réussite du projet											
Stratégie & Gouvernance	qualitatif	25 %	50 %	N/A	N/A	N/A	200 %	156 250	312 500	dépassé	312 500
Indicateur d'engagement des collaborateurs AXW	quantifiable	5 %	5 %	60 %	70 %	N/A	100 %	31 250	31 250	72 %	31 250
EES - Taux de participation SBS	quantifiable	5 %	5 %	60 %	80 %	N/A	100 %	31 250	31 250	89 %	31 250
ESG 74SW	qualitatif	5 %	5 %	N/A	N/A	N/A	100 %	31 250	31 250	atteint	31 250
TOTAL		100 %	175 %					625 000	1 093 750		885 413

Le Comité des rémunérations a constaté l'atteinte à 142 % des objectifs fixés par le Conseil d'administration au Directeur Général. Le Conseil d'administration a ainsi arrêté la rémunération variable de Monsieur Patrick Donovan à 885 413 \$ pour l'exercice 2025.

Les critères de performance ont été appliqués comme prévu au moment de leur détermination le 26 février 2025. Aucun montant n'est dû au seuil et le calcul est linéaire entre les valeurs de seuil, de cible et de plafond. S'agissant du critère qualitatif stratégique, le Comité des rémunérations et le Conseil d'administration ont considéré que les objectifs portant sur la poursuite de l'intégration des deux entités Axway et SBS, en

particulier, l'établissement d'une stratégie de groupe actualisée, la mise en place d'un modèle de gouvernance en ce compris la rationalisation des entités juridique, ont été dépassés.

La rémunération totale est conforme à la politique de rémunération et contribue aux performances à long terme de la Société.

Le Comité des rémunérations, sur rapport du Comité des nominations, gouvernance et responsabilité d'entreprise, a pris acte de l'atteinte des objectifs environnementaux portant sur la mise en place d'une nouvelle organisation ainsi que la définition d'une nouvelle stratégie ESG, à l'échelle du Groupe.

Tableau récapitulatif de la rémunération variable et exceptionnelle perçue par le Directeur Général Délégué**Rémunération variable**

Critère	Nature	Poids %	Max %	Seuil	Cible	Plafond	CAP	Enjeu en €	Plafond en €	Réalisation	Montant attribué en €
R40 SBS	quantifiable	50 %	91,7 %	7 %	12 %	17 %	183 %	150 000	275 000	13,2 %	179 999
Zone incubation SBS	qualitatif	12,5 %	25 %	N/A	N/A	N/A	200 %	37 500	75 000	dépassé	75 000
EES SBS	quantifiable	5 %	5 %	60 %	80 %	N/A	100 %	15 000	15 000	89 %	15 000
NPS SBS	quantifiable	5 %	5 %	13 %	25 %	N/A	100 %	15 000	15 000	38 %	15 000
R40 74SW	quantifiable	10 %	18,3 %	11 %	17 %	23 %	183 %	30 000	55 000	19,0 %	38 333
Stratégie Tier 1 74SW	qualitatif	12,5 %	25 %	N/A	N/A	N/A	200 %	37 500	75 000	dépassé	75 000
ESG 74SW	quantifiable	5 %	5 %	N/A	N/A	N/A	100 %	15 000	15 000	atteint	15 000
TOTAL		100 %	175 %					300 000	525 000		413 332

Le Comité des rémunérations a constaté l'atteinte à 138 % des objectifs fixés par le Conseil d'administration au Directeur Général Délégué. Le Conseil d'administration a ainsi arrêté la rémunération variable de Monsieur Eric Bierry à 413 332 € pour l'exercice 2025.

Les critères de performance ont été appliqués comme prévu au moment de leur détermination le 26 février 2025. Aucun montant n'est dû au seuil et le calcul est linéaire entre les valeurs de seuil, de cible et de plafond.

La rémunération totale est conforme à la politique de rémunération et contribue aux performances à long terme de la Société.

Sur les objectifs qualitatifs stratégiques :

- S'agissant de la zone d'incubation SBS, le Comité des rémunérations a considéré que les projets R&D la concernant ont été gérés avec succès et que les objectifs de livraison et de ventes associés ont été dépassés.
- Sur le Tiers 1 74SW, le Comité des rémunérations a jugé que les objectifs de définition d'une stratégie des comptes Tiers 1 à l'échelle du Groupe et son exécution par le pilotage des équipes de vente Axway et SBS ainsi que celui du partenariat entre 74Software et Sopra Steria Group, ont été dépassés.

Le Comité des rémunérations, sur rapport du Comité des nominations, gouvernance et responsabilité d'entreprise, a pris acte de l'atteinte des objectifs environnementaux portant sur la mise en place d'une nouvelle organisation ainsi que la définition d'une nouvelle stratégie ESG, à l'échelle du Groupe.

Historique des attributions d'options de souscription d'actions consenties aux mandataires sociaux depuis leurs nominations

Les mandataires sociaux n'ont pas bénéficié d'options de souscription ou d'achat d'actions réalisées à leur profit lors de la mise en place des différents plans.

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société de 74Software

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, il n'a été attribué ni options de souscription ni options d'achat d'actions aux mandataires sociaux dirigeants.

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions consentie à un dirigeant n'a été levée durant l'exercice clos le 31 décembre 2025, par aucun dirigeant mandataire social.

Historique des attributions gratuites d'actions

Année	2025	2024	2023	2022
Nom du plan	Nexus	Next	Winning	Achieve
Date d'Assemblée	24/05/2022	24/05/2022	24/05/2022	24/05/2022
Date du Conseil d'administration	20/05/2025	16/05/2024	26/04/2023	26/07/2022
Nombre total d'actions attribuées gratuitement dont le nombre attribué à :	344 200	251 500	281 500	265 000
Monsieur Patrick DONOVAN, Directeur Général	28 000	30 000	30 000	30 000
Date de livraison définitive des actions	31 mars 2028	31 mars 2027	31 mars 2026	31 mars 2025
Date de fin de période de conservation	Conservation de 30 % des actions jusqu'à la cessation de ses fonctions	Conservation de 30 % des actions jusqu'à la cessation de ses fonctions	Conservation de 30 % des actions jusqu'à la cessation de ses fonctions	Conservation de 30 % des actions jusqu'à la cessation de ses fonctions
Nombre d'actions livrées au 31 décembre 2025	—	—	—	30 000
Nombre cumulé d'actions acquises au 31 décembre 2025	9 333	20 000	30 000	30 000
Nombre d'actions acquises au cours de l'exercice clos	9 333	10 000	10 000	—
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques au 31 décembre 2025	—	—	—	—
Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	18 666	10 000	—	—
Nom du plan	Nexus	Deputy CEO		
Date d'Assemblée	24/05/2022	24/05/2022		
Date du Conseil d'administration	20/05/2025	23/10/2024		
Nombre total d'actions attribuées gratuitement dont le nombre attribué à :	344 200	30 000		
Monsieur Éric BIERRY, Directeur Général Délégué	25 000	30 000		
Date de livraison définitive des actions	31 mars 2028	31 mars 2027		
Date de fin de période de conservation	Conservation de 30 % des actions jusqu'à la cessation de ses fonctions	Conservation de 30 % des actions jusqu'à la cessation de ses fonctions		
Nombre d'actions livrées au 31 décembre 2025	—	—		
Nombre cumulé d'actions acquises au 31 décembre 2025	8 333	10 000		
Nombre d'actions acquises au cours de l'exercice clos	8 333	10 000		
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques au 31 décembre 2025	—	—		
Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	16 666	20 000		

Information sur la performance des plans d'attributions gratuites d'actions

Le tableau ci-dessous présente le pourcentage d'atteinte annuelle pour la durée des trois ans des plans LTI attribués au Directeur Général et au Directeur Général Délégué.

Plan	Conditions de performance	Poids	% Atteinte Plan	% Atteinte Annuelle					
				2022	2023	2024	2025	2026	2027
Achieve	ROA Axway Croissance organique du CA Axway	75 % 25 %	100 %	100 %	100 %	100 %			
Winning	ROA Axway Croissance organique du CA Axway	75 % 25 %	100 %		100 %	100 %	100 %		
Next	ROA Axway Croissance organique du CA Axway	75 % 25 %	N/A			100 %	100 %	N/A	
Deputy CEO	ROA SBS Croissance organique du CA SBS	75 % 25 %	N/A			100 %	100 %	N/A	
Nexus	ROA 74SW Croissance organique du CA 74SW	75 % 25 %	N/A				100 %	N/A	N/A

Information sur les conditions de performance des plans d'attributions gratuites d'actions

Le tableau ci-dessous présente les objectifs et résultats des critères associés aux conditions de performance des plans d'attributions gratuites d'actions.

Les valeurs de seuil et de cible sont définies par le Comité des rémunérations et font l'objet d'une validation par le Conseil d'administration.

Année	Critères	Seuil	Cible	Résultat	% Atteinte
2022	R40 Axway	11 %	16 %	20,2 %	100 %
	Croissance du CA Amplify API	10 %	25 %	<10 %	0 %
	ROA Axway	9 %	13 %	14,7 %	100 %
	Croissance organique du CA Axway	-1 %	3 %	5,5 %	100 %
2023	R40 Axway	15 %	20 %	25,5 %	100 %
	Croissance du CA Amplify API	-5 %	10 %	12,3 %	100 %
	ROA Axway	14 %	18 %	19,7 %	100 %
	Croissance organique du CA Axway	-1 %	2 %	5,8 %	100 %
2024	ROA SBS	9 %	11 %	14,1 %	100 %
	Croissance du CA SBS	1 %	4 %	5,9 %	100 %
	ROA Axway	17 %	20 %	20,9 %	100 %
	Croissance organique du CA Axway	-1 %	2 %	3,4 %	100 %
2025	ROA SBS	7 %	9 %	10,2 %	100 %
	Croissance du CA SBS	0 %	3 %	3,0 %	100 %
	ROA Axway	18 %	21 %	21,7 %	100 %
	Croissance du CA Axway	0 %	3 %	4,6 %	100 %
	ROA 74SW	11 %	14 %	15,2 %	100 %
	Croissance organique du CA 74SW	0 %	3 %	3,8 %	100 %

4.4.2 Politique de rémunération

Les développements ci-après, qui font partie intégrante du Rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'administration, sont établis en application des articles L. 22-10-8, R. 225-29-1 du Code de commerce.

Conformément aux dispositions des articles L. 22-10-8, les actionnaires seront appelés à approuver la politique de rémunération des mandataires sociaux ci-après décrite.

La politique de rémunération des mandataires sociaux est arrêtée par le Conseil d'administration de la Société conformément aux dispositions légales en vigueur et au Code Middlednext.

Des mesures visant à éviter et à gérer les conflits d'intérêts sont prévues par le règlement intérieur du Conseil d'administration.

4.4.2.1 Éléments de la politique de rémunération applicable à l'ensemble des mandataires sociaux

La politique de rémunération des mandataires sociaux est déterminée par le Conseil d'administration. Il réexamine le système de rémunération annuellement pour en vérifier l'adéquation aux besoins du Groupe. Il s'appuie sur le Comité des rémunérations qui prépare ses décisions. Le Comité des rémunérations effectue plusieurs réunions préparatoires durant le dernier trimestre de l'exercice précédent et le premier trimestre de l'exercice en cours. Le Comité présente ensuite ses recommandations au Conseil d'administration qui en débat et arrête les décisions.

Le Conseil d'administration veille à ce que la politique de rémunération respecte l'intérêt social de l'entreprise et contribue à la stratégie commerciale et à la pérennité de la Société. Il fixe des conditions de performance strictes concernant la rémunération variable et la rémunération en actions du Directeur Général et, le cas échéant, du ou des Directeurs Généraux Délégués, basées sur des objectifs financiers et extra-financiers, le cas échéant, en lien avec la stratégie du Groupe. Les objectifs chiffrés de la Société, identifiés lors de l'examen du budget, sont pris en compte pour fixer les objectifs quantifiables.

Le Conseil d'administration prend également en considération la politique salariale décidée pour le Groupe et les décisions concernant la rémunération fixe et variable des membres du Comité Exécutif. Il étudie, le cas échéant, la mise en place de dispositifs d'actionnariat salarié ou d'incitation à long terme à destination de l'ensemble des salariés ou de l'encadrement de la Société et de ses filiales et fixe les conditions de présence et de performance.

Concernant la rémunération variable et la rémunération en actions, le Conseil d'administration (sur les recommandations du Comité des rémunérations) détermine les critères quantifiables à prendre en compte ainsi que, le cas échéant, les critères qualitatifs. Il veille à la précision de la définition des critères. Concernant les

critères quantifiables, il fixe généralement un seuil au-dessous duquel la rémunération variable n'est pas servie, une cible qui permet l'attribution de 100 % de la rémunération prévue au titre du critère et un plafond lorsque des possibilités de dépassement existent. Le rapprochement entre les réalisations et l'objectif décomposé en seuil-cible-plafond constitue la méthode d'évaluation de la performance.

En début d'année, le Comité des rémunérations constate le taux d'atteinte des objectifs quantifiables fixés pour l'exercice précédent et évalue l'atteinte des objectifs qualitatifs. Pour ce faire, il entend le Président du Conseil d'administration et prend connaissance de tout élément matériel pouvant alimenter cette évaluation.

4.4.2.2 Politique de rémunération applicable au Conseil d'administration

Conformément à la recommandation R. 12 du Code Middlednext et à l'article 10 du règlement intérieur du Conseil d'administration, la répartition de la rémunération prévue à l'article L. 22-10-14 du Code de commerce est arrêtée par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations, et prend en compte :

- l'assiduité des membres aux réunions du Conseil d'administration ;
- le temps qu'ils consacrent à leur fonction, y compris la présence à des Comités.

La répartition de la rémunération au titre de l'exercice 2025 demeure inchangée et s'appuie sur les principes suivants :

- répartition de l'enveloppe globale entre les Comités et le Conseil d'administration comme suit :
 - Conseil d'administration : 60 %,
 - Comité d'audit : 20 %,
 - Comité des nominations, gouvernance et responsabilité d'entreprise : 10 %,
 - Comité des rémunérations : 10 % ;
- la participation du Président d'un Comité aux réunions de cette instance compte double.

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-14 du Code de commerce, le montant global de rémunération des administrateurs/membres du Conseil d'administration, en ce compris le(s) censeur(s), est fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a proposé de porter la rémunération prévue par l'article L. 22-10-14 du Code de commerce à 500 000 € pour l'exercice à clore le 31 décembre 2025. Cette nouvelle rémunération, adoptée lors de l'Assemblée Générale du 20 mai 2025, tient compte de l'évolution de la taille du Conseil et des pratiques observées au sein des entreprises cotées de taille comparable à celle de 74Software.

4.4.2.3 Politique de rémunération applicable aux dirigeants mandataires sociaux

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux a fait l'objet de recommandations du Comité des rémunérations et d'un examen par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 25 février 2026. Ont été pris en compte notamment :

- les principes édictés par le Code Middenext, à savoir exhaustivité, équilibre entre les éléments de rémunération, *benchmark*, cohérence, lisibilité des règles, mesure et transparence ;
- l'expérience et les compétences du dirigeant mandataire social concerné ;
- les missions et responsabilités attachées à sa fonction ;
- la rémunération des autres dirigeants de la Société ;
- les pratiques de marché ;
- l'intérêt social ;
- la stratégie et la pérennité du Groupe.

La politique de révision annuelle permet de mieux appréhender les enjeux d'un secteur économique en perpétuelle évolution et marqué par une très forte saisonnalité.

Il n'existe par ailleurs aucun régime de retraite complémentaire spécifique au profit des dirigeants en dehors du régime de droit commun.

a. Politique de rémunération du Président du Conseil d'administration

La rémunération du Président du Conseil d'administration est déterminée chaque année par le Conseil d'administration, sur la base des recommandations du Comité des rémunérations.

Elle se compose essentiellement d'une rémunération fixe, outre sa rémunération afférente à ses fonctions d'administrateur, et n'est revue qu'à intervalle de temps long.

Le Conseil d'administration réuni le 21 janvier 2026 a décidé de ne proposer aucune modification à la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration.

Exercices 2026 et suivants

Éléments de la rémunération

Rémunération fixe annuelle	Détermination par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité des rémunérations
Rémunération variable annuelle	Non applicable
Rémunération variable différée	Non applicable
Rémunération variable pluriannuelle	Non applicable
Périodes de report, possibilité de demander la restitution d'une rémunération variable	Non applicable
Rémunération exceptionnelle	Applicable, sur décision du Conseil d'administration, conditionnée par des circonstances très particulières (séparation-cotation d'une filiale, fusion...). Versement conditionné à l'approbation par une Assemblée Générale Ordinaire des éléments de rémunération et en tout état de cause plafonné à 100 % de la rémunération fixe annuelle
Autres avantages de toute nature	Non applicable
Options d'actions, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	Non applicable
Rémunération prévue par l'article L. 22-10-14 du Code de commerce	Application de la politique de rémunération des administrateurs
Indemnité de départ/changement de fonction	Non applicable
Indemnité de non-concurrence	Non applicable
Régime de retraite supplémentaire	Non applicable

Les éléments principaux pris en compte pour déterminer cette rémunération sont :

- le rôle du Président du Conseil d'administration dans le cadre de l'organisation et de la direction des travaux du Conseil d'administration ;
- la mise en cohérence avec les pratiques en matière de rémunération des présidents non exécutifs des sociétés cotées du compartiment B (Mid Cap) ;
- les compétences et l'expérience du Président du Conseil d'administration.

Compte tenu de ces éléments et sur la base des critères rappelés ci-avant pour la définition de la politique de rémunération des mandataires sociaux dirigeants, le Conseil d'administration du 21 janvier 2026, sur proposition du Comité des rémunérations, a décidé de conserver la structure de rémunération du Président

du Conseil d'administration et de maintenir à 200 000 € le montant de sa rémunération fixe.

En cas de nomination d'un nouveau Président, le Conseil d'administration déterminera, sur recommandation du Comité des rémunérations, sa rémunération, conformément à la politique de rémunération ci-avant exposée.

b. Politique de rémunération du Directeur Général

La rémunération du Directeur Général est déterminée chaque année par le Conseil d'administration, sur la base des recommandations du Comité des rémunérations.

La rémunération globale du Directeur Général a été revue en 2023 dans le cadre d'un cycle de trois ans dont 2025 constitue la dernière année. Une analyse approfondie a été menée afin de définir le dispositif applicable pour les trois prochaines années.

Exercices 2026 et suivants

Éléments de la rémunération	Commentaires
Rémunération fixe annuelle	Détermination par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité des rémunérations (prise en compte notamment des responsabilités exercées, de l'expérience, de comparaisons externes et internes).
Rémunération variable annuelle	Montant : 100 % de la rémunération fixe 2026 à objectifs atteints et jusqu'à 175 % de la rémunération fixe en cas de surperformance notable. Elle est conditionnée à la réalisation : ■ des critères quantitatifs financiers pour : - 65 % portant sur la combinaison de la croissance organique et de la rentabilité opérationnelle d'activité de 74Software. Ce pourcentage peut être porté à 115 % en cas de surperformance notable ; ■ un critère qualitatif stratégique pour : - 25 % portant sur la stratégie et la gouvernance de 74Software. Ce pourcentage peut être porté à 50 % en cas de surperformance notable ; ■ des critères qualitatifs extra-financiers pour : - 5 % portant sur l'indicateur d'engagement des collaborateurs de 74Software, - 5 % portant sur un indicateur de performance ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) de 74Software. Les objectifs 2026 concernant ces critères ont été arrêtés de façon précise par le Conseil mais leur niveau de réalisation n'est pas publié pour des raisons de confidentialité. La réalisation desdits critères quantitatifs et qualitatifs est examinée par le Conseil d'administration arrêtant les comptes annuels de l'exercice écoulé, sur avis du Comité des rémunérations.
Rémunération variable différée	Non applicable
Rémunération variable pluriannuelle	Non applicable
Périodes de report, possibilité de demander la restitution d'une rémunération variable	Non applicable
Rémunération exceptionnelle	Applicable, sur décision du Conseil d'administration, en cas de circonstances très particulières (séparation-cotation d'une filiale, fusion...). Versement conditionné à l'approbation par une Assemblée Générale Ordinaire des éléments de rémunération et en tout état de cause plafonné à 100 % de la rémunération fixe annuelle.
Options d'actions, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	Éligibilité aux plans d'incitation à long terme mis en place pour le management de 74Software. Ces plans comprennent une condition de présence sur toute la durée du plan et des conditions de performance exigeantes. Durée d'acquisition égale à trois ans. Aucune garantie minimale n'est applicable. Obligation de conservation de 30 % des actions effectivement attribuées dans ce cadre pendant toute la durée du mandat. La performance globale à l'issue du plan est appréciée au regard du niveau moyen de réalisation des conditions de performance applicables au cours de la période d'acquisition, dans la limite d'un plafond de 100 % des droits sur actions attribués.
Rémunération prévue par l'article L. 22-10-14 du Code de commerce	Non applicable (sauf en cas de nomination au Conseil d'administration de la Société. Les mandats exercés dans les filiales de 74Software ne donnent pas lieu à rémunération).
Autres avantages de toute nature	Non applicable
Indemnité de départ/changement de fonction	Le montant total maximum de ces indemnités de cessation des fonctions s'élève à un an de salaire fixe et variable. Le versement de ces indemnités de cessation des fonctions dépend pour 50 % de la croissance organique de 74Software, et pour 50 % du Résultat opérationnel d'activité de 74Software. Ces indemnités de cessation des fonctions ne seront versées qu'en cas de départ contraint du Directeur Général de la Société. Les indemnités de cessation des fonctions ne seront pas dues si (i) le Directeur Général quittait ses fonctions de sa seule initiative ou (ii) en cas de faute grave ou lourde ou (iii) en cas de faute détachable de ses fonctions ou (iv) en cas de départ du Directeur Général au sein du groupe Sopra Steria.
Indemnité de non-concurrence	Non applicable
Régime de retraite supplémentaire	Non applicable

Rémunération fixe

Le Conseil d'administration arrête chaque année la rémunération du Directeur Général, sur la base des recommandations du Comité des rémunérations.

La rémunération fixe annuelle s'élèverait à 800 000 \$ bruts pour l'exercice à clore au 31 décembre 2026. Restée inchangée depuis 2023, il a été décidé de réaligner la rémunération du Directeur Général sur celle pratiquée dans des sociétés cotées comparables (taille, capitalisation, positionnement géographique) sur base du benchmark réalisé par Willis Towers Watson.

Rémunération variable

Le Conseil d'administration arrête chaque année la rémunération variable du Directeur Général, sur la base des recommandations du Comité des rémunérations.

La rémunération variable vise à aligner la rémunération du Directeur Général avec la performance annuelle de 74Software et à favoriser la mise en œuvre de sa stratégie.

À objectifs atteints, elle s'élèverait à 800 000 \$ bruts pour l'exercice à clore au 31 décembre 2026. Restée inchangée depuis 2023, il a été décidé de réaligner la rémunération du Directeur Général sur celle pratiquée dans des sociétés cotées comparables (taille, capitalisation, positionnement géographique) sur base du benchmark réalisé par Willis Towers Watson.

La répartition entre les critères s'établit à 65 % pour les objectifs quantitatifs et 35 % pour les objectifs qualitatifs.

En cas de circonstances exceptionnelles (choc exogène par exemple), le Conseil d'administration pourra déroger à l'application de la politique de rémunération si cette dérogation est temporaire, conforme à l'intérêt social et nécessaire pour garantir la pérennité ou la viabilité de la Société. Cette dérogation pourrait être mise en œuvre si les résultats de 74Software nécessitaient une suspension de l'application normale du système de rémunération variable des membres du Comité Exécutif. Le Comité des rémunérations examinerait alors la situation du Directeur Général et pourrait proposer au Conseil d'administration de déroger à la politique de rémunération en statuant sur une bonification du calcul de la rémunération variable. Une telle possibilité serait en outre conditionnée à l'obtention d'une majorité des deux tiers au sein du Conseil d'administration. Il est rappelé que cette politique dérogatoire serait soumise à l'approbation *ex-post* des actionnaires lors de la plus proche des Assemblées Générales.

Options d'actions, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme

Il est proposé que le Directeur Général puisse bénéficier aussi des plans d'intéressement mis en place par 74Software, indépendamment du véhicule retenu pour l'intéressement. Ainsi les plans mis en place peuvent être des plans d'actions de performance, actions gratuites ou tout autre véhicule permettant de fidéliser le management sur le moyen et le long terme. Cette rémunération s'inscrit dans le respect de l'intérêt social et contribue à la stratégie commerciale ainsi qu'à la pérennité de la Société.

L'attribution de stock-options ou/et attribution gratuite d'actions au Directeur Général sera décidée dans les limites fixées par l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée et dans les conditions fixées par les dispositions légales en vigueur et le Code Middlednext auquel la Société se réfère.

Le Directeur Général ne peut se voir attribuer des stock-options ou des actions gratuites au moment de son départ.

La rémunération en actions participe à l'alignement des intérêts du Directeur Général avec ceux des actionnaires et à une vision à long terme.

En cas de désignation d'un nouveau Directeur Général ou d'un nouveau Directeur Général Délégué, le Conseil d'administration déterminera, sur recommandation du Comité des rémunérations, sa (leur) rémunération, conformément à la politique de rémunération ci-avant exposée.

Le versement des éléments de rémunération variable attribués au Directeur Général est conditionné à l'approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire des éléments de rémunération du Directeur Général versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice (vote *ex-post*).

c. Politique de rémunération du Directeur Général Délégué

La rémunération du Directeur Général Délégué est déterminée par le Conseil d'administration, sur la base des recommandations du Comité des rémunérations.

Rémunération fixe

Le Conseil d'administration arrête chaque année la rémunération du Directeur Général Délégué, sur la base des recommandations du Comité des rémunérations.

La rémunération fixe annuelle s'élèverait à 500 000 € bruts pour l'exercice à clore au 31 décembre 2026.

Rémunération variable

Le Conseil d'administration arrête chaque année la rémunération variable du Directeur Général Délégué, sur la base des recommandations du Comité des rémunérations.

La rémunération variable vise à aligner la rémunération du Directeur Général Délégué avec la performance annuelle de 74Software et à favoriser la mise en œuvre de sa stratégie.

À objectifs atteints, elle s'élèverait à 375 000 € bruts pour l'exercice à clore au 31 décembre 2026.

La répartition entre les critères s'établit à 65 % pour les objectifs quantitatifs et 35 % pour les objectifs qualitatifs.

En cas de circonstances exceptionnelles (choc exogène par exemple), le Conseil d'administration pourra déroger à l'application de la politique de rémunération si cette dérogation est temporaire, conforme à l'intérêt social et nécessaire pour garantir la pérennité ou la viabilité de la Société. Cette dérogation pourrait être mise en œuvre si les résultats de 74Software nécessitaient une suspension de l'application normale du système de rémunération variable des membres du Comité Exécutif. Le Comité des rémunérations examinerait alors la situation du Directeur Général Délégué et pourrait proposer au Conseil d'administration de déroger à la politique de rémunération en statuant sur une bonification du calcul de la rémunération variable. Une telle possibilité serait en outre conditionnée à l'obtention d'une majorité des deux tiers au sein du Conseil d'administration. Il est rappelé que cette politique dérogatoire serait soumise à l'approbation *ex-post* des actionnaires lors de la plus proche des Assemblées Générales.

Options d'actions, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme

Il est proposé que le Directeur Général Délégué puisse bénéficier aussi des plans d'intéressement mis en place par 74Software, indépendamment du véhicule retenu pour l'intéressement. Ainsi les plans mis en place peuvent être des plans d'actions de performance, actions gratuites ou tout autre véhicule permettant de fidéliser le management sur le moyen et le long terme. Cette rémunération s'inscrit dans le respect de l'intérêt social et contribue à la stratégie commerciale ainsi qu'à la pérennité de la Société.

L'attribution de stock-options ou/et attribution gratuite d'actions au Directeur Général Délégué sera décidée dans les limites fixées par l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée et dans les conditions fixées par les dispositions légales en vigueur et le Code Middlednext auquel la Société se réfère.

Le Directeur Général Délégué ne peut se voir attribuer des stock-options ou des actions gratuites au moment de son départ.

La rémunération en actions participe à l'alignement des intérêts du Directeur Général Délégué avec ceux des actionnaires et à une vision à long terme.

En cas de désignation d'un nouveau Directeur Général Délégué, le Conseil d'administration déterminera, sur recommandation du Comité des rémunérations, sa rémunération, conformément à la politique de rémunération ci-avant exposée.

Le versement des éléments de rémunération variable attribués au Directeur Général Délégué est conditionné à l'approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire des éléments de rémunération du Directeur Général Délégué versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice (vote *ex-post*).

Exercices 2026 et suivants

Éléments de la rémunération	Commentaires
Rémunération fixe annuelle	Détermination par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité des rémunérations (prise en compte notamment des responsabilités exercées, de l'expérience, de comparaisons externes et internes).
Rémunération variable annuelle	Montant : 75 % de la rémunération fixe 2026 à objectifs atteints et jusqu'à 131 % de la rémunération fixe en cas de surperformance notable. Elle est conditionnée à la réalisation : ■ des critères quantitatifs pour : - 15 % portant sur la combinaison de la croissance organique et de la rentabilité opérationnelle d'activité de 74SW. Ce pourcentage peut être porté à 30 % en cas de surperformance notable, - 50% portant sur la combinaison de la croissance organique et de la <i>brand contribution</i> de SBS. Ce pourcentage peut être porté à 85% en cas de surperformance notable ; ■ un critère qualitatif stratégique pour : - 25 % portant sur la stratégie et la gouvernance de 74Software. Ce pourcentage peut être porté à 50 % en cas de surperformance notable ; ■ des critères qualitatifs extra-financiers pour : - 5 % portant sur l'indicateur d'engagement des collaborateurs de SBS, - 5 % portant sur un indicateur de performance ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) de 74Software. Les objectifs 2026 concernant ces critères ont été arrêtés de façon précise par le Conseil mais leur niveau de réalisation n'est pas publié pour des raisons de confidentialité. La réalisation desdits critères quantitatifs et qualitatifs est examinée par le Conseil d'administration arrêtant les comptes annuels de l'exercice écoulé, sur avis du Comité des rémunérations.
Rémunération variable différée	Non applicable
Rémunération variable pluriannuelle	Non applicable
Périodes de report, possibilité de demander la restitution d'une rémunération variable	Non applicable
Rémunération exceptionnelle	Applicable, sur décision du Conseil d'administration, en cas de circonstances très particulières (séparation-cotation d'une filiale, fusion...). Versement conditionné à l'approbation par une Assemblée Générale Ordinaire des éléments de rémunération et en tout état de cause plafonné à 100 % de la rémunération fixe annuelle.
Options d'actions, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	Éligibilité aux plans d'incitation à long terme mis en place pour le management de 74Software. Ces plans comprennent une condition de présence sur toute la durée du plan et des conditions de performance exigeantes. Durée d'acquisition égale à trois ans. Aucune garantie minimale n'est applicable. Obligation de conservation de 30 % des actions effectivement attribuées dans ce cadre pendant toute la durée du mandat. La performance globale à l'issue du plan est appréciée au regard du niveau moyen de réalisation des conditions de performance applicables au cours de la période d'acquisition, dans la limite d'un plafond de 100 % des droits sur actions attribués.
Rémunération prévue par l'article L. 22-10-14 du Code de commerce	Non applicable (sauf en cas de nomination au Conseil d'administration de la Société. Les mandats exercés dans les filiales de 74Software ne donnent pas lieu à rémunération.
Autres avantages de toute nature	Voiture de fonction
Indemnité de départ/changement de fonction	Non applicable
Indemnité de non-concurrence	Non applicable
Régime de retraite supplémentaire	Non applicable

4.4.3 Ratio d'équité

	2025	2024	2023	2022	2021
Président du Conseil d'administration					
Rémunération du Président du Conseil d'administration (en euros)	200 000	200 000	138 000	138 000	138 000
Ratio avec rémunération moyenne (monde)	2,8	2,9	1,5	1,5	1,6
Ratio avec rémunération médiane (monde)	3,6	3,6	1,9	1,9	2,0
SMIC (annuel – en euros)	9,3	9,4	6,6	7,0	7,2
Directeur Général					
Rémunération du Directeur Général (en euros)	1 157 407	1 154 842	1 156 048	1 044 585	930 044
Ratio avec rémunération moyenne (monde)	16,0	16,7	12,6	11,4	11,0
Ratio avec rémunération médiane (monde)	20,7	21,0	16,2	14,7	13,6
SMIC (annuel – en euros)	53,5	54,3	55,5	52,9	48,8
Directeur Général Délégué					
Rémunération du Directeur Général Délégué (en euros)	748 500	748 500			
Ratio avec rémunération moyenne (monde)	10,3	10,8			
Ratio avec rémunération médiane (monde)	13,4	13,6			
SMIC (annuel – en euros)	34,6	35,2			
Salariés					
Rémunération moyenne (hors mandataires sociaux – monde) (en euros)	72 330	69 343	91 389	91 356	84 491
Rémunération médiane (hors mandataires sociaux – monde) (en euros)	55 965	54 867	71 522	70 994	68 286
SMIC (annuel – en euros)	21 622,0	21 273,0	20 815,0	19 744,0	19 074,0
Critères de performance (en millions d'euros)					
(Chiffres d'affaires)	707	462	318	314	286
(Résultat opérationnel d'activité - ROA)	107,3	87,7	62,8	46,3	32,9

Les ratios d'équité sont établis sur la base des montants fixes et variables théoriques, arrêtés au 31 décembre de l'année étudiée pour chacune des cinq dernières années :

- pour les salariés, l'ensemble des salariés présents dans l'effectif au 31 décembre de l'année considérée et titulaires d'un contrat à durée indéterminée a été pris en compte dans les calculs. Les montants des rémunérations sont retraités en « équivalent temps plein » sur la base d'une année complète pour tous les employés du Groupe. Le Groupe ayant une forte culture internationale avec des salariés présents dans de nombreux pays, il a été décidé, pour l'étude de ce ratio, de retenir le périmètre du Groupe, soit de la Société et de toutes ses filiales ;
- pour le Président du Conseil, les montants des rémunérations fixes ont été pris en compte ;
- pour le Directeur Général, les montants des rémunérations fixes et variables théoriques, dont les éléments ont été publiés chaque année dans les documents de référence ou Document d'enregistrement universel concernés, ont été pris en compte dans les calculs. Les montants des rémunérations sont

retraités en « équivalent temps plein ». Les rémunérations du Directeur Général ont été versées en dollars. Les montants des rémunérations sont exprimés dans le tableau en euros. Les taux de conversion euros/dollars retenus pour effectuer le présent tableau sont les taux applicables au 31 décembre de chaque année (et tels que repris dans les documents de référence ou Documents d'enregistrement universels concernés) :

- au 31 décembre 2021, 1 € = 1,18274 \$,
- au 31 décembre 2022, 1 € = 1,05305 \$,
- au 31 décembre 2023, 1 € = 1,08127 \$,
- au 31 décembre 2024, 1 € = 1,0824 \$,
- au 31 décembre 2025, 1 € = 1,1300 \$;

- pour le Directeur Général Délégué (nommé le 2 septembre 2024), les montants des rémunérations fixes et variables théoriques ont été pris en compte dans les calculs. Les montants des rémunérations sont retraités en « équivalent temps plein » sur la base d'une année complète.

4.4.4 Descriptif des attributions d'actions gratuites

I. Attribution d'actions gratuites au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2021

L'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2019, aux termes de la trente-troisième résolution à caractère extraordinaire :

- a autorisé le Conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites, à son choix, soit d'actions existantes de la Société soit d'actions à émettre, au profit des membres du personnel salarié ou des mandataires sociaux éligibles (au sens de l'article L. 225-197-1 II alinéa 1 du Code de commerce) de la Société et des sociétés et/ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions définies à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, ou de certaines catégories d'entre eux ;
- a décidé que la présente autorisation ne peut donner droit à un nombre d'actions représentant plus de 4 % du capital de la Société (ledit capital étant apprécié à la date de la décision d'attribution prise par le Conseil d'administration), étant précisé que s'y ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi ou à tout accord contractuel applicable, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Plan d'attribution gratuite d'actions LTI Focus

Le Conseil d'administration du 27 juillet 2021, en application de la résolution précitée, a fixé les conditions et critères d'attribution d'actions gratuites dans le cadre d'un plan portant sur 240 000 actions de performance dont les principales caractéristiques sont les suivantes (LTI Focus) :

- une attribution gratuite d'un nombre total de 240 000 droits à actions de performance au profit des salariés et du Directeur Général de la Société sous réserve de la réalisation des différentes conditions détaillées ci-dessous, étant précisé qu'à la date du 27 juillet 2021, date de l'attribution gratuite d'actions de performance, la valeur de l'action de la Société était de 26,80 € par action. Cette attribution ne sera définitive que si toutes les conditions ont été remplies à la fin de la période d'acquisition :

la période d'acquisition du plan d'actions gratuites LTI Focus est de trois (3) ans pour les salariés et pour le Directeur Général. Chaque bénéficiaire, sous réserve de la réalisation des conditions cumulatives détaillées ci-après, se verra attribuer définitivement des actions à l'issue de cette durée de trois (3) ans :

- condition de présence :
 - chaque bénéficiaire doit, pendant toute la période d'acquisition de ces droits à l'attribution gratuite d'actions de performance, être salarié ou mandataire social au sens de l'article L. 225-197-1-II du Code de commerce ou retraité de la Société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce,
- condition de performance :
 - la condition de performance telle que définie dans le plan déterminera le nombre d'actions de performance attribuées définitivement au bénéficiaire sur la base des critères de performance évalués sur trois exercices consécutifs,
 - pour le plan Focus, il est basé sur la croissance organique du chiffre d'affaires, la marge bénéficiaire et la croissance du revenu « Amplify API » de la Société,

- garantie minimale (non applicable au Directeur Général) :
 - chaque bénéficiaire du plan obtiendra annuellement et quels que soient les résultats finaux des conditions de performance pour l'année considérée, un minimum de 50 % d'actions de performance. Si l'atteinte des conditions de performance dépasse, à la fin de l'année concernée, les 50 %, alors le bénéficiaire se verra attribuer le nombre d'actions de performance le plus élevé,
 - les actions de performance ne sont réputées acquises qu'à la double condition (i) que la période d'acquisition soit arrivée à son terme et (ii) que la condition de présence soit remplie ;
- les actions livrées seront des actions existantes détenues par la Société à la fin de la période d'acquisition des droits et/ou des actions nouvellement créées au plus tard à la fin de la période d'acquisition des droits ;
- cette attribution gratuite d'actions est ouverte à tous les collaborateurs, y compris le Directeur Général. En conséquence, une prime d'intéressement a été versée aux salariés afin de se conformer aux lois et règlements en vigueur et notamment à l'article L. 22-10-60 du Code de commerce.

II. Attribution d'actions gratuites au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2022, 2023 et 2024

L'Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2022, aux termes de la 19^e résolution à caractère extraordinaire :

- a autorisé le Conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites, à son choix, soit d'actions existantes de la Société soit d'actions à émettre, au profit des membres du personnel salarié ou des mandataires sociaux éligibles (au sens de l'article L. 225-197-1 II alinéa 1 du Code de commerce) de la Société et des sociétés et/ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions définies à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, ou de certaines catégories d'entre eux ;
- a décidé que la présente autorisation ne peut donner droit à un nombre d'actions représentant plus de 4 % du capital de la Société (ledit capital étant apprécié à la date de la décision d'attribution prise par le Conseil d'administration), étant précisé que s'y ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi ou à tout accord contractuel applicable, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Sur la base de cette même résolution, les conseils du 26 juillet 2022, du 26 avril 2023, du 16 mai 2024, du 23 octobre 2024, et du 26 février 2025 ont décidé respectivement l'attribution des plans Achieve (2022), Winning (2023), Next (2024) et Nexus (2025) dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- l'attribution pour ces plans est la suivante :
 - Plan Achieve : une attribution gratuite d'un nombre total de 265 000 droits à actions de performance au profit des salariés et du Directeur Général de la Société sous réserve de la réalisation des différentes conditions détaillées ci-dessous, étant précisé qu'à la date du 26 juillet 2022, date de l'attribution gratuite d'actions de performance, la valeur de l'action de la Société était de 18,50 € par action. Cette attribution ne sera définitive que si toutes les conditions ont été remplies à la fin de la période d'acquisition,

- Plan Winning : une attribution gratuite d'un nombre total de 281 500 droits à actions de performance au profit des salariés et du Directeur Général de la Société sous réserve de la réalisation des différentes conditions détaillées ci-dessous, étant précisé qu'à la date du 26 avril 2023, date de l'attribution gratuite d'actions de performance, la valeur de l'action de la Société était de 19,90 € par action. Cette attribution ne sera définitive que si toutes les conditions ont été remplies à la fin de la période d'acquisition,
- Plan Next : une attribution gratuite d'un nombre total de 251 500 droits à actions de performance au profit des salariés et du Directeur Général de la Société sous réserve de la réalisation des différentes conditions détaillées ci-dessous, étant précisé qu'à la date du 16 mai 2024, date de l'attribution gratuite d'actions de performance, la valeur de l'action de la Société était de 24,70 € par action. Cette attribution ne sera définitive que si toutes les conditions ont été remplies à la fin de la période d'acquisition ;
- la période d'acquisition des plans susmentionnés est de trois (3) ans pour les salariés et pour le Directeur Général. Chaque bénéficiaire, sous réserve de la réalisation des conditions cumulatives détaillées ci-après, se verra attribuer définitivement des actions à l'issue de cette durée de trois (3) ans :
 - condition de présence :
 - chaque bénéficiaire doit, pendant toute la période d'acquisition de ces droits à l'attribution gratuite d'actions de performance, être salarié ou mandataire social au sens de l'article L. 225-197-1-II du Code de commerce ou retraité de la Société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce,
 - condition de performance :
 - la condition de performance telle que définie dans le plan déterminera le nombre d'actions de performance attribuées définitivement au bénéficiaire sur la base des critères de performance évalués sur trois exercices consécutifs,
 - pour ces trois plans, il est basé sur la croissance organique du chiffre d'affaires de la Société (poids 25 %) et la marge bénéficiaire (ROA) de la Société (poids 75 %) étant précisé que cette condition sera mesurée pour chacun des deux critères de performance, par la moyenne des taux d'atteinte annuels de ces critères en fonction des objectifs (seuil et cible) fixés par le Conseil d'administration lors des premières réunions du Conseil chaque année suivant la publication des résultats,
 - garantie minimale (non applicable au Directeur Général) :
 - chaque bénéficiaire du plan obtiendra annuellement et quels que soient les résultats finaux des conditions de performance pour l'année considérée, un minimum de 50 % d'actions de performance. Si l'atteinte des conditions de performance dépasse, à la fin de l'année concernée, les 50 %, alors le bénéficiaire se verra attribuer le nombre d'actions de performance le plus élevé,
 - les actions de performance ne sont réputées acquises qu'à la double condition (i) que la période d'acquisition soit arrivée à son terme et (ii) que la condition de présence soit remplie ;
- les actions livrées seront des actions existantes détenues par la Société à la fin de la période d'acquisition des droits et/ou des actions nouvellement créées au plus tard à la fin de la période d'acquisition des droits ;
- ces attributions gratuites d'actions sont ouvertes à tous les collaborateurs, y compris le Directeur Général. En conséquence, une prime d'intéressement a été versée aux salariés afin de se conformer aux lois et règlements en vigueur et notamment à l'article L. 22-10-60 du Code de commerce.

III. Attribution d'actions gratuites au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2025

Le Conseil d'administration du 26 février 2025, en application de la résolution précitée, a fixé les conditions et critères d'attribution d'actions gratuites dans le cadre d'un plan portant sur 344 200 actions de performance dont les principales caractéristiques sont les suivantes (LTI NEXUS) :

- une attribution gratuite de d'un nombre total de 344 200 droits à actions de performance au profit des salariés, du Directeur Général, et du Directeur Général Délégué de la Société sous réserve de la réalisation des différentes conditions détaillées ci-dessous, étant précisé qu'à la date du 26 février 2025, date de l'attribution gratuite d'actions de performance, la valeur de l'action de la Société était de 28,20 € par action. Cette attribution ne sera définitive que si toutes les conditions ont été remplies à la fin de la période d'acquisition :
 - la période d'acquisition des plans susmentionnés est de trois (3) ans pour les salariés et pour le Directeur Général. Chaque bénéficiaire, sous réserve de la réalisation des conditions cumulatives détaillées ci-après, se verra attribuer définitivement des actions à l'issue de cette durée de trois (3) ans :
 - condition de présence :
 - chaque bénéficiaire doit, pendant toute la période d'acquisition de ces droits à l'attribution gratuite d'actions de performance, être salarié ou mandataire social au sens de l'article L. 225-197-1-II du Code de commerce ou retraité de la Société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce,
 - condition de performance :
 - la condition de performance telle que définie dans le plan déterminera le nombre d'actions de performance attribuées définitivement au bénéficiaire sur la base des critères de performance évalués sur trois exercices consécutifs,
 - pour le plan NEXUS, il est basé sur la croissance organique du chiffre d'affaires de la société (74SW, Axway ou SBS) (poids 25 %) et sa marge bénéficiaire (ROA) (poids 75 %) étant précisé que cette condition sera mesurée pour chacun des deux critères de performance, par la moyenne des taux d'atteinte annuels de ces critères en fonction des objectifs (seuil et cible) fixés par le Conseil d'administration lors des premières réunions du Conseil chaque année suivant la publication des résultats,
 - garantie minimale (non applicable au Directeur Général) :
 - chaque bénéficiaire du plan obtiendra annuellement et quels que soient les résultats finaux des conditions de performance pour l'année considérée, un minimum de 50 % d'actions de performance. Si l'atteinte des conditions de performance dépasse, à la fin de l'année concernée, les 50 %, alors le bénéficiaire se verra attribuer le nombre d'actions de performance le plus élevé,
 - les actions de performance ne sont réputées acquises qu'à la double condition (i) que la période d'acquisition soit arrivée à son terme et (ii) que la condition de présence soit remplie ;
 - les actions livrées seront des actions existantes détenues par la Société à la fin de la période d'acquisition des droits et/ou des actions nouvellement créées au plus tard à la fin de la période d'acquisition des droits ;
 - ces attributions gratuites d'actions sont ouvertes à tous les collaborateurs, y compris le Directeur Général. En conséquence, une prime d'intéressement a été versée aux salariés afin de se conformer aux lois et règlements en vigueur et notamment à l'article L. 22-10-60 du Code de commerce.

À la date des présentes, 74Software n'a plus de plan de souscription ou d'achat d'action en cours.

Comptes consolidés

5.1	État du résultat net consolidé	202	5.5	Tableau des flux de trésorerie consolidés	206
5.2	État du résultat global consolidé	203	5.6	Notes aux états financiers consolidés	207
5.3	État de la situation financière consolidée	204	5.7	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	264
5.4	État des variations des capitaux propres consolidés	205			

5.1 État du résultat net consolidé

(en milliers d'euros)	Notes	Exercice 2025	Exercice 2024 ¹
Chiffre d'affaires	4.1	707 220	461 878
Charges de personnel	5.1	-418 019	-266 778
Achats et charges externes	4.2	-154 786	-94 733
Impôts et taxes		-9 940	-4 057
Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	4.3	-17 977	-11 660
Autres produits et charges opérationnels courants		765	3 076
Résultat opérationnel d'activité		107 263	87 725
en % du CA HT		15,2 %	19,0 %
Charges liées aux stock-options et assimilés	5.4	-9 560	-6 140
Dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés	4.4	-12 285	-6 612
Résultat opérationnel courant		85 419	74 974
en % du CA HT		12,1 %	16,2 %
Autres produits et charges opérationnels	4.5	-12 136	-11 653
Résultat opérationnel		73 283	63 321
en % du CA HT		10,4 %	13,7 %
Coût de l'endettement financier net	11.1	-16 675	-10 158
Autres produits et charges financiers	11.2	-3 619	-4 565
Impôt sur le résultat	6.1	-12 227	-7 901
Résultat net des activités poursuivies		40 762	40 696
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		40 762	40 696
en % du CA HT		5,8 %	8,8 %
dont part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		11	84
dont part attribuable aux propriétaires de la société mère		40 751	40 612

Résultat net par action – part attribuable aux propriétaires de la Société mère

(en euros)	Notes	Exercice 2025	Exercice 2024 ¹
Résultat de base par action	13.8	1,39	1,73
Résultat dilué par action	13.8	1,36	1,68

⁽¹⁾ Les données comparatives consolidées de l'exercice 2024 ont été retraitées à la suite de la révision de l'allocation du prix d'acquisition de SBS (révision des impacts comptabilisés entre la date d'acquisition et la date de clôture 2024). Pour plus de détails, se référer à la note 1.4 « Ajustement des comptes consolidés d'ouverture au 1^{er} janvier 2025 ».

5.2 État du résultat global consolidé

(en milliers d'euros)

	Notes	Exercice 2025	Exercice 2024 ¹
Résultat net de l'ensemble consolidé		40 762	40 696
Autres éléments du résultat global :			
Écarts actuariels liés aux engagements de retraite	5.3	2 229	413
Effets d'impôts		-586	44
Sous-total des éléments non recyclables en résultat		1 643	457
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		5	10
Écarts de conversion	13.7	-24 663	14 506
Variation des instruments financiers dérivés sur taux de change		-2 079	—
Effets d'impôts sur instruments financiers dérivés sur taux de change		523	—
Sous-total des éléments recyclables en résultat		-26 214	14 516
Total des autres éléments du résultat global nets d'impôts		-24 571	14 973
RÉSULTAT GLOBAL		16 191	55 669
dont part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		16	94
dont part attribuable aux propriétaires de la société mère		16 175	55 575

⁽¹⁾ Les données comparatives consolidées de l'exercice 2024 ont été retraitées à la suite de la révision de l'allocation du prix d'acquisition de SBS (révision des impacts comptabilisés entre la date d'acquisition et la date de clôture 2024). Pour plus de détails, se référer à la note 1.4 « Ajustement des comptes consolidés d'ouverture au 1^{er} janvier 2025 ».

5.3 État de la situation financière consolidée

Actif

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2025	31/12/2024 ¹
Écarts d'acquisition	8.1	523 196	545 273
Immobilisations incorporelles	8.3	133 507	129 650
Immobilisations corporelles	8.4	20 093	19 414
Droits d'utilisation des biens pris en location	9.1	49 834	45 856
Actifs financiers et autres actifs non courants	7.1	17 672	16 792
Impôts différés actifs	6.3	34 279	32 231
Actifs non courants		778 581	789 216
Stocks et en-cours		6 872	4 535
Clients et comptes rattachés	7.2	279 881	293 532
Autres créances courantes	7.3	97 110	97 399
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11.3	49 075	41 437
Actifs courants		432 938	436 904
TOTAL DE L'ACTIF		1 211 519	1 226 120

Capitaux propres et passif

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2025	31/12/2024 ¹
Capital		59 492	59 492
Réserves liées au capital		223 714	223 714
Réserves consolidées et autres réserves		229 471	209 905
Résultat de l'exercice		40 751	40 612
Capitaux propres – part attribuable aux propriétaires de la société mère		553 429	533 724
Participations ne donnant pas le contrôle		55	109
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	13	553 484	533 832
Emprunts et dettes financières – part à long terme	11.4	226 869	264 365
Dettes financières de location – part à long terme	9.2	47 251	44 904
Impôts différés passifs	6.3	30 047	28 851
Engagements de retraite et assimilés	5.3	32 569	34 866
Autres dettes non courantes y compris les provisions à long terme	7.4	6 153	5 461
Passifs non courants		342 889	378 447
Emprunts et dettes financières – part à court terme	11.4	15 204	27 380
Dettes financières de location – part à court terme	9.2	10 606	9 447
Fournisseurs et comptes rattachés	7.5	32 747	28 672
Produits constatés d'avance	7.6	95 431	88 631
Autres dettes courantes	7.7	161 158	159 710
Passifs courants		315 146	313 841
TOTAL DU PASSIF		658 035	692 288
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		1 211 519	1 226 120

⁽¹⁾ Les états financiers consolidés présentés intègrent les soldes d'ouverture ajustés au 1^{er} janvier 2025. Ces ajustements font suite à la révision de l'allocation du prix d'acquisition de SBS. Pour plus de détails, se référer à la note 1.4 « Ajustement des comptes consolidés d'ouverture au 1^{er} janvier 2025 ».

5.4 État des variations des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Part attribuable aux :							Total
	Capital	Réserves liées au capital	Actions auto-détenues	Réserves et résultat consolidés	Autres éléments du résultat global	propriétaires de la société mère	participations ne donnant pas le contrôle	
Au 31/12/2023	43 267	113 380	-13 152	171 903	30 861	346 260	11	346 271
Opérations sur capital	16 225	110 334	—	1 704	—	128 263	—	128 263
Paiements fondés sur des actions	—	—	—	5 244	—	5 244	—	5 244
Opérations sur titres autodétenus	—	—	305	-1 996	—	-1 691	—	-1 691
Dividendes ordinaires	—	—	—	—	—	—	—	—
Variations de périmètre	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres mouvements	—	—	—	72	—	72	4	75
Transactions avec les actionnaires	16 225	110 334	305	5 024	—	131 889	4	131 892
Résultat net de l'exercice	—	—	—	40 612	—	40 612	84	40 696
Autres éléments du résultat global	—	—	—	—	14 963	14 963	10	14 973
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL DE LA PÉRIODE	—	—	—	40 612	14 963	55 575	94	55 669
Au 31/12/2024¹	59 492	223 714	-12 847	217 539	45 825	533 724	109	533 832
Opérations sur capital	—	—	—	—	—	—	—	—
Paiements fondés sur des actions	—	—	—	6 582	—	6 582	—	6 582
Opérations sur titres autodétenus	—	—	1 694	-4 871	—	-3 178	—	-3 178
Dividendes ordinaires	—	—	—	—	—	—	—	—
Variations de périmètre	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres mouvements	—	—	—	126	1	127	-70	57
Transactions avec les actionnaires	—	—	1 694	1 836	1	3 530	-70	3 460
Résultat net de l'exercice	—	—	—	40 751	—	40 751	11	40 762
Autres éléments du résultat global	—	—	—	—	-24 576	-24 576	5	-24 571
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL DE LA PÉRIODE	—	—	—	40 751	-24 576	16 175	16	16 191
Au 31/12/2025	59 492	223 714	-11 153	260 126	21 249	553 429	55	553 484

⁽¹⁾ Les états financiers consolidés présentés intègrent les soldes d'ouverture ajustés au 1^{er} janvier 2025. Ces ajustements font suite à la révision de l'allocation du prix d'acquisition de SBS. Pour plus de détails, se référer à la note 1.4 « Ajustement des comptes consolidés d'ouverture au 1^{er} janvier 2025 ».

5.5 Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'euros)	Notes	Exercice 2025	Exercice 2024 ¹
Résultat net consolidé			
(y compris part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle)		40 762	40 696
Dotations nettes aux amortissements et provisions		34 657	16 484
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		161	-1 433
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	5.4	6 583	5 244
Plus et moins-values de cession		382	1 517
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		82 545	62 509
Coût de l'endettement financier net	11.1	16 675	10 158
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	6.1	12 227	7 901
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)		111 447	80 568
Impôt versé (B)		-11 583	-11 743
Variation du BFR lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel) (C)	12.2	11 001	-37 128
Flux net de trésorerie généré par l'activité (D) = (A+B+C)		110 864	31 697
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	8.3 & 8.4	-26 804	-11 932
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-2	45
Incidence des variations de périmètre	2.2	20	-304 403
Variations des prêts et avances consentis		-523	127
Autres flux liés aux opérations d'investissement		898	3 223
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (E)		-26 411	-312 940
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital		—	128 263
Rachats et reventes d'actions propres	13.2	-2 531	-1 716
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	13.6	—	—
Émissions d'emprunts	11.4	—	264 123
Remboursements d'emprunts	11.4	-47 461	-68 264
Variation des dettes financières de location	4.2	-14 763	-8 043
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location-financement)		-13 947	-9 472
Autres flux liés aux opérations de financement		2 694	-205
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (F)		-76 009	304 687
Incidence des variations des cours des devises (G)		-906	415
Incidence des changements de principes comptables (G)		340	—
VARIATION DE TRÉSORERIE NETTE (D+E+F+G)		7 878	23 859
Trésorerie d'ouverture		40 381	16 529
Trésorerie de clôture	11.3	48 259	40 381

⁽¹⁾ Les états financiers consolidés présentés intègrent les soldes d'ouverture ajustés au 1^{er} janvier 2025. Ces ajustements font suite à la révision de l'allocation du prix d'acquisition de SBS. Pour plus de détails, se référer à la note 1.4 « Ajustement des comptes consolidés d'ouverture au 1^{er} janvier 2025 ».

5.6 Notes aux états financiers consolidés

Sommaire des notes aux états financiers

Note 1	Principes comptables	209	Note 6	Impôts sur les résultats	231
1.1	Base de préparation	209	6.1	Tableau d'analyse de la charge d'impôt sur le résultat	231
1.2	Application de nouvelles normes et interprétations	210	6.2	Rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt effectif	232
1.3	Modification de l'affectation du prix d'acquisition des activités SBS	210	6.3	Impôts différés actifs et passifs	232
1.4	Ajustement des comptes consolidés d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2025	210	6.4	Tableau de variation des déficits fiscaux reportables	233
1.5	Réforme fiscale internationale – Pilier 2	212			
1.6	Impacts de la norme IFRS 18 « Présentation des états financiers et informations à fournir »	213	Note 7	Éléments du besoin en fonds de roulement et autres actifs et passifs financiers	235
1.7	Prise en compte des risques climatiques	213	7.1	Actifs financiers et autres actifs non courants	235
1.8	Estimations et jugements comptables déterminants	213	7.2	Clients et comptes rattachés	236
1.9	Format et conversion des états financiers	214	7.3	Autres créances courantes	237
			7.4	Autres dettes non courantes	238
Note 2	Méthodes et périmètre de consolidation	215	7.5	Fournisseurs et comptes rattachés	239
2.1	Méthodes de consolidation	215	7.6	Produits constatés d'avance à moins d'un an	239
2.2	Principales acquisitions	216	7.7	Autres dettes courantes	239
2.3	Autres mouvements de périmètre	217			
Note 3	Information sectorielle	218	Note 8	Immobilisations incorporelles et corporelles	240
3.1	Ventilation par métiers du chiffre d'affaires	218	8.1	Écarts d'acquisition	240
3.2	Ventilation géographique du chiffre d'affaires	219	8.2	Tests de dépréciation	241
3.3	Résultats sectoriels	220	8.3	Autres immobilisations incorporelles	243
3.4	Ventilation géographique des actifs non courants	221	8.4	Immobilisations corporelles	246
Note 4	Résultat opérationnel	221	Note 9	Contrats de location	247
4.1	Chiffre d'affaires	222	9.1	Droits d'utilisation par catégorie de biens pris en location	247
4.2	Achats et charges externes	224	9.2	Analyse de maturité des dettes sur biens pris en location	248
4.3	Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	224			
4.4	Dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés	225	Note 10	Provisions	248
4.5	Autres produits et charges opérationnels	225	10.1	Provisions courantes et non courantes	248
			10.2	Passifs éventuels	249
Note 5	Personnel et engagements envers le personnel	225	Note 11	Financement et gestion des risques financiers	249
5.1	Charges de personnel	225	11.1	Coût de l'endettement financier net	249
5.2	Effectif	225	11.2	Autres charges et produits financiers	249
5.3	Engagements retraites et assimilés	226	11.3	Trésorerie et équivalents de trésorerie	250
5.4	Paiements fondés en actions	229	11.4	Emprunts et dettes financières – Endettement net	250
5.5	Rémunération des principaux dirigeants (parties liées)	231	11.5	Covenants bancaires	252
			11.6	Instruments financiers inscrits au bilan	252
			11.7	Gestion des risques financiers	253

Note 12 Flux de trésorerie	256	Note 15 Engagements hors bilan	260
12.1 Variation de l'endettement net	256	15.1 Obligations contractuelles données	260
12.2 Rapprochement du BFR avec le tableau de flux de trésorerie	257	15.2 Engagements donnés liés à l'activité courante	261
12.3 Autres flux de trésorerie	257	15.3 Engagements reçus – covenants et concours bancaires courants	261
		15.4 Nantissements, garanties et sûretés	261
Note 13 Capitaux propres et résultat par action	258	Note 16 Événements postérieurs à la clôture	261
13.1 Évolution du capital social	258	Note 17 Liste des entreprises consolidées au 31 décembre 2025	262
13.2 Opérations sur titres autodétenus	258		
13.3 Plans d'attribution d'actions gratuites	258	Note 18 Honoraires des Commissaires aux comptes	263
13.4 Réserves liées au capital	258		
13.5 Dividendes	258		
13.6 Réserves de conversion	258		
13.7 Objectifs, politique et procédures de gestion du capital	259		
13.8 Résultats par action	259		
Note 14 Transactions avec les parties liées	260		
14.1 Transactions avec Sopra Steria Group, les sociétés liées à Sopra Steria Group et Sopra GMT	260		
14.2 Filiales et participations	260		
14.3 Relations avec d'autres parties liées	260		

Il s'agit de la quinzième publication du groupe 74Software depuis son introduction en Bourse sur Euronext à Paris le 14 juin 2011. Le Conseil d'administration réuni le 25 février 2026 a arrêté les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice 2025. Les notes aux états financiers font partie intégrante des comptes consolidés.

Note 1 Principes comptables

Les comptes consolidés ont été préparés suivant les principes et méthodes comptables en vigueur au 31 décembre 2025. Ces principes et méthodes comptables sont exposés ci-après.

Le groupe Axway a changé de dénomination sociale pour devenir 74Software en 2024. Cette modification n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés du Groupe.

Afin d'identifier avec clarté nos principes comptables dans les notes, ces derniers ont été encadrés avec un fond mauve comme ceci :



PRINCIPES COMPTABLES, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS

La table suivante est un récapitulatif des principes comptables, jugements et estimations exposés dans les notes aux comptes consolidés :

Note	Principes comptables, jugements et estimations
(1.0)	Principes comptables
(1.3)	Modification de l'affectation du prix d'acquisition des activités SBS
(1.4)	Ajustement des comptes consolidés d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2025
(1.5)	Réforme fiscale internationale – Pilier 2
(1.6)	Impacts de la norme IFRS 18 « Présentation des états financiers et informations à fournir »
(1.7)	Prise en compte des risques climatiques
(1.8)	Estimations et jugements comptables déterminants
(1.9)	Format et conversion des états financiers
(2.1)	Méthodes de consolidation
(2.2)	Principales acquisitions
(3.0)	Information sectorielle
(4.1)	Reconnaissance des revenus
(5.3)	Engagements retraites et assimilés
(5.4)	Paielements fondés en actions
(6.0)	Impôts sur les résultats
(7.1)	Actifs financiers et autres actifs non courants
(7.2)	Clients et comptes rattachés
(7.6)	Produits constatés d'avance
(8.1)	Écarts d'acquisition
(8.2)	Tests de dépréciation
(8.3)	Autres immobilisations incorporelles
(8.4)	Immobilisations corporelles
(9.0)	Contrats de location
(10.0)	Provisions
(11.2)	Autres charges et produits financiers
(11.3)	Trésorerie et équivalents de trésorerie
(11.4)	Emprunts et dettes financières – Endettement net
(11.6)	Instruments financiers inscrits au bilan
(13.2)	Opérations sur titres autodétenus
(13.8)	Résultats par action

Les méthodes comptables ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

1.1 Base de préparation

Les comptes consolidés au 31 décembre 2025 ont été préparés conformément aux normes IFRS publiées par l'IASB et adoptées par l'Union Européenne. Ce référentiel est disponible sur le site Internet de la Commission européenne :

http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statements/index_fr.htm.

1.2 Application de nouvelles normes et interprétations

1.2.1 Nouvelles normes et interprétations d'application obligatoire

Les nouvelles normes, amendements de normes existantes et interprétations adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025 sont les suivants :

- amendements à IAS 21 « Absence de convertibilité » d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2025 et relatif à l'estimation du cours de change au comptant à une date d'évaluation lorsqu'une monnaie n'est pas échangeable contre une autre monnaie.

Ces modifications portant sur la norme IAS 21 n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés au 31 décembre 2025. Par conséquent, aucune information n'est fournie à ce titre dans les annexes.

1.2.2 Normes et interprétations publiées par l'IASB, adoptées par l'UE mais non appliquées par anticipation

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les textes publiés par l'IASB, adoptés par l'Union Européenne mais dont la date d'application est postérieure au 1^{er} janvier 2025. Il s'agit principalement des normes, amendements de normes et interprétations suivants :

- amendements à IFRS 9 et IFRS 7 « Classement et évaluation des instruments financiers » relatifs au renforcement des informations à fournir ;
- amendements à IFRS 9 et IFRS 7 « Contrats de fourniture d'électricité dépendants de la nature » relatifs à la comptabilisation de couverture pour certains contrats de fourniture d'électricité ;
- améliorations annuelles – Volume 11 relatives à des amendements mineurs aux normes IFRS 1, IFRS 7, IFRS 9, IFRS 10 et IAS 7 ;
- amendements à IAS 21 « Conversion dans une monnaie de présentation qui est celle d'une économie hyperinflationniste ».

1.2.3 Normes et interprétations publiées par l'IASB, non adoptées par l'UE et non appliquées par anticipation

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les textes publiés par l'IASB, non encore adoptés par l'Union Européenne, dont la date d'application est postérieure au 1^{er} janvier 2025. Il s'agit principalement des normes, amendements de normes et interprétations suivants :

- norme IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers » applicable au 1^{er} janvier 2027. Cette norme fait l'objet d'un paragraphe spécifique dans la note 1.6 « Impacts de la norme IFRS 18 – Présentation et informations à fournir dans les états financiers » ;
- norme IFRS 19 « Filiales sans responsabilité publique – Informations à fournir » relative à la simplification des informations à fournir pour certaines filiales de groupe publiant des états financiers IFRS.

1.3 Modification de l'affectation du prix d'acquisition des activités SBS

Le 2 septembre 2024, le Groupe faisait l'acquisition de SBS.

Au 31 décembre 2024, l'affectation du prix d'acquisition demeurait provisoire. Au cours du premier semestre 2025, le Groupe a procédé notamment à l'identification et la reconnaissance d'une relation clientèle de 51,3 M€ et des technologies de 67,3 M€, en immobilisations incorporelles, et de l'impôt différé passif associé. La relation clientèle est amortie sur une période de 13 ans. Les technologies sont amorties sur une période de 10 ans.

Ces ajustements étant intervenus dans la période d'évaluation prévue par IFRS 3, ils ont été comptabilisés à la date d'acquisition et ont modifié les données comparatives 2024.

Dans les comptes consolidés publiés au 31 décembre 2024, le Groupe avait identifié et reconnu, de manière temporaire, une relation clientèle de 78,0 M€, amortissable sur 13 ans, et des technologies de 105,2 M€, amortissables sur 10 ans.

L'affectation définitive du prix d'acquisition de SBS est présentée en note 2.2 « Principales acquisitions ».

1.4 Ajustement des comptes consolidés d'ouverture au 1^{er} janvier 2025

Comme décrit dans la note 1.3 « Modification de l'affectation du prix d'acquisition des activités SBS », l'ajustement des actifs incorporels affectés de SBS a été comptabilisé à la date d'acquisition et a donc modifié les données comparatives 2024.

État de la situation financière consolidée ajusté

Les actifs et passifs qui ont été ajustés dans les comptes consolidés 2024 et donc à l'ouverture des comptes consolidés 2025 sont les suivants :

- écart d'acquisition +47,9 M€ ;
- les immobilisations incorporelles -62,6 M€ ;
- capitaux propres +1,4 M€ ;
- impôts différés passifs -16,2 M€.

À la date d'acquisition de SBS, la valeur des actifs incorporels identifiés et reconnus a diminué de 64,6 M€ et les impôts différés passifs associés ont baissé de 16,7 M€. L'écart d'acquisition a ainsi augmenté de 47,9 M€.

En complément, l'impact des amortissements de ces actifs incorporels affectés, entre la date d'acquisition de SBS et la date de clôture au 31 décembre 2024, a baissé de 1,9 M€ et les impôts différés passifs associés ont baissé de 0,5 M€. Le résultat net de l'exercice 2024 a ainsi augmenté les capitaux propres de 1,4 M€.

État de la situation financière consolidée 2024 – Ajusté

Actif

(en milliers d'euros)	31/12/2024 ajusté	31/12/2024 publié
Écarts d'acquisition	545 273	497 356
Immobilisations incorporelles	129 650	192 302
Immobilisations corporelles	19 414	19 414
Droits d'utilisation des biens pris en location	45 856	45 856
Actifs financiers et autres actifs non courants	16 792	16 792
Impôts différés actifs	32 231	32 231
Actifs non courants	789 216	803 951
Stocks et en-cours	4 535	4 535
Clients et comptes rattachés	293 532	293 532
Autres créances courantes	97 399	97 399
Trésorerie et équivalents de trésorerie	41 437	41 437
Actifs courants	436 904	436 904
TOTAL DE L'ACTIF	1 226 120	1 240 855

Capitaux propres et passif

(en milliers d'euros)	31/12/2024 ajusté	31/12/2024 publié
Capital	59 492	59 492
Réserves liées au capital	223 714	223 714
Réserves consolidées et autres réserves	209 905	209 905
Résultat de l'exercice	40 612	39 167
Capitaux propres – part attribuable aux propriétaires de la société mère	533 724	532 279
Participations ne donnant pas le contrôle	109	109
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	533 832	532 388
Emprunts et dettes financières – part à long terme	264 365	264 365
Dettes financières de location – part à long terme	44 904	44 904
Impôts différés passifs	28 851	45 031
Engagements de retraite et assimilés	34 866	34 866
Autres dettes non courantes y compris les provisions à long terme	5 461	5 461
Passifs non courants	378 447	394 627
Emprunts et dettes financières – part à court terme	27 380	27 380
Dettes financières de location – part à court terme	9 447	9 447
Fournisseurs et comptes rattachés	28 672	28 672
Produits constatés d'avance	88 631	88 631
Autres dettes courantes	159 710	159 710
Passifs courants	313 841	313 841
TOTAL DU PASSIF	692 288	708 468
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF	1 226 120	1 240 855

État du résultat net consolidé ajusté

Les résultats nets ont été ajustés dans les comptes consolidés 2024 pour un montant de +1,4 M€ :

- amortissement des actifs incorporels affectés +1,9 M€ ;
- impôts différés -0,5 M€ ;
- résultat de l'exercice +1,4 M€.

État du résultat net consolidé 2024 – Ajusté

(en milliers d'euros)	Exercice 2024 ajusté	Exercice 2024 publié
Chiffre d'affaires	461 878	461 878
Charges de personnel	-266 778	-266 778
Achats et charges externes	-94 733	-94 733
Impôts et taxes	-4 057	-4 057
Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	-11 660	-11 660
Autres produits et charges opérationnels courants	3 076	3 076
Résultat opérationnel d'activité	87 725	87 725
en % du CA HT	19,0 %	19,0 %
Charges liées aux stock-options et assimilés	-6 140	-6 140
Dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés	-6 612	-8 560
Résultat opérationnel courant	74 974	73 026
en % du CA HT	16,2 %	15,8 %
Autres produits et charges opérationnels	-11 653	-11 653
Résultat opérationnel	63 321	61 373
en % du CA HT	13,7 %	13,3 %
Coût de l'endettement financier net	-10 158	-10 158
Autres produits et charges financiers	-4 565	-4 565
Impôt sur le résultat	-7 901	-7 398
Résultat net des activités poursuivies	40 696	39 251
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	40 696	39 251
en % du CA HT	8,8 %	8,5 %
dont part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	84	84
dont part attribuable aux propriétaires de la société mère	40 612	39 167

Résultat net par action – part attribuable aux propriétaires de la société mère

(en euros)	Exercice 2024 ajusté	Exercice 2024 publié
Résultat de base par action	1,73	1,67
Résultat dilué par action	1,68	1,62

1.5 Réforme fiscale internationale – Pilier 2

Les premières conclusions menées par le groupe 74Software ont été décrites dans la note 1.4 « Réforme fiscale internationale – Pilier 2 » du chapitre 5 « Comptes consolidés » du Document d'enregistrement universel 2024.

Cette réforme fiscale internationale a pour objectif de mettre en place une imposition minimale sur les bénéfices de 15 % dans les juridictions où les groupes internationaux exercent des activités. À ce stade, le Groupe 74Software serait concerné par cette réforme fiscale à travers sa holding Sopra GMT dont le chiffre d'affaires consolidé est supérieur à 750 M€.

Comme décrit dans la note 7.2.5 du chapitre 7 « Capital et actionnariat 74Software » du Document d'enregistrement universel 2025, Sopra GMT est la holding animatrice de 74Software et de Sopra Steria Group. Elle exerce un contrôle sur le groupe 74Software du fait de la détention directe et indirecte (dans le cadre du concert) de plus de la moitié du capital social et des droits de vote exerçables.

L'exercice 2025 constitue la première année d'application du dispositif, avec la mise en œuvre des mesures de sauvegarde transitoires fondées sur le reporting CbCR – *Country-by-country reporting*. Ces tests ont été réalisés en combinant, par juridiction, les entités du groupe 74Software avec celles de Sopra Steria Group.

Au titre de l'exercice 2025, les analyses menées sur la base des données CbCR et des informations financières consolidées font ressortir, pour certaines juridictions, un taux effectif d'imposition inférieur à 15 %, notamment en Bulgarie, aux Émirats Arabes Unis et aux États-Unis. Les tests de minimis ne sont pas applicables pour ces juridictions au regard des seuils de chiffre d'affaires et de résultat avant impôt. En Bulgarie et aux Émirats Arabes Unis, ces écarts résultent principalement de taux d'imposition statutairement bas. Aux États-Unis, le taux effectif inférieur à 15 % s'explique essentiellement par l'utilisation de pertes fiscales reportables antérieures.

Au vu des analyses réalisées à ce stade, le Groupe ne constate pas d'impact significatif au titre d'un impôt complémentaire Pilier 2 au 31 décembre 2025. Les travaux d'analyse se poursuivent afin d'anticiper les éventuelles conséquences lors des exercices futurs.

1.6 Impacts de la norme IFRS 18 « Présentation des états financiers et informations à fournir »

La norme IFRS 18 « Présentation des états financiers et informations à fournir » remplacera IAS 1 et introduira une nouvelle structuration du compte de résultat autour de catégories normées (Exploitation, Investissement, Financement), ainsi qu'un encadrement renforcé des indicateurs de performance définis par la Direction (*Management Performance Measures – MPM*).

La norme sera d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2027. Le Groupe n'envisage pas d'application anticipée à ce stade.

Le Groupe a engagé en 2025 des travaux d'analyse visant à identifier les impacts potentiels de la norme sur la présentation de ses états financiers consolidés. Ces travaux portent notamment sur la structuration du compte de résultat, les reclassements éventuels entre catégories et l'encadrement des MPM.

À ce stade, les principaux effets identifiés concernent des reclassements de présentation, notamment certains éléments actuellement présentés en résultat financier (dont le financement du Crédit d'Impôt Recherche et certains effets de change liés à l'activité) qui pourraient être reclassés en exploitation conformément à leur nature économique.

Les coûts IFRS 2, les amortissements des actifs incorporels affectés ainsi que les autres produits et charges opérationnels seront intégrés au Résultat d'Exploitation au sein d'un compte de résultat présenté par nature.

Le Groupe analyse actuellement les indicateurs de performance qu'il pourrait présenter en tant que MPM au sens d'IFRS 18. Aucune décision définitive n'a été arrêtée à ce stade. Le cas échéant, ces indicateurs feront l'objet d'une définition formalisée et d'une réconciliation avec les sous-totaux IFRS.

Le Groupe évalue également les conséquences éventuelles sur le tableau des flux de trésorerie et sur les informations à fournir en annexe. Aucun impact significatif sur la performance économique ou la situation financière du Groupe n'est anticipé à ce stade.

À ce jour, les analyses confirment que l'application d'IFRS 18 devrait principalement affecter la présentation et le niveau d'information fournie, sans incidence attendue sur les fondamentaux économiques du Groupe.

1.7 Prise en compte des risques climatiques

Le Groupe estime que, actuellement, les changements climatiques n'influent pas sur ses états financiers, compte tenu de la nature de ses activités. Le Groupe a défini une trajectoire pour réduire ses émissions d'ici à 2028. En 2025, cet engagement environnemental a un impact non significatif sur ses comptes.

1.8 Estimations et jugements comptables déterminants



PRINCIPES COMPTABLES, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS

La préparation des états financiers implique de procéder à des estimations et de retenir des hypothèses concernant l'évaluation de certains actifs et passifs inscrits au bilan consolidé et certains éléments du compte de résultat.

La Direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe.

Ces estimations et jugements, continuellement mis à jour, sont fondés d'une part sur les informations historiques et d'autre part sur l'anticipation d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances. Compte tenu de la part d'incertitude relative à la réalisation des hypothèses concernant le futur, les estimations comptables qui en découlent peuvent différer des résultats effectifs se révélant ultérieurement.

1.8.1 Estimations et hypothèses comptables déterminantes



PRINCIPES COMPTABLES, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS

Les hypothèses et estimations susceptibles d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante concernent principalement :

Note	Principes comptables déterminants
(4.1)	Reconnaissance des revenus
(5.3)	Évaluation des engagements de retraite
(6.0)	Évaluation des actifs d'impôt différé
(8.1)	Évaluation des écarts d'acquisition
(10.0)	Évaluation des provisions

1.8.2 Jugements déterminants lors de l'application des méthodes comptables



PRINCIPES COMPTABLES, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS

Aucun jugement réalisé par la Direction lors de l'application des méthodes comptables du Groupe (à l'exclusion de ceux qui impliquent des estimations) n'a d'impact significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

1.9 Format et conversion des états financiers

1.9.1 Format des états financiers



PRINCIPES COMPTABLES, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS

Concernant la présentation des comptes consolidés, 74Software applique la recommandation de l'Autorité des normes comptables (ANC) n° 2020-01 du 6 mars 2020 relative au format des comptes consolidés des entreprises établis selon des normes comptables internationales.

Le format du compte de résultat a été adapté pour améliorer la présentation de la performance de l'entreprise : un agrégat intitulé « Résultat opérationnel d'activité » a été introduit avant le Résultat opérationnel courant. Il s'agit d'un indicateur utilisé en interne par la Direction pour évaluer la performance de l'entreprise. Cet indicateur correspond au Résultat opérationnel courant retraité :

- de la charge relative au coût et aux avantages accordés aux bénéficiaires d'actions gratuites ;
- des dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés.

Le Résultat opérationnel est ensuite obtenu en additionnant au Résultat opérationnel courant les Autres produits et charges opérationnels. Ceux-ci correspondent à des produits et des charges opérationnels inhabituels, anormaux, peu fréquents, non prédictifs, et de montant particulièrement significatif. Ils sont présentés de manière distincte afin de faciliter la compréhension de la performance liée aux activités courantes.

Enfin, dans l'analyse de la Variation de l'endettement net, le Groupe distingue l'*EBITDA*. Cet agrégat correspond au Résultat opérationnel d'activité hors dotations aux amortissements et provisions incluses dans ce dernier indicateur.

1.9.2 Conversion des états financiers

a. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers



PRINCIPES COMPTABLES, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du périmètre de consolidation sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« monnaie fonctionnelle »).

Les comptes consolidés sont établis en euros, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Société mère 74Software SA.

b. Conversion des comptes des filiales étrangères



PRINCIPES COMPTABLES, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS

Les filiales ont pour monnaie fonctionnelle leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions. Les comptes de toutes les entités du périmètre de consolidation dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis en euros selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actifs et de passifs sont convertis au taux de change de clôture ;
- les produits, les charges et les flux de trésorerie sont convertis au taux de change moyen de l'exercice ;
- tous les écarts de conversion en résultant sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres sous la rubrique *Autres éléments du résultat global* et sont stockés en capitaux propres dans les réserves de conversion (cf. note 13.7).

Les écarts de change découlant de la conversion d'investissements nets dans des activités à l'étranger sont enregistrés en tant que composante distincte des capitaux propres sous la rubrique *Réserves de conversion* en application de la norme IAS 21. Les écarts de change relatifs aux prêts intra-groupe sont considérés comme faisant partie intégrante de l'investissement net du Groupe dans les filiales étrangères concernées.

Lorsqu'une activité étrangère est cédée, ces écarts de conversion sont comptabilisés au compte de résultat dans les pertes et profits de cession.

L'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme des actifs et des passifs de l'activité à l'étranger et convertis au cours de clôture.

Hyperinflation au Liban

L'économie du Liban est une économie en hyperinflation. IAS 29 « Information financière dans les économies hyperinflationnistes » définit les retraitements à apporter dans cette situation. La monnaie fonctionnelle de la filiale du Groupe dans ce pays est le dollar américain. Dans cette situation, la norme n'est pas applicable.

Les taux utilisés pour la conversion des principales devises étrangères au sein du Groupe sont les suivants :

1€/Devise	Taux moyens de la période		Taux de fin de période	
	Exercice 2025	Exercice 2024	Exercice 2025	Exercice 2024
Couronne suédoise	11,0663	11,4325	10,8215	11,4590
Dirham marocain	10,5526	10,7539	10,7110	10,4919
Dollar américain	1,1300	1,0824	1,1750	1,0389
Dollar australien	1,7518	1,6397	1,7581	1,6772
Dollar de Hong Kong	8,8104	8,4454	9,1464	8,0686
Dollar de Singapour	1,4756	1,4458	1,5105	1,4164
Franc suisse	0,9370	0,9526	0,9314	0,9412
Leu roumain	5,0424	4,9746	5,0968	4,9743
Lev bulgare	1,9558	1,9558	1,9558	1,9558
Livre sterling	0,8568	0,8466	0,8726	0,8292
Réal (Brésil)	6,3072	5,8283	6,4364	6,4253
Roupie indienne	98,5239	90,5563	105,5965	88,9335

c. Conversion des opérations en devises



PRINCIPES COMPTABLES, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS

Les opérations en devises étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours du jour de la transaction.

Les gains et les pertes de change résultent soit du règlement de ces opérations, soit de la conversion au cours de clôture des actifs et des passifs monétaires libellés en devises étrangères. Les gains et les pertes de change sont comptabilisés en résultat, sauf lorsqu'ils sont imputés directement en capitaux propres, soit au titre de couvertures éligibles de flux de trésorerie, soit au titre d'un investissement net dans une entité étrangère.

Note 2 Méthodes et périmètre de consolidation

2.1 Méthodes de consolidation



PRINCIPES COMPTABLES, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS

La société 74Software est l'entreprise consolidante.

Les comptes des entreprises placées sous le contrôle exclusif de 74Software sont consolidés par intégration globale. Le Groupe contrôle une entité émettrice lorsqu'il est exposé ou qu'il a des droits à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Par conséquent, le Groupe contrôle une entité émettrice si et seulement si tous les éléments ci-dessous sont réunis :

- le Groupe détient le pouvoir sur l'entité émettrice ; et
- le Groupe est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice ; et
- le Groupe a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

74Software n'exerce d'influence notable ou de contrôle conjoint sur aucune entreprise. 74Software ne contrôle, directement ou indirectement, aucune entité *ad hoc*.

Les transactions intra-groupe, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés.

Les comptes des entités consolidées sont tous arrêtés au 31 décembre. Ils sont le cas échéant retraités afin d'assurer l'homogénéité des règles de comptabilisation et d'évaluation appliquées par le Groupe.

Le périmètre de consolidation est présenté en note 17.

2.2 Principales acquisitions

PRINCIPES COMPTABLES, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS

Regroupements d'entreprises

Le Groupe applique la norme IFRS 3 révisée à l'achat d'actifs et la reprise de passifs constituant une entreprise. L'acquisition d'actifs ou de groupes d'actifs ne constituant pas une entreprise est comptabilisée selon les normes applicables à ces actifs (IAS 38, IAS 16 et IFRS 9).

Depuis l'entrée en vigueur de la norme IFRS 3 révisée le 1^{er} janvier 2010, le Groupe applique les principes suivants :

- les frais de transactions sont comptabilisés immédiatement en autres charges opérationnelles lorsqu'ils sont encourus ;
- pour chaque regroupement, le Groupe analyse l'opportunité d'opter pour la comptabilisation d'un goodwill dit « complet », c'est-à-dire prenant en compte la part de goodwill revenant aux intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle en date d'acquisition (évalués à la juste valeur), ou pour la comptabilisation d'un goodwill dit « partiel », ce qui revient à évaluer les intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle pour leur quote-part dans la juste valeur de l'actif net identifiable acquis ;
- tout ajustement de prix potentiel est estimé à sa juste valeur à la date d'acquisition. Cette évaluation initiale ne peut être ajustée ultérieurement en contrepartie du goodwill qu'en cas de nouvelles informations liées à des circonstances existant à la date d'acquisition et dans la mesure où cette évaluation intervient lors de la période intercalaire (12 mois). Tout ajustement postérieur à la période intercalaire de la dette financière comptabilisée au titre d'un complément de prix, ne répondant pas à ces critères, est comptabilisé en contrepartie du résultat global du Groupe.

Le Groupe comptabilise tout regroupement d'entreprises selon la méthode de l'acquisition qui consiste :

- à évaluer et à comptabiliser à la juste valeur à la date d'acquisition les actifs identifiables acquis et les passifs repris. Le Groupe identifie et affecte ces éléments sur la base des dispositions contractuelles, des conditions économiques et de ses politiques comptables et de gestion ;
- à évaluer et à comptabiliser à la date d'acquisition la différence dénommée « écart d'acquisition » ou goodwill entre :
 - d'une part, la somme du prix d'acquisition de l'entreprise acquise et du montant des intérêts minoritaires dans l'acquise,
 - d'autre part, le solde net des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

La date de l'acquisition est la date à laquelle le Groupe obtient effectivement le contrôle de l'entreprise acquise.

Le prix d'acquisition de l'entreprise acquise correspond à la juste valeur, à la date d'acquisition, des éléments de rémunération remis au vendeur en échange du contrôle de l'acquise, en excluant tout élément qui rémunère une transaction distincte de la prise de contrôle.

Dans le cas où la comptabilisation initiale ne peut être déterminée que provisoirement avant la fin de la période au cours de laquelle le regroupement est effectué, l'acquéreur comptabilise le regroupement en utilisant des valeurs provisoires. L'acquéreur doit ensuite comptabiliser les ajustements de ces valeurs provisoires liés à l'achèvement de la comptabilisation initiale, dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Entrées de périmètre

Il n'y a pas eu d'entrées de périmètre en 2025.

En 2024, le Groupe avait procédé à l'acquisition suivante :

SBS – le 2 septembre 2024, le Groupe avait réalisé l'acquisition de SBS (ex-Sopra Banking Software), permettant à la Société de devenir l'un des principaux éditeurs français de logiciels d'entreprise, avec des positions de premier plan dans l'industrie bancaire et les services financiers. Les activités de SBS avaient été intégrées dans les comptes de 74Software à compter du 1^{er} septembre 2024. Les actifs acquis et les passifs assumés avaient été évalués à -120,2 M€, avec un écart d'acquisition de 235,5 M€. En outre, les actifs nets acquis comprenaient la reconnaissance des actifs incorporels suivants : une relation clientèle de 51,3 M€ et des technologies pour 67,3 M€.

L'acquisition de SBS était sans complément de prix au-delà du complément de prix déjà versé. La valeur d'entreprise de SBS était 310,5 M€ et 304,4 M€, nette de trésorerie acquise.

L'affectation du prix d'acquisition est désormais définitive et se décompose de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2025
Prix d'acquisition	108 365
Valeur actualisée des compléments de prix	6 836
Coût d'acquisition	115 201
Remboursement de la dette financière de SBS	195 346
Valeur d'entreprise	310 547
Coût d'acquisition	115 201
Actif net acquis, hors écarts d'acquisition existants	-208 224
Actifs incorporels affectés nets d'impôts différés	87 972
Total des actifs nets acquis et passifs nets repris	-120 253
ÉCART D'ACQUISITION (SBS)	235 454

Le Groupe avait valorisé des technologies de SBS et des relations clientèle au 31 décembre 2024. Celles-ci sont détaillées dans la note 8.3 « Autres immobilisations incorporelles ».

Le détail de l'actif net définitif de SBS est détaillé ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Valeur comptable chez le vendeur	Retraitements	Juste Valeur
Immobilisations incorporelles	64 950	53 641	118 591
Immobilisations corporelles	9 246	—	9 246
Immobilisations financières	1 918	—	1 918
Droits d'utilisation des biens pris en location	31 278	480	31 758
Impôts différés actifs	11 031	—	11 031
Actifs courants	169 194	-17 295	151 899
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 159	—	6 159
Passifs financiers	-195 350	—	-195 350
Dettes financières de location	-33 375	-304	-33 679
Provisions retraites et engagements assimilés	-20 614	-2 786	-23 400
Provisions Risques et charges >1 an	-2 085	-807	-2 892
Autres dettes non courantes	-323	—	-323
Impôts différés passifs	-4 496	-17 570	-22 067
Passifs courants	-174 251	1 109	-173 143
ACTIF NET ACQUIS	-136 719	16 466	-120 253

Les actifs nets acquis et les écarts d'acquisitions reconnus provisoirement en 2024 étaient détaillés dans la note 8.1.2. du Document d'enregistrement universel 2024.

2.3 Autres mouvements de périmètre

Sorties de périmètre

Il n'y a pas eu de sorties de périmètre en 2025.

Les sociétés Axway Software China en Chine et DXchange en Inde avaient été liquidées en 2024.

Note 3 Information sectorielle

PRINCIPES COMPTABLES, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS

En application d'IFRS 8, l'information sectorielle est basée sur les données internes de gestion utilisées par le management de 74Software. Le Groupe est géré sur une base reflétant à la fois ses métiers et la répartition géographique de ses activités. Le portefeuille du Groupe est composé de deux éditeurs de logiciels : Axway et SBS.

Le Groupe est qualifié de duo-sectoriel dans la mesure où il est possible d'obtenir un chiffre d'affaires et un Résultat opérationnel d'activité (ROA) pour chacun des deux éditeurs. Le principal décideur opérationnel dispose régulièrement des éléments suivants :

Éditeur Axway

- un chiffre d'affaires par métier et par zone géographique ; et
- un ROA consolidé.

Éditeur SBS

- un chiffre d'affaires par métier et par zone géographique ; et
- un ROA consolidé.

3.1 Ventilation par métiers du chiffre d'affaires

Axway

(en milliers d'euros)

	Exercice 2025		Exercice 2024	
Produits logiciels	302 527	89,5 %	293 945	89,1 %
Chiffre d'affaires récurrent	296 680	87,8 %	283 705	86,0 %
dont Maintenance & support	50 042	14,8 %	68 404	20,7 %
dont Souscription Customer-managed	189 523	56,1 %	163 585	49,6 %
dont Revenus initiaux	118 126	35,0 %	103 941	31,5 %
dont Revenus récurrents	71 397	21,1 %	59 645	18,1 %
dont Souscription Own-managed	57 116	16,9 %	51 715	15,7 %
Licences	5 847	1,7 %	10 240	3,1 %
Services	35 386	10,5 %	35 818	10,9 %
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES AXWAY	337 912	100 %	329 763	100 %

SBS

(en milliers d'euros)

	Exercice 2025		Exercice 2024	
Produits logiciels	274 904	74,1 %	96 266	72,5 %
Chiffre d'affaires récurrent	236 347	63,7 %	78 759	59,3 %
dont Maintenance & support	125 779	33,9 %	44 741	33,7 %
dont Souscription Customer-managed	25 348	6,8 %	8 702	6,6 %
dont Revenus initiaux	10 346	2,8 %	4 323	3,3 %
dont Revenus récurrents	15 002	4,0 %	4 379	3,3 %
dont Souscription Own-managed	85 220	23,0 %	25 316	19,1 %
Licences	38 557	10,4 %	17 507	13,2 %
Services	96 297	25,9 %	36 441	27,5 %
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES SBS	371 201	100 %	132 707	100 %

Le chiffre d'affaires de SBS publié en 2024 était limité à quatre mois d'activité, de septembre à décembre.

74Software

(en millions d'euros)	Exercice 2025				Exercice 2024 publié (4 mois)				Exercice 2024 pro forma (12 mois)			
	Axway 12 mois	SBS 12 mois	Ajuste- ments Groupe	74S Publié	Axway 12 mois	SBS 4 mois	Ajuste- ments Groupe	74S Publié	Axway 12 mois	SBS 12 mois	Ajuste- ments Groupe	74S Publié
Produits logiciels	303	275	-2	576	294	96	-1	390	294	252	-2	544
Chiffre d'affaires récurrent	297	236	-2	531	284	79	-1	362	284	215	-2	497
dont Maintenance & support	50	126	—	176	68	45	—	113	68	127	-1	195
dont Souscription Customer-managed	190	25	-2	213	164	9	—	172	164	21	-1	183
dont Revenus initiaux	118	10	—	128	104	4	—	108	104	13	—	117
dont Revenus récurrents	71	15	-2	85	60	4	—	64	60	8	-1	67
dont Souscription Own-managed	57	85	—	142	52	25	—	77	52	67	—	119
Licences	6	39	—	44	10	18	—	28	10	37	—	47
Services	35	96	—	132	36	36	—	72	36	110	—	146
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES 74SOFTWARE	338	371	-2	707	330	133	-1	462	330	362	-2	690

Les principaux clients du Groupe représentent individuellement 10 % ou moins des revenus. 74Software a une faible dépendance à l'égard de ces principaux clients.

3.2 Ventilation géographique du chiffre d'affaires

Axway

(en milliers d'euros)	Exercice 2025		Exercice 2024	
Europe	163 460	48,4 %	167 629	50,8 %
dont France	90 788	26,9 %	80 301	24,4 %
dont UK	13 957	4,1 %	11 110	3,4 %
Amérique	147 573	43,7 %	137 449	41,7 %
dont États-Unis	140 425	41,6 %	122 264	37,1 %
Moyen Orient & Afrique	7 785	2,3 %	4 770	1,4 %
Asie & Pacifique	19 094	5,7 %	19 914	6,0 %
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES AXWAY	337 912	100 %	329 763	100 %

SBS

(en milliers d'euros)	Exercice 2025		Exercice 2024	
Europe	264 116	71,2 %	93 453	70,4 %
dont France	124 893	33,6 %	42 262	31,8 %
dont UK	83 157	22,4 %	31 005	23,4 %
Amérique	12 296	3,3 %	5 130	3,9 %
dont États-Unis	10 601	2,9 %	4 697	3,5 %
Moyen Orient & Afrique	83 097	22,4 %	28 974	21,8 %
Asie & Pacifique	11 692	3,1 %	5 150	3,9 %
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES SBS	371 201	100 %	132 707	100 %

Le chiffre d'affaires de SBS publié en 2024 était limité à quatre mois d'activité, de septembre à décembre.

74Software

(en millions d'euros)	Exercice 2025				2024 publié (SBS 4 mois)				Exercice 2024 pro forma (12 mois)			
	Axway 12 mois	SBS 12 mois	Ajuste- ments Groupe	74S Publié	Axway 12 mois	SBS 4 mois	Ajuste- ments Groupe	74S Publié	Axway 12 mois	SBS 12 mois	Ajuste- ments Groupe	74S Publié
Europe	163	264	-2	426	168	93	-1	260	168	253	-2	419
dont France	91	125	-2	214	80	42	-1	122	80	116	-2	195
dont UK	14	83	—	97	11	31	—	42	11	82	—	93
Amérique	148	12	—	160	137	5	—	143	137	13	—	150
dont États-Unis	140	11	—	151	122	5	—	127	122	11	—	134
Moyen Orient & Afrique	8	83	—	91	5	29	—	34	5	81	—	85
Asie & Pacifique	19	12	—	31	20	5	—	25	20	16	—	36
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES 74SOFTWARE	338	371	-2	707	330	133	-1	462	330	362	-2	690

3.3 Résultats sectoriels

Axway

(en milliers d'euros)	Exercice 2025		Exercice 2024	
Chiffre d'affaires	337 912	— %	329 763	— %
Marge brute	258 558	76,5 %	241 786	73,3 %
Résultat opérationnel d'activité	73 156	21,6 %	68 974	20,9 %

SBS

(en milliers d'euros)	Exercice 2025		Exercice 2024	
Chiffre d'affaires	371 201	— %	132 707	— %
Marge brute	217 522	58,6 %	79 026	59,5 %
Résultat opérationnel d'activité	37 866	10,2 %	18 751	14,1 %

Les résultats sectoriels de SBS publiés en 2024 étaient limités à quatre mois d'activité, de septembre à décembre.

74Software

(en millions d'euros)	Exercice 2025				Exercice 2024 publié (SBS 4 mois)				Exercice 2024 pro forma (12 mois)			
	Axway 12 mois	SBS 12 mois	Ajuste- ments Groupe	74S Publié	Axway 12 mois	SBS 4 mois	Ajuste- ments Groupe	74S Publié	Axway 12 mois	SBS 12 mois	Ajuste- ments Groupe	74S Publié
Chiffre d'affaires	338	371	-2	707	330	133	-1	462	330	362	-2	690
Marge brute	259	218	—	476	242	79	—	320	242	207	—	449
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL D'ACTIVITÉ	73	38	-4	107	69	19	—	88	69	25	—	94

3.4 Ventilation géographique des actifs non courants

Axway

(en milliers d'euros)	Exercice 2025		Exercice 2024	
France	108 323	32,3 %	105 973	29,7 %
International	227 119	67,7 %	250 294	70,3 %
TOTAL ACTIF NON COURANT AXWAY*	335 443	100,0 %	356 267	100,0 %

* Hors instruments financiers, actifs d'impôts différés, actifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

SBS

(en milliers d'euros)	Exercice 2025		Exercice 2024	
France	384 966	94,2 %	384 767	92,4 %
International	23 894	5,8 %	31 790	7,6 %
TOTAL ACTIF NON COURANT SBS*	408 860	100,0 %	416 557	100,0 %

* Hors instruments financiers, actifs d'impôts différés, actifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

Note 4 Résultat opérationnel

Les commentaires sur le Résultat opérationnel présentés dans la note ci-dessous portent sur les comptes consolidés incluant douze mois d'Axway et quatre mois de SBS au titre de l'exercice 2024.

Les variations observées entre les exercices 2025 et 2024 sur les principaux postes du compte de résultat s'expliquent en grande partie par l'élargissement du périmètre de consolidation.

En 2025, le Résultat opérationnel d'activité s'est établi à 107,3 M€ sur la période, soit 15,2 % du chiffre d'affaires incluant douze mois d'activité de SBS. En 2024, le Résultat opérationnel d'activité s'élevait à 87,7 M€, soit 19,0 % du chiffre d'affaires incluant quatre mois d'activité de SBS.

En 2025, le Résultat opérationnel s'est établi à 73,3 M€ sur la période, soit 10,4 % du chiffre d'affaires incluant douze mois d'activité de SBS. En 2024, le Résultat opérationnel s'élevait à 63,3 M€, soit 13,7 % du chiffre d'affaires incluant quatre mois d'activité de SBS.

4.1 Chiffre d'affaires

4.1.1 Reconnaissance des revenus



PRINCIPES COMPTABLES, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS

La norme applicable est IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ».

Les prestations fournies dans le cadre de l'activité Progiciels comprennent :

- le droit d'utilisation (Licences) des progiciels ;
- la Souscription de type *Software as a Service* ;
- la Maintenance ;
- des services associés : installation, paramétrage, adaptation, formation.

a. En règle générale, des contrats distincts de licence et de maintenance d'une part, et de services associés d'autre part, sont conclus avec les clients

Dans ce cas, les différents éléments constitutifs de ces contrats sont comptabilisés de la manière suivante :

I. Le chiffre d'affaires Licences

Le chiffre d'affaires Licences est comptabilisé immédiatement lors de la livraison car les accords de vente de licence constituent, en substance, une vente de droits. La livraison doit être considérée comme accomplie lorsque toutes les obligations contractuelles ont été remplies. Elles sont remplies lorsque les prestations, restant éventuellement à exécuter, ne sont pas significatives et ne sont pas susceptibles de remettre en cause l'acceptation par le client des produits livrés ou des services rendus.

II. Le chiffre d'affaires Maintenance

Le chiffre d'affaires Maintenance est comptabilisé *prorata temporis* et, généralement, facturé d'avance.

III. Le chiffre d'affaires des prestations de services

Le chiffre d'affaires des prestations de services en mode régie est enregistré au fur et à mesure de la réalisation de ces prestations, c'est-à-dire généralement au moment de la facturation. Le chiffre d'affaires des prestations de services en mode forfait est comptabilisé suivant la méthode à l'avancement décrite au paragraphe e ci-dessous.

b. Prestations dans le cadre d'un contrat de *Software as a Service*

Le fournisseur transfère le contrôle du service progressivement au client et de ce fait reconnaît le chiffre d'affaires progressivement : « le client reçoit et consomme simultanément les avantages procurés par la prestation au fur et à mesure où celle-ci a lieu. »

En complément, l'offre *Customer Managed*, répondant à une demande croissante de nos clients, fait l'objet d'une reconnaissance des revenus spécifique décrite ci-dessous.

L'offre *Customer Managed* est une offre *Hybrid Integration Platform*, vendue au client sous la forme d'un ensemble de prestations qui inclut à la fois :

- des éléments *on-premise*, hébergés chez le client ;
- des éléments *Software as a Service*, hébergés par le Groupe.

Trois obligations de performance distinctes sont ainsi identifiées : Licences, Maintenance et Souscription. Conformément à IFRS 15, le chiffre d'affaires est enregistré selon trois méthodes différentes.

I. Les prestations *on-premise*

Elles sont reconnues au moment de la livraison, c'est-à-dire au moment où le transfert de contrôle de la licence *on-premise* est réalisé. Ces éléments sont hébergés chez le client, comme des licences classiques. La reconnaissance des revenus se fait donc suivant le même modèle que pour une licence *on-premise* classique, à savoir :

- une partie Licences (obligation de performance qui sera reconnue en totalité au moment du transfert de contrôle et de la mise à disposition des clés) ; et
- une partie Maintenance (obligation de performance associée qui sera reconnue sur la durée du contrat).

II. Les prestations liées au *Software as a Service*

Ces prestations, mises à jour, maintenues et hébergées par Axway, sont reconnues de manière linéaire sur la durée du contrat (obligation de performance unique).

Le prix de transaction du contrat est affecté à chaque obligation de performance conformément à la grille tarifaire. Si le prix de transaction du contrat s'accompagne d'une remise par rapport à la grille tarifaire, cette remise est alors appliquée proportionnellement au chiffre d'affaires de chaque obligation de performance qui compose le contrat.

c. Parfois, des contrats composés d'obligations de performance distinctes (licence, maintenance, prestations associées...) peuvent être négociés pour un prix global

Dans ce cas, le prix de transaction du contrat est affecté à chaque obligation de performance comme suit : le montant du chiffre d'affaires attribuable à la Licence est obtenu par différence entre le montant total du contrat et la juste valeur des autres performances qui le composent c'est-à-dire la maintenance et les prestations associées.

Cette valorisation des autres éléments est effectuée par référence aux prix facturés aux clients, lorsque l'élément est vendu séparément (grille tarifaire) ou sur la base d'un prix de vente déterminé en fonction des meilleures estimations de la Direction. Le montant de la licence, montant résiduel, est comptabilisé à la livraison.

d. Dans certains cas, assez rares, les services associés peuvent être considérés comme essentiels au fonctionnement du progiciel ou à la mise en place du service *Software as a Service*

En cas de vente de progiciel, cette situation peut se présenter lorsque les projets présentent un degré de complexité significatif et sont susceptibles de comporter des risques particuliers quant à leur achèvement. Le projet est alors considéré dans son ensemble et fait l'objet d'un suivi particulier par la Direction Qualité. Il donne lieu à comptabilisation suivant la méthode à l'avancement décrite au paragraphe e ci-dessous.

En cas de travaux préliminaires et jugés essentiels à la mise en place de la solution *Software as a Service*, le contrat est considéré en son ensemble, le chiffre d'affaires est reconnu progressivement sur la durée du contrat comme décrit au paragraphe b ci-dessus.

- Prestations d'assistance technique, de conseil, de formation, de réalisation en régie.

Elles sont comptabilisées au fur et à mesure que le service est rendu, c'est-à-dire en règle générale au moment de la facturation.

La production fait l'objet d'un examen à chaque arrêté de comptes :

- les services rendus non encore ou partiellement facturés sont évalués en fonction du prix de vente contractuel et des temps passés facturables. Ils sont enregistrés en chiffre d'affaires et figurent au bilan à la rubrique *Factures à établir* du poste *Clients et comptes rattachés* ;
- les prestations facturées mais non encore totalement exécutées sont déduites du chiffre d'affaires facturé et sont portées au passif du bilan au poste *Produits constatés d'avance*.

e. Prestations faisant l'objet d'un contrat au forfait

Ces contrats sont caractérisés par un engagement en termes de prix, de conformité et de délai. Le chiffre d'affaires et le résultat dégagés sur le contrat sont comptabilisés en fonction d'une estimation qualifiée de l'avancement du contrat déterminée suivant les procédures Qualité en vigueur dans le Groupe.

f. Les soldes de contrats dans l'état de la situation financière

Les prestations rendues non encore ou partiellement facturées figurent au bilan à la rubrique *Factures à établir* du poste *Clients et comptes rattachés*. Celles facturées mais non encore totalement exécutées (*Passifs sur contrats clients*) figurent au bilan au poste *Produits constatés d'avance* pour la part à moins d'un an et au poste *Autres dettes non courantes* pour la part à plus d'un an. Les actifs et passifs sur contrats clients sont présentés sur une base nette pour chaque contrat individuel.

g. Actifs comptabilisés au titre des coûts d'obtention ou d'exécution de contrats conclus avec des clients

Coûts d'obtention de contrat : les commissions des commerciaux sur les revenus de Souscription

Les coûts d'obtention d'un contrat sont comptabilisés à l'actif si deux conditions sont remplies : ils n'auraient pas été encourus si le contrat n'avait pas été obtenu et ils sont recouvrables. Il peut s'agir de commissions de commerciaux si celles-ci sont spécifiquement et uniquement liées à l'obtention d'un contrat et n'ont donc pas été accordées de manière discrétionnaire.

Les coûts d'obtention de contrat capitalisés et reportés en *Charges constatées d'avance* (poste *Autres créances courantes*) sont repris en résultat selon un mode cohérent avec la reconnaissance des revenus et ne donnent jamais lieu à reconnaissance de chiffre d'affaires.

Coûts d'exécution de contrat : phase préparatoire des contrats de Souscription

Les coûts d'exécution ou de mise en œuvre d'un contrat sont des coûts directement liés au contrat. Ils sont nécessaires à la réalisation des obligations de prestation dans le futur et que l'on s'attend à recouvrer. Ils ne remplissent pas les critères définis dans les principes généraux pour constituer une obligation de prestation distincte.

Les contrats de Souscription nécessitent des phases préparatoires (intégration fonctionnelle, mise en place de l'environnement technique) dans le but d'accéder à une phase cible d'exploitation. Elles ne représentent pas des obligations distinctes mais constituent des coûts de mise en œuvre du contrat qui sont capitalisés et reconnus en *Charges constatées d'avance* (poste *Autres créances courantes*).

Les coûts d'exécution ou de mise en œuvre d'un contrat capitalisés en *Charges constatées d'avance* (poste *Autres créances courantes*) sont repris en résultat selon un mode cohérent avec la reconnaissance des revenus et ne donnent jamais lieu à reconnaissance de chiffre d'affaires.

4.1.2 Activité par métiers

La ventilation par métiers du chiffre d'affaires est détaillée dans la note 3.1 « Ventilation par métiers du chiffre d'affaires ».

4.1.3 Activité par zones géographiques

La ventilation par zones géographiques du chiffre d'affaires est détaillée dans la note 3.2 « Ventilation géographique du chiffre d'affaires ».

4.2 Achats et charges externes

4.2.1 Achats

(en milliers d'euros)	Exercice 2025	Exercice 2024
Achats de sous-traitance	71 255	38 772
Achats non stockés de matériel et fournitures	3 905	1 336
Achats de marchandises et variation de stock de marchandises	4 284	1 206
TOTAL ACHATS	79 443	41 314

74Software a réalisé une marge brute de 67,3 % en 2025. En 2024, elle était de 69,3 %.

L'évolution de ce poste entre 2025 et 2024 s'explique par l'effet de périmètre lié à l'intégration de SBS sur douze mois en 2025 contre quatre mois en 2024.

4.2.2 Charges externes

(en milliers d'euros)	Exercice 2025		Exercice 2024	
Locations et charges locatives	22 840	30,3 %	12 423	23,3 %
Charges de loyers – ajust. IFRS 16	-14 940	-19,8 %	-7 733	-14,5 %
Maintenance, entretien et réparations	19 043	25,3 %	13 814	25,9 %
Personnel extérieur de structure	687	0,9 %	149	0,3 %
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	11 665	15,5 %	11 018	20,6 %
Publicité et relations publiques	5 180	6,9 %	3 999	7,5 %
Déplacements et missions	15 193	20,2 %	7 172	13,4 %
Télécommunications	1 985	2,6 %	1 548	2,9 %
Divers	13 690	18,2 %	11 029	20,6 %
TOTAL CHARGES EXTERNES	75 343	100,0 %	53 419	100,0 %

Les charges de location comprennent uniquement les coûts exclus ou exempts de l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

L'évolution de ce poste entre 2025 et 2024 s'explique par l'effet de périmètre lié à l'intégration de SBS sur douze mois en 2025 contre quatre mois en 2024.

4.3 Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations

(en milliers d'euros)	Exercice 2025	Exercice 2024
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	1 424	363
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	6 348	4 103
Dotations aux amortissements droits d'utilisation des biens loués – IFRS 16	12 340	7 119
Dotations aux amortissements	20 111	11 585
Dotations aux dépréciations des actifs circulants nettes des reprises non utilisées	-1 827	-465
Dotations aux provisions pour risques et charges nettes des reprises non utilisées	-306	540
Dotations aux provisions et dépréciations	-2 134	75
TOTAL DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	17 977	11 660

L'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location », à travers les dotations aux amortissements sur les droits d'utilisation des biens loués, se traduit par une charge de 12,3 M€ en 2025.

L'évolution de ce poste entre 2025 et 2024 s'explique par l'effet de périmètre lié à l'intégration de SBS sur douze mois en 2025 contre quatre mois en 2024.

4.4 Dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés

Cette rubrique correspond aux dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés dans le cadre d'acquisition d'entreprise. Le montant constaté en 2025 est au total de 12,3 M€ au titre des Relations clients (4,7 M€) et des Technologies (7,6 M€) (cf. note 8.3). En 2024, ces dotations s'étaient élevées à 6,6 M€ respectivement pour 2,1 M€ et 4,5 M€.

4.5 Autres produits et charges opérationnels

(en milliers d'euros)	Exercice 2025	Exercice 2024
Frais liés aux regroupement d'entreprises (honoraires, commissions...)	—	-3 035
Coût nets de restructuration et de réorganisation	-13 181	-6 920
Autres produits et charges opérationnels	1 044	-1 698
TOTAL	-12 136	-11 653

Au cours de l'exercice 2025, 74Software a enregistré des éléments opérationnels non courants et significatifs, pour un montant net de 12,1 M€. Ces éléments se décomposent comme suit :

- un **plan de restructuration** pour un montant de 13,2 M€, mis en œuvre au sein de SBS Belgique (8,9 M€), SBS France (0,8 M€), SBS UK (1,0 M€), SBS Tunisie (0,5 M€), SBS Liban (0,5 M€) et Axway Inde (0,6 M€) ;
- des **coûts d'implémentation du système Cloud Workday**, pour 2,1 M€ ;
- une **provision pour risque liée à des droits de douane au Cameroun**, pour 1,0 M€, couverte par la clause de garantie de passif consentie dans le cadre de l'acquisition de SBS, donnant lieu à la comptabilisation d'un produit non courant de même montant ;
- la **réévaluation du complément de prix relatif à l'acquisition de DXchange**, ayant généré un produit de 2,6 M€ ;
- des **compléments de prix liés à des cessions antérieures d'activités**, ayant généré un produit de 0,4 M€.

Note 5 Personnel et engagements envers le personnel

5.1 Charges de personnel

(en milliers d'euros)	Exercice 2025	Exercice 2024
Salaires et traitements	326 091	212 298
Charges sociales	100 820	58 252
Crédit d'impôt recherche	-12 922	-6 342
Intéressement des salariés	3 072	1 810
Charge nette liée aux avantages postérieurs à l'emploi et assimilés	957	760
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	418 019	266 778

Les charges de personnel représentent 59,1 % du chiffre d'affaires en 2025, en hausse par rapport à 2024 (57,8 %). En valeur absolue, elles sont en hausse de 56,7 %, qui s'explique par l'intégration des activités de SBS. En corrélation, l'effectif moyen a augmenté, passant de 2 588 en 2024 à 4 571 en 2025.

L'évolution de ce poste entre 2025 et 2024 s'explique par l'effet de périmètre lié à l'intégration de SBS sur douze mois en 2025 contre quatre mois en 2024.

5.2 Effectif

Effectif fin de période	Exercice 2025	Exercice 2024
Europe	2 965	3 107
dont France	1 481	1 503
dont UK	468	511
Amérique	360	378
dont États-Unis	333	353
Moyen Orient & Afrique	422	437
Asie & Pacifique	824	865
dont Inde	785	843
TOTAL	4 571	4 787

Effectif moyen	Exercice 2025	Exercice 2024
Europe	3 037	1 066
dont France	1 492	789
dont UK	490	31
Amérique	369	348
dont États-Unis	341	323
Moyen Orient & Afrique	430	—
Asie & Pacifique	845	44
dont Inde	815	23
TOTAL	4 681	2 588

L'évolution des effectifs moyens entre 2025 et 2024 s'explique par l'effet de périmètre lié à l'intégration de SBS sur douze mois en 2025 contre quatre mois en 2024.

5.3 Engagements retraites et assimilés



PRINCIPES COMPTABLES, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS

a. Avantages à court terme et régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Le Groupe comptabilise en *Charges de personnel* le montant des avantages à court terme, ainsi que les cotisations à payer au titre des régimes de retraite généraux et obligatoires. Le Groupe n'étant pas engagé au-delà de ces cotisations, aucune provision n'est comptabilisée au titre de ces régimes.

b. Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies et autres avantages à long terme

Ces régimes concernent essentiellement la France pour le versement d'indemnités conventionnelles de départ en retraite. La convention collective, dont 74Software SA et SBS Software dépendent, ne mentionne pas de plafond lié aux indemnités de départ en retraite.

Le Groupe, qui provisionne le coût des prestations à servir selon les modalités énoncées ci-dessous, supporte directement les régimes à prestations définies.

Le Groupe utilise la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur de son obligation au titre des prestations définies. Cette méthode stipule que chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations. Selon cette méthode, chacune des unités est évaluée de manière séparée pour obtenir l'obligation finale.

Ces calculs intègrent différentes hypothèses actuarielles telles que la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation du personnel.

L'engagement ainsi calculé fait l'objet d'une actualisation au taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie. Des obligations qui sont libellées dans la monnaie de paiement et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

L'évolution de ces estimations et hypothèses est susceptible d'entraîner un changement significatif du montant de l'engagement.

Le montant de la provision constituée au regard des engagements de retraite et assimilés correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. Les écarts actuariels résultent de la variation de valeur de l'obligation actualisée au titre des prestations définies. Ils incluent d'une part les effets des différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et le réalisé, et d'autre part les effets des changements d'hypothèses actuarielles.

Les écarts actuariels sont comptabilisés intégralement dans les capitaux propres, pour tous les régimes à prestations définies du Groupe, en conformité avec la norme IAS 19 révisée.

Il n'existe pas d'engagements en matière de pensions de retraite, couverture médicale, médaille du travail. Aucun nouvel avantage ni changement de régime, résultant de dispositions légales, conventionnelles ou contractuelles, n'est intervenu au cours de l'exercice.

Les provisions retraites concernent principalement le régime à prestations définies, non financées par des actifs de couverture, en France.

En France, le régime à prestations définies concerne le versement d'indemnités de fin de carrière. Le Groupe provisionne ses engagements envers les salariés en application des dispositions de la convention collective Syntec relatives au départ et à la mise à la retraite. Ces dispositions ont été modifiées en 2004 à la suite de la loi du 21 août 2003 portant sur la réforme des retraites. La provision pour indemnités de départ en retraite est évaluée de manière actuarielle.

(en milliers d'euros)	Exercice 2025	Exercice 2024
Provisions pour pensions et retraites	31 698	33 883
Autres avantages à long terme du personnel	871	982
TOTAL ENGAGEMENT DE RETRAITE ET ASSIMILÉS	32 569	34 866

Les engagements de retraite et assimilés se décomposent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	01/01/2025	Variation de périmètre	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Autres mouvements	Variation des écarts actuariels	31/12/2025
74Software SA	9 232	—	899	-416	—	—	-265	9 450
SBS Software France	17 291	—	1 580	-987	—	—	-1 897	15 987
Sopra Banking Software Solutions India	3 020	—	2 738	-989	—	-1 517	—	3 252
SBS Software Lebanon	3 500	—	508	-1 580	—	-364	—	2 064
Autres	842	—	491	-317	—	-2	-67	946
Total des engagements retraites et assimilés	33 884	—	6 217	-4 290	—	-1 883	-2 229	31 699
Impact (net des charges encourues)	—	—	—	—	—	—	—	—
Résultat opérationnel courant	—	—	5 135	-4 279	—	—	—	—
Résultat financier	—	—	1 082	-11	—	—	—	—
TOTAL	—	—	6 217	-4 290	—	—	—	—

Le gain actuariel reconnu sur l'exercice 2025 est de 2 229 k€..

c. Hypothèses actuarielles de la provision pour indemnités de départ en retraite en France

Les principales hypothèses actuarielles retenues au titre du régime pour les sociétés 74Software SA et SBS Software sont les suivantes :

	31/12/2025	31/12/2024	
	74Software SA & SBS Software	74Software SA	SBS Software
Indice de référence pour l'actualisation	Source : iBoxx	Source : Bloomberg	Source : iBoxx
Taux d'actualisation des engagements	3,96 %	3,28 %	3,40 %
Taux d'augmentation future des salaires	2,50 %	2,50 %	2,50 %
Âge de départ à la retraite	67 ans	67 ans	67 ans
Table de mortalité	INSEE 2020-2022	INSEE 2020-2022	INSEE 2020-2022

Les tables de *turnover* sont établies pour chaque société concernée. Elles sont calculées par tranches d'âge de cinq ans et sont mises à jour à chaque clôture en fonction de l'historique des démissions des cinq dernières années.

d. Tableau d'évolution de la provision pour indemnités de départ en retraite en France

(en milliers d'euros)	Valeur actualisée de l'obligation non financée	Engagements nets au bilan	Comptabilisation en compte de résultat
31 décembre 2023	7 963	7 963	-243
Variation de périmètre	16 482	16 482	—
Coût des services rendus	938	938	938
Coût financier	503	503	503
Prestations services aux salariés	-547	-547	-547
Autre mouvement	—	—	—
Variation des écarts actuariels	1 185	1 185	—
31 décembre 2024	26 523	26 523	893
Variation de périmètre	—	—	—
Coût des services rendus	1 575	1 575	1 575
Coût financier	893	893	893
Prestations services aux salariés	-1 392	-1 392	-1 392
Autre mouvement	—	—	—
Variation des écarts actuariels	-2 162	-2 162	—
31 DÉCEMBRE 2025	25 437	25 437	1 969

e. Analyse de la variation des écarts actuariels reconnus en France

Les écarts actuariels résultent uniquement des variations de la valeur actualisée de l'obligation, en l'absence d'actifs du régime.

Ces écarts incluent les effets des changements d'hypothèses actuarielles et des différences entre les hypothèses actuarielles retenues et ce qui s'est effectivement produit.

Le gain actuariel reconnu au titre des engagements de retraite en France au cours de l'exercice 2025 s'élève à 2 162 k€..

Les ajustements des passifs liés à l'expérience sont présentés dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies	25 437	26 523
Ajustement des passifs liés à l'expérience	-139	225
Ajustement des passifs liés à l'expérience (en % des engagements)	-0,55 %	0,85 %

La ventilation par échéance de l'engagement de retraite en France, actualisé à 3,96 %, est présentée dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31/12/2025
Prestations théoriques actualisées à verser par l'employeur :	
■ à moins de 1 an	486
■ de 1 à 2 ans	142
■ de 2 à 3 ans	796
■ de 3 à 4 ans	819
■ de 4 à 5 ans	1 288
■ de 5 à 10 ans	6 879
■ de 10 à 20 ans	6 199
■ à plus de 20 ans	8 826
ENGAGEMENT TOTAL	25 437

f. Test de sensibilité des taux d'actualisation sur les indemnités de départ en retraite en France

Sur les passifs de retraite de 74Software SA et de SBS Software, une variation de (+/-) 0,25 point du taux d'actualisation aurait pour conséquence une variation des engagements de (-) 776 k€/(+) 810 k€.

g. Autres avantages à long terme



PRINCIPES COMPTABLES, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS

Les *Autres avantages à long terme* comprennent principalement :

- les absences rémunérées de longue durée, telles que les congés liés à l'ancienneté ou les congés sabbatiques ;
- les jubilés ou autres avantages liés à l'ancienneté ;
- l'intéressement et les primes à payer douze mois ou plus après la fin de la période pendant laquelle les membres du personnel ont effectué les services correspondants ;
- la dette liée à la participation des salariés. Elle est comptabilisée à la valeur actuelle de l'obligation à la date de clôture. L'année de l'affectation de la participation, le différentiel entre la valeur actuelle de la participation et le montant nominal qui sera versé aux salariés à l'issue de la période de blocage est porté en dettes avec comme contrepartie l'enregistrement d'une charge supplémentaire en charges de personnel. Ce différentiel est repris en diminution des charges financières au titre des cinq années suivantes ;
- les rémunérations différées versées douze mois ou plus après la fin de la période au cours de laquelle elles ont été acquises.

L'ensemble des charges relatives aux autres avantages à long terme, y compris les variations des hypothèses actuarielles, est comptabilisé immédiatement au compte de résultat en *Charges de personnel* pour les services rendus et en *Autres produits et charges financiers* concernant les effets de désactualisation.

Les *Autres avantages à long terme* peuvent comprendre des avantages liés à l'ancienneté en Allemagne et des indemnités de fin de contrat en Italie.

Impact SBS : l'impact de SBS sur ces passifs est non significatif.

5.4 Paiements fondés en actions



PRINCIPES COMPTABLES, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS

Le Groupe applique IFRS 2 pour les attributions d'actions gratuites accordées au personnel.

Des actions gratuites 74Software sont attribuées à certains membres du personnel, sous condition de présence dans le Groupe à la date d'exercice et avec ou sans conditions de performance du Groupe. L'avantage accordé au titre des plans d'attribution d'actions gratuites constitue un complément de rémunération évalué et comptabilisé dans les états financiers.

La charge comptabilisée selon la norme IFRS 2 au titre d'un plan d'attribution gratuite d'actions est égale à la juste valeur des actions octroyées au personnel multipliée par le nombre probable d'actions à remettre aux bénéficiaires qui seront présents à la date d'acquisition des actions (ce nombre d'actions est révisé pendant la période d'acquisition des droits en fonction des changements d'estimation de *turnover* des salariés).

La juste valeur des actions gratuites est déterminée une fois pour toutes à la date d'attribution sur la base du prix de marché de l'action ajusté pour tenir compte des caractéristiques et conditions de l'attribution des actions. Ce montant n'est pas réévalué ultérieurement en cas de variations de juste valeur. La charge correspondant à l'avantage accordé au personnel au titre des actions gratuites est comptabilisée en résultat linéairement sur la période d'acquisition des droits à la rubrique *Charges liées aux stock-options et assimilés*.

En 2025, les charges liées aux attributions gratuites d'actions accordées aux salariés dont le Directeur Général s'élèvent à 9,6 M€ (6,1 M€ en 2024) dont 3,0 M€ de contribution patronale.

Le montant de 6,6 M€ présenté en capitaux propres correspond à la charge IFRS 2 hors contribution patronale. Il est repris dans le tableau des flux de trésorerie consolidés sur la ligne « Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés ».

L'écart entre ce montant et le total des plans présenté ci-dessous correspond à un plan spécifique pour 0,2 M€.

Le nouveau plan attribué en 2025 aux collaborateurs du groupe 74Software représente une charge de 1,9 M€ sur la période. Les plans d'attribution d'actions gratuites en cours sont décrits ci-dessous :

Plans	LTI Plan ACHIEVE - 2022	LTI Plan WINNING - 2023	LTI Plan NEXT - 2024	LTI Plan DC - 2024	LTI Plan Nexus - 2025
Description	Attribution d'actions gratuites pour l'équipe Axway Leadership, les membres du Comité Exécutif ainsi que d'autres personnes considérées comme clés pour le Groupe			Attribution d'actions gratuites au Directeur Général Délégué	Attribution d'actions gratuites pour les équipes Axway, SBS et 74Software Leadership, les membres du Comité Exécutif ainsi que d'autres personnes considérées clés pour le Groupe
Date d'attribution	Juil. 2022	Avr. 2023	Mai 2024	Oct. 2024	Févr. 2025
Nombre d'actions pouvant être attribuées en actions	265 000	281 500	251 500	30 000	344 200
Durée d'évaluation de la performance	3 ans	3 ans	3 ans	3 ans	3 ans
Période d'évaluation de la performance	Janv. 2022 à déc. 2024	Janv. 2023 à déc. 2025	Janv. 2024 à déc. 2026	Janv. 2024 à déc. 2026	Janv. 2025 à déc. 2027
Durée d'acquisition des droits jusqu'à l'attribution définitive	Juil. 2022 à mars 2025	Mai 2023 à mars 2026	Mai 2024 à mars 2027	Oct. 2024 à mars 2027	Mai 2025 à mars 2028
Conditions de présence prévues dans le plan	Présence au sein du Groupe pendant toute la période d'acquisition (applicable à tous les LTI Plans)				
Conditions de performance prévues dans le plan	Niveau de performance (croissance organique du chiffre d'affaires et résultat opérationnel d'activité) d'Axway			Niveau de performance (croissance organique des revenus et résultat opérationnel d'activité) de SBS	Niveau de performance (croissance organique des revenus et résultat opérationnel d'activité) d'Axway, de SBS ou de 74Software
Nombre d'actions potentielles pouvant être attribuées au 1^{er} janvier 2025	244 166	270 500	281 500	30 000	—
Nombre d'actions attribuées en 2025	—	—	—	—	343 200
Nombre d'actions annulées en 2025	10 000	33 333	69 501	—	17 600
Nombre d'actions définitivement attribuées en 2025	234 166	—	—	—	—
Nombre d'actions potentielles pouvant être attribuées au 31 DÉCEMBRE 2025	—	237 167	211 999	30 000	325 600
(CHARGES)/PRODUITS RECONNUS AU COMPTE DE RÉSULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE EN MILLIERS D'EUROS	-411	-1 709	-1 548	-303	-1 908

Les plans LTI Achieve, Winning, Next et Nexus accordent respectivement 30 000, 30 000, 30 000 et 28 000 actions à Monsieur Patrick Donovan, en qualité de Directeur Général du Groupe. Les plans LTI DC et Nexus accordent respectivement 30 000 et 25 000 actions à Monsieur Eric Bierry, en qualité de Directeur Général Délégué du Groupe.

Les charges correspondantes pour l'exercice 2025 sont reportées dans la note 5.5 « Rémunérations des principaux dirigeants ».

Impact SBS :

En complément, les plans attribués aux collaborateurs de SBS représentent une charge de 0,5 M€ au titre de l'exercice 2025. Ils se composent des plans suivants :

- le plan « juin 2022 » d'une durée de 3 ans dont la période d'attribution s'est terminée le 30 juin 2025 ;
- le plan « juin 2023 » d'une durée de 3 ans dont la période d'attribution se termine le 30 juin 2026.

5.5 Rémunération des principaux dirigeants (parties liées)

Les éléments figurant dans le tableau ci-après concernent les membres du Conseil d'administration et la Direction Générale.

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Avantages à court terme ⁽¹⁾	2 734	2 451
Avantages sur capitaux propres	1 168	669
TOTAL RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS	3 902	3 120

(1) Les avantages à court terme comprennent les rémunérations fixes et variables, les avantages en nature et les jetons de présence.

Les rémunérations présentées dans le tableau ci-dessus concernent le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général, le Directeur Général Délégué et le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil d'administration.

La ligne *Avantages sur capitaux propres* représente la valorisation des services rendus qui ont été rémunérés par des attributions d'actions de performance au bénéfice du Directeur Général et du Directeur Général Délégué.

Note 6 Impôts sur les résultats

PRINCIPES COMPTABLES, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS

Impôts courants

Le Groupe détermine ses impôts courants en appliquant les législations fiscales en vigueur dans les pays où les filiales du Groupe exercent leurs activités et génèrent des revenus imposables. Les législations fiscales appliquées sont celles adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture des comptes.

Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés sur toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours des exercices futurs dans un délai raisonnable.

Ils sont revus à chaque date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôts sont évalués en utilisant le taux d'impôt adopté ou quasi adopté applicable à l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Leur effet est comptabilisé en Impôts différés au compte de résultat à moins qu'il ne se rapporte à des éléments inscrits directement en Autres éléments du résultat global. Dans ce cas, il est également enregistré en gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés, quelle que soit leur échéance, sont compensés lorsque :

- le Groupe a juridiquement le droit de compenser les actifs et passifs d'impôts courants ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent une même entité fiscale.

6.1 Tableau d'analyse de la charge d'impôt sur le résultat

(en milliers d'euros)	Exercice 2025	Exercice 2024 ¹
Impôts courants	-14 566	-8 819
Impôts différés	2 339	918
TOTAL CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	-12 227	-7 901

En 2025, les impôts courants proviennent de plusieurs juridictions dont 74Software SA en France pour 3,0 M€, SBS Limited au Royaume-Uni pour 4,0 M€, SBS Software en France pour 1,1 M€, SBS India pour 1,8 M€ et Axway GmbH en Allemagne pour 1,6 M€.

En 2025, la charge d'impôts différés a évolué du fait des éléments suivants :

- une activation de déficits reportables de (+) 4,3 M€ dans les comptes de 74Software SA. Après plusieurs exercices déficitaires, l'entité renoue avec les bénéfices fiscaux depuis l'exercice 2024. Le Groupe a jugé que des déficits fiscaux pouvaient être activés sur la base d'une planification fiscale ;
- une activation supplémentaire de déficits reportables de (+) 1,2 M€ dans les filiales du périmètre Axway sur la base d'une planification fiscale. Une activation de déficits reportables avait été reconnue pour un total de (+) 1,9 M€ en 2024.

⁽¹⁾ Les données comparatives consolidées de l'exercice 2024 ont été retraitées à la suite de la révision de l'allocation du prix d'acquisition de SBS (révision des impacts comptabilisés entre la date d'acquisition et la date de clôture 2024). Pour plus de détails, se référer à la note 1.4 « Ajustement des consolidés d'ouverture au 1^{er} janvier 2025 ».

6.2 Rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt effectif

PRINCIPES COMPTABLES, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS

Le Groupe est actif dans de nombreux pays dont les législations fiscales et les taux d'imposition diffèrent. Ainsi, la moyenne pondérée des taux d'imposition locaux des sociétés du Groupe peut varier d'une année à l'autre en fonction de l'importance relative des résultats imposables. Ces effets sont traduits sur la ligne « Différentiel de taux – France/Étranger ».

(en milliers d'euros)	Exercice 2025	Exercice 2024 ¹
Résultat net	40 762	40 696
Charge d'impôt	-12 227	-7 901
Résultat avant impôt	52 989	48 596
Taux d'imposition théorique	25,83 %	25,83 %
Charge d'impôt théorique	-13 687	-12 552
Rapprochement		
Différences permanentes	-1 043	989
Effet des pertes de l'exercice non activées	-8 387	-5 129
Utilisation de reports déficitaires non activés	5 139	4 975
Effet des crédits d'impôts recherche	2 280	1 591
Reclassement CVAE (nette d'impôt)	-526	-261
Activation de reports déficitaires antérieurs	5 486	1 797
Différentiel de taux – France/Étranger	1 044	1 558
Autres	-2 533	-869
Charge réelle d'impôt	-12 227	-7 901
TAUX D'IMPOSITION EFFECTIF	23,07 %	16,26 %

Le rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt effectif est construit à partir du taux d'impôt exigible en France au niveau de la Société mère du Groupe. Celui-ci se compose du taux d'impôt société de 25,00 % complété de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %, soit un taux de 25,83 %.

En 2025, le taux d'imposition effectif s'élève à 23,07 %, niveau plus proche d'un taux normatif du Groupe. À l'inverse, le taux de 16,26 % constaté en 2024 reflétait un exercice ne comprenant que quatre mois d'activité de SBS.

6.3 Impôts différés actifs et passifs

6.3.1 Variation des impôts différés nets

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024 ¹
En début de période	3 380	15 725
Variations de périmètre	1 821	-14 430
Impôts imputés au compte de résultat	2 339	918
Impôts imputés en capitaux propres	-36	-60
Écarts de conversion	-2 438	1 186
Autres	-836	41
EN FIN DE PÉRIODE	4 232	3 380

Le produit d'impôts imputé au compte de résultat s'élève à 2,3 M€, il est décrit dans la note 6.1.

⁽¹⁾ Les données comparatives consolidées de l'exercice 2024 ont été retraitées à la suite de la révision de l'allocation du prix d'acquisition de SBS (révision des impacts comptabilisés entre la date d'acquisition et la date de clôture 2024). Pour plus de détails, se référer à la note 1.4 « Ajustement des comptes consolidés d'ouverture au 1^{er} janvier 2025 ».

6.3.2 Décomposition par nature des impôts différés nets

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024 ¹
Différences liées aux retraitements en consolidation		
Écarts actuariels sur engagements de retraite	-1 191	-650
Amortissements des progiciels réévalués	705	1 486
Juste valeur des incorporels amortissables affectés	-25 477	-26 322
Provisions réglementées	-54	-247
Déficits fiscaux activés	24 326	22 646
Actifs sur contrats clients (IFRS 15)	-26 366	-26 101
Actifs et passifs sur contrats de location (IFRS 16)	205	186
Provision pour risques (Groupe)	-2 294	-2 496
Autres	-1 541	-1 732
Différences temporaires issues des déclarations fiscales		
Provision indemnités de départ en retraite	9 301	9 106
Dettes provisionnées	528	799
Différentiel sur durée d'amortissement	1 473	1 392
Déficits fiscaux activés	19 193	18 322
Actifs et passifs sur contrats de location (IFRS 16)	227	153
Provision pour risques (Groupe)	1 734	2 750
Autres	3 463	4 087
TOTAL	4 232	3 380

L'acquisition de SBS avait entraîné la reconnaissance d'impôts différés passifs au titre des actifs incorporels affectés.

L'activation des déficits fiscaux en consolidation à hauteur de 24,3 M€ provient en grande partie de l'entité 74Software SA en France pour 23,0 M€. L'activation des déficits fiscaux en social à hauteur de 19,2 M€ provient de l'entité Axway Inc. aux États-Unis pour 16,6 M€.

Les revenus (IFRS 15) au titre des contrats *Customer Managed* entraînent la reconnaissance d'impôts différés passifs.

6.3.3 Impôts différés actifs non reconnus par le Groupe

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Déficits fiscaux reportables	42 721	50 139
Différences temporelles	—	—
TOTAL	42 721	50 139

6.4 Tableau de variation des déficits fiscaux reportables

(en milliers d'euros)	74Software SA	SBS Software	Axway Inc.	Axway Irlande	Autres	Total
31 décembre 2024	100 552	71 513	101 966	40 145	86 544	400 721
Variations de périmètre	—	—	—	—	—	—
Création	—	32 384	—	—	2 233	34 617
Utilisation	-11 511	—	-4 816	-1 183	-3 521	-21 032
Expiration	—	—	—	—	—	—
Écarts de conversion	—	—	-11 720	—	-1 721	-13 442
Autres mouvements	—	—	812	-3 045	-18 288	-20 521
31 DÉCEMBRE 2025	89 040	103 897	86 242	35 917	65 246	380 343
Base impôts différés activés	89 040	—	79 276	—	15 926	184 241
Base impôts différés non activés	—	103 897	6 966	35 917	49 321	196 102
Impôts différés activés	22 999	—	16 648	—	3 889	43 536
Impôts différés non activés	—	26 832	1 463	4 202	10 224	42 721

Sur le périmètre Axway, les prévisions de bénéfices imposables futurs, justifiant l'activation ou non des déficits fiscaux, ont été déterminées sur la base d'éléments probants et chiffrés dans un business plan à cinq ans pour toutes les entités.

Sur le périmètre SBS, du fait du caractère récent de l'acquisition, la nouvelle politique de prix de transfert et la planification fiscale qui en découle ne sont pas jugées par le Groupe suffisamment abouties pour activer des déficits fiscaux reportables.

Point sur les entités qui ont des déficits significatifs :

74Software SA :

Les différences temporaires constituent des impôts différés passifs (IDP) à hauteur de 74,6 M€ en base, le Groupe a activé un impôt différé actif (IDA) pour ce montant. La mise en œuvre de la politique de prix de transfert et l'amélioration attendue des résultats fiscaux permettent d'anticiper une consommation progressive des déficits reportables à court terme.

En conséquence, le Groupe a activé des déficits fiscaux supplémentaires pour un montant de 16,7 M€ au 31 décembre 2025. À cette date, l'ensemble des pertes fiscales reportables, soit 89,0 M€, est activé. L'activation des déficits fiscaux de 74Software SA repose sur une estimation des bénéfices fiscaux imposables attendus sur les cinq prochaines années.

Au 31 décembre 2025, 74Software SA affiche un bénéfice fiscal de 22,0 M€ contre 3,5 M€ en 2024. La société retrouve une situation bénéficiaire après plusieurs exercices déficitaires.

SBS Software :

Au 31 décembre 2025, le Groupe juge prudent de reporter l'activation de déficits fiscaux au-delà du 31 décembre 2025. Les déficits fiscaux activés sont nuls à la clôture de cet exercice.

Axway Inc. :

Les déficits fiscaux reconnus aux États-Unis sont activés à hauteur de 79,3 M€ (93,1 M\$) sur un total de 86,2 M€. Cette activation des déficits reportables est basée sur les bénéfices imposables attendus pour les cinq prochains exercices, soit un IDA de 16,6 M€.

Au 31 décembre 2025, Axway Inc. affiche un bénéfice taxable de 5,8 M\$.

Axway Irlande :

Au 31 décembre 2025, le Groupe n'anticipe pas d'amélioration progressive des résultats fiscaux et une consommation des déficits antérieurs à moyen terme. Les déficits fiscaux activés sont nuls.

Autres juridictions :

Au 31 décembre 2025, le Groupe anticipe une amélioration progressive des résultats fiscaux et une consommation des déficits des entités Axway. Aucuns déficits fiscaux ne sont activés dans les juridictions SBS à fin 2025.

Note 7 Éléments du besoin en fonds de roulement et autres actifs et passifs financiers

7.1 Actifs financiers et autres actifs non courants

PRINCIPES COMPTABLES, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS

Le Groupe classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes :

- actifs évalués à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global ;
- actifs évalués à la juste valeur par le compte de résultat ; et
- actifs évalués au coût amorti.

La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La Direction détermine, selon son modèle de gestion, la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale et la reconsidère à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire.

Les actifs financiers reconnus par le Groupe sont constitués des éléments suivants :

a. Actifs évalués à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global

Entrent dans cette catégorie les placements en instruments de capitaux propres que le Groupe a choisi de classer de manière irrévocable dans cette catégorie.

Les variations de juste valeur de ces actifs sont comptabilisées directement en capitaux propres et elles sont considérées comme non recyclables par le compte de résultat. Ces actifs ne font l'objet d'aucune dépréciation.

Le Groupe n'a reconnu aucun actif dans cette catégorie.

b. Actifs évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Il s'agit d'actifs financiers non dérivés que le Groupe a choisi de ne pas évaluer en contrepartie des autres éléments du résultat global. Cette catégorie comprend les actifs financiers détenus à des fins de transaction (actifs acquis principalement dans le but d'être revendus à court terme). Ils sont principalement constitués des valeurs mobilières de placement et autres équivalents de trésorerie. Les variations de juste valeur des actifs de cette catégorie sont comptabilisées au compte de résultat en Autres produits et charges financiers.

c. Actifs évalués au coût amorti (prêts et créances)

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils représentent les actifs financiers émis par le Groupe du fait de la remise directe à un débiteur d'argent ou de biens et services. Initialement comptabilisés à leur juste valeur, les prêts et créances font l'objet d'une évaluation ultérieure au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif.

Le Groupe a distingué dans cette catégorie :

- d'une part, des prêts et créances à long terme classés dans les actifs financiers non courants ; et
- d'autre part, les créances commerciales à court terme et autres créances assimilées. Les créances clients à court terme restent évaluées pour le montant de la facture d'origine, la valeur nominale représentant habituellement la juste valeur de la contrepartie à recevoir. Les créances clients à court terme sont décrites dans la note 7.2.

d. Dépréciation d'actifs financiers

À chaque date de clôture, le Groupe apprécie s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Lors de leur émission, le Groupe apprécie le risque de crédit associé aux prêts et créances. Ensuite, ils peuvent être dépréciés dès lors que le Groupe s'attend à ce que leur valeur recouvrable estimée soit inférieure à leur valeur nette comptable. S'agissant des créances commerciales, ces dépréciations sont comptabilisées par le compte de résultat et reprises en cas d'évolution favorable de la valeur recouvrable dans le Résultat opérationnel d'activité. S'agissant de prêts et dépôts, elles sont inscrites en Autres produits et charges financiers. La procédure portant sur la dépréciation des créances commerciales est décrite dans la note 7.2.

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Prêts et créances	4 777	5 541
Charges constatées d'avance – part à plus d'un an	12 895	11 251
TOTAL ACTIFS FINANCIERS ET AUTRES ACTIFS NON COURANTS	17 672	16 792

Les charges constatées d'avance, part à plus d'un an, sont des coûts d'obtention de contrat tels que décrits dans la note 4.1. Elles ont représenté 12,9 M€ au 31 décembre 2025 contre 11,3 M€ au 31 décembre 2024.

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Autres créances non courantes	995	837
Dépôts et autres immobilisations financières à long terme	3 766	3 371
TOTAL PRÊTS, DÉPÔTS ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES À LONG TERME – VALEUR NETTE	5 110	4 460

Les dépôts et autres immobilisations financières à long terme comprennent principalement des dépôts de garantie versés au titre des locaux loués. Ces dépôts non rémunérés sont maintenus à leur valeur nominale, l'effet d'actualisation n'étant pas significatif.

Les autres créances non courantes correspondent au contrat de liquidité avec Kepler.

7.2 Clients et comptes rattachés

PRINCIPES COMPTABLES, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS

Créances commerciales à court terme et autres créances assimilées

Les créances clients à court terme restent évaluées pour le montant de la facture d'origine, la valeur nominale représentant habituellement la juste valeur de la contrepartie à recevoir. L'effet de l'actualisation est négligeable compte tenu d'un délai moyen d'encaissement des factures de l'ordre de soixante jours.

L'analyse du risque de crédit au regard des dispositions d'IFRS 9 « Instruments financiers » ne fait ressortir aucun impact significatif.

La nature des clients du Groupe qui présente un risque faible de crédit et la politique de dépréciation systématique des créances au-delà d'une certaine échéance permettent au Groupe de prendre en compte le risque de crédit sur les créances clients. La procédure se décrit par la dépréciation à hauteur de 50 % du montant des factures non réglées six mois après leur date d'émission et à hauteur de 100 % au-delà de 12 mois.

Pour éviter de surestimer les postes à l'actif et au passif, les produits constatés d'avance qui concernent un fait générateur postérieur au 1^{er} janvier suivant la date de clôture (1^{er} janvier 2026 pour cet exercice) et les créances clients correspondantes et non réglées à la date de la présente clôture (31 décembre 2025) ont été compensés au bilan.

Les prestations rendues non encore ou partiellement facturées figurent au bilan dans la rubrique *Factures à établir* du poste Clients et comptes rattachés (cf. note 4.1).

Contrat d'affacturage sur les créances clients

Au cours de l'exercice 2025, 74Software a signé un contrat d'affacturage avec BNP Paribas Factor.

Dans le cadre de ce programme de cession de créances clients, le Groupe cède ponctuellement des créances provenant de différentes filiales à des institutions financières, en transférant la quasi-totalité des risques et avantages associés. Ces opérations répondent aux critères de ventes fermes au sens d'IFRS 9, ce qui leur confère un caractère déconsolidant : les créances cédées sont sorties du bilan. Les produits correspondants sont comptabilisés en flux de trésorerie d'exploitation.

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Clients et comptes rattachés	118 713	190 858
Dépréciations des créances clients	-14 743	-18 452
Créances clients – valeur nette	103 970	172 407
Factures à établir	175 911	121 126
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	279 881	293 532

Le DSO sur le poste Clients et comptes rattachés : 135 jours

Au 31 décembre 2025, le DSO s'élève à 135 jours pour 74Software contre 145 jours au 31 décembre 2024, en baisse de 10 jours.

Ce ratio est calculé en rapportant le poste *Clients nets* au chiffre d'affaires réalisé au cours de l'année.

Le DSO du périmètre Axway est élevé (196 jours) en raison du modèle d'affaires du *Customer Managed* dont la reconnaissance des revenus est immédiate à hauteur d'environ 50 % du contrat (*Upfront*) tandis que l'encaissement est étalé sur la durée pluriannuelle du contrat. Il est important de souligner que l'échéancier des créances clients d'Axway montre une bonne qualité des encaissements (cf. note 7.2.1).

Le DSO du périmètre SBS est plus normatif avec 80 jours en raison d'une faible exposition au modèle d'affaires du *Customer Managed*.

Contrat d'affacturage sur les créances clients

Au 31 décembre 2025, le montant des créances clients cédées s'élevait à 21,4 M€, représentant un gain de 10 jours de DSO.

7.2.1 Échéancier des créances clients

Échéancier des créances clients Axway

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Dont : non échues à la date de clôture	Dont : non dépréciées à la date de clôture mais échues selon les périodes suivantes					
			moins de 30 jours	entre 30 et 60 jours	entre 61 et 90 jours	entre 91 et 180 jours	entre 181 et 360 jours	plus de 360 jours
Créances clients	68 646	53 163	8 569	3 523	2 121	1 124	224	-77

Échéancier des créances clients SBS

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Dont : non échues à la date de clôture	Dont : non dépréciées à la date de clôture mais échues selon les périodes suivantes					
			moins de 30 jours	entre 30 et 60 jours	entre 61 et 90 jours	entre 91 et 180 jours	entre 181 et 360 jours	plus de 360 jours
Créances clients	50 067	24 823	4 860	3 317	1 778	2 064	1 196	12 029

7.2.2 État des variations des dépréciations pour créances douteuses

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Dépréciations sur créances clients en début de période	18 452	1 023
Dotations	3 386	4 675
Reprises	-6 978	-7 726
Mouvements de périmètre	0	20 421
Écarts de conversion	-116	58
DÉPRÉCIATIONS SUR CRÉANCES CLIENTS EN FIN DE PÉRIODE	14 743	18 452

7.3 Autres créances courantes

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Personnel et organismes sociaux	4 243	1 668
Créances fiscales	35 138	45 562
Impôt sur les sociétés	24 270	17 820
Créances diverses	4 962	4 801
Loyers payés d'avance – IFRS 16	81	-65
Charges constatées d'avance	28 416	24 801
Instruments financiers dérivés	0	2 812
TOTAL AUTRES CRÉANCES COURANTES	97 110	97 399

Les créances fiscales comprennent pour 19,3 M€ des crédits d'impôt recherche obtenus en France (74Software SA 4,7 M€, SBS Software 13,2 M€), en Irlande (1,3 M€) et en Espagne (0,1 M€).

Les charges constatées d'avance découlent de l'étalement des commissions sur le chiffre d'affaires Souscription. Ces commissions prépayées, part à moins d'un an, sont des coûts d'obtention de contrats capitalisés qui sont décrits dans la note 4.1.

Les créances fiscales : le crédit d'impôt recherche

Les créances de crédit d'impôt recherche de 74Software SA en France (CIR) sont cédées au Crédit Agricole depuis 2017. Les créances de CIR antérieures à 2017 étaient cédées à Natixis. À compter de 2025, le crédit d'impôt recherche de SBS Software en France est également cédé au Crédit Agricole.

Le suivi du financement des créances de CIR cédées est détaillé ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Année du CIR financé	Montant du CIR financé	Financier des créances de CIR	Remboursement effectué par l'administration fiscale :	
Exercice				Année	Montant
Crédits d'impôt recherche remboursés par l'administration fiscale					
2015	2014	7 573	Natixis	2018	Pour le montant attendu
2016	2015	8 993	Natixis	2019	Pour le montant attendu
2017	2016	9 068	Crédit Agricole	2020	Pour le montant attendu
2018	2017	10 216	Crédit Agricole	2021	Pour le montant attendu
2019	2018	7 890	Crédit Agricole	2022	Pour le montant attendu
2020	2019	8 254	Crédit Agricole	2023	Pour le montant attendu
2021	2020	7 960	Crédit Agricole	2024	Pour le montant attendu
2022	2021	6 295	Crédit Agricole	2025	Pour le montant attendu
Crédits d'impôt recherche non encore remboursés par l'administration fiscale					
2023	2022	4 945	Crédit Agricole	—	—
2024	2023	3 789	Crédit Agricole	—	—
2025	2024	8 647	Crédit Agricole	—	—

Au 31 décembre 2025, le total des créances cédées au Crédit Agricole et non encore remboursées par l'administration fiscale française s'élève à 17,4 M€. Le coût de ce financement s'est élevé à 0,9 M€ en 2025 (cf. note 11.1 « Coût de l'endettement financier net »).

Analyse sur la décomptabilisation des créances de crédits d'impôt recherche

Le critère essentiel pour la déconsolidation est le transfert de la quasi-totalité des risques et avantages liés à la créance. Si le risque de crédit et le risque de retard de paiement sont bien transférés au Crédit Agricole, le risque fiscal n'est pas transféré. En cas de remise en cause par l'État des montants déclarés, le groupe 74Software devra rembourser le Crédit Agricole à hauteur des montants rejetés.

Notre analyse a montré que la déconsolidation est acceptable dans la mesure où le risque fiscal est considéré comme non significatif. En effet, 74Software SA a fait l'objet de plusieurs contrôles fiscaux portant sur les exercices de 2009 à 2011, de 2014 à 2016 et de 2021 à 2022. Ces contrôles n'ont fait l'objet d'aucun ajustement sur les montants déclarés au titre du CIR. Les modalités de détermination des projets et dépenses éligibles au CIR ainsi que leur contrôle par nos équipes sont demeurés inchangés depuis ces contrôles fiscaux.

Sur cette base, nous considérons que le financement du crédit d'impôt recherche transféré est déconsolidant. À compter de 2025, le crédit d'impôt recherche de SBS Software transféré est également déconsolidant.

7.4 Autres dettes non courantes



PRINCIPES COMPTABLES, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS

Les prestations facturées mais non encore totalement exécutées (Passifs sur contrats clients) figurent au bilan du poste *Autres dettes non courantes* pour la part à plus d'un an (rubrique *Produits constatés d'avance*) (cf. note 4.1).

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Autres dettes – part à plus d'un an	35	35
Instruments financiers dérivés	307	46
Passifs sur contrats clients – part à plus d'un an	1 597	1 994
Sous-total autres dettes non courantes	1 939	2 076
Autres provisions pour risques et charges – part à plus d'un an	4 214	3 385
TOTAL AUTRES DETTES NON COURANTES, Y COMPRIS PROVISIONS – PART À PLUS D'UN AN	6 153	5 461

La variation porte sur les revenus de Maintenance et résulte :

- d'une part de la transformation des passifs antérieurs en produits constatés d'avance à moins d'un an ; et
- d'autre part de l'apparition de nouveaux passifs du fait de prestations facturées mais non encore exécutées.

Ceux existant au 31 décembre 2024 ont été majoritairement convertis en produits constatés d'avance, part à moins d'un an, au cours de l'exercice 2025.

Le poste *Autres provisions pour risques et charges* comprend principalement les provisions pour remise en état des locaux 2,2 M€ et les provisions pour un risque sur des droits de douane au Cameroun à plus d'un an pour 1,0 M€ (cf. note 10).

7.5 Fournisseurs et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Fournisseurs	16 049	15 747
Factures à recevoir	16 698	12 926
TOTAL FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	32 747	28 672

7.6 Produits constatés d'avance à moins d'un an

PRINCIPES COMPTABLES, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS

Les produits constatés d'avance, part à moins d'un an, qualifiés de Passifs sur contrats clients, sont décrits en note 4.1. Leur variation résulte des facteurs suivants :

- la transformation des passifs antérieurs en chiffre d'affaires ;
- la transformation des passifs produits constatés d'avance, part à plus d'un an, antérieurs en passifs produits constatés d'avance part à moins d'un an ;
- l'apparition de nouveaux passifs du fait de prestations facturées mais non encore exécutées.

Pour éviter de surestimer les postes à l'actif et au passif, le Groupe a compensé au bilan les éléments suivants :

- les produits constatés d'avance qui concernent un fait générateur postérieur au 1^{er} janvier suivant la date de clôture (1^{er} janvier 2026 pour cet exercice) ; et
- les créances clients correspondantes et non réglées à la date de la présente clôture (31 décembre 2025).

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Passifs sur contrats clients	95 431	88 631
TOTAL PASSIFS SUR CONTRATS CLIENTS – PART À MOINS D'UN AN	95 431	88 631

Les *Passifs sur contrats clients*, part à moins d'un an, existant au 31 décembre 2024 ont été majoritairement convertis en chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2025.

7.7 Autres dettes courantes

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Dettes sur immobilisations – part à moins d'un an	-12	30
Avances et acomptes reçus sur commandes	81	310
Dettes sociales	95 777	91 617
Dettes fiscales	31 993	40 779
Impôt sur les sociétés	23 789	16 820
Dettes diverses	9 530	10 155
TOTAL AUTRES DETTES COURANTES	161 158	159 710

La hausse des dettes sociales (4,2 M€) se justifie par l'augmentation des provisions sur bonus et commissions en relation avec les contrats significatifs signés en fin d'année.

La hausse de l'impôt sur les sociétés (7,0 M€) s'explique par la position fiscale de l'entité 74Software SA qui a généré des profits fiscaux significatifs en 2025.

Note 8 Immobilisations incorporelles et corporelles

8.1 Écarts d'acquisition

PRINCIPES COMPTABLES, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS

Écarts d'acquisition

Pour chaque regroupement d'entreprises, le Groupe a le choix de comptabiliser en tant qu'actif :

- soit un écart d'acquisition partiel (correspondant à son seul pourcentage de détention) ;
- soit un écart d'acquisition complet (incluant également un goodwill pour les intérêts minoritaires).

Ce choix est réalisé acquisition par acquisition. La méthode des regroupements d'entreprises est présentée en note 2.2.

Lorsque le calcul de l'écart d'acquisition aboutit à une différence négative (cas d'une acquisition réalisée à des conditions avantageuses), le Groupe comptabilise le profit intégral en résultat, après avoir réexaminé si l'ensemble des actifs et passifs ont bien été identifiés.

Les écarts d'acquisition sont affectés à une unité génératrice de trésorerie unique dans le cadre des tests de dépréciation dans les conditions décrites à la note 8.2. Ces tests sont mis en œuvre dès qu'un indice de perte de valeur est constaté et sont réalisés systématiquement au 31 décembre, date de clôture de l'exercice.

8.1.1 Tableau de variation des écarts d'acquisition

Les mouvements intervenus au cours de l'exercice 2025 sont les suivants :

(en milliers d'euros)	01/01/2025	Acquisitions	Ajustements sur regroupements d'entreprises	Sorties	Dépréciations	Conversion	Autres mouvements	31/12/2025
Axway	307 956	—	—	—	—	-20 213	—	287 742
SBS	237 317	—	-1 863	—	—	—	—	235 454
TOTAL	545 273	—	-1 863	—	—	-20 213	—	523 196

8.1.2 Écarts de conversion

Les variations de change sur les écarts d'acquisition proviennent essentiellement de l'évolution de l'euro par rapport aux devises suivantes :

Variation euro/devise (en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
USD	-21 195	10 946
SEK	1 015	-564
Autres devises	-34	—
TOTAL	-20 213	10 382

8.2 Tests de dépréciation



PRINCIPES COMPTABLES, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS

Unités génératrices de trésorerie

La norme IAS 36 « Dépréciations d'actifs » impose d'apprécier à chaque date de reporting s'il existe un quelconque indice de perte de valeur identifié d'un actif. S'il existe un tel indice, l'entité doit estimer la valeur recouvrable de l'actif.

Une entité doit aussi, même en l'absence d'indice de perte de valeur :

- tester annuellement une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ;
- effectuer un test de dépréciation du goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises.

En pratique, la problématique des tests de dépréciation concerne surtout les écarts d'acquisition qui constituent l'essentiel de l'actif non courant du bilan consolidé de 74Software.

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles sont affectés les actifs. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs, ou groupes d'actifs.

Le groupe décline sa stratégie avec deux grandes marques, Axway et SBS. Elles génèrent des flux de trésorerie largement indépendants et constituent les deux UGT retenues par le groupe 74Software.

UGT Axway

Axway développe et commercialise des logiciels d'intégration et de gestion des échanges de données. L'activité s'est construite par croissance interne et externe. Les produits développés ou acquis sont intégrés à une plateforme technologique commune.

Les produits s'adressent à l'ensemble des marchés où Axway opère et à tous les clients Axway quelle que soit leur localisation. Les clients sont souvent des groupes internationaux qui acquièrent les produits Axway pour l'ensemble de leurs filiales.

Compte tenu de la globalisation des produits et des marchés, l'analyse de la contribution aux résultats d'Axway par pays ne présente pas de pertinence économique. Les entrées de trésorerie liées aux activités des différents pays ne sont donc pas considérées comme indépendantes des entrées de trésorerie générées par les activités des autres pays. Ainsi Axway dans son ensemble est considéré comme le plus petit regroupement d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement interdépendantes. En d'autres termes, le mode de fonctionnement d'Axway, selon le mode d'un éditeur mondial intervenant sur un marché globalisé, conduit à traiter Axway sous forme d'une UGT unique dans le cadre des tests de dépréciation.

Les équipes Commerciales, Marketing, Support et Développement opèrent de manière intégrée à l'échelle mondiale, ce qui confirme qu'Axway constitue une UGT unique dans le cadre des tests de dépréciation.

UGT SBS

SBS développe des solutions logicielles destinées au secteur bancaire et financier. Les principales activités de SBS se divisent en plusieurs lignes *Specialized Finance* (SF), *Modular* (*Digital Engagement*, *Digital Core*, *Regulatory*), *Integrated Core* (SAB, CBS, Amplitude), *Banking Components* (BC), *Specialized Markets* (SMS).

Ces activités de SBS constituent une UGT car elles partagent des caractéristiques essentielles : elles ciblent le secteur bancaire et financier, se concentrent sur des solutions numériques et technologiques, et opèrent sous des modèles similaires (SaaS/Licence). Elles présentent des synergies fonctionnelles et commerciales importantes et génèrent des flux de trésorerie cohérents entre eux. Les équipes *Sales & Marketing* et *Professional Services* sont également organisées de manière globale et transversale, ce qui renforce l'intégration des activités. Les flux de trésorerie sont indépendants de ceux de l'UGT Axway.

Méthodes de détermination de la valeur d'utilité

Conformément à IAS 36, dans le cas où la valeur comptable de l'UGT à laquelle le goodwill testé est affecté est supérieure à sa juste valeur nette des coûts de la vente (ou dans le cas où il n'est pas possible de déterminer la juste valeur nette des coûts de la vente de l'UGT), la valeur comptable de l'UGT est alors comparée à sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée selon la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie (méthode dite des DCF).

La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie est appliquée à partir des plans d'affaires prévisionnels de cinq ans et des hypothèses d'évolution des besoins en fonds de roulement et des investissements.

La valeur terminale de l'UGT a été calculée à partir du dernier flux modélisé, et à cet effet deux paramètres financiers majeurs sont utilisés, le taux de croissance à l'infini et le taux d'actualisation.

L'actualisation des flux de trésorerie donne la valeur d'entreprise. En retranchant de cette valeur l'endettement et en ajoutant la trésorerie, on obtient la valeur des fonds propres.

Évaluation des provisions pour dépréciation

Si la valeur comptable de l'UGT excède sa valeur recouvrable, les actifs de l'UGT sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable. La perte de valeur est imputée en priorité sur l'écart d'acquisition et enregistrée au compte de résultat dans la rubrique *Autres produits et charges opérationnels*. Les éventuelles pertes de valeur enregistrées sur le goodwill ne peuvent faire l'objet d'aucune reprise.

Au 31 décembre 2025, aucun indice de perte de valeur d'un actif ou d'une UGT n'est identifié. Le chiffre d'affaires et la performance financière des deux UGT sont conformes aux anticipations du Management. Par ailleurs, la juste valeur de 74Software selon la valorisation en Bourse au 31 décembre 2025 est de 1 234 M€ (1 210 M€ diminués des 2 % des coûts de la vente) donc au-dessus de la valeur des capitaux propres consolidés.

Conformément à la norme IAS 36, les valeurs d'utilité des UGT de 74Software ont été déterminées, selon la méthodologie décrite ci-dessus. Les tests réalisés, dont les résultats sont présentés ci-après, n'ont pas conduit à la comptabilisation de dépréciation pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

La méthodologie des tests de dépréciation d'actifs qui sont décrits ci-dessous a été adaptée au niveau de risque. Elle repose sur la définition d'un scénario unique estimé par les Directions d'Axway et de SBS sous la responsabilité de la Direction Générale de 74Software.

Tests effectués

Les plans d'affaires intègrent principalement des données internes, établies à partir de la connaissance des marchés sur lesquels opèrent les unités génératrices de trésorerie Axway et SBS.

Les tests de dépréciation de 2025 se basent sur des plans d'affaires sur cinq ans (2026-2030).

Scénario de l'UGT Axway

Conformément à la méthodologie du Groupe, le test de dépréciation 2025 sur les immobilisations regroupées au sein de l'unité génératrice de trésorerie d'Axway s'est déroulé en deux étapes :

- de la 1^{re} année à la 5^e année, le scénario repose sur le plan d'affaires d'Axway, qui prévoit une évolution du mix de revenus vers le modèle *74S Managed* et une stabilité, à un niveau élevé, du modèle *Customer Managed*. Dans le modèle *74S Managed*, le chiffre d'affaires est reconnu sur la durée du contrat. Dans le modèle *Customer Managed*, environ 50 % du revenu est reconnu à la signature du contrat, le solde étant étalé sur la durée du contrat.
Les principales hypothèses opérationnelles sont les suivantes :
 - une croissance organique de chiffre d'affaires entre 2,9 % et 6,5 % par an,
 - un ROA en augmentation progressive avec une fourchette définie entre 21,5 % et 24,7 % sur la période 2026 à 2030,
 - des coûts de transformation à hauteur de 11 M€ répartis jusqu'en 2029 ;
- à partir de la 6^e année, les flux sont calculés à partir du dernier flux modélisé en 2030. À ce flux est appliqué un taux de croissance à l'infini de 2,25 %.

Scénario de l'UGT SBS

Le test de dépréciation 2025 concernant les immobilisations regroupées au sein de l'unité génératrice de trésorerie de SBS suit la même méthodologie :

- de la 1^{re} année à la 5^e année, le scénario repose sur le plan d'affaires de SBS, qui prévoit un mix de revenus globalement stable, avec une progression du modèle *74S Managed* et un niveau du modèle *Customer Managed* stable et plus marginal.
Les principales hypothèses opérationnelles sont les suivantes :
 - une croissance organique de chiffre d'affaires entre 2,4 % et 4,1 % par an,
 - un ROA en augmentation progressive passant de 8,5 % en 2026 à 21,1 % en 2030,
 - des coûts de transformation à hauteur de 29 M€ répartis jusqu'en 2029 ;
- à partir de la 6^e année, les flux sont calculés à partir du dernier flux modélisé en 2030. À ce flux est appliqué un taux de croissance à l'infini de 2,25 %.

Les valeurs d'utilité calculées pour les deux UGT selon la méthode des flux de trésorerie actualisées sont les suivantes :

Valorisation (en millions d'euros)

Axway				SBS			
	Taux d'actualisation				Taux d'actualisation		
Taux de croissance à l'infini	7,77 %	8,77 %	9,77 %	Taux de croissance à l'infini	9,91 %	10,91 %	11,91 %
1,85 %	1 165	983	847	1,85 %	672	579	505
2,25 %	1 239	1 035	886	2,25 %	705	605	525
2,65 %	1 326	1 095	928	2,65 %	742	633	547

Les taux d'actualisation reposent sur les données de marché fournies par les analystes financiers, complétées par des analyses internes afin de refléter les spécificités de chaque unité génératrice de trésorerie (UGT). Le WACC retenu pour réaliser les tests de dépréciation de l'UGT SBS intègre ainsi une prime de risque spécifique visant à refléter les différences de profil de risque entre les deux UGT.

Le calcul intègre l'impact de la dette de location relative à la norme IFRS 16.

La croissance à l'infini résulte de la moyenne homogène des analystes financiers.

Au 31 décembre 2025, la valeur d'utilité des UGT Axway et SBS est supérieure à la valeur comptable des actifs testés. Sur ces bases, aucune dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles affectées à ces UGT n'est à constater.

Au 31 décembre 2025, le *Headroom* de chaque UGT est présenté ci-dessous :

Valorisation (en millions d'euros)	Axway	SBS
Valeur des actifs testés	452	398
Valeur d'utilité	1 035	605
HEADROOM	584	206

Pour l'exercice 2024, les tests de dépréciation avaient conduit à maintenir la valeur des écarts d'acquisition. La valeur recouvrable de l'UGT Axway s'élevait à 688 M€ et celle de SBS à 543 M€. La valeur boursière diminuée des coûts de la vente s'établissait alors à 353 M€ pour un montant des capitaux propres consolidés de 534 M€.

Les tests de dépréciation réalisés lors des clôtures des exercices 2024 et 2025 n'ont pas conduit à constater de pertes de valeur.

Tests de sensibilité portant sur le taux d'actualisation

En complément de ces tests de sensibilité, le Groupe estime que :

- une hausse du taux d'actualisation de 6,98 points conduirait au 1^{er} euro de dépréciation des actifs d'Axway ;
- une hausse du taux d'actualisation de 3,19 points conduirait au 1^{er} euro de dépréciation des actifs de SBS.

8.3 Autres immobilisations incorporelles



PRINCIPES COMPTABLES, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS

Immobilisations acquises séparément

Elles correspondent à des progiciels acquis enregistrés à leur coût d'acquisition. Ces immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire sur un à dix ans suivant leur durée d'utilité estimée.

Immobilisations acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

Elles se composent de progiciels, de relations clients, de marques et de relations distributeurs. Elles sont évaluées à leur juste valeur dans le cadre d'une démarche d'affectation du prix d'acquisition d'entités faisant l'objet d'un regroupement d'entreprises. Ces immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire sur 5 à 15 ans suivant leur durée d'utilité estimée.

Immobilisations générées en interne

En application de la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles » :

- les dépenses de recherche sont comptabilisées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont engagées ;
- les dépenses de développement des progiciels sont immobilisées si les six conditions suivantes sont réunies :
 - la faisabilité technique doit être nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
 - le Groupe doit avoir l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
 - le Groupe doit avoir la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
 - le Groupe doit démontrer que l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables,
 - le Groupe doit mettre à disposition du projet les ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle,
 - le Groupe doit avoir la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Aucune dépense de développement des progiciels n'est comptabilisée en immobilisations incorporelles si une seule des conditions décrites ci-dessus n'est pas remplie.

Compte tenu des spécificités de l'activité d'éditeur de logiciels, les critères déterminants sont celui de la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement et celui de la façon dont l'immobilisation générera des avantages économiques futurs probables.

Les risques et les incertitudes inhérents au développement des logiciels Axway ne permettent pas de démontrer la faisabilité technique d'un produit avant l'obtention d'une version de démonstration présentable à un prospect. Les adaptations entre la version de démonstration et la version définitive sont généralement peu importantes, et par conséquent, les coûts encourus dans cette phase de développement, qui sont susceptibles d'être immobilisés, ne sont pas significatifs.

La faisabilité technique d'un produit est démontrée pour certains logiciels SBS. Le Groupe juge ainsi possible l'activation de dépenses de développement relatives à l'accélération de la digitalisation de l'offre de SBS.

Les variations du poste Immobilisations incorporelles sont présentées dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Relations clients	Technologies	Marques	Dépense de développement capitalisées	Autres	Total
Valeur brute						
31 décembre 2023	38 209	39 180	262	—	19 324	96 975
Écarts de conversion	831	1 445	—	—	83	2 360
Acquisitions	—	—	—	6 244	796	7 041
Cessions	—	—	—	—	-1 272	-1 272
Autres mouvements	—	—	—	-5 771	5 771	-1
Variations de périmètre	52 690	72 008	—	-18	13 447	202 727
31 décembre 2024¹	91 730	112 633	262	456	38 148	243 227
Écarts de conversion	-2 052	-2 798	—	—	-534	-5 385
Acquisitions	—	—	—	14 069	4 309	18 379
Cessions	0	—	—	—	-28	-28
Autres mouvements	0	—	—	-240	5 845	5 605
Variations de périmètre	0	—	—	4 455	-4 455	—
31 DÉCEMBRE 2025	89 678	109 835	262	18 740	43 295	261 811
Amortissements						
31 décembre 2023	36 833	35 101	262	—	19 641	91 838
Écarts de conversion	832	1 417	—	1	230	2 479
Dotations	2 129	4 483	—	261	116	6 988
Reprises	—	—	—	—	-1 271	-1 271
Autres mouvements	—	—	—	—	-4	-4
Variations de périmètre	—	—	—	—	13 547	13 547
31 décembre 2024¹	39 793	41 001	262	261	32 259	113 577
Écarts de conversion	-2 052	-2 791	—	-4	-546	-5 392
Dotations	4 672	7 612	—	1 990	125	14 400
Reprises	—	—	—	-114	-28	-143
Autres mouvements	—	—	—	—	5 858	5 858
Variations de périmètre	—	—	—	—	—	—
31 DÉCEMBRE 2025	42 414	45 823	262	2 133	37 666	128 332
Valeur nette						
31 décembre 2024¹	51 937	71 632	—	194	5 889	129 650
31 DÉCEMBRE 2025	47 265	64 012	—	16 607	5 629	133 479

Ce poste regroupe les immobilisations incorporelles (relations clients, technologies, marques) affectées issues de l'allocation du prix d'acquisition dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Les charges d'amortissements de ces immobilisations sont enregistrées dans le Résultat opérationnel courant.

En 2025, le Groupe n'a pas identifié de nouveaux actifs incorporels affectés.

En 2024, le Groupe avait identifié de nouveaux actifs suite aux acquisitions d'Advalvas, Cycom et SBS. Ils sont décrits comme suit :

(en milliers d'euros)	Relations clients	Technologies	Total
Advalvas	1 390	1 737	3 127
Cycom	—	2 970	2 970
SBS	51 300	67 300	118 600
TOTAL	52 690	72 007	124 697

⁽¹⁾ Les états financiers consolidés présentés intègrent les soldes d'ouverture ajustés au 1^{er} janvier 2025. Ces ajustements font suite à la révision de l'allocation du prix d'acquisition de SBS. Pour plus de détails, se référer à la note 1.4 « Ajustement des comptes consolidés d'ouverture au 1^{er} janvier 2025 ».

Ces immobilisations incorporelles affectées sont composées des actifs suivants :

	Durée d'amortissement restante en années
Systar – Relations clients (acquis en avril 2014)	0,3
DXchange – Technologies (acquis en juin 2022)	6,5
Advalvas – Relations clients (acquis en mars 2023)	9,3
Advalvas – Technologies (acquis en mars 2023)	7,3
Cycom – Technologies (acquis en octobre 2023)	7,8
SBS – Relations clients (acquis en septembre 2024)	11,7
SBS – Technologies (acquis en septembre 2024)	8,7

Le poste Immobilisations incorporelles regroupe aussi les dépenses de développement des progiciels et solutions comptabilisées en immobilisations incorporelles.

Au titre des produits Axway, aucune dépense de développement des solutions et progiciels n'a été immobilisée tant en 2025 qu'au titre des exercices antérieurs.

Au titre des produits SBS, les dépenses de développement des progiciels et solutions (Banque) comptabilisées en immobilisations incorporelles en 2025 s'élèvent à 18,1 M€ au titre de l'exercice 2025.

Au 31 décembre 2025, la valeur nette comptable s'établit à 16,6 M€, à laquelle s'ajoutent 6,2 M€ de dépenses comptabilisées en immobilisations incorporelles en cours.

Au 31 décembre 2024, ces dépenses s'élevaient à 7,0 M€ (correspondant à quatre mois d'activité), pour une valeur nette comptable de 6,8 M€. Ces dépenses concernent exclusivement l'offre de SBS.

Les dépenses de développements exprimées en pourcentage de chiffre d'affaires sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Exercice 2025			Exercice 2024		
	Dépenses de développements constatées en compte de résultat	Chiffres d'affaires	% du chiffre d'affaires	Dépenses de développements constatées en compte de résultat	Chiffres d'affaires	% du chiffre d'affaires
Axway	64,1	337,9	19,0 %	61,2	329,8	18,6 %
SBS	118,7	371,2	32,0 %	39,4	132,7	29,7 %
Consolidation	—	-1,9	— %	—	-0,6	— %
74SOFTWARE	182,8	707,2	25,8 %	100,6	461,9	21,8 %

Le chiffre d'affaires et les dépenses de développements de SBS publiés en 2024 étaient limités à quatre mois d'activité, de septembre à décembre.

8.4 Immobilisations corporelles



PRINCIPES COMPTABLES, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS

Les immobilisations corporelles comprennent pour l'essentiel des agencements, des mobiliers et matériels de bureau et des équipements informatiques.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. Elles n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en retenant les durées d'utilité attendues des différentes catégories d'immobilisations.

L'amortissement est calculé sur la base du prix d'acquisition, sous déduction d'une valeur résiduelle éventuelle. Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité attendues sont revues à chaque clôture.

Des mises au rebut d'équipements informatiques sont pratiquées chaque année après inventaire. Les montants de ces mises au rebut sont portés en cessions de l'exercice. Les sorties de locaux dont les baux sont non renouvelés sont également portées en cessions de l'exercice.

Durées d'utilité attendues des différentes catégories d'immobilisations

Agencements	3 à 10 ans
	En fonction de la durée du bail
Matériels et équipements informatiques	3 à 5 ans
Mobiliers et matériels de bureau	5 à 10 ans

(en milliers d'euros)	Agencements, mobiliers et matériels divers	Équipements informatiques	Total
Valeur brute			
31 décembre 2023	13 933	26 987	40 919
Écarts de conversion	622	819	1 441
Acquisitions	2 894	2 019	4 914
Cessions	-6 766	-3 310	-10 076
Autres mouvements	-269	269	—
Variations de périmètre	16 904	17 046	33 950
31 décembre 2024	27 318	43 830	71 148
Écarts de conversion	-1 354	-1 970	-3 324
Acquisitions	5 966	2 417	8 384
Cessions	-1 866	-2 883	-4 749
Autres mouvements	—	-637	-637
Variations de périmètre	—	—	—
31 DÉCEMBRE 2025	30 065	40 756	70 821
Amortissements			
31 décembre 2023	9 493	22 137	31 630
Écarts de conversion	353	682	1 035
Dotations	1 520	2 571	4 092
Reprises	-1 280	—	-1 280
Autres mouvements	-5 575	-2 872	-8 448
Variations de périmètre	11 288	13 416	24 704
31 décembre 2024	15 799	35 935	51 733
Écarts de conversion	-837	-1 657	-2 494
Dotations	2 760	3 011	5 771
Reprises	—	—	—
Autres mouvements	-1 411	-2 872	-4 282
Variations de périmètre	—	—	—
31 DÉCEMBRE 2025	16 311	34 417	50 728
Valeur nette			
31 décembre 2024	11 519	7 896	19 414
31 DÉCEMBRE 2025	13 755	6 339	20 094

En 2025, les investissements réalisés par le Groupe en immobilisations corporelles sont de 8,4 M€. Ils portent sur des acquisitions d'équipements informatiques (serveurs, stations de travail et réseaux) pour 2,4 M€.

Note 9 Contrats de location

PRINCIPES COMPTABLES, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS

Les contrats de location sont comptabilisés au bilan à la date de début du contrat de location. C'est la date à laquelle le bailleur met à disposition du preneur le bien sous-jacent. Les contrats de location donnent lieu à la reconnaissance à l'actif du bilan de *Droits d'utilisation des biens pris en location* et au passif de *Dettes sur biens pris en location*.

La valeur des *Dettes sur biens pris en location* correspond à la valeur des paiements minimaux futurs actualisés sur la durée du contrat de location à l'aide d'un taux d'actualisation. Ce taux est soit le taux implicite du contrat de location, soit à défaut le taux d'endettement marginal de l'entité qui prend le bien en location. La durée du contrat tient compte des parties fermes mais aussi du caractère raisonnablement certain des options de renouvellement ou de résiliation.

À la date de début du contrat, la valeur du droit d'utilisation des biens pris en location à l'actif correspond à la dette sur biens pris en location. Cette valeur est éventuellement corrigée des coûts directs initiaux de mise en place du contrat, des paiements effectués d'avance, des avantages reçus du bailleur à cette date et des éventuels coûts que le preneur devra engager pour le démantèlement et l'enlèvement du bien sous-jacent.

Les paiements minimaux futurs tiennent compte des loyers fixes, des paiements variables liés à un index ou à un taux, des garanties de valeur résiduelle, du prix d'exercice d'une option d'achat et de pénalités de résiliation ou de non-renouvellement dès lors que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer ou de ne pas exercer ces options. Certaines de ces valeurs peuvent évoluer au cours du contrat, les dettes de location et les droits d'utilisation des biens pris en location faisant alors l'objet d'une revalorisation à la hausse ou à la baisse. Ils ne comprennent pas les composantes services pouvant être incluses dans le contrat de location qui restent comptabilisées en charges.

Au bilan, les *Dettes sur biens pris en location* sont distinguées en parts non courante et courante. Les *Droits d'utilisation des biens pris en location* sont amortis linéairement sur la durée du contrat ou sur la durée d'utilité du bien sous-jacent si le contrat a pour effet de transférer au preneur la propriété du bien ou si le preneur est raisonnablement certain d'exercer une option d'achat.

Au compte de résultat, ces Charges d'amortissement sont incluses dans les Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations du Résultat opérationnel d'activité. La *Charge nette d'intérêts des dettes de location* est distinguée dans le poste Autres produits et charges financiers.

Dans le tableau des flux de trésorerie, ces charges d'amortissement sont incluses dans les Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations du flux net de trésorerie généré par l'activité. La variation des dettes financières de location (loyers décaissés) et la Charge nette d'intérêts des dettes de location sont reportées dans le flux net de trésorerie lié aux opérations de financement.

Enfin, par exception, les contrats de courte durée inférieurs à 12 mois et ceux portant sur des actifs de faible valeur dont la valeur individuelle est inférieure à 5 000 USD sont comptabilisés directement en charges et ne sont donc pas retraités au bilan. De même sont comptabilisés en charges les loyers variables en fonction de l'utilisation ou des revenus générés par l'utilisation de l'actif sous-jacent.

9.1 Droits d'utilisation par catégorie de biens pris en location

(en milliers d'euros)	Locaux loués	Véhicules loués	Matériels informatiques loués	Total
Valeur brute				
31 décembre 2024	67 783	9 068	8 570	85 420
Variation de périmètre	—	—	—	—
Acquisitions	16 927	1 734	—	18 661
Cessions – mises au rebut	-6 555	-2 140	—	-8 695
Autres mouvements	161	-106	—	56
Écarts de conversion	-3 674	-163	—	-3 837
31 DÉCEMBRE 2025	74 643	8 393	8 570	91 605
Amortissements				
31 décembre 2024	-28 376	-4 950	-6 238	-39 564
Variation de périmètre	—	—	—	—
Dotations	-8 865	-2 080	-1 394	-12 340
Cessions – mises au rebut	5 214	2 040	—	7 254
Autres mouvements	1 207	323	—	1 531
Écarts de conversion	1 300	48	—	1 348
31 DÉCEMBRE 2025	-29 521	-4 618	-7 632	-41 771
Valeur nette				
31 décembre 2024	39 407	4 117	2 332	45 857
31 DÉCEMBRE 2025	45 122	3 774	938	49 834

9.2 Analyse de maturité des dettes sur biens pris en location

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Courant	Non courant	Ventilation non-courant				
				1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes financières de location	57 857	10 606	47 251	10 038	9 344	6 996	6 558	14 315

Note 10 Provisions

PRINCIPES COMPTABLES, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS

Une provision est constatée lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis d'un tiers née antérieurement à la clôture de l'exercice et lorsque la perte ou le passif est probable et peut être évalué de manière fiable.

Les provisions étant estimées sur la base de risques ou de charges futures, leurs montants comportent une part d'incertitude et sont susceptibles d'être ajustés au cours des périodes ultérieures. L'impact de l'actualisation des provisions est pris en compte si celui-ci est significatif.

Dans le cas spécifique des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution. Ce coût correspond essentiellement aux indemnités de rupture de contrat, aux prétraitements, aux coûts des préavis non effectués et coûts de formation des personnes devant partir et aux autres coûts liés aux fermetures de sites.

Les mises au rebut d'immobilisations, dépréciations de stock et autres actifs, liées directement à des mesures de restructuration, sont également comptabilisées dans les coûts de restructuration.

10.1 Provisions courantes et non courantes

(en milliers d'euros)	01/01/2025	Variation de périmètre	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Autres mouvements	31/12/2025
Provisions pour litiges	2 348	—	897	-1 175	-132	—	1 939
Provisions pour garanties	140	—	10	—	—	—	150
Autres provisions pour risques	1 735	—	139	-22	—	412	2 264
Sous-total provisions pour risques	4 223	—	1 046	-1 197	-132	412	4 353
Provisions pour impôts	2 974	—	13	—	—	-8	2 980
Provisions pour restructuration	4	—	—	—	—	—	4
Autres provisions pour charges	128	—	983	-8	—	—	1 103
Sous-total provisions pour charges	3 107	—	997	-8	—	-8	4 087
TOTAL	7 330	—	2 043	-1 205	-132	404	8 440
Impact (net des charges encourues)	—	—	—	—	—	—	—
Résultat opérationnel courant	—	—	1 046	—	-132	—	—
Résultat opérationnel	—	—	995	—	—	—	—
Résultat financier	—	—	1	—	—	—	—
Charge d'impôt	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL	—	—	2 043	—	-132	—	—

Au 31 décembre 2025, les provisions pour risques couvrent principalement des litiges sociaux, des obligations liées aux locaux et des risques fiscaux.

Les provisions pour litiges sociaux s'élèvent à 1 255 k€ pour Axway et 384 k€ pour SBS, contre respectivement 966 k€ et 275 k€ au 31 décembre 2024.

Les provisions pour litiges clients s'élèvent à 300 k€, en diminution par rapport à 1 107 k€ en 2024, à la suite du règlement ou de la réévaluation de plusieurs dossiers.

Les autres provisions pour risques correspondent principalement aux coûts liés aux locaux, notamment chez SBS UK (1 394 k€), SBS France (488 k€) et 74Software SA en France (263 k€), au titre des obligations de remise en état des sites.

Les provisions pour impôts concernent essentiellement un risque lié aux taxes assises sur le chiffre d'affaires au Brésil, pour un montant de 2 856 k€ au 31 décembre 2025 (2 861 k€ au 31 décembre 2024).

Une provision de 982 k€ a également été constituée au titre d'un risque de droits de douane au Cameroun. Ce risque est couvert par une garantie de passif obtenue dans le cadre de l'acquisition de SBS.

10.2 Passifs éventuels

PRINCIPES COMPTABLES, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS

Dans la mesure où une perte ou un passif n'est pas probable ou ne peut être mesuré de manière fiable, un passif éventuel est mentionné dans les engagements du Groupe.

Au 31 décembre 2025, aucun passif éventuel n'est à prendre en compte.

Note 11 Financement et gestion des risques financiers

11.1 Coût de l'endettement financier net

(en milliers d'euros)	Exercice 2025	Exercice 2024
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	8 724	3 223
Charges d'intérêt	-22 473	-12 148
Coût de l'endettement financier net	-13 748	-8 925
Charges d'intérêts nettes des dettes sur biens pris en location	-2 927	-1 233
TOTAL COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	-16 675	-10 158

La hausse des charges d'intérêts de 10,3 M€ résulte principalement de l'effet année pleine de l'endettement contracté pour financer l'acquisition de SBS. Le taux moyen des emprunts est de 5,03 % en 2025.

Les charges financières comprennent en plus les coûts de financement du crédit d'impôt recherche pour 0,9 M€ en 2025.

L'actualisation du complément de prix d'acquisition de DXchange a représenté une charge de 0,5 M€ au titre de 2025.

11.2 Autres charges et produits financiers

PRINCIPES COMPTABLES, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS

Les gains et pertes de change portent principalement sur les transactions commerciales libellées en devises étrangères.

Les différences de change relatives aux prêts intra-groupe ont été considérées comme faisant partie intégrante de l'investissement net du Groupe dans les filiales étrangères concernées. Ces différences de change sont enregistrées en tant que composante distincte des capitaux propres sous la rubrique *Écarts de conversion* en application de la norme IAS 21.

(en milliers d'euros)	Exercice 2025	Exercice 2024
Gains et pertes de change	-1 457	-3 379
Reprises de provisions	98	-1
Produits de cession des actifs financiers cédés	—	—
Autres produits financiers	357	92
Total gains/pertes de change et autres produits financiers	-1 002	-3 287
Dotations aux provisions	-137	-103
Actualisation des engagements de retraite	-977	-607
Variation de valeur des instruments financiers dérivés	—	—
Autres charges financières	-1 504	-569
Total des autres charges financières	-2 617	-1 279
TOTAL DES AUTRES PRODUITS & CHARGES FINANCIERS	-3 619	-4 565

Le détail de la ligne « Actualisation des engagements de retraite » est fourni en note 5.3.

11.3 Trésorerie et équivalents de trésorerie

PRINCIPES COMPTABLES, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS

La rubrique *Trésorerie et équivalents de trésorerie* comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans le poste *Emprunts et dettes financières – part à court terme*.

Conformément à la norme IAS 7, les équivalents de trésorerie se définissent comme des placements à court terme. Ils sont très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les OPCVM classés par l'AMF (Autorité des marchés financiers) dans les catégories « monétaire » et « monétaire court terme » sont présumés, à titre pratique, satisfaire d'emblée aux quatre critères d'éligibilité cités. L'éligibilité des autres OPCVM de trésorerie en qualité d'« équivalents de trésorerie » n'est pas présumée : une analyse du respect des quatre critères cités est nécessaire.

Les équivalents de trésorerie sont comptabilisés à leur juste valeur ; les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat dans la rubrique *Autres produits et charges financiers*.

La trésorerie nette comprend les disponibilités (comptes bancaires débiteurs et caisses), les valeurs mobilières de placement répondant à la définition des équivalents de trésorerie, les effets remis à l'encaissement et dont la date d'échéance est antérieure à la date de clôture et les comptes bancaires momentanément créditeurs.

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Équivalents de trésorerie	6 839	4 802
Trésorerie	42 236	36 635
Trésorerie et équivalents de trésorerie	49 075	41 437
Concours bancaires courants	-815	-1 057
TOTAL	48 260	40 381

Sur les 49,1 M€ de trésorerie et équivalents de trésorerie (hors découverts bancaires) au 31 décembre 2025, 18,0 M€ sont détenus par la maison mère et 31,1 M€ par les filiales. Parmi ces dernières, les entités SBS contribuent à la trésorerie nette à hauteur de 19,5 M€, Axway Inc. aux États-Unis de 3,3 M€ et les autres filiales Axway de 8,3 M€.

11.4 Emprunts et dettes financières – Endettement net

PRINCIPES COMPTABLES

Les emprunts et dettes financières comprennent essentiellement :

- les emprunts bancaires : ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement comptabilisés à leur coût amorti ; toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif ;
- les concours bancaires courants ;
- les autres dettes financières diverses : elles correspondent principalement aux clauses de complément de prix qui constituent une variation du prix initial de l'acquisition d'une société.

La part des emprunts et dettes financières devant être réglée dans les douze mois à compter de la date de clôture est classée en passifs courants.

(en milliers d'euros)	Courant	Non courant	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts bancaires	13 637	224 699	238 335	284 897
Autres dettes financières diverses	815	2 170	2 985	6 677
Concours bancaires courants	43	—	43	171
Emprunts et dettes financières	14 495	226 869	241 363	291 746
Équivalents de trésorerie	-6 130	—	-6 130	-4 802
Trésorerie	-42 236	—	-42 236	-36 635
Endettement net	-33 871	226 869	192 997	250 308

Réconciliation avec le tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts bancaires en début d'exercice	284 897	86 843
Mouvements donnant lieu à flux de trésorerie :		
■ Émissions d'emprunts	—	264 123
■ Remboursements d'emprunts	-47 461	-68 264
Mouvements ne donnant pas lieu à flux de trésorerie	900	2 195
Emprunts bancaires en fin d'exercice	238 335	284 897

Au 31 décembre 2025, les emprunts bancaires s'élèvent à 238,3 M€.

11.4.1 Emprunts bancaires – Tranches A et B

Le 23 mai 2024, le groupe 74Software a signé un contrat de Crédit Bancaire composé d'un crédit à terme (120 M€) amortissable (60 % *in fine*) d'une maturité de 5 ans (la « Tranche A ») et d'un crédit à terme (80 M€) non amortissable d'une maturité de 3 ans (la « Tranche B »). La Tranche A sera amortie sur 5 ans selon l'échéancier suivant : 12 M€ chaque année et 72 M€ à maturité. Il comporte également une tranche non confirmée et non amortissable d'un montant maximum de 100 M€ d'une maturité de 5 ans minimum, ayant une période de disponibilité de 36 mois et dont l'objet est le financement d'une acquisition.

Les taux d'intérêt contractuellement prévus sont calculés sur la base d'un Euribor plus une marge de 2,60 % par an (Tranche A) et 2,20 % par an (Tranche B).

Le financement est sujet à l'ensemble des restrictions usuelles telles que paniers et seuils, incluant mais non limitées à des acquisitions, cessions, endettement, garantie et nantissement, paiement de dividendes, ainsi que les clauses de remboursement anticipé usuelles, incluant un changement de contrôle, illégalité, produits de cessions ou émission de nouvelles dettes (dont le produit sera affecté uniquement en remboursement de la tranche B).

Le groupe 74Software s'est engagé à respecter les *covenants* bancaires, détaillés dans la note 11.5, dans le cadre de ces emprunts bancaires.

Le 2 septembre 2024, la ligne de dettes mise en place par le Groupe dans le cadre de l'acquisition de SBS avait été tirée pour un montant total de 200 M€.

Au 31 décembre 2025, la ligne de dettes est reportée dans le bilan consolidé avec une part courante de 12 M€ et une part non courante de 176 M€ soit 172,9 M€ minorée des commissions bancaires.

11.4.2 Revolving Credit Facility (RCF)

Le Groupe dispose d'un *Revolving Credit Facility* (RCF) de 125 M€, non amortissable. Cette facilité vise à couvrir les besoins de financement généraux du Groupe et à soutenir sa stratégie de développement.

Le RCF est assorti d'une marge ajustée semestriellement en fonction du ratio de levier financier du Groupe, déterminé selon la définition contractuelle. Les instruments IFRS 16 sont exclus du calcul du levier. Le taux d'intérêt applicable est basé sur l'Euribor, auquel s'ajoute la marge contractuelle.

Le groupe 74Software s'est engagé à respecter les *covenants* bancaires, détaillés dans la note 11.5, dans le cadre de ces lignes de crédit.

Au 31 décembre 2025, la facilité demeurait disponible sous réserve du respect des engagements contractuels, notamment des *covenants* financiers, et contribuait à la flexibilité financière du Groupe.

Ces lignes sont soumises à une commission d'utilisation et de non-utilisation.

Au 31 décembre 2025, le montant disponible sur le RCF est de 73 M€ (58 %) sur les 125 M€ que prévoit la convention.

En 2025, le Groupe a remboursé des tirages sur le RCF pour un total de 35 M€.

En 2024, les tirages supplémentaires sur le RCF avaient été réalisés en euros pour un total de 69 M€.

11.4.3 Dettes financières liées au complément de prix sur acquisition

En 2022, le Groupe avait reconnu une dette de 4,8 M€ au titre du complément de prix dû aux anciens actionnaires de la société DXchange en Inde. Ce complément de prix est évalué à la juste valeur conformément à IFRS 9 et demeure sensible à la performance future de l'activité concernée.

Au 31 décembre 2025, la dette relative à ce complément de prix s'élève à 2,5 M€, après la comptabilisation au cours de l'exercice d'une réévaluation de 2,6 M€.

11.5 Covenants bancaires

Le groupe 74Software s'est engagé à respecter les *covenants* bancaires dans le cadre des crédits détaillés dans les notes 11.4.1 « Emprunts bancaires – Tranches A et B » et 11.4.2 « Revolving Credit Facility (RCF) ».

Les covenants bancaires et les ratios financiers au 31 décembre 2025

(en milliers d'euros)	Exercice 2025	Exercice 2024 ¹	
Endettement net	192 997	250 308	
EBITDA Consolidé	100 417	87 204	Ratio < 3,00
Ratio de levier : $\frac{\text{Endettement net}}{\text{EBITDA Consolidé}}$	1,92	2,87	
Endettement net	192 997	250 308	
Capitaux propres	553 484	541 396	Ratio < 1,00
Ratio d'endettement : $\frac{\text{Endettement net}}{\text{Capitaux propres}}$	0,35	0,46	

Les *covenants* bancaires devront être testés contractuellement au plus tard le 30 avril 2026. L'encours de la dette concernée est de 240 M€ et il n'y a pas d'éléments objectifs qui induisent une incertitude sur la capacité du Groupe à respecter les *covenants*.

Les deux ratios financiers devant être respectés au titre des *covenants* sont :

- ratio « endettement net sur EBITDA Consolidé », doit être inférieur à 3,00 au 31 décembre 2025, pendant toute la durée restante du crédit ;
- ratio « endettement net sur fonds propres », doit être inférieur à 1,00 pendant toute la durée du crédit.

Au 31 décembre 2025, les deux ratios financiers sont bien respectés au titre des *covenants*.

11.6 Instruments financiers inscrits au bilan



PRINCIPES COMPTABLES

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat. Ils sont ensuite réévalués à leur juste valeur. La méthode de comptabilisation du profit ou de la perte afférents dépend de la désignation du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

Le Groupe désigne certains dérivés comme :

- des couvertures de la juste valeur d'actifs ou de passifs comptabilisés ou d'un engagement ferme (couverture de juste valeur) ; ou
- des couvertures d'un risque spécifique associé à un actif ou un passif comptabilisé ou à une transaction future hautement probable (couverture de flux de trésorerie) ; ou bien
- des couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger (couverture d'un investissement net).

La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée :

- en actif ou passif non courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à douze mois ; et
- en actif ou passif courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est inférieure à douze mois.

Les variations de juste valeur des instruments dérivés qui répondent aux conditions de la comptabilité de couverture impactent les capitaux propres.

Les instruments dérivés détenus à des fins de transaction sont classés en actifs ou passifs courants si dénouables à moins d'un an de la clôture, sinon en actifs ou passifs non courants. Le Groupe classe également en spéculatif les instruments dérivés qui ne peuvent être qualifiés d'instruments de couverture désignés et efficaces au sens d'IFRS 9. Les variations de leur juste valeur sont enregistrées au compte de résultat en Autres produits et charges financiers.

⁽¹⁾ Les états financiers consolidés présentés intègrent les soldes d'ouverture ajustés au 1^{er} janvier 2025. Ces ajustements font suite à la révision de l'allocation du prix d'acquisition de SBS. Pour plus de détails, se référer à la note 1.4 « Ajustement des comptes consolidés d'ouverture au 1^{er} janvier 2025 ».

	31/12/2025		Ventilation par classes d'instruments financiers				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Actifs et passifs à la juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	Dettes financières au coût amorti	Dettes financières IFRS 16
(en milliers d'euros)							
Actifs financiers	17 672	17 672	—	—	17 672	—	—
Clients et comptes rattachés	279 881	279 881	—	—	279 881	—	—
Autres créances courantes	68 694	68 694	—	—	68 694	—	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie	49 075	49 075	42 945	6 130	—	—	—
ACTIFS FINANCIERS	415 321	415 321	42 945	6 130	366 246	—	—
Emprunts et dettes financières – part à long terme	226 869	226 869	—	—	2 170	224 699	—
Dettes financières de location – part à long terme	47 251	47 251	—	—	—	—	47 251
Autres dettes non courantes	6 153	6 153	—	—	6 153	—	—
Emprunts et dettes financières – part à court terme	15 204	15 204	—	—	1 567	13 637	—
Dettes financières de location – part à court terme	10 606	10 606	—	—	—	—	10 606
Fournisseurs et comptes rattachés	32 747	32 747	—	—	32 747	—	—
Autres dettes courantes	161 158	161 158	—	—	161 158	—	—
PASSIFS FINANCIERS	499 989	499 989	—	—	203 795	238 336	57 857

La juste valeur des créances clients, des autres créances courantes, des dettes fournisseurs ainsi que des autres dettes courantes est assimilée à la valeur au bilan, compte tenu de leurs très courtes échéances de paiement.

11.7 Gestion des risques financiers

11.7.1 Risque de crédit

Les risques de crédit sont évoqués dans la note 7.2 « Clients et comptes rattachés » dans les points « Échéancier des créances clients » et « État des variations des dépréciations pour créances douteuses ».

11.7.2 Risque de liquidité

Suivant la définition donnée par l'Autorité des marchés financiers, le risque de liquidité est caractérisé par l'existence d'un actif à plus long terme que le passif, et se traduit par l'incapacité de rembourser ses dettes à court terme en cas d'impossibilité de mobiliser son actif ou de recourir à de nouvelles lignes bancaires.

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie contractuels non actualisés de l'endettement net consolidé au 31 décembre 2025 :

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Total des flux contractuels	Moins de 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires	238 335	241 926	13 863	92 041	12 022	72 000	52 000	—
Autres dettes financières diverses	2 985	3 531	888	1 239	1 404	—	—	—
Concours bancaires courants	43	43	43	—	—	—	—	—
Emprunts et dettes financières	241 363	245 500	14 794	93 280	13 425	72 000	52 000	—
Valeurs mobilières de placement	-6 130	-6 130	-6 130	—	—	—	—	—
Disponibilités	-42 236	-42 236	-42 236	—	—	—	—	—
ENDETTEMENT NET CONSOLIDÉ	192 997	197 134	-33 572	93 280	13 425	72 000	52 000	—

11.7.3 Risques de marché

a. Risque de taux d'intérêt

La Direction Financière du Groupe, en liaison avec les établissements bancaires partenaires, gère le risque de taux d'intérêt.

Couverture des emprunts

En 2025, le Groupe a décidé de couvrir une partie de son risque de taux d'intérêt lié au prêt à terme A (Term Loan A), en souscrivant une série de caps et floors désignés comme couverture de flux de trésorerie. Au 31 décembre 2025, 74Software a couvert un nominal de 81 M€, avec un impact de juste valeur de 0,1 M€, comptabilisés dans les Autres éléments du résultat global.

Synthèse de l'exposition au risque de taux d'intérêt

Le tableau ci-dessous présente l'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt sur la base des engagements au 31 décembre 2025 :

Au 31/12/2025	Taux	31/12/2025	Moins de 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Valeurs mobilières de placement	Taux fixe	—	—	—	—	—	—	—
	Taux variable	6 130	6 130	—	—	—	—	—
Disponibilités	Taux fixe	—	—	—	—	—	—	—
	Taux variable	42 236	42 236	—	—	—	—	—
Actifs financiers	Taux fixe	—	—	—	—	—	—	—
	Taux variable	48 366	48 366	—	—	—	—	—
Emprunts bancaires	Taux fixe	-214	-151	-41	-22	—	—	—
	Taux variable	-241 712	-13 712	-92 000	-12 000	-72 000	-52 000	—
Autres dettes financières	Taux fixe	—	—	—	—	—	—	—
	Taux variable	-3 531	-888	-1 239	-1 404	—	—	—
Concours bancaires courants	Taux fixe	—	—	—	—	—	—	—
	Taux variable	-43	-43	—	—	—	—	—
Passifs financiers	Taux fixe	-214	-151	-41	-22	—	—	—
	Taux variable	-245 286	-14 643	-93 239	-13 404	-72 000	-52 000	—
Exposition nette avant couverture	Taux fixe	48 152	48 215	-41	-22	—	—	—
	Taux variable	-245 286	-14 643	-93 239	-13 404	-72 000	-52 000	—
Exposition nette après couverture	Taux fixe	48 152	48 215	-41	-22	—	—	—
	Taux variable avec cap et floor	—	—	—	—	—	—	—
	Taux variable	-245 286	-14 643	-93 239	-13 404	-72 000	-52 000	—

b. Risque de change

Le risque de change concerne essentiellement la conversion des états financiers des sociétés américaine, brésilienne, anglaise, indienne et suédoise. Le risque de fluctuation sur les opérations commerciales libellées en devise étrangère est peu important, chacune des entités intervenant très majoritairement dans son pays et sa devise. L'évaluation à la juste valeur est réalisée conformément aux dispositions d'IFRS 13. Les ajustements liés au risque de crédit ne sont pas significatifs au 31 décembre 2025.

En Inde, un instrument de couverture couvre un risque sur les actifs libellés en euros et livres anglaises.

Par ailleurs, dans le cadre des transactions intra-groupe, le Groupe est exposé au risque de variation des cours des devises au titre :

- de la facturation de la production des services provenant d'un centre délocalisé en Roumanie. L'impact de ces variations de change sur le résultat est en principe négligeable compte tenu des règlements réguliers ;
- de la facturation des redevances par le Groupe aux filiales opérant dans une devise fonctionnelle différente de l'euro ;
- des emprunts et prêts en devises, correspondant à des financements intra-groupe. L'impact de ces variations des devises est imputé en capitaux propres. Ces flux financiers ne font pas l'objet d'une couverture systématique.

Au 31 décembre 2025, la valeur nette comptable des actifs et passifs comptabilisés par les entités du Groupe dans une monnaie autre que leur monnaie fonctionnelle est la suivante :

Transactions commerciales intra-groupe

(en milliers d'euros)	AUD	BRL	EURO	GBP	SGD	USD	CHF	TND	MAD	AED	Autres	Total
Actifs	1 755	435	31 868	18 493	2 457	46 075	565	1 295	2 620	18	2 651	108 231
Passifs	251	474	50 377	7 066	154	32 255	988	7 126	36 091	7 406	8 741	150 930
Position nette avant couverture	1 504	-39	-18 510	11 427	2 303	13 819	-423	-5 831	-33 471	-7 388	-6 090	-42 699
Position nette après couverture	1 504	-39	-18 510	11 427	2 303	13 819	-423	-5 831	-33 471	-7 388	-6 090	-42 699

Analyse de sensibilité

(en milliers d'euros)	AUD	BRL	EURO	GBP	SGD	USD	CHF	TND	MAD	AED	Autres	Total
Hypothèse de variation de devise (appréciation)	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %	—
Impact net résultat	75	-2	-925	571	115	691	-21	-292	-1 674	-369	-305	-2 135
Impact capitaux propres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

Comptes courants

(en milliers d'euros)	AUD	BRL	EURO	GBP	SGD	USD	CHF	TND	MAD	AED	Autres	Total
Actifs	—	—	9 844	39 275	209	-10 766	—	804	1 843	—	3 037	44 245
Passifs	1 265	—	-1 310	21 877	—	-23 731	32	804	—	—	3 023	1 961
Position nette avant couverture	-1 265	—	11 154	17 397	209	12 965	-32	—	1 843	—	14	42 284
Position nette après couverture	-1 265	—	11 154	17 397	209	12 965	-32	—	1 843	—	14	42 284

Analyse de sensibilité

(en milliers d'euros)	AUD	BRL	EURO	GBP	SGD	USD	CHF	TND	MAD	AED	Autres	Total
Hypothèse de variation de devise (appréciation)	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %	—
Impact net résultat	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Impact capitaux propres	-63	—	558	870	10	648	-2	—	92	—	1	2 114

c. Risque sur actions

Le Groupe ne détient aucune action dans le cadre de ses placements et ne détient aucune participation en actions cotées en Bourse.

(en euros)		Nombre d'actions propres acquises	Prix moyen	Total
Actions propres acquises dans le cadre des programmes de rachat autorisés par l'Assemblée Générale	Contrat de liquidité	15 850	39,9	632 449
	Actions propres acquises pour rémunérer des plans d'attribution d'actions gratuites	465 117	22,6	10 520 481
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2025		480 967	23,2	11 152 930
Impact capitaux propres (cf. État des variations des capitaux propres consolidés)				-11 152 930
Nombre d'actions autodétenues exprimé en % du capital de 74Software				1,62 %

Toutes les opérations concernant les actions autodétenues sont imputées directement sur les capitaux propres.

Eu égard au nombre limité d'actions autodétenues (1,62 % du capital), le Groupe n'est pas exposé à un risque sur actions significatif. Par ailleurs, la valeur des actions autodétenues étant déduite des capitaux propres, les variations du cours de l'action sont sans incidence sur le compte de résultat consolidé.

Note 12 Flux de trésorerie

12.1 Variation de l'endettement net

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024 ¹
Endettement net en début d'exercice (A)	250 308	75 590
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	82 545	62 509
Coût de l'endettement financier net	16 675	10 158
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	12 227	7 901
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	111 447	80 568
Impôt versé	-11 583	-11 743
Variation du besoin en fonds de roulement	11 001	-37 128
Flux net de trésorerie généré par l'activité	110 864	31 697
Variation liée aux opérations d'investissement	-26 806	-11 887
Loyers décaissés	-14 763	-8 043
Intérêts financiers nets versés	-13 947	-9 472
Flux net de trésorerie disponible	55 348	2 295
Incidence des variations de périmètre	20	-304 403
Investissements financiers	-523	127
Dividendes	—	—
Augmentations de capital en numéraire	—	128 263
Rachats et ventes d'actions propres	-2 531	-1 716
Autres variations	5 903	301
Variation nette totale de l'exercice (B)	58 217	-175 133
Incidence des variations de taux de change	-906	415
Endettement net en fin d'exercice (A - B)	192 997	250 308

Unlevered FCF

(en milliers d'euros)	Exercice 2025	Exercice 2024
Flux net de trésorerie disponible	55 348	2 295
Intérêts financiers nets versés	13 947	9 472
Autres produits et charges opérationnels versés	11 141	14 568
Unlevered FCF	80 437	26 335

⁽¹⁾ Les états financiers consolidés présentés intègrent les soldes d'ouverture ajustés au 1^{er} janvier 2025. Ces ajustements font suite à la révision de l'allocation du prix d'acquisition de SBS. Pour plus de détails, se référer à la note 1.4 « Ajustement des comptes consolidés d'ouverture au 1^{er} janvier 2025 ».

12.2 Rapprochement du BFR avec le tableau de flux de trésorerie

La variation du BFR s'élève à -11,0 M€ en 2025.

Cette variation du BFR se résume par les éléments suivants :

- la hausse du poste Factures à établir lié à l'offre de Souscription *Customer Managed* impacte le BFR pour -59,5 M€ en 2025. À noter que la hausse du poste Factures à établir avait impacté le BFR pour -7,1 M€ en 2024. L'accroissement des nouvelles signatures de *Customer Managed* crée mécaniquement un besoin de financement supplémentaire qui commence par être couvert par la récurrence de la facturation *Customer Managed*, ce qui explique la décélération de l'impact sur le BFR ;
- la hausse des produits constatés d'avance qui s'explique par la hausse des contrats de Souscription *Axway Managed* qui génèrent des produits constatés d'avance et qui compensent l'attrition sur les contrats de Maintenance. Cette hausse impacte le BFR positivement pour +10,7 M€.

En complément de l'effet induit par le changement de modèle d'affaires, nous notons :

- le niveau des encaissements avec un poste Créances clients qui impacte le BFR de +68,5 M€ ;
- le contrat d'affacturage sur les créances clients qui améliore le BFR de 21,5 M€ au 31 décembre 2025 ;
- les coûts d'obtention des contrats payés d'avance (commissions) qui impactent le BFR de -3,8 M€ ;
- la variation sur les dettes courantes de +4,5 M€ qui est en partie liée à la hausse des provisions sur les rémunérations variables.

Pour compléter cette analyse :

- une analyse du DSO est décrite dans la note 7.2 « Clients et comptes rattachés » ;
- une analyse sur la décomptabilisation des créances clients est décrite dans la note 7.2 « Clients et comptes rattachés » ;
- une analyse sur la décomptabilisation des créances de crédits d'impôt recherche est décrite dans la note 7.3 « Autres créances courantes ».

(en milliers d'euros)	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation nette	Dont éléments hors BFR	Dont éléments de BFR	Variation des éléments de BFR sans effet trésorerie		Impact cash au tableau des flux
						Change	Autre	
Actif non courant	12 895	11 251	1 643	—	1 643	-395	—	-2 038
Clients et comptes rattachés	279 881	293 532	-13 652	—	-13 652	-9 353	1 142	5 442
Créances clients	103 970	172 407	-68 437	—	-68 437	-4 684	1 142	64 895
Facture à établir	175 911	121 126	54 785	—	54 785	-4 669	—	-59 454
Autres créances courantes	104 071	101 934	2 137	—	-1 532	-1 163	3 077	-223
Actif courant	383 952	395 467	-11 515	—	-15 184	-10 516	4 219	5 219
TOTAL ACTIF	396 847	406 718	-9 872	—	-13 540	-10 910	4 219	3 181
Passif non courant	-7 819	-9 530	1 712	—	1 712	1 116	-681	-1 277
Fournisseurs	-32 747	-28 672	-4 075	—	-4 075	-2 268	571	2 378
Avances et acomptes reçus sur commandes	-81	-310	229	—	229	24	—	-204
Produits constatés d'avance	-95 431	-88 631	-6 800	—	-6 800	5 035	-942	10 893
Autres dettes courantes	-161 186	-159 398	-1 788	-7 043	5 255	2 309	410	-3 970
Passif courant	-289 444	-277 011	-12 433	-7 043	-5 390	5 100	39	9 097
TOTAL PASSIF	-297 263	-286 541	-10 722	-7 043	-3 679	6 216	-642	7 820
TOTAL BFR	99 584	120 177	-20 593	-7 043	-17 219	-4 694	3 578	11 001

12.3 Autres flux de trésorerie

Le flux net de trésorerie généré par l'activité s'élève à 110,9 M€ en 2025 avec une capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt de 111,4 M€. L'impact favorable de la norme IFRS 16 sur ce poste est de 12,3 M€.

Le flux net de trésorerie généré par l'activité d'Axway est de 79,2 M€ et de SBS de 33,5 M€.

Le flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement s'élève à -26,4 M€. Il provient de la capitalisation des dépenses de développement de SBS pour un montant de 18,1 M€. Les investissements récurrents sont de 8,7 M€.

Le flux net de trésorerie lié aux opérations de financement s'élève à -76,0 M€. Trois principaux flux expliquent cette variation :

- le remboursement d'emprunt pour un montant de -47,5 M€ ;
- le paiement des intérêts des emprunts bancaires pour un montant de 13,9 M€ ;
- le programme de rachat des actions propres pour un montant de -2,5 M€.

Par ailleurs, la variation des dettes financières de location (IFRS 16) a représenté un flux de 14,8 M€.

Note 13 Capitaux propres et résultat par action

L'état des variations des capitaux propres consolidés figure dans la section 5.4 « État de variation des capitaux propres ».

13.1 Évolution du capital social

Le capital social de 74Software s'élève au 31 décembre 2025 à 59 492 388 € et est composé de 29 746 194 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 2,00 €.

Au cours de l'exercice 2024, le Groupe avait procédé à une émission de 8 112 597 actions nouvelles. Cette augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription avait été réalisée pour un montant brut de 130 612 812 € dans le cadre de l'acquisition de SBS. Le capital social avait augmenté de 16 225 194 €.

Le capital social au 31 décembre 2024 s'élevait à 59 492 388 €, composé de 29 746 194 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 2,00 €.

13.2 Opérations sur titres autodétenus

PRINCIPES COMPTABLES

Toutes les actions 74Software détenues par la Société mère ou une de ses filiales sont comptabilisées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres.

Au cours de l'exercice 2025, le Groupe a procédé à des rachats d'actions propres pour un montant de 2,5 M€.

Au 31 décembre 2025, la valeur des actions propres portée en diminution des capitaux propres consolidés s'élève à 11,2 M€. Elle est constituée de 480 967 actions :

- 15 850 actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité ;
- 465 117 actions acquises sur les marchés destinées à servir les paiements fondés en actions (cf. note 5.4). L'intégralité de ces dernières sera attribuée aux bénéficiaires en 2026, 2027 et 2028.

13.3 Plans d'attribution d'actions gratuites

Les charges liées aux plans d'attribution gratuite d'actions s'élèvent à 9,6 M€ en 2025 (cf. note 5.4) dont 3,0 M€ de contribution patronale. Le montant hors contribution patronale a été porté aux capitaux propres du Groupe pour 6,6 M€.

13.4 Réserves liées au capital

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Primes d'émission, de fusion et d'apport	223 714	223 714
Réserve légale	5 949	5 949
TOTAL	229 664	229 664

Dans le cadre de l'augmentation de capital réalisée en 2024 pour un montant brut de 130,6 M€ (128,7 M€ après déduction des frais), la prime d'émission versée s'élevait à 110,8 M€.

La réserve légale avait été dotée de 1,7 M€ pour atteindre 10 % du capital social.

13.5 Dividendes

L'Assemblée Générale de 74Software SA réunie le 20 mai 2025, pour statuer sur les comptes 2024, a décidé de ne pas distribuer de dividendes.

En raison de l'endettement financier sous-jacent à l'acquisition des activités de SBS réalisée en 2024, le Conseil d'administration de 74Software a choisi de ne pas proposer de distribution de dividendes au titre de l'exercice 2025.

13.6 Réserves de conversion

Conformément aux principes décrits en note 1.9.2, les réserves de conversion comprennent les écarts de conversion entre devises fonctionnelles des entités du Groupe et devise de présentation et les effets des couvertures des investissements nets dans des activités à l'étranger. Leurs variations sont reconnues dans les Autres éléments du résultat global. Ces réserves de conversion varient également en fonction des mouvements de cession des activités à l'étranger.

Au 31 décembre 2025, les réserves de conversion se décomposent par devise de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
USD	26 425	48 191
SEK	-4 262	-5 495
RON	-610	-519
Autres devises	-681	3 373
TOTAL	20 872	45 550

13.7 Objectifs, politique et procédures de gestion du capital

Le capital est composé exclusivement des éléments tels que présentés au bilan. Il n'existe pas de dettes financières considérées comme du capital, et, inversement, il n'y a pas de composants de capitaux propres considérés comme ne constituant pas du capital.

L'entreprise est soumise à une seule contrainte externe au titre de son capital. Il s'agit du ratio de l'endettement financier net sur fonds propres. Aux termes des *covenants* prévus dans le contrat de syndication, ce ratio doit rester inférieur à 1 pendant toute la durée du crédit (cf. note 11.5).

Le Groupe a souscrit un contrat de liquidité dans le souci de favoriser la liquidité des transactions, la régularité de cotation des titres et d'éviter les décalages de cours non justifiés par la tendance du marché. Le montant du compte de liquidité permettant à l'Animateur de réaliser les interventions prévues par ce contrat est de 1,1 M€.

Les actions propres sont détaillées en note 13.2.

13.8 Résultats par action



PRINCIPES COMPTABLES

Les résultats par action présentés avec le compte de résultat sont calculés à partir du résultat net – part attribuable aux propriétaires de la Société suivant les modalités décrites ci-dessous :

a. Le résultat de base par action

Le résultat de base par action est déterminé à partir du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période. Il est calculé en fonction des dates d'encaissement des fonds provenant d'augmentations de capital réalisées en numéraire. Il serait calculé à la date de première consolidation pour les augmentations de capital réalisées en rémunération d'apports externes de titres de nouvelles sociétés consolidées.

b. Le résultat dilué par action

Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le résultat net – part attribuable aux propriétaires de la Société et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de l'effet dilutif de l'exercice des plans d'options de souscription d'actions ouverts à la clôture de l'exercice. Il est fait application de la méthode du rachat d'actions au prix du marché sur la base du cours moyen annuel de l'action.

(en euros)	Exercice 2025	Exercice 2024 ¹
Résultat net – part attribuable aux propriétaires de la société mère (a)	40 750 921	40 611 686
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (b)	29 746 194	24 448 624
Nombre moyen pondéré d'actions détenues en autocontrôle (c)	520 511	986 218
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation hors autocontrôle (d) = (b) - (c)	29 225 683	23 462 406
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION (A/D)	1,39	1,73

(en euros)	Exercice 2025	Exercice 2024 ¹
Résultat net – part du Groupe (a)	40 750 921	40 611 686
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (d)	29 225 683	23 462 406
Nombre moyen pondéré de titres retenus au titre des éléments dilutifs (e)	804 766	752 166
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat net dilué par action (f) = (d) + (e)	30 030 449	24 214 572
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (A/F)	1,36	1,68

Les seuls instruments potentiellement dilutifs sont les actions gratuites attribuées dans le cadre des plans d'actions gratuites de performance du périmètre 74Software (cf. note 5.4).

Les actions d'autocontrôle sont détaillées en note 13.2.

Le calcul du résultat dilué par action se limite aux actions ordinaires potentielles dilutives, à l'exclusion de celles qui ont un effet relutif.

⁽¹⁾ Les données comparatives consolidées de l'exercice 2024 ont été retraitées à la suite de la révision de l'allocation du prix d'acquisition de SBS (révision des impacts comptabilisés entre la date d'acquisition et la date de clôture 2024). Pour plus de détails, se référer à la note 1.4 « Ajustement des comptes consolidés d'ouverture au 1^{er} janvier 2025 ».

Note 14 Transactions avec les parties liées

14.1 Transactions avec Sopra Steria Group, les sociétés liées à Sopra Steria Group et Sopra GMT

Les tableaux ci-dessous détaillent les transactions entre le groupe 74Software et Sopra Steria Group SA, les sociétés du groupe Sopra Steria et la holding GMT.

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Transactions avec Sopra Steria Group		
Ventes de biens et services	5 063	3 173
Achats de biens et services	-20 345	-10 108
Créances opérationnelles	391	1 887
Dettes opérationnelles	-84	-4 710
Transactions avec les sociétés liées à Sopra Steria Group		
Ventes de biens et services	1 216	3 669
Achats de biens et services	-13 715	-12 916
Créances opérationnelles	479	7 000
Dettes opérationnelles	-1 894	-7 854
Transactions avec Sopra GMT		
Achats de biens et services	-1 485	-1 445
Dettes opérationnelles	-183	-133

Les achats de sous-traitance auprès de Sopra India ont représenté 8,8 M€ en 2025, stable par rapport à 2024 (8,8 M€). Les achats auprès de Sopra Steria Group sont en hausse de 10,2 M€. Celle-ci s'explique par la signature d'un contrat de services transitoires signé en 2024 pour assurer le transfert des activités de SBS au sein de 74Software.

14.2 Filiales et participations

Les transactions et soldes entre 74Software SA et ses filiales sont tous éliminés en consolidation. Toutes ces filiales sont consolidées par intégration globale.

14.3 Relations avec d'autres parties liées

Aucune relation avec d'autres parties liées n'est à prendre en compte.

Note 15 Engagements hors bilan

15.1 Obligations contractuelles données

Le Groupe loue des équipements informatiques, du matériel de bureau et des locaux aux termes de contrats de location simples. Les loyers enregistrés à ce titre s'élèvent respectivement à 7,2 M€ en 2025 et 5,6 M€ en 2024.

Au 31 décembre 2025, les redevances annuelles minimales futures associées à ces contrats de location non résiliables et non incluses dans l'évaluation des dettes financières de location (IFRS 16) se détaillent comme suit :

(en milliers d'euros)	Locations simples
2026	2 275
2027	986
2028	1 177
2029	731
2030	759
2031 et au-delà	3 562
TOTAL DES LOYERS MINIMAUX FUTURS	9 489

15.2 Engagements donnés liés à l'activité courante

(en milliers d'euros)	Montant des engagements par période			31/12/2025	31/12/2024
	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans		
Cautions bancaires pour dépôts de garantie des locaux loués	—	30	1 908	1 939	289
Cautions bancaires pour garantie de bonne fin sur projets	—	4 234	—	4 234	4 240
Nantissements, garanties, hypothèques et sûretés réelles	—	3 214	—	3 214	3 898
Indemnité liée aux cessations de fonction du Directeur Général	—	—	1 203	1 203	1 203
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS LIÉS À L'ACTIVITÉ COURANTE	—	7 478	3 111	10 590	9 630

Le Conseil d'administration du 20 février 2019 a validé une indemnité liée à la cessation de fonction de Monsieur Patrick Donovan. Cette indemnité équivalait à une année de rémunérations fixe et variable pour un total de 1 250 k\$ soit 1 106 k€ au cours du 31 décembre 2025.

15.3 Engagements reçus – covenants et concours bancaires courants

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Ligne de crédit non utilisée	73 000	38 000
Concours bancaires courants non utilisés	—	—
TOTAL DES ENGAGEMENTS COMPTABILISÉS	73 000	38 000

74Software dispose d'une convention de crédit revolving multidevise de 125 M€. Au 31 décembre 2025, 73,0 M€ sont disponibles (cf. note 11.4).

Au titre des *covenants* adossés aux lignes de *Revolving Credit Facility* et aux dettes bancaires tranches A et B, deux ratios financiers doivent être respectés. Ces ratios sont décrits dans la note 11.5 sur les *covenants* bancaires.

Au 31 décembre 2025, le Groupe respecte l'ensemble des *covenants* et engagements prévus au titre de ce contrat, notamment les dispositions suivantes :

- les impacts de la norme IFRS 16 sont exclus du calcul des ratios ;
- l'*EBITDA Consolidé* de 74Software est déterminé conformément aux stipulations contractuelles.

15.4 Nantissements, garanties et sûretés

Aucun nantissement, garantie ou sûreté n'a été consenti par 74Software au 31 décembre 2025.

Note 16 Événements postérieurs à la clôture

Entre le 1^{er} janvier 2026 et le jour du Conseil d'administration, aucun événement significatif susceptible d'impacter les comptes présentés n'est intervenu.

Note 17 Liste des entreprises consolidées au 31 décembre 2025

Société	Pays	% contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation
Axway				
74Software SA	France	— %	— %	Société mère
Axway Distribution France SAS	France	100 %	100 %	IG
Axway SAS	France	100 %	100 %	IG
Axway UK Ltd	Royaume-Uni	100 %	100 %	IG
Axway Ireland	Irlande	100 %	100 %	IG
Axway Nordic AB	Suède	100 %	100 %	IG
Axway GmbH	Allemagne	100 %	100 %	IG
Axway BV	Pays-Bas	100 %	100 %	IG
Axway Belgium	Belgique	99,9 %	99,9 %	IG
Axway Srl	Italie	100 %	100 %	IG
Axway Software Iberia	Espagne	100 %	100 %	IG
Axway Software do Brasil LTDA	Brésil	99,9982 %	99,9982 %	IG
Axway Romania Srl	Roumanie	100 %	100 %	IG
Axway Bulgaria EOOD	Bulgarie	100 %	100 %	IG
Axway Inc.	États-Unis	100 %	100 %	IG
Axway Pte Ltd	Singapour	100 %	100 %	IG
Axway Ltd	Hong Kong	100 %	100 %	IG
Axway Pty Ltd	Australie	100 %	100 %	IG
Axway Switzerland	Suisse	100 %	100 %	IG
Axway Software India Private Limited	Inde	99 %	99 %	IG
SBS				
SBS Financial Technology Morocco	Maroc	100 %	100 %	IG
SBS Software	France	100 %	100 %	IG
SBS Software Cameroon	Cameroun	100 %	100 %	IG
Sopra Banking Gabon	Gabon	100 %	100 %	IG
SBS Software Ivory Coast	Côte d'Ivoire	100 %	100 %	IG
SBS Financial Software UK Limited	Royaume-Uni	100 %	100 %	IG
SBS Software Belgium	Belgique	100 %	100 %	IG
SBS Software Luxembourg	Luxembourg	100 %	100 %	IG
SBS Software Netherlands B.V	Pays-Bas	100 %	100 %	IG
Steria Medshore	Maroc	100 %	100 %	IG
Field Solutions Ltd	Royaume-Uni	100 %	100 %	IG
Cassiopae Ltd	Royaume-Uni	100 %	100 %	IG
SBS Solutions India	Inde	99,95 %	99,95 %	IG
SBS Software Iberia	Espagne	100 %	100 %	IG
SBS Software Senegal	Sénégal	100 %	100 %	IG
Apak Group Ltd	Royaume-Uni	100 %	100 %	IG
SBS Software US Inc.	États-Unis	100 %	100 %	IG
SAMIC	Monaco	99,6 %	99,6 %	IG
SBS Tunisia	Tunisie	99,994 %	99,994 %	IG
SAB Atlas	Maroc	100 %	100 %	IG
SBS Software Lebanon	Liban	98 %	98 %	IG
Sopra Financial Solutions FZCO	Dubai	100 %	100 %	IG
SBS Software Ireland	Irlande	100 %	100 %	IG

IG : Intégration globale.

Note 18 Honoraires des Commissaires aux comptes

Honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leurs réseaux								
(en milliers d'euros HT)	Forvis Mazars				Aca Nexia			
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Honoraires de certification des comptes								
■ Émetteur	382	331	30 %	22 %	190	224	35 %	29 %
■ Filiales intégrées globalement	801	627	63 %	42 %	279	246	51 %	32 %
Sous-total	1 183	958	93 %	64 %	468	470	87 %	61 %
Honoraires de certification des informations en matière de durabilité								
■ Émetteur	49	42	4 %	3 %	49	42	9 %	5 %
■ Filiales intégrées globalement	—	—	— %	— %	—	—	— %	— %
Sous-total	49	42	4 %	3 %	49	42	9 %	5 %
Honoraires des missions et prestations autres que la certification des comptes								
■ Émetteur ^{(1) (2)}	20	432	2 %	29 %	20	210	4 %	27 %
■ Filiales intégrées globalement	15	68	1 %	5 %	5	43	1 %	6 %
Sous-total	34	499	3 %	33 %	25	253	5 %	33 %
TOTAL	1 266	1 499	100 %	100 %	541	765	100 %	100 %

(1) Dont : rapport sur les conventions réglementées, revue du rapport de gestion, lettre de fin de travaux, attestation portant sur des ratios financiers, etc.

(2) Dont un total d'honoraires de 0,6 M€ relatifs aux diligences réalisées dans le cadre de l'acquisition (0,4 M€ Forvis Mazars et 0,2 M€ Aca Nexia).

5.7 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la société 74Software,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société 74Software relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Reconnaissance du chiffre d'affaires lié aux contrats de souscription « *Customer Managed* »

(Note 4.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

L'activité du groupe inclut plusieurs métiers dont la vente de contrats de souscription dits « Customer Managed ». Le chiffre d'affaires souscription, dont l'offre « Customer Managed », s'élève à 213,0 millions d'euros, soit 30,1% du chiffre d'affaires consolidé.

Les contrats de souscription « Customer Managed » correspondent à une offre hybride qui inclut trois obligations de prestation distinctes : licence, maintenance et souscription. Le prix du contrat doit être affecté à chacune des obligations de prestation dont le chiffre d'affaires est reconnu selon des modalités propres à chacune d'entre elles.

Dans ce contexte, les risques d'audit concernent notamment la correcte séparation des exercices et les modalités d'attribution du chiffre d'affaires aux différentes obligations de prestations. La reconnaissance du revenu de ces métiers est considérée comme un point clé de notre audit en raison de leur importance significative dans les comptes du groupe et en particulier de leur incidence sur le résultat opérationnel.

Notre réponse

Notre approche d'audit s'appuie sur l'évaluation des procédures de contrôle interne mises en place par le groupe afin de contrôler l'évaluation, la réalité et la correcte séparation des exercices du chiffre d'affaires souscription « *Customer Managed* » et sur des procédures d'audit de substance.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Effectuer une revue de la conception du contrôle interne ainsi que des tests d'efficacité des contrôles clés des procédures afférentes à la reconnaissance de ce chiffre d'affaires ;
- Réaliser, par sondage ou au moyen d'autres méthodes de sélection, des tests de détail sur le chiffre d'affaires des contrats de souscription « *Customer Managed* » signés au cours de l'exercice afin de vérifier la réalité et l'évaluation du revenu ainsi que la correcte séparation des exercices.

Nous avons notamment rapproché le montant du revenu comptabilisé avec les données contractuelles et vérifié l'application de la procédure d'attribution du prix des contrats à éléments multiples aux différentes obligations de prestations.

Nous avons examiné les preuves de livraisons et les modalités de paiement.

Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations présentées en note 4.1.1 « Reconnaissance des revenus » de l'annexe aux comptes consolidés.

Comptabilisation des acquisitions significatives

(Notes 1.3, 2.2 et 8.1 de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Comme mentionné dans les notes 1.3 « Modification de l'affectation du prix d'acquisition des activités SBS » et 2.2 « Principales acquisitions » de l'annexe aux comptes consolidés, le Groupe a effectué en 2024 l'acquisition du groupe SBS. La note 8.1 « Ecart d'acquisition » expose les modalités de comptabilisation des regroupements d'entreprise. Le Groupe applique la norme IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises » à l'achat d'actifs et la reprise de passifs constituant une entreprise.

Le Groupe comptabilise tout regroupement d'entreprise selon la méthode de l'acquisition qui consiste :

- À évaluer et à comptabiliser à la juste valeur à la date d'acquisition les actifs identifiables acquis et les passifs assumés. Le Groupe identifie et affecte ces éléments sur la base des dispositions contractuelles, des conditions économiques et de ses politiques comptables et de gestion ;
- À évaluer toute participation ne conférant pas le contrôle dans l'entreprise acquise soit à sa juste valeur, soit sur la base de sa quote-part dans la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs assumés ;
- À évaluer et à comptabiliser à la date d'acquisition la différence dénommée « écart d'acquisition » ou « goodwill » entre d'une part, le prix d'acquisition de l'entreprise acquise auquel est ajouté le montant des intérêts ne conférant pas le contrôle dans l'acquise, et d'autre part, le solde net des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Nous avons considéré la comptabilisation et la présentation de ces opérations comme un point clé de l'audit compte tenu du montant significatif des actifs acquis et passifs repris, ainsi que du jugement nécessaire à l'identification et à l'évaluation de ces actifs et passifs conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée, en particulier l'estimation de la juste valeur des actifs corporels et incorporels.

Notre réponse

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Examiner les éléments juridiques relatifs à ces acquisitions ;
- Apprécier l'application des dispositions de la norme IFRS 3 révisée, et les modalités de mise en œuvre de cette norme (notamment la détermination du prix d'acquisition, l'identification des actifs et des passifs, et l'évaluation du goodwill en résultant) ;
- Analyser le caractère homogène des principes et méthodes comptables des sous-ensembles acquis avec les pratiques du Groupe ;
- Réaliser des diligences sur le bilan consolidé du sous ensemble acquis en date d'acquisition (filiales significatives et processus de consolidation du sous ensemble) ;
- A partir des rapports de l'expert indépendant sur l'affectation du goodwill définitif et avec l'aide de nos propres experts en évaluation, apprécier la nature de ses travaux et conclusions, et les hypothèses retenues lors de la réévaluation des actifs et passifs acquis au regard des critères prévus par les normes comptables applicables.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations financières fournies dans l'annexe aux comptes consolidés relatives à cette acquisition (la détermination du prix, des actifs et des passifs acquis, les informations requises par IFRS 3 révisée, etc.).

Évaluation et dépréciation des écarts d'acquisition

(Notes 8.1 et 8.2 de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Dans le cadre de son développement, le groupe a été amené à réaliser des opérations de croissance externe ciblées et à reconnaître plusieurs écarts d'acquisition.

Ces écarts d'acquisition, qui correspondent à l'écart entre le prix payé et la juste valeur des actifs acquis et passifs repris, sont décrits dans la note 8.1 « Ecarts d'acquisition » de l'annexe aux comptes consolidés. Ils ont été alloués aux unités génératrices de trésorerie (UGT) identifiées au sein du groupe 74Software, à savoir Axway et SBS.

La direction s'assure à chaque clôture, et dès qu'un indice de perte de valeur est identifié, que la valeur nette comptable de ces écarts d'acquisition, figurant au bilan pour un montant de 302,1 millions d'euros au 31 décembre 2023, 497,4 millions d'euros au 31 décembre 2024 et 523,2 millions d'euros au 31 décembre 2025, n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT représente la valeur la plus élevée entre sa juste valeur (généralement le prix de marché) nette des coûts de cession et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée selon la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie. Les modalités du test de dépréciation mis en œuvre ainsi que le détail des hypothèses retenues sont décrites en note 8.2 « Tests de dépréciation » de l'annexe aux comptes consolidés. Au 31 décembre 2025, les tests de dépréciation réalisés n'ont pas conduit à constater de perte de valeur des écarts d'acquisition comptabilisés.

La détermination de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition, qui représente un montant particulièrement significatif au regard du total bilan, repose très largement sur le jugement de la direction, s'agissant notamment de la définition des unités génératrices de trésorerie, du taux de croissance à l'infini retenu pour les projections de flux de trésorerie et du taux d'actualisation qui leur est appliqué. Nous avons donc considéré l'évaluation des écarts d'acquisition et la mise en œuvre des tests de dépréciation comme un point clé de notre audit.

Notre réponse

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Examiner la conformité de la méthodologie appliquée par le Groupe aux normes comptables en vigueur et, notamment si le rattachement des actifs à l'UGT unique identifiée est exhaustif ;
- Vérifier que la juste valeur nette des coûts de cession est dérivée du cours de bourse à la clôture ;
- Apprécier le caractère raisonnable des hypothèses de détermination des flux de trésorerie futurs en lien avec les données opérationnelles, eu égard au contexte économique et financier dans lequel opère le Groupe ;
- Apprécier, avec l'appui de nos experts en évaluation, la cohérence du taux de croissance à l'infini et du taux d'actualisation dans toutes leurs composantes ;
- Analyser la sensibilité de la valeur d'utilité effectuée par la direction à une variation des principales hypothèses retenues.

Enfin nous avons vérifié que les notes 8.1 « Ecarts d'acquisition » et 8.2 « Tests de dépréciation » de l'annexe aux comptes consolidés donnaient une information appropriée.

Caractère recouvrable des impôts différés actifs au titre des reports fiscaux déficitaires

(Notes 6.3 et 6.4 de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Au 31 décembre 2025, le montant des déficits fiscaux reportables s'élève à 380,3 millions d'euros. Le Groupe a reconnu au titre de ces déficits, des impôts différés actifs figurant au bilan pour un montant de 43,5 millions d'euros.

Le Groupe comptabilise des impôts différés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les comptes consolidés. Les actifs d'impôts différés liés aux pertes fiscales reportées sont reconnus s'il est probable que les filiales ou groupes fiscaux disposeront de bénéfices imposables suffisants pour les utiliser.

Nous avons considéré que la comptabilisation et l'appréciation de la recouvrabilité de ces impôts différés actifs est un point clé de notre audit en raison de leur importance significative dans les comptes du Groupe et du fait que la détermination de leur valeur recouvrable, basée notamment sur des prévisions de bénéfices futurs, nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations de la direction.

Notre réponse

Nous avons obtenu le détail des impôts différés actifs de 74Software, d'Axway Inc., d'Axway Ireland et de SBS Software et les prévisions de résultats fiscaux de 74 Software, d'Axway Inc. et d'Axway Ireland et, sur la base de ces informations, nous avons réalisé les procédures suivantes :

- Nous avons revu les calculs et apprécié le caractère raisonnable des principales estimations, notamment des prévisions de bénéfices fiscaux futurs ;
- Nous avons analysé la cohérence des prévisions avec l'historique de performance, avec les politiques de prix de transfert et avec les hypothèses retenues pour déterminer la valeur d'utilité des deux UGT ;
- Nous avons contrôlé les différents taux d'impôts retenus pour déterminer les impôts différés actifs, notamment en France et aux Etats-Unis.

Enfin, nous avons vérifié que les notes 6.3 « Impôts différés actifs et passifs » et 6.4 « Tableau de variation des déficits fiscaux reportables » de l'annexe aux comptes consolidés donnaient une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du Commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société 74Software par l'assemblée générale du 18 décembre 2000 pour cabinet ACA NEXIA et pour le cabinet Forvis Mazars.

Au 31 décembre 2025, le cabinet ACA NEXIA et le cabinet Forvis Mazars étaient dans la 25ème année de leurs missions sans interruption dont 15 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre:

- Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Levallois-Perret et à Paris, le 24 mars 2026

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA
Jérôme Neyret
Associé

ACA Nexia
Olivier Juramie
Associé

Comptes annuels

6.1	Bilan	270	6.4	Tableau des résultats des cinq derniers exercices de 74Software SA	286
6.2	Compte de résultat	271	6.5	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	287
6.3	Annexe aux comptes annuels 2025	272			
6.3.1	Faits majeurs, principes comptables et méthodes d'évaluation	272			
6.3.2	Notes relatives au bilan	275			
6.3.3	Notes relatives au compte de résultat	280			
6.3.4	Autres informations	283			

6.1 Bilan

<i>Actif (en milliers d'euros)</i>	2025	2024	2023
Immobilisations incorporelles	44 132	46 685	49 512
Immobilisations corporelles	6 986	4 506	2 749
Immobilisations financières	634 982	589 258	268 955
Actif immobilisé (note 6.3.2.1)	686 100	640 449	321 217
Clients et comptes rattachés	102 236	120 580	130 517
Autres créances et comptes de régularisation	23 948	18 823	25 392
VMP et Disponibilités	28 488	30 544	15 289
Actif circulant (note 6.3.2.2)	154 672	169 947	171 199
TOTAL DE L'ACTIF	840 772	810 396	492 416

<i>Passif (en milliers d'euros)</i>	2025	2024	2023
Capital	59 492	59 492	43 267
Primes	223 714	223 714	113 380
Réserves	68 627	68 627	66 923
Report à nouveau	-27 572	-31 330	-18 866
Résultat	31 172	3 758	-12 464
Provisions réglementées	—	—	—
Capitaux propres (note 6.3.2.3)	355 434	324 262	192 240
Provisions (note 6.3.2.4)	33 613	24 362	23 918
Emprunts et dettes financières	341 113	355 604	139 761
Fournisseurs et comptes rattachés	33 433	32 784	40 634
Dettes fiscales et sociales	32 087	26 969	23 887
Autres dettes et comptes de régularisation	45 092	46 416	71 975
Dettes (note 6.3.2.5)	451 726	461 773	276 257
TOTAL DU PASSIF	840 772	810 396	492 416

6.2 Compte de résultat

(En milliers d'euros)		2025	2024	2023
Chiffre d'affaires net	(note 6.3.3.1)	245 794	217 672	186 603
Autres produits d'exploitation		4 433	3 914	3 167
Produits d'exploitation		250 227	221 587	189 770
Achats consommés		94 021	92 691	83 301
Charges de personnel		70 519	64 799	65 659
Autres charges d'exploitation		41 840	32 664	34 163
Impôts et taxes		3 100	2 587	2 628
Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations		5 699	9 693	6 324
Charges d'exploitation		215 180	202 434	192 075
Résultat d'exploitation		35 047	19 153	-2 305
Charges et produits financiers	(note 6.3.3.3)	-3 711	2 300	-1 160
Résultat courant avant impôts		31 337	21 453	-3 465
Charges et produits exceptionnels	(note 6.3.3.4)	—	-20 423	-11 496
Participation et Intéressement des salariés	(note 6.3.3.5)	-1 230	-1 166	-1 292
Impôts sur les résultats	(note 6.3.3.6)	1 065	3 894	3 790
RÉSULTAT NET		31 172	3 758	-12 464

6.3 Annexe aux comptes annuels 2025

6.3.1 Faits majeurs, principes comptables et méthodes d'évaluation

6.3.1.1 Faits majeurs

Changement de méthode comptable

Le Plan Comptable Général révisé, applicable aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2025 conformément au règlement n° 2022-06 de l'Autorité des normes comptables (ANC), modernise en profondeur les règles comptables françaises. Cette réforme vise principalement à simplifier les pratiques, renforcer la lisibilité des informations financières et améliorer la comparabilité des comptes.

Elle redéfinit notamment la notion de résultat exceptionnel, désormais restreint aux événements majeurs et inhabituels. Les transferts de charges sont supprimés afin de privilégier une présentation plus transparente des opérations. Par ailleurs, un plan de comptes unifié et simplifié remplace les anciens dispositifs, tandis que les états annexes sont harmonisés afin de garantir une meilleure cohérence et une compréhension accrue des états financiers.

Les impacts de ce changement de méthode sont présentés dans la Section 6.3.3.7.

Moyens de financement

Dans le cadre de l'optimisation de la gestion de trésorerie, le groupe a mis en œuvre plusieurs instruments financiers au cours de l'exercice.

Un programme ponctuel de cession de créances clients, de nature déconsolidant, a permis de transférer la quasi-totalité des risques associés ; au 31 décembre 2025, 13,3 M€ de créances avaient été cédées à BNP Factor.

Par ailleurs, 74Software a investi dans des OPCVM monétaires afin de diversifier la gestion de ses excédents de trésorerie, générant 131 k€ d'intérêts sur l'exercice, et a recouru à des dépôts à terme, qui ont produit 339 k€ d'intérêts.

Enfin, des swaps de change ont été mis en place pour couvrir partiellement le risque de change lié aux financements intra-groupe en devises.

Mise en place de Workday Procurement

En septembre 2025, la Société a déployé le module Workday Procurement afin de structurer et sécuriser la gestion de ses achats IT. Cette mise en œuvre s'inscrit dans une démarche de renforcement des processus de contrôle, de traçabilité et de conformité des dépenses informatiques. Le 15 janvier 2026, cette démarche sera étendue à tous les types d'achats.

La solution permet de centraliser les demandes d'achats, d'automatiser les circuits d'approbation et d'améliorer la visibilité sur les engagements et les dépenses liés aux équipements, logiciels et prestations. L'intégration de Workday Procurement contribue également à l'harmonisation des pratiques d'achat et à une meilleure maîtrise des coûts, tout en facilitant le pilotage et le reporting des diverses dépenses.

Ce déploiement s'est accompagné de la création d'une équipe achats dédiée, chargée de la gestion opérationnelle de l'outil et du pilotage des processus de Procurement.

Locaux de la Tour Trinity

En avril 2025, un avenant a été signé entre le bailleur et 74Software pour intégrer les locaux de SBS Software, du 15^e et 16^e étage de la Tour Trinity.

Suite à l'avenant au contrat de bail de la Tour Trinity, les locaux de 74Software et SBS Software bénéficient d'une franchise de loyer du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 6 avril 2025 et d'une réduction de loyer de 35.6% du 7 avril 2025 jusqu'au 31 mars 2026.

Le nouveau loyer annuel s'établit comme ceci : 1 109 k€ pour les locaux 74Software et 2 059 k€ pour les locaux SBS Software.

74Software a repris dans ses comptes les agencements et installations et mobiliers de bureau, autrefois détenus par Sopra Steria Group, pour un montant total de 3,5 M€.

Plan d'actions gratuites

74Software distribue chaque année des actions gratuites aux salariés qui sont soit liées à une condition de présence, soit liées à une condition de présence et de performance.

En mars 2025, le plan LTI Achieve est arrivé à échéance et les actions ont été délivrées. Le montant du forfait social déclaré cette année sur ces actions est de 857 k€.

Pour les plans à échéance 2025 et au-delà, il a été décidé l'année dernière de continuer nos rachats d'actions en Bourse via le CM-CIC. Ce mandat a pris fin en avril 2025. Le coût global de cette opération au 31 décembre 2025 est de 32,2 M€. 74Software ne pouvant supporter seul ce coût, une facturation sera faite aux filiales concernées du nombre d'actions gratuites qui seront attribuées à leurs employés comme cela a été le cas en mai 2025, pour la somme globale de 2,3 M€.

Nous avons provisionné un montant global de 17,9 M€ pour le rachat des actions propres qui seront distribuées dans le cadre des plans d'actions gratuites. Des factures à établir de 14,4 M€ ont été enregistrées entre 74Software et ses filiales au 31 décembre 2025.

6.3.1.2 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises. Celles-ci sont définies par le règlement de l'Autorité des normes comptables n° 2022-06 du 4 novembre 2022 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Frais de recherche et de développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont engagées.

Les dépenses de développement des projets peuvent être immobilisées si les six conditions suivantes sont réunies :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;

- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Aucune dépense de développement des progiciels n'est comptabilisée en immobilisations incorporelles, les conditions décrites ci-dessus n'étant pas toutes remplies.

Comme après la TUP de Systar, 74Software a repris les frais de développement immobilisés par Cycom Finances et a continué à les amortir selon leur plan d'amortissement initial.

Logiciels acquis

Les logiciels acquis correspondent principalement à l'apport réalisé par Sopra Group en 2001, à l'acquisition de la propriété intellectuelle des logiciels Cyclone et Tumbleweed auprès d'Axway Inc. en 2010 et 2011, du logiciel LiveDashboard auprès d'Access UK en 2012, de la TUP de Systar en 2015, de la TUP de Streamdata.io en 2019, et du transfert de technologie de la société DXchange Technologies Private Limited suite à la réorganisation interne de cette société.

Les logiciels apportés ont été enregistrés à la valeur nette comptable constatée dans les comptes de Sopra Group au 31 décembre 2000. Ils ont fait l'objet d'un amortissement linéaire sur trois, cinq ou 10 ans et sont totalement amortis.

Les logiciels Cyclone et Tumbleweed ont été enregistrés à la valeur d'acquisition calculée par un expert américain en évaluation. Les logiciels Cyclone sont amortis comptablement sur six ans et fiscalement sur un an. Les logiciels Tumbleweed amortissables comptablement sur 12 ans ont été totalement amortis. La technologie Mailgate issue de Tumbleweed a été cédée le 16 septembre 2022.

Le logiciel LiveDashboard amortissable comptablement sur huit ans a été totalement amorti.

La propriété intellectuelle apportée par Systar était totalement amortie à fin 2014, celle de Streamdata.io est amortie comptablement sur 10 ans. Le support d'une des technologies apportées par Streamdata a pris fin au 31 mai 2022.

La technologie reprise de la société DXchange Technologies Private Limited est amortissable comptablement sur neuf ans.

Fonds de commerce

Les fonds de commerce proviennent de l'apport partiel d'actif de la branche d'activité EAI, de la TUP de Systar, Streamdata.io et de Cycom Finances.

Les fonds de commerce ont une durée d'utilisation non limitée et ne sont par conséquent pas amortis. Ils donnent lieu, le cas échéant, à constitution d'une dépréciation. Les amortissements pratiqués antérieurement au 1^{er} janvier 2001 dans les comptes de Sopra Group ont été maintenus à l'actif du bilan.

La Société effectue un test de dépréciation de ses fonds de commerce à chaque clôture en lien avec le caractère non limité de leur durée d'utilisation. Elle déprécie la valeur d'un actif lorsque sa valeur actuelle (montant le plus élevé entre la valeur vénale et la valeur d'usage) est devenue inférieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en retenant les durées d'utilité des différentes catégories d'immobilisations.

Agencements	5 à 10 ans
Matériel et outillage	3 à 5 ans
Mobilier, matériel de bureau	5 à 10 ans

Titres de participation

À leur date d'entrée, les titres de participation sont inscrits en comptabilité à leur prix d'acquisition ou de souscription.

La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'utilité.

Des dépréciations sont constatées si la valeur d'utilité des titres de participation, qui tient compte de l'actif net des filiales et d'une analyse des perspectives d'évolution et de rentabilité, est inférieure à la valeur d'inscription des titres en comptabilité. L'analyse des perspectives de rentabilité peut donner lieu à une estimation sur la base de flux de trésorerie actualisés. Ces flux sont alors déterminés sur la base des données disponibles et de prévisions établies sur un horizon de cinq ans. Une hypothèse de croissance à l'infini de 2,25 % est retenue à compter de la sixième année. Le flux de trésorerie issus de ces prévisions font ensuite l'objet d'une actualisation à un taux défini.

Chiffre d'affaires

Les prestations fournies dans le cadre de l'activité Progiciels comprennent :

- le droit d'utilisation (licence) des progiciels ;
- la Souscription de type *Software as a Service*, *Axway Managed* et *Customer Managed* ;
- la Maintenance ;
- des services associés : installation, paramétrage, adaptation, formation.

a. En règle générale, des contrats distincts de Licences et Maintenance d'une part, et de services associés d'autre part, sont conclus avec les clients

Dans ce cas, les différents éléments constitutifs de ces contrats sont comptabilisés de la manière suivante :

- le chiffre d'affaires Licences est comptabilisé immédiatement lors de la livraison car les accords de vente de licences constituent, en substance, une vente de droits. La livraison doit être considérée comme accomplie lorsque toutes les obligations contractuelles ont été remplies, c'est-à-dire lorsque les prestations restant éventuellement à exécuter ne sont pas significatives et ne sont pas susceptibles de remettre en cause l'acceptation par le client des produits livrés ou des services rendus ;
- le chiffre d'affaires Maintenance est comptabilisé *prorata temporis* et, généralement, facturé d'avance ;
- le chiffre d'affaires des prestations de services, le plus fréquemment effectuées en mode régie, est enregistré au fur et à mesure de la réalisation de ces prestations. Elles peuvent parfois faire l'objet d'un contrat au forfait qui est alors comptabilisé suivant la méthode à l'avancement décrite au paragraphe f ci-dessous.

b. Prestations dans le cadre d'un contrat de *Software as a Service*

Le fournisseur transfère le contrôle du service progressivement au client et de ce fait reconnaît le chiffre d'affaires progressivement : « le client reçoit et consomme simultanément les avantages procurés par la prestation au fur et à mesure où celle-ci a lieu. »

c. Parfois, des contrats composés de prestations distinctes (Licences, Maintenance, prestations associées...) peuvent être négociés pour un prix global

Dans ce cas, le prix de transaction du contrat est affecté à chaque prestation comme suit : le montant du chiffre d'affaires attribuable à la licence est obtenu par différence entre le montant total du contrat et la valeur réelle des autres prestations qui le composent : Maintenance, prestations associées. Cette valorisation des autres éléments est effectuée par référence aux prix facturés aux clients, lorsque l'élément est vendu séparément (grille tarifaire) ou sur la base d'un prix de vente déterminé par la Direction, sur la base de ses meilleures estimations. Le montant de la licence, montant résiduel, est comptabilisé à la livraison.

d. Dans certains cas, assez rares, les services associés peuvent être considérés comme essentiels au fonctionnement du progiciel ou à la mise en place du service *Software as a Service*

En cas de vente de progiciel, cette situation peut se présenter lorsque les projets présentent un degré de complexité significatif et sont susceptibles de comporter des risques particuliers quant à leur achèvement. Le projet est alors considéré dans son ensemble et fait l'objet d'un suivi particulier par la Direction Qualité. Il donne lieu à comptabilisation suivant la méthode à l'avancement décrite au paragraphe e ci-dessous.

En cas de travaux préliminaires et jugés essentiels à la mise en place de la solution *Software as a Service*, le contrat est considéré en son ensemble, le chiffre d'affaires est reconnu progressivement sur la durée du contrat comme décrit paragraphe b ci-dessus.

e. Prestations d'assistance technique, de conseil, de formation, de réalisation en régie

Elles sont comptabilisées quand le service est rendu, c'est-à-dire en règle générale au moment de la facturation.

La production fait l'objet d'un examen à chaque arrêté de comptes :

- les services rendus non encore ou partiellement facturés sont évalués en fonction du prix de vente contractuel et des temps passés facturables. Ils sont enregistrés en chiffre d'affaires et figurent au bilan à la rubrique *Factures à établir* du poste Clients et comptes rattachés ;
- les prestations facturées mais non encore totalement exécutées sont déduites du chiffre d'affaires facturé et sont portées au passif du bilan à la rubrique *Produits constatés d'avance* du poste Autres dettes courantes.

f. Prestations faisant l'objet d'un contrat au forfait

Ces contrats sont caractérisés par un engagement en termes de prix, de conformité et de délai. Le chiffre d'affaires et le résultat dégagés sur le contrat sont comptabilisés en fonction d'une estimation qualifiée de l'avancement du contrat déterminée suivant les procédures Qualité en vigueur dans le Groupe.

Créances clients

Les créances clients sont comptabilisées suivant les modalités exposées ci-dessus.

Elles font l'objet d'une estimation individuelle à la clôture de chaque exercice, et une dépréciation est constituée dès lors qu'apparaît un risque de non-recouvrement lié à une procédure collective. Les recouvrements incertains pour lesquels aucune procédure judiciaire n'a été ouverte sont traités par des avoirs à établir.

Opérations en monnaies étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en monnaies étrangères existant à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. La différence de conversion est inscrite au bilan aux postes Écarts de conversion.

Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

Les comptes de trésorerie en monnaies étrangères existant à la clôture de l'exercice sont convertis au cours en vigueur à cette date. Les gains ou pertes de change résultant de cette conversion sont enregistrés en résultat.

Le résultat de change est enregistré en résultat d'exploitation ou en résultat financier en fonction de la nature des opérations l'ayant généré.

Indemnités de départ à la retraite

Depuis 2004, 74Software provisionne ses engagements en matière d'indemnités de départ en retraite selon les dispositions de la convention collective Syntec relatives au départ et à la mise à la retraite.

L'obligation de 74Software envers ses salariés est déterminée de manière actuarielle selon la méthode des unités de crédit projetées : l'obligation actualisée de l'employeur est comptabilisée au *prorata* des années de service probables des salariés, en tenant compte d'hypothèses actuarielles telles que le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation du personnel. Les hypothèses retenues tiennent compte d'un taux d'actualisation de 3,96 %, d'un taux d'augmentation des salaires de 2,50 % et d'un taux de *turnover* moyen sur cinq ans variant, suivant les fourchettes d'âge, de 0 à 13,1 % et ne prenant en compte que les démissions. La table de mortalité hommes-femmes utilisée dans nos prévisions est la table INSEE 2020-2022. Parmi les autres hypothèses, nous avons retenu des départs à la retraite à l'âge de 67 ans à l'initiative des salariés et un taux de charges sociales de 47 %. Les changements d'hypothèses qui affectent l'évaluation de l'obligation sont traités comme des gains et pertes actuariels. 74Software utilise la méthode du corridor.

L'avenant n° 1 du 31 mars 2022 à l'annexe 1 de l'avenant n° 46 à la convention collective nationale des bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs-conseils et des sociétés de conseils a modifié le mode de calcul des indemnités de départ à la retraite. Dorénavant, il convient de prendre en compte les rémunérations variables prévues dans le contrat de travail (primes, bonus, commissions, prime de vacances, 13^e mois).

La réforme des retraites entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2023 nous a amenés à revoir le paramètre de la limite d'âge de départ à la retraite.

Nous utilisons un âge moyen de départ à la retraite de 65 ans au cours des exercices précédents. Nous avons décidé de porter ce paramètre à 67 ans pour refléter au mieux la mise en place de cette réforme avec son allongement de cotisation, la réforme Touraine et l'entrée de plus en plus tardive de nos collaborateurs dans la vie active.

Depuis l'exercice 2025, le calcul de la provision retraite a été externalisé auprès de la société Diot-Siaci.

6.3.2 Notes relatives au bilan

6.3.2.1 Actif immobilisé

Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	Frais augmentation de capital	Frais de Développement	Concessions, brevets, droits similaires	Fonds de commerce	Base Clients Systar	Total
Valeur brute						
Au 1^{er} janvier 2025	50	47 794	55 021	40 259	5 667	148 792
Acquisitions	—	—	69	—	—	69
Immobilisation en-cours	—	—	—	—	—	—
Diminutions	—	—	-1	-300	—	-301
AU 31 DÉCEMBRE 2025	50	47 794	55 088	39 959	5 667	148 559
Amortissements						
Au 1^{er} janvier 2025	50	46 301	50 862	35	4 857	102 107
Dotations	—	999	783	—	540	2 322
Reprises	—	—	-1	—	—	-1
AU 31 DÉCEMBRE 2025	50	47 301	51 644	35	5 397	104 427
Valeur nette						
Au 1^{er} janvier 2025	—	1 493	4 159	40 224	810	46 685
AU 31 DÉCEMBRE 2025	—	494	3 444	39 924	270	44 132

Les frais de développement des logiciels, évalués à 58 131 k€ au titre de l'exercice 2025, ont été intégralement comptabilisés en charge (cf. note 1.2).

Les frais de recherche et de développement qui étaient immobilisés par Systar et Cycom ont été repris par 74Software.

Leur amortissement sera poursuivi jusqu'à leur extinction.

Les concessions, brevets et droits similaires sont constitués principalement de logiciels apportés par Sopra Group en 2001, acquis auprès d'Axway Inc. en 2010 et 2011, d'Access UK en 2012 et par les TUP de Systar en 2015 et de Streamdata.io en 2019.

La valeur du fonds commercial a diminué de 300 k€. Suite à l'acquisition de Cycom en compagnie de KPMG, une clause prévoyait la revue du prix fixé à l'origine. Il a été convenu que KPMG nous rembourse 300 k€.

Le test de dépréciation des fonds de commerce fait ressortir une valeur d'utilité, calculée selon la méthode des flux de trésorerie, supérieure à leur valeur nette comptable. Le taux d'actualisation retenu est de 8,89 % et celui de croissance à l'infini de 2,25 %.

Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Installations techniques	Agencements et Installations	Mobilier et matériel de bureau	Total
Valeur brute				
Au 1^{er} janvier 2025	12 508	1 742	584	14 834
Acquisitions	503	1 607	1 911	4 021
Immobilisations en-cours	—	—	—	—
Mise au rebut	—	—	—	—
Cessions	—	—	—	—
AU 31 DÉCEMBRE 2025	13 012	3 350	2 495	18 856
Amortissements				
Au 1^{er} janvier 2025	10 104	110	115	10 329
Dotations	903	360	279	1 541
Reprises	—	—	—	—
AU 31 DÉCEMBRE 2025	11 007	470	393	11 870
Valeur nette				
Au 1^{er} janvier 2025	2 405	1 632	469	4 506
AU 31 DÉCEMBRE 2025	2 005	2 879	2 101	6 986

Les acquisitions en installations techniques correspondent uniquement à du matériel informatique.

Les acquisitions concernant les agencements et installations, et le mobilier de bureau sont dues à la reprise des immobilisations concernant les locaux SBS Software de la Tour Trinity, soit 1,6 M€ pour les agencements et installations, et 1,9 M€ pour le mobilier.

Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	Participations	Créances liées à des participations	Prêts et autres immobilisations financières	Total
Valeur brute				
Au 1^{er} janvier 2025	367 717	245 654	2 468	615 839
Acquisitions/augmentations	25	67 042	334	67 400
Cessions/diminutions	-1 124	-20 126	-36	-21 286
AU 31 DÉCEMBRE 2025	366 618	292 569	2 766	661 953
Dépréciations				
Au 1^{er} janvier 2025	24 868	1 712	—	26 581
Dotations	583	—	5	588
Reprises	—	-198	—	-198
AU 31 DÉCEMBRE 2025	25 451	1 515	5	26 971
Valeur nette				
Au 1^{er} janvier 2025	342 849	243 942	2 468	589 258
AU 31 DÉCEMBRE 2025	341 167	291 055	2 761	634 982

Les titres de participation sont détaillés dans le tableau des filiales et participations présenté dans la section 6.4.

a. Montants bruts

En 2025, les mouvements sur les participations sont liés à l'augmentation de capital de la société Axway SAS de 25 k€, et à la diminution des titres de participation de l'entité SBS Software suite à la mise en œuvre de la garantie de passif d'un montant de 1,1 M€.

En effet, la société 74Software a acquis la société SBS en septembre 2024, et les actes d'acquisition comprenaient des éléments de garantie d'actif et de passif dont l'activation peut avoir un effet sur le prix initialement payé pour acquérir ces titres. Sur l'exercice 2025, ces garanties ont été activées à hauteur de 1 124 k€, ce qui s'est donc traduit par une réduction du même montant de la valeur des titres.

Pour autant, il reste des éléments qui pourraient être appelés dans le cadre de ces contrats de garantie et avoir des conséquences sur les exercices à venir.

L'augmentation des créances liées à des participations s'explique majoritairement par la variation des comptes courants avec les sociétés : SBS Software +32 M€, Axway Ireland +24,3 M€ et Axway Srl +3,6 M€. À noter, la diminution de nos créances avec nos filiales SBS UK -11,9 M€, Axway Inc -2,1 M€ et SBS Inc -1,6 M€.

L'augmentation des « prêts et autres immobilisations financières » résulte principalement d'une variation de +279 k€ du poste *Autres immobilisations financières*, en lien avec le contrat de liquidité conclu avec Kepler et Oddo BHF dédié à l'animation boursière des titres 74Software.

Il convient de préciser qu'un nouveau contrat a été signé en décembre 2025 avec Oddo BHF, qui assure désormais la gestion des titres en bourse de 74Software, en remplacement de la société Kepler. Au 31 décembre, seule une partie des titres, soit 8 206 actions, avait été transférée à Oddo BHF tandis que Kepler détenait encore 7 644 titres à cette même date.

Le transfert des titres restants à Oddo BHF est prévu pour courant janvier 2026.

Les dépôts versés ont augmenté globalement de +18,4 k€.

b. Dépréciations

Une provision pour dépréciation sur les titres d'Axway India a été constatée pour 557 k€.

Le compte courant d'Axway Do Brasil ayant diminué à fin 2025, une reprise de provision pour dépréciation sur les créances rattachées a été constatée pour 197,6 k€.

6.3.2.2 Actif circulant

Créances clients

(en milliers d'euros)	2025	2024	2023
Clients hors Groupe et comptes rattachés	31 861	46 006	27 386
Factures à établir	57 034	51 418	91 507
Clients Groupe	35 351	33 410	18 766
Clients douteux	128	90	72
Factoring	-13 297		
Dépréciation des créances douteuses	-8 841	-10 344	-7 213
TOTAL	102 236	120 580	130 517

Les Clients et comptes rattachés sont présentés à l'actif du bilan pour leur valeur nette.

Les dépréciations concernent le poste Clients douteux ainsi que les créances de notre filiale Axway Do Brasil ; une reprise de 1,5 M€ a été constatée au 31 décembre 2025 concernant cette entité.

Les factures à établir ont augmenté de 5,6 M€. Cette augmentation provient des factures à établir intra-groupe +4,2 M€, et des factures à établir hors Groupe +1,4 M€.

Au 31 décembre 2025, 13,3 M€ de créances ont été cédées à BNP Factor, venant ainsi réduire nos créances clients.

Autres créances et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	2025	2024	2023
Impôts sur les bénéfices	4 662	5 283	4 390
Retenue à la source	—	—	—
Taxe sur la valeur ajoutée	913	539	524
Débiteurs Groupe	—	—	6 998
Débiteurs divers	2 014	1 384	2 281
Charges constatées d'avance	11 184	8 862	6 241
Écart de conversion Actif	5 176	2 755	4 958
TOTAL	23 948	18 823	25 392

Les charges constatées d'avance augmentent de 2,3 M€ dont 1,8 M€ est lié aux prestations de Souscription.

Crédit impôt recherche – créances cédées

(en milliers d'euros)	Nominal cédé	Montant encaissé	Commission	Année cession	Date prév. Remb.	Créance éteinte	Solde au 31/12/2025
Crédit Impôt Recherche 2022	4 945	4 225	720	2023	15/05/2026	non	5 545
Crédit Impôt Recherche 2023	3 789	3 297	492	2024	15/05/2027	non	3 789
Crédit Impôt Recherche 2024	3 863	3 475	388	2025	15/05/2028	non	4 171
TOTAL	12 597	10 997	1 600				13 505

Dépréciations de l'actif circulant

(en milliers d'euros)	Montant au début de l'exercice	Dotations	Reprises	Montant à la fin de l'exercice
Dépréciations sur comptes clients	10 344	59	1 562	8 841
TOTAL	10 344	59	1 562	8 841

La reprise de l'exercice concerne principalement les créances de notre filiale Axway Do Brasil (1,5 M€).

6.3.2.3 Capitaux propres

Capital social

Au 31 décembre 2025, le capital social de 74Software s'élève à 59 492 388 €. Il est composé de 29 746 194 actions d'une valeur nominale de 2 €.

Le nombre d'actions d'autocontrôle détenues par la Société s'élève à 15 850 actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capital	Primes d'émission	Réserve légale	Réserves facultatives	Résultat	Provisions réglementées	Report à nouveau	Total
Situation au 1^{er} janvier 2025	59 492	223 714	5 949	62 678	3 758	—	-31 330	324 262
Affectation du résultat 2024	—	—	—	—	-3 758	—	3 758	—
Augmentation de capital	—	—	—	—	—	—	—	—
Paiement dividendes	—	—	—	—	—	—	—	—
Résultat de l'exercice	—	—	—	—	31 172	—	—	31 172
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2025	59 492	223 714	5 949	62 678	31 172	—	-27 572	355 434

Au cours de l'année 2025, aucune levée d'option n'a été exercée.

6.3.2.4 Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	Montant au début de l'exercice	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour litiges	967	645	225	132	1 255
Provisions pour pertes de change	2 755	5 176	—	2 755	5 176
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	8 773	899	416	—	9 256
Provisions pour restructuration	—	—	—	—	—
Provisions pour impôts	—	—	—	—	—
Provision pour charges actions acquises	11 867	17 926	11 867	—	17 926
Provision pour remise en état des locaux	—	—	—	—	—
TOTAL	24 362	24 646	12 508	2 887	33 613

Ces provisions couvrent principalement les sorties de ressources prévues pour les départ en retraite, ainsi que les risques financiers liés aux pertes de change, aux litiges Ressources Humaines ainsi qu'au litige lié au contrôle fiscal.

74Software provisionne ses engagements envers les salariés en application des dispositions de la convention collective Syntec relatives au départ et à la mise à la retraite, dispositions modifiées en 2004 à la suite de la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites.

L'engagement total au titre des indemnités de départ en retraite s'élève à 9 256 k€. Le montant cumulé des écarts actuariels non comptabilisés au bilan à fin 2025 est de 195 k€ (voir note 1.2).

Dans le cadre des plans d'actions gratuites destinées à être délivrées aux salariés de 74Software, nous avons passé mandat auprès du CM-CIC pour le rachat d'actions en Bourse jusqu'en avril 2025. Nous avons acquis, depuis 2021, 1 475 548 actions pour un montant global de 32,2 M€.

En mars 2025, nous avons délivré pour 4,3 M€ d'actions.

Une dotation de 17,9 M€ pour le rachat des actions propres qui seront distribuées dans le cadre des plans d'actions gratuites a été constatée fin 2025. La provision de 11,9 M€ constatée fin 2024 a été reprise dans sa globalité.

6.3.2.5 Dettes

Emprunts et dettes financières

(en milliers d'euros)	Montant au début de l'exercice	Souscription	Remboursement	Montant à la fin de l'exercice
Crédit syndiqué	287 000	52 000	99 000	240 000
Autres emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	474	—	261	213
Fonds de participation des salariés	—	—	—	—
Dettes rattachées à des participations	65 838	48 373	14 805	99 406
Intérêts courus sur emprunts et dettes financières	2 292	1 494	2 292	1 494
TOTAL	355 604	101 867	116 358	341 113

74Software dispose d'un Revolving Credit Facility multidevises de 125 M€ contracté auprès de six banques en juillet 2014 et renouvelé jusqu'en avril 2022. Cette ligne de crédit est destinée au financement d'acquisitions ainsi qu'au financement des besoins généraux du Groupe. Elle n'est pas amortissable et la maturité, initialement prévue en juillet 2021, a été prorogée à avril 2027 par l'avenant n° 4 signé le 25 avril 2022.

Le taux d'intérêt applicable est l'Euribor afférent à la période de tirage concernée auquel s'ajoute une marge ajustée semestriellement en fonction de l'évolution du ratio : endettement financier net sur l'excédent brut d'exploitation.

Cette ligne est soumise à une commission d'utilisation et de non-utilisation. Au 31 décembre 2025, deux ratios prévus par la convention de crédit sont bien respectés.

Suite à la fusion entre 74Software et Cycom en novembre 2023, nous avons repris dans nos comptes deux prêts garantis par l'État (PGE) pour 0,6 M€, dont les remboursements interviennent

tous les mois, et sont à échéance en 2026. En 2025, 226 k€ ont été remboursés.

Dans le cadre du financement du rachat du groupe SBS en 2024, 74Software a négocié, auprès de ses partenaires bancaires historiques et auprès de ING banque, de nouvelles facilités de crédit pour 200 M€ répartis en deux tranches : tranche A 120 M€ amortissable sur cinq ans ; et tranche B 80 M€ remboursable *in fine* en 2027. Ces tranches sont soumises aux mêmes *covenants* que le RCF. En 2025, 12 M€ ont été remboursés sur la tranche A.

Les dettes rattachées à des participations concernent uniquement les comptes courants avec les sociétés du Groupe. On note une augmentation des dettes envers nos entités Axway Ireland +34,4 M€, Axway GmbH +7,1 M€, et Axway Romania +4,3 M€ contrebalancée par la diminution de nos dettes envers l'entité Axway Belgium -9,6 M€ et l'entité Axway Srl -2,8 M€.

Dettes fournisseurs

(en milliers d'euros)	2025	2024	2023
Fournisseurs hors Groupe et comptes rattachés	4 025	3 461	1 917
Factures non parvenues	20 841	22 386	34 900
Fournisseurs Groupe	8 568	6 936	3 816
TOTAL	33 433	32 784	40 634

Dettes fiscales et sociales

(en milliers d'euros)	2025	2024	2023
Personnel et comptes rattachés	11 102	9 960	9 714
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	10 009	7 978	7 487
Prélèvements à la source	452	429	413
Impôt sur les bénéfices	2 156	—	—
Taxe sur la valeur ajoutée	8 152	8 437	6 146
Autres impôts, taxes et assimilés	216	165	126
TOTAL	32 087	26 969	23 887

Autres dettes et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	2025	2024	2023
Acomptes clients reçus	1 546	468	446
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	—	95	523
Groupe et associés	—	—	37 240
Autres dettes	1 752	611	479
Produits constatés d'avance	41 278	43 003	31 682
Écart de conversion Passif	516	2 239	1 605
TOTAL	45 092	46 416	71 975

Les produits constatés d'avance comprennent la part de facturation intermédiaire émise d'avance sur des contrats réalisés au forfait et sur des contrats de Maintenance ou de Souscription.

6.3.3 Notes relatives au compte de résultat

6.3.3.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires par activité se ventile de la manière suivante :

(En pourcentage)	2025	2024	2023
Licences	1,6 %	1,2 %	0,6 %
Support et maintenance	2,6 %	4,5 %	11,4 %
Prestations d'intégration et de formation	66,7 %	64,1 %	61,5 %
Souscriptions	29,2 %	30,2 %	26,4 %
CHIFFRE D'AFFAIRES	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Sur les 245,8 M€ de chiffre d'affaires 2025, 214,9 M€ sont réalisés à l'international dont 145,5 M€ avec nos filiales.

6.3.3.2 Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction

Les jetons de présence d'un montant global de 330 k€ ont été versés aux administrateurs en février 2025.

Les rémunérations dues au titre de l'année 2025 pour les organes de Direction s'élèvent à 227,6 k€.

6.3.3.3 Résultat financier

(En milliers d'euros)	2025	2024	2023
Dividendes reçus des participations	4 393	9 910	5 798
Intérêts sur emprunts bancaires et charges assimilées	-11 237	-8 022	-3 722
Intérêts sur participation des salariés	—	—	—
Actualisation de la retraite des salariés (provision)	-311	-272	-259
Pertes sur créances liées à des participations	—	-82	-462
Intérêts reçus et versés sur comptes courants Groupe	-1 100	-537	48
Produits nets de cession de VMP	131	—	—
Gains et pertes de change (y.c. provision)	-3 924	4 027	-1 694
Opérations liées au rachat d'actions (y.c. provision)	588	—	—
Dotations et reprises de provisions financières hors impact change	-588	-4 900	-98
Autres produits et charges financiers	8 337	2 175	-771
RÉSULTAT FINANCIER	-3 711	2 300	-1 160

Au 31 décembre 2025, les autres produits financiers s'élèvent à 8,6 M€, principalement composés des intérêts générés par BMG Bank dans le cadre du cashpool notionnel (8,4 M€).

Le détail des dividendes reçus est listé dans le tableau des filiales et participations (cf. Section 6.4).

6.3.3.4 Résultat exceptionnel

Depuis l'entrée en vigueur du nouveau Plan Comptable Général 2025, la définition et le périmètre du résultat exceptionnel ont été profondément revus. Les opérations auparavant qualifiées d'« exceptionnelles » sont désormais réaffectées aux postes opérationnels ou financiers selon leur nature.

À titre d'exemples :

- les écritures liées aux plans d'actions gratuites, historiquement présentées en résultat exceptionnel, sont désormais reclassées en résultat financier ;
- la valeur nette comptable des sorties d'immobilisations corporelles ou incorporelles est désormais intégrée au résultat d'exploitation ;
- de même, les charges liées à la mise en place du logiciel Workday sont, à compter de 2025, présentées dans le résultat d'exploitation.

En conséquence, conformément à ces nouvelles règles de présentation, aucune charge ni aucun produit n'a été comptabilisé en résultat exceptionnel sur l'exercice.

6.3.3.5 Intéressement des salariés

Un accord d'intéressement a été conclu en juin 2018 en application des articles L. 3311-1 et suivants du Code du travail pour une période de trois ans. Cet accord a été renouvelé le 12 juin 2025 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2025 et a pris fin au 31 décembre 2025.

Cet accord d'intéressement ne peut être renouvelé par tacite reconduction.

Un intéressement de 1 230 k€ a été comptabilisé au cours de l'exercice 2025.

6.3.3.6 Impôts sur les bénéfices

Régime fiscal

Depuis le 1^{er} janvier 2019, 74Software opte pour le régime de la fiscalité des groupes prévu aux articles 223 A et suivants du Code général des impôts. En application de la convention d'intégration signée entre 74Software et ses filiales intégrées, les déficits réalisés par celles-ci pendant la période d'intégration sont définitivement acquis à 74Software.

Le périmètre d'intégration fiscale se compose de la Société mère et de deux filiales détenues à 100 % – Axway Distribution France et Axway SAS.

Crédit impôt recherche

74Software a bénéficié d'un crédit d'impôt recherche au titre de l'année 2025 pour un montant de 3 751 k€.

Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	2025	2024	2023
Impôts sur le Résultat courant	2 687	310	—
Crédit d'impôt recherche	-3 751	-4 203	-3 789
Autres Crédits d'impôts	-1	-1	-1
TOTAL IMPÔT SUR LES RÉSULTATS	-1 065	-3 894	-3 790

Situation fiscale différée et latente

(en milliers d'euros)	Base					
	Début Exercice		Variations		Fin Exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
I. Décalages certains ou éventuels						
Provisions réglementées	—	—	—	—	—	—
Subventions d'investissement	—	—	—	—	—	—
Charges non déductibles temporairement						
■ À déduire l'année suivante						
■ Participation des salariés	—	—	—	—	—	—
■ C3S	86	—	39	—	125	—
■ Effort de construction	191	—	6	—	197	—
■ À déduire ultérieurement						
■ Provision pour retraite	8 773	—	483	—	9 256	—
■ Autres	—	—	—	—	—	—
Produits non taxables temporairement						
■ Plus-values nettes à court terme	—	—	—	—	—	—
■ Plus-values de fusions	—	—	—	—	—	—
■ Plus-values à long terme différées	—	—	—	—	—	—
Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisés						
■ Charges à répartir	—	—	—	—	—	—
■ Écarts de conversion passif	2 239	—	—	1 723	516	—
TOTAL	11 289	—	528	1 723	10 093	—
II. Éléments à imputer						
Déficits reportables fiscalement	100 552	—	—	11 512	89 040	—
Moins-values à long terme	—	—	—	—	—	—
Autres	—	—	—	—	—	—
III. Éléments de taxation éventuelle						
Plus-values sur éléments d'actif non amortissables apportés lors d'une fusion	—	762	—	—	—	762
Réserve spéciale des plus-values à long terme	—	—	—	—	—	—
Réserve spéciale des profits de construction	—	—	—	—	—	—
Autres	—	—	—	—	—	—

6.3.3.7 Impact de l'application du Règlement ANC 2022-06

L'application de ce règlement à compter du 1^{er} janvier 2025 est prospectif. Il n'a ainsi pas eu d'impact sur la présentation des états financiers 2024.

Afin de comprendre ses effets sur les comptes 2025, il est présenté ci-dessous le compte de résultat 2025 établi selon la réglementation antérieure.

Les principaux changements sont les suivants :

(en milliers d'euros)	31/12/2025 Publié	Actions propres Plan LTI	Transferts de charges	Coûts d'acquisition	Charges - mise en place de Worday	31/12/2025 Retraité
Chiffre d'affaires	245 794	—	-300	—	—	245 494
Autres produits d'exploitation	4 433	—	335	—	—	4 768
Produits d'exploitation	250 227	—	35	—	—	250 262
Achats consommés	94 021	—	—	-164	-182	93 675
Charges de personnel	70 519	—	35	—	—	70 554
Autres charges d'exploitation	41 840	—	—	—	—	41 840
Impôts et taxes	3 100	—	—	—	—	3 100
Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	5 699	—	—	—	—	5 699
Charges d'exploitation	215 179	—	35	-164	-182	214 869
Résultat d'exploitation	35 048	—	—	164	182	35 394
Charges financières hors effet provision	19 329	-4 304	—	—	—	15 025
Dotation aux provisions financières	23 457	-17 926	—	—	—	5 531
Total charges financières	42 786	-22 230	—	—	—	20 556
Produits financiers hors effet provision	25 448	-10 672	—	—	—	14 776
Reprise aux provisions financières	13 627	-12 147	—	—	—	1 480
Total produits financiers	39 075	-22 819	—	—	—	16 256
Résultat financier	-3 711	-588	—	—	—	-4 299
Résultat courant avant impôt	31 337	-588	—	164	182	31 094
Charges exceptionnelles hors effet provision	—	4 304	—	164	182	4 650
Dotation aux provisions exceptionnelles	—	17 926	—	—	—	17 926
Total charges exceptionnelles	—	22 230	—	164	182	22 576
Produits exceptionnel hors effet provision	—	10 672	—	—	—	10 672
Reprise aux provisions exceptionnelles	—	12 147	—	—	—	12 147
Total produits exceptionnels	—	22 819	—	—	—	22 819
Résultat exceptionnel	—	588	—	-164	-182	243
IS & Participation	-165	—	—	—	—	-165
RÉSULTAT NET	31 172	—	—	—	—	31 172

6.3.4 Autres informations

6.3.4.1 Échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

Créances

(en milliers d'euros)	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an et 5 ans au plus
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	292 569	—	292 569
Autres immobilisations financières	2 766	1 332	1 433
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	128	—	128
Autres créances clients	110 949	110 949	—
Personnel et comptes rattachés	14	14	—
Organismes sociaux	—	—	—
Taxe sur la valeur ajoutée	913	913	—
Crédit Impôt	4 662	—	4 662
Autres impôts, taxes et assimilés	—	—	—
Groupe et associés	—	—	—
Débiteurs divers	1 703	1 703	—
Comptes de régularisation	16 359	13 419	2 940
TOTAL	430 063	128 331	301 732

Les autres immobilisations financières correspondent principalement aux dépôts et cautionnements ainsi qu'au contrat de liquidité et actions propres.

Dettes

(en milliers d'euros)	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an et 5 ans au plus
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits			
■ À 2 ans maximum à l'origine	1 494	1 494	—
■ À plus de 2 ans maximum à l'origine*	240 213	12 151	228 063
Emprunts et dettes financières divers	—	—	—
Groupe et associés	99 406	—	99 406
Fournisseurs et comptes rattachés	33 433	33 433	—
Personnel et comptes rattachés	11 102	11 102	—
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	10 009	10 009	—
État et autres collectivités publiques			
■ Prélèvements à la source	452	452	—
■ Impôts sur les bénéfices	2 156	2 156	—
■ Taxe sur la valeur ajoutée	8 152	8 152	—
■ Autres impôts, taxes et assimilés	216	216	—
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	—	—	—
Groupe et associés	—	—	—
Acomptes clients reçus	1 546	1 546	—
Autres dettes	1 752	1 752	—
Comptes de régularisation	41 794	41 794	—
TOTAL	451 726	124 257	327 469

* Sont compris dans la part à plus d'un an des emprunts répertoriés ci-dessus, 52 M€ pour le RCF.

6.3.4.2 Produits à recevoir et charges à payer

(en milliers d'euros)

Produits à recevoir	
Fournisseurs - Avoirs à recevoir	309
Clients - Factures à établir	57 034
Créances fiscales et sociales	650
TOTAL	57 993
Charges à payer	
Intérêts courus	1 494
Dettes fournisseurs - Factures non parvenues	20 841
Clients - Avoirs à établir	915
Dettes fiscales et sociales	20 588
Autres dettes	837
TOTAL	44 675

Les factures à établir se décomposent ainsi : 52,1 M€ pour la partie intra-groupe et 4,9 M€ pour la partie hors Groupe.

Les créances fiscales et sociales correspondent à de la TVA sur factures non parvenues pour 528 k€, à de la TVA sur avoirs à établir de 121 k€.

Les dettes fiscales sont principalement constituées de la TVA, répartie comme suit : 1,8 M€ au titre des factures à établir, 3,3 M€ de TVA à payer et 3,1 M€ de TVA collectée en attente. S'ajoutent à cela une dette d'impôt sur les sociétés (IS) s'élevant à 2,2 M€, ainsi que des charges dues à l'État pour un montant total de 216 k€, comprenant notamment 58 k€ relatifs à la CVAE et 125 k€ à la C3S.

Les dettes sociales comprennent principalement des provisions pour congés payés à hauteur de 1,5 M€ et des primes à verser, charges sociales incluses, pour un montant de 9,4 M€.

La part des factures non parvenues intra-groupe s'élève à 17,3 M€, et la part hors Groupe à 3,6 M€.

6.3.4.3 Effectifs

L'effectif moyen 2025 s'élève à 437 personnes et l'effectif au 31 décembre 2025 à 449 personnes.

6.3.4.4 Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes figurant au compte de résultat s'élèvent à 748 k€ dont :

- 611 k€ liés à la certification des comptes ;
- 40 k€ liés aux services et missions autres que la certification des comptes, Le solde concernant essentiellement le Rapport sur les conventions réglementées, la revue du Rapport de gestion, la lettre de fin de travaux et l'attestation portant sur les ratios financiers ;
- 97 k€ liés à la certification des informations en matière de durabilité.

6.3.4.5 Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)

Effets escomptés non échus	Néant
Cautions bancaires en lieu et place des dépôts de garantie des locaux loués	1 650
Cautions bancaires pour garantie de bonne fin sur projet	105
Cautions bancaires pour garantie de paiement de dettes fiscales	2 197
Cautions bancaires pour garantie de paiement de factures fournisseurs	Néant
Engagements de retraite non provisionnés (pertes/gains actuariels)	195
Cautions données aux filiales pour garantie d'appel d'offres	Néant
Cautions données aux filiales pour garantie des baux	Néant
Indemnités de cessation de fonction du Directeur Général	1 285
Nantissements, hypothèques et suretés réelles	Néant
Instruments de couverture de taux	Néant
Instruments de couverture de change	Néant

Cautions bancaires

Une garantie autonome à première demande de paiement de loyer en faveur de la SCI Trinity d'un montant de 1,6 M€ a été signée avec le CM-CIC en novembre 2025, à échéance en janvier 2033.

Les cautions bancaires pour garantie de bonne fin sur projets s'élèvent à 105 k€ au 31 décembre 2025.

Une caution pour garantie de paiement de dettes fiscales a été mise en place en août 2014 pour un montant de 177 k€. Nous allons demander la main levée de cette caution sur 2025.

Dans le cadre du litige fiscal de notre filiale Axway Do Brasil, qui ne paie pas ses taxes dans le bon État, 74Software a contracté une garantie fiscale à hauteur de 13 MBRL soit 2 M€ pour supporter le risque fiscal de sa filiale. Le litige porte sur la période juin 2017 à décembre 2020.

Engagement de retraite

La part non provisionnée des gains actuariels sur l'engagement de retraite s'élève à fin 2025 à 195 k€.

Indemnité

Une indemnité en cas de cessation de fonction du Directeur Général a été fixée à 1 510 k\$ (soit 1 285 k€ au taux du dollar au 31 décembre 2025).

6.3.4.6 Faits exceptionnels et litiges

Néant.

6.3.4.7 Tableau des filiales et participations

Société Montants (en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
				Brute	Nette				
74Software (France)									
Axway UK Ltd (Royaume-Uni)	114,6	38,1	100,0 %	148,3	148,3	5 067,0	15 707,3	911,9	635,0
Axway GmbH (Allemagne)	425,0	25 104,3	100,0 %	23 038,2	23 038,2	—	31 294,8	3 536,1	—
Axway Srl (Italie)	98,0	23,8	100,0 %	98,1	98,1	3 612,4	11 611,0	635,7	525,0
Axway Software Iberia (Espagne)	1 000,0	201,0	100,0 %	1 000,0	1 000,0	—	4 238,3	295,8	115,0
Axway Nordic (Suède)	9,2	1 066,5	100,0 %	20 706,1	848,1	—	4 610,3	8,9	—
Axway Inc. (États-Unis)	—	145 754,3	100,0 %	154 946,4	154 946,4	13 700,9	187 679,6	15 298,5	—
Axway BV (Pays-Bas)	18,2	729,3	100,0 %	200,0	200,0	—	6 326,5	420,2	—
Axway Belgium (Belgique)	1 000,0	209,6	99,9 %	999,0	999,0	—	14 962,7	218,8	—
Axway Romania Srl (Roumanie)	10,3	1 914,2	100,0 %	1 972,3	1 972,3	—	26 674,8	1 186,3	1 370,0
Axway SAS (France)	70,0	-27,0	100,0 %	70,0	—	0,9	—	-1,6	—
Axway Pte Ltd (Singapour)	132,4	806,7	100,0 %	—	—	208,7	10 445,9	17,7	546,2
Axway Ltd (Hong Kong)	10,9	0,8	100,0 %	—	—	—	2 609,8	132,5	139,8
Axway Pty (Australie)	56,9	-5,2	100,0 %	—	—	—	7 452,1	207,2	189,3
Axway Bulgaria EOOD (Bulgarie)	2,6	942,6	100,0 %	979,8	979,8	—	15 174,4	835,5	750,0
Axway Distribution France (France)	51,0	-21,4	100,0 %	52,8	—	6,5	—	-1,7	—
Axway Ltd (Irlande)	180,9	-72,8	100,0 %	42 841,9	42 841,9	—	20 177,9	601,7	—
Axway Software Do Brasil (Brésil)	8,6	-11 970,9	99,9 %	12,5	—	1 508,1	6 368,2	1 746,8	—
Axway Switzerland (Suisse)	21,5	6,8	100,0 %	18,2	18,2	—	2 419,2	116,2	123,0
Axway India (Inde)	—	479,6	99,0 %	5 457,6	—	—	500,8	-392,9	—
SBS Software	25 000,0	84 589,5	100,0 %	114 077,3	114 077,3	227 785,8	256 171,8	-7 179,5	—

6.4 Tableau des résultats des cinq derniers exercices de 74Software SA

(en euros)	2025	2024	2023	2022	2021
Capital en fin d'exercice					
Capital social	59 492 388	59 492 388	43 267 194	43 267 194	43 267 194
Nombre des actions ordinaires existantes	29 746 194	29 746 194	21 633 597	21 633 597	21 633 597
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	245 794 073	217 672 406	186 602 665	181 819 914	167 254 376
Résultat avant impôts, participation, intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	43 279 231	11 428 508	-6 966 900	-22 153 401	8 853 621
Impôts sur les bénéfices	-1 065 127	-3 893 798	-3 790 134	-5 444 850	-5 806 999
Participation + intéressement des salariés dus au titre de l'exercice	1 229 564	1 165 517	1 292 215	958 358	754 623
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	31 172 188	3 757 857	-12 463 786	-8 037 822	-7 843 108
Résultat distribué	—	—	—	8 653 439	8 653 439
Résultats par action (y compris actions autodétenues)					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,49	0,52	-0,15	-0,77	0,68
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,05	0,13	-0,58	-0,37	-0,36
Dividende attribué à chaque action	—	—	—	0,40	0,40
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	437	432	426	452	477
Montant de la masse salariale de l'exercice	48 385 931	44 778 889	46 285 686	44 387 071	43 808 036
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	22 215 203	20 039 328	19 401 268	19 127 031	17 927 150

6.5 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale de la Société 74Software,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 74Software relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 3.1.1 de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable induit par la première application du règlement ANC 2022-06.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des fonds de commerce

(Notes 3.1.2 et 3.2.1 de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié

Au 31 décembre 2025, la valeur des fonds de commerce figurant au bilan s'élève à 39,9 millions d'euros.

Ces actifs ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation à chaque clôture, tel qu'indiqué dans la note 3.1.2 « Fonds de commerce » de l'annexe aux comptes annuels.

Une dépréciation est constatée si la valeur nette comptable du fonds de commerce est supérieure à sa valeur actuelle correspondant au montant le plus élevé entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Nous avons considéré que l'évaluation des fonds de commerce est un point clé de notre audit en raison de leur importance significative dans les comptes de la société et du jugement nécessaire à l'appréciation de la valeur actuelle par la direction.

Notre réponse

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nos travaux ont notamment consisté à :

- Examiner les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation ;
- Apprécier le caractère raisonnable des principales estimations réalisées par la direction, notamment, les prévisions de flux de trésorerie, le taux de croissance à l'infini et le taux d'actualisation retenu ;
- Analyser la cohérence des prévisions avec les performances passées.

Évaluation des titres de participation

(Notes 3.1.2 et 3.2.1 de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié

Les titres de participation figurant à l'actif au 31 décembre 2025 pour un montant net de 341,2 millions d'euros représentent le poste le plus important du bilan. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée à leur prix d'acquisition ou de souscription et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité.

Comme indiqué dans la note 3.1.2 « Titres de participation » de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'utilité est estimée par la direction sur la base de l'actif net des filiales et d'une analyse de perspectives d'évolution et de rentabilité des titres de participation basée sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs.

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques ou à des éléments prévisionnels. En conséquence, une variation des hypothèses retenues peut modifier la valeur d'utilité des titres de participation. Nous avons donc considéré que l'évaluation des titres de participation constituait un point clé de notre audit.

Notre réponse

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminées par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés et, selon les titres concernés :

Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques :

- Vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;
- Vérifier les cours de conversion des devises utilisés, le cas échéant.

Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :

- Obtenir les prévisions d'exploitation des entités concernées et apprécier leur cohérence avec les données historiques ;
- Vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ;
- Apprécier le caractère raisonnable des autres hypothèses retenues, le cas échéant, par la direction pour déterminer la valeur d'utilité des titres de participation, telles que le taux de croissance à l'infini ou le taux d'actualisation.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

(Note 3.2.1 de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié

L'activité de la société inclut plusieurs métiers dont la vente de licences, de support et maintenance, de prestations d'intégration et de formation et enfin de souscriptions.

Comme indiqué dans la note 3.1.2 « Chiffres d'affaires » de l'annexe aux comptes annuels, la méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires est fonction de la nature des prestations rendues, notamment :

- Le chiffre d'affaires licences est comptabilisé immédiatement lors de la livraison qui est considérée comme accomplie lorsque toutes les obligations contractuelles ont été remplies, c'est-à-dire lorsque les prestations restant éventuellement à exécuter ne sont pas significatives et ne sont pas susceptibles de remettre en cause l'acceptation par le client des produits livrés ;
- Le chiffre d'affaires relatif au métier souscription de type « Software as a service » est comptabilisé progressivement, au rythme où 74Software transfère le contrôle du service ;
- Le chiffre d'affaires maintenance est reconnu prorata temporis ;
- Le chiffre d'affaires des prestations de services, le plus fréquemment effectuées en mode régie, est reconnu lorsque le service est rendu. Elles peuvent parfois faire l'objet d'un contrat au forfait qui est alors comptabilisé suivant la méthode à l'avancement ;
- Pour des contrats à éléments multiples (licence, maintenance, prestations associées ...), le chiffre d'affaires est généralement comptabilisé en appliquant les méthodes décrites ci-dessus, après avoir attribué les différents montants de chiffre d'affaires à chaque activité. Le montant du chiffre d'affaires attribuable à la licence est obtenu par différence entre le montant total du contrat et la valeur réelle des autres prestations qui le composent : maintenance, prestations associées.

Dans ce contexte, les risques d'audit concernent notamment la correcte séparation des exercices et les modalités d'attribution du chiffre d'affaires des contrats à éléments multiples.

Étant donné les jugements et estimations de la Direction entrant dans le chiffre d'affaires et la diversité des activités de 74Software en tant qu'éditeur de logiciel, nous avons considéré que la comptabilisation du chiffre d'affaires constitue un point clé de notre audit.

Notre réponse

Notre approche d'audit s'appuie sur l'évaluation des procédures de contrôle interne mises en place par la société afin de contrôler l'évaluation, la réalité et la correcte séparation des exercices du chiffre d'affaires et sur des procédures d'audit de substance.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Évaluer les procédures de contrôle interne, identifier les principaux contrôles manuels ou automatisés, pertinents pour notre audit et tester leur conception et leur efficacité opérationnelle ;
- Réaliser des procédures d'audit analytique par nature de prestations rendues, en analysant notamment les variations de chiffre d'affaires ;
- Pour un échantillon de contrats sélectionnés selon une approche multicritères :
 - apprécier la méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires de chacune des activités identifiées ;
 - vérifier l'application de la procédure d'attribution du prix des contrats à éléments multiples aux différents éléments de ces contrats ;
 - rapprocher les données comptables avec le suivi opérationnel des métiers et les données contractuelles ;
 - examiner la preuve de facturation du contrat ainsi que son règlement ;
 - examiner les preuves de livraisons et réalisation.
- Apprécier le caractère approprié des informations présentées dans les notes de l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres vérification ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du Commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du conseil d'administration.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société 74Software par l'assemblée générale du 18 décembre 2000 pour le cabinet Forvis Mazars SA et pour le cabinet ACA Nexia.

Au 31 décembre 2025, le cabinet Forvis Mazars SA et le cabinet ACA Nexia étaient dans la 25ème année de leur mission sans interruption, dont 15 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Levallois-Perret et à Paris, le 23 mars 2026
Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA
Jérôme Neyret
Associé

ACA Nexia
Olivier Juramie
Associé

Capital et actions

74Software

7.1 Informations générales	292	7.6 Options de souscription d'actions	302
7.2 Répartition du capital	292	7.7 Cours de Bourse et volumes d'échanges	303
7.2.1 Opérations récentes – Franchissement de seuils	294	7.8 Dividendes	304
7.2.2 Nombre approximatif d'actionnaires	294	7.9 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions	304
7.2.3 Actionnariat salarié	294	7.9.1 Droits et obligations attachés aux actions (article 12 des statuts)	304
7.2.4 Pactes d'actionnaires déclarés aux autorités boursières	294	7.9.2 Indivisibilité des actions – Nue-propriété – Usufruit (article 13 des statuts)	304
7.2.5 Contrôle de la Société	295	7.10 Informations relatives aux offres publiques d'acquisition conformément à l'article L. 22-10-11 du Code de commerce	305
7.3 Évolution du capital	296	7.11 Calendrier financier indicatif	306
7.4 Actions détenues par la Société ou pour son propre compte – programme de rachat d'actions et contrat de liquidité	296	7.12 Relations investisseurs et dialogue actionnarial	306
7.4.1 Opérations réalisées en 2025 au titre du programme de rachat d'actions	296		
7.4.2 Opérations réalisées en 2025 au titre du contrat de liquidité	296		
7.4.3 Descriptif du programme de rachat d'actions proposé à l'Assemblée Générale du 19 mai 2026	297		
7.5 Délégations accordées par les Assemblées Générales en matière d'augmentation de capital	298		
7.5.1 Délégations de compétences consenties lors de l'Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2022	298		
7.5.2 Délégations de compétences consenties lors de l'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2025	299		

La répartition du capital de 74Software soutient le projet stratégique de performance et de durabilité de la Société.

Ainsi, la part du capital détenue par l'actionnaire de référence favorise la stabilité de la gouvernance. L'actionnariat salarié, pour sa part, encourage l'engagement des collaborateurs dans le projet d'entreprise.

Un contrat de liquidité, confié à un prestataire de services d'investissement depuis l'introduction en Bourse, a pour objectif de fluidifier les échanges de titres de la Société sur le marché secondaire.

7.1 Informations générales

74Software (anciennement Axway Software) a été introduit sur le marché réglementé d'Euronext à Paris le 14 juin 2011.

L'action 74Software (74SW.PA) est cotée sur le compartiment B d'Euronext, intégrée depuis 2025 à plusieurs indices d'Euronext, dont l'indice Euronext Tech Leaders, et éligible au PEA, au PEA-PME et au SRD.

Au 31 décembre 2025, le capital de 74Software était composé de 29 746 194 actions, d'une valeur nominale de 2 € chacune, entièrement libérées, soit un capital social de 59 492 388 €.

Compte tenu de l'existence d'actions à droit de vote double et de l'absence de droit de vote conféré aux actions autodétenues,

le nombre total de droits de vote exerçables attachés au capital au 31 décembre 2025 était de 40 816 540.

Les évolutions du capital social au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont précisées à la section 7.3 « Évolution du capital » du présent chapitre 7.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun nantissement d'actions 74Software inscrites au nominatif représentant une part importante de son capital.

Les actions détenues par la Société dans ses filiales ne sont pas grevées de sûretés.

7.2 Répartition du capital

Actionnaires	31/12/2025				
	Nombre d'actions détenues	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques	Nombre de droits de vote exerçables	% des droits de vote exerçables
Sopra GMT ⁽¹⁾	12 403 885	41,70 %	16 907 206	16 907 206	41,42 %
Sopra Steria Group SA	3 293 637	11,07 %	6 587 274	6 587 274	16,14 %
Famille Pasquier ⁽¹⁾	203 523	0,68 %	225 719	225 719	0,55 %
Famille Odin ⁽¹⁾	354 628	1,19 %	569 323	569 323	1,39 %
Management ⁽²⁾	192 312	0,65 %	326 190	326 190	0,80 %
Concert entre les Fondateurs, les Managers et Sopra Steria Group SA	16 447 985	55,29 %	24 615 712	24 615 712	60,31 %
Public ⁽³⁾	12 826 242	43,12 %	16 200 828	16 200 828	39,69 %
Autodétention	471 967	1,59 %	471 967	—	— %
TOTAL	29 746 194	100,00 %	41 288 507	40 816 540	100,00 %

(1) Sopra GMT, la famille Pasquier et la famille Odin étant ensemble dénommés les « Fondateurs ».

(2) Managers signataires du pacte d'actionnaires avec Sopra GMT et les familles Pasquier et Odin.

(3) Calculé par différence.

À la connaissance de la Société, au 31 décembre 2025, en dehors de l'actionnaire de référence Sopra GMT et de Sopra Steria Group, seuls Clipper Group et Long Path Partners détenaient plus de 5 % du capital avec respectivement 3 019 629 et 2 981 667 actions représentant 10,15 % et 10,02 % du capital.

En 2024, la répartition du capital de la Société a vécu des évolutions notables. Annoncé à la fin du mois de février 2024, le projet d'acquisition de SBS par Axway a été rendu possible par la réussite de plusieurs opérations critiques au cours de l'année. Forte du soutien de ses actionnaires historiques et de l'intérêt de nouveaux investisseurs, la Société a procédé au cours de l'été 2024 à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant brut d'environ 131 M€.

À l'occasion de l'augmentation de capital, et avec pour objectifs d'en sécuriser le financement et de garantir l'indépendance à

long terme de la société, Sopra GMT a fait l'acquisition de 3 619 423 actions Axway auprès de Sopra Steria. Sopra GMT a, en sus, acquis l'intégralité des droits préférentiels de souscription résiduels de Sopra Steria.

Dans la continuité de ces opérations, Sopra GMT a souscrit à titre irréductible à l'augmentation de capital d'Axway, à hauteur de ses droits et de ceux acquis auprès de Sopra Steria. Ainsi, Sopra GMT a renforcé sa position d'actionnaire de référence.

74Software bénéficie d'une structure actionnariale stable et engagée, favorisant la poursuite de son développement en tant qu'éditeur de logiciels indépendant.

Les positions de Sopra GMT et Sopra Steria au capital de 74Software sont inchangées au 31 décembre 2025, détenant respectivement 41,70 % et 11,07 % du capital.

Actionnaires	31/12/2024				
	Nombre d'actions détenues	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques	Nombre de droits de vote exerçables	% des droits de vote exerçables
Sopra GMT ⁽¹⁾	12 403 885	41,70 %	16 907 206	16 907 206	41,42 %
Sopra Steria Group SA	3 293 637	11,07 %	6 587 274	6 587 274	16,14 %
Famille Pasquier ⁽¹⁾	84 816	0,29 %	107 012	107 012	0,26 %
Famille Odin ⁽¹⁾	367 918	1,24 %	582 613	582 613	1,43 %
Management ⁽²⁾	352 417	1,18 %	549 943	549 943	1,35 %
Concert entre les Fondateurs, les Managers et Sopra Steria Group SA	16 502 673	55,48 %	24 734 048	24 734 048	60,60 %
Public ⁽³⁾	12 604 418	42,37 %	15 899 004	15 899 004	38,95 %
Autodétention	639 103	2,15 %	639 103	—	— %
TOTAL	29 746 194	100,00 %	41 272 155	40 633 052	99,55 %

(1) Sopra GMT, la famille Pasquier et la famille Odin étant ensemble dénommés les « Fondateurs ».

(2) Managers signataires du pacte d'actionnaires avec Sopra GMT et les familles Pasquier et Odin.

(3) Calculé par différence.

Actionnaires	31/12/2023				
	Nombre d'actions détenues	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques	Nombre de droits de vote exerçables	% des droits de vote exerçables
Sopra GMT ⁽¹⁾	4 503 321	20,82 %	9 006 642	9 006 642	25,07 %
Sopra Steria Group SA	6 913 060	31,96 %	13 826 120	13 826 120	38,48 %
Famille Pasquier ⁽¹⁾	25 786	0,12 %	47 982	47 982	0,13 %
Famille Odin ⁽¹⁾	289 725	1,34 %	513 986	513 986	1,43 %
Management ⁽²⁾	313 872	1,45 %	522 203	522 203	1,45 %
Concert entre les Fondateurs, les Managers et Sopra Steria Group SA	12 045 764	55,68 %	23 916 933	23 916 933	66,57 %
Public ⁽³⁾	8 927 289	41,27 %	12 011 531	12 011 531	33,43 %
Autodétention	660 544	3,05 %	660 544	—	— %
TOTAL	21 633 597	100 %	36 589 008	35 928 464	100 %

(1) Sopra GMT, la famille Pasquier et la famille Odin étant ensemble dénommés les « Fondateurs ».

(2) Managers signataires du pacte d'actionnaires avec Sopra GMT et les familles Pasquier et Odin.

(3) Calculé par différence.

Le capital de Sopra GMT, holding d'animation de 74Software, était réparti de la façon suivante au 31 décembre 2025 :

Actionnariat de Sopra GMT	31/12/2025			31/12/2024		
	Actions	% du capital	% droits de vote	Actions	% du capital	% droits de vote
Famille Pasquier	318 050	53,98 %	60,98 %	318 050	53,19 %	59,80 %
Famille Odin	132 050	22,41 %	25,57 %	132 050	22,08 %	25,10 %
One Equity Partners	133 445	22,65 %	12,92 %	133 445	22,32 %	12,70 %
Managers actifs et retraités Sopra Steria Group	3 256	0,55 %	0,54 %	13 106	2,19 %	2,40 %
Autodétention	2 437	0,41 %	— %	1 321	0,22 %	— %
TOTAL	589 238	100 %	100 %	597 972	100 %	100 %

Au 31 décembre 2025, la société Sopra GMT comptait 16 actionnaires dont 14 personnes physiques et 2 personnes morales :

- le groupe familial Pasquier est constitué de 9 personnes physiques. Toutes sont apparentées au fondateur de Sopra, Monsieur Pierre Pasquier ;
- le groupe familial Odin est constitué d'une personne physique et d'une personne morale, la SAS Régence intégralement détenue par les actionnaires apparentés à Monsieur François Odin, cofondateur de Sopra ;

- la société OEP SGMT B.V. est une personne morale de droit néerlandais ;
- le groupe des managers compte 4 personnes physiques.

À cette date, tous les actionnaires de Sopra GMT sont de nationalité française, à l'exception de OEP SGMT B.V. susmentionnée de nationalité néerlandaise. Le bénéficiaire effectif de la Société, au sens de la réglementation française, est Monsieur Pierre Pasquier.

7.2.1 Opérations récentes – Franchissement de seuils

Il est rappelé que les actionnaires de la Société sont soumis aux lois et règlements en vigueur en matière de déclaration de franchissement de seuils et d'intention. La Société a pris soin de compléter le dispositif légal en vigueur par un article statutaire :

« Tout actionnaire dont la participation franchit les seuils de 3 ou 4 % du capital ou des droits de vote est tenu d'en informer la Société, dans les mêmes formes et suivant les mêmes calculs que ceux prévus par la loi pour les déclarations de franchissement de seuils légaux » (article 28 des statuts).

Au cours de l'exercice, la Société a été informée par plusieurs de ses actionnaires des mouvements capitalistiques suivants :

- par courrier reçu le 28 avril 2025, la société Moneta Asset Management a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil statutaire de 3 % du capital de 74Software. Au 24 avril 2025, Moneta Asset Management détenait 881 470 actions, soit 2,96 % du capital et 2,13 % des droits de vote de la Société ;
- par courrier reçu le 5 novembre 2025, la société Long Path Partners, LP, a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 10 % des droits de vote de 74Software en date du 30 octobre 2025. À cette date, Long Path Partners détenait 2 981 667 actions, soit 10,02 % du capital et 7,22 % des droits de vote.

7.2.2 Nombre approximatif d'actionnaires

Au 31 décembre 2025, le capital de 74Software comportait environ 1 150 actionnaires au nominatif détenant 20 452 520 titres et 31 994 877 droits de vote attachés, soit 68,76 % des actions constituant le capital, 77,49 % des droits de vote théoriques totaux et 78,39 % des droits de vote exerçables.

Sur la base des dernières informations en possession de la Société, le nombre total d'actionnaires est d'environ 4 000.

7.2.3 Actionnariat salarié

Au 31 décembre 2025, conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, la détention d'actions de la Société par des salariés de celle-ci ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce représentait :

- 270 actions dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- 22 633 actions dans le cadre d'un FCPE ;
- 750 965 actions inscrites au nominatif dans le cadre d'une détention directe suite à la mise en place de plans d'actions

gratuites en application des dispositions de l'article L. 22-10-59 du Code de commerce ;

- soit un total de 773 868 actions représentant 2,60 % du capital social de la Société au 31 décembre 2025.

Afin de renforcer l'engagement des salariés dans le projet à long terme de l'entreprise, 74Software a plusieurs fois procédé à des attributions d'actions gratuites auxquelles tous les collaborateurs en poste étaient éligibles.

7.2.4 Pactes d'actionnaires déclarés aux autorités boursières

7.2.4.1 Pacte Sopra GMT, familles Pasquier et Odin, management

Un pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert vis-à-vis de Sopra Steria Group a été conclu, pour une durée de deux ans, le 7 décembre 2009 entre Sopra GMT, les groupes familiaux Pasquier et Odin et un groupe de managers. Ce pacte est renouvelable par tacite reconduction, par période de deux ans. Les stipulations dudit pacte ont été étendues aux actions de la Société en vertu d'un avenant en date du 27 avril 2011.

Sopra GMT, actionnaire de référence et holding d'animation, et Sopra Steria Group agissent de concert vis-à-vis de la Société.

Il en résulte vis-à-vis de la Société :

- un engagement de concertation des parties afin de mettre en œuvre une politique commune et, d'une façon générale, afin d'arrêter toute décision importante ;
- un engagement de concertation des parties dans le cadre de la désignation et du renouvellement des organes sociaux de la Société, les managers s'engageant à faciliter la désignation

de toute personne proposée par les familles Odin et Pasquier et par Sopra GMT ;

- un engagement de concertation des parties dans le cadre de tout projet d'acquisition ou de cession de plus de 0,20 % du capital ou des droits de vote de la Société ;
- un engagement de concertation des parties afin d'adopter une stratégie commune en cas d'offre publique sur les titres de la Société ;
- un droit de préemption au profit des familles Odin et Pasquier et de Sopra GMT en cas de cession par un manager d'actions Sopra Steria Group (droit de premier rang pour Sopra GMT, second rang pour la famille Pasquier, troisième rang pour la famille Odin). Le prix d'exercice du droit de préemption sera égal (i) au prix convenu entre le cédant et le cessionnaire en cas de cession hors marché, (ii) à la moyenne des 10 derniers jours de Bourse précédant la notification de la cession en cas de cession sur le marché, (iii) dans les autres cas, à la valeur retenue pour les actions dans le cadre de l'opération.

7.2.4.2 Pacte One Equity Partners, Sopra GMT, familles Pasquier et Odin

Dans le contexte de l'opération globale réalisée en vue de la cession par Sopra Steria Group de la majeure partie des activités de Sopra Banking Software à 74Software (ex-Axway Software), annoncée le 21 février 2024 au marché, un pacte d'actionnaires a été conclu le 18 juillet 2024 entre OEP (One Equity Partners), les familles Pasquier et Odin, et Sopra GMT au résultat de la prise de participation minoritaire d'OEP au capital de Sopra GMT. En dehors des conditions de sortie d'OEP du capital de Sopra GMT, les principales stipulations de ce pacte sont les suivantes :

- action de concert : les parties agissent de concert, au sens de l'article L. 233-10 du Code de commerce, vis-à-vis des participations de Sopra GMT, notamment de 74Software ;

- gouvernance au sein de Sopra GMT, holding d'animation de 74Software : OEP détient des droits de gouvernance limités à la protection de son investissement au sein de Sopra GMT :
 - OEP dispose d'un siège au Conseil d'administration de Sopra GMT, composé de six membres,
 - certaines décisions clés, limitativement énumérées, nécessitent l'accord d'OEP. Ces droits de veto concernent des éléments significatifs tels que les investissements et désinvestissements majeurs, l'endettement, et la conclusion d'accords avec des parties liées,
 - participation à un Comité consultatif : OEP est représenté au sein d'un Comité consultatif compétent pour émettre un avis sur certains sujets relatifs aux participations de Sopra GMT et notamment à 74Software. Ce Comité est uniquement consultatif, sans pouvoir de décision.

7.2.5 Contrôle de la Société

Sopra GMT, holding animatrice de 74Software et Sopra Steria, exerce un contrôle sur la Société du fait de la détention directe et indirecte (dans le cadre du concert) de plus de la moitié du capital social (55,29 %) et de 60,31 % des droits de vote exerçables. Sopra GMT, dans son rôle de holding animatrice, contrôle la stratégie et le développement de la Société. Toutefois, la Société estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de manière abusive dans la mesure où :

- la Société a décidé de se référer au Code de gouvernement d'entreprise Middlednext actualisé en septembre 2021 en raison de sa compatibilité avec la taille de l'entreprise et la structure de son capital ;
- les fonctions de Président et de Directeur Général sont dissociées depuis la cotation de la Société. Cette dissociation des fonctions a été reconduite lors de la nomination du Directeur Général actuel ;
- les administrateurs sont soumis à l'obligation de respecter l'intérêt social, les règles figurant dans le Code de déontologie boursière, le règlement intérieur du Conseil d'administration et la Charte éthique, ainsi que les règles participant d'une bonne gouvernance telle que définie dans le Code de gouvernement d'entreprise Middlednext (Déontologie des membres du Conseil) ;

- le Conseil d'administration de la Société a procédé à la constitution d'un Comité d'audit chargé de l'examen des comptes, incluant la Taxinomie verte, de la surveillance de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, du suivi du contrôle légal des comptes et de la vérification du respect du principe d'indépendance des Commissaires aux comptes de la Société (voir chapitre 4). Le Comité d'audit est composé à 50 % d'administrateurs indépendants. La présidence du Comité d'audit est assurée par un administrateur indépendant ;
- le Conseil d'administration de la Société a, conformément aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middlednext, mis en place une procédure permettant la déclaration et la gestion des conflits d'intérêts ;
- le Conseil d'administration de la Société a constitué un Comité des nominations, d'éthique et de gouvernance, renommé en 2021 Comité des nominations, gouvernance et responsabilité d'entreprise, ayant notamment pour mission d'examiner l'indépendance des administrateurs et les situations de conflit d'intérêts.

L'Assemblée Générale des actionnaires du 4 juin 2014 a instauré la mise en place de droits de vote double au sein de la Société, en application des modifications légales survenues. L'instauration des droits de vote double permet à la Société de renforcer la stabilité de son actionnariat et ainsi de se concentrer sur des projets à moyen et long terme.

7.3 Évolution du capital

Date	Nature de l'opération	Montant du capital après opération (en euros)	Nombre d'actions		Apports	
			Nominal	Créées	Total	Primes ou réserves
01/2021	Augmentation de capital par levée d'options	42 710 432	2,00 €	4 150	21 355 216	—
02/2021	Augmentation de capital par levée d'options	42 715 432	2,00 €	2 500	21 357 716	—
03/2021	Augmentation de capital par levée d'options	43 023 590	2,00 €	12 198	21 511 795	—
04/2021	Augmentation de capital par levée d'options	43 087 170	2,00 €	31 790	21 543 585	—
05/2021	Augmentation de capital par levée d'options	43 118 020	2,00 €	15 425	21 559 010	—
06/2021	Augmentation de capital par levée d'options	43 138 520	2,00 €	10 250	21 569 260	—
07/2021	Augmentation de capital par levée d'options	43 145 120	2,00 €	3 500	21 572 560	—
08/2021	Augmentation de capital par levée d'options	43 152 320	2,00 €	3 400	21 576 160	—
09/2021	Augmentation de capital par levée d'options	43 166 120	2,00 €	6 900	21 583 060	—
10/2021	Augmentation de capital par levée d'options	43 204 820	2,00 €	19 350	21 602 410	—
11/2021	Augmentation de capital par levée d'options	43 267 194	2,00 €	31 187	21 633 597	—
08/2024	Augmentation de capital par émission d'actions	59 492 338	2,00 €	8 112 597	29 746 194	—

7.4 Actions détenues par la Société ou pour son propre compte – programme de rachat d'actions et contrat de liquidité

Au 31 décembre 2025, l'autodétention de 74Software représentait 471 967 titres, soit 1,59 % du capital. À cette date, 74Software possédait 15 850 de ses propres actions à travers un contrat de liquidité et 456 117 autres issues d'un programme de rachat.

7.4.1 Opérations réalisées en 2025 au titre du programme de rachat d'actions

Au cours de l'exercice 2025, 74Software a acquis, dans le cadre des autorisations données à son Conseil d'administration par l'Assemblée Générale du 19 mai 2025, 80 000 de ses propres titres grâce à la mise en œuvre de son programme de rachat d'actions. Ces actions ont été acquises à un cours moyen de 31,08 €, soit un coût total de 2 486 404 €. Le montant des frais de négociation supportés en sus par 74Software s'élève à 0,1 %

du coût brut total, auquel s'ajoute la taxe sur les transactions financières.

Ces rachats d'actions propres répondent à des objectifs de couverture d'obligations souscrites par 74Software dans le cadre de la mise en place de plans d'actions de performance au profit de ses collaborateurs.

7.4.2 Opérations réalisées en 2025 au titre du contrat de liquidité

À partir du 14 juin 2011 et pour des périodes de 12 mois renouvelables par tacite reconduction, la Société a confié à Kepler Cheuvreux la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conformément aux différentes résolutions approuvées par les Assemblées Générales. Dans le cadre de ce mandat, Kepler Cheuvreux intervient pour le compte de 74Software sur le marché boursier en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité de la cotation des titres, et d'éviter les décalages de cours non justifiés par la tendance du marché.

Au 31 décembre 2025, 74Software détenait 15 850 actions dans le cadre de son contrat de liquidité. En 2025, la Société n'a pas conclu d'opération sur produits dérivés portant sur ses actions et n'a pas réalisé d'achat ou de vente de ses actions par exercice ou à l'échéance de produits dérivés.

Initialement, la Société a affecté la somme de 1 M€ à la mise en œuvre de son contrat de liquidité.

Ce contrat a été amendé suite à l'entrée en vigueur du règlement européen (UE) 596/2014 du Parlement européen et du Conseil de l'Union Européenne du 16 avril 2014 sur les abus de marché, des dispositions du règlement délégué (UE) 2016/908 de la Commission du 26 février 2016 complétant le règlement européen 596/2014, des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et de la décision AMF n° 2018-01 du 2 juillet 2018 portant instauration des contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise.

Par un communiqué de presse publié le 2 janvier 2026, la Société a informé du transfert de son contrat de liquidité à Natixis ODDO BHF.

7.4.3 Descriptif du programme de rachat d’actions proposé à l’Assemblée Générale du 19 mai 2026

En application des articles 241-2 et suivants du règlement général de l’AMF et L. 451-3 du Code monétaire et financier, et conformément à la réglementation européenne ainsi qu’à la décision AMF n° 2018-01 du 2 juillet 2018, le présent descriptif porte sur les objectifs et modalités du programme de rachat de ses propres actions par 74Software qui sera soumis à l’autorisation de l’Assemblée Générale du 19 mai 2026.

Pour ce programme de rachat d’actions, le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme ne peut pas dépasser 178 477 140 €, hors frais d’acquisition pour un nombre maximum d’actions de 2 974 619 Il a été décidé également que la Société ne pourra en aucun cas détenir directement ou indirectement plus de 10 % de son capital social.

L’autorisation de mise en œuvre du programme de rachat d’actions serait accordée au Conseil d’administration pour une durée de 18 mois à compter de l’Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2026 afin de poursuivre les objectifs suivants :

1. couvrir des plans d’options d’achat d’actions de la Société au profit des membres du personnel salarié (ou de certains d’entre eux) et/ou mandataires sociaux éligibles (ou de certains d’entre eux) de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont ou lui seront liés dans les conditions définies par les dispositions de l’article L. 225-180 du Code de commerce ;
2. attribuer des actions ordinaires aux mandataires sociaux éligibles, salariés et anciens salariés (ou à certaines catégories d’entre eux) de la Société ou du Groupe au titre de leur participation aux fruits de l’expansion de l’entreprise ou d’un plan d’épargne d’entreprise dans les conditions prévues par la loi ;
3. attribuer des actions gratuites au titre du dispositif d’attribution gratuite d’actions prévu par les articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce aux salariés et aux mandataires sociaux éligibles (ou à certaines catégories d’entre eux) de la Société et/ou des sociétés et groupements d’intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions définies à l’article L. 225-197-2 du Code de commerce et plus généralement de procéder à toute allocation d’actions ordinaires de la Société à ces salariés et mandataires sociaux ;

4. conserver les actions ordinaires de la Société qui auront été achetées en vue de leur remise ultérieure en échange ou en paiement dans le cadre d’éventuelles opérations de croissance externe, dans le respect de la pratique de marché admise par l’Autorité des marchés financiers ;
5. remettre des actions lors de l’exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par conversion, exercice, remboursement, échange, présentation d’un bon ou toute autre manière, immédiatement ou à terme, à l’attribution d’actions de la Société ainsi que réaliser toutes opérations de couverture à raison des obligations de la Société liées à ces valeurs mobilières, dans le respect de la réglementation boursière et aux époques où le Conseil d’administration ou la personne agissant sur délégation du Conseil d’administration agira ;
6. assurer l’animation du marché des actions ordinaires par un prestataire de services d’investissement dans le cadre d’un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l’AMAFI, dans le respect de la pratique de marché admise par l’Autorité des marchés financiers, étant précisé que le nombre d’actions ordinaires achetées dans ce cadre correspondra, pour le calcul de la limite de 10 %, au nombre d’actions ordinaires achetées, déduction faite du nombre d’actions ordinaires revendues pendant la durée de l’autorisation ;
7. procéder à l’annulation totale ou partielle des actions ordinaires acquises, sous réserve que le Conseil d’administration dispose d’une autorisation de l’Assemblée Générale, statuant à titre extraordinaire, en cours de validité lui permettant de réduire le capital par annulation des actions ordinaires acquises dans le cadre d’un programme de rachat d’actions ordinaires.

La Société ne pourra en revanche pas utiliser cette résolution et poursuivre l’exécution de son programme de rachat dans le cadre des dispositions légales et réglementaires (et, notamment, des dispositions des articles 231-1 et suivants du règlement général de l’Autorité des marchés financiers) en période d’offre publique d’achat ou d’échange initiée par la Société.

7.5 Délégations accordées par les Assemblées Générales en matière d'augmentation de capital

Le tableau ci-dessous récapitule les délégations en cours de validité au 31 décembre 2025 accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires conformément à l'article L. 225-37-4 3° du Code de commerce.

7.5.1 Délégations de compétences consenties lors de l'Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2022

Autorisation consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié ou des mandataires sociaux éligibles (19^e résolution)

Date de l'Assemblée Générale ayant accordé la délégation	24 mai 2022
Durée de la délégation	38 mois
Date d'échéance	24 juillet 2025
Montant total de la délégation	4 % du capital social de la Société à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration
Utilisation faite de la délégation au cours de l'exercice	0,95 % du capital social de la Société à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration
Solde	1,22 % du capital social de la Société à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration

Autorisation consentie au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux (20^e résolution)

Date de l'Assemblée Générale ayant accordé la délégation	24 mai 2022
Durée de la délégation	38 mois
Date d'échéance	24 juillet 2025
Montant total de la délégation	1 % du nombre d'actions composant le capital social de la Société à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration
Utilisation faite de la délégation au cours de l'exercice	–
Solde	1 % du nombre d'actions composant le capital social de la Société à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration

7.5.2 Délégations de compétences consenties lors de l'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2025

Autorisation consentie au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres (26^e résolution)

Date de l'Assemblée Générale ayant accordé la délégation	20 mai 2025
Durée de la délégation	26 mois
Date d'échéance	19 juillet 2027
Montant total de la délégation (en euros)	20 000 000 ⁽¹⁾
Utilisation faite de la délégation au cours de l'exercice	0,98 % du capital social de la Société à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration
Solde (en euros)	0,24 % du capital social de la Société à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration

(1) Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2025.

Délégation de compétences à donner au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, à l'effet d'augmenter le capital social, avec maintien du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société (27^e résolution)

Date de l'Assemblée Générale ayant accordé la délégation	20 mai 2025
Durée de la délégation	26 mois
Date d'échéance	19 juillet 2027
Montant total de la délégation (en euros)	29 746 194 ⁽¹⁾ , 200 000 000 (titres de créance)
Utilisation faite de la délégation au cours de l'exercice	—
Solde (en euros)	29 746 194 200 000 000

(1) Étant précisé que ce montant s'impute sur le montant du plafond nominal d'augmentation de capital prévu à la 32^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2025.

Délégation de compétences à donner au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public (à l'exclusion des offres visées au 1 de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier) et/ou en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange (28^e résolution)

Date de l'Assemblée Générale ayant accordé la délégation	20 mai 2025
Durée de la délégation	26 mois
Date d'échéance	19 juillet 2027
Montant total de la délégation (en euros)	■ Le montant nominal global des actions ordinaires ne pourra être supérieur à 20 % du capital social au 20 mai 2025 ou 10 % du capital social en l'absence de droit de priorité ⁽¹⁾ ■ 200 000 000 (titres de créance) ⁽¹⁾
Utilisation faite de la délégation au cours de l'exercice	—
Solde (en euros)	■ Le montant nominal global des actions ordinaires ne pourra être supérieur à 20 % du capital social au 20 mai 2025 ou 10 % du capital social en l'absence de droit de priorité ⁽¹⁾ ■ 200 000 000 (titres de créance) ⁽¹⁾

(1) Étant précisé que ce montant s'impute sur le montant du plafond nominal d'augmentation de capital prévu à la 32^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2025.

Délégation de compétences à donner au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public (à l'exclusion des offres visées au 1 de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier) et/ou en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange (29^e résolution)

Date de l'Assemblée Générale ayant accordé la délégation	20 mai 2025
Durée de la délégation	26 mois
Date d'échéance	19 juillet 2027
Montant total de la délégation	■ Le montant nominal global des actions ordinaires ne pourra être supérieur à 10 % du capital social au 20 mai 2025 ⁽¹⁾ ■ 100 000 000 (titres de créance) ⁽¹⁾
Utilisation faite de la délégation au cours de l'exercice	—
Solde	■ Le montant nominal global des actions ordinaires ne pourra être supérieur à 10 % du capital social en l'absence de droit de priorité ⁽¹⁾ ■ 100 000 000 (titres de créance) ⁽¹⁾

(1) Ce montant s'impute sur le plafond nominal d'augmentation de capital fixé par la 32^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2025.

Autorisation d'augmenter le montant des émissions décidées en application des 27^e, 28^e, 29^e résolutions de l'Assemblée Générale du 20 mai 2025 (30^e résolution)

Date de l'Assemblée Générale ayant accordé la délégation	20 mai 2025
Durée de la délégation	26 mois
Date d'échéance	19 juillet 2027
Montant total de la délégation	Limite des plafonds prévus respectivement par les 27 ^e , 28 ^e , 29 ^e résolutions
Utilisation faite de la délégation au cours de l'exercice	—
Solde	Limite des plafonds prévus respectivement par les 27 ^e , 28 ^e , 29 ^e résolutions

Délégation de compétences à donner au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, pour augmenter le capital, par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement à terme au capital de la Société dans la limite de 10 % du capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital hors offre publique d'échange (31^e résolution)

Date de l'Assemblée Générale ayant accordé la délégation	20 mai 2025
Durée de la délégation	26 mois
Date d'échéance	19 juillet 2027
Montant total de la délégation	10 % du capital social ⁽¹⁾
Utilisation faite de la délégation au cours de l'exercice	—
Solde	10 % du capital social ⁽¹⁾

(1) Ce montant s'impute sur le montant nominal global maximum des actions ordinaires prévues à la 32^e résolution.

Limitation globale des délégations prévues aux 27^e, 28^e, 29^e et 31^e résolutions (32^e résolution)

Date de l'Assemblée Générale ayant accordé la délégation	20 mai 2025
Durée de la délégation	26 mois
Date d'échéance	19 juillet 2027
Montant total de la délégation	■ 50 % du capital social au 20 mai 2025 ■ 200 000 000 € au titre des créances dues en vertu des résolutions 27, 28 et 29 de l'Assemblée Générale du 20 mai 2025
Utilisation faite de la délégation au cours de l'exercice	—
Solde	■ 50 % du capital social au 20 mai 2025 ■ 200 000 000 € au titre des créances dues en vertu des résolutions 27, 28 et 29 de l'Assemblée Générale du 20 mai 2025

Délégation de compétences à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des plans des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, possibilité d'attribuer des actions gratuites en application de l'article L. 3332-21 du Code du travail (33^e résolution)

Date de l'Assemblée Générale ayant accordé la délégation	20 mai 2025
Durée de la délégation	26 mois
Date d'échéance	19 juillet 2027
Montant total de la délégation	3 % du capital social ⁽¹⁾
Utilisation faite de la délégation au cours de l'exercice	—
Solde	3 % du capital social ⁽¹⁾

(1) Ce plafond est autonome et distinct des plafonds des augmentations de capital pouvant résulter des émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital autorisés par les autres résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2025.

Autorisation à donner au Conseil d'administration, pour une durée de 38 mois, de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés et/ou mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés ou groupements d'intérêt économique liés dans la limite de 5 % du capital social, avec renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription (34^e résolution)

Date de l'Assemblée Générale ayant accordé la délégation	20 mai 2025
Durée de la délégation	38 mois
Date d'échéance	19 juillet 2028
Montant total de la délégation	5 % du capital social de la Société à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration
Utilisation faite de la délégation au cours de l'exercice	1,15 %
Solde	3,85%

Autorisation à donner au Conseil d'administration, pour une durée de 38 mois, à l'effet de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés ou groupements d'intérêt économique liés, avec renonciation à leur droit préférentiel de souscription (35^e résolution)

Date de l'Assemblée Générale ayant accordé la délégation	20 mai 2025
Durée de la délégation	38 mois
Date d'échéance	19 juillet 2028
Montant total de la délégation	1 % du capital social de la Société à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration
Utilisation faite de la délégation au cours de l'exercice	—
Solde	1 % du capital social de la Société à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration

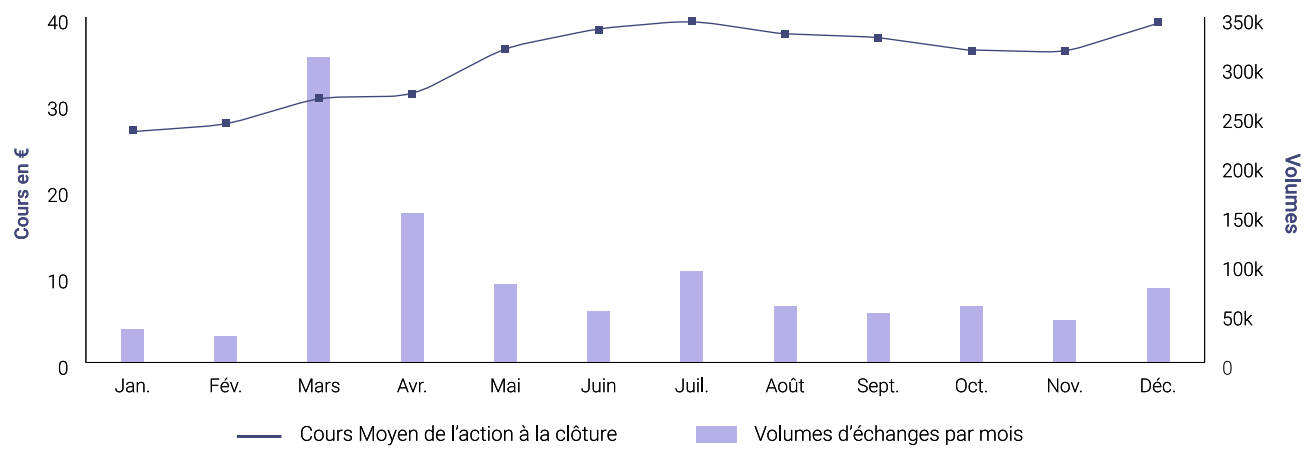
7.6 Options de souscription d'actions

La période d'exercice des options, sur les plans d'attribution 2011 et 2013, a pris fin le 18 novembre 2021.

À ce jour, il n'existe plus de plan d'options de souscription d'actions actif.

7.7 Cours de Bourse et volumes d'échanges

Cours moyen et volumes mensuels du titre 74SW.PA



Évolution du cours de l'action en 2025

Mois	Plus haut	Date du plus haut	Plus bas	Date du plus bas	Dernier cours	Cours moyen à l'ouverture	Cours moyen à la clôture	Volume mensuel	Capitaux échangés (en euros)	Nombre de séances de cotation
Janvier 2025	27,40	17 janvier 2025	23,60	27 janvier 2025	27,20	26,84	26,92	33 460	884 255	22
Février 2025	29,40	28 février 2025	27,00	6 février 2025	29,20	27,65	27,71	27 226	761 139	20
Mars 2025	32,20	21 mars 2025	28,90	3 mars 2025	31,20	30,75	30,88	309 101	9 518 983	21
Avril 2025	34,30	30 avril 2025	29,50	7 avril 2025	34,10	30,83	31,05	151 352	4 665 767	20
Mai 2025	38,80	21 mai 2025	33,10	7 mai 2025	38,40	36,51	36,66	79 275	2 879 448	21
Juin 2025	40,40	30 juin 2025	36,80	17 juin 2025	40,40	38,82	38,86	51 841	2 021 911	21
Juillet 2025	44,80	14 juillet 2025	36,90	29 juillet 2025	37,30	40,01	39,80	92 882	3 712 961	23
Août 2025	40,00	25 août 2025	34,50	4 août 2025	39,30	38,29	38,23	57 613	2 178 180	21
Septembre 2025	39,90	3 septembre 2025	35,30	29 septembre 2025	36,80	38,06	37,86	50 348	1 897 026	22
Octobre 2025	37,90	13 octobre 2025	34,50	24 octobre 2025	35,80	36,49	36,39	57 460	2 067 066	23
Novembre 2025	39,00	25 novembre 2025	34,50	7 novembre 2025	38,80	35,95	36,06	43 019	1 550 035	20
Décembre 2025	41,80	30 décembre 2025	37,00	1 décembre 2025	41,50	39,34	39,47	75 487	2 946 628	21

7.8 Dividendes

Le Conseil d'administration étudie annuellement, compte tenu du résultat réalisé au titre de l'exercice écoulé, l'opportunité de soumettre au vote des actionnaires une distribution de dividendes. La Société fait le choix de ne pas prévoir de politique de distribution particulière et de s'en remettre à l'appréciation annuelle du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration de 74Software, lors de sa réunion du 26 février 2026, a décidé de proposer à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires (i) de ne pas verser de dividendes au titre de l'exercice 2025 et (ii) d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 31 172 188 €, comme suit : report à nouveau 27 572 358 € et réserves facultatives 3 599 830 €.

7.9 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions

7.9.1 Droits et obligations attachés aux actions (article 12 des statuts)

1. « Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Elle donne en outre le droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.
2. Les actionnaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence de leurs apports. Les droits et obligations suivent l'action quel qu'en soit le titulaire. La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'Assemblée Générale.
3. Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit quelconque, les propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre auront à faire leur affaire personnelle du groupement, et éventuellement de l'achat ou de la vente du nombre d'actions nécessaires. »

Les actionnaires de référence de la Société ne bénéficient d'aucun droit supplémentaire attaché à leurs actions.

Il est par ailleurs rappelé que, depuis l'Assemblée Générale du 4 juin 2014, un droit de vote double est attaché aux actions pour lesquelles les actionnaires remplissent les conditions précisées au paragraphe 4 de l'article 31 des statuts, disponibles sur le site Internet de 74Software, sous ce lien : <https://www.74software.com/fr/statuts-reglements-et-conventions>.

7.9.2 Indivisibilité des actions – Nue-propriété – Usufruit (article 13 des statuts)

1. « Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société. Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux Assemblées Générales par l'un d'eux ou par un mandataire unique. En cas de désaccord, le mandataire est désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent.
2. Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires et au nu-propiétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires. Cependant, les actionnaires peuvent convenir de toute autre répartition du droit de vote aux Assemblées Générales. La convention est notifiée par lettre recommandée à la Société, qui sera tenue d'appliquer cette convention pour toute Assemblée qui se réunirait après l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi de cette lettre. Toutefois, le nu-propiétaire a le droit de participer à toutes les Assemblées Générales. Son droit de vote ne peut jamais être totalement supprimé. L'usufruitier ne peut pas être privé du droit de voter les décisions concernant l'affectation des bénéfices. Le droit de vote est exercé par le propriétaire des titres remis en gage. »

7.10 Informations relatives aux offres publiques d'acquisition conformément à l'article L. 22-10-11 du Code de commerce

1. La structure du capital de la Société est présentée au chapitre 7, section 7.2 du Document d'enregistrement universel.
2. Il n'existe pas de restrictions statutaires aux transferts d'actions, celles-ci étant librement négociables, sauf dispositions législatives ou réglementaires en vigueur (article 11 des statuts). La Société et les marchés ont été informés d'un pacte d'actionnaires mis en place entre des actionnaires agissant de concert à l'égard de la Société. Le contenu des informations disponibles à la connaissance de la Société est détaillé au chapitre 7, section 7.2.4 du présent Document d'enregistrement universel, en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce.
3. Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce sont présentées au chapitre 7, section 7.2 du Document d'enregistrement universel.
4. En application de l'article 31 des statuts, toute action inscrite au nominatif et détenue par le même actionnaire depuis au moins deux (2) ans dispose d'un droit de vote double. Sous cette réserve, il n'existe pas de droits de contrôle spéciaux visés par l'article L. 22-10-11 al. 4 du Code de commerce. Les statuts de la Société sont disponibles sur le site Internet de 74Software, section Gouvernance : <https://www.74software.com/fr/statuts-reglements-et-conventions>.
5. Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans le cadre du système d'actionariat du personnel.
6. Les accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote sont présentés au chapitre 7, section 7.2.4 du Document d'enregistrement universel.
7. Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration sont conformes aux dispositions légales et réglementaires applicables et sont fixées par l'article 14 des statuts. La modification des statuts de la Société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables.
8. Les pouvoirs du Conseil d'administration sont ceux décrits à l'article 17 des statuts. « Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. » En outre, le Conseil d'administration dispose de délégations mentionnées au chapitre 7, section 7.5 du présent Document d'enregistrement universel.
9. Les accords conclus par la Société qui pourraient être modifiés ou prendre fin en cas de changement de contrôle de la Société concernant essentiellement le crédit syndiqué renouvelé le 21 janvier 2019.
10. Il n'existe pas d'accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

7.11 Calendrier financier indicatif

Événement	Date	Publication/réunion
Résultats annuels 2025	Mercredi 25 février 2026	Communiqué de presse (après Bourse)
Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2026	Jeudi 30 avril 2026	Communiqué de presse (avant Bourse)
Assemblée Générale 2026	Mardi 19 mai 2026	Réunion actionnaires (14 h 30 CET) – Pavillon Dauphine – Paris
Résultats semestriels 2026	Jeudi 23 juillet 2026	Communiqué de presse (après Bourse)
Chiffre d'affaires du 3^e trimestre 2026	Jeudi 29 octobre 2026	Communiqué de presse (avant Bourse)
Résultats annuels 2026	Mercredi 24 février 2027	Communiqué de presse (après Bourse)

7.12 Relations investisseurs et dialogue actionnarial

La Direction des Relations Investisseurs dialogue avec la communauté financière à travers :

- une équipe dédiée aux relations avec les investisseurs et au dialogue actionnarial :

Monsieur Arthur Carli, Responsable Relations Investisseurs

Téléphone : +33(0)1 47 17 24 65

Courriel : acarli@74software.com

Madame Chloé Chouard, Manager Communication Financière

Téléphone : +33(0)1 47 17 21 78

Courriel : cchouard@74software.com ;

- des échanges et des rencontres tout au long de l'année à l'occasion de *roadshows* et conférences dédiés aux investisseurs institutionnels, de rendez-vous individuels, de réunions de présentation des résultats annuels et semestriels ou encore de l'Assemblée Générale des actionnaires ;
- un site Internet rassemblant les informations utiles aux actionnaires et investisseurs : www.74software.com/fr/relations-investisseurs.

Élaboration et contrôle du Document d'enregistrement universel et attestation du responsable

Nom et fonction du responsable du document d'enregistrement universel

Monsieur Patrick Donovan, Directeur général.

74Software – Tour Trinity, 1 bis Place de La Défense, 92400 Courbevoie, France.

Responsables du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

Cabinet ACA Nexia

31, rue Henri-Rochefort, 75017 Paris.

Représenté par Monsieur Olivier Juramie.

Mandat expirant lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2025.

Première nomination : décembre 2000.

Le cabinet ACA Nexia est membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Paris.

Cabinet Forvis Mazars SA

45 Rue Kléber, 92300 Levallois-Perret.

Représenté par Monsieur Jérôme Neyret.

Mandat expirant lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2025.

Première nomination : décembre 2000.

Le cabinet Forvis Mazars SA est membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

Attestation du responsable du Document d'enregistrement universel

J'atteste, que les informations contenues dans le présent Document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes annuels et les comptes consolidés, sont établis conformément au corps de normes comptables applicable et donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion détaillé dans la table de concordance figurant en page 311 présente un tableau fidèle de l'évolution et des résultats de l'entreprise et de la situation financière de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés et, qu'il a été établi conformément aux normes d'information en matière de durabilité applicables.

Patrick Donovan
Directeur général

Remarques générales

Le présent document d'enregistrement universel est également constitutif :

- du Rapport financier annuel devant être établi et publié par toute société cotée dans les quatre mois de la clôture de chaque exercice, conformément à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et à l'article 222-3 du Règlement général de l'AMF ; et
- du Rapport de gestion annuel du Conseil d'administration de la Société devant être présenté à l'Assemblée Générale des actionnaires approuvant les comptes de chaque exercice clos, conformément à l'article L. 225-100, articles L. 22-10-35 et suivants du Code de commerce.

Incorporations par référence

Conformément à l'article 19 du règlement européen n° 2017/1129 du 14 juin 2017, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document d'enregistrement universel :

1. relatives à l'exercice 2024 :
 - les comptes consolidés de 74Software au titre de l'exercice 2024 et le Rapport des Commissaires aux comptes lié figurant dans le document d'enregistrement universel déposé le 24 mars 2025 (respectivement en pages 205 à 268 et 269),
 - les comptes individuels de 74Software SA au titre de l'exercice 2024 et le Rapport des Commissaires aux comptes lié figurant dans le document d'enregistrement universel déposé le 24 mars 2025 (respectivement en pages 279 à 295 et 296) ;
2. relatives à l'exercice 2023 :
 - les comptes consolidés d'Axway au titre de l'exercice 2023 et le Rapport des Commissaires aux comptes lié figurant dans le document d'enregistrement universel déposé le 25 mars 2024 (respectivement en pages 117 à 167 et 168),
 - les comptes individuels d'Axway Software au titre de l'exercice 2023 et le Rapport des Commissaires aux comptes lié figurant dans le document d'enregistrement universel déposé le 25 mars 2024 (respectivement en pages 173 à 187 et 188).

Glossaire

Dans le présent document d'enregistrement universel, et sauf indication contraire :

- le terme « Société » désigne la société 74Software ;
- les termes « Groupe », « 74Software » et « groupe 74Software » désignent la Société et ses filiales ;
- les termes « Sopra » ou « Sopra Steria » désignent le Groupe Sopra Steria.

Acronymes sectoriels et vocabulaire propre à 74Software

Amplify™ : Amplify™ est le nom de marque déposé de l'offre d'intégration hybride d'Axway. Amplify™ capitalise sur les capacités éprouvées de la plateforme de gestion des API d'Axway, enrichie par un puissant outil d'intégration, un support dédié aux structures organisationnelles les plus complexes et des solutions d'intégration MFT et B2B de premier rang.

API – Application Programming Interface : Solution informatique qui permet à des applications de communiquer entre elles et de s'échanger mutuellement des services ou des données.

B2B – Business to Business Integration : Automatisation des processus métier et de communication entre au moins deux entreprises.

Cloud computing : Processus consistant à utiliser des serveurs informatiques ou des applications distants au travers les réseaux Internet.

Composable Banking : Approche modulaire des systèmes bancaires, permettant aux institutions financières de choisir et combiner différentes fonctionnalités selon leurs besoins.

Core Banking : Système informatique central permettant aux banques de gérer en temps réel leurs opérations essentielles, telles que la gestion des comptes, les paiements, les prêts et la conformité réglementaire, tout en assurant sécurité, automatisation et accessibilité omnicanale.

DevOps : Ensemble de pratiques qui met l'accent sur la collaboration entre les développeurs de logiciels « Dev » et les professionnels des opérations informatiques « Ops » en automatisant le processus de livraison de logiciels et les changements d'infrastructure.

Edge Computing : Traitement des données à la périphérie du réseau, proche des sources de données, pour réduire la latence et améliorer la réactivité.

EDI – Electronic Data Interchange : échange d'informations automatique entre deux entités à l'aide de messages standardisés, de machine à machine.

ERP – Enterprise Resource Planning : système d'information qui permet de gérer et de suivre au quotidien, l'ensemble des informations et des services opérationnels d'une entreprise.

HIP – Hybrid Integration Platform : plateforme d'intégration unique permettant de créer des réseaux d'applications et de données adaptés au contexte de chaque client tant sur le plan technologique qu'organisationnel.

IAM – Identity and Access Management : Systèmes de gestion des identités et des accès pour contrôler qui peut utiliser quelles ressources informatiques.

IOT – Internet Of Things : désigne le nombre croissant d'objets, connectés à Internet, qui permettent une communication entre des biens dits physiques et leurs existences numériques.

iPaaS – Integration platform as a Service : suite de services *cloud* permettant le développement, l'exécution et la gouvernance des flux d'intégration.

Logiciel horizontal : Logiciel capable de répondre aux besoins de tous types de clients, indépendamment de leur secteur d'activité.

Low-code : Le développement *low-code* est un moyen pour les développeurs de concevoir des applications rapidement et avec un minimum de codage manuel. Une plateforme *low-code* contient une suite de fonctionnalités et d'outils préconfigurés qui complètent simplement les besoins des développeurs.

Machine Learning : Technologie d'apprentissage automatique permettant aux systèmes informatiques d'améliorer leurs performances en analysant des données.

MFT – Managed File Transfer : Fait référence à un logiciel ou à une plateforme qui gère le transfert sécurisé de données d'un terminal à un autre via un réseau.

Middleware : Logiciel intermédiaire facilitant la communication et l'échange de données entre différentes applications.

No-Code : Les solutions sans code sont conçues pour les non-développeurs qui ne connaissent pas ou n'ont pas besoin de connaître les langages de programmation pour utiliser et faire évoluer un logiciel. Une plateforme no-code intègre toutes les fonctionnalités indispensables aux utilisateurs pour créer des applications.

On-Premise : Fait référence à l'utilisation du serveur et de l'environnement informatique propre à une entreprise.

Open Banking : Modèle bancaire permettant aux institutions financières de partager, via des API sécurisées, l'accès aux données et services bancaires avec des tiers (fintechs, commerçants, autres banques), afin de favoriser l'innovation, améliorer l'expérience client et stimuler la concurrence dans le secteur financier.

PaaS – Platform as a Service : Modèle de *cloud computing* selon lequel un fournisseur de services *cloud* propose des outils *hardware* et logiciels en tant que service via Internet, permettant à l'utilisateur de développer des applications.

PKI – Public Key Infrastructure : Infrastructure de gestion des certificats numériques garantissant l'authenticité et la sécurité des communications électroniques.

SaaS – Software as a Service : Modèle de distribution de logiciel à travers le *cloud*.

Zero Trust Security : Modèle de cybersécurité dans lequel aucun utilisateur ou appareil n'est considéré comme fiable par défaut.

Indicateurs alternatifs de performance

ARR Axway : *Annual Recurring Revenue* - Montants de facturation annuelle prévus pour tous les contrats de maintenance et d'abonnement actifs.

ARR SBS : *Annual Recurring Revenue* - Revenus récurrents mensuels pour le dernier mois de la période couverte par le rapport, multipliés par 12. Lorsque les contrats sont affectés par la saisonnalité ou par des éléments basés sur le volume contractuel, les 12 derniers mois de revenus sont agrégés pour déterminer l'ARR. Les recettes récurrentes attendues des contrats signés mais non encore actifs ne sont pas incluses dans l'ARR.

Contribution des marques : contributions au résultat opérationnel des deux marques (Axway et SBS) avant frais généraux et administratifs, qui seront, à l'avenir, comptabilisées dans un segment « Corporate ».

NPS – Net Promoter Score : Indicateur de satisfaction et de recommandation des clients pour une entreprise.

Croissance organique : Croissance du chiffre d'affaires entre la période considérée et la période précédente, retraitée des effets du périmètre de consolidation et des taux de change.

Résultat opérationnel d'activité : Résultat opérationnel courant retraité de la charge sans impact sur les liquidités liée aux stock-options et assimilés, ainsi que des dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés.

Proforma : Les mesures pro forma supposent que l'acquisition de SBS a eu lieu au début de la période de référence respective.

Chiffre d'affaires retraité : Chiffre d'affaires de l'année précédente, ajusté en fonction du périmètre de consolidation et des taux de change de l'année en cours.

Flux de trésorerie disponible sans effet de levier : Flux de trésorerie disponible avant éléments exceptionnels et avant charges d'intérêt nettes.

Responsabilité d'entreprise

CSRD – Corporate Sustainability Reporting Directive : Directive européenne 2022/2464/EU qui remplace la directive 2014/95/EU, renforçant les exigences de reporting extra-financier des entreprises.

Customer Success Organisation : Organisation interne dédiée aux succès des clients. La satisfaction client est un objectif permanent pour 74Software.

Double matérialité : Concept clé du CSRD obligeant les entreprises à évaluer à la fois l'impact de leurs activités sur l'environnement et la société, ainsi que les risques et opportunités financiers liés à ces impacts.

Enquête d'engagement : Enquête annuelle indépendante menée chaque année par le Groupe auprès de l'ensemble des collaborateurs.

ESRS – European Sustainability Reporting Standards : Normes européennes de reporting en matière de durabilité couvrant les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

GES – Gaz à effet de serre : Composants gazeux qui absorbent le rayonnement infrarouge émis par la surface terrestre et contribuent à l'effet de serre. L'augmentation de leur concentration dans l'atmosphère terrestre est l'un des facteurs à l'origine du réchauffement climatique. Les émissions en termes de GES sont exprimées en tonnes équivalent CO₂ (TeqCO₂).

LMS – Learning Management System : Plateforme de gestion des formations - logiciel qui accompagne et gère un processus d'apprentissage ou un parcours pédagogique.

ODD – Objectifs de développement durable : Utilisés pour désigner les dix-sept objectifs établis par les États membres des Nations unies à horizon 2030. Les gouvernements et les sociétés civiles ont défini des cibles à atteindre dans une multitude de domaines autour de trois principes fondateurs : éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes et dans tous les pays, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous. Ces objectifs sont parfois regroupés en cinq domaines : peuple, prospérité, planète, paix, partenariats.

Protocole GHG – Greenhouse Gas Protocol : Méthodologie standard pour la mesure des émissions de gaz à effet de serre.

RGPD : Règlement général pour la protection des données.

Règlement taxonomie : Règlement (UE) 2020/852 établissant un cadre visant à faciliter les investissements durables.

Scope 1, 2 et 3 : Catégories d'émissions de gaz à effet de serre (GES) utilisées pour mesurer l'empreinte carbone d'une organisation. Le Scope 1 comprend les émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise, comme ses installations et ses véhicules. Le Scope 2 couvre les émissions indirectes liées à la production d'électricité, de vapeur, de chauffage et de refroidissement achetés et consommés par l'entreprise. Le Scope 3 englobe toutes les autres émissions indirectes survenant dans la chaîne de valeur, y compris celles issues des fournisseurs, du transport, de l'utilisation des produits et de l'élimination des déchets.

UN Global Compact : Initiative des Nations unies encourageant les entreprises à adopter des pratiques durables en matière de droits de l'homme, d'environnement et de lutte contre la corruption.

Tables de concordance

La présente table de concordance reprend les rubriques prévues par les Annexes I et II du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 et renvoie aux pages du présent document d'enregistrement universel où sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques.

La table relative à la Responsabilité d'entreprise se trouve à la fin du chapitre 3 du présent document d'enregistrement universel.

Table de concordance du document d'enregistrement universel

1. Personnes responsables	
■ 1.1 Identité des personnes responsables	307
■ 1.2 Déclaration des personnes responsables	307
■ 1.3 Attestation ou rapport des personnes intervenant en qualité d'experts	s.o.
■ 1.4 Informations provenant d'un tiers	s.o.
■ 1.5 Déclaration relative à l'autorité compétente	1
2. Contrôleurs légaux des comptes	
■ 2.1 Identité des contrôleurs légaux	307
■ 2.2 Changement éventuel	s.o.
3. Facteurs de risques	42 - 51, 253
4. Informations concernant la Société	
■ 4.1 Raison sociale et nom commercial	37
■ 4.2 Lieu, numéro d'enregistrement et LEI	37
■ 4.3 Date de constitution et durée de vie	37
■ 4.4 Siège social et forme juridique, législation régissant les activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire, site web avec un avertissement	37
5. Aperçu des activités	
■ 5.1 Principales activités	6, 20-25
■ 5.2 Principaux marchés	6, 26-28
■ 5.3 Événements importants dans le développement des activités	29, 31, 39
■ 5.4 Stratégie et objectifs	8, 16, 29
■ 5.5 Dépendance à l'égard des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication	24, 44
■ 5.6 Déclaration sur la position concurrentielle	28, 43
■ 5.7 Investissements	8, 23
■ 5.7.1 Investissements importants réalisés	8, 23, 31
■ 5.7.2 Principaux investissements en cours ou à venir	s.o.
■ 5.7.3 Informations sur les co-entreprises et entreprises associées	283
■ 5.7.4 Questions environnementales pouvant influencer sur l'utilisation des immobilisations corporelles	14, 79-92
6. Structure organisationnelle	
■ 6.1 Description sommaire du Groupe	6, 37, 38
■ 6.2 Liste des filiales importantes	37, 262, 294
7. Examen de la situation financière, extra-financière et du résultat	
■ 7.1 Situation financière	201-287
■ 7.1.1 Évolution des résultats et de la situation financière comportant des indicateurs clés de performance de nature financière et le cas échéant, extra-financière	8, 16, 30
■ 7.1.2 Prévisions de développement futur et activités en matière de recherche et de développement	23, 29, 43, 272
■ 7.2 Résultat d'exploitation	8, 28, 221
■ 7.2.1 Facteurs importants, événements inhabituels, peu fréquents ou nouveaux développements	s.o.
■ 7.2.2 Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	s.o.
8. Trésorerie et capitaux	
■ 8.1 Informations sur les capitaux	9, 205, 258, 287
■ 8.2 Flux de trésorerie	206, 249, 256
■ 8.3 Besoins de financement et structure de financement	235, 249, 283
■ 8.4 Restrictions à l'utilisation des capitaux	s.o.
■ 8.5 Sources de financement attendues	s.o.
9. Environnement réglementaire	51

10. Informations sur les tendances	
■ 10.1 Description des principales tendances et de tout changement significatif de performance financière du Groupe depuis la fin du dernier exercice	8-9, 16-17, 27
■ 10.2 Événements susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives	261
11. Prévisions ou estimations du bénéfice	
■ 11.1 Prévisions ou estimations du bénéfice publiées	8-9, 29
■ 11.2 Déclaration énonçant les principales hypothèses de prévisions	8-9, 29
■ 11.3 Déclaration de comparabilité avec les informations financières historiques et de conformité des méthodes comptables	37
12. Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale	
■ 12.1 Informations concernant les membres	12, 38, 164
■ 12.2 Conflits d'intérêts	172
13. Rémunérations et avantages	
■ 13.1 Rémunération versée et avantages en nature	192, 206, 290
■ 13.2 Provisions pour pensions, retraites et autres avantages du même ordre	225, 288
14. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
■ 14.1 Date d'expiration des mandats	12, 164
■ 14.2 Contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction	12, 164, 180
■ 14.3 Informations sur les comités d'audit et de rémunérations	12, 52, 176
■ 14.4 Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	164, 182
■ 14.5 Modifications futures potentielles sur la gouvernance d'entreprise	s.o.
15. Salariés	
■ 15.1 Nombre de salariés et répartition des effectifs	14, 129, 225, 293, 295
■ 15.2 Participation et stock-options des organes d'administration et de direction	198, 229, 294
■ 15.3 Accords de participation des salariés dans le capital de l'émetteur	294
16. Principaux actionnaires	
■ 16.1 Franchissements de seuils	11, 292
■ 16.2 Identification des principaux actionnaires et existence des droits de vote différents	11, 294
■ 16.3 Contrôle direct ou indirect	11, 295
■ 16.4 Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	s.o.
17. Transactions avec des parties liées	263
18. Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
■ 18.1 Informations financières historiques	201-263
■ 18.1.1 Informations financières historiques auditées pour les trois derniers exercices et rapport d'audit	201-263
■ 18.1.2 Changement de date de référence comptable	s.o.
■ 18.1.3 Normes comptables	209, 272
■ 18.1.4 Changement de référentiel comptable	s.o.
■ 18.1.5 Bilan, compte de résultat, variation des capitaux propres, flux de trésorerie, méthodes comptables et notes explicatives	201-263, 269-286
■ 18.1.6 États financiers consolidés	201-263
■ 18.1.7 Date des dernières informations financières	201-263, 269-286
■ 18.2 Informations financières intermédiaires et autres (rapports d'audit ou d'examen le cas échéant)	s.o.
■ 18.3 Audit des informations financières annuelles historiques	264, 287
■ 18.3.1 Audit indépendant des informations financières annuelles historiques	264, 287
■ 18.3.2 Autres informations auditées	s.o.
■ 18.3.3 Informations financières non auditées	s.o.
■ 18.4 Informations financières pro forma	s.o.
■ 18.5 Politique de distribution de dividendes	11, 258, 304
■ 18.5.1 Description de la politique de distribution des dividendes et de toute restriction applicable	11, 258, 304
■ 18.5.2 Montant du dividende par action	258, 304
■ 18.6 Procédures administratives, judiciaires et d'arbitrage	248, 288
■ 18.7 Changement significatif de la situation financière	s.o.

19. Informations complémentaires	
■ 19.1 Informations sur le capital social	11, 258, 288, 292
■ 19.1.1 Montant du capital souscrit, nombre d'actions émises et totalement libérées et valeur nominale par action, nombre d'actions autorisées	258, 288
■ 19.1.2 Informations relatives aux actions non représentatives du capital	s.o.
■ 19.1.3 Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société	258, 296
■ 19.1.4 Valeurs convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	173, 258
■ 19.1.5 Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	s.o.
■ 19.1.6 Option ou accord conditionnel ou inconditionnel de tout membre du groupe	s.o.
■ 19.1.7 Historique du capital social	296
■ 19.2 Acte constitutif et statuts	37
■ 19.2.1 Registre et objet social	37
■ 19.2.2 Droits, privilèges et restrictions attachées à chaque catégorie d'actions	304
■ 19.2.3 Dispositions ayant pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	294
20. Contrats importants	260
21. Documents disponibles	37

s.o. : sans objet.

Table de concordance du Rapport de gestion

Le présent document d'enregistrement universel comprend tous les éléments du Rapport de gestion tels qu'exigés aux termes des articles L. 225-100, L. 22-10-35 et suivants, L. 232-1, II et R. 225-102 et suivants du Code de commerce.

Situation et activité de la société	
■ 1. Situation de la société et analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et du Groupe, notamment sa situation d'endettement au regard du volume et de la complexité des affaires	4-17, 30, 34
■ 2. Indicateurs clés de performance de nature financière	8-9,30
■ 3. Indicateurs clés de performance non financière ayant trait à l'activité spécifique de la société et du Groupe	s.o.
■ 4. Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le Rapport de gestion est établi	39
■ 5. Succursales existantes	36
■ 6. Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français	36
■ 7. Aliénation des participations croisées	s.o.
■ 8. Évolution prévisible de la situation de la société et du Groupe et perspectives d'avenir	9, 29
■ 9. Activités en matière de recherche et de développement	22, 24, 31, 44, 51, 61, 95
■ 10. Tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des 5 derniers exercices	286
■ 11. Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients	34
■ 12. Montant des prêts interentreprises consentis et déclaration du Commissaire aux comptes	s.o.
Contrôle interne et gestion des risques	
■ 13. Principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée	42
■ 14. Risques financiers liés aux effets du changement climatique et présentation des mesures prises pour les réduire	162
■ 15. Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	55
■ 16. Objectifs et politique en matière de couverture de chaque catégorie de transaction et exposition de la société aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie. Les indications comprennent l'utilisation par la société des instruments financiers	56
■ 17. Dispositif anti-corruption	37, 154, 155
■ 18. Plan de vigilance et compte-rendu de sa mise en œuvre	58
Actionnariat et capital	
■ 19. Structure, évolution du capital de la société et franchissement de seuils	10-11, 292, 296
■ 20. Acquisition et cession par la société de ses propres actions	10-11, 296
■ 21. État de la participation des salariés au capital social	294
■ 22. Mention des ajustements éventuels pour les titres donnant accès au capital en cas de rachats d'actions ou d'opérations financières	302
■ 23. Informations sur les opérations des dirigeants et personnes liées sur les titres de la société	10-11, 291-305
Rapport de durabilité	
■ 24. Informations générales	60-70
■ 25. Informations environnementales	79-87
■ 26. Informations sociales	90-94
■ 27. Informations sur la conduite des affaires	153-156
■ 28. Informations sectorielles et spécifiques	s.o.
■ 29. Rapport de certification des informations en matière de durabilité	157
■ 30. Tables de concordance	162
■ 31. Indicateurs sociaux et environnementaux	38
Rapport sur le gouvernement d'entreprise	Cf. table de concordance du Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Table de concordance du Rapport financier annuel

Le présent document d'enregistrement universel comprend tous les éléments du Rapport financier tels que mentionnés aux articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement général de l'AMF.

Compte rendu d'activité	
■ 1. Comptes annuels de la Société	269
■ 2. Comptes consolidés du Groupe	201
■ 3. Rapport de gestion	Cf. table de concordance du Rapport de gestion
■ 4. Rapport sur le gouvernement d'entreprise	Cf. table de concordance du Rapport sur le gouvernement d'entreprise
■ 5. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	287
■ 6. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	264
■ 7. Attestation du responsable du Rapport financier annuel	307
■ 8. Honoraires des Commissaires aux comptes	263, 283

Table de concordance du Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Le présent document d'enregistrement universel comprend tous les éléments du Rapport sur le gouvernement d'entreprise tel que prévu par les articles L. 225-37 et suivants et L. 22-10-8 et suivants du Code de commerce.

Gouvernance	
■ 1. Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice	164
■ 2. Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale	180
■ 3. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires en matière d'augmentation de capital	309
■ 4. Modalités d'exercice de la direction générale	164
■ 5. Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil	164
■ 6. Politique de diversité et application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil	164
■ 7. Éventuelles limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du directeur général	174
■ 8. Référence à un code de gouvernement d'entreprise et application du principe « comply or explain »	224
■ 9. Modalités particulières de la participation des actionnaires à l'Assemblée générale	319
■ 10. Procédure d'évaluation des conventions courantes et sa mise en œuvre	224
Rémunération	
■ 11. Politique de rémunération des mandataires sociaux	183-200
■ 12. Rémunération totale et avantages de toute nature versés durant l'exercice ou attribués au titre de l'exercice à chaque mandataire social	183-200
■ 13. Proportion relative de la rémunération fixe et variable	183-200
■ 14. Utilisation de la possibilité de demander la restitution d'une rémunération variable	183-200
■ 15. Engagements de toute nature pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux	183-200
■ 16. Rémunération versée ou attribuée par une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce.	183-200
■ 17. Ratios entre le niveau de rémunération de chaque dirigeant mandataire social et les rémunérations moyenne et médiane des salariés de la société	183-200
■ 18. Évolution annuelle de la rémunération, des performances de la société, de la rémunération moyenne des salariés de la société et des ratios susvisés au cours des cinq exercices les plus récents	183-200
■ 19. Explication de la manière dont la rémunération totale respecte la politique de rémunération adoptée, y compris dont elle contribue aux performances à long terme de la société et de la manière dont les critères de performance ont été appliqués	183-200
■ 20. Manière dont a été pris en compte le vote de la dernière Assemblée générale ordinaire prévu au I de l'article L 22-10-34	183-200
■ 21. Écart par rapport à la procédure de mise en œuvre de la politique de rémunération et toute dérogation	183-200
■ 22. Application des dispositions du second alinéa de l'article L.225-45 du code de commerce	183-200
■ 23. Attribution et conservation des options par les mandataires sociaux	183-200
■ 24. Attribution et conservation d'actions gratuites aux dirigeants mandataires sociaux	183-200

Conception et réalisation : Ruban Blanc – www.rubanblanc.fr

Crédits photo : Getty Images

Ce document est imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert
sur un papier certifié PEFC issu de ressources contrôlées et gérées durablement.





Des logiciels essentiels dans un monde régi par les données

74Software rassemble des éditeurs logiciels leaders qui proposent des applications et des logiciels d'infrastructure indispensables aux entreprises, adaptés à divers marchés et régions, chacun avec leur propre identité et valeur ajoutée.

FRANCE

Tour Trinity
1 bis Place de La Défense
92400 Courbevoie - France
Tél. +33 (0) 1.47.17.24.24

USA

16220 N Scottsdale Road,
Suite 500
Scottsdale, AZ 85254
Tél: +1.480.627.1800

 WWW.74SOFTWARE.COM